UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-TREIZIÈME

Janvier-Avril 1907.

87147
20/5/08

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1907

D
1
R6
t. 93

JEAN DE BOURGOGNE

DUC DE BRABANT, COMTE DE NEVERS

ET LE PROCÈS DE SA SUCCESSION

(1415-1525).

Limité au nord par le Gâtinais, le duché d'Orléans et le comté d'Auxerre, au sud par le Bourbonnais, confinant au Berry par sa frontière occidentale, et rattaché à l'est au duché de Bourgogne, le comté de Nevers formait à la fin du moyen âge un fief important dont le territoire couvrait 250 lieues carrées ou environ. La situation qu'il occupait au cœur de la France, entre les domaines héréditaires des maisons de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, ne pouvait laisser le gouvernement royal indifférent à ses destinées, d'autant que cette province était du ressort du parlement de Paris; aussi ne faut-il pas être étonné de voir l'autorité souveraine intervenir dans les contestations qui, du vivant même du dernier comte de Nevers de la maison de Valois et après sa mort, survenue en 1491, mirent les armes aux mains de ses héritiers naturels, troublèrent la paix du Nivernais et ne s'apaisèrent, après un quart de siècle de procédures, que par un coup d'arbitraire du roi Louis XII. Cet épisode de l'histoire de France méritait quelque chose de plus que les courtes pages qui lui ont été consacrées par l'annaliste nivernais Guy Coquille[1]; mais les documents semblaient manquer pour le compléter, car les archives de la maison de Bourgogne-Nevers ont en grande partie disparu[2]. Par une heureuse fortune, de ces témoignages du

1. Coquille, avocat au parlement de Paris et procureur général de Nivernais pour Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, né en 1523, mort en 1603, est l'auteur d'une estimable *Histoire du pays et duché de Nivernais*. Paris, 1612, in-4°.

2. Les archives de la Chambre des comptes de Nevers ont été brûlées en

passé, le célèbre cabinet formé au XVIIe siècle par Philippe et Hippolyte, comtes de Béthune, recueillit quelques épaves, et c'est ainsi que, dès 1662, la Bibliothèque du roi s'est enrichie d'un certain nombre de pièces de procédure et de mémoires du XVe et du XVIe siècle relatifs à la querelle de la succession de Nevers[1]. Encore ne serait-il pas fort aisé d'en faire emploi sans un fil conducteur et sans les renseignements plus circonstanciés que fournissent les archives civiles et criminelles du parlement de Paris. Malgré des lacunes insuffisamment compensées par les inutiles redites des avocats et la fastidieuse accumulation d'innombrables incidents de procédure, c'est là qu'on peut suivre les péripéties du grand débat qui mit aux prises les héritiers de Jean de Bourgogne, Engelbert de Clèves, d'une part, et, de l'autre, Jean d'Albret, seigneur d'Orval, et Charlotte de Bourgogne, sa femme. On en saisira mieux l'intérêt lorsque nous aurons rappelé brièvement les origines de la question et retracé la carrière du prince qui, par les dispositions qu'il prit pour l'attribution de ses biens, fut l'auteur de cette querelle[2].

I.

A n'envisager que le point de vue politique, on peut dire que dans le Nivernais, au XVe siècle, on devait se sentir en terre presque bourguignonne. En 1272, Yolande de Bourgogne, fille

1793. Seul, le trésor des chartes du comté de Rethel paraît avoir échappé à la destruction. Il avait été transporté à Paris et il se trouve actuellement à Monaco. Cf. Saige et Lacaille, *le Trésor des chartes de Rethel*, t. I et II. Monaco, 1902-1904, in-4°. Introd., t. I, XXXVII p.

1. Ces documents, qui paraissent avoir été distraits du dépôt de la Chambre des comptes de Nevers, remplissent presque entièrement les volumes de la collection Béthune cotés, à la Bibliothèque nationale, mss. fr. n°s 2894, 2901, 2903 et 2910. Les n°s 2883, 2920, 2929 et 2933 renferment quelques pièces concernant le même litige.

2. Une autre source de renseignements sommaires est l'Inventaire des titres de Nevers, dressé entre 1638 et 1641 par l'abbé de Marolles. L'original est à la Bibliothèque nationale, mss. fr. 11876 et 11877. Ce travail a été partiellement imprimé par le comte de Soultrait, sous ce titre : *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, suivi d'extraits des archives de Nevers et de l'inventaire de l'église de Bordes*. Nevers, 1873, in-4°. Cf. *Extrait de l'Inventaire général des titres du trésor de la Chambre des comptes de Nevers, fait par le commandement de Mmes Marie-Louise et Anne de Gonzague, princesses de Mantoue, duchesses de Nevers, de Rethelois et de Mayenne, en 1638* (Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 212 et suiv.).

de Mahaut de Bourbon, comtesse de Nevers, et d'Eudes de Bourgogne, et veuve de Tristan, fils du roi saint Louis, avait pris une seconde alliance avec Robert III, comte de Flandre, auquel elle apporta ses domaines de Nivernais. Louis Ier, leur fils, épousa la comtesse de Rethel Jeanne (1290), et, de cette union, naquit Louis II, lequel s'unit à Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long, et mourut à Crécy en 1346, en laissant pour successeur son fils Louis III, dit de Male[1]. Celui-là, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, baron de Donzy et palatin de Bourgogne, prit pour femme Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant (1437), et n'eut qu'une fille, Marguerite, qui, après lui, fut comtesse de Flandre, de Bourgogne, d'Artois, de Nevers et de Rethel[2], etc., et mourut le 16 mars 1405, ayant successivement épousé (1457) Philippe de Rouvre, dernier duc et comte de Bourgogne de la première race, puis (19 juin 1369) le quatrième fils du roi Jean le Bon, Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la maison de Valois. De cette seconde alliance sortit (1384) Antoine, auquel son père donna, comme à son second fils (l'aîné étant le duc de Bourgogne Jean sans Peur), les duchés de Brabant, de Lothier, de Luxembourg et de Limbourg. Il périt à Azincourt, en 1415, laissant un fils, Jean IV, duc de Brabant, qui mourut en 1427, sans laisser de postérité de sa cousine Jacqueline de Bavière (la femme aux quatre maris), comtesse de Hainaut et de Hollande[3]. A Philippe, troisième fils du duc Philippe le Hardi, échurent alors les comtés de Nevers et de Rethel et la baronnie de Donzy; il épousa la fille aînée de Philippe, comte d'Eu, et de Marie de Berry, Bonne d'Artois, et fut le père de Charles et de Jean de Bourgogne, qui furent, le second ayant succédé au premier, mort sans postérité en 1464, les derniers comtes de Nevers et de Rethel de la maison de Valois.

De par la situation géographique de leur fief principal, les comtes de Nevers durent se sentir assez mal à l'aise lorsque se déclara la rivalité des branches française et bourguignonne des Valois. Charles, bien que cousin germain de Philippe le Bon, se laissa, comme le dit Chastellain, « dessevrer de son nourrisseur »

1. C'est en faveur de Marguerite de France, veuve de Louis II, et de Louis III, son fils, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, que Philippe VI de Valois érigea les comtés de Nevers et de Rethel en pairie, par lettres du 27 août 1347.

2. Cf. *Bull. de la Soc. nivernaise des sciences, lettres et arts*, 1863, p. 279.

3. Elle céda ses seigneuries à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1433, et mourut en 1436 sans laisser de descendants.

le duc de Bourgogne et s'attacha au roi de France Charles VII, qu'il suivit contre les Anglais en Normandie et en Guyenne[1] et qui lui faisait payer une grosse pension. Plus tard, il semble être redevenu Bourguignon[2] sous l'influence de sa femme Marie, une d'Albret, fille de Charles II et d'Anne d'Armagnac, qu'il épousa en 1456[3]. Au mois de juillet 1459, Charles VII n'en confirma pas moins l'érection jadis faite par Philippe de Valois du Nivernais en comté-pairie[4]. Mais il est certain qu'à l'exemple de la plupart des princes français, le comte de Nevers, après la mort de Charles VII, ne put s'entendre avec son successeur. Aux fêtes du sacre de Louis XI, en 1461, on voit le comte Charles figurer, à Reims et à Paris, dans le cortège vraiment royal de son cousin le duc de Bourgogne[5]. Deux ans avant le soulèvement du Bien Public, dès 1463, Charles a décidément pris parti contre le roi de France et a noué une alliance étroite avec son pire ennemi, Charles, comte de Charolais, auquel il paraît avoir fait, pour l'avenir, transport du comté de Rethel. C'est à Hesdin sans doute, à l'automne de 1463, que Louis XI fut instruit de cette défection. De Neufchâtel-en-Bray, où il se rendit, après avoir contraint Philippe le Bon à accepter le rachat des villes de la Somme, le roi expédie à Donzy l'évêque de Chartres, Miles d'Illiers, avec mission de tancer vertement ce vassal insoumis. Il lui rappelle que vainement à plusieurs reprises il a été sommé de se rendre auprès de son suzerain et que vainement aussi ce dernier, depuis 1461, lui a fait remettre chaque année 13,000 francs de « bienfaits ». Poussé par sa femme, par le cadet d'Albret, son beau-frère[6], et par des conseillers notoirement hostiles au roi de

1. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, III, 221, 228, et IV, *passim*.

2. Chastellain, III, 440.

3. « Ledit de Nevers, [qui] estoit venu jà à hault eage sans femme, s'estoit condescendu, et par l'aggreement de son oncle, en l'alliance de ceste maison d'Alebreth... La nouvelle mariée estoit moult belle dame et très humaine, sy queroit fort le duc à lui complaire... » Les noces se seraient faites à Nevers, à une date voisine du mois d'août 1458, d'après Chastellain, III, 452, et du Clercq, II, 289; mais l'extrait d'un inventaire des titres de Nevers de 1638, cité plus haut, date le traité de mariage de Bourges (*sic* pour Bruges?), 25 juin 1455 (ms. fr. 20177, fol. 213); enfin le P. Anselme donne le 11 juin 1456, et cette date de 1456 est confirmée par un document du ms. fr. 2920, fol. 77 (xve s.); mais il est certain que la consommation du mariage fut postérieure au 6 juillet de cette année (*ibid.*).

4. Anselme, III, 395.

5. Chastellain, IV, 57, 86.

6. Charles, seigneur de Sainte-Bazeille, etc., fils de Charles II d'Albret;

France, M. de Nevers fut nettement accusé d'avoir noué avec le comte de Charolais une intrigue coupable. Après avoir intimidé le mari, l'évêque de Chartres répéta à la comtesse de Nevers ses avertissements et ses menaces, et il ne se retira que lorsque le comte Charles, suffisamment effrayé, eut pris l'engagement, « en toute humilité », de porter incontinent ses excuses au roi[1]. Réussit-il à se disculper? Nous l'ignorons; mais, comme il mourut l'année suivante, la mission de l'évêque de Chartres ne put avoir de notables conséquences politiques.

Entre les motifs allégués par le comte de Nevers pour justifier sa désobéissance aux invitations de Louis XI, il en est un qui est fait pour surprendre. S'il avait tant « delayé » de se rendre auprès du roi, c'est, avait-il dit, qu'il redoutait les entreprises que son frère Jean, comte d'Étampes, y pourrait diriger contre sa personne. Ces deux princes étaient donc des frères ennemis! Comment et depuis quand l'étaient-ils devenus? Tout ce que l'on sait, c'est que cette brouille n'était point ancienne[2], car, jusqu'à une époque peu éloignée de l'année 1463, leurs deux noms sont constamment accouplés dans la chronique de Jean Chastellain. Il y avait bien eu quelques difficultés entre eux vers 1437 à l'occasion du règlement de la succession paternelle[3]; et, plus récemment, lorsque Charles, l'aîné, s'était si fort rapproché du roi Charles VII, le cadet, Jean, était demeuré invariablement Bourguignon; mais, en somme, jusqu'à l'avènement de Louis XI, aucune querelle sérieuse n'avait éclaté entre les deux frères. A cette époque, on les trouve ensemble à Nevers, festoyant aux frais de la commune et comblés d'hommages par les échevins, tout heureux

Louis XI le fit décapiter en 1472 pour l'avoir trahi à Lectoure. Cf. Mandrot, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, dans *Revue historique*, 1888, p. 26 et suiv. du tirage à part.

1. Rapport de l'évêque de Chartres, daté de Donzy, vendredi 4 novembre 1464 (Bibl. nat., ms. fr. 2903, fol. 12, copie du xve s. collat. à l'orig.; impr. par Lenglet, *Mém. de Ph. de Commynes*, Preuves, II, 407 et suiv.).

2. « Le comte de Nevers... avoit le conte d'Estampes, son frere, emprès de lui en haut regne » (Chastellain, III, 440, à la date de 1458).

3. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, III, 105. L'acte de partage est du 7 janvier 1438 (n. st.). Charles eut Nevers, Rethel et leurs appartenances; Jean : Étampes, la seigneurie de Dourdan, 3,000 l. de rente et 45,000 fr. en argent, qui étaient encore dus aux deux frères du mariage de leur mère Bonne d'Artois, et encore 20,000 l. t. que Philippe le Bon leur devait de par son traité de mariage avec la même Bonne, plus 400 l. monnaie de Flandre à prendre annuellement sur le tonlieu de Bruges (Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 43 et suiv., *Mém. pour le seigneur et la dame d'Orval*, fin du xve s.).

d'accueillir le comte d'Étampes, qui, depuis vingt-cinq années, n'avait point paru dans leur cité[1]. C'est que déjà Jean de Bourgogne n'était plus un jeune homme, et sa carrière avait été jusque-là très honorablement remplie. Né à Clamecy le 25 octobre 1415, le jour même où son père tombait sur le champ de bataille d'Azincourt, le « damoiseau de Nevers » fut amené à la cour de Bruxelles par Bonne d'Artois, sa mère. Le 30 novembre 1424, elle-même épousa en secondes noces le duc Philippe, et, l'année suivante, elle disparaissait; mais sa mort ne paraît avoir aucunement diminué la bienveillante affection que le duc portait à son jeune cousin, devenu son beau-fils et son pupille[2]. Les preuves abondent de cette intimité : c'est aux côtés du duc de Bourgogne que Jean figure à Chambéry, en février 1434, aux noces de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre. C'est lui encore qui, en 1439, sera chargé d'accueillir à Cambrai la fiancée du comte de Charolais, Catherine de France[3]. Aux faveurs, aux bienfaits (le 7 août 1437, le duc Philippe lui a transporté le comté d'Auxerre), Jean répond par des services. Dès 1438, il mène des troupes bourguignonnes devant Calais. En 1442, le comte d'Étampes, qui est lieutenant et capitaine général de son « oncle » de Bourgogne en Picardie[4], se jette, un peu inconsidérément, sur une bande d'Écorcheurs que le roi de France a expédiée au siège de Dieppe contre les Anglais, et cet exploit attire à Philippe le Bon les protestations de Charles VII[5]. L'année suivante, c'est à la prise de Luxembourg que Jean figure avec honneur[6]. En 1444, il monte la garde sur la frontière de Picardie, à Lihons-en-Sangterre[7], et réussit à protéger les terres bourguignonnes contre les déprédations des Écorcheurs de Robert de

1. Abbé Bouthillier, *Arch. de la ville de Nevers*, série CC, p. 26, col. 2.

2. Chastellain et les chroniqueurs bourguignons qualifient constamment Jean de Bourgogne de *neveu* du duc Philippe. En réalité, les deux princes étaient cousins germains.

3. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 506.

4. *Chron. de Math. d'Escouchy*, éd. de Beaucourt, II, 13. Escouchy, échevin et prévôt de la ville de Péronne, où M. d'Étampes faisait sa résidence ordinaire, loue fort sa bienveillance et sa libéralité (I, 399). Après 1461, le comte ayant déserté la cause bourguignonne, le chroniqueur picard lui sera beaucoup moins favorable.

5. De Beaucourt, *ouvr. cit.*, III, 25, n. Cf. IV, 383.

6. Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, 1826, VII, 141, 149 et suiv.

7. « La plus grant partie du pays de Senters et les pays environ estoient appartenant à Jehan de Bourgoingne... » (Escouchy, I, 12).

Floques[1]. En 1448 enfin, c'est sous son haut patronage que se publie le programme de la fameuse et chevaleresque « emprinse » de la Belle Pèlerine[2]. Aussi Chastellain ne peut-il nommer le comte d'Étampes sans s'abandonner aussitôt à de lyriques effusions. « Celui-là, s'écrie-t-il, en opposant Jean de Bourgogne à son frère Charles, devenu trop Français, celui-là ne se desmeut oncques de sa nourrichon, là où il fut constitué prince de la chevalerie de son oncle, meneur de ses osts, chef et dispositeur de sa guerre partout... Cestuy en sa vocation aux armes estoit comme une perle, excellent entre les autres de son temps. » Ces louanges un peu hyperboliques sont tempérées, il est vrai, par cette significative réserve, qu'il convient de noter : « En autres conditions et dons de nature (c'estoit) un homme commun, plus vertueux toutefoys que autrement »; et il faut convenir que l'âme de ce prince si valeureux ne paraît point avoir été forgée d'un métal supérieur. Le cas n'est pas rare, et, pour regrettable qu'il soit, ce fut celui de ce « puissant chevalier, prince de tel los et de si grands faits..., vaillant guerroier en maintes hautes et dures besongnes[3]! »

Si l'on ne prend que la substance de ces éloges, on peut conclure au moins que Jean de Bourgogne s'était fait à la cour du duc Philippe une belle réputation d'homme d'armes. Il en augmenta encore l'éclat à l'époque de la guerre contre les Gantois. Dans l'armée ducale, le comte d'Étampes commandait les Picards; sa troupe fut la première à marcher et se porta rapidement en Flandre au secours de la ville d'Oudenarde, menacée par les rebelles[4]. A la tête de 3,000 hommes seulement, Étampes bouscule un gros corps de Gantois au pont d'Espierres (21 avril); puis, sans attendre son « oncle », il attaque l'ennemi, campé sous Oudenarde. Le choc menaçant d'être meurtrier, le comte demanda tout d'abord au vieux seigneur de Saveuse de l'armer chevalier. L'opportune arrivée de ses archers picards dégagea l'avant-garde du sire de Lalaing, serrée de près par les Gantois, et assura la victoire; 3,000 rebelles demeurèrent sur place et Étampes pénétra dans Oudenarde[5]. Un mois après (25 mai), il

1. Escouchy, I, 12.
2. Escouchy, I, 263.
3. Chastellain, III, 95; IV, 35.
4. Escouchy, I, 388 et suiv.
5. Escouchy, I, 391 et suiv. Cf. du Clercq, II, 23 et suiv.; Chastellain, II, 235, 245.

s'empare de Nivelles[1]; enfin, à la bataille de Rupelmonde, il combat vaillamment aux côtés du duc de Clèves[2]. L'année suivante, on le voit négocier[3] et combattre tour à tour avec son cousin de Charolais. Enfin, à la bataille décisive de Gavre (22 juillet 1453), ce sont encore ses Picards qui décident la défaite et la finale soumission des gens de Gand[4]. Étampes est partout où l'on se bat, et jusqu'en Guyenne, où on le trouve en 1453 avec Charles VII[5].

Le 24 novembre 1435, Jean de Bourgogne s'était allié à une des plus riches héritières de Picardie, Jacqueline d'Ailly, dame d'Englemonstier, fille de Raoul, vidame d'Amiens, et de Jacqueline de Béthune[6]. De cette union naquit une fille, Élizabeth ou Élizabel[7], et un fils, Philippe, pauvre petit garçon « fort langoureux », qui mourut de la pierre, à Bruxelles, au printemps de 1452, tandis que son père tenait garnison à Oudenarde. Escouchy raconte[8] qu'on ne savait comment annoncer la perte de cet enfant à la comtesse d'Étampes, alors au château de Péronne. C'est son confesseur, D. Jacques Resson, abbé du Mont-Saint-Quentin, qui, prévenu par le comte, se chargea de cette pénible mission, et la pauvre mère, ajoute le chroniqueur picard, « le print à sy grant dœul et desplaisance que mettre ne le scaroie

1. Escouchy, I, 416 et suiv.; du Clercq, II, 35; Chastellain, II, 269-276.
2. Du Clercq, II, 40; Chastellain, II, 305 et suiv.
3. Du Clercq, II, 90.
4. Du Clercq, II, 133.
5. Du Clercq, II, 162.
6. Anselme, I, 251. Cette maison d'Ailly était, dira l'avocat Michon en 1499, « de toute ancienneté et des plus grandes de Picardie ». Elle avait tenu « jusqu'à 20,000 l. de rente et plus », mais les prodigalités de Jean d'Ailly la diminuèrent au point qu'il dut vendre pour plus de 100,000 fr. d'héritages et pour 2,000 l. de rente (Arch. nat., X1a 4839, fol. 118). La dot de Jacqueline fut de 4,400 l. t. de rente assises sur les seigneuries de Cayeux, Boulencourt et Englemonstier (*Extrait d'un inventaire des titres de Nevers dressé en 1638*, Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 212 v°). De plus, une tante de Mlle d'Ailly, Isabeau de Ghistelles, vicomtesse de Meaux, lui fit, à l'occasion de son mariage, un don de 40,000 saluts d'or, dont Jean de Bourgogne donna quittance pour le tout; mais on verra qu'il n'en toucha effectivement que la moitié, le duc Philippe s'étant fait remettre le reste « pour ses besoins ». A cette époque, Jean de Bourgogne passait pour posséder plus de 3,000 marcs de vaisselle et « de grandes bagues », et il « doua » sa femme de 3,000 l. de rente (Arch. nat., X1a 4834, fol. 358).
7. Cette dernière forme est celle que l'on rencontre le plus fréquemment dans les registres du parlement de Paris. Escouchy écrit Ysabel (II, 279).
8. I, 402.

par escript ». Cette mort faisait d'Élizabeth, désormais fille unique, une très riche héritière. Sous les auspices du duc Philippe le Bon, son père accorda sa main à Jean, duc de Clèves[1], et un document de la fin du xve siècle atteste, qu'en se mariant ainsi « ès pays des Allemaignes », Mlle d'Étampes apporta sept « belles seigneuries » d'un revenu annuel de 5,400 l. p., qui provenaient tant de la dot de dame Jacqueline d'Ailly que de conquêts faits depuis qu'elle était la femme du comte d'Étampes[2].

Particulièrement brillante fut la fête donnée par Jean de Bourgogne à Lille, en l'hôtel qu'il possédait dans cette cité, à l'occasion du célèbre vœu du Faisan[3]. Aux joûtes qui furent célébrées en cette circonstance, Mgr d'Étampes servit de lances le comte de Charolais[4]. C'est dire qu'à cette époque les deux cousins vivaient encore en bonne intelligence. Mais le temps n'est pas éloigné où ces relations vont se refroidir sensiblement, et tout semble indiquer que c'est l'influence du dauphin Louis, le futur Louis XI, qu'il faut accuser de cette brouille de famille. Lorsque, fuyant le Dauphiné, par crainte des rigueurs paternelles, le dauphin courut se réfugier en Hainaut, c'est au comte d'Étampes que Philippe le Bon confia la mission de recevoir l'exilé volontaire[5], et, dès lors, Jean de Bourgogne est conquis par son cousin de France, qui fait de lui son homme. En même temps, l'extraordinaire faveur que Philippe le Bon témoigne à son « neveu » d'Étampes excite la jalousie du farouche Charolais[6] à tel point

1. « Le jœudy IIIe jour d'avril de cest an 1454 (v. st.), jour de jœudy absolut, en la ville de Bruges, fiancha Jehan, duc de Cleves, Ysabel, fille de Jehan de Bourgoingne, comte d'Estampes, en la presence du duc de Bourgoingne, le comte de Charolois, son filz, led. comte d'Estampes et pluseurs autres grans seigneurs ; dont le peuple fut moult esmerveillié, pour ce que icellui duc de Cleves avoit tenu sur fons lad. Ysabel, par quoy estoit son parrain ; mais ne savoient pas que icelle alliance se faisoit par la licence de nostre Saint Pere » (Escouchy, II, 279). Mariée le 22 avril suivant, Élizabeth devint veuve en 1481 et mourut le 21 juin 1483 (Anselme, I, 251).

2. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 43 et suiv. Cf. ms. fr. 20177, fol. 305 v°. Le traité de mariage porte la date de Bourges (lisez : Bruges), 27 mars 1455. Les conjoints étant cousins au troisième degré et le duc de Clèves ayant tenu Élizabeth sur les fonts, on obtint une dispense à Rome (Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 4 et suiv.).

3. Escouchy, II, 114; du Clercq, II, 199; Ol. de la Marche, II, 343. Le texte du vœu prononcé par le comte d'Étampes est dans Escouchy, II, 167.

4. Escouchy, II, 128; Ol. de la Marche, II, 347.

5. Chastellain, III, 197.

6. En 1494, le comte de Porcien fera soutenir que, par l'influence d'Antoine

qu'à l'époque de sa brouille avec son père les inutiles efforts de Jean de Bourgogne pour amener une réconciliation furent assez mal interprétés pour que le comte de Charolais accusât son cousin de vouloir le supplanter auprès du vieux duc[1]. Il paraît superflu d'ajouter que le dauphin ne fit pas tout ce qu'il eût fallu faire pour calmer l'ombrageuse susceptibilité de l'héritier de Bourgogne; le bruit courut même dans l'entourage du duc qu'il s'était engagé à donner, dès qu'il serait roi, la charge de connétable au comte d'Étampes[2]. C'en fut assez pour achever de brouiller le prince bourguignon avec Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui ambitionnait cette charge, et avec lequel, durant la guerre contre les Gantois, il avait été en discussion pour la conduite de l'avant-garde de l'armée ducale[3]. Néanmoins, jusqu'au début du règne de Louis XI, on ne voit pas que Philippe le Bon ait retiré sa confiance à son « neveu » d'Étampes. En 1459 même, lieutenant du duc en Picardie, il est chargé d'une mission plutôt délicate, qui est de mettre en état d'arrestation son propre beau-frère, Jean d'Ailly, fils du vidame d'Amiens, soupçonné par les Bourguignons de vouloir livrer cette ville aux Français[4]. A l'époque de la Vauderie d'Arras (1460), c'est lui encore qui dut prêter main-forte aux commissaires nommés pour instruire cet inique procès. Il paraît même que ses conseillers intimes, Philibert Boutillat et Jean Forme, se distinguèrent en cette occasion par une singulière âpreté[5]. En 1461, le comte d'Étampes suivit son « oncle » de Bourgogne aux fêtes du couronnement de Louis XI. Est-ce que le nouveau roi le compromit alors par d'indiscrètes attentions au point de rallumer la jalousie du comte de Charolais, ou bien, comme l'insinue le chroniqueur Adrien de But, Jean de Bourgogne se laissa-t-il encourager par Louis XI à faire valoir auprès du duc Philippe ses prétentions au duché de Brabant[6]? Toujours est-il que l'heure

de Croy, Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, s'était fait donner jusqu'à 20,000 l. de biens par le duc Philippe (Arch. nat., X1a 4835, fol. 267 v°).

1. Chastellain, III, 288.

2. Chastellain, IV, 35.

3. Escouchy, II, 2. « N'aimoient pas l'un l'autre, et sy n'y ot point de voye de fait parce que chascun d'eulx craignoit de courrouchier le duc » (II, 240).

4. Du Clercq, qui rapporte ce fait (II, 351), commet une erreur en donnant à Jean d'Ailly le titre de vidame d'Amiens. Son père, Raoul d'Ailly, vivait encore à cette date.

5. Escouchy, II, 417, 421.

6. *Chroniqueurs belges*, publication de l'*Académie de Belgique*, p. 435.

de sa disgrâce est sur le point de sonner, et la mystérieuse affaire de Jean Coustain va le précipiter aux abîmes. Cette fois, Charolais perd toute mesure; il accuse son cousin d'Étampes de s'être fait, de concert avec Jean de Croy, le complice de ce valet favori du duc Philippe, qui fut, à tort ou à raison, soudainement enlevé et décapité, pour avoir, disait-on, tenté d'empoisonner le fils de son maître. Il est certain, du moins, que, par ordre du comte de Charolais, un gentilhomme du comte d'Étampes, Charles de Noyers, et son médecin, Jean de Bruyères, furent arrêtés sous l'inculpation d'avoir procédé à des pratiques d'envoûtement à l'encontre de l'héritier de Bourgogne. Chastellain, qui ne doute pas de la sincérité des accusateurs, prétend que le médecin, mis à la question, n'hésita point à charger son maître[1], mais, en réalité, on ne put rien prouver contre M. d'Étampes, et du Clercq, rapportant les rumeurs défavorables à Jean de Bourgogne qui circulaient dans l'entourage du comte de Charolais, s'abstient d'en certifier la sincérité[2]. Dans tous les cas, le duc Philippe, affaibli par l'âge et par la maladie, n'était plus de force à tenir tête à son terrible fils, et il se laissa convaincre de l'indignité de son « neveu ». Dès le mois de juin 1463, le comte d'Étampes avait abandonné Bruxelles[3], car, nous dit-on, le « duc ne le comte de Charollois ne le voulloit avoir en sa compagnie ». Le 2 septembre suivant, comme ses affaires ne prenaient pas meilleure tournure, il partit de Roye-en-Vermandois « à grand estat, bien accompagnié de chevalliers et escuyers », et se rendit à Pontoise, où le roi « le receupt trés grandement et lui fist grande chière ». Mais, quelques jours après, sous prétexte de le réconcilier avec son « oncle » de Bourgogne, Louis XI le ramena à Hesdin, où ils allèrent de concert signifier au duc le rachat des villes de la Somme[4].

Si le roi de France comptait que la présence à Hesdin du comte d'Étampes et du sire de Croy[5] aurait pour effet d'en

1. Chastellain, IV, 314.

2. IV, 6.

3. En partant, il y laissa, « sous la garde de Claes, le brodeur, » de riches « houssures », des manteaux et des robes de velours, des pourpoints de satin brodé ou garnis d'orfèvrerie (Reconnaissance de dépôt signée *Claes*, en orig. à la Bibl. nat., ms. fr. 2901, fol. 31).

4. Du Clercq, IV, 6 et suiv.

5. En 1496, les héritiers de ces deux seigneurs plaideront sur le point suivant : A l'époque de la suprême faveur d'Antoine de Croy, le comte d'Étampes lui avait promis la seigneurie de Rozoy s'il lui obtenait le duché de Brabant.

tenir éloigné le comte de Charolais, il avait fait un calcul très juste, car c'est ce motif que Charles de Bourgogne mit en avant pour refuser de se rendre auprès de son père[1]. La disparition de Charles, comte de Nevers, qui mourut en 1464, sans laisser de postérité légitime, fut pour son frère l'occasion d'un conflit nouveau avec la cour de Bourgogne. Devenu comte de Nevers[2] par le décès de son aîné, Jean « saisit la seigneurie, au déplaisir de la douairière », sa belle-sœur Marie d'Albret, qui courut se plaindre au duc Philippe le Bon d'être lésée dans ses droits. Appelé à Hesdin, le comte de Nevers s'y rendit « bien envis, car se sentoit mesfait et offenseur en la maison ». L'accueil que lui fit son « oncle » fut courtois, quoique réservé, mais l'entourage du duc se montra décidément hostile. Quelques vers d'une chanson contre les Croy, que Leroux de Lincy a publié dans son recueil de chansons du xve siècle, témoignent assez de l'antipathie qu'inspirait aux loyaux sujets du duc Philippe le nouveau comte de Nevers et de Rethel :

Dieu scet qu'il rend bien à revers
Le bien, le prouffit et l'honneur
Que no trés redoubté seigneur
Ly a fait depuis sa naissance.
C'est damage que ung tel triqueur (tricheur)
N'est tresperchié d'un fer de lance[3] !

Après quelques jours de négociations, Jean s'en alla, promettant de traiter doucement sa belle-sœur. Mais il en avait suffisamment entendu pour être assuré qu'il n'avait plus rien à espérer et que « son futur chef seigneur, » le comte de Charolais, lui

Croy accepta le marché, mais, paraît-il, s'abstint d'agir auprès de Philippe le Bon « *imo* tint la main secrètement au contraire ». Étampes, l'ayant appris, refusa de livrer Rozoy : d'où procès. Plus tard, après la mort de Charles le Hardi, Jean de Bourgogne réussit à se faire maintenir, par arrêt, en possession de cette seigneurie, à l'encontre des prétentions du fils du seigneur de Croy (Arch. nat., X^1a 4835, fol. 267 v°, à la date du 20 février 1494 (n. st.). Cf. X^1a 4837, fol. 366 et suiv., à la date du 11 août 1496).

1. Du Clercq, IV, 11.

2. Le 30 juillet 1464, Louis XI confirma en sa faveur l'érection, précédemment faite par Philippe de Valois, des comtés de Nevers et de Rethel en comté-pairie.

3. Le Roux de Lincy, *Chants historiques et populaires du temps de Charles VI et de Louis XI*. Paris, 1857, in-8°. Reproduit par Kervyn de Lettenhove, *Chron. de Chastellain*, IV, 479, n.

garderait à tout jamais une de ces rancunes qu'il se vantait parfois de tenir du sang portugais de sa mère! Quant au bon duc, comme Nevers se plaignait de sa pension supprimée, il se borna à répondre : « Beau neveu..., maintenant vous avez pension de Monseigneur le roy et estes à luy...; je ne puis pas tout fournir! » Et Nevers, piqué, de rétorquer : « Monseigneur, à vostre plaisir..., il convient bien doncques que je fasse du mieux que je pourrai! » Et, comme il s'en allait, il se tourna vers ses serviteurs : « Or çà, beffe, leur dit-il, le fils m'a voulu déshonorer, et le père me boute hors de sa maison, qu'est-il de faire? » Et il « prit son chemin vers le roy[1] ».

Louis XI l'attendait, et, bien résolu à le rattacher définitivement à sa cause, il s'appliqua à le lier par la promesse d'extraordinaires faveurs. Au lendemain de l'arrestation en Hollande du bâtard de Rubempré, que Charolais voulut faire passer pour un émissaire français chargé de l'enlever, le chancelier de Morvilliers signifia aux députés des villes picardes que le roi avait nommé Mgr de Nevers lieutenant et capitaine général de tous les pays compris entre la Somme et l'Oise. Quelques jours après, à Lille, en présence du même chancelier, Charolais se plaignit publiquement au duc son père que le roi se fût vanté de le « débouter par le moyen des Liégeois du duché de Brabant, » afin d'y « bouter » M. de Nevers, auquel il avait promis le secours de 400 lances[2]. Cet engagement, si le roi l'avait pris, comme le répétaient, paraît-il, Jean de Bourgogne et Antoine de Croy, n'eût certainement pas été tenu, mais l'irritante question du Brabant, que Philippe le Bon avait naguère, de haute autorité, tranchée à son profit, était devenue comme une pomme de discorde entre les deux branches de sa maison, et elle fut pour beaucoup dans la haine féroce que Charles le Téméraire avait vouée à son cousin de Nevers. De son côté, jamais Jean de Bourgogne, appuyé par Louis XI[3], ne se résolut à abdiquer ses prétentions

1. Chastellain, qui rapporte cet épisode (V, 72), accompagne son récit d'une longue digression sur « le meschief advenu à ce noble prince », qui, en ses vieux jours, avait abandonné « la maison son esleveresse », et, refusant de « venir à l'humilité ne à la voie d'amende... sans avoir reçu offense ni tort, avoit pris parti ailleurs. »

2. Coll. de doc. inéd., *Mél. histor.*, 1re série, II, 202 et suiv., doc. publ. par J. Quicherat. Cf. Adrien de But, *Chronique*, dans *Chroniqueurs belges*, *loc. cit.*, p. 435.

3. Le roi lui accorda « de se nommer duc de Brabant et lui promit de l'en faire

sur le duché, dont, jusqu'à sa mort, il s'obstinera à porter le titre. En bon Nivernais, le jurisconsulte Guy Coquille a soutenu le droit de son seigneur, et, comme au cours du procès de la succession de Nevers, dont nous allons retracer les péripéties, il fut maintes fois question du Brabant, nous indiquerons tout au moins l'origine de ce litige. C'est en 1369 que Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male et de Marguerite de Brabant, apporta ce duché à son mari Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui l'attribua à son troisième fils, Antoine. Mais, ni ce prince ni ses fils Jean et Philippe ne laissèrent de descendance légitime, et, dès lors, la question se posa de savoir auquel des frères d'Antoine le Brabant devait appartenir. Les partisans du cadet, Philippe, comte de Nevers, n'hésitaient pas à en contester l'attribution à l'aîné, c'est-à-dire au duc de Bourgogne, car Marguerite, devenue, après la mort de Louis de Male, son père, en 1385, comtesse de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rethel, avait formellement déclaré, et en la présence même de Charles VI, roi de France, qu'elle entendait que ses seigneuries demeurassent à jamais séparées de celles de la maison de Bourgogne, et, ajoute Coquille, c'est dire qu'en l'espèce on ne pouvait prétendre que cette condition résultât d'une disposition de dernière volonté « subjecte aux grabellaiges et alembics de cerveaux dont les docteurs ont accoustumé d'enmieller les substitutions testamentaires ». La comtesse de Flandre n'eût-elle, du reste, fait aucune réserve, pourquoi Charles, comte de Nevers, et son frère Jean, cousins germains des fils d'Antoine, duc de Brabant, n'eussent-ils point eu à sa succession un droit égal à celui que s'arrogeait le duc de Bourgogne, parent au même degré qu'eux? En matière de succession collatérale, on ne devait pas faire prévaloir le droit du descendant du frère aîné. Que si, d'autre part, on voulait soutenir que duchés et autres fiefs de dignité sont indivisibles, il était facile de démontrer que la succession d'Antoine de Bourgogne, se composant de quatre « belles pièces » séparées, à savoir trois duchés : Brabant, Lothier, Limbourg, et un marquisat du Saint-Empire, qui comprenait la seigneurie d'Anvers, l'attribution de

jouir comme de son propre héritage » (Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 43 et suiv., xve s.). Dans les actes officiels, Jean de Bourgogne se qualifiera duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, comte de Nevers, d'Eu et d'Étampes, baron de Donzy, de Saint-Valery et de Dourdan, seigneur d'Anvers, des terres d'outre-Meuse et de Saint-Valery-sur-la-Mer (1490. Bibl. nat., ms. fr. 20376, n° 13).

ces fiefs distincts à des personnes différentes n'entraînait en réalité aucun morcellement[1]. Les partisans de la branche aînée ne l'entendaient point ainsi, naturellement, et, comme ils avaient pour eux la force, ils se riaient des stériles réclamations de leurs adversaires, auxquels ils opposaient un jugement de la chancellerie même de Brabant. En 1467, après la mort de Philippe le Bon, Jean, comte de Nevers, tenta une fois de plus de faire triompher ses prétentions, mais, ainsi que l'écrit Chastellain[2], non sans quelque impertinence, « à lui estoit la lune aussy près pour y ruer aux mains comme de parvenir à ceste duché par vertu de sa fortune! »

Il est malaisé de dire exactement en quelle disposition d'esprit le comte de Nevers aborda la crise du Bien Public. Tiraillé en sens contraires par les partisans du roi et par ceux du duc de Bourgogne, il fut manifestement impuissant à défendre la province dont Louis XI lui avait confié la garde. Au début de la guerre, sa correspondance témoigne tout d'abord d'une confiance absolue; il se proclame en état de repousser toutes les attaques, et, de son côté, le comte de Charolais semble redouter quelque entreprise soudaine de son cousin de Nevers contre les places bourguignonnes de la frontière picarde et il s'efforce de les en garder[3]. « C'est à moy, écrit Nevers à Louis XI, que on en demande, et que je garde ma personne... M. de Charolois a dit qu'il me tient pour son ennemy mortel..., mais j'ay trouvé moyen de moy fortifier tant de mes amys que d'autres estrangiers et de leurs places pour moy aidier et vous servir si besoing est »; et il énumère toute une série de précautions qu'il a prises pour maintenir dans le devoir Nivernais, Réthelois et Picards et même pour prêter au besoin la main aux Liégeois[4]. Malheureusement, les forteresses de Picardie sont mal pourvues d'artillerie[5] et d'hommes, et la clef de la barrière de Somme, la forte place de Picquigny, est aux mains du vidame d'Amiens Jean d'Ailly, avec lequel le comte de Nevers n'est pas en bons termes. Le chancelier de France, Morvilliers, que le roi a envoyé en Picardie afin d'organiser la défense et peut-être pour surveiller les comtes de Nevers

1. Guy Coquille, *Hist. des pays et duché de Nivernais*, p. 235.
2. V, 289.
3. 25 mars 1465 (Coll. de doc. inéd., *Mél. histor.*, II, 200, doc. publ. par J. Quicherat).
4. Mézières-sur-Meuse, 29 mars 1465 (n. st.) (*Ibid.*, II, 205).
5. *Ibid.*, II, 220.

et d'Eu[1], est chargé d'aplanir le différend, « afin qu'aucun inconvénient n'en adviengne[2] ». Mais déjà, après un court séjour à Abbeville, Nevers s'est transporté à Amiens (10 mai), et voici qu'autour de lui les défections commencent à s'accentuer, et son meilleur lieutenant, le seigneur d'Esquerdes, Philippe de Crèvecœur, rejoint l'armée du comte de Charolais, qui se porte rapidement vers le sud. C'est qu'au fond Jean de Bourgogne n'est pas populaire; il excite parmi la noblesse picarde une invincible méfiance : « On craint à soy mettre soubz Mons. de Nevers[3]. » En vain, pour l'appuyer, Louis XI expédie sur les marches du pays de Caux et en Picardie le maréchal Rouault; en vain, pour stimuler son zèle et soutenir sa loyauté, il lui rappelle la protection qu'il lui a prêtée contre le comte de Charolais lorsque ce prince n'a pas craint de l'accuser de crimes « dont on ne deust charger ung tel homme », et que c'est à la pression de l'autorité royale qu'il a dû de n'être pas déshérité par son frère Charles en faveur du même Charolais! Nevers ne sait opposer au flot de l'invasion bourguignonne qu'une très courte résistance, et, satisfait d'avoir éloigné de Péronne l'avant-garde de Saint-Pol[4], il abandonne bientôt cette place, en même temps que le maréchal Rouault, et se retire sur l'Oise. Le 23 juin, il est à Compiègne[5], et c'est seulement lorsque les bandes ennemies ont dépassé cette place qu'il remonte à Péronne et qu'il s'y enferme pour attendre la conclusion de l'aventure[6], indécis, semble-t-il, sur le parti qu'il doit prendre et fort anxieux de détourner le coup que lui réserve, à n'en pas douter, la mortelle rancune de son cousin de Charolais. Dans ce but, il se décide à tenter auprès du duc de Bourgogne une démarche suprême, et il en charge sa fille, la duchesse de Clèves. Vers le mois d'août 1465, Élizabeth de Bourgogne se rend à Bruxelles, mais, dès l'abord, elle peut mesurer la difficulté de la tâche qu'elle a acceptée, car c'est seulement après quatre jours d'instances qu'elle est admise à voir son oncle. Toute larmoyante, elle se jette à ses genoux, implore la grâce de son père, et le bon duc tout d'abord « se ratendrit »;

1. *Mél. histor.*, II, 219, 224.
2. Louis XI au chancelier, 8 avril 1465 (*Mél. histor.*, II, 219, et Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, 262).
3. Jean de la Lœre au chancelier, 11 mai 1465 (*Mél. histor.*, II, 257).
4. *Ibid.*, II, 263.
5. *Ibid.*, II, 314.
6. *Ibid.*, II, 379.

mais bientôt, se reprenant et incapable de contenir son ressentiment, il se met à reprocher durement à la pauvre suppliante la désobéissance du comte de Nevers, auquel, dès le début de la guerre, il avait enjoint de quitter Péronne sans délai et d'aller attendre à Nevers ou à Rethel qu'on eût « tant fait que le comte de Charolois fust content de lui ». Mais lui, au lieu de garder la neutralité, s'était mis à la tête des ennemis de sa maison ! Qui pis est, ajouta le vieillard, « il a tenu mon héritage de Péronne et de Roye[1] » en protestant que ces places étaient à lui, alors qu'elles ne lui avaient été remises que pour sûreté d'une certaine somme de deniers qu'ensuite il a refusé de prendre lorsqu'on a offert de la lui payer. Et, après cette sortie, le duc « laissa la dame[2] ».

Ainsi, du côté bourguignon, Nevers n'avait plus rien à espérer; pouvait-il, du moins, compter sur l'efficace protection du roi de France? Les conditions de la paix qui mit fin à la guerre du Bien Public lui firent voir le contraire; car, aux termes de la déclaration du 5 octobre 1465, Louis XI s'engagea à faire transférer au comte de Charolais tout le droit que le comte de Nevers prétendait sur Péronne, Montdidier et Roye, sauf à fournir lui-même au dépossédé une suffisante récompense. Fragile assurance, que ne dut guère renforcer l'engagement pris par Charolais envers Louis XI de ne faire aucun mal à son cousin de Nevers si, sur l'heure, il consentait à lui remettre Péronne et sa citadelle et se rendait « prisonnier oudit chastel[3] ». Ce n'est pas tout, on exigeait encore du malheureux prince qu'il abandonnât à Charles de Bourgogne tous les droits qu'il prétendait sur le duché de Brabant, sur les terres de Hollande que tenait le comte d'Ostrevant[4] et sur le comté d'Auxerre; moyen-

1. C'est le 1er juillet 1448 que Philippe le Bon en avait transféré la jouissance à son neveu, afin de s'acquitter d'une somme de 20,000 saluts d'or qu'il avait prélevée « pour ses affaires » sur la dot de Jacqueline d'Ailly, et d'une autre somme de 20,000 l. qui représentait la valeur des biens meubles ayant appartenu à Bonne d'Artois. En compensation de la première de ces deux sommes, le duc avait primitivement constitué à Jean de Bourgogne une rente annuelle de 2,000 saluts d'or. Mais les arrérages en furent irrégulièrement payés et le comte trouva plus sûr de se faire remettre un gage. Cf. les plaidoiries du 3 avril 1497 et du 8 juin 1506, Arch. nat., X1a 4838, fol. 230, 4847, fol. 437 v°, 4849, fol. 228 v°, 4850, 7 août 1509, et G. Coquille, *Histoire de Nivernais*, p. 235 et suiv.

2. *Chron. de J. du Clercq*, IV, 196.

3. Lenglet, *Mém. de Ph. de Commynes*, Preuves, II, 592.

4. François de Borselle.

nant ces sacrifices, son ennemi voulait bien promettre de ne pas le tenir « comme prisonnier de guerre » et de ne le mettre ni « à finance » ni « à rançon[1] ». On va voir comment cette promesse fut tenue, et si, en ce qui concerne Jean de Bourgogne, l'histoire n'est pas très claire, elle témoigne du moins de l'insigne déloyauté du comte de Charolais. C'est le Bourguignon Jean du Clercq qui la raconte[2], et on doit croire par conséquent qu'il ne l'a point chargée. Donc Nevers est enfermé au château de Péronne, où il s'efforce de négocier avec le vainqueur. A diverses reprises, il a reçu la visite d'un serviteur fort employé de la maison de Bourgogne, que le chroniqueur d'Arras a nommé Arcquembault, mais qui n'est autre que le futur bailli de Ferrette, Pierre de Hagenbach[3]. Hagenbach a couru jusque devant Paris, muni d'un sauf-conduit du roi de France, afin de prendre les instructions du comte de Charolais; de là, il est retourné à Bruxelles, « et disoit-on que c'estoit pour trouver le traité du comte de Nevers ». Enfin, le 3 octobre, vers quatre heures du matin, il reparaît sous les murs de Péronne, mais, cette fois, accompagné des seigneurs de Roubaix et de Formelles et d'une troupe de 500 compagnons de guerre. On met pied à terre, et, suivi d'une douzaine d'hommes, Hagenbach pousse jusqu'au boulevard du château, « monte dedans par eschelles », s'en empare, pénètre dans la tour et y surprend, encore dans leurs lits, Nevers, le seigneur de Sailly et quelques autres. Réveillés en sursaut, Jean de Bourgogne et ses gens s'écrient si fort que les bourgeois de Péronne accourent en armes au château, mais trop tard, car les Bourguignons l'occupent en force, et ce sont eux qui somment les habitants de rendre la ville, ce qui fut fait quelques heures plus tard. Le coup de main, hardiment mené, avait merveilleusement réussi; seulement, il se trouva des malveillants pour insinuer que Nevers s'était volontairement fait ou laissé prendre « adfin que le roy de Franche, auquel il avoit fait serment, ne le volsit chargier de sa foy[4] ». Nous ne savons aucun document qui permette

1. Bibl. nat., ms. fr. 2901, fol. 12, copie du xve s. collat. à l'orig. « per me Poupaincourt ». Autre copie de l'époque au fol. 29 du même manuscrit. Cf. Lenglet, II.

2. IV, 213 et suiv.

3. Adrien de But le désigne sous son nom véritable (*Chroniqueurs belges*, *loc. cit.*, p. 475).

4. Du Clercq n'affirme rien et Adrien de But est muet; mais les modernes, D. Plancher (*Hist. de Bourgogne*, IV, 337 et suiv.) et, après lui, Quicherat

d'affirmer cette connivence du comte de Nevers, et, à première vue, les procédés brutaux et même barbares dont son cousin Charles usa à son égard en feraient plutôt douter; mais peut-être, en dépit des apparences, est-il prudent de réserver son jugement.

La surprise de Péronne date du 3 octobre. Dès le 5, c'est l'annaliste parisien Jean Maupoint qui l'atteste, Louis XI en était instruit à Paris. On ne dit pas si cette nouvelle l'affecta autant que l'avait affecté, quelques jours avant, la chute plus inattendue de Rouen; mais on s'expliquerait mal, si le roi n'avait pas été consentant, qu'il eût le même jour ratifié les plus extrêmes conséquences de la capture du comte de Nevers. Or, nous l'avons dit, c'est ce qu'il s'empressa de faire, et rien non plus n'indique qu'il se soit ému du traitement déloyal que le comte de Charolais infligea à son ennemi devenu son captif. Le 9 octobre, Jean de Bourgogne était enfermé au château de Béthune sous la garde de Jean de Rosimbos, seigneur de Formelles[1], et les échevins de la ville lui faisaient un présent de vin[2]. C'était du moins le traiter en prisonnier de marque, et nous savons d'autre part que nombre de ses serviteurs l'avaient suivi à Béthune[3]. Mais, ce qui surprend un peu, c'est de voir la femme du prisonnier, Jacqueline, comtesse de Nevers, se laisser « régaler » par le comte de Charolais à Régniowez, au milieu du mois de novembre, et lui rendre cette politesse quelques jours plus tard à Mézières[4]. Le comte, lui, demeura près de deux mois à Béthune; à la fin de novembre, le seigneur de Crèvecœur le transporta à Maubeuge et, quelques jours après, à Mons, où il demeura toujours prisonnier, « attendant le vouloir et plaisir de Monseigneur de Charolloys », jusqu'au milieu de février. Son vainqueur lui adressait message sur message pour l'amener à consentir à ses exigences; mais le comte de Nevers, « congnoissant qu'en ce faisant luy et ses héritiers seroient innumerablement interessez et endommaigez, dif-

(*Mél. histor.*, *loc. cit.*, II, 379, n.) et Michelet n'ont pas hésité à charger Nevers. Le dernier historien, toujours extrême en ses jugements, accuse le comte de n'avoir pas osé se livrer à Charolais : « Il n'eut pas même le courage de sa lâcheté » (*Louis XI et Charles le Téméraire*, p. 99 et suiv.).

1. Du Clercq, IV, 214.

2. Lafons de Mélicoq, *Doc. tirés des arch. de Béthune et de Péronne*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1845-1846, XIII, 347.

3. *Ibid.*

4. Lenglet, *Mém. de Ph. de Commynes*, II, 185 : *Comptes de l'hôtel du comte de Charolais.*

fera par long temps ». Il ne céda que devant la directe menace d'être détruit « de corps et de chevanche... quelque part qu'il allast[1] ». Alors seulement on feignit de lui rendre quelque liberté, car il fallut, en vue de l'avenir, sauver les apparences, et c'est dans sa propre maison d'Englemontier, près Courtrai, que maître Guillaume Hugonet lui fit souscrire et sceller de son sceau, le 22 mars 1466, les cinq lettres de renonciation et de transport prévues par la déclaration royale du 5 octobre précédent, qu'on lui présenta « grossoyées en parchemyn et toutes prestes pour sceller et signer[2] ». Les conditions en étaient rigoureuses : remise à Charolais de la garde des places fortes des comtés de Nevers et de Rethel et des baronnies de Donzy, de Rozoy, etc.; renonciation à toutes prétentions sur les duchés de Brabant, de Lothier et de Limbourg, sur le marquisat d'Anvers et terres d'outre-Meuse; abandon d'une rente annuelle de 6,000 l. par an assignées au comte Jean lors de son mariage avec Jacqueline d'Ailly et pour l'assiette de laquelle le duc de Bourgogne lui avait transféré le comté d'Auxerre, les terres et seigneuries de Woorne, Oost-Woorne, la Brielle, en Hollande, etc.; renonciation à Péronne, Montdidier et Roye; approbation du traité de paix récemment conclu sous Paris[3], abandon enfin des deux sommes de 20,000 saluts d'or et de 20,000 francs dont le duc de Bourgogne s'était jadis reconnu débiteur et qui ont été déjà mentionnées[4]. Jamais dépouillement ne fut plus brutal ni plus complet[5].

1. Cf. l'« acte » du 22 mars 1465, avant Pâques, dressé par Jean Bertault, garde du scel à Péronne, dont une copie de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle est à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 2832, fol. 308 à 318.

2. « Mons. de Nevers, fort troublé et amerement desplaisant, congnoissant que, pour quelque humilité et debvoir qu'il se fust mis envers mond. Sgr de Charroloys, ne remonstrance qui, de sa part, luy eust esté faicte, il ne se vouloyt de luy contanter, ne que par autre voye il ne pouvoit honnorablement estre delivré de ses dangers, dist... que... il convenoit bien qu'il fist tout le vouloir et plaisir de mond. Sgr de Charroloys » (Attestation de J. Bertault, citée).

3. « Acte » de Jean Bertault, cité. Cf. Lenglet, *Mém. de Ph. de Commynes*, Preuves, II, 579-590.

4. Boulogne, 31 mars 1466 (*Ibid.*, II, 591). Cf. G. Coquille, *ouvr. cit.*, p. 235 et suiv.

5. Il semble pourtant que Jean conserva les revenus du Nivernais. Un compte de sa maison daté de 1485-1486 fournit en recettes 20,572 l. 8 s. 10 d. t., soit pour le comté de Nevers 2,072 l. 8 s. 10 d. t.; Donziois et Rethelois, 1,000 l. t.; greniers à sel, 4,000 l. t.; composition de Rethelois, 5,000 l. t.; pension du roi, 8,000 l. t.; le tout en regard d'une dépense de 20,504 l. 9 s. 9 d. t., où les gages d'officiers figurent pour 3,056 l. 10 s. t. (Bibl. nat., 2894, fol. 5 et suiv., orig.). Cf. un autre compte de 1483, celui de Jean Lamoignon, secrétaire du comte (Bibl. nat., ms. fr. 23258, orig. parch.).

Ces lettres, dûment signées et jurées par le comte, contresignées par son secrétaire et par les notaires qui les avaient dressées, scellées enfin en cire rouge des armes de Bourgogne-Nevers, les hommes de loi bourguignons durent se croire à l'abri de toute revendication ultérieure. Mais c'était compter sans la ruse de leur victime; car, fait presque incroyable, M. de Nevers, déjouant toute surveillance, réussit à faire introduire par son secrétaire Berthault, entre les deux faces du sceau, un petit bout de parchemin sur lequel était inscrite en minuscules caractères la formelle protestation du comte contre les engagements qui lui avaient été arrachés par la violence[1]. Le 29 mars 1466, à Boulogne, les comtes de Charolais et de Nevers n'en donnèrent pas moins le spectacle édifiant d'une feinte réconciliation. Jean « vint prier et requerir de pardon » son rancuneux parent, et celui-ci « luy pardonna tout et luy fit trés bon accueil[2] ». Mais Chastellain conclut : « Si se trouva celuy de Nevers tout nu et tout despouillé par deçà[3]. » Ajoutons que la liberté même ne lui fut pas rendue sur l'heure; car M. de Formelles ramena son prisonnier à Saint-Omer, et, le 24 avril, de Saint-Omer à Béthune, où, derechef, les échevins crurent devoir lui offrir du vin, et ce au grand mécontentement du commun peuple, très dévoué au comte de Charolais, et dont la désapprobation faillit tourner en émeute[4].

Enfin délivré[5], Jean de Bourgogne alla résider à Nevers. Comment le roi de France tint ses engagements, il n'est pas aisé de l'établir, et ce n'est pas sans surprise qu'on le voit, par des lettres datées de Bourges, le 16 janvier 1467, prononcer la mise sous séquestre de certaines terres et seigneuries sur lesquelles, par défaut de foi et hommage non faits, le comte de Nevers aurait pu mettre la main[6]. Pourtant, il est certain qu'au moins dès 1468 Jean de Bourgogne recevait du trésor royal une pension de 8,000 l. t.[7] et qu'à cette époque sa maison était montée sur un pied fort considérable. Encore nous dit-on qu'il l'avait réduite, « vu les grans pertes et dommaiges » qu'il avait éprouvés,

1. Attestation de J. Bertault, citée.
2. Lenglet, *Mém. de Ph. de Commynes*, Preuves, II, 186.
3. V, 281 et suiv.
4. *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, XIII, 347, *op. cit.*
5. Le 10 mai 1466, c'était chose faite sans doute, car le comte de Nevers est à Mézières (ms. fr. 2903, fol. 36, copie du xve s.).
6. Bibl. nat., ms. fr. 2894, fol. 12, copie du xve s.
7. Bibl. nat., ms. fr. 20375, fol. 39, copie du xviie s.; reçu signé *Jehan*.

« comme chascun scet », et les « charges et importables affaires » auxquelles il avait eu à faire face, « tant pour les divisions de guerre » qu'à cause des arrérages du douaire de sa belle-sœur Marie d'Albret, qu'il avait dû payer, au grand dommage de ses finances obérées[1]. Or, malgré les retranchements qu'il s'est imposés, le comte n'entretient pas moins, « pour son corps et escuirie », seize chevaux, dont huit pour chevaucher, six de service et deux pour ses chapelains; il a quatre pages pour le servir et une douzaine de valets et de palefreniers. Ses chambellans sont au nombre de six[2], et son conseil se compose de trois personnes : Philibert Boutillat, bailli de Nivernais, Jean d'Armes, président de ses Comptes, qui passera bientôt au parlement de Paris[3], et Regnaut le Breton. Il a encore cinq maîtres d'hôtel, dont deux, Pierre de la Chaulme et Jean Boutillat, se remplacent tous les six mois, tandis que Guillaume de Troyes, Claude du Pré et Guy de Maumigny ne servent que quatre mois chacun. Les pannetiers, qui se nomment Pierre de Veelu et Gilles de Gleines, demeurent en fonction chacun une moitié de l'année, tandis que Jean de Villiers, Jean de Prunay, Philibert de Beaumont et Henry de Thory ne fournissent chacun que trois mois de travail. Il en va de même pour les six échansons : Jacques de Villaines et Charles de Choisy se succèdent par semestre, tandis que Colart de la Ghizieulle, Jean Breschart, Claude de la Rivière et Huguenin de Demo ne fonctionnent que trois mois chacun. Il y a encore sept écuyers tranchants, six d'écurie et trois de cuisine, avec quatre valets servants. Le médecin du comte se nomme maître Jean le Masuyer; les secrétaires, Pierre Garnier, Hugues Fouchier et Jean Berthault. Le maître de sa chambre aux deniers a sous ses ordres deux contrôleurs et trois clercs d'offices. Le confesseur Antoine de Vezat est pensionné à 30 l. t. par an et a avec lui trois chapelains et aumôniers. Les officiers d'armes sont Nevers, le héraut, et Donzy le poursuivant; enfin, quatre chevaucheurs d'écurie, deux valets de chambre, deux barbiers, des fourriers, sommeliers d'échansonnerie, huissiers, queux et

1. Bibl. nat., ms. fr. 2903, fol. 21-25. État sur parch.; copie datée du 8 février 1468 (v. st.).

2. L'un d'eux, Guillaume, bâtard de Nevers, ne quitte pas le comte; deux autres, MM. de Villiers et de la Rivière, passent avec lui tour à tour la moitié de l'année; le reste, MM. de Vaulx, Ferry de Grancy, Érard de Digoine et de Chacy ne servent que trois mois chacun.

3. Cf. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, IX, 170 et suiv.

aides de cuisine complètent cette princière maisonnée. Tout ce monde doit manger « en salle », sauf le cas de maladie; mais on comprendra qu'en dépit de toutes les précautions qu'on pouvait accumuler pour éviter le désordre, une aussi nombreuse famille devait coûter fort cher à entretenir!

Ce n'est pas le titre vide de duc de Brabant qui eût aidé le comte de Nevers à soutenir les charges de son rang. Heureusement pour lui, le 25 juillet 1472, il recueillit la succession de son oncle maternel, le vieux Charles d'Artois, comte d'Eu, qui ne laissa d'enfants ni de Jeanne de Saveuse ni d'Hélène de Melun. L'oncle et le neveu avaient entretenu d'affectueux rapports, et dès longtemps Jean de Bourgogne comptait sur cet héritage. Il faillit pourtant lui échapper, car son ennemi particulier, le comte de Saint-Pol, « désira fort » posséder le comté d'Eu, et il intrigua si bien, lorsque par son mariage avec Marie de Savoie il devint le beau-frère du roi de France, que Louis XI le lui promit pour le cas où Charles d'Artois viendrait à disparaître sans laisser de postérité mâle. Cet engagement fut confirmé après le Bien Public par lettres données à Montargis le 14 août 1466[1]. Ces manœuvres du connétable ne demeurèrent point ignorées du comte de Nevers, qui se hâta d'en avertir son oncle[2]. Mais les mesures que, de concert, les deux princes purent prendre n'empêchèrent pas les gens des Comptes de vérifier les lettres royales présentées à leur approbation par le comte de Saint-Pol, et cela sans même que le comte d'Eu ni son héritier présomptif eussent été entendus; aussi, lorsqu'après le décès de Charles d'Artois, Jean de Bourgogne voulut prendre possession du comté d'Eu, il se trouva que le connétable s'était « fourré dedans » sous prétexte d'une commission royale[3]. Sa disgrâce finale ne lui permit pas de donner suite à ses prétentions, et le parlement finit par déclarer que le comte de Nevers obtiendrait mainlevée du comté d'Eu, dont, dès lors, il ne cessa de jouir sans obstacle jusqu'à la mort de Louis XI[4]; et si, en juillet 1475, lors de la descente des Anglais en France, le roi fit brûler et abattre la ville d'Eu[5] dans la crainte

1. Anselme, III, 329.
2. Bibl. nat., ms. fr. 2901, fol. 7, orig.
3. Arch. nat., X1a 4828, fol. 354 v°, à la date du 31 juillet 1487.
4. En 1487, Charles VIII appuiera auprès du parlement de Paris l'instance de Louis de Luxembourg, fils du connétable, qui s'efforce de faire valoir ses droits sur le comté (*Ibid.* Cf. Pélicier, *Lettres de Charles VIII*, III, 209).
5. Le roi au chancelier Gaillardbois, 15 juillet (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, V, 370).

de les voir s'y « bouter », le comte fut dédommagé de la perte qu'il éprouva en cette occasion par un accroissement de 2,000 l. sur sa pension et par le don des place et château de Villeneuve-lès-Avignon, de la tour du bout du pont d'Avignon et du bourg Saint-André[1].

A son avènement, Charles, devenu duc de Bourgogne, donna une preuve nouvelle de la haine qu'il avait vouée à son cousin de Nevers, car il le fit rayer du nombre des chevaliers de la Toison[2]. Nevers, si l'on en croit Chastellain, avait pris les devants en renvoyant le collier de l'ordre « par un officier d'armes et un clerc irreverammant fondés ». Était-ce « pour eschiever le procès et l'ordre de privation à faire contre luy? » Cela est possible, car nous savons qu'ajourné par lettres patentes scellées du sceau de l'ordre à comparaître devant le chapitre assemblé à Bruges le 7 mai 1468, afin de se justifier « du cas de sortilège, en abusant des sains sacremens de sainte église » (c'est la vieille histoire de l'envoûtement), sous peine d'être « vaincu par contumace », Jean de Bourgogne se déroba, et c'eût été, du reste, pure folie que de se risquer encore aux mains de son déloyal adversaire. Donc, il fit défaut, et, pour cela, par ses collègues, il fut déclaré exclu de l'ordre et non appelé à l'offrande. Le héraut arracha l'écu de Nevers qui surmontait sa chaire vide, le jeta à terre et cloua en son lieu un autre tableau, où le duc, « son hayneux », avait fait inscrire en lettres d'or « la récitation de son cas, comment il avoit esté semons authentiquement, comment il n'avoit volu comparoir pour respondre, comment et en quoy il avoit abusé encontre son honneur et encontre la dignité de la foi chrestienne, et lisoit icestuy Toyson d'or ceste escriture tout en haut, oyant tout le monde! » Et, pour racheter cette honte, ajoute le

1. Vaesen, *ouvr. cit.*, VI, 12, et Bibl. nat., ms. fr. 2901, fol. 1 et 6, orig. Le 11 octobre 1476, Louis XI fit encore don au « duc de Brabant, comte de Nevers et d'Eu », du revenu du grenier à sel du Tréport, et cette concession paraît avoir été répétée d'année en année (Bibl. nat., ms. fr. 20373, fol. 14). Un placet adressé au roi Charles VIII à la date du 25 mars 1484 sollicite le renouvellement de plusieurs dons et faveurs accordés au comte de Nevers par Louis XI. Notons qu'à cette date le comte demanda au gouvernement royal un mandement à l'adresse des baillis de Caux pour contraindre les gens demeurant à quatre lieues autour du Tréport à contribuer au nettoyage de ce port, « qui est fort ruyneux, et s'est remply deppuis un an en ça par fortune de la mer », ce qui est grand dommage, vu que ce havre est l'un « des meilleurs hables et le plus seher de la coste » (Bibl. nat., ms. fr. 2901, fol. 26, copie du xve s.).

2. Il en était depuis 1456.

même chroniqueur, en échange de cette ruine, quelle « récompense » le comte de Nevers avait-il obtenue en France? Le roi ne tenait « guères compte de luy pour ce qu'en sens et vertu le voyoit amoindri » (le comte pourtant n'avait que cinquante-trois ans). « Comme nul réputé », n'ayant « hardement de conforter le roy de peu de pieursieute, ne affection de soy traire vers son prochain par souvenance de sa honte..., cestuy povre chevalier, povre comte..., certes bien devoit avoir le cœur estraint d'angoisse et dur annuy en cestuy temps qui aux plus sages et aux plus vertueux estoit estrange et sauvage[1] ! »

Peut-être l'historien bourguignon a-t-il un peu exagéré la pénible situation où se trouvait l'ennemi de ses maîtres ; mais, à tout considérer, il est certain qu'au point de vue matériel elle était peu enviable. En outre, la mort prématurée de Jacqueline d'Ailly avait laissé veuf le comte de Nevers, et il ne possédait qu'une fille; aussi à soixante ans résolut-il de se refaire un foyer, et au mois d'août 1475, il épousa Paule de Brosse, fille de Jean, seigneur de Saint-Sever et de Boussac, et de Nicole de Blois, comtesse de Penthièvre[2]. Cette seconde union fut de courte durée, car Mme Paule mourut le 9 août 1479[3], laissant après elle une fille encore, Charlotte, mais sans avoir donné au comte de Nevers l'héritier mâle qui aurait perpétué son nom. En compensation, il possédait, il est vrai, un petit-fils, Engelbert de Clèves, né de sa fille du premier lit, Élisabeth, et c'est à cet enfant, qu'il avait, dès l'âge de sept ans, fait élever à ses côtés, qu'il sembla d'abord décidé à laisser son comté de Nevers. Il n'en faisait pas mystère paraît-il, et, un jour que ses serviteurs cherchaient à le détourner de reprendre le harnois de guerre, il leur avait dit en propres termes, en montrant du doigt son petit-fils : « Mes amys, je ne vous laisse point despourveuz, vecy vostre conte, vous l'avez receu comme tel, je vous declare[4]. » Et il semble bien en effet que lorsque vers 1469 « Mons. Anglebert », alors âgé de sept ans[5],

1. Chastellain, V, 377, 408.

2. Le traité de mariage est daté de Boussac, 30 août 1475. La dot fut de 50,000 l. t., dont 20,000 en meubles et le reste en terres (*Extrait de l'inventaire de Nevers*, ms. fr. 20177, fol. 212 v°).

3. Son testament porte la date de Nevers, 14 mai 1479 (Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 218).

4. Arch. nat., X1a 4832, fol. 381, plaidoirie de Chambellan du 30 juin 1491 pour Engelbert de Clèves.

5. Il était né le 26 septembre 1462 (*Allgem. deutsche Biographie*, IV, 330).

fit son entrée à Nevers, Jean de Bourgogne lui avait fait préparer une réception particulièrement honorable et digne de l'héritier du comté. A son arrivée à la porte des Ardilliers, l'enfant, coiffé d'un chapeau de violettes, s'était vu présenter les clefs de la ville, puis on l'avait promené par les rues richement tendues, où sur des « échafauds » étaient représentés des tableaux vivants, dont les personnages avaient été « devisés, pourtraits et conduits » par maître Antoine de Vezat, jacobin, docteur en théologie, confesseur du comte de Nevers[1]. L'aïeul, depuis lors, avait, du consentement de sa fille, la duchesse Élisabeth, gardé avec lui ce cadet de Clèves et il lui avait monté une maison[2]; bref, tant que vécut la seconde comtesse de Nevers, tout parut indiquer chez Jean de Bourgogne l'intention arrêtée de faire d'Engelbert son principal, sinon son unique héritier. Il fut question même un moment de lui faire épouser sa jeune tante Charlotte de Bourgogne, et, comme il l'avait tenue sur les fonts, on se mit en mesure de solliciter à Rome une double dispense; mais il semble que le roi Louis XI se prononça contre ce projet d'union, de crainte qu'une entrée dans le royaume ne fût ainsi donnée à ceux d'Allemagne; « de quoy, ainsi qu'il disoit, on se devoit garder, pour ce que... il y a toujours ung garde derriere pour les Allemands[3] ». On alla même jusqu'à prétendre que ce roi soupçonneux avait vu d'un assez mauvais œil le séjour prolongé du jeune étranger à Nevers, et qu'à un moment, il exigea son renvoi, ne voulant pas « qu'il sceust les secretz du royaume[4] ». Rien ne prouve l'authenticité de ces propos, qui furent reproduits bien des années plus tard par l'avocat des adversaires d'Engelbert de Clèves; car s'il est certain que, dès le milieu de l'année 1479, les dispositions du comte de Nevers à l'égard de son petit-fils furent entièrement changées,

1. Abbé Boutillier, *Inventaire des Arch. de la ville de Nevers*, série CC, impôts et comptabilité, p. 29.

2. Des ordonnances rendues par le duc de Brabant, comte de Nevers, en 1478 et 1480, pour régler les dépenses de son hôtel, nous apprennent qu'à la personne du jeune seigneur étaient attachés deux pages, un maître d'hôtel, un valet de chambre, un aide de chambre, un maître d'école et un chapelain (Bibl. nat., ms. fr. 2903, fol. 26-33 v°).

3. Mém. du procureur Tueleu; Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 44, copie du xve s.

4. Arch. nat., X^1a 4632, fol. 341 v° et suiv. Engelbert n'était plus à Nevers en 1483; il fut à cette époque nommé capitaine d'Utrecht par les États, y fut assiégé par Maximilien et fait prisonnier (*Allgem. deutsche Biographie*, IV, 330).

on peut, avec beaucoup plus de vraisemblance, en faire remonter la cause à la naissance de Charlotte de Bourgogne.

Le troisième mariage que le comte Jean, malgré ses soixante-cinq ans, jugea bon de contracter, au printemps de 1480, avec une fille de vingt-trois ans, Françoise d'Albret, fille d'Arnaud Amanieu, seigneur d'Orval, et d'Isabeau de la Tour[1], acheva de le détacher de son petit-fils Engelbert de Clèves. Dès lors, ce fut la commune histoire du barbon despotiquement gouverné par sa jeune épouse. Intrigante, ambitieuse, la nouvelle comtesse, n'ayant pas d'enfants à espérer, s'appliqua à faire sa fortune et celle des siens, « et ne lui en challoit si son profit particulier estoit raisonnable ou desraisonnable[2] ». Le 18 juillet 1485, Françoise se fit assigner en douaire 2,000 l. t. de rente sur Donzy, Cosne, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Entrains, et d'autres terres et seigneuries, en si grand nombre que l'on soutiendra plus tard que l'assiette était excessive[3]. L'année suivante (et ce sera la cause de la grande querelle qui, pendant un quart de siècle, troublera la maison de Nevers), au mois d'avril 1486, elle marie la fille de son mari, Charlotte de Bourgogne, à son propre frère, Jean d'Albret, seigneur d'Orval, alors âgé de vingt-deux ans. Elle l'avait attiré à Nevers avec le seigneur de Lesparre, son frère lui aussi, et on peut bien croire que la brillante union qu'elle lui procurait avec l'héritière de Nevers fut le fruit de combinaisons et d'intrigues savamment poursuivies.

C'est qu'en effet dans le présent, et davantage encore pour l'avenir, Charlotte de Bourgogne était un très désirable parti ; aussi son père avait-il eu pour elle de très hautes visées. Ç'avait été d'abord le comte d'Angoulême Charles, et les négociations matrimoniales avaient été poussées si avant, qu'à la date du 31 décembre

1. Le traité de mariage fut passé au château de Chébus-Chevrol, en Limousin, le 3 mars 1479 (v. st.). La dot fut de 20,000 l. (comte de Soultrait, *Extrait de l'inventaire de l'abbé de Marolles, op. cit.*, col. 5. Cf. Bibl. nat. ms. fr. 20177, fol. 212 v°).

2. Arch. nat, X1a 4832, fol. 381 et suiv.

3. Arch. nat., X1a 4834, fol. 176 et suiv., plaidoirie de Chambellan du 21 février 1493, et X1a 126, fol. 138 v°. Cf. Bibl. nat., ms. fr.. 2010, fol. 4 et suiv. Engelbert de Clèves produisit toute une série de pièces à l'appui de ce dire. Pour se rendre apte à contracter, Françoise se serait fait émanciper par son mari en présence de Jean de la Rivière, sa créature. Puis, « sous umbre de deux petis villaiges qu'elle feignoit donner » au comte son époux, elle se fit attribuer de grosses et nombreuses seigneuries (14 novembre 1481). Pareille entreprise n'avait jamais été tentée par ses devancières !

1481, les clauses du contrat de mariage étaient arrêtées[1]; mais au dernier moment, Angoulême, attiré par un mariage encore plus brillant, s'était dérobé. Plus tard, des propositions au moins aussi belles, en apparence du moins, arrivèrent d'un autre quartier : il s'agissait cette fois de Philippe le Beau, comte de Flandre. Les conditions de cette alliance, sollicitée par les Flamands, furent discutées à Hesdin le 24 décembre 1484 entre les envoyés du duc de Brabant, comte de Nevers, Philippe de Crèvecœur, Jean d'Auffay et autres, et les délégués des communes de Flandre. Le 2 janvier 1485 (n. st.), leurs ambassadeurs arrivaient à Nevers pour soumettre leurs propositions à l'approbation du comte Jean et, le 11 février suivant, Mgr de Nevers passait procuration au président Jean d'Armes et autres qu'il envoyait en Flandre afin d'achever le traité[2]. La conclusion d'un accord entre les Flamands et Maximilien, duc d'Autriche, qui reprit possession de la tutelle de son fils Philippe, amena la rupture de ces négociations matrimoniales, que Maximilien se soucia peu de poursuivre. Charlotte de Bourgogne n'en était pas moins une grosse héritière, étant donné les dispositions que son père avait prises pour assurer son avenir. En effet, peu après sa naissance et du vivant encore de Dame Paule, sa mère, par testament en date de Nevers, le 23 mai 1479, Jean de Bourgogne avait procédé à un partage des ses biens entre ses héritiers naturels. A l'aînée de ses filles, Élizabeth, duchesse de Clèves, il laissait « ses duchés » de Brabant, de Lothier et de Limbourg avec les terres situées hors du royaume, à l'exception des seigneuries de Chasteau-Regnaut, d'Arches et de Raucourt « joignant le comté de Rethelois ». Charlotte était de beaucoup mieux traitée, puisqu'elle devait succéder au titre universel à tous les biens que son père possédait en France. Enfin le « duc » léguait à son petit-fils Engelbert tout le droit qu'il prétendait à l'encontre de sa cousine Marie de Bourgogne, duchesse d'Autriche, à cause de la « récompense » qu'elle lui devait pour raison de ses comtés d'Étampes et de Gien et de la seigneurie de Dourdan. Quant à la comtesse de Nevers, Paule de Brosse, sans parler de la mutuelle donation que son mari et elle s'étaient faite, elle devait prendre tous les meubles et conquêts immobiliers du testateur, ou, à son

1. Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 212 v°. Cf. comte de Soultrait, *ouvr. cit.*, col. 6.

2. Bibl. nat., ms. fr. 2901, fol. 35, min. du xve s.

choix, l'usufruit des comtés de Nevers et de Rethel, des seigneuries de Donzy et de Rozoy[1].

La mort de la seconde comtesse de Nevers ne diminua pas la préférence que le comte, son mari, avait si nettement marquée à sa fille du second lit, et le partage qu'il fit de sa succession, le 1er avril 1486, entre la postérité d'Élizabeth de Clèves et celle qui allait devenir la femme de Jean d'Albret, seigneur d'Orval, reproduisit les clauses du testament de 1479[2]. Le traité de mariage de Charlotte de Bourgogne fut passé le 15 avril 1486 devant trois notaires royaux et sous le scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moustier. Les biens apportés par la future mariée lui venaient pour la plupart de sa mère Paule de Brosse et constituaient un capital considérable. Mais ce n'était point assez, et Françoise d'Albret, troisième comtesse de Nevers, avait pris un empire si grand sur la volonté de son vieux mari que celui-ci n'opposait plus de résistance à ses suggestions intéressées. De fait, si l'on en croit les affirmations d'Engelbert de Clèves et de ses avocats, à l'époque où nous sommes parvenus, en 1490, le bon seigneur était presque en enfance, ne tenant « arrest ne propos à son langaige » et plus affaibli encore que ne le sont en général les vieillards de soixante-quinze ans. C'était au point que, « quant il oyoit la messe, aucuns faisoient avecques faulx visaige des sottyes autour de l'autel et luy faisoit-on accroyre que c'estoit le dyable et autres petites fantaisies et illusions, par lesquelles apparoissoit évidemment qu'il estoit débilité de son sens et entendement[3] ». Toujours est-il que, le 22 juin 1490, par un acte formel de donation entre vifs passé par-devant notaires à Saint-Pierre-le-Moustier, Jean, duc de Brabant, comte de Nevers, transporta à sa fille Charlotte, « en contemplation » de son mariage avec Jean d'Albret, seigneur d'Orval, les comtés de Nevers et de Rethel, les baronnies de Donzy, Rozoy[4], etc., dont il déclara se dessaisir immédiatement, et il n'est pas téméraire de croire, bien que le donateur se fût réservé la jouissance sa vie durant de ces belles seigneuries, que cet acte fut, comme on le dit, attribuable « deli-

1. Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 213 v° et suiv.

2. Comte de Soultrait, *ouvr. cit.*, col. 13.

3. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 26 et suiv., min. Cette « débilité » ne l'empêcha pas de faire procéder cette année même à une nouvelle rédaction de la coutume de Nivernais (Parmentier, *Arch. de Nevers*, ou *Inventaire hist. des titres de la ville*, Paris, 1842, II, 313).

4. Bibl. nat., ms. fr. 2894, fol. 120, copie du xve s.

ramentis novercalibus » et accompli « ad utilitatem d'icelle noverque[1] ». Dès le 28 août suivant, Me Hugues Foucher, procureur de M. et de Mme d'Orval, appréhenda la « réelle et corporelle possession et saisine » des comtés de Nevers et de Rethel, en se transportant d'abord à l'hôtel seigneurial de la ville de Nevers, puis en la Chambre des comptes et à l' « Hôtel neuf », qui appartenait également au duc. Il institua des officiers pour gouverner au nom de ses commettants, et c'est en leur nom également que, dès la fin de cette année 1490 et jusqu'à la mort du vieux comte, on tint le scel et l'on rendit la justice à Nevers[2].

II.

Le comte Jean et les d'Orval espéraient-ils désarmer la résistance d'Engelbert de Clèves? Ils paraissent avoir tenté avec quelque persistance d'obtenir son assentiment, car, un mois durant, on discuta à Paris sur les conditions auxquelles il serait possible de l'amener à conclure un arrangement; mais ce fut du temps perdu. Engelbert n'ignorait pas d'où partait le coup qui le frappait, car, depuis longtemps, Françoise d'Albret avait réussi à le brouiller avec son grand-père, qui avait fini par le chasser de Nevers. Encouragé hypocritement par son oncle d'Orval, il résolut de tenter auprès de son aïeul une suprême démarche et il reprit la route du Nivernais. Au dernier moment, il se vit interdire l'accès de Nevers, persista néanmoins, finit par se faire admettre, et, se voyant refuser l'hôtel du comte, finit par descendre dans une hôtellerie. Après mille difficultés, Jean de Bourgogne se décide à le recevoir, et, en voyant son petit-fils, intimidé par la présence de sa femme et du seigneur d'Orval, il ne sait que « se taire, pleurer et larmoyer ». On presse Engelbert de ratifier l'acte de donation qui le dépouille; il refuse, s'indigne, d'Orval et lui s'échauffent, et peu s'en faut que l'oncle et le neveu ne se jettent l'un sur l'autre. Engelbert quitta Nevers et retourna vers le roi sans avoir rien consenti ni rien obtenu; mais du moins il avait mis à profit son séjour pour animer ses partisans assez nombreux dans le « menu peuple de la ville ». Aussi la colère de son grand-père ne connut-elle pas de bornes lorsqu'il apprit que ce rejeton de sa

1. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 1 et suiv., *op. cit.*
2. *Ibid.*, fol. 43 et suiv.

race avait été vu buvant et mangeant avec des artisans, cordonniers et « autres gens mecanicques » et que, dans le but d'accroître sa popularité, il avait promis aux habitants de Nevers de les faire vivre en franchise lorsqu'il serait devenu leur comte. Les d'Orval ne tardèrent point à mettre à profit l'irritation du comte de Nevers pour assurer la situation privilégiée que leur avait créée la donation du 22 juin 1490; à leur instigation, Jean de Bourgogne renonça à l'usufruit qu'il s'était d'abord réservé, et, de ce fait, sa fille Charlotte se trouva nantie de la propriété intégrale des domaines paternels; il fut convenu seulement qu'après en avoir directement perçu les fruits et revenus, elle les remettrait à son père[1]. Enfin, quelque temps après, M. d'Orval obtenait d'être reçu par le roi à foi et à hommage pour les seigneuries comprises dans la donation consentie au profit de sa femme et au sien[2]. Mais, de l'autre part, Engelbert de Clèves était décidé à ne pas abandonner ses droits : il en appela du roi au parlement de Paris et, passant de la parole à l'action, fomenta à Nevers une véritable émeute, qui, durant trois mois, malgré la présence du vieux comte dans la ville, mit à feu et à sang cette paisible cité. Nous sommes au mois de janvier de l'année 1491. L'agent principal d'Engelbert, un homme de guerre nommé Jean Tabou, « povre galant qui se veult enrichir en temps trouble[3] », et avec lui un certain maître Jean Chaumier, lieutenant du bailli de Saint-Pierre-le-Moutiers, ramassent quelques centaines d'hommes « du populaire » et s'efforçent de prendre possession, au nom de Mgr de Clèves, du comté et de ses dépendances, sans se soucier des objurgations du comte Jean lui-même, auquel son petit-fils a signifié d'avoir à interdire aux d'Orval de se porter comte et comtesse de Nevers. Tabou, revêtu « d'une robe de velours », se proclame investi du pouvoir de bailler les offices du comté aux partisans de son patron, Mgr de Clèves. Les choses en arrivent au point que le prévôt du bourg n'ose plus sortir le soir, et, sous peine d'être outragé, menacé ou « pis encore », il faut qu'aux « insidiateurs » les passants interpellés répondent « Engelbert[4] ». Les échevins

1. Arch. nat., X1a 4833, fol. 59 v° et suiv.

2. Arch. nat., X1a 4812, fol. 341 v° et suiv.

3. Plaidoirie de Michon, avocat des d'Orval, du 27 juin 1491, *au criminel* (Arch. nat., X2a 60). Son adversaire, Chambellan, soutiendra au contraire que Tabou est gentilhomme (*Ibid.*, 1er juillet 1491). Les « excès » furent séparés de la cause, plaidés à part et enregistrés en greffe criminel.

4. Plaidoirie de Michon, citée (X2a 60, juillet 1491). Chambellan rejette sur

sont empêchés de vaquer aux affaires municipales et l'homme de confiance du comte de Nevers, le seigneur de La Rivière[1] (que ses ennemis qualifient « d'un des facteurs et gens attitrés » des d'Orval), présidant à la réparation des ponts de Nevers[2], en vue d'un voyage annoncé du roi, La Rivière, disons-nous, est si furieusement assailli par une bande de forgerons et de charbonniers dirigée par Chaumier qu'il est contraint de prendre la fuite. Le héraut même du comte et son trompette sont battus sans miséricorde; enfin une troupe d'Allemands à la solde d'Engelbert, qui a pénétré dans Nevers, s'en va criant par les rues : « Vive Clèves! Vive Clèves! » Engelbert est là en personne, usant de « rigoreuses parolles » ; le populaire « porte harnois » et la maison de Chaumier est transformée en place forte. Un jour du mois de mars, la bande se porte au faubourg Saint-Étienne, annonce aux habitants consternés qu'une troupe de 2,000 hommes de guerre s'apprête à se jeter sur eux, crie « aux bastons » et fait sonner le tocsin au clocher de Saint-Victor, alors que c'est simplement l'abbé de Cluny qui approche avec une suite de quelque quatre-vingts chevaux[3]. Chaumier veut à tout prix empêcher les élections municipales, et il y réussit en provoquant « un tumulte[4] ». Voilà, du moins, ce que feront plaider les d'Orval; mais, bien entendu, l'avocat de Messire Engelbert s'attachera à démontrer que les fauteurs des troubles de Nevers ont été en toute occasion les archers mêmes du comte. Suivant lui, ce sont eux notamment qui, le jour des élections, alors que défense avait été faite à tous de se rendre en armes à la maison de ville, l'ont envahie, sous la conduite d'Henri le Breton, serviteur des d'Orval, qui s'en

les archers du comte Jean la responsabilité de certaines violences subies par le prévôt Levesque.

1. Jean de la Rivière, chevalier, seigneur du lieu et de « Chanlemy, Ronzay, Vassy, Ars-en-Bony », etc. (Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 228). Sur les ponts de Nevers, cf. Parmentier, *Inventaire hist. des titres de Nevers*, H 944.

2. Plaidoirie de Michon, citée.

3. A la fin du XIe siècle, Guillaume II, comte de Nevers, avait fait don à l'abbaye de Cluny de l'église du monastère Saint-Étienne à Nevers, ainsi que du bourg et des hommes qui y demeuraient (Guy Coquille, *ouvr. cit.*, p. 129).

4. Plaidoirie de Michon, citée. *Contra* plaidoirie de Chambellan, citée. L'élection des quatre bourgeois, dits échevins, par la communauté se faisait à Nevers le second dimanche de carême. Les nouveaux échevins convoquaient l'assemblée pour le dimanche suivant afin de nommer les autres officiers. Comme tout le monde était admis aux délibérations, il en résultait de fréquents désordres (Parmentier, *Arch. de Nevers*, *op. cit.*, I, 38).

allait criant : « De par Dieu ou de par le dyable, tuez, tuez toute cette canaille ! » Fable le tocsin sonné à l'approche de l'abbé de Cluny, et fable aussi l'histoire de La Rivière insulté sur les ponts, car c'est lui au contraire qui a menacé de jeter « sur les carreaux » Tabou, cet innocent qui ne voulait autre chose, sinon qu'on le laissât « despendre son argent joyeusement en la ville[1] » !

La seule chose certaine, c'est que Nevers était bouleversé. Le gouvernement royal s'en émut et se mit en mesure de ramener la paix ; seulement, il s'y prit de singulière façon en confiant la mission de rétablir l'ordre à Guillaume de Corguilleray, prévôt des maréchaux de France, mais « domestique » des d'Orval, car il était capitaine de Châlons-sur-Marne, en cette province de Champagne dont Jean d'Albret était gouverneur, tandis que sa fille et deux de ses neveux étaient attachés à sa maison ou à celle de sa femme[2]. Aussi, dès son arrivée à Nevers, le fougueux prévôt commence-t-il par déclarer qu'il n'y a point dans la ville assez de cordes pour accrocher tous ceux qui méritent d'être pendus et il annonce à tous qu'il va faire tel exploit qu'on en parlera pendant cinq cents ans. En gens pratiques, ses archers se promettent très haut de faire chacun 1,000 francs de butin à Nevers. Sur quoi, les citoyens terrifiés courent se mettre en franchise ou s'enferment dans leurs maisons. On avertit aussitôt Messire Engelbert de ce qui se passe et il obtient l'envoi à Nevers de maître Émery Louet avec ordre à Corguilleray de ne rien faire sans son approbation. Le prévôt refuse d'obéir ; alors Engelbert adresse au parlement « requête narrative » des appellations qu'il a déjà introduites devant la cour, car le procès civil est commencé[3], et une formelle défense est expédiée à Corguilleray de continuer à se mêler de la matière. Bref, après d'autres incidents, les Nivernais virent arriver un conseiller au parlement, maître Philippe Simon, commis à informer de ce qui s'était passé à la requête de chacune des parties. Corguilleray se résigne alors à mettre un terme à ses exploits et quitte Nevers ; mais ce n'est qu'un faux départ, car il ne tarde point à revenir, et, dans le but de fermer la bouche aux témoins défavorables à une cause qui est la sienne, il fait arrêter quelques-uns des plus déterminés

1. Plaidoirie de Chambellan, citée (X2a 60, 1er juillet 1491).
2. *Ibid.* Cf. reg. X1a 4832, fol. 403 et suiv., 14 juillet 1491.
3. 17 novembre 1490 (Comte de Soultrait, *ouvr. cit.*, col. 13).

partisans d'Engelbert, met leurs demeures à sac, fait rouer de coups leurs serviteurs et ajourne une quinzaine d'autres citoyens à comparaître en personne devant le parlement à Paris, afin de les éloigner de la ville tout en leur causant, par un coûteux voyage, un sérieux préjudice pécuniaire[1].

Lorsque l'avocat général Courthardi eut à donner son avis devant la cour de parlement assemblée au criminel sur l'origine de la « commotion » de Nevers, il dut éprouver quelque embarras en présence des si contradictoires assertions des avocats respectifs d'Engelbert de Clèves et des seigneur et dame d'Orval. Il constata qu'il y avait à Nevers deux partis opposés, dont les entreprises avaient provoqué des « excès, monopoles, assemblées illicites, commotions de peuple et séditions », et que plus de trois cents dépositions avaient été recueillies sur place par maître Philippe Simon, qui avait ajourné les principaux coupables des deux partis hostiles à comparaître en personne devant la cour de parlement à Paris[2]. Mais, en attendant, il était urgent, pour écarter un péril qui menaçait l'existence même de la ville de Nevers, de faire tomber les armes des mains des factieux, et, bien qu'un procès en matière civile fut commencé entre les intéressés et qu'en pareil cas les parties *non debeant cogi ad pacem sed exortari*, le préjudice causé à la chose publique était si grand que la cour avait le pouvoir de contraindre les adversaires *ad componendum*, de prohiber à Nevers le port de « batons », le logement de gens de guerre chez l'habitant, etc. Contre les meneurs, Tabou, Chaumier et consorts, déjà ajournés à comparaître en personne, l'avocat général opina pour la peine capitale, comme ayant « fortifié et artillé » des maisons à Nevers *propria auctoritate, inscio principe*, ce qui était crime de lèse-majesté. Le bannissement à perpétuité, avec confiscation des biens, constituait en tout cas le minimum de la peine qu'avaient méritée ces véritables fauteurs de sédition. Dans l'autre parti, les nommés Brasdefer et Henri le Breton n'étaient point passibles d'une moindre peine. Quant à Richarmez, le capitaine des archers du comte de Nevers, et au prévôt Corguilleray, ils méritaient d'être ajournés devant la cour. Enfin, absolue défense devait être faite au comte de Nevers et à MM. d'Orval et de Clèves d'introduire des gens de

1. Plaidoirie de Michon, reg. crim., X2a 60, 1er juillet 1491.
2. Arch. nat., reg. crim., X2a 60, 5 juillet 1491.

guerre dans Nevers, où le bailli de Saint-Pierre-le-Moutier serait invité à exercer une active surveillance[1].

Cependant, le procès civil engagé par Engelbert de Clèves contre le duc de Brabant, comte de Nevers, et les seigneur et dame d'Albret suivait lentement son cours devant le même parlement de Paris. La thèse développée par l'avocat de M. de Clèves était la suivante : à l'époque du mariage de sa mère, Mme Élizabeth de Bourgogne, avec le duc de Clèves, il avait été formellement stipulé, et Messire Jean de Bourgogne avait promis « en parolle de prince et par serment sollempnel, tout dol et fraude cessant », que seule la survenance d'un fils excluerait la duchesse de sa succession et que, si elle venait à décéder avant son père, ses enfants, au cas où elle en aurait, lui seraient substitués par représentation. Or, si Mme de Clèves avait disparu[2], son fils Engelbert était là pour la remplacer[3], ce qui était conforme aux dispositions des coutumes de Nivernais et de Rethelois; et, d'autre part, un accord passé entre Engelbert et ses frère et sœur le garantissait contre toute réclamation éventuelle de leur part. Quant aux droits que pourrait prétendre à la même succession Mme d'Orval, demi-sœur de la défunte duchesse de Clèves, ils étaient nuls par le fait que Mme Élizabeth était née bien longtemps avant elle et que, dans l'espèce, le droit de l'aînée était incontestable[4]. Comment, dès lors, qualifier la donation faite par le comte de Nevers à cette fille cadette et à son mari, sinon comme un dol dont l'inspiratrice était Mme Françoise d'Albret, car c'était bien elle qui avait « exquis tous moyens frauduleux pour ayder, fruster le sgr de Cleves de tout héritaige et le mettre en la maison d'Orval et entre les mains du sgr d'Orval, son frère, et ... fait faire certaines telles quelles donacions par dol et fraude par un vieillard lors aagé de quatre-vingts ans[5] et indisposé de son entende-

1. Arch. nat., reg. crim., X2a 60, 5 juillet 1491.

2. Elle testa à Donzy le 4 janvier 1485.

3. Les arguments présentés en faveur du représentant *mâle*, qui doit exclure la descendance féminine de la succession du fief, sont assez piquants : 1° la femme ne peut porter les armes; 2° elle ne doit pas se mêler aux assemblées; 3° elle est inapte à décider de choses ardues; 4° souvent femme varie : « Ter mutatur in hora, unde Virgilius : varium et mutabile semper femina »; 5° elle est incapable de garder un secret.

4. « Quando nepos est natus ante patruum vel amictam, tum jus primogeniture pertinet ad ipsum nepotem, quia verum est dicere quod nepos est natus genitus ante patruum. »

5. Jean de Bourgogne n'en avait que soixante-quinze en 1490.

ment ». Tout cela était contraire non seulement à toute justice et, qui plus est, absolument irrégulier, car non seulement Messire Engelbert devait succéder à son grand-père[1] et lui succéder sans partage, vu que « comitatus est feudum indivisibile in quo succedit primogenitus integraliter », mais encore le comte de Nevers, sans parler des engagements qu'il avait pris jadis, avait transgressé la règle de droit « non permittitur disponere de regno vel comitatu ». Pour conclure, l'avocat de M. de Clèves, après avoir exalté sa maison aux dépens de celle d'Albret, qui n'était « conté ne baronie », demanda à la cour de débouter les d'Orval de leurs prétentions en les condamnant à une amende de 10,000 l.

Aux articulations d'Engelbert de Clèves et de son porte-paroles, l'avocat Chambellan, que va répondre Michon pour ses clients le comte de Nevers et les d'Orval? En premier lieu, qu'il est loisible à chacun de disposer de son bien, et que depuis longtemps Mgr de Nevers avait, « par amour et inclination naturelle », témoigné son intention d'avantager sa fille cadette, « procreée et generée en son ancien aage », d'autant que sa fille aînée, mariée jadis « es pays d'Allemagne » par la volonté du duc Philippe le Bon, était depuis longtemps décédée. Si le comte avait choisi pour son gendre le seigneur d'Orval, c'est qu'il était de haute naissance, de bonnes mœurs et, avant tout, bon Français. De quel droit d'ailleurs M. de Clèves venait-il contester à son aïeul la faculté de disposer librement de ce qui était à lui, par un acte de donation en bonne forme? Soutiendrait-on sérieusement qu'une promesse faite dans une simple lettre privée en 1456, c'est-à-dire à une époque où Jean de Bourgogne n'était encore que comte d'Étampes, pouvait actuellement l'empêcher de donner le comté de Nevers à qui il l'entendait? Au reste, « hereditas non potest dari in dotem », car s'il en était ainsi, que deviendrait la liberté de tester? Si elle avait survécu à son père, la duchesse de Clèves eût-elle été admise à réclamer du fait qu'elle était l'aînée? Certainement non, car lorsqu'il n'existe pas d'enfant mâle, toutes les filles succèdent à part égale. De plus, M. de Nevers n'avait pas exhérédé cette fille aînée, puisque non seulement il l'avait richement dotée à l'époque de son mariage, mais qu'encore la donation de 1490 avait laissé à son fils le comté d'Eu, la seigneurie de Saint-Valéry et des droits sur le duché de

1. Le taxer d'étranger était absurde : « Jus agnationis est immutabile. »

Brabant. Enfin, suprême argument, toute discussion était prématurée, car la succession du comte de Nevers n'était pas ouverte, et, pour engager un pareil débat, les convenances eussent exigé que le vieillard ne fût plus de ce monde : « Fault laisser vivre le bon seigneur duc, dont viennent les biens, sans vouloir avoir sa succession avant qu'il soit mort! » Or, c'est à quoi prétendait Messire Engelbert de Clèves, cet étranger, cet Allemand, auquel pouvait s'appliquer le vers d'Ovide : « Filius ante dies patris inquirit in annos[1]! » Pour finir, le disert avocat adjura la cour de maintenir M. et Mme d'Orval en possession des seigneuries que le comte de Nevers leur avait données et d'en exclure à jamais leur adversaire.

III.

Tout était dit de part et d'autre et l'affaire semblait en état de juger, lorsqu'un incident survint, qui remit tout en question : Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, expira le 25 septembre 1491. Clèves aussitôt de prétendre que le litige étant terminé en ce qui le concernait, le procès devait être repris à nouveau, et les d'Orval de contester cette prétention, en soutenant que la mort du vieux comte n'innovait rien et n'avait fait que consolider le « viage » à leur propriété[2]. Ils produisirent aussi un second testament, daté de Nevers, le 5 juillet 1490, qui confirmait purement et simplement la donation du 29 juin précédent[3]. Entre temps, Engelbert s'était introduit à Nevers « en habit dissimulé », avait mis la main sur tout ce que renfermait l'hôtel du défunt comte et s'était emparé de la clef de ses archives; de son côté, d'Orval occupait les châteaux de Cuffy et de Montenoison, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Saint-Verain-des-Bois, Champallement et d'autres places en Nivernais, pillait les bonnes gens du pays et serrait de près la ville de Nevers[4]. Les deux parties cher-

1. Arch. nat., Xla 4832, fol. 446, 4 août 1491. Cf. fol. 403 et suiv., 14 juillet (m. a.). Aux reproches formulés contre la comtesse de Nevers, son défenseur répond que ce n'est point un délit que de procurer le bien de son frère et que « etiam licet uxoribus aliquando provocare maritos blando sermone ». On n'est pas plus fin!

2. Arch. nat., Xla 4833, fol. 59 v° et suiv., 15 décembre 1491. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 43 et suiv. : « M. de Clèves... ne quiert que à reculer. »

3. Un résumé de ces dispositions testamentaires se trouve au ms. fr. 20177, fol. 519 v°, copie.

4. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 69 et suiv. Cf. Arch. nat., reg. Xla 4833,

chaient à se créer une possession d'état. A Paris, les d'Orval réclamaient vivement contre le coup de main d'Engelbert de Clèves et insistaient pour que leurs officiers à Nevers fussent rétablis dans les fonctions qu'ils exerçaient à l'époque du décès de Jean de Bourgogne. Pendant ce temps, l'avocat de leur adversaire manœuvrait pour les pousser dans une impasse : s'ils se portaient héritiers du défunt comte de Nevers, il demandait qu'ils fussent mis dans l'obligation d'accomplir les engagements qu'il avait contractés à l'époque du mariage de sa fille aînée Élizabeth, duchesse de Clèves; au cas contraire, c'est Messire Engelbert qui devait être tenu héritier pour le tout et obtenir gain de cause[1], et, naturellement, il soutenait imperturbablement la parfaite validité de l'engagement pris par le comte défunt à l'égard de sa fille aînée.

Le duc d'Orléans, le futur roi Louis XII, avait, dès le début de cette querelle, « porté merveilleuses faveurs » à son cousin germain Engelbert de Clèves; « il sollicitoit ledit procès et alloit de maison en maison » avec Engelbert visiter les présidents et conseillers du parlement de Paris[2]. Charles VIII, de son côté, aimait ce cadet de Clèves pour sa brillante valeur et ses talents militaires. Il lui conféra des lettres de naturalité et lui abandonna le comté d'Auxerre[3]. Mais M. d'Orval n'était pas moins bien en cour : il était gouverneur de Champagne, et on a vu que, dès le 19 novembre 1490, le roi l'avait reçu à foi et à hommage pour le comté de Nevers. La balance de la faveur royale semblait plutôt pencher en sa faveur qu'en faveur de son adversaire; car, après avoir, le 8 mai 1492, délégué le sire d'Aubigny auprès de Messieurs du parlement afin de les presser de « vacquer et entendre à toute diligence » à la poursuite du procès et leur recommander le bon droit du sgr d'Orval, Charles VIII y insista de nouveau le 14 juillet, en les priant de lui donner leur opinion sur ce qu'il y avait à faire « pour le bien des parties et en toute justice[4] ».

fol. 59 v° et suiv. Après le décès de son grand-père, Engelbert s'intitula comte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Auxerre.

1. Arch. nat., X1a 4833, fol. 59 v° et suiv., 15 décembre 1491. Cf. X1a 4834, fol. 358 v° et suiv., 13 juin 1493.

2. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 80 et suiv.

3. 21 février 1489 (Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 218 v°. Cf. ms. fr. 2901, fol. 38). A la date du 16 avril 1490, le roi envoie Aubert le Viste à Paris avec mission de faire entériner ce don, que le parlement faisait difficulté de reconnaître (Pélicier, *Lettres de Charles VIII*, V, 232).

4. *Ibid.*, III, 265, 287.

Combattue par diverses influences, la cour de parlement ne paraît point avoir voulu décider encore sur le fond du débat; par un arrêt rendu le 15 mai 1493, elle déclara que, contrairement à la requête formulée par leur adversaire, M. et Mme d'Orval ne seraient point tenus d'affirmer dores et déjà s'ils étaient ou non héritiers du feu duc de Brabant; et, afin d'assurer l'ordre en Nivernais, ce même arrêt mit le comté en la main du roi, jusqu'à intervention d'une décision finale; revenus et fruits devaient être également partagés entre les deux parties par les commissaires désignés pour les recueillir[1]. Engelbert de Clèves se soumit, non sans protestation[2], et abandonna Nevers, Decise, Cercy et les autres places qu'il avait si vivement occupées; mais au parlement le procès continua à se traîner d'année en année et d'innombrables incidents à se greffer sur le débat principal[3]. On discuta à fond, car c'était un point capital, la question de la validité de la promesse faite par le défunt comte de Nevers, alors comte d'Étampes, à sa fille Élizabeth, et Engelbert de Clèves produisit une copie du traité de mariage de la duchesse de Clèves avec des attestations en due forme émanant du duc de Juliers (28 octobre 1493), des échevins de Clèves (14 novembre 1493), des magistrats de Bruges (6 décembre 1493), d'où il résultait qu'en Flandre et en Allemagne toutes lettres émanant de princes et de seigneurs, fussent-elles de mariage ou de succession, devaient être réputées dignes de créance et parfaitement authentiques lorsqu'elles portaient les sceaux des contractants, et cela même en l'absence de toute signature[4]. Il s'attacha à prouver encore par des comptes

1. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 4 et suiv. A la date du 19 juillet 1493, commission fut donnée à maîtres Robert Thiboust, président, et Guillaume Allegrin, conseiller au parlement de Paris, pour placer à la tête du gouvernement du Nivernais Érard de Digoyne, chevalier, et Jean Bardin, seigneur d'Avry, en tous offices, sauf la justice (Bibl. nat., ms. fr. 2903, fol. 42, copie du xve s.).

2. Cf. ms. fr. 2910, fol. 69 et suiv. : « Ce sont les faiz et articles sur lesquelz Engelbert Monsr de Clèves, etc., ... requiert information... contre Mess. maîtres Robert Thiboust et Guill. Allegrin, » etc.

3. C'est ainsi qu'on plaida spécialement sur la question de l'attribution des « douaires et conquêts » : douaire de Jacqueline d'Ailly, douaire de Paule de Brosse, etc. Cf. Arch. nat., X1a 4838, fol. 146 v° et suiv., 2 mars 1496 (v. st.); fol. 230, 11 mai 1497. L'arrêt lui-même donna lieu à de nombreuses difficultés d'interprétation. Engelbert reprocha, par exemple, au président Robert Thiboust et au conseiller Guillaume Allegrin de n'avoir commis aux offices du comté de Nevers que des gens favorables à la cause de ses adversaires. Cf. Arch. nat., ms. fr. 4839, fol. 189, 15 mars 1497 (v. st.), et Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 4 et suiv., et 69 et suiv.

4. Ms. fr. 2910, fol. 4 et suiv.

et pièces d'archives dérobés à la chambre des comptes de Nevers[1] qu'à des dates postérieures à la donation de 1490 les revenus du comté de Nevers avaient été perçus par les officiers de Messire Jean de Bourgogne et non par ceux de M. d'Orval, et que, jusqu'à sa mort, le vieux seigneur n'avait cessé d'être tenu là-bas pour comte de Nevers et de Rethel, tandis que Mme d'Orval sa fille ne vivait que de ses libéralités[2]. Il en concluait nécessairement que les d'Orval n'avaient, du vivant du défunt, ni joui ni possédé, contrairement à ce qu'ils prétendaient, et que par conséquent c'était lui, Engelbert, et lui seul, qui, héritier légitime des biens de son aïeul, s'était, au jour du décès, trouvé saisi et « vêtu » des fiefs dépendant de la succession.

L'expédition d'Italie interrompit cette procédure. Engelbert y prit une part brillante et se distingua fort durant la retraite[3]. C'est probablement pour s'être tiré sain et sauf de cette périlleuse aventure que, deux années après, le 20 mai 1497, on le voit présenter une requête au parlement de Paris, afin d'être autorisé à se rendre à Nevers avec sa femme Charlotte de Bourbon-Vendôme, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait en Italie à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle[4]. Le moment approchait du reste où son étoile allait éclipser entièrement celle de son oncle d'Albret; car la mort de Charles VIII, en plaçant l'autorité souveraine aux mains de Louis XII, mettait à son service la prépondérante influence du roi. Celui-ci, pour employer les termes d'un mémoire rédigé en faveur des Albret, fit « son propre fait » de la cause de son cousin de Clèves et, après la mort de dame Char-

1. « Lesquels... Clèves a fait prendre par violence et par-dessus la main du roi... » (Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 43 et suiv.).

2. Un compte orig. des dépenses extraordinaires baillées par Hugues Pontiart, secrétaire à ce commis par le duc de Brabant, comte de Nevers, qui porte la date de juin-juillet 1491, contient en effet nombre d'articles concernant « Mme la duchesse » (de Brabant, Françoise d'Albret) et « Mme la comtesse » (de Nevers, Charlotte d'Orval).

3. *Mém. de Ph. de Commynes*, éd. Mandrot, II, 273. Par une lettre datée de Turin, 2 août 1495, Charles VIII manda au parlement de suspendre l'examen du procès de Nevers jusqu'au retour de M. de Clèves. Cf. Arch. nat., X^1a^ 9323, n° 157.

4. La permission fut accordée à la condition que messire Engelbert ferait le voyage « en simple estat et compagnie ordinaire » (Arch. nat., X^1a^ 1503, fol. 136). Le contrat de mariage d'Engelbert de Clèves et de Charlotte de Bourbon, qui comportait une dot de 30,000 l., assignées sur le comte d'Auxerre, porte la date du 23 février 1489 (v. st.), à Saint-Pourçain. Cf. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 600 et suiv.

lotte, en l'année 1500, contraignit M. d'Orval à renoncer à la juridiction régulière et à souffrir que la décision du procès fût transférée à une commission composée de huit conseillers choisis dans le sein du parlement. Un peu après, et bien qu'il sût de source certaine que le droit de M. de Clèves était « foible et fort doubteux », Jean d'Albret fut contraint par la même toute-puissante insistance à concéder que, pour préparer le jugement, « il n'y auroit que quatre personnes du parlement » désignées par le roi, qui se réservait de prononcer lui-même en dernier ressort, après avoir pris connaissance du rapport qui lui serait soumis. Ces quatre personnages furent les présidents Baillet, Paris et Guymier et le conseiller Bezanson[1]. Ils examinèrent l'affaire, et, vers le milieu de l'année 1502, le président Baillet remit à Louis XII leur « sentence, avis et opinion ». M. d'Orval fut aussitôt convoqué; mais assuré d'avance que le roi lui imposerait une solution peu conforme à l'intérêt de ses enfants, il se hâta de faire rédiger « certaine protestation subreptice ». On ne lui communiqua même pas la sentence des commissaires; mais il réussit à découvrir qu'elle lui était favorable. Du moins, c'est ce qu'il affirma, et cette affirmation devait être exacte, puisque, à son tour, son adversaire qualifia ce *dictum* d' « abus » et protesta que les quatre conseillers qui l'avaient rédigé n'étaient « juges ni arbitres en la matiere, mais seulement commis à en faire rapport au roi ». C'est ainsi que l'entendait Louis XII, qui, déterminé à faire triompher son cousin de Clèves, fit tout pour briser la résistance du seigneur d'Orval; au bout d'une année, on finit par le faire consentir à laisser examiner l'affaire par une nouvelle commission, qui fut composée d'Étienne Foucher, évêque de Paris, de l'évêque d'Angoulême Hugues de Bause, et de Jean de Nicolaÿ, maître des requêtes. Soustrait à ses juges naturels, craignant tout de la colère du roi, « lequel usoit de vengeance et oultraige envers ceulx qui luy estoient désobéissans[2] » (l'eût-on cru de Louis XII?), menacé encore d'être exilé de la cour et privé non seulement de l'administration de ses biens, mais du gouvernement même de ses filles, Jean d'Albret céda; mais non sans avoir encore secrètement protesté qu'il entendait « impugner » tout ce que les commissaires désignés pourraient décider à son préjudice et qu'il ne se dépar-

1. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 80 et suiv., copie du XVIe s.
2. *Ibid.*

tait pas des termes de la première sentence telle qu'elle avait été libellée par le président Baillet (23 août 1504). Un mois plus tard, le 23 ou le 24 septembre, Louis XII appela les deux adversaires à Blois, et, le 4 octobre, il faisait décréter sa sentence définitive. Si nous n'en connaissons pas le texte exact, du moins possède-t-on un extrait de l'arrêt d'homologation qui fut rendu en parlement le 17 janvier 1505[1] (n. st.). Par cette sentence, la donation faite en 1490 par le défunt comte de Nevers à sa fille Charlotte et au seigneur d'Orval était reconnue bonne et valable et la propriété des biens qui y étaient compris demeurait aux trois filles issues de ces deux personnages. Mais le roi, s'érigeant en souverain arbitre, décrétait que, pour éteindre toute contestation, le fils aîné de Messire Engelbert, Charles de Clèves, serait uni à l'aînée des filles d'Orval, Marie d'Albret[2], qui, pour sa part, recevrait le comté de Nevers. De même, sa sœur Hélène[3] épouserait M. Louis de Clèves, frère cadet du précédent, et deviendrait titulaire du comté de Rethel. Si aucun enfant ne naissait de ces deux unions, la quarte partie de chacune des parts d'héritage attribuées auxdites demoiselles retournerait à Messire Engelbert et à ses fils en toute « propriété, seigneurie et preeminence[4] ». M. de Clèves conservait le comté d'Eu et les terres de Picardie, qui avaient appartenu à son aïeul. Quant à sa troisième fille, Charlotte, elle reçut pour sa part la baronnie de Donzy et les terres de Champagne[5].

M. d'Orval n'osa point en appeler ouvertement de cette sentence, qui, de son aveu, renfermait « certaines choses à son utillité et de ses filles » et beaucoup d'autres à leur préjudice; mais, le 27 septembre 1504, fidèle à la ligne de conduite qu'il avait précédemment suivie, il fit dresser par-devant notaire un acte secret, aux termes duquel il déclarait en appeler. On n'en voit pas moins les parties, au mois d'avril 1505[6], négocier à Donzy

1. *Ibid.* Cf. Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 223, *ouvr. cit.*

2. Née à Cusy-sur-Loire le 25 mars 1492, morte à Paris le 27 octobre 1549.

3. Née à Montroud-lès-Orval le 16 juillet 1495.

4. La dernière fille de M. d'Orval, Charlotte d'Albret, qui devint la femme d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, fut exclue de l'acquisition éventuelle de cette quarte partie; il en résulta ultérieurement un procès.

5. Bibl. nat., ms. fr. 2910, fol. 80 et suiv., copie du XVIe s. Ces domaines de Champagne sont dénommés Isle, Saucourt, Juilly, la Grève, Chaource, Marais et Vilmaur, par Gillois, *Chronique du Nivernais*, p. 161.

6. Le *Dictionnaire* de Moréri (1759), t. VII, p. 986, fournit pour le mariage

les clauses et conditions du mariage de Marie d'Albret, parvenue à l'âge nubile, avec Charles de Clèves. Elles tombèrent d'accord pour biffer la clause qui déférait à Engelbert et à ses fils le quart des apports des deux demoiselles d'Orval pour le cas où elles viendraient à mourir sans postérité et il demeura convenu que, dans cette éventualité, « la totallité des parts et portions à elles contingentes des donations faites à feu leur mère » reviendrait à leur sœur cadette, Charlotte. Mais on doit croire qu'Engelbert se ravisa, car, au mois de janvier 1507 (n. st.), « à son pourchas », Louis XII fit enjoindre à M. d'Orval de procéder incontinent au mariage d'Hélène d'Albret avec Louis de Clèves, et, qu'en le traitant, on « rabillât » ce à quoi on avait dérogé à l'époque du mariage de sa sœur aînée. Par ordre du roi, le chancelier de France Gui de Rochefort intervint en personne et contraignit Jean d'Albret à signer une déclaration par laquelle il s'engageait à rétablir en leur intégrité les termes de la sentence du 4 octobre 1504 et stipulait la nullité de toute dérogation précédemment convenue[1]. C'est vainement que d'Orval réclama une rédaction qui mettrait au moins sa responsabilité à couvert vis-à-vis de ses filles; le roi refusa de rien entendre et prit cette requête « merveilleusement mal en gré[2] », si bien que, tout en protestant secrètement, Jean d'Albret dut s'exécuter cette fois encore[3]. Mais, comme la seconde de ses filles n'était point encore d'âge de se marier, c'est en 1510 ou 1511 seulement que Louis XII put revenir à la charge. D'Orval s'efforçait toujours de reculer la fatale échéance; il remontrait qu' « au moyns estoit besoing y bien penser avant que passer oultre »; il arguait de la pauvreté de Louis de Clèves, incapable d'assigner un douaire à sa future épouse, puisque tout ce que les Clèves possédaient était au comté d'Eu, « où les maisnez n'ont que un cinquiesme! » Louis XII, sans doute, ne se fut pas rendu à ces raisons, si l'intérêt qu'il

de Charles de Clèves et de Marie d'Albret la date du 25 janvier 1504 (*sic*); mais elle est contredite par les documents. Le contrat de mariage porte la date de Donzy, 13 avril 1505. Engelbert s'y réserve la jouissance des comté et terre de Nivernais et assigne en dot à sa fille Marie 3,000 l. de rente sur les seigneuries picardes de Saint-Valéry, Béthencourt et Bonnécourt (Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 214).

1. Le ms. fr. 2910, fol. 80 et suiv., reproduit cette déclaration *in extenso*.

2. « Et... dit bien rudement (au chancelier) : « Dictes luy que je vueil qu'il « le face, et d'autres rigoureuses parolles assez » (ms. fr. 2910, *mém. cit.*).

3. Blois, janvier 1507 (n. st.).

portait à ses cousines de Clèves n'avait été diminué par la mort d'Engelbert, survenue le 2 novembre 1506[1]. Sa veuve, Charlotte de Bourbon, se fit religieuse[2] et mourut le 14 décembre 1520. Leur fils aîné, Charles, que son mariage avec Marie d'Albret avait fait comte de Nevers, succéda par droit de primogéniture à tous les biens paternels. Heureusement pour son frère cadet, il était tombé « en la totale disgrâce du roi... pour certaines assemblées et monopoles » qu'il avait provoqués en Nivernais. Arrêté et emprisonné, il n'échappa à la confiscation qu'à la condition d'abandonner à son frère une partie de ses biens. C'est Louis XII encore qui, sollicité par la veuve d'Engelbert de Clèves et par son frère Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, intervint pour imposer au comte de Nevers cette concession, qui pourvut Louis de Clèves de 3,000 l. de rente[3] et fit de lui un parti sortable. Mais c'était du même coup appauvrir d'autant Marie d'Albret, sa belle-sœur; M. d'Orval, son père, ne manqua point d'en faire l'observation et, cette fois, « délaya » avec succès, car, peu de temps après, Louis XII alla de vie à trépas, et après lui, malgré sa jeunesse, Hélène d'Albret elle-même, ce qui mit fin à toutes les difficultés[4].

Une autre disparition fut celle de Charles, comte de Nevers. Il mourut en prison le 27 août 1521, en laissant de son mariage avec Marie d'Albret un fils nommé François, né le 25 octobre 1516. C'est pour lui autant que pour elle-même que la comtesse de Nevers, sa mère, conclut à Roanne, le 1er juillet 1525, avec Odet de Foix, seigneur de Lautrec, et sa femme Charlotte d'Albret un accord qui fixa définitivement les droits respectifs des

1. Il fut enterré à Nevers. Son épitaphe le qualifiait comte de Nevers, d'Eu et d'Auxerre, pair de France, lieutenant général et gouverneur pour le roi en ses pays et duché de Bourgogne, comté de Maconais et pays adjacents (Bibl. nat., ms. fr. 20177, fol. 296).

2. A Notre-Dame du Bois-aux-Dames lès Malnoue, en Brie. Le ms. fr. 20177 contient (fol. 216 v° et suiv.) un extrait du testament qu'elle fit dresser en ce lieu le 28 mai 1514. Elle y ordonne que son fils, le comte de Nevers, fasse abandon à son frère cadet de ce à quoi il peut prétendre ès terres et seigneuries de Cayeux, Boulancourt et Bourmorne, en Picardie, et en celle d'Englemonstier, Pontrevard et Vive-Saint-Éloy, en Flandre. Ce testament fut complété, le 27 mai 1515, à Fontevrault, où la comtesse de Nevers termina sa vie.

3. L'appointement fut passé entre eux à Malnoue (ms. fr. 2910, *ouvr. cit.*).

4. *Ibid.*

deux branches de leur maison[1]. La comtesse de Nevers et son fils conservèrent le comté avec la seigneurie de Champallement et le péage de Mesnes, le comté de Dreux, les seigneuries de la Chapelle, de Nogent, de Bois-Belle et des Aix-d'Anguillon en Berry et 1,500 l. t. de rente à prendre sur les terres de Champagne « au choix de Madame », ainsi que la rente de 1,750 l. t., plusieurs fois mentionnée, sur la vicomté de Rouen. Mme de Lautrec prit pour sa part le comté de Rethel, la baronnie de Rozoy et les terres sises hors du royaume, la baronnie de Donzy en Nivernais, avec Saint-Verain et Châteauneuf-Val-de-Bargis; en Berry, les terres d'Orval, Châteaumeillant, Montrond et Bruyères; Lesparre en Guyenne, les terres de Champagne autres que celles choisies par Mme de Nevers, un hôtel à Paris et des domaines aux environs de cette ville.

Telle fut la conclusion de cette longue querelle. François de Clèves, marié en 1538 à Marguerite de Bourbon-Vendôme, créé duc de Nevers, mourut en 1566, et c'est sa fille aînée, Henriette, née le 31 octobre 1542, qui, par le décès de ses frères, hérita du duché. Au mois de mars 1565, elle épousa Louis de Gonzague, et c'est ainsi que le duché de Nevers passa dans la maison de Mantoue, où il demeura jusqu'en 1659, c'est-à-dire jusqu'au jour où le cardinal Mazarin en fit l'acquisition.

B. DE MANDROT.

1. Bibl. nat., ms. fr. 2894, fol. 63, copie du XVIe s. Cf. G. Coquille, *ouvr. cit.*, p. 235 et suiv. Jean d'Albret, seigneur d'Orval, était mort le 10 mai 1524 (Anselme, VI, 218).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN ÉPISODE DE L'EXPÉDITION D'IRLANDE.

L'EXTRADITION ET LA MISE EN LIBERTÉ DE NAPPER TANDY

(1798-1802).

Un officier érudit, le capitaine Desbrière, a étudié ou résumé en trois gros volumes la plupart des *Projets de débarquement en Angleterre ou en Irlande*[1], qui furent soumis par écrit au gouvernement, pendant la Révolution française, qu'ils aient été ou non suivis d'exécution.

La plus connue et la plus importante de ces tentatives est celle dont Hoche fut le promoteur[2] et qui aboutit, en décembre 1796, au désastre de la baie de Bantry.

Cette expédition, patronnée par Carnot, membre du Directoire exécutif, avait été préparée par le ministre de la Guerre Clarke, Irlandais d'origine, sur les suggestions de Wolfe Tone[3], avocat au barreau de Dublin, le fondateur du groupe des *Irlandais-Unis*.

Depuis des siècles, le joug anglais pesait durement à l'Irlande. Du feu qui couvait sous la cendre, la violente commotion politique et intellectuelle causée par la Révolution française devait faire jaillir l'étin-

1. *Projets de descente en Angleterre* (3 vol. in-8°. Paris, Chapelot, 1901), par le capitaine Desbrière.

2. Même ouvrage et *Hoche en Irlande*, par le docteur Escande, député, 1 vol. in-18. Paris, 1888.

3. *Memoirs of Th. Wolfe Tone*, dans *The Life of Th. Wolfe Tone*, by W. Th. Wolfe Tone, 2 vol. in-8°. Washington, 1826.

celle : les idées de liberté excitèrent un grand enthousiasme dans l'île opprimée. Des gardes nationales s'organisèrent. Il se produisit un élan général de concentration qui aboutit à la formation du groupement des *Irlandais-Unis*. Il y avait alors trois partis dans l'île, qui se distinguaient l'un de l'autre par leurs croyances ou leur secte religieuse : les *Anglais* appartenaient à la Haute-Église; les *Orangistes*, protestants dissidents, au culte presbytérien; enfin les plus nombreux de beaucoup étaient les catholiques. L'appellation d'*Irlandais-Unis* vint du rapprochement patriotique qui s'opéra entre protestants et catholiques. Leur manifeste fut rédigé par James Napper Tandy. Né à Dublin en 1740, il avait été quincaillier dans son enfance; il avait fait lui-même son instruction. Enflammé pour la cause de son peuple, il avait publié en 1791 un plan de réformes. Il s'associa avec Wolfe Tone et Th. Russell pour fonder le groupe des *Irlandais-Unis*, dont il devint le secrétaire[1].

Une convention nationale se réunit à Dublin en novembre 1792. Pitt accorda quelques libertés aux Irlandais, mais força de s'exiler Wolfe Tone et Napper Tandy. Colonel des volontaires de Dublin, celui-ci avait donné le signal de la révolte. Bientôt des mesures de rigueur furent prises par le cabinet de Londres pour enrayer le mouvement irlandais. Les emblèmes nationaux furent interdits[2]. Des réfugiés qui étaient rentrés dans leur pays après avoir séjourné en France, comme Sheares, furent arrêtés, condamnés à mort et livrés au bourreau. De telles atrocités devaient exaspérer l'esprit de rébellion au lieu de le calmer. Un comité d'insurrection se forma; des émissaires furent envoyés au Directoire, qui, de son côté, expédia en Irlande des agents secrets. C'est dans ces circonstances que le fondateur de la Société des *Irlandais-Unis*, Wolfe Tone, était venu en France, au mois de février 1796, chargé, avec Lewins, par le Directoire irlandais, de demander des secours au gouvernement français.

Après l'échec de l'expédition conduite par Hoche et son lieutenant, Grouchy, le Directoire parut abandonner l'idée d'une intervention armée en faveur des *defenders* irlandais. De 1796 à 1798, il eut d'ailleurs à porter son attention vers d'autres ennemis plus redoutables que les Anglais. Aux projets de Grouchy et de Hoche, à la tentative malheureuse opérée par l'escadre hollandaise de l'amiral de Winter, battue par les Anglais à Scheweningen, succède un plan plus vaste[3]. A la fin de 1797, le Directoire organise une armée

1. *Dictionary of National Biography.*
2. Escande, *ouvr. cit.*
3. Desbrière, *ouvr. cit.*

d'Angleterre pour laquelle le port de Brest reçoit l'ordre d'armer de nombreux vaisseaux. A défaut de Hoche, qui venait de mourir, Bonaparte était désigné pour la commander. Desaix en eut le commandement par intérim. Mais Bonaparte ne jugea pas l'expédition praticable ou la crut trop aléatoire pour y compromettre le renom que ses victoires en Italie lui avaient acquis. Il fit adopter par le Directoire, qui ne demandait qu'à l'éloigner, l'idée de l'expédition d'Égypte[1]. Il proposa donc une simple démonstration sur les côtes d'Irlande comme pour masquer son entreprise méditerranéenne. Les plans primitifs furent bientôt désorganisés par les lenteurs de la marine, l'envoi de Desaix en Italie, les emprunts au corps d'armée d'Angleterre pour d'autres destinations.

Avertie par la leçon de Bantry, l'Angleterre était sur ses gardes[2]. Informée que les Irlandais n'attendaient que le débarquement des Français pour se mettre en rébellion ouverte, elle eut l'habileté, par l'arrestation des principaux meneurs, par les violences qu'elle toléra ou suscita de la part des troupes chargées de garder l'île et d'opérer le désarmement, de faire éclater la révolte prématurément, en mai 1798. Le 21 juin, les Irlandais furent battus complètement par l'armée royale à Vinegar-Hill; les chefs du soulèvement furent livrés aux cours martiales. Malgré ces désastres, les Irlandais ne désespéraient pas encore; ils persistaient à réclamer l'assistance des Français. Le Directoire leur promit cette fois un millier d'hommes et 4,000 fusils. A la fin de juin, il prescrivit de préparer une quadruple expédition, avec le concours de la Hollande, à qui l'Irlandais Duckett fut envoyé comme émissaire.

Une division était armée à Brest, sous les ordres de l'amiral Bompard. Chérin, un des amis et disciples de Hoche, avait été agréé pour commander les troupes de débarquement, avec, sous ses ordres, les généraux Ménage, Rey et Humbert. Chérin cessa bientôt de s'entendre avec le ministère de la Guerre. Il fut envoyé à l'armée d'Italie et remplacé par le général Hardy. Le 19 juillet 1798, le Directoire recommandait à ce dernier de « respecter les mœurs, les usages et les pratiques religieuses des Irlandais ».

Le port de Rochefort préparait trois frégates, commandées par l'amiral Savary, sur lesquelles furent placés 80 officiers et 939 sous-officiers et soldats, formant le corps de débarquement. Le général Humbert, qui devait le diriger, était considéré comme un bon chef

1. *Mémoires de La Réveillère-Lepeaux*, t. II.
2. Docteur Escande, Desbrière, etc.

d'avant-garde, précieux dans les difficiles coups de main; c'était un officier très brave, mais fort ignorant[1].

Partie de la Rochelle le 6 août, la division navale de Savary parvint à Kilala dans la nuit du 21 au 22. Le débarquement s'opéra aussitôt. Le soir même, l'adjudant général Sarrazin s'emparait de la petite ville que défendaient une ou deux centaines d'Anglais. Après un autre engagement à Ballina, Humbert marcha sur celle de Castlebar, devant laquelle l'attendaient en bataille 6,000 soldats ou miliciens du général Lake. Malgré leur infériorité numérique, les Français n'hésitèrent pas à attaquer avec furie leurs adversaires, dont une vigoureuse charge à la baïonnette rompit les rangs. Les Anglais perdirent leurs canons, cinq drapeaux, 1,800 hommes tués ou blessés. L'adjudant Sarrazin fut promu général sur le champ de bataille. Mais ces brillants résultats, dus à l'imprévu de l'attaque, devaient être éphémères.

Menacé par des forces plus considérables rassemblées dans toute l'Irlande et concentrées par le général Cornwallis, Humbert essaya d'échapper à son adversaire par la rapidité de ses mouvements et la brusquerie de ses changements de direction, cherchant avant tout à gagner du temps pour permettre aux Irlandais de se soulever dans les districts patriotes et aux renforts préparés par le Directoire de lui parvenir[2]. Après une série de marches et de contremarches qui avaient épuisé ses troupes, il était parvenu à Cloone, point central d'où il pouvait marcher sur Dublin. Ayant perdu là vingt-quatre heures à attendre des rebelles qui lui manquèrent de parole, il fut rejoint par les Anglais. Le 8 septembre, il reprit sa marche; mais ses troupes, harassées, cernées à Ballinamuck par près de 20,000 Anglais, furent forcées de se rendre. Il lui restait 800 hommes. Ils entrèrent bien à Dublin, mais comme prisonniers.

Une aussi téméraire incursion présageait des succès probables si ce corps d'avant-garde avait été soutenu aussitôt par des renforts venus de France. Malheureusement, le corps principal (2,791 hommes), embarqué à Brest avec Hardy et Bompard sur un vaisseau et huit

1. Voici comment, dans ses *Mémoires*, La Réveillère-Lepeaux apprécie le général Humbert : « Il avait éminemment l'instinct de la guerre, ne redoutait rien, ne connaissait point de difficultés. Jamais officier n'eut plus l'esprit d'un aventurier; il était avec cela d'une profonde ignorance et même assez borné. Lorsqu'on lui confia le commandement de l'expédition d'Irlande, Carnot lui témoignait la crainte qu'on devait avoir de rencontrer en mer des forces anglaises supérieures. — « Eh! bien, citoyen Directeur, répondit-il naïvement, « pourquoi donc ne pas aller en Irlande par terre? »

2. *Ouvr. cit.* Voir aussi *Terre d'Irlande*, par Ch. Legras, 1 vol. in-18. 1898.

frégates, éprouva des retards à cause des entraves apportées par la Trésorerie dans la remise des fonds nécessaires; le blocus des croisières anglaises obligea l'amiral français à rentrer en rade de Brest le 20 août. Il ne devait en repartir que près d'un mois plus tard. Le 17 septembre, l'escadre de Bompard, en route vers l'Irlande, fut aperçue par trois vaisseaux anglais qui lui donnèrent la chasse jusque sur les côtes de l'île[1]. A peine les Français eurent-ils le temps d'aborder dans la baie de Swilly et de remettre à la voile, après avoir appris le désastre de l'expédition d'Humbert. A la sortie, un terrible combat naval eut lieu au lac Swilly. Entouré, écrasé de feux, le *Hoche* dut amener son pavillon; les autres navires furent poursuivis, forcés de se rendre. Trois seulement s'échappèrent et rentrèrent en France. Sur le *Hoche* désemparé avaient été faits prisonniers le général Hardy et l'Irlandais Wolfe Tone. Bien que réclamé comme officier français par le commandant en chef, Th. Wolfe Tone fut mis en prison dans l'île Tory, à l'extrémité de la chaussée des Géants. Transféré à Dublin et menacé d'être traité en rebelle, il se tua dans sa prison pour échapper au supplice[2].

Dans l'intervalle, une autre tentative, la plus téméraire de toutes, avait eu lieu. La troisième expédition devait partir de Dunkerque sous les ordres du général Rey, l'un des lieutenants de Hardy. Auprès de lui se trouvaient James Napper Tandy et le chef d'escadrons Blackwell, ainsi que l'aide de camp Ameil[3].

Réfugié aux États-Unis, Napper Tandy y avait connu le citoyen Adet, ministre plénipotentiaire de la République française. « Instruit qu'il jouissait en Irlande d'une considération distinguée, à raison de sa popularité, des liaisons qu'il y entretenait et des biens qu'il possédait », Adet lui avait fait espérer « une situation honorable en France s'il voulait contribuer au projet d'une descente en Irlande[4] ».

1. Desbrière. Voir aussi : J.-Fr. Gérard, *l'Expédition d'Irlande en 1798. La campagne maritime d'un officier de chasseurs à cheval*, journal inédit, publié et annoté par Henri Bardy, 1 br., Saint-Dié, 1896.

2. En pluviôse an VII, le Directoire décida que les deux fils du brave et malheureux Wolfe Tone seraient élevés au prytanée français (lettre, du 2 ventôse, du ministre des Relations extérieures à son collègue de l'Intérieur; Arch. des Affaires étrangères, Angleterre).

3. Escande, Desbrière, *ouvr. cit.*

4. Le 2 septembre 1797, Napper Tandy se réclamait du citoyen Adet dans une pétition adressée à La Réveillère-Lepeaux. Adet, à qui le ministre de la Police générale écrivait pour avoir des renseignements, représenta Napper Tandy comme « un excellent républicain, homme dévoué entièrement à la France et détestant autant l'Angleterre qu'il nous était attaché » (réponse d'Adet, du 30 vendémiaire an VI, Arch. nat., F 7. 6142 [290]).

« Sur cette espérance et sans faire aucune autre stipulation, » Napper Tandy s'embarqua pour la France, y arriva en floréal an V et fut renvoyé du ministère des Relations extérieures à celui de la Marine. Il se faisait fort, si l'on débarquait 10,000 hommes en Irlande et des armes pour 80,000, de faire insurger 60 à 80,000 Irlandais et de former une légion, qu'il commanderait sous les ordres du général en chef. Quel que fût le rang dont on voulût l'honorer, il ne demandait pas de solde. Le ministre de la Guerre avait donc proposé au gouvernement d'employer Napper Tandy[1], et le Directoire lui avait conféré le grade de général de brigade le 2 floréal an VI (21 avril 1798).

Le général Rey, Napper Tandy et leurs compagnons firent route par la mer du Nord, sur le brick *l'Anacréon*. Partis de Dunkerque le 4 septembre, ils arrivèrent dans les eaux irlandaises le 16, et, le 18, abordèrent à l'extrémité de l'île d'Aran. Ils s'informèrent du sort de l'expédition d'Humbert auprès des habitants du village de Rutland, qui leur en apprirent l'insuccès[2]. Napper Tandy se décida cependant à aller à terre, avec le général Rey, l'adjudant Blackwell, l'aide de camp Ameil et plusieurs Irlandais. Ils haranguent les habitants, répandent une proclamation signée de Napper Tandy, distribuent des cocardes vertes. Mais les mauvaises nouvelles se confirment. Au grand regret des habitants, Napper Tandy juge les forces mises à sa disposition trop faibles pour affronter une lutte aussi inégale[3]; il décide qu'il convient de se rembarquer et le brick fait voile vers la Norvège. Quelques jours après, il croise la route de deux navires anglais, un trois-mâts et un brick, dont l'artillerie de fort calibre l'aurait coulé facilement si les Français n'avaient assailli les ennemis d'un feu terrible et couru sur eux à l'abordage. Les deux bâtiments furent forcés de se rendre. Mais, le lendemain, l'*Anacréon* fit la rencontre d'un autre navire anglais et il perdit l'une de ses prises. Le 1er vendémiaire, après cette navigation incidentée, il entrait dans le port de Bergen, suivi du trois-mâts capturé. Il revint à Dunkerque dans les derniers jours de ce mois[4].

L'amiral Savary était rentré en Gironde le 9 septembre avec les frégates qui avaient transporté les troupes d'Humbert. Dès le 13, on lui demandait de repartir et de porter de nouveau en Irlande un millier d'hommes commandés par le général Cortès. Savary quitta

1. Rapport au Directoire (Arch. administratives du ministère de la Guerre, dossier du général Napper Tandy). Napper Tandy demeurait à Paris, rue du Colombier, 1330.

2. *Moniteur* du 24 vendémiaire an VII.

3. *Dictionary of National Biography*.

4. Desbrière.

l'île d'Aix le 12 octobre. Arrivé sur les côtes d'Irlande, au sortir de la baie de Kilcummen, son escadre fut assaillie par la flotte anglaise. Nouvelle défaite sur mer; les avaries de ses navires l'obligèrent à rentrer à Rochefort.

Il était évident que le système des faibles détachements comme ceux qu'avaient conduits Humbert et Napper Tandy, ne servait qu'à faire battre en détail les corps français. Un arrêté du Directoire du 5 octobre 1798 prescrivit d'équiper à Brest une douzaine de navires pour porter en Irlande 5,500 hommes de renfort. Cette nouvelle expédition devait être dirigée par le général Kilmaine. Pendant l'exécution des travaux d'armement, on eut, le 20 octobre à Brest et le 24 à Paris, des nouvelles du désastre que Bompard avait subi le 21 vendémiaire. Le 29 octobre, le ministre de la Guerre informa Kilmaine que le Directoire suspendait l'expédition. De son côté, le gouvernement batave ajourna celle qu'il avait assumée. Cependant, deux frégates hollandaises étaient déjà parties le 4 du Texel avec 300 hommes de troupes. Le lendemain, une frégate anglaise les combattit séparément et les força d'amener leurs couleurs.

Ainsi donc, le manque d'entente, l'absence de direction d'ensemble, une série de contretemps et de retards firent échouer misérablement cette quadruple tentative ayant l'Irlande pour objectif, qui, pour réussir, eût exigé la simultanéité d'action et l'attaque de concert sur des points différents, obligeant les Anglais à diviser leurs troupes de défense et suscitant, dans plusieurs districts à la fois, la rébellion des Irlandais.

*
* *

Déjà, depuis quelques années, ceux qui fuyaient leur patrie opprimée par l'Angleterre prenaient la voie de Hambourg[1] pour gagner la France, à laquelle ils venaient offrir leurs services. Le ministre de la République, Reinhard ou Roberjot, leur donnait des passeports pour la Hollande. Ces réfugiés apportaient des renseignements politiques ou demandaient à servir sous le drapeau français, en prévi-

1. Fitz Gerald et O'Connor, qui, en 1796, avaient contribué avec Wolfe Tone à déterminer le gouvernement français à l'expédition de Bantry, étaient venus par Hambourg (lettre de Reinhard à Delacroix, ministre des Relations extérieures, du 19 juin 1796, Arch. des Affaires étrangères). Tel fut le cas pour Macnaven, secrétaire du Directoire irlandais, Taling, Turner, etc. Voy. les rapports de Reinhard et de Roberjot des 2 et 5 frimaire an V, 22 frimaire, 5, 8, 25 messidor, 6, 13 thermidor, 7, 11 fructidor an V, 8 vendémiaire, 11 floréal an VI (Arch. des Affaires étrangères).

sion de l'expédition projetée contre l'Angleterre. Leurs demandes furent assez fréquentes pour inquiéter le ministre de la Police[1] au sujet des représailles que cette hospitalité pouvait susciter : les Anglais n'en seraient que plus enclins à jeter sur nos côtes les espions et les émigrés. Avant d'ouvrir aux Irlandais le territoire français, il aurait fallu, suggérait Cochon, leur offrir une ville de refuge, Péronne par exemple. Conformément à ce conseil de prudence, le ministre des Relations extérieures avait fait connaître au chargé d'affaires de Hambourg[2] qu'il y aurait des inconvénients à favoriser l'entrée en France des Irlandais réfugiés; mais il l'invita à faire entendre au Sénat de Hambourg que ceux résidant provisoirement en cette ville étaient placés sous la protection de la France et le chargea de les défendre contre les rigueurs qui pourraient être demandées par le ministre anglais[3]. Le 11 floréal an VI, Roberjot mandait qu'il avait fait des démarches pour prévenir l'arrestation, réclamée par ce dernier, de plusieurs Irlandais qui cherchaient à passer en France. Il était entendu avec le syndic que celui-ci l'avertirait secrètement pour leur donner le temps de quitter la ville. « *Ce parti,* écrivait-il, *m'a paru plus convenable que celui de réclamer leur élargissement après leur arrestation;* il aurait été douteux que le Sénat se fût prêté à ma demande, sachant bien que la majorité des sénateurs est dévouée au parti anglais. » Le Sénat, de qui il avait réclamé sûreté et protection pour les Irlandais fugitifs, lui avait assuré qu'ils ne seraient point inquiétés.

Plusieurs Irlandais recueillis à Rutland par l'*Anacréon*, qui les transporta en Norvège, étaient venus de ce pays à Hambourg par mer. Trois d'entre eux, nommés G. Corbett, Thomas Burgess et Antoine Macaun, s'étaient présentés à la légation de France pour faire leur déclaration; ils annoncèrent la prochaine arrivée de Napper Tandy et de plusieurs de ses compagnons. Le nouveau ministre de France, Marragon, se proposait de leur refuser des passeports, ainsi que l'avait prescrit la dépêche du 25 thermidor à Roberjot; mais il demandait de quelle somme il pouvait disposer pour leur accorder des secours[4]. Le 5 frimaire, Talleyrand l'autorisait à délivrer des passeports aux Irlandais venus à Hambourg avec Napper Tandy, mais non aux gens de cette nation en général, exception faite pour ceux qui lui seraient signalés de Paris.

1. Note de thermidor an VI à son collègue des Relations extérieures (Ibid.).
2. Dépêche du 25 thermidor à Lemaistre (Ibid.).
3. Ibid.
4. Rapport de Marragon, ministre de France à Hambourg, du 19 brumaire an VII (Ibid.).

La réponse arriva trop tard. Napper Tandy et ses compagnons de route, Blackwell, Corbett et Morris, étaient déjà sous les verrous. Débarqués à Hambourg le 3 frimaire, ils s'étaient présentés le jour même au secrétaire de la légation et avaient demandé un passeport au consul général, le citoyen Lagau. Les deux premiers lui avaient remis leurs brevets d'officiers français, qui furent gardés à la légation. Déférant aux ordres émanés du Ministère, Lagau refusa le passeport... Pendant que les représentants de la France hésitaient, celui de l'Angleterre agissait; conformément aux instructions de lord Grenville, il obtenait du préteur de Hambourg, par la remise d'une simple note verbale, dans la journée du 3 frimaire, l'arrestation des quatre Irlandais[1].

Le froid les avait chassés de Bergen, où les avait débarqués l'*Anacréon*[2]. Arrivés à Hambourg le 22 novembre 1798, ils étaient descendus à l'hôtel des *Armes d'Amérique*. Leur présence ayant été aussitôt révélée au ministre anglais par ses espions, Crawford alla dans la journée même chez le préteur requérir leur extradition. Dans la nuit du 22 au 23, la police du Sénat, c'est-à-dire huit soldats armés commandés par un prévôt, envahit l'hôtel de grand matin et s'assura de Napper Tandy et de Blackwell. L'un des deux essaya de se défendre; suivant la version anglaise, ce serait Napper Tandy qui aurait menacé de son pistolet l'officier de police[3]; d'après le rapport de Marragon, Blackwell se serait armé de son sabre, mais quatre Anglais l'auraient couché en joue et tenu en respect, tandis que Napper Tandy n'aurait fait aucune résistance. Crawford assistait lui-même à l'arrestation, et le transport des prisonniers fut opéré au moyen de sa propre voiture. Incarcérés, ils furent mis aux fers dans des cachots distincts[4].

Dès l'annonce de l'arrestation, le consul Lagau se présenta chez le préteur pour protester contre cet acte de violence. Nanti des brevets d'officier français que, la veille, Napper Tandy et Blackwell avaient déposés chez lui pour obtenir des passeports, il réclama les deux Irlandais comme général de brigade et chef d'escadron au service de la République française. Cette démarche resta vaine. Celle qu'il tenta et que fit Marragon après lui, — chez le premier bourgmestre, Van Sienen, personnage inféodé au parti anglais, — ne devait pas avoir un meilleur sort. Le ministre de France demanda énergiquement une convocation du Sénat pour le jour suivant.

1. Rapports de Marragon des 3 et 6 frimaire an VII (Ibid.).
2. *Dictionary of National Biography.*
3. *Moniteur* du 20 frimaire (correspondance de Hambourg du 7).
4. Notes du 6 frimaire, de Marragon et de Lagau, transmises le 7 à Paris.

Van Sienen le renvoya à Boppe, second bourgmestre, et chez le sénateur Jenisch, qui était attaché à la France. Vu l'urgence, et le lendemain étant un dimanche, Boppe consentit à convoquer exceptionnellement le Sénat le soir même, à cinq heures. Cette assemblée allait avoir à statuer incontinent sur la demande écrite du ministre de France tendant à ce que Napper Tandy et Blackwell fussent mis en liberté et « déposés sur-le-champ dans la maison de la légation française[1] ».

Le soir, à neuf heures, le premier bourgmestre Van Sienen, en grand costume, se rendait chez Marragon pour lui rendre compte de la délibération des sénateurs. Dans une circonstance aussi délicate, le Sénat n'avait pas voulu prendre un parti sans avoir l'avis des Anciens (*Oberalten*). Ce collège serait donc assemblé deux jours après. Jusque-là, le Sénat prenait les prisonniers sous sa sauvegarde; toute rigueur dans leur détention allait cesser, mais il leur serait interdit de communiquer avec les représentants des parties en litige[2].

Le préteur Klefeker annonça en effet, le 24 novembre, à Marragon qu'il avait adouci le sort des prisonniers[3]. Le Sénat refusait d'ailleurs de faire connaître le lieu de la détention de Napper Tandy; il se bornait à affirmer que celui-ci ne manquait de rien. Le même jour était opérée l'arrestation de Corbett et de Morris, mais Marragon n'avait pas cru devoir élever une protestation en leur nom, puisqu'ils n'étaient pas officiers français. D'ailleurs, en transmettant au ministre des Relations extérieures copie des deux brevets, il faisait remarquer combien celui de Napper Tandy était peu régulier[4].

Le 6 frimaire, le collège des Anciens se réunit pour délibérer, mais il s'abstint de formuler une réponse décisive. Marragon renouvela sa protestation[5]. Dans sa note du 26 novembre, le Sénat justifiait la conduite du préteur en alléguant que les Irlandais arrêtés ne s'étaient pas donnés comme Français et avaient même pris des noms supposés. Le ministre anglais avait donc pu valablement les réclamer comme sujets de son souverain et avait maintenu sa réquisition, nonobstant l'intervention de son collègue français. Le jour même, Marragon transmettait cette réponse au ministère avec toutes les pièces de l'affaire; il informait en même temps de l'incident diplo-

1. Note de Marragon au Sénat du 4 frimaire an VII (Arch. des Affaires étrangères).
2. Notes du 6, transmises le 7.
3. Arch. des Affaires étrangères.
4. Rapport de Marragon du 7.
5. Note du 6 au Sénat.

matique l'ambassadeur de la République à Berlin. C'était alors Sieyès.

Le lendemain, 8 frimaire, Marragon adressa au « vénérable Sénat de Hambourg » une nouvelle note, d'un ton plus accentué[1]. « Le soussigné, écrivait-il, est fâché d'observer que les motifs de cette note portent le cachet de la mauvaise foi et de la duplicité du Cabinet britannique. » Il se plaignait de ce que le Cabinet anglais avait réclamé ces individus sans connaître leurs véritables noms et de ce qu'on les avait arrêtés sans vérifier leur identité; secondement, de ce que l'on n'avait pas eu égard aux réclamations du ministre de France, malgré la production des brevets militaires. En agissant de la sorte, le Sénat de Hambourg avait « donné des preuves irréfragables de son injustice et de son inhumanité et de sa condescendance aux volontés du ministre anglais ».

A cette verte protestation, le Sénat répliqua par une note du 30 novembre[2] : la première faute était, d'après lui, imputable aux intéressés, qui s'étaient fait inscrire à l'hôtel sous de faux noms. C'est sous ces noms qu'ils avaient été interrogés. Ils ne s'étaient pas donnés comme citoyens français; du moins, Napper Tandy n'avait pas avoué son identité, Blackwell seul l'avait fait. Ainsi, le ministre d'Angleterre était fondé à les réclamer comme sujets de sa nation. Il avait même, — et il réitéra par la suite cette menace, — notifié l'intention de son gouvernement de considérer comme un *casus belli* l'élargissement des prisonniers[3]. Informé de leurs qualités, le Sénat avait prescrit de lever leurs fers. Le litige serait soumis au roi de Prusse et au duc de Brunswick, princes directeurs du cercle de Basse-Saxe. Au surplus, le bourgmestre Van Sienen était venu, le 9, s'excuser auprès de Marragon des doutes qu'avait émis le Sénat sur la qualité des Irlandais[4].

L'arrestation des réfugiés faisait du bruit à Hambourg; elle rencontrait une désapprobation générale. Les émigrés eux-mêmes se montraient inquiets des conséquences qui pourraient en résulter pour eux. Le gouvernement français, après un pareil outrage, pourrait user à leur égard de réciprocité. Cet acte d'arbitraire devait révolter en effet les citoyens d'une république aussi jalouse des privilèges de l'*habeas corpus* que ceux de la libre Angleterre. Cette affaire, au dire de Marragon, avait fait du tort au ministre Crawford[5], que Roberjot, le prédécesseur de Marragon, définissait « un jeune homme de vingt-

1. Arch. des Affaires étrangères.
2. Ibid.
3. *Moniteur* du 20 frimaire et du 15 pluviôse an VII.
4. Rapport de Marragon du 10.
5. Rapports des 7 et 10 frimaire.

huit ans, sans talents, sans moyens, livré à ses plaisirs », et disait peu estimé à Hambourg, où il exerçait ses fonctions seulement depuis le 8 floréal an VI[1]. Dans sa correspondance du 10 frimaire, Marragon rappelait que Crawford avait joué, quelques mois auparavant, un rôle semblable dans un incident du même ordre relatif à un Irlandais nommé Duckett, qui, allant de la Haye à Hambourg avec une mission du département de la Marine, avait été arrêté en Hanovre, à la requête du ministre anglais. Réclamé par le chargé d'affaires français comme agent au service de la République, il avait été remis en liberté.

Voici comment, à cette époque, les choses s'étaient passées. Un Irlandais, nommé Duckett[2], qui avait rempli des missions en France et pour le compte de la France, était parti de la Haye avec un passeport au nom de Dubois, négociant à Paris, signé par le ministre français en Hollande. Champigny le lui avait délivré, en remplacement d'un premier passeport pour la Haye émanant du ministre de la Marine, pour le voyage que Duckett allait faire en Allemagne. Arrivé à Rottenburg, sur la route de Harburg, il avait été arrêté par les autorités hanovriennes, à la demande du ministre anglais Crawford[3].

Conformément aux instructions du Directoire, qui lui recommandaient de prendre sous sa protection les Irlandais réfugiés à Hambourg, le chargé d'affaires Lemaistre avait demandé la mise en liberté du prisonnier au ministre de Prusse, M. Schultz, qui était immédiatement intervenu auprès du Hanovre. Les autorités de ce pays reprochaient à Duckett d'avoir voyagé sous un faux nom et affirmaient que sa détention n'était pas pénible. L'intéressé en jugeait autrement[4].

D'après les récits qu'il en fit lui-même à Champigny et que son frère, qui voyageait avec lui, adressa le 28 juillet 1798 au ministre des Relations extérieures[5], leur arrestation avait été opérée, au nom du roi d'Angleterre et de son ministre à Hambourg, par un émigré, le marquis de Pelleport. Les scellés furent apposés sur leurs

1. Rapports de Roberjot des 14 et 28 floréal an VI.

2. Rapport de Reinhard du 6 thermidor an V (Arch. des Affaires étrangères). Il existe deux mémoires de Duckett relatifs à l'Irlande, aux Archives nationales, dans AF III, 186 B. Ils sont datés du 11 prairial et du 16 messidor an IV. Il avait déjà été envoyé en France, au temps de la Convention, pour recruter des alliés à son pays.

3. Rapports de Lemaistre des 2 et 9 thermidor an VI.

4. Lettre de Champigny à Lemaistre, du 7 vendémiaire an VIII.

5. Lettre du frère de Duckett, du 28 juillet 1798 (Arch. des Affaires étrangères, Angleterre).

malles; ils furent fouillés, puis conduits de Rottenburg à Verden. Le frère, relâché, avait pu continuer sa route vers Hambourg, mais, par prudence, il s'installa à Altona. On soupçonnait Duckett d'être un Irlandais réfugié, nommé Keating, que les Anglais faisaient rechercher. Il s'était donné pour le sieur Dubois, négociant à Paris. On le conduit chez le général Schlüter, qui rend compte de l'incident au général en chef, à Hanovre. Il reste en prison, sans nouvelles pendant trois jours; puis il est interrogé, en présence de Crawford. Celui-ci lui aurait proposé 10,000 livres sterling, des places même, s'il consentait à servir le roi George. Duckett déclina ces offres. Le cinquième jour, on l'envoie à Hanovre, où il subit un second interrogatoire. Le général Wallmoden réfère de l'incident au duc de Brunswick, directeur du cercle de Basse-Saxe. Pendant ce temps, la détention de l'Irlandais se prolonge; on lui renouvelle les offres qu'il a déjà repoussées. Au bout de cinquante-trois jours, il est remis enfin en liberté. Mais, au dernier repas qu'il prend dans sa prison, on lui sert « un mauvais café » qui l'empoisonne.

Une demi-heure après son déjeuner, il est saisi des douleurs les plus convulsives. « La voix même s'étouffe; à peine puis-je gagner mon lit. Les efforts deviennent si violents que le sang me sort par les yeux (!) et par le nez à gros bouillons. La nature enfin s'opère, et les vomissements les plus douloureux, les plus *excrucians* s'ensuivent. Les extrémités des doigts se refroidissent et se couvrent d'une pâleur mortuaire; les symptômes de la mort se manifestent par tout le corps. » Un des bas officiers qui a partagé son repas éprouve les mêmes spasmes. Le médecin appelé près d'eux les soigne pour empoisonnement. Les vomissements avaient duré de sept heures et demie du matin à neuf heures du soir. Il en souffrit pendant cinq jours consécutifs. Un procès-verbal de l'accident fut dressé; les déjections, le café suspect furent analysés; on n'y trouva nulle trace de poison. Enfin, on envoya Duckett sous escorte à Hambourg, où le bourgmestre l'aurait logé en prison s'il n'avait eu la prudence de se faire débarquer à Altona.

Dans cette plainte à Champigny, Duckett accusait le chargé d'affaires français Lemaistre, dont il s'était réclamé, d'une tiédeur voisine de l'indifférence. Son frère s'était déjà plaint au ministre des Relations extérieures de la froideur de ce diplomate. Les agents de la légation exigeaient, pour prendre la cause de Duckett en mains, la représentation du passeport original délivré par le ministère de la Marine et qui était resté à la Haye, en échange de celui établi par Champigny au nom de Dubois. Bientôt les scrupules de Lemaistre durent céder à l'ordre formel de son ministre, qui, à la demande de

son collègue Bruix, fit réclamer officiellement Duckett comme chargé d'une mission par le ministre de la Marine[1]. Le 7 vendémiaire an VII, Champigny confirmait l'existence de cette mission et envoyait à Hambourg le passeport qui lui était demandé. Mais, à ce moment, et sur l'intervention de Lemaistre, Duckett avait été déjà remis en liberté par les autorités hanovriennes[2].

Duckett avait joué le rôle d'un simple émissaire; Napper Tandy, par ses proclamations[3], avait appelé ses compatriotes à la révolte, s'était armé contre l'Angleterre. La capture de ce rebelle offrait, aux yeux du gouvernement anglais, une toute autre importance que celle d'un agent subalterne. Aussi imputait-on à Crawford l'intention de faire enlever Napper Tandy et Blackwell, dont la capture était mise à prix 5,000 livres sterling[4]. Lagau écrivait le 10 frimaire à Marragon : « On cherchera à gagner la garde, ou, pour mieux dire, leurs gardiens. On leur fera remettre un ordre signé de vous ou de moi de s'évader. Ils seront reçus par un émigré parlant anglais et qui portera la cocarde; il leur fera accroire que c'est chez vous qu'il les mène, et ils ne seront désabusés qu'au moment qu'ils se verront dans les mains de leurs ennemis. » Mais il connaissait le caractère de Napper Tandy : « Il préférera rester un an en prison que d'en sortir d'une manière honteuse. » Cependant, Lagau n'était pas sans craintes.

Le lendemain, il annonçait avoir obtenu que Napper Tandy eût « un lit, les repas ordinaires qu'on donne aux prisonniers, en y ajoutant une demi-bouteille de vin par jour », et demandé qu'on le transférât à la Grande-Garde[5]. Les détenus avaient été déjà transférés, dès le 7, du corps de garde dans une prison, mais cette prison était malsaine[6]. Marragon demandait donc au préteur qu'ils fussent visités par un médecin[7]. Klefeker déférait à cette demande, mais répondait que la santé de Napper Tandy était bonne[8].

Talleyrand, au nom du Directoire[9], adressait le 19 frimaire à son représentant une dépêche indignée, repoussant l'arbitrage d'une

1. Dépêche de Bruix à Talleyrand, du 10 fructidor; réponse du 15 (Ibid.).
2. Rapport de Lemaistre du 28 fructidor et de Marragon du 19 vendémiaire an VII.
3. Le *Moniteur* du 17 fructidor an VI en avait publié le texte. Voy. *Dictionary of National Biography.*
4. Rapport de Lagau, du 10 frimaire, à Marragon.
5. Rapport de Lagau, du 11 frimaire, à Marragon.
6. *Moniteur* des 20 et 28 frimaire. Rapports de Lagau des 11 et 22 frimaire.
7. Réponse de Marragon à Lagau, du 15; rapports au ministre des 17 et 27.
8. Note du 6 décembre 1798 à Marragon.
9. Arch. des Affaires étrangères.

tierce puissance et réclamant formellement, en termes comminatoires, les deux prisonniers. Le 29, Marragon rendait compte de l'insuccès de sa communication au Sénat. Le 1er nivôse, il envoyait copie de l'ultimatum qu'il lui avait adressé. Il y reprenait les anciens griefs de la République française concernant le séjour à Hambourg, toléré par le Sénat, de milliers d'émigrés, refusait l'arbitrage et faisait prévoir des représailles. Mais, de son côté, le belliqueux Crawford insistait sur ses précédentes déclarations, faisait circuler un pamphlet destiné à prouver que l'intérêt de Hambourg exigeait l'obéissance aux injonctions de l'Angleterre[1]. Intimidés par ces menaces contradictoires, par l'attitude des ministres de Russie, de Prusse et de l'Empire, les magistrats de Hambourg atermoyaient, s'en rapportaient à la décision du directeur du cercle de Basse-Saxe, semblaient abdiquer leur indépendance entre les mains d'un roi que l'agent diplomatique de la République à Altona, Parandier[2], représentait comme suspect, car, depuis longtemps, la Prusse convoitait la possession de Hambourg; Frédéric-Guillaume III saurait tirer parti des sottises des Hambourgeois.

En apparence, le Directoire repoussait avec indignation l'intervention du roi de Prusse dans ce litige; en réalité, il la faisait solliciter indirectement par l'intermédiaire de Sieyès[3], ambassadeur à Berlin. En vertu de la convention du 18 frimaire an IV, relative à la neutralité de l'Allemagne du Nord dans la guerre soutenue par l'Empire contre la République française, le roi était tenu de faire observer cette neutralité par un état compris dans la région neutralisée. Mais, officiellement, le Directoire entendait n'avoir affaire qu'à Hambourg, ville libre. Talleyrand donnait donc à Marragon l'ordre de réclamer de nouveau la mise en liberté de Napper Tandy et de Blackwell, sous peine de cesser ses rapports avec le Sénat de Hambourg[4]. Le ministre de France remit une note en ce sens le 4 pluviôse; la réponse du Sénat, du 25 janvier, exposa l'impossibilité de faire droit à une demande que l'attitude résolue du ministre anglais vouait d'avance à un échec certain[5]. Le Sénat tint, le 6 pluviôse, une nouvelle séance avec les Anciens, sans prendre un parti, puis se retrancha derrière la décision du roi de Prusse, choisi comme médiateur. Marragon cessa

1. Note du bourgmestre du 21 décembre. Rapport de Marragon du 4 nivôse, rendant compte d'un entretien avec le syndic Van Sienen. Note du syndic du 28 décembre.

2. Rapport de Parandier du 5 nivôse.

3. Dépêche de Talleyrand du 19 frimaire. Instructions à Sieyès du 7 nivôse. Lettre de Marragon à Sieyès du 12.

4. *Moniteur* du 21 nivôse.

5. Rapports de Marragon des 29 nivôse et 2 pluviôse.

donc les rapports officiels et demanda des instructions pour le consul qui aurait à défendre les intérêts commerciaux des Français.

Les négociations entreprises à Berlin par Sieyès n'avaient pas obtenu un meilleur résultat[1]. Le roi de Prusse était supposé exciter secrètement la ville de Hambourg à faire durer le conflit en gardant les Irlandais prisonniers jusqu'à la signature de la paix. Pour le maintenir dans cette attitude, le journaliste Archenholtz, de la *Minerva*, faisait courir le bruit que la France voulait mettre la main sur Cuxhaven, avant-port de Hambourg, sur l'estuaire de l'Elbe[2]. Ç'aurait été pour elle le moyen de faire cesser les enrôlements de marins et d'émigrés pratiqués dans ce port depuis si longtemps par l'Angleterre et de rançonner le commerce hambourgeois. La Prusse promettait de protéger la ville libre contre cette menace.

Toutefois, Hambourg se voyait menacée d'un autre côté. On attribuait au tsar Paul Ier des projets de descente à Lubeck[3], en vue de reprendre le Holstein, qu'il avait cédé au Danemark en 1765, pendant sa minorité. De ces desseins, Parandier[4] concluait que la Russie avait l'intention de s'emparer des villes hanséatiques. Ni le Danemark ni la Prusse ne le souffriraient. Cette dernière puissance aurait même refusé à la Russie de mettre à Hambourg une garnison commune, formée de Russes, de Danois et de Prussiens[5].

Les démarches tentées à Berlin étant restées sans effet, Talleyrand réitéra le 9 germinal à Marragon l'ordre de quitter sa résidence et de revenir en France pour y remplir d'autres fonctions. Cet ordre, donné le 15 pluviôse, avait été presque aussitôt révoqué[6].

Pendant ce temps, le consul Lagau employait des moyens détournés pour s'informer de la santé de Napper Tandy et de ses compagnons[7]. Par des matelots qui s'étaient fait volontairement mettre en prison à Hambourg, il avait pu avoir des nouvelles du détenu : il se portait bien, mais il était surveillé de près. Cependant, le mois suivant, le chargé d'affaires Lemaistre annonçait que le Sénat[8], pour se tirer d'embarras, était disposé à favoriser l'évasion des prisonniers, mais il y avait peu d'apparence que ce plan fût adopté, car la majorité des sénateurs était favorable à l'Angleterre, et le ministre

1. Rapports de Marragon des 6 et 30 pluviôse et 11 ventôse ; de Parandier du 30 pluviôse.
2. Rapport de Marragon du 21 ventôse.
3. Lettre de Marragon à Sieyès du 25 ventôse.
4. Rapport de Parandier du 28.
5. Rapport de Marragon du 16 germinal.
6. Arch. des Affaires étrangères.
7. Rapport de Lagau, du 1er ventôse, à Marragon.
8. Rapport de Lemaistre du 24 germinal.

anglais, ayant peut-être eu vent de ce projet, avait rendu le Sénat responsable de la fuite de Napper Tandy[1]; un peu plus tard, Crawford insistait pour que, tout au moins, l'Irlandais Morris lui fût livré[2].

L'hostilité de la Russie n'alla pas jusqu'à la prise de possession des villes hanséatiques, mais elle se traduisit par la mise d'un embargo sur les navires hambourgeois présents dans les ports russes[3]. Prononcée par un ukase du 21 mars (1er avril 1799), cette mesure était motivée par les sympathies de Hambourg à l'égard de la constitution française; elle passait pour avoir été prise à l'instigation de l'Angleterre. Le tsar aurait d'ailleurs manifesté l'intention de faire cesser l'embargo[4] à la condition de voir fermer les *clubs* et sociétés littéraires existant à Hambourg et livrer Napper Tandy dans les vingt-quatre heures à l'Angleterre. Parandier, qui rapporte ce bruit, exprimait d'ailleurs l'avis que l'embargo serait bientôt levé[5].

Il faisait erreur. Le Sénat ne céda pas aussi facilement aux instances dont Mouraview, le ministre de Russie, le fatiguait, en vue d'obtenir l'extradition de Napper Tandy et de ses compagnons. En raison du peu de succès de ses démarches, ce diplomate fut même rappelé par son souverain[6]. Mais l'attitude de la Russie devenait de plus en plus hostile. Paul Ier allait jusqu'à exprimer la menace d'occuper Hambourg, et il faisait capturer dans la Baltique les navires hambourgeois par ses escadres, exigeant que Hambourg se prononçât pour l'Angleterre contre la République française. Le Sénat était arrivé au terme de sa résistance; les journaux avaient même annoncé[7] la tradition de Napper Tandy à l'Angleterre, qui lui réservait la peine capitale, mais ce bruit avait été aussitôt démenti par Lemaistre[8]. La résolution du Sénat était déjà prise évidemment, mais il avait voulu être couvert par une délibération des Anciens[9].

L'intervention active du tsar est constatée dans un rapport du ministre des Relations extérieures[10] de vendémiaire an VIII au Directoire. C'était alors Ch.-Frédéric Reinhard, qui avait succédé, le 2 messidor, à Talleyrand, démissionnaire[11]. Pour sauver les prison-

1. Rapport du même, du 11 floréal.
2. Rapport de Parandier du 5 prairial.
3. Rapport de Marragon du 30 germinal et rapports de prairial an VII.
4. Rapport de la légation du 9 prairial.
5. Rapports de Parandier des 15 et 25 prairial.
6. Rapports de Parandier des 28 et 29 messidor.
7. Dépêche du ministre du 15 fructidor; *Moniteur* du même jour.
8. Réponse de Lemaistre du 27.
9. Rapport de Lemaistre du 5 thermidor.
10. Arch. des Affaires étrangères.
11. *Moniteur* du 23 thermidor an VII. Voir mon livre : *l'Allemagne française sous Napoléon Ier*. 1 vol. in-8°, 1904, Perrin.

niers, il proposait d'en offrir l'échange contre les émigrés naufragés sur les côtes du Pas-de-Calais et dont la loi du 19 fructidor permettait la déportation[1]. Mais il était trop tard. Lemaistre lui annonçait, le 9 vendémiaire, que *le crime était consommé*. « Napper Tandy et ses compagnons ont été livrés ce matin aux agents de l'Angleterre. » Le fait était confirmé le même jour par le consul Lagau, auprès de qui le préteur Günther s'était excusé[2] : afin de sauver la ville, le Sénat avait été obligé de céder aux menaces qu'il avait subies. Le 1er octobre 1799, le syndic Doormann donnait officiellement au chargé d'affaires Lemaistre avis de la tradition de Napper Tandy, en invoquant les circonstances impérieuses auxquelles le Sénat avait dû se soumettre. Mouraview avait même parlé d'exiger le renvoi des agents de la République française[3].

Ainsi averti officiellement de deux côtés différents, par ses agents accrédités et par le Sénat de Hambourg, le gouvernement français venait de subir un échec diplomatique sensible, et son représentant, vis-à-vis de l'étranger, se trouvait placé dans une situation particulièrement difficile. Reinhard avait rempli récemment les fonctions de ministre de France à Hambourg[4]; il y avait des relations honorables, dues surtout à son caractère et à son mariage avec la fille du docteur Reimarus. Dans plusieurs circonstances délicates, il avait fait preuve d'esprit de conciliation. Cette fois, au contraire, il fallait témoigner de l'indignation, parler de représailles, sinon de guerre, brandir les foudres vengeresses de la République française contre un petit État sans territoire et sans armée[5]. Le ministre des Relations extérieures dut rendre compte au Directoire de l'affront qu'il venait de recevoir publiquement et lui proposer d'en tirer satisfaction. Ses rapports des 16 et 17 vendémiaire an VIII présentaient l'exposé des événements[6].

« L'intervention de la cour de Berlin n'a été que ce que le ministre de la République avait prévu, c'est-à-dire une occasion honteuse de montrer ses perplexités, sa partialité, sa faiblesse[7]. » L'ancien ami des Hambourgeois les traitait durement : « Il y a tout lieu de croire que le crime de l'extradition des quatre détenus est tout entier dans l'attrait qu'elle présentait à l'avarice d'un gouvernement également

1. Arch. des Affaires étrangères.
2. Ibid.
3. Rapport de Lemaistre du 12 vendémiaire. *Moniteur* du 25 vendémiaire.
4. Voir *l'Allemagne française sous Napoléon Ier* (chapitre préliminaire et notice sur Reinhard).
5. Rapport du 24 vendémiaire.
6. Arch. des Affaires étrangères.
7. Rapport de Reinhard du 16 vendémiaire.

corrompu par l'amour de l'or et par le sentiment de sa faiblesse[1]. » Reinhard reprochait au Sénat non le fait même de la tradition après dix mois d'hésitation, mais le refus opposé dès le premier jour aux réclamations de la France. « Là se trouvent la perfidie, l'atrocité; là se trouvent la complicité des hommes qui attendent en Angleterre quatre défenseurs de la cause française et celle de l'insulte faite au droit des nations et à la République. La part que la Russie a eue à ce forfait ne sera pas impunie, mais le forfait doit être d'abord vengé sur la nation qui s'est mise volontairement dans le cas de le commettre. » Il proposait donc au Directoire les termes de l'arrêté dont le texte est ci-dessous :

Article 1er. — L'attentat commis par le gouvernement de Hambourg sera dénoncé à tous les gouvernements alliés et autres par les ministres de la République en résidence auprès de ces gouvernements.

Art. 2. — Les agents consulaires et diplomatiques en résidence auprès du Sénat de Hambourg quitteront sur-le-champ la ville et son territoire.

Art. 3. — Tout agent du gouvernement hambourgeois résidant en France recevra l'ordre de quitter le lieu de sa résidence dans les vingt-quatre heures et le territoire français dans huit jours.

Art. 4. — Un embargo général sera mis sur tous les bâtiments et vaisseaux portant pavillon hambourgeois et existant dans les ports de la République.

Les ministres de la Marine, de la Police et des Relations extérieures sont chargés de l'exécution du présent arrêté[2].

Il fut signé le 17. Le 18, un autre arrêté, — qui devait être porté par un courrier extraordinaire, — enjoignait au citoyen Lemaistre, chargé d'affaires, et au citoyen Lagau, consul général de la République à Hambourg[3], de quitter cette ville et son territoire, sans prendre congé, dans les vingt-quatre heures de la réception de l'arrêté, en emportant les archives de la légation. Comme pour accentuer la disgrâce infligée à la ville de Hambourg, un post-scriptum spécifiait qu'en passant à Brême, Lemaistre devait manifester auprès du Sénat de cette ville les bonnes dispositions du Directoire à son égard[4].

Le 19, la lettre en laquelle le Sénat avait présenté ses excuses pour l'extradition de Napper Tandy était renvoyée à Doormann *non*

1. Rapport de Reinhard du 17 vendémiaire.

2. La minute de l'arrêté du 17 vendémiaire conservée aux archives des Affaires étrangères porte les signatures de Gohier, président, et de Lagarde, secrétaire général du Directoire.

3. Arch. des Affaires étrangères.

4. Arrêté du 18 vendémiaire.

ouverte. La veille, une protestation avait été adressée au roi de Prusse par l'entremise du chargé d'affaires de Berlin; le 26, une note circulaire fut transmise par les soins de Reinhard aux agents de la France à l'étranger[1], protestant contre l'acte d'hostilité commis par la ville de Hambourg à l'instigation de la Russie et de l'Angleterre. Elle est conçue dans le style emphatique des écrits du temps[2].

L'article 3 de l'arrêté enjoignait au résident à Paris des villes hanséatiques de quitter le territoire dans les huit jours[3]. Faute d'y avoir obtempéré, Schlüter fut arrêté le 25 au matin. Le même jour, il adressait une protestation au ministre des Relations extérieures[4]. Il disait n'être point l'agent de Hambourg seulement, mais celui des villes hanséatiques, et c'était exact; en outre, le terme d'expulsion était trop court. On répondit le lendemain à Schlüter qu'il était considéré à Paris uniquement comme représentant de la ville de Hambourg[5]. Par contre, Reinhard proposait, le 2 brumaire, au Directoire de différer l'exécution de l'arrêté à l'égard de Daniel Meyer, résident de Hambourg à Bordeaux, depuis trente ans négociant en cette ville. Meyer invoquait d'ailleurs l'état de sa santé pour ne pas s'éloigner[6].

Le chargé d'affaires Lemaistre obéit aux ordres de son gouvernement, quitta Hambourg dès le lendemain de la réception de l'arrêté, fit halte à Brême, où il trouva le Sénat toujours bien disposé pour la France[7], Brême désirant obtenir un traité de commerce, et revint par la Hollande[8]. Mais le consul général Lagau, au lieu de conformer sa conduite à celle de l'agent diplomatique, se retira à Altona, après avoir déménagé les archives du Consulat. Il donnait pour prétexte qu'il se produisait à Hambourg un revirement dans l'esprit public, par suite des récentes victoires des Français, et que, d'ailleurs, il serait bien placé là pour sauvegarder les intérêts des marins échappés des prisons anglaises[9]. Mais, renié par le ministre de la Marine,

1. Arch. des Affaires étrangères.
2. *Moniteur* du 27 vendémiaire.
3. Dépêche du 23 au ministre de la Police.
4. Arch. des Affaires étrangères.
5. Réponse du ministre, du 26 (Ibid.).
6. Dépêches des 6 et 9 brumaire au ministre de la Police et réponse de celui-ci, du 26 (Arch. des Affaires étrangères).
7. Réponse de Lemaistre, du 26 vendémiaire. Rapport du même, du 9 brumaire, daté de Brême, et réponse du bourgmestre de cette ville, du 30 octobre 1799.
8. Rapport de Lemaistre du 20 brumaire, daté de la Haye.
9. Rapports de Lagau des 26 et 29 vendémiaire.

Lagau fut destitué le 7 brumaire par le Directoire, pour refus d'obéissance[1].

Ainsi que le prescrivait l'arrêté du 17 vendémiaire, les ministres de la Marine et des Relations extérieures s'entendirent pour faire mettre l'embargo sur les navires hambourgeois, en sauvegardant les marchandises françaises comprises dans leur cargaison. Hambourg n'avait donc échappé à la menace de l'embargo russe que pour voir ses vaisseaux saisis par l'embargo français[2]. C'était d'ailleurs la mesure la plus sensible par laquelle on pût atteindre cette ville de commerce. Elle avait été prise plusieurs fois pendant la Révolution, dans les cas où la République avait voulu venger les affronts qu'elle avait reçus de Hambourg, notamment en 1793, après le renvoi du ministre de France Le Hoc[3]. On n'allait pas encore jusqu'à la menace d'une occupation militaire.

Le 14 décembre cependant, le Sénat protestait contre la rigueur de cette mesure et en demandait l'adoucissement[4]. De son côté, le commerce de Bordeaux, qui était le principal port français en relations avec les Hanséates, était lésé dans ses rapports d'affaires; l'expédition des vins de la Gironde, fort appréciés à l'étranger, se trouvait entravée[5]. Le 16 décembre 1799, le Sénat adressait aux Consuls une nouvelle lettre de justification[6]; il fit valoir à cette occasion que les deux premiers Irlandais seulement avaient été revendiqués comme citoyens français; il était donc dans son droit de consentir l'extradition des deux autres, réellement sujets de l'Angleterre. Quant à Napper Tandy et à Blackwell, ils avaient eu le tort de déguiser leurs qualités; l'un s'était donné sous le nom de Jones, négociant à Philadelphie, l'autre sous celui de Blackfirst, Américain. Napper Tandy portait en outre une épée aux armes d'Irlande. Sur le premier moment, ils n'avaient fait entendre aucune protestation. C'est seulement après leur arrestation qu'ils s'étaient réclamés de la France. En outre, le ministre français n'avait pas communiqué leurs brevets d'officiers au magistrat (c'était inexact; mais les brevets étaient irréguliers; c'est en juin seulement que le consul Lagau[7]

1. Rapport de Reinhard au Directoire, du 7 brumaire, et arrêté du même jour. Dépêche du ministre à Lagau du 9, notifiant l'arrêté.

2. Rapport au Directoire du 24 vendémiaire.

3. Voir *l'Allemagne française sous Napoléon Ier* (chapitre préliminaire).

4. Arch. des Affaires étrangères.

5. Adresse de la Chambre de commerce bordelaise au ministre, du 27 brumaire, et dépêche du ministre de l'Intérieur à Talleyrand, du 15 nivôse an VIII.

6. Arch. des Affaires étrangères.

7. Voy. plus haut. Rapport de Lagau du 17 messidor an VII.

avait reçu du ministère un acte sur parchemin constatant que Blackwell avait été naturalisé Français et avait servi dans les hussards, et qu'il l'avait communiqué au syndic Doormann et au ministre de Prusse à Hambourg). En présence de ce conflit de revendications diplomatiques, le Sénat avait cru bien faire en remettant le jugement de la cause à un arbitre; c'est ainsi qu'il l'avait soumis au roi de Prusse. Puis, le tsar s'étant mêlé de l'incident, les Hambourgeois avaient résisté à ses menaces et même subi des dommages. S'ils avaient pris le parti de céder aux instances de l'Angleterre, c'était sur le conseil de l'Empereur et par suite de l'abstention du roi de Prusse. Ils demandaient à rentrer en grâce auprès de la France.

A cette supplique le Premier Consul répondit le 30 décembre 1799 par une lettre indignée qui a été recueillie dans la correspondance de Napoléon :

Nous avons reçu votre lettre, Messieurs; elle ne vous justifie pas.

Le courage et les vertus conservent les États; la lâcheté et les vices les ruinent.

Vous avez violé l'hospitalité. Cela ne fût pas arrivé parmi les hordes les plus barbares du désert. Nos concitoyens vous le reprocheront à jamais.

Les deux infortunés que vous avez livrés meurent illustres; mais leur sang fera plus de mal à leurs persécuteurs que n'aurait pu le faire une armée.

BONAPARTE.

Cette indignation mélodramatique sonne assez faux, venant d'un homme qui, quelques années plus tard, devait violer le droit des gens en faisant enlever à Ettenheim le duc d'Enghien et à Hambourg même le ministre anglais Rumbold.

Non seulement l'embargo avait été mis dans les ports sur les vaisseaux hanséatiques, au détriment des Bordelais, mais les fonctionnaires de la République batave avaient poussé le zèle jusqu'à prendre possession à Anvers de la maison de la Hanse, qui appartenait comme propriété indivise aux villes hanséatiques, et non pas seulement à Hambourg. Cette violation de propriété avait soulevé la protestation de Bossel, représentant de ces villes près la République batave. L'agent maritime avait employé la force, chassé les locataires, mis dehors les marchandises déposées dans les magasins, expulsé même le concierge et l'intendant, officier public de la Hanse, qui dépendait du Directoire de la Ligue, à Lübeck. Talleyrand, qui[1],

1. Protestation de Bossel, ministre à la Haye des villes hanséatiques, datée du 12 décembre 1799 (Arch. des Affaires étrangères).

depuis le 1er frimaire, était redevenu ministre des Relations extérieures, dans sa réponse à son collègue de la Marine[1], Forfait, blâmait la conduite de l'agent maritime, qui n'avait pu qu'outrepasser ses ordres. Il conseillait de le désavouer et de remettre les choses en l'état. Dans les cas de rupture avec Hambourg, on n'avait osé précédemment rien de semblable.

Le 27 frimaire, le ministre autorisait la rentrée du résident Schlüter à Paris, mais comme simple particulier[2]. Encouragé par ce précédent, Daniel Meyer, agent consulaire de Hambourg à Bordeaux, demandait, le 23 nivôse, à reprendre ses fonctions[3].

La veille, le ministre des Relations extérieures avait expliqué à celui de l'Intérieur que le dernier arrêté du Directoire[4] avait levé l'embargo sur les navires neutres, sans faire d'exception pour les navires hanséatiques. Les représailles ordonnées contre l'attentat du Sénat de Hambourg au droit des gens avaient donc cessé leur effet, mais les relations diplomatiques ne furent renouées que le 15 avril 1802[5], c'est-à-dire *après deux ans et sept mois d'interruption*, et, le plus singulier, c'est que le gouvernement français renvoya comme ministre à Hambourg celui-là même qui avait dénoncé solennellement la rupture, Ch.-Frédéric Reinhard.

*
* *

Quant aux quatre Irlandais dont l'arrestation avait fait naître ce conflit diplomatique, ils avaient été transférés, le 29 septembre 1799, à bord d'un vaisseau de guerre anglais et transportés en Angleterre[6]. Napper Tandy fut conduit de Sittingbourne à Rochester, puis dirigé sur Londres, où on le mena, par le quartier de Blackfriars, à la prison de Newgate, et enfin ramené en Irlande.

A ce moment, l'état de guerre avait rompu depuis longtemps toutes relations diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne; il était donc impossible de porter la protestation du Directoire devant le Cabinet de Saint-James. Toutefois, le gouvernement français était représenté à Londres par un commissaire pour l'échange des

1. Dépêche du ministre de la Marine du 30 frimaire et réponse de Talleyrand du 9 nivôse (Arch. des Affaires étrangères).
2. Ibid.
3. Ibid.
4. Ibid.
5. Voir *l'Allemagne française sous Napoléon Ier* (chapitre préliminaire et notice sur Reinhard).
6. *Dictionary of National Biography*, article : Tandy (Napper).

prisonniers. Cet agent s'appelait Nion. Il fut chargé, le *17 brumaire* an VIII, de protester contre l'injuste et barbare traitement exercé par le gouvernement anglais contre les citoyens Napper Tandy, Blackwell, Morris et Corbett, « officiers au service de la République »[1]. On remarquera l'extension aux quatre extradés de Hambourg de cette qualité, qui n'appartenait réellement qu'à deux d'entre eux. Remarquer aussi la date des instructions adressées à Nion : c'est *la veille du 18 brumaire!* Or, les notices biographiques attribuent d'ordinaire à l'intervention du Premier Consul le résultat des démarches entreprises à Londres en faveur de Napper Tandy. En fait, l'initiative de cette intervention appartient au Directoire[2].

Le 1er frimaire, Nion proposait l'échange des Irlandais contre des prisonniers de guerre anglais. Le conseil fut goûté, et, le 7, le ministre lui transmettait un arrêté l'invitant à proposer l'échange du général anglais Don, prisonnier en France, contre Napper Tandy. Ce général Don avait été retenu captif au camp de Brune, où il était venu en parlementaire, le jour de la bataille de Castricum, parce qu'il portait des proclamations politiques de l'ancien stathouder ayant pour but de changer en Hollande la forme du gouvernement, et cet acte d'autorité reçut l'approbation du Premier Consul[3]. En attendant l'arrivée du citoyen Otto, nommé, par arrêté des consuls du 3 frimaire, commissaire français à Londres pour l'échange des prisonniers, Nion écrivit dans ce sens aux commissaires du *Transport Office,* en élevant une protestation véhémente contre l'illégalité de l'extradition obtenue du Sénat de Hambourg[4]. Mais cette proposition ne fut pas agréée, et James Cootes, commissaire anglais en France pour l'échange des prisonniers, réclama auprès du ministre de la Marine le renvoi sans condition du général Don, faute de quoi les officiers français, prisonniers sur parole en Angleterre, seraient replacés en captivité[5]. Devant la résistance du gouvernement anglais, le ministre des Relations extérieures[6] imagina de substituer à la combinaison proposée l'échange des généraux anglais Don et Herman contre les généraux français Colli, Pérignon et Grouchy. Cet

1. Arch. des Affaires étrangères (Angleterre).
2. Ibid.
3. Décision du 22 pluviôse an VIII (11 février 1800). Correspondance de Napoléon.
4. Note de Nion du 23 frimaire (Arch. des Affaires étrangères, Angleterre) et note du 13 nivôse à lord Portland.
5. Note de James Cootes, du 17 ventôse an VIII, au ministre de la Marine (Ibid.) et réponse du ministre des Relations extérieures du 22.
6. Note de Talleyrand, de ventôse an VIII.

arrangement ayant été admis par le roi George, Carnot, ministre de la Guerre, souscrivit aux conditions de l'échange[1].

Pendant ce temps, Napper Tandy avait été traduit devant la Cour du Banc du Roi. Accusé de n'avoir pas obéi à la sommation adressée par le gouvernement anglais aux Irlandais révoltés d'avoir à rentrer dans leur pays, il objecta le cas de force majeure, savoir qu'il était à ce moment détenu à Hambourg[2]. Acquitté de ce chef le 12 février 1800, il fut arrêté de nouveau et conduit à Lifford[3]. Quant à Blackwell, l'Angleterre voulait le garder prisonnier jusqu'à la conclusion de la paix. Sa femme s'en plaignait au ministre de la Marine dans une lettre du 15 messidor an VIII[4]. Elle y rappelait que son mari avait été naturalisé Français en 1784, qu'il était entré en 1786 au régiment des hussards-Esterhazy et qu'il n'avait pas cessé depuis lors d'être au service de la France. Elle réclamait donc en sa faveur le bénéfice du traité de 1747 avec l'Angleterre, qui avait sauvegardé la vie des Irlandais servant sous les drapeaux français faits prisonniers par les Anglais.

Elle rappelait les circonstances qui avaient amené cet accord entre les deux États. Jusque-là, les Anglais envoyaient au supplice les Irlandais au service de la France pris les armes à la main. Pour faire cesser cette barbarie, Louis XV profita de ce qu'à la bataille de Lawfeld, livrée le 2 juillet 1746, un ancien sujet français, Ligonier, devenu général à la solde de l'Angleterre, avait été fait prisonnier, pour menacer les Anglais de lui infliger le traitement qu'eux-mêmes réservaient aux Irlandais servant sous le drapeau de la France. Pour sauver la vie de leur général, les Anglais furent obligés de céder. Qu'advint-il de Blackwell après sa condamnation? Je l'ignore. Le sort de Napper Tandy nous est connu.

A ce moment, les tendances des deux pays, harassés d'une guerre de près de dix ans, étaient tout à la paix. Si la discussion des clauses du traité, qui devait être signé à Amiens le 27 mars 1802, fut longue et laborieuse, le désir d'un arrangement était cependant sincère[5]. Napper Tandy bénéficia de ces dispositions réciproques. Con-

1. Rapport d'Otto du 14 germinal an VIII. Dépêche de Talleyrand, du 22, au ministre de la Marine. Dépêche du ministre de la Guerre du 15 floréal (Ibid.).

2. *Dictionary of National Biography.*

3. Rapport d'Otto du 10 fructidor an VIII.

4. Elle s'était déjà adressée au Directoire par une pétition du 3 nivôse an VII, en laquelle elle rappelait les services militaires de son mari (Arch. des Affaires étrangères, Angleterre). Celle du 15 messidor an VIII fut transmise au département des Relations extérieures le 13 thermidor.

5. Voir Correspondance diplomatique de Nion et d'Otto (Arch. des Affaires étrangères, Angleterre); correspondance de Napoléon. Une lettre de Bonaparte

damné à mort le 7 avril 1801, pour avoir porté les armes contre sa patrie, il devait être exécuté le 4 mai suivant; mais, par égard sans doute pour les démarches de la France, avec laquelle venait d'être conclu un projet d'armistice, le roi ordonna de surseoir provisoirement à l'exécution; il renouvela cet ordre plusieurs fois. Le 15 février 1802, Cornwallis suggérait que l'âge et les infirmités de Napper Tandy le rendaient peu dangereux pour l'avenir et que, si l'on tenait compte de la longue captivité qu'il avait subie, le bannissement constituerait une peine assez sévère. Le successeur de Cornwallis en Irlande, lord Hardwicke, voulait que Tandy fût envoyé à Botany-Bay[1]. Le Premier Consul insista personnellement pour obtenir des négociateurs anglais la mise en liberté du prisonnier. On pense que cette condition fut sous-entendue lors de la rédaction du traité d'Amiens, dont l'article 2 prescrivait la restitution et l'échange des prisonniers de guerre.

Le 14 mars, en effet, Napper Tandy débarquait à Bordeaux, où il fut salué par une ovation publique; un banquet lui fut offert[2]. En remerciant le Premier Consul de sa « généreuse intervention, à laquelle il devait son élargissement », il se montrait touché de l'accueil fraternel que lui avaient fait le général Dufour, commandant la 11e division militaire, et tous ses braves frères d'armes[3].

« Je l'ai accueilli, écrivait au ministre de la Police le Commissaire général de Bordeaux, avec les égards que l'on doit au malheur et au dévouement à la patrie. Il n'est porteur d'aucuns papiers quelconques, car, ayant été embarqué sans avis, il n'a pu s'en procurer aucun. » Napper Tandy désirait partir sous trois jours pour Paris, en invoquant sa qualité de général français. Mais le Commissaire général ne voulait pas le laisser venir à Paris sans avoir l'autorisation du ministre[4]. Celui-ci prescrivit de retenir l'Irlandais à Bordeaux et promit de lui allouer des secours[5]. Une décision du 8 floréal an X, rendue par les Consuls, accorda à Napper Tandy une gratification de 6,000 fr.; mais l'autorisation de venir à Paris lui fut refu-

au roi George, du 9 frimaire an X, instituait Otto ministre plénipotentiaire à Londres. C'est lui qui avait signé, le 1er octobre 1801, les préliminaires de paix.

1. *Moniteur* des 28 et 29 germinal an IX; *Dictionary of National Biography*.

2. *Dictionary of National Biography*.

3. Supplique de Napper Tandy à Bonaparte (dossier militaire, Arch. du ministère de la Guerre). Elle est visée par le général Dufour, « qui se dispense de toute recommandation, ce qui serait affaiblir l'intérêt qu'inspire le brave Napper Tandy. »

4. Rapports des 25 et 27 ventôse an X (Arch. nat., F 7. 6211 [4543]).

5. Réponse du ministre de la Police du 5 germinal (Ibid.).

sée, bien qu'il eût exprimé le désir de remercier le Premier Consul et invoqué la nécessité où il se trouvait de s'occuper de faire lever le séquestre sur ses propriétés en Irlande[1]. Son fils, James Napper Tandy, obtint cependant un passeport pour venir à Paris et passer ensuite dans son pays[2].

La raison pour laquelle le gouvernement consignait à Bordeaux Napper Tandy est assez singulière. La police voulait l'empêcher de se rendre à Valenciennes, où, par une coïncidence bizarre, se trouvait détenu l'ancien ministre d'Angleterre à Hambourg, Crawford, qui avait exigé l'arrestation et l'extradition de Napper Tandy[3].

Le ministre de la Guerre avait proposé aux Consuls d'allouer à Napper Tandy le traitement de réforme de général de brigade (2,000 fr. par an), car, « n'étant pas inscrit sur le tableau de l'état-major général de l'armée, il n'était pas en mesure d'obtenir le traitement d'activité ni même celui de non-activité. » Un arrêté du Premier Consul du 6 prairial an X (26 mai 1802) accorda « au citoyen Napper Tandy, victime de son dévouement à la cause de la liberté française, une solde de retraite de 3,000 francs ». Il ne fut pas promu général de division, contrairement à ce qui a été publié dans les notices biographiques[4].

Plus tard, on songea à utiliser les services de Napper Tandy pour une expédition à la Louisiane, dont le but véritable paraît avoir été l'Irlande. Sous le Consulat, les Irlandais n'avaient pas renoncé à leurs espérances. Si, à Paris, le gouvernement se bornait à secourir, assez piètrement du reste[5], une quinzaine de réfugiés, en Irlande, l'un des chefs du parti national, Robert Emmet, faisait appel de nouveau à l'intervention armée de la France[6], que Bonaparte avait laissé entrevoir dans une lettre du 16 février 1800 à Talleyrand[7].

Ni le ministère anglais ni le Premier Consul ne paraissent avoir eu grande confiance dans l'espèce de trêve que fut la paix d'Amiens, car

1. Rapport du 14 germinal (Ibid.).
2. Rapport du 13 vendémiaire an XI.
3. Instructions de la Division de police secrète, du 4 messidor an X, au Commissaire général de police à Bordeaux, ainsi qu'au préfet du Nord.
4. Arch. du ministère de la Guerre (dossier Napper Tandy).
5. Dépêches du ministre des Relations extérieures à son collègue de l'Intérieur des 2 ventôse, 15 floréal et 8 messidor an VII. Un arrêté du Directoire du 28 messidor affecte un crédit de 10,000 francs à ces secours. Dépêche de Quinette du 7 thermidor. Réponse de Talleyrand du 22. Arrêté du Directoire du 22. Dépêche du ministre de la Marine à Talleyrand du 10 vendémiaire an VIII. Réponse de celui-ci du 14 (Arch. des Affaires étrangères).
6. Supplique du 28 fructidor an VIII (Ibid.).
7. Correspondance de Napoléon.

les instructions données au général Andréossy, lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Londres, contiennent la recommandation de s'informer avec soin des forces réelles de l'Angleterre[1], armée et milices, de l'état de ses arsenaux, des points du littoral qui seraient favorables à un débarquement. Bonaparte n'avait pas renoncé à l'expédition dont il avait été un moment le chef désigné par le Directoire. On sait de quelle manière il en élargit le plan et qu'il la dirigea plutôt vers les côtes anglaises les plus proches de la France[2]. Napper Tandy ne put voir que les premiers préparatifs du camp de Boulogne, car il mourut à Bordeaux le 6 fructidor an XI (24 août 1803), après une courte maladie[3]. Ses funérailles eurent lieu en présence des troupes de la division militaire; elles furent suivies par une grande partie de la population, mais non par le Commissaire général de police, qui défendit même aux journalistes d'imprimer une apologie de Napper Tandy composée par le citoyen Partarrieu, premier juge au tribunal criminel de la Gironde[4].

Georges Servières.

1. Correspondance de Napoléon.

2. Cependant, la lettre de Bonaparte au ministre de la Marine Decrès, du 19 fructidor an XI (6 septembre 1803), lui prescrit d'interroger un amiral hollandais envoyé à Paris par la République batave sur les chances de succès d'une opération navale qui aurait pour but, partant du Texel, de jeter 25,000 hommes en Irlande; mais elle le charge aussitôt après de prendre les mêmes informations en ce qui concerne l'Écosse et l'Angleterre (Correspondance de Napoléon).

3. Rapport du Commissaire général de Bordeaux du 7 fructidor an XI, annonçant cette mort (Arch. nat., F 7. 6211 [4543]).

4. De quoi l'auteur se plaignit amèrement au Grand-Juge, ministre de la Justice et de la Police, le 20 fructidor an XI (Ibid.).

LA RUSSIE ET LA PORTE OTTOMANE

DE 1812 A 1826.

(Suite[1].)

III.

De toutes les affaires politiques qui ont occupé l'empereur Alexandre dans les dernières années de son règne, la plus difficile, la plus compliquée et en même temps la plus importante pour la Russie est celle des différends survenus en 1821 entre le gouvernement de Sa Majesté Impériale et la Porte ottomane.

Ces différends n'étant pas encore ajustés, il est essentiel d'en faire connaître avec précision et l'origine et les principales circonstances.

Dans les discussions auxquelles ils ont donné lieu, d'anciens griefs résultant des négociations antérieurement ouvertes entre la Russie et la Porte ont souvent été reproduits et rendent indispensable un aperçu de ces mêmes négociations qui en indique la marche, les divers objets et le dernier résultat. Deux mémoires séparés[2] rempliront ce but. Ils présentent un tableau de nos rapports avec le ministère ottoman jusqu'au mois de mars 1821 et marquent le point où s'est arrêtée chacune des réclamations soutenues par le baron de Stroganoff[3].

Elles touchaient à leur terme, et, après cinq années de soins et d'efforts, [le cabinet et l'envoyé de Russie espéraient la conclusion prochaine d'un arrangement général] qui eût consolidé pour longtemps des rapports de paix et de bon voisinage entre les deux Empires, [lorsque le prince Ypsilanti], trahissant la foi de ses serments et l'honneur de l'uniforme dont il était revêtu, [osa se placer à la tête d'une insurrection en Moldavie et en Valachie].

1. Voir *Revue historique*, t. XCI, p. 281.

2. Voy. les annexes I et II.

3. [L'Empire ottoman n'est ni mentionné ni compris dans aucune des transactions de 1814 et 1815] relatives soit à la circonscription territoriale des autres états, soit à la politique européenne. Partant de ce fait, [la Russie, depuis l'année 1816 jusqu'à l'année 1821, avait négocié seule avec la Porte]. Elle faisait présider à ses négociations le même esprit de bienveillance et de paix qu'à toutes les autres; [mais elle ne les poursuivait pas *avec la coopération de ses Alliés*], comme celles dont nous avons présenté plus haut un résumé succinct, et elle n'y avait jamais admis aucune intervention étrangère.

Jamais la position de la Russie envers la Porte n'avait été plus délicate depuis la guerre de 1812.

Dans leurs aveugles préjugés, les Turcs pouvaient croire que la Russie ne saurait être étrangère au mouvement excité par un officier général russe, et ce qui rendait la circonstance plus critique encore, c'est que les premiers symptômes des troubles de la Grèce ne tardèrent pas à se manifester.

Pour prévenir les erreurs du ministère ottoman ou pour les dissiper si elles existaient déjà, l'Empereur résolut de combler la mesure de la loyauté, dont il lui avait donné tant de preuves. Il ne se borna point à désavouer l'entreprise du prince Ypsilanti à la face de l'Europe, il ne se borna point à faire porter ce désaveu à la connaissance du divan de Constantinople, il lui offrit de concourir lui-même aux déterminations qu'exigeait le rétablissement de la paix intérieure dans l'Empire ottoman.

En vertu des privilèges dont jouissent la Valachie et la Moldavie et dont la Russie est garante depuis le traité de Kaynardgé qui lui a assuré des droits de protection sur ces deux provinces, placées sous la suzeraineté de la Porte, aucune troupe turque n'a le droit de franchir leurs frontières ni d'y séjourner[1].

En vertu du même traité de Kaynardgé, la Russie possède également un droit de protection en faveur de la religion grecque dans tous les États ottomans, et l'usage avait étendu cette protection sur les Grecs eux-mêmes dans leurs relations tant avec la Porte qu'avec l'étranger[2].

De tels traités, de telles coutumes devaient faire vivement désirer au gouvernement turc que la Russie secondât les mesures de pacification qu'il avait à prendre. Et, en effet, le concours de la Russie préservait la Porte de toute discussion dans un moment de danger et de crise; il mettait, pour ainsi dire, à sa disposition toute l'influence que la Russie

1. L'article 16 du traité de Kaynardgé, en stipulant la restitution de la Valachie et de la Moldavie à la Porte, garantissait une amnistie complète et diverses indemnités à leurs habitants. Ce même article mentionne en termes exprès le maintien des privilèges, que la Valachie et la Moldavie avaient conservés sous le sceptre des empereurs ottomans. Ces privilèges, qui remontent jusqu'aux temps de Mahomet II, ont été confirmés à plusieurs reprises par ses successeurs, et de nos jours encore, sur la demande de la Russie, par des Hatti-Schérifs de Sélim III, dont les plus essentiels datent de l'année 1802. Parmi les prérogatives des Principautés, une des principales est qu'aucun Turc armé ne peut y pénétrer et que la Porte ne peut s'ingérer en rien dans leur administration intérieure. Pour que des troupes turques y entrassent dans des circonstances semblables à celles des troubles de 1821, le consentement des Hospodars et celui de la Russie, comme puissance protectrice, étaient de droit rigoureux.

2. Tout le commerce des Grecs de l'Archipel se faisait depuis près d'un demi-siècle sous pavillon russe, et c'était sous ce pavillon même que leurs vaisseaux traversaient le Bosphore.

exerçait en Valachie, en Moldavie et en Grèce; finalement il hâtait la cessation de la révolte par la certitude existante dans les pays qui en étaient le théâtre que la Russie saurait d'une part atteindre le but de son intervention salutaire et de l'autre faire adopter une juste distinction entre les innocents et les coupables, entre les auteurs des troubles et la masse des habitants paisibles enveloppés dans les conséquences d'une tentative désastreuse, mais qui ne demandaient que repos et sécurité.

Telles furent, dès l'origine, les vues nobles et désintéressées de l'Empereur, telle fut sa politique.

[De Laybach même, il fit expédier au baron de Stroganoff l'ordre de déclarer que, loin d'avoir provoqué ou favorisé l'entreprise du prince Ypsilanti, la Russie consentait à l'entrée des troupes ottomanes dans les principautés] de Valachie et de Moldavie, [que même elle réclamait cette mesure, mais, qu'afin d'empêcher des désordres] autrement inévitables, [elle demandait que les troupes ottomanes fussent accompagnées d'agents russes] qui contribueraient de leur côté, avec un zèle utile et sincère, au raffermissement de la tranquillité publique; [une déclaration commune des deux Cours devait annoncer en outre qu'elles employaient la force des armes uniquement pour réprimer l'insurrection, que, loin de vouloir priver les Principautés de leurs privilèges, elles se proposaient de leur en assurer la jouissance, et, qu'aussitôt que l'ordre y aurait été rétabli, les troupes ottomanes repasseraient le Danube. De son côté, le baron de Stroganoff avait frappé l'insurrection de la Grèce d'une improbation solennelle; il avait] même, connaissant les principes de l'Empereur, [déclaré aux ministres turcs que la Russie n'userait de son pouvoir moral sur les Grecs que pour aider le Divan à éteindre le feu de la révolte].

Dans les premiers moments d'effroi, ces démarches si loyales furent accueillies avec de vives expressions de gratitude, et la Porte montra au baron de Stroganoff une déférence extraordinaire. Mais à ces témoignages satisfaisants succédèrent tout à coup des actes d'aveugle barbarie. La Porte ne voulut voir dans tous les Grecs que des coupables, elle ne chercha parmi eux que des victimes. Les exécutions se multiplièrent à Constantinople, le sang coula de toutes parts sans procès comme sans preuve, et des familles entières périrent de la main du bourreau sous les yeux mêmes du Sultan. Vainement, le baron de Stroganoff essaya de représenter à la Porte que cette politique si cruelle fortifierait l'insurrection au lieu de l'affaiblir. Ses avis furent repoussés. Vainement, il articula les salutaires propositions de l'Empereur touchant la pacification de la Valachie et de la Moldavie. [La Porte rejeta nos offres.] Elle ne voulait plus qu'assouvir indistinctement ses vengeances dans les Principautés, et, malgré une protestation formelle de l'envoyé de Sa Majesté Impériale, des troupes ottomanes y portèrent le fer et la flamme. Bientôt le fanatisme turc ne connut plus de frein. Le Sultan appela aux armes tous ses sujets musulmans; il déclara une

guerre de religion aux Grecs, il les proscrivit en masse, le patriarche de Constantinople et sept évêques subirent, le jour même de Pâques, un infamant supplice, leurs cadavres furent profanés, d'autres ministres de la religion massacrés, les principales familles de Fanar assassinées, les églises pillées et renversées. Dans cette affreuse persécution, [c'était en Russie que les Grecs, les Valaques, les Moldaves fugitifs cherchaient un asile. Dès lors, la Porte déclara la Russie complice de l'insurrection]. Ses insultes furent prodiguées au baron de Stroganoff, la vie des sujets russes menacée, les propriétés russes saisies, le commerce russe accablé d'odieuses vexations.

A la vue de ces scènes de désolation et d'horreur, la Chrétienté entière avait frémi et dès qu'[à son retour de Laybach l'Empereur fut informé des événements de Constantinople], dès qu'il sut jusqu'où le Divan avait osé porter ses excès et l'infraction des traités, [il donna ordre au baron de Stroganoff de lui remettre une note] qui fera époque dans l'histoire de nos relations avec l'Empire ottoman[1].

L'Empereur improuvait encore une fois, dans les termes les plus solennels, l'insurrection d'Ypsilanti et celle de la Grèce; il rappelait que, non seulement la Russie ne les avait pas excitées, que non seulement elle n'y avait pris aucune part, mais qu'elle avait fait connaître à la Porte les meilleurs moyens de les apaiser l'une et l'autre et offert de concourir elle-même à l'exécution de ces mesures de salut.

Passant ensuite aux cruautés et aux profanations sans exemple dont Constantinople était le théâtre, il exprimait avec force les sentiments de tous les monarques chrétiens à leur sujet et signalait les conséquences inévitables qu'entraînerait pour la Porte la continuation d'un tel système.

[La note du ministère impérial finissait par énumérer les griefs que la Porte venait de donner à la Russie dans ces dernières circonstances par une violation flagrante de tous les traités, et en réclamant une satisfaction immédiate et complète, elle fixait au gouvernement turc un délai de huit jours pour sa réponse. Son silence devait être considéré comme un refus, comme le motif d'une rupture de relations diplomatiques. Il ne répondit pas dans le délai donné. Aussitôt, conformément à ses instructions, le baron de Stroganoff quitta Constantinople.

Ici commence une nouvelle période de négociations qui ont eu lieu d'une part entre la Russie et la Porte dans le courant de 1821, en 1824 et en 1825, d'une autre part entre la Russie et les Cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne et de Prusse, d'une troisième part] enfin entre la Porte et les mêmes Cours. Nous suivrons, dans un narré succinct, le fil de ces négociations si graves et si compliquées.

La démarche prescrite par l'Empereur au baron de Stroganoff en juillet 1821 était trop importante pour n'être pas portée à la connaissance des alliés de Sa Majesté Impériale. [Elle fut donc communiquée

1. Voy. l'annexe III.

à leurs cabinets. L'Empereur les prévint en outre qu'après leur avoir prêté en toute occasion l'assistance la plus sincère et la plus zélée, il réclamait d'eux à son tour les mêmes services et il les invita :

1° A appuyer les représentations que son ministère allait adresser au Divan;

2° A soutenir de leur coopération morale et matérielle les mesures que la Russie se verrait forcée de prendre si la Porte, en continuant à provoquer la guerre] et en s'attribuant le pouvoir d'outrager à son gré la religion du Christ et de vouer à la destruction tout un peuple qui la professe, violait les conditions de sa coexistence avec les États de l'Europe chrétienne et civilisée;

3° A examiner dans cette hypothèse et à faire connaître les moyens les plus efficaces d'assurer aux contrées, dont se compose la Turquie, *le bienfait d'une existence politique, heureuse et inoffensive.*

De ces trois propositions, la première ne pouvait manquer d'être agréée], et, en effet, les ambassadeurs et ministres des Cours alliées à Constantinople appuyèrent les démarches du baron de Stroganoff, mais leurs efforts ne furent pas plus heureux que les siens, et nous avons déjà vu que le silence obstiné des Turcs avait fini par rompre les relations existantes entre la Russie et la Porte.

[Quant aux autres demandes de Sa Majesté Impériale, la Prusse] se hâta d'y répondre, et sa réponse attesta toute la confiance que lui inspiraient les sentiments de l'empereur Alexandre. Dans un mémoire confidentiel, le cabinet de Berlin ne se contenta pas de déclarer qu'il regarderait comme fondée en justice la détermination que la Russie prendrait de recourir aux armes, il accueillit toutes ces ouvertures, s'attacha à démontrer les avantages qu'offrirait l'idée suggérée par le cabinet impérial à l'égard de la Turquie européenne, se [montra prêt à délibérer sur les moyens d'exécution] et dit que vouloir gagner du temps dans cette circonstance ce serait vouloir tout perdre.

[L'Autriche et la Grande-Bretagne], alarmées de voir dans nos propositions la chute imminente de l'Empire ottoman, [ne partagèrent pas les vœux de la Prusse et professèrent avec franchise des principes opposés]. La première affirma que l'insurrection des Grecs était aussi coupable que celle de l'armée espagnole, napolitaine ou piémontaise, et sans nier les droits que la Russie aurait de déclarer la guerre à la Porte, elle soutint qu'en la déclarant l'Empereur proclamerait en Europe le triomphe de la révolution, et que la légitimité du gouvernement turc, reconnue par des traités solennels, devait inspirer un invariable respect. La seconde ne contesta pas non plus les motifs de guerre que possédait la Russie; mais, élevant des doutes sur les droits invoqués par le cabinet de Saint-Pétersbourg relativement à la Grèce, elle témoigna, comme l'Autriche, une vive sollicitude pour l'existence utile et légitime de l'Empire ottoman. Toutes deux prièrent l'Empereur de différer l'adoption des mesures de force dans l'intérêt de la paix générale et des principes qui garantissent le repos intérieur des États.

Toutes deux s'offrirent d'adresser au Divan de nouvelles représentations communes, qui devaient amener le redressement des justes griefs de Sa Majesté Impériale.

[La France fut plus favorable aux vues énoncées par la Russie]. Elle articula même une timide promesse de les seconder; [mais on vit qu'elle craignait à la fois la guerre, les conséquences de la guerre et l'obligation d'exprimer ses craintes.

Le ministère de l'Empereur reçut en même temps les réponses de l'Autriche, de l'Angleterre, de la France et une réplique tardive de la Porte à la note du 6-18 juillet. La Porte persistait dans ses anciennes prétentions et en élevait de nouvelles]. Non contente de refuser itérativement à la Russie tout droit de protection en faveur des Principautés et d'anéantir ainsi les traités les plus obligatoires, non contente de rejeter encore une fois les réclamations de Sa Majesté Impériale contre le système de proscription qu'elle poursuivait envers la religion grecque et tous les chrétiens qui la professent dans l'Empire ottoman, non contente d'[imposer au commerce russe de nouvelles entraves, elle redemandait la partie du littoral asiatique qu'elle disait occupée par la Russie en contravention au traité de Boucarest, elle exigeait l'extradition des Grecs, Moldaves et Valaques fugitifs qui étaient venus chercher un asile dans les États de Sa Majesté Impériale.

D'une autre part, les événements se succédaient avec rapidité.

Vers la fin de juillet, il n'existait plus d'insurrection en Valachie et en Moldavie]. La population de ces contrées n'y avait participé ni d'intention ni de fait, et [la tranquillité publique se trouvait rétablie. Les troupes turques y restaient] néanmoins; elles y commettaient d'affreux désordres, et nous n'essayerons pas de retracer ici tous les maux dont les Principautés eurent à gémir.

Cependant, [l'insurrection de la Grèce se soutenait]. Des échecs sur terre et sur mer marquaient les efforts des Turcs pour les réprimer.

Les cabinets alliés avaient fait connaître qu'ils n'appuyeraient aucune des parties contendantes dans cette lutte terrible; mais ils travaillaient activement à prévenir une guerre entre la Russie et la Porte.

A cet égard, l'Empereur lui-même secondait leurs efforts et venait d'essayer s'il ne lui serait pas possible d'éclairer directement la Porte sur ses véritables intérêts. Sa réplique à la note du 6-18 juillet prouvait la presqu'impossibilité de lui arracher des promesses et des déclarations satisfaisantes. [Pour faciliter un rapprochement, Sa Majesté Impériale annonça] qu'elle ne demanderait que *le témoignage des faits,* et [une lettre de son ministère au grand visir, après avoir récapitulé tous ses griefs et prévenu la Porte que jamais les fugitifs ne pourraient lui être livrés, ajoutait que si des faits irrécusables venaient manifester les respects du Divan pour les traités de la Russie, pour ses droits et pour le bien-être] de la partie innocente [de ses coreligionnaires et pour la religion grecque elle-même, l'Empereur], oubliant tout le passé, [sus-

pendrait des déterminations qu'il répugnait à considérer comme indispensables[1].

Alors l'Empereur examina le cas où cette nouvelle tentative resterait sans réponse ou sans effet].

D'un côté se présentaient les droits et la dignité de l'Empire, ses traités déchirés, sa religion insultée, ses intérêts en souffrance, la justice de sa cause qu'aucune puissance n'avait pu méconnaître, la difficulté de changer les dispositions de la Porte par des négociations ultérieures, la possibilité d'étouffer les troubles de l'Empire ottoman avant qu'ils n'eussent acquis une dangereuse consistance, l'espoir qu'une mesure telle que [l'occupation des Principautés] de Valachie et de Moldavie qui pourrait s'exécuter sans obstacle suffirait [pour vaincre les refus des Turcs] et pour donner à la Russie les moyens de pacifier le Levant : l'adoption de cette mesure [fut proposée].

D'une autre part s'offraient des considérations d'un ordre supérieur aux yeux de Sa Majesté Impériale : la crainte d'altérer la nature de ses rapports avec les premières puissances européennes, le danger d'affaiblir ainsi les garanties de la paix générale, l'appréhension de donner la main aux révolutionnaires pour réaliser des événements auxquels ils n'étaient plus étrangers, la vue des désordres qu'ils continuaient à susciter dans d'autres pays et dont la contagion pouvait encore être imminente, la perspective enfin de décider les alliés à seconder franchement une grande et utile entreprise qui satisferait tout ensemble au vrai bien de l'Europe et qui tarirait jusqu'à la source des constantes réclamations de la Russie contre la politique de la Porte ottomane. Ces raisons l'emportèrent.

[L'Empereur résolut de surseoir à l'emploi des mesures coercitives, et pour rassurer d'abord ses alliés], pour faire naître en eux des dispositions plus confiantes pour les obliger en quelque façon à une réciprocité de déférence], il déféra lui-même au vœu qu'ils avaient exprimé d'interposer de nouveau leurs bons offices auprès du ministère ottoman, Sa Majesté Impériale déclara néanmoins que leur intervention devait se borner à demander l'accomplissement des conditions indiquées dans la lettre de son cabinet au grand visir, sans jamais prendre le caractère d'une médiation] où les droits des deux États seraient examinés, leurs vœux pesés et des termes moyens offerts à l'un ou à l'autre.

[Quand l'Empereur arrêta ces décisions si généreuses, les chefs des cabinets d'Autriche et d'Angleterre venaient d'avoir une entrevue à Hanovre. Le ministère impérial reçut] de leur part de volumineuses communications qui attestaient leur accord, et il eut [ordre d'ouvrir avec eux des négociations nouvelles. Les affaires d'Orient y furent agitées dans une correspondance active et suivie. Mais les opinions divergeaient sur des points essentiels], et les discussions, quoique toujours conduites dans un esprit sincère d'amitié réciproque et avec tous les

1. Voy. l'annexe IV.

égards que devaient inspirer de tels sentiments, n'eurent point de résultats conformes à nos désirs.

[Les Cours de Vienne et de Londres soutenaient que la Russie fondait son droit de protection et d'intervention en faveur des Grecs sur une interprétation trop étendue de ses traités. Le ministère impérial leur opposait l'usage, la sanction du temps, des exemples tirés du passé, l'unité du culte et la nécessité d'un pouvoir tutélaire pour des chrétiens sous un gouvernement tel que celui de la Porte]. Les Cours de Vienne et de Londres alléguaient, l'une qu'agir contre la Porte serait toujours agir dans l'intérêt du parti révolutionnaire qui fomentait partout des insurrections, et l'autre que la publication d'une amnistie devait suffire pour obliger les Grecs à se soumettre. Le ministère impérial répondait que plus le parti révolutionnaire cherchait à s'emparer de la cause des Grecs, plus il était urgent, pour les alliés, de lui enlever cette cause qui excitait une si vive effervescence parmi les hommes de tous les principes et de toutes les opinions; il ajoutait que des amnisties n'avaient empêché ni la Morée en 1774, ni la Servie en 1812 d'être inondées de sang, et il rappelait à cette occasion les libertés commerciales, les privilèges administratifs et toutes les garanties que l'Angleterre elle-même n'avait cessé de demander en faveur des colonies révoltées de l'Espagne, pour les engager à reconnaître l'autorité de la métropole. [Enfin, d'après l'opinion du ministère impérial, les Cours de Londres et de Vienne, tout en appuyant à Constantinople les réclamations de la Russie relatives aux Principautés, n'exigeaient pas assez *péremptoirement* une satisfaction *immédiate,* elles n'annonçaient pas *l'emploi commun des moyens coercitifs* en cas de refus, elles ne mentionnaient pas l'intervention que l'Empereur avait jugée indispensable au rétablissement de la paix dans la Grèce]. Le ministère impérial soutenait que la Porte devait être *sommée* de remplir *sans nul retard toutes* les conditions qu'il lui avait indiquées d'ordre de l'Empereur dans ses notes successives, et *menacée d'une ligue européenne* si elle persistait à les rejeter.

[Sous de pareils auspices, les négociations ne pouvaient faire de progrès]. Cependant, l'Empereur, toujours modéré, toujours plein du même désir de prévenir la guerre ou de ne la faire qu'en conservant toute l'intimité de ses liens avec les grandes cours de l'Europe, combina des propositions qui semblaient autoriser de justes espérances.

La lettre du cabinet impérial au grand visir était sans réponse, mais, malgré ses refus de faire droit aux demandes de la Russie, la Porte, après avoir essuyé des revers dans sa lutte avec les Grecs, faisait sentir qu'elle apprécierait l'avantage de renouer des rapports publics avec le gouvernement de Sa Majesté Impériale. L'Empereur pouvait se flatter, d'après cela, que si on lui proposait une réunion de plénipotentiaires, elle en accueillerait l'idée, et que pour se remettre ainsi en relation avec la Cour de Saint-Pétersbourg, elle n'hésiterait ni d'évacuer les Principautés, ni de souscrire au principe que le système à suivre pour la pacification de l'Orient ferait l'objet d'un arrangement ultérieur.

Sa Majesté Impériale s'empressa en outre d'offrir à ses alliés deux concessions qui devaient leur être également agréables.

Ils avaient combattu l'interprétation du traité de Kaynardgé qui étendait à la nation grecque des clauses dans lesquelles la *religion grecque* seule était explicitement mentionnée et qui donnait un caractère exclusif en faveur de la Russie aux droits de protection dérivant de ces mêmes clauses.

Afin de remplir le vœu des alliés à cet égard, afin d'exclure toute méfiance, l'Empereur leur proposa de partager le droit dont il s'agit, d'intervenir dans les négociations relatives à la pacification de la Grèce et d'en garantir avec la Russie tous les résultats.

Il n'était pas moins évident qu'une mesure telle que l'emploi de la force des armes leur inspirait des appréhensions difficiles à vaincre, et que, même en cas de guerre, ils ne prêteraient point tous à Sa Majesté Impériale la coopération matérielle qu'elle avait demandée.

L'Empereur résolut de leur indiquer d'autres mesures coercitives et de réclamer un autre témoignage d'union et d'appui.

[Le ministère reçut en conséquence l'ordre de leur communiquer un projet de protocole[1] qui devait les engager à demander à la Porte l'évacuation complète des Principautés, le rétablissement de l'ordre de choses légal en Valachie et en Moldavie, et un envoi de plénipotentiaires turcs qui se réuniraient dans les États de Sa Majesté Impériale à des plénipotentiaires russes et à des plénipotentiaires alliés. Dans cette réunion, les arrangements relatifs aux Principautés] et aux moyens d'y réparer les suites de tant de désastres [devaient être discutés *exclusivement* entre la Russie et la Porte, et les arrangements qui auraient pour but la pacification de la Grèce, négociés *collectivement* entre les plénipotentiaires turcs et ceux des cinq Cours, lesquelles revêtiraient d'une *garantie commune* les stipulations dont on serait convenu] sous ce rapport.

[Au cas où le Divan repousserait les propositions de l'Empereur, les alliés devaient avoir l'alternative soit de rompre leurs relations diplomatiques avec la Porte], mesure comminatoire dont il était permis d'attendre une impression salutaire, [soit de lui déclarer qu'elles reconnaissaient à la Russie le droit de recourir aux armes] et que, si la Russie usait de ce droit, la Porte ne pourrait compter de leur part sur aucune assistance.

Ce projet de protocole, accompagné d'un mémoire explicatif et transmis aux ambassadeurs et ministres de Sa Majesté Impériale, en Angleterre, en France et en Prusse, motiva la mission extraordinaire de M. de Tatistcheff, qui fut chargé d'obtenir l'accession de l'Autriche à cet acte.

[Mais la Prusse seule ne balança point à le signer. La France y adhéra conditionnellement, c'est-à-dire pour le cas où toutes les puis-

1. Voy. l'annexe V.

sances alliées y accéderaient. L'Angleterre ne voulut prendre d'une manière positive aucun engagement éventuel] et renouvela ses observations sur la nécessité de conserver l'Empire ottoman, ajoutant, toutefois, que si l'Empereur avait jugé inévitable une guerre entre la Russie et la Porte, la Grande-Bretagne déclarerait sa neutralité. [L'Autriche] convint que cette guerre serait juste et qu'il ne dépendait que de Sa Majesté Impériale de recourir aux armes, elle laissa même entrevoir que dans ce dernier cas elle pourrait rompre ses relations avec la Turquie, mais elle signala encore une fois le danger de favoriser les projets des artisans de révolutions, elle insista sur la possibilité de continuer les négociations avec les Turcs et [ne signa point le projet de protocole] qui lui avait été communiqué.

[Toutes les Cours alliées parurent néanmoins apprécier la proposition d'une réunion de plénipotentiaires et d'une intervention commune qui tendrait à rétablir la paix en Orient. La Cour d'Autriche remit même à M. de Tatistcheff un mémoire confidentiel qui développait quelques idées sur ces deux derniers points]. Elle exprimait le désir que la réunion demandée eût lieu à Vienne, et, abordant la question du mode d'existence à assurer aux Grecs, elle posa en principe qu'ils devraient jouir d'un état de choses qui leur garantît l'inviolabilité et le libre exercice de leur culte, la sûreté de leurs biens et de leurs personnes et une bonne administration de la justice.

Cependant, dans les premiers mois de l'année 1822, la fortune avait paru tourner pour les armes du Sultan. Son redoutable ennemi, Aly-Pacha de Yanina, n'était plus. Sa tête avait été apportée au sérail, et l'armée qui l'avait réduit marchait tout entière contre la Grèce. De tels succès ne manquèrent pas d'influer sur le langage de la Porte. Aussi, au moment même où les Cours alliées avaient sous les yeux notre projet de protocole reçurent-elles une note turque du 28 février 1822, qui leur annonçait que non seulement le divan ne consentirait à évacuer les Principautés que lorsqu'il aurait complètement apaisé l'insurrection grecque, que non seulement il n'admettrait aucune intervention dans les affaires de la Grèce, mais qu'il persistait à redemander à la Russie et les fugitifs et le littoral asiatique.

Obligées de communiquer au ministère impérial la teneur de cette note, les Cours alliées sentirent qu'il fallait à tout prix en atténuer l'effet. [Elles se hâtèrent d'adresser de nouveaux ordres à leurs envoyés à Constantinople, et ceux-ci], ayant enfin représenté avec force au Divan les suites de sa démarche, [obtinrent que quelques troupes venues d'Asie quittassent les Principautés et que des Hospodars fussent nommés], mais les nouveaux princes furent choisis contre l'usage[1] parmi

1. Lors de la conclusion du traité de Kaynardgé, qui assura le premier à la Russie des droits de protection sur la Valachie et la Moldavie et qui la rendit garante de leurs privilèges, ainsi que du mode de leur administration intérieure, ces provinces étaient gouvernées par des Hospodars, que la Porte choi-

les Boyards moldaves et valaques, des corps turcs restèrent en Valachie et en Moldavie, des commandants turcs sous le titre de Basch-Beschli-Agas[1] continuèrent à y exercer une autorité désastreuse et l'ordre de choses légal fut bien loin de s'y rétablir.

Ces nouvelles parvinrent à Saint-Pétersbourg presque simultanément avec les réponses de la Cour de Vienne au protocole dont le projet lui avait été transmis. Quelque faible que fût la lueur d'amélioration qui se manifestait dans la politique du Divan par la nomination des Hospodars et, malgré la justice unanimement reconnue d'une mesure de rigueur après tant de patience, ce fut encore à force de modération et de générosité, à force de confiance et de désintéressement que l'Empereur essaya d'atteindre des résultats plus analogues aux droits et à la position de la Russie.

[Il consentit à ce que des conférences relatives à la pacification du Levant fussent tenues à Vienne entre les représentants des Cours alliées], conformément au désir de l'Autriche [et autorisa M. de Tatistcheff à y prendre part; mais il déclara que la Porte, invitée à un envoi de plénipotentiaires, devait les déléguer vers Sa Majesté Impériale, et qu'alors les négociations auraient lieu dans ses États à Kamenetz Podolsky et d'après le principe qui ferait considérer comme exclusivement russes les affaires de Valachie et de Moldavie et comme européennes les affaires de la Grèce.

Peu de temps après arriva l'époque fixée pour le Congrès de Vérone]. Les souverains et les ministres commencèrent par se réunir à Vienne. Aux conférences qui s'étaient établies dans cette capitale deux mois auparavant et auxquelles participait un représentant de la Grande-Bretagne, il avait été résolu de presser autant que possible l'évacuation des Principautés, ainsi que le départ des plénipotentiaires ottomans et

sissait dans les familles grecques du Fanar. Cet usage continua jusqu'à l'époque dont on vient de parler. Les Hospodars grecs, en vertu de règlements obtenus par la Russie en 1802, étaient nommés par la Porte pour sept ans, pendant lesquels la Porte n'avait pas le droit de les rappeler sans le consentement de la puissance protectrice. Au bout de sept ans, ils pouvaient être nommés par la Porte pour sept nouvelles années, et, dans les cas contraires, ils retournaient à Constantinople. En choisissant les nouveaux Hospodars parmi les Boyars indigènes, la Porte changeait donc l'usage établi, et ce changement devait forcément en amener un dans la durée des fonctions des Hospodars, ainsi que dans plusieurs parties de l'administration de la puissance protectrice. En 1823, la Russie consentit à ce que les Hospodars fussent nommés parmi les Boyars indigènes; le ministère impérial se réservait de convenir plus tard avec la Porte des règlements que nécessiterait cette innovation. Il est bon d'observer, au reste, que, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les Hospodars avaient toujours été choisis parmi les Boyars du pays; mais les Boyars exerçaient le droit de les élire, leurs fonctions étaient à vie et ils ne recevaient de la Porte que leur investiture.

1. Nous aurons occasion d'expliquer plus bas la nature des fonctions attachées au titre de Basch-Beschli-Agas.

de donner le développement convenable aux principes posés dans le mémoire confidentiel de l'Autriche, pour ouvrir aux Grecs un avenir de paix et de bonheur, lorsque de nouveaux succès remportés par les Turcs firent naître de nouvelles difficultés. Hourschid-Pacha avait envahi la Morée. Dès lors, la Porte revint à ses dispositions hostiles. D'un côté, les plaintes du commerce russe devenaient tous les jours plus vives, et de l'autre, les récriminations du Divan prenaient un caractère tous les jours plus grave. Les protocoles des négociations suivies par le vicomte de Strangford avec les ministres turcs prouvaient même que non seulement ceux-ci se refusaient à tout envoi de plénipotentiaires, que non seulement ils continuaient à méconnaître les droits et les griefs de la Russie, mais qu'en accusant ses consuls d'avoir fomenté les troubles de la Grèce, ils osaient faire planer sur sa politique des soupçons que l'ambassadeur anglais ne s'était pas empressé de détruire. Une note, rédigée d'ordre de Sa Majesté Impériale, réduisit à leur juste valeur ces inculpations odieuses, fit sentir avec force le jugement que l'Empereur portait de la conduite du représentant de l'Angleterre, demanda que les agents coupables fussent nommés, annonça leur châtiment si la preuve de leur culpabilité était fournie, et comme, depuis la nomination des Hospodars, la Porte soutenait que la Russie devait renouer ses anciennes relations avec elle, cette même note énonça les seules conditions dont l'accomplissement pût désormais déterminer l'Empereur à permettre que des rapports diplomatiques fussent rétablis entre les deux États.

[Ces conditions, insérées ensuite formellement sous la date du 9 novembre 1822, aux protocoles du Congrès de Vérone, embrassaient les affaires de la Grèce, les affaires des Principautés et les affaires commerciales.

La Russie demandait :

Quant aux affaires de la Grèce, que la pacification de ce pays et des îles de l'Archipel fût réglée avec l'intervention des cinq Cours, sous leur garantie commune] et sur les bases du mémoire autrichien que nous avons déjà eu occasion de citer plus haut.

[Quant aux Principautés, qu'elles fussent évacuées complètement et immédiatement, qu'en outre, la nomination des nouveaux Hospodars fût notifiée à la cour de Russie d'après l'usage]. Lorsque l'évacuation complète aurait été annoncée, des agents russes devaient se rendre dans les Principautés pour y vérifier au préalable si le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821 et un ordre de choses conforme aux traités étaient en effet et entièrement rétablis.

[Quant aux affaires commerciales, que la Porte accordât le libre passage du Bosphore aux vaisseaux de toutes les nations] dont le pavillon ne jouissait point de cette prérogative, ou bien qu'elle rétablît et tolérât l'ancienne coutume[1] de la simulation du pavillon[2].

1. Voy. l'annexe VI.
2. Les pavillons marchands russes, anglais, français, autrichiens, hollandais

[Ces conditions, dont les Cours alliées reconnurent la justice, devaient toutes être exécutées avant que la Russie ne rétablît ses relations diplomatiques avec la Porte. Les négociations à ouvrir dans ce but furent confiées encore une fois au vicomte de Strangford] qui, de Vérone même, retourna à Constantinople.

Deux événements devaient influer sur la position dans laquelle cet ambassadeur se retrouvait auprès du ministère ottoman. L'armée de Hourschid-Pacha avait été détruite en Morée et de nouvelles victoires avaient signalé la marine grecque. Cette circonstance ne pouvait qu'être favorable aux efforts du plénipotentiaire britannique, mais les autorités des îles Ioniennes et les commandants des stations navales anglaises dans l'Archipel qui, sous le ministère du marquis de Londonderry, avaient traité les insurgés avec une rigueur inflexible, commencèrent, dès la fin de l'année 1822, à faire observer par une conduite différente que le nouveau chef du cabinet de Saint-James adopterait un autre système envers l'insurrection grecque et le blocus des côtes de l'Épire, proclamé alors par le gouvernement provisoire de la Grèce, venait d'être déjà reconnu par l'Angleterre.

Un tel changement rendait plus difficile le rôle du vicomte de Strangford à Constantinople. Néanmoins, [au mois de mai 1823], une formalité d'usage, mentionnée au protocole de Vérone, s'accomplit envers le ministère impérial. [La nomination des nouveaux Hospodars de Valachie et de Moldavie lui fut notifiée par le Reis-Effendi]. La lettre de ce ministre était exempte de récriminations. Cependant, elle parlait en termes généraux de la restitution du littoral asiatique et, quoique la Porte y exprimât son respect pour ses traités avec la Russie, les troupes

avaient en vertu de traités positifs le droit de traverser le Bosphore pour se rendre de la mer Blanche (mer d'Égée) dans la mer Noire et réciproquement. La Porte n'accordait point ce droit à d'autres nations; mais les Suédois, les Danois, les Espagnols, les Portugais, les Sardes, les Napolitains, les Toscans, pour faire le commerce avec nos provinces de la mer Noire, se conviaient d'un des pavillons privilégiés, et cette coutume, appelée *simulation*, avait toujours été admise par la Porte. Ce ne fut qu'en 1822 que les Turcs voulurent tout d'un coup l'abolir et empêcher par là même tous les vaisseaux des nations qui empruntaient un pavillon d'arriver dans nos ports. Les autres vexations dont nous eûmes à nous plaindre à la même époque consistaient dans la faculté que s'arrogeait la Porte de forcer les capitaines des navires qui arrivaient de la mer Noire à décharger leurs cargaisons de blé dans les greniers et à les lui vendre à des prix qu'elle fixait elle-même, dans le refus qu'elle faisait de permettre les transbordements dans le port de Constantinople, c'est-à-dire le droit de transporter la cargaison d'un bâtiment étranger sur un autre, enfin dans des visites sans cesse répétées, illégales et coûteuses et dans la perception de péages au-dessus des taux fixés par les tarifs des puissances respectives. En 1823, la Porte convint avec lord Strangford, ainsi que nous aurons occasion de le voir, des règlements au moyen desquels devaient être redressés tous ces griefs et promit d'accorder le droit de traverser le Bosphore au pavillon de toutes les puissances qui voudrait stipuler ce droit avec elle au moyen d'une convention.

ottomanes ne quittèrent pas les Principautés, les désordres des soldats turcs y continuaient et les actes arbitraires de leurs chefs venaient prouver tous les jours la nullité réelle du pouvoir des princes. D'aussi légitimes motifs de plaintes et cet état permanent de violation des privilèges de la Valachie et de la Moldavie demandaient à être relevés par le cabinet impérial. Il répliqua d'ordre de l'Empereur au Reis-Effendi et prit acte des dispositions que la Porte avait manifestées en remplissant un des vœux du gouvernement russe par une notification dont les termes marquaient une juste déférence; mais il la prévint que le vicomte de Strangford serait invité à demander avec plus de force que jamais l'exécution complète de toutes les autres conditions auxquelles la Porte avait à satisfaire pour opérer une réconciliation avec la Russie, et, qu'avant le jour où elle serait consommée, aucune des anciennes questions ouvertes entre les Empires ne pourrait même être remise sous les yeux de l'Empereur[1]. Une lettre analogue fut adressée au vicomte de Strangford. Elle retraçait énergiquement, outre les griefs primitifs de Sa Majesté Impériale qui subsistaient toujours, des faits nouveaux malheureusement trop graves et, entre autres, l'enlèvement d'un des Boyars les plus considérés de la Valachie nommé Vellara, qui ne pouvait être justiciable que des tribunaux valaques d'après les lois de la province, et qui avait été tout d'un coup saisi à Boucarest par ordre du commandant turc et jeté dans les prisons de Constantinople.

[Plusieurs mois s'écoulèrent sans que les négociations] poursuivies à la Porte par l'ambassadeur d'Angleterre [offrissent un espoir de succès]. Alarmée de tant de retards qui aggravaient nos griefs et qui en augmentaient la somme, l'Autriche adressa à la cour de Russie des ouvertures auxquelles l'Empereur répondit avec cette condescendance dont il avait fait une des bases de sa politique.

[Pour faciliter la tâche de Lord Strangford, la Cour de Vienne demanda] que les affaires des Principautés fussent séparées des affaires de la Grèce et les alliés [autorisés à ne demander pour le moment à la Porte que l'exécution complète de celles des conditions insérées au protocole de Vérone, qui concernaient la Valachie, la Moldavie et le commerce], sauf à aborder la question des moyens de rendre la paix au Levant], lorsque la Russie, satisfaite sur tous les autres articles, pourrait rétablir sa mission à Constantinople et contribuer ainsi elle-même à faire admettre les principes d'une pacification bienfaisante et durable.

[L'Empereur agréa cette proposition], et comme il devait, dans le courant de l'automne, visiter sa seconde armée, il invita l'empereur d'Autriche à une entrevue dont le lieu fut fixé sur la frontière des deux Empires, à Tchernovitz, et dans laquelle devaient être prises en considération, selon les circonstances, les mesures que pourraient exiger nos différends avec la Turquie.

On touchait à l'époque de cette nouvelle réunion, et les corps de la

1. Voy. l'annexe VII.

seconde armée se rassemblaient aux environs de Tulezyn, quand le vicomte de Strangford résolut de parler au Divan un langage péremptoire. [Les affaires commerciales furent celles qui motivèrent ses plus vives instances]. Il annonça formellement que si les griefs de la Russie relatifs au commerce n'étaient redressés sans le moindre délai, non seulement cette puissance, mais l'Angleterre et ses alliés déclareraient la guerre à la Porte. Dans la même note, il rappela son attention sur la nécessité de rétablir en Valachie le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821. Cette démarche produisit un prompt effet. En moins de huit jours, [la Porte accorda en principe] que toutes les puissances dont le pavillon n'avait pas le privilège de traverser le Bosphore jouiraient de ce droit moyennant des conventions que le Divan serait prêt à négocier avec elles, et des arrangements positifs levèrent les entraves, abolirent les vexations locales, les visites dont le commerce russe avait eu à se plaindre dans la capitale même de l'Empire ottoman. [Ce fut à Tchernovitz que le ministère impérial trouva les dépêches du vicomte de Strangford] qui lui faisait connaître ce succès, les moyens mis en œuvre pour l'obtenir et l'attente où était l'ambassadeur de l'Angleterre de voir s'effectuer également l'évacuation des Principautés malgré le soin avec lequel la Porte écartait toute intervention étrangère dans les questions qui se rattachaient au sort de ces provinces.

Les alliés crurent que la déférence dont la Porte venait de donner une preuve méritait d'être solennellement reconnue et qu'un témoignage de bienveillance et d'amitié de la part de l'Empereur dans de telles conjonctures hâterait le moment d'une réconciliation complète. Cette politique indulgente entrait dans les vues de Sa Majesté Impériale qui voulait d'ailleurs pouvoir toujours démontrer à ses alliés, au cas où leurs négociations finiraient par ne pas lui procurer l'entière satisfaction à laquelle elle était en droit de prétendre, que, puisque l'événement trompait leur espoir, quoique l'Empereur eût suivi tous leurs conseils et réalisé tous leurs désirs, il ne leur restait plus qu'à seconder à leur tour ses intentions, son système et les mesures dont il croirait devoir l'appuyer.

D'après ce principe, [afin de faire sentir qu'il appréciait les arrangements de commerce souscrits par la Porte, il résolut d'envoyer à Constantinople, pour la gestion des affaires commerciales, le conseiller d'État actuel de Minciaky], qu'il avait destiné antérieurement aux fonctions de consul général en Moldavie et en Valachie. D'autre part, il fit inviter le vicomte de Strangford par un office et un mémoire à insister sur l'obligation rigoureuse où était la Porte d'évacuer les Principautés, d'y rétablir l'ordre de choses légal et de respecter les privilèges de leurs habitants. Enfin, l'Empereur ne dissimula pas à ses alliés que plus ils croyaient voir approcher l'époque où les autres différends de la Russie avec la Porte seraient ajustés, plus les affaires de la Grèce devaient leur inspirer de sollicitude. La campagne de 1823 avait tourné à l'avantage des insurgés, la lutte se prolongeait; or, la Russie

ne pouvait admettre la durée indéfinie de cette lutte sans blesser ses intérêts les plus graves, elle ne pouvait, non plus que le reste de l'Europe, consentir au triomphe d'une révolution, conséquence nécessaire d'une victoire complète des Grecs, ni à l'extermination d'un peuple chrétien, conséquence nécessaire d'une victoire des Turcs, elle ne pouvait, enfin, renouer des rapports avec le Divan au milieu de ces troubles sans s'exposer presqu'infailliblement à une nouvelle et prochaine rupture. Dans cette situation, l'Empereur invita ses alliés à établir, à Saint-Pétersbourg, des conférences dans lesquelles serait discuté *sans retard* et arrêté le plan à suivre, afin d'assurer au Levant le bienfait d'une paix heureuse et solide, sous les auspices et sous la garantie des grandes Cours européennes.

Ces conférences et la mission de M. Minciaky à Constantinople ont procuré au cabinet de Russie des notions affligeantes, tant sur les vues de nos alliés que sur la manière dont ils avaient soutenu les griefs de Sa Majesté Impériale auprès de la Porte ottomane.

La suite du présent exposé contiendra ces renseignements et retracera toutes nos négociations directes avec le Divan, ainsi que nos discussions avec les cabinets d'Autriche, de France, d'Angleterre et de Prusse.

Grégoire Yakschitch.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE.

Publications de textes. Histoire générale, locale et ecclésiastique. — La publication, par M. Tangl, des diplômes des premiers souverains carolingiens, Pépin, Carloman et Charlemagne, dans la nouvelle série des *Diplomata* des *Monumenta Germaniae historica*, marque une date pour les études de diplomatique. Depuis 1892, M. Engelbert Mühlbacher avait été chargé de préparer une édition de ces diplômes, et il s'était entendu à ce sujet avec Arthur Giry, qui, de son côté, s'occupait des diplômes des rois carolingiens « français ». La nouvelle édition des *Regesta* de Böhmer faisait bien augurer du futur travail. La mort vint brutalement interrompre Mühlbacher, comme Giry, au moment où son œuvre était sur le point d'aboutir. Il avait eu pour collaborateurs Dopsch et Lechner; le premier s'était surtout occupé des recherches en Espagne. Mais ce fut le professeur Tangl, de Berlin, qui acheva le travail commencé, et c'est à lui que nous devons cette excellente édition des quarante-deux diplômes de Pépin, des douze de Carloman et des 262 de Charlemagne, qui vient combler une lacune depuis trop longtemps négligée. Le système d'abréviations et la disposition typographique sont conformes à la méthode inaugurée par Th. von Sickel. Seuls sont cités les originaux ou les copies qui ont servi à l'établissement du texte des diplômes. Les actes faux ou refaits, — ils sont nombreux, — ont été rejetés à la suite des autres. Peut-être aurait-on pu en distinguer un peu plus nettement la série. Des caractères d'un œil différent annoncent les emprunts faits à d'autres diplômes, et une très complète bibliographie en tête de chacun des actes indique les travaux dont il a été l'objet. Malgré de légères imperfections de détail, presque inhérentes à une œuvre de cette nature, cette édition est infiniment précieuse aussi bien pour notre histoire nationale que pour l'histoire d'Allemagne ou d'Italie. Les remarques diplomatiques sont réduites à leur strict minimum,

selon l'usage dans les éditions des *Monumenta*. Nous souhaitons vivement que M. Tangl reprenne quelque jour, avec toute l'ampleur convenable, cette étude diplomatique qu'il est le plus qualifié pour mener à bien. D'excellentes tables terminent la publication qu'elles rendent des plus aisées à consulter.

La Société de l'Histoire de France a fait paraître trois volumes, un recueil de lettres et deux chroniques.

Le recueil de lettres constitue le tome V des *Lettres missives de Charles VIII* que M. Paul Pélicier, archiviste du département de la Marne, avait commencé en 1898[1]. L'éditeur est décédé en 1903, tandis qu'il achevait la publication du tome IV, ne laissant malheureusement pas la moindre ébauche de préface. M. B. de Mandrot a complété le travail, et, dans une courte mais substantielle notice, il caractérise cette correspondance assez pauvre, qui n'est même pas de nature à nous révéler quel homme était Charles VIII. En tant que documents historiques, ces lettres ont une grande importance. Quelque fragmentaires que soient les séries conservées, elles fournissent sur la guerre de Bretagne (lettres écrites à Louis de la Trémoïlle), sur les rapports de la royauté avec les villes et sur l'expédition d'Italie, des renseignements de premier ordre. Le présent volume comprend les années 1496 à 1498; il se termine par une table alphabétique des noms. Il ne restera plus qu'à glaner après les recherches nombreuses faites depuis 1882 par M. Pélicier, tant en France qu'en Italie et en Suisse.

Le tome second de la *Chronique de Jean le Bel*, dont nous annoncions ici même, il y a peu, le tome Ier, a paru avec l'Introduction promise, qui est tout entière l'œuvre de M. J. Viard[2]. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de l'édition du texte. L'Introduction est remarquable. On n'y trouvera pas, bien entendu, de longs détails sur la vie du chanoine de Liège, au sujet duquel on est mal renseigné, mais des aperçus nouveaux sur l'époque de la composition de la chronique, sur ses sources et ses rapports avec Froissart et la *Chronographia regum Francorum*. Jean le Bel semble avoir presque uniquement utilisé ou ses souvenirs ou des sources orales, des récits de témoins, et notamment de son ami Jean de Hainaut. Il s'était, avant tout, proposé d'écrire l'histoire d'Édouard III, plutôt que celle d'une guerre ou d'un pays. Aussi n'est-il pas absolument

1. *Lettres de Charles VIII, roi de France*, publiées, d'après les originaux, par P. Pélicier. T. V : 1496-1498, par P. Pélicier et B. de Mandrot. Paris, 1905, XII-343 p. in-8°.

2. *Chronique de Jean le Bel*, publiée par Jules Viard et Eugène Déprez, t. II (Paris, Renouard, 1905), XLV-403 p.

impartial; mais il se fait néanmoins une telle conception de l'histoire, qu'il ne tait rien : par exemple, il ne cache pas la cruauté d'Édouard III à l'égard des bourgeois de Calais. Il composa les trente-neuf premiers chapitres de sa chronique entre 1352 et 1356, les chapitres XL à CII en 1358, enfin les sept derniers chapitres, de 1359 à 1361. M. Viard distingue très ingénieusement ce que le chroniqueur a pu voir par lui-même de ce qu'il a appris de tel ou tel témoin. Dans son désir légitime de rendre à Jean le Bel ce que Froissart lui a indûment enlevé de gloire, en le copiant parfois mot à mot, M. Viard va peut-être un peu loin en comparant ce chroniqueur, au style le plus souvent plat, à une statue antique dont la beauté consiste dans la pureté des lignes et l'harmonie des proportions. Trente-deux pièces justificatives, dont plusieurs copiées au Record Office par M. Déprez, complètent cette édition d'un texte capital pour l'histoire du XIVe siècle.

Une autre chronique et des annales, dues aussi à un auteur qui appartient à peine à la France, Gilles le Muisit (1272 à 1325 environ), ont été publiées par M. H. Lemaître[1]. Natif de Tournai, Gilles était très bien placé pour connaître les affaires de Flandre, qui tiennent une si grande place sous Philippe le Bel, ses fils et les premiers Valois. Il est aussi très au courant des événements qui intéressent le reste du royaume de France. Tournai était alors ville française et même centre d'influence française. En sa qualité d'abbé de Saint-Martin, Gilles hébergeait de grands personnages dont les récits lui ont servi à composer sa chronique. Gilles, — qui est l'auteur de poésies publiées par M. Kervyn de Lettenhove, — a donné çà et là, sur sa personne, des détails piquants : M. Lemaître en tire un excellent parti pour tracer un portrait vivant de ce curieux personnage, à la fois homme d'ordre et d'administration, désireux de s'instruire et épicurien à ses heures, esprit critique pour son temps. Parmi ses sources orales, il ne cite que le Lillois Michel as Clokettes, chapelain du pape Boniface VIII, agent de Gui de Dampierre, et son propre cousin Jacques le Muisit, conseiller au Parlement, qui fut chargé d'une mission auprès de Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon. Comme sources écrites, Gilles eut entre les mains de nombreuses pièces d'archives, et notamment des documents diplomatiques. Il ne cite comme textes narratifs que le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, le *Dit du roi de Sicile* d'Adam de la Halle, des mémoires en langue vulgaire qui semblent perdus et les notes de

1. *Chronique et Annales de Gilles le Muisit...*, publiées... par Henri Lemaître. Paris, Renouard, 1905, XXXIII-336 p.

son chapelain Jacques Muevin. Les deux manuscrits du XIVe siècle, de Courtrai et de Bruxelles, qui contiennent la Chronique et les Annales et ont été les modèles de tous les autres, ont servi à établir le texte de cette nouvelle édition, qui ne comporte ainsi aucune variante. Des notes bien placées, avec d'utiles renvois bibliographiques et une table des noms, font de cette publication un excellent instrument de travail qui annule tout à fait l'édition du chanoine de Smedt.

La Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire s'est augmentée depuis quelque temps de trois nouvelles éditions. La première en date est un *Recueil d'Annales angevines et vendômoises* publié par M. Louis HALPHEN[1]. Cette édition remplace complètement celle de Marchegay et Mabille. Dans une importante introduction, M. Halphen étudie les manuscrits de ces diverses annales (Annales de Saint-Aubin d'Angers, de Vendôme, Annales dites de Renaud, Annales de Saint-Serge d'Angers, Annales de Saint-Florent de Saumur) et les classe, puis il indique les rapports des Annales entre elles. Là, le travail est fort intéressant et entièrement nouveau. La théorie de M. Halphen est que ces diverses Annales, malgré les ressemblances qu'elles présentent entre elles, sont indépendantes les unes des autres, mais dérivent toutes d'un Recueil perdu d'Annales de Saint-Maurice d'Angers. La démonstration est faite au moyen de rapprochements et de comparaisons de passages tirés des différents textes. Elle est très habilement menée et nous semble décisive.

La deuxième édition est celle des *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus)*, publiés, d'après les notes d'Arthur Giry, par M. R. POUPARDIN[2]. C'est l'édition de la *Vita* et des *Miracula sancti Filiberti*, composés au IXe siècle par le moine Ermentaire, et du *Chronicon Trenorchiense*, rédigé au XIe siècle par Falcon. L'introduction débute par une étude sur l'origine obscure de la Vie de saint Philibert donnée par Ermentaire; puis, c'est une biographie très précise du saint. Nous trouvons ensuite un historique de l'abbaye de Noirmoutier jusqu'au transfert des reliques de saint Philibert à Deas, une biographie d'Ermentaire, un récit de la translation des reliques à Tournus, enfin une notice sur Falcon et le *Chronicon Trenorchiense*. L'édition, faite à l'aide des manuscrits de Rome et de Tournus, est de tous points excellente. L'annotation est sobre. En appendice, on trouve une liste

1. Paris, Picard, 1903, LXI-162 p. in-8°.
2. Paris, Picard, 1905, LIII-137 p.

des diplômes des rois carolingiens et des bulles concernant les abbayes de Saint-Philibert, qu'A. Giry avait réunis en vue d'une publication diplomatique. Les remarques de MM. Levillain et Clouzot[1] n'ôtent rien à la valeur de ce travail des plus approfondis.

Enfin, la troisième édition parue dans cette collection est celle des Annales de Flodoard, annoncée depuis longtemps, et dont j'avais fini par être chargé.

Quatre éditions de cartulaires ou recueils de chartes nous sont parvenues. D'abord la deuxième partie du *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*[2], qui renferme des documents du XIIIe au XVIIIe siècle. Ce sont des originaux ou des copies souvent contemporaines, disséminés dans les papiers de Lérins, que possèdent les archives des Alpes-Maritimes, papiers que l'éditeur, M. Henri Moris, archiviste du département, a lui-même classés. L'Introduction de ce second volume est occupée par une étude très détaillée sur l'abbaye de Lérins, sur ses privilèges et ses statuts. Les index qui terminent le volume sont excellents et rendront de grands services. Le classement des pièces par diocèses, bien que rationnel, me paraît cependant présenter des inconvénients auxquels ne remédie pas suffisamment l'index chronologique.

Le deuxième recueil est intitulé : *Analyse du cartulaire, des statuts, etc., de Notre-Dame de Senlis (1041-1395)*. Il est dû à M. l'abbé Eug. Muller. Nul n'était mieux préparé que cet éditeur pour faire connaître les documents du Sellentois. Aussi ses analyses, avec les renvois et notes qu'il y a joints, constituent-elles une base très solide sur laquelle pourra s'appuyer celui qui entreprendra, — ce qui est souhaitable, — d'imprimer intégralement les actes. Les sources utilisées sont les pièces de la série G des archives de l'Oise et les travaux d'Afforty, de D. Grenier et de Baluze.

Le troisième recueil forme le fascicule 9 de la deuxième série des *Archives historiques de la Gascogne*. C'est le *Cartulaire de l'abbaye de Gimont*, publié par M. l'abbé Clergeac[3]. L'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Gimont est une fille de l'abbaye de Berdones, dont le cartulaire a été annoncé, il y a peu de temps, ici même. Elle fut fondée en 1142 par Géraud du Brouilh sur les bords de la Gimone, dans l'arrondissement d'Auch. Dans les années qui suivirent, les moines, enrichis par les donations, créèrent de nouveaux centres d'exploitations ou *granges*, les granges de Laus, du Hour, de Fran-

1. *Moyen âge*, t. X, p. 3-23.
2. Publication de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Paris, Champion, 1905, CX-295 p. in-4°.
3. Paris, Champion, 1905, XVII-503 p. in-8°.

queville, de Saint-Soulan, d'Aiguebelle. Les pièces du cartulaire sont précisément groupées selon qu'elles concernent l'abbaye ou l'une de ses granges. On y trouvera de nombreux renseignements topographiques sur ces régions et d'utiles indications biographiques sur les comtes de Toulouse, d'Armagnac, de Comminges, d'Astarac, de Lomagne, ainsi que sur la condition sociale des manants, serfs ou colons et sur le clergé. La plupart sont des donations ou des ventes. Ce cartulaire était conservé aux archives du grand séminaire d'Auch. La présente publication, munie d'une excellente table des noms de personnes et de lieux, permettra aux érudits de l'utiliser, ce qui était bien difficile jusqu'à présent. Une seule critique : l'édition est pleine d'abréviations par sigles, auxquelles on n'est guère habitué et qui ne font pas gagner beaucoup de place.

Le tome XXXIV des *Archives historiques du Poitou* renferme le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Merci-Dieu (ou de Bécheron), au diocèse de Poitiers*, publié par M. É. Clouzot[1]. Cette édition avait été d'abord entreprise par M. l'abbé de Clisson, qui dut y renoncer pour raison de santé. Le plan primitif en a été complètement modifié par le nouvel éditeur, qui y a ajouté en appendice des documents intéressant l'histoire de l'abbaye, compris entre les dates des pièces extrêmes du cartulaire. C'est d'abord une notice des premières donations faites aux religieux de Bécheron (avant le 27 septembre 1151), puis l'acquisition par Amauri, abbé de Chaalis, de la terre de Bécheron, pour y construire l'abbaye (même date), enfin une suite d'actes (donation, échange, accensement, vente, testament) et de bulles pontificales tirés du fonds de la Merci-Dieu aux archives de la Vienne ou des copies de Duchesne à la Bibliothèque nationale, en tout quarante-deux pièces, dont un extrait de l'obituaire et le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye au xive siècle, d'après les papiers de D. Estiennot. Le cartulaire lui-même se compose de trois cent cinq pièces, comprises entre 1151 et 1290 environ. Le texte en a été établi d'après le cartulaire du xiiie siècle, qui appartient à M. de la Fouchardière, complété à l'aide d'une copie du xviiie siècle et d'une autre de D. Fonteneau. Dans l'introduction, on trouvera une étude brève, mais pleine de renseignements sur l'origine du monastère, une description de l'état matériel du cartulaire, — où l'on reconnaît jusqu'à six ou huit mains différentes de la fin du xiiie siècle ou du début du xive, — et des notes sur la diplomatique des actes, sur les principaux faits d'histoire politique et économique, sur la condition des oblats et des colons, sur l'exploitation des carrières, sur

1. Poitiers, 1905, xxiv-454 p. in-8°.

les moulins, les productions du sol, les mesures, et divers usages, notamment celui des « roches » et des croix sur les maisons. Une table chronologique et une table alphabétique, avec identification des noms de lieux, terminent la publication, qui est appelée, par son excellente disposition, à rendre des services aux érudits poitevins.

Parmi les recueils de documents intéressant la France, on peut ranger la deuxième partie des *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, publiés par M. Heinrich-Volbert Sauerland[1]. Cette partie s'étend du début du pontificat de Clément VI à la fin de celui d'Urbain V (20 mai 1342-24 décembre 1370). Elle comprend l'analyse ou l'extrait de 758 bulles ou actes divers tirés des registres du Vatican ou des suppliques. Une table des noms, qui est l'œuvre du Dr Fr. Grimme, facilite les recherches. Dans un court avant-propos, M. Sauerland donne un aperçu sur la nature des actes et leur contribution à l'histoire lorraine, en faisant ressortir les tendances à la centralisation et à la fiscalité de la cour d'Avignon et en notant les renseignements généraux qu'ils apportent sur l'état social du clergé au XIVe siècle. Le manque de notes est en partie compensé par les identifications données à la table.

A côté de cette publication, il faut citer l'*Inventaire analytique des « Diversa Cameralia » des archives Vaticanes (1389-1500)*, publié par D. Ursmer Berlière pour l'Institut historique belge de Rome[2]. Cet inventaire est fait au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, et la méthode est la même que celle de l'Inventaire des *Libri obligationum et solutionum*, que j'ai annoncé ici même. L'Inventaire se divise en deux parties : la première, comprenant 813 analyses de documents classés par ordre chronologique de 1389 à 1500; la seconde, renfermant la transcription de cinquante-sept pièces comprises entre 1389 et 1495. Les bulles y sont plutôt en minorité. Ce sont surtout des documents financiers. Ils serviront à compléter les différentes publications de régestes vaticans faites par M. l'abbé Dubrulle. Les *Diversa Cameralia* sont, en effet, un fouillis de documents de tous genres, où l'on trouve les correspondances des camériers avec leurs agents, des mandats et des décisions en matière financière, des nominations d'employés, ordres de paiement, passeports et franchises, lettres de recommandation, des actes concernant l'administration des douanes, des engagements militaires, des visites *ad limina*, des

1. Dans les *Documents de l'histoire de la Lorraine*, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie lorraine. Metz, 1905, XII-372 p. in-8°.

2. Paris, Champion, 1906, IX-328 p. in-8°.

lettres de sacre et d'ordination, les procès d'exemption pour les « curiales » dispensés de la résidence personnelle dans leurs bénéfices, des vidimus d'actes tirés des registres d'obligations et de quittances, au milieu desquels se sont parfois glissées des copies de bulles et de *motu proprio*. D. Ursmer Berlière a surtout voulu montrer la place occupée par les Belges, Néerlandais ou Français du nord dans la curie romaine. Il ne s'est pas préoccupé de renvoyer aux éditions d'actes déjà publiés, et il prévient lui-même que la transcription des noms peut présenter quelques erreurs. Le travail, si hâtif qu'il soit, est utile, et les textes publiés comme annexes sont bien choisis : ils présentent tous quelque intérêt, soit pour le formulaire soit pour le contenu.

M. Charles Mœller, professeur d'histoire générale à l'Université de Louvain, est l'auteur d'une *Histoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (476-950)*. Cette histoire fait partie d'une collection de manuels destinés à l'enseignement supérieur des sciences historiques à l'Université de Louvain. C'est un ouvrage détaillé et approfondi dont la dernière partie, concernant les Carolingiens, vient de paraître[1]. En tête de chaque chapitre est une courte bibliographie, divisée en deux paragraphes intitulés : *Textes anciens* et *Travaux modernes*. Cet ouvrage représente un effort considérable de synthèse joint à une grande richesse d'information. On trouverait bien des chicanes de détail à soulever : par exemple, je ne sache pas que les Capétiens, avant leur avènement, aient jamais pris le titre de « comtes de Paris » dans leurs actes. Mais on aurait mauvaise grâce à reprocher à M. Moeller de n'avoir pas vérifié aux sources mêmes tout ce qu'il avance. Il se montre très au courant des solutions récentes des différents problèmes, et il cite toujours les derniers livres ou articles parus sur les questions. C'est assez dire la haute valeur de ce volumineux manuel comme instrument de travail pour des étudiants déjà initiés aux grandes divisions et aux principaux faits de l'histoire.

M. Félix Rocquain a réuni, en un volume intitulé *Notes et fragments d'histoire*[2], divers chapitres qui ne sont pas tous de notre ressort : l'Hypnotisme au moyen âge, Une légende sous Philippe le Bel, Michelet aux Archives nationales, Chéruel, Du style révolutionnaire, Une lettre de Fourier, Notes sur Napoléon, la Police politique sous le second Empire; enfin, il publie le Rapport de Michelet sur les archives du Vatican. Ces chapitres sont d'une lecture fort agréable

1. Paris, Fontemoing, 1905, in-8°, p. 370-830.
2. Paris, Plon, 1906, 364 p. in-8°.

et reposent sur une solide documentation. Les faits d'hypnotisme qu'il signale sont ceux de la Vie de Marie d'Oignies, rapportés par Jacques de Vitry, et ceux des béguines de Liège. Dans « Une légende sous Philippe le Bel », il établit que, si la bulle *Ausculta fili* a été brûlée, fait qui n'est rapporté que par Bernard Gui et Villani, dans des récits entachés de nombreuses inexactitudes, cet acte a eu lieu dans des conditions qui lui ôtent la portée qu'on a voulu lui attribuer jusqu'à présent. Les détails qu'il fournit sur le passage de Michelet aux Archives nationales ne manquent pas de saveur. Il nous le montre s'acquittant avez zèle de ses fonctions et travaillant sur les documents originaux dont il avait fini par prendre l'habitude. Mais Michelet ne travailla jamais en érudit, et, si ses rapports à M. de Chabrier dénotent une réelle connaissance des bonnes méthodes de classement, il n'a jamais fait lui-même œuvre d'archiviste. Il cherche dans le document l'esprit, non la lettre, et cela est notamment très sensible dans son rapport sur les archives du Vatican. Il y mentionne les pièces, en marquant leur importance et leur signification au point de vue de l'histoire. En quelques lignes, il généralise, et, en quelques mots, caractérise un pontificat ou une époque. Ce qu'il met surtout en lumière, c'est la centralisation religieuse sous Jean XXII et le travail énorme de fiscalité qui caractérise la papauté au XIVe siècle, puis il observe qu'à mesure que la Réforme s'étend, les actes d'intérêt religieux deviennent plus nombreux; il montre la politique du Saint-Siège au XVIe siècle et la diminution de son influence au XVIIIe. C'est une histoire de l'Europe et de la papauté tracée à grands traits par quelqu'un qui connaît admirablement bien l'histoire et qui la raconte après avoir parcouru des liasses d'archives très riches en pièces importantes. Il faut donc savoir gré à M. Rocquain d'avoir fait connaître ce travail de Michelet archiviste, qui n'ôtera rien à sa renommée d'historien; au contraire.

On est étonné de trouver encore des livres nouveaux comme le *Robert le Fort et les origines de la race capétienne*, par M. L. de Beauriez[1], avec le sous-titre : *Introduction à l'histoire des saints de la maison de France*. Ce livre est tout à fait superficiel et tellement en retard qu'on se demande comment, en 1906, on peut écrire de la sorte. Les vieilles histoires des comtes de Paris, pourtant bien insuffisantes dès leur apparition et aujourd'hui démodées, de Mourin et du colonel Hennebert sont infiniment supérieures.

Le XIVe siècle a donné lieu à de nombreuses publications en ces derniers temps. M. L. Mirot a apporté sa part à ces études

1. Paris, Perrin, 1906, 162 p. in-16.

dans deux ouvrages : l'un, qui avait été une thèse de l'École des chartes : *les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383)*[1], et l'autre, un extrait de la *Revue d'histoire diplomatique : Isabelle de France, reine d'Angleterre (1389-1409)*[2].

Dans le premier, l'auteur montre comment la réaction, qui se produisit, au lendemain de la mort de Charles V, contre la politique de ce roi, se manifesta par des émeutes locales et une fiévreuse activité des États généraux et provinciaux ; comment, « devant l'incapacité de ces assemblées, » le pouvoir royal put ressaisir une partie de l'administration financière ; comment, lorsqu'il voulut, en 1382, rétablir les impositions, il se heurta à une violente et universelle opposition du peuple des villes, appuyée par la bourgeoisie ; comment, enfin, il sut profiter du manque d'entente de ces divers mouvements pour les écraser durement et accentuer sa politique centralisatrice. Les sources utilisées, la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, les *Chroniques de Froissart*, la *Chronographia regum Francorum* et la *Chronique des quatre premiers Valois*, sont critiquées avec soin dans l'Avant-Propos ; mais le principal intérêt de l'étude réside dans l'utilisation des pièces d'archives, mandements royaux, quittances, registres de comptes, registres du Parlement, lettres de rémission, consultées tant à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales qu'aux archives de Laon, Rouen, Reims et Chartres. Le sujet est intéressant et présenté dans un style agréable, où les anecdotes et les faits précis sont habilement enchâssés dans des appréciations historiques et des considérations générales nouvelles, qui paraissent justifiées.

Les mêmes qualités se retrouvent dans *Isabelle de France*, brochure formée d'articles déjà connus. Le côté anecdotique y tient naturellement une plus grande place, et c'est une biographie très complète et agréablement présentée de cette figure vraiment poétique de princesse, victime inconsciente des combinaisons politiques de son temps.

M. Pierre Champion a fourni une contribution digne de tout éloge à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au xve siècle. Il a raconté l'existence mouvementée et la fin tragique de Guillaume de Flavy, écuyer picard, capitaine de gens d'armes et de trait, à Compiègne, sous Charles VII. C'est ce personnage qui commandait à Compiègne lorsque Jeanne d'Arc y fut prise, en

1 Paris, Fontemoing, 1906, xiii-242 p. in-8°.
2. Paris, Plon, 1905, 138 p. in-8°.

1430[1]. Les chroniqueurs Mathieu d'Escouchy et Jacques Duclercq donnent quelques détails sur sa vie; mais M. Champion a su y ajouter de nombreux renseignements empruntés à la *Chronique anonyme dite des Cordeliers* et surtout aux Archives nationales et aux archives communales de l'Ile-de-France et de la Picardie; il a pu ainsi retracer tout un côté inconnu de l'activité de Guillaume de Flavy. Jules Quicherat et M. de Beaucourt n'avaient, en effet, groupé que peu de détails sur ce personnage. C'était surtout le meurtre tragique de Guillaume par sa femme, Blanche d'Overbreuc, qui avait fixé leur attention. Ici, Guillaume est présenté comme le type du capitaine régional au service du roi, défenseur de l'ordre par les procédés les plus violents, pillard et débauché, confondant son intérêt personnel avec le service de la monarchie, usant des plus abominables moyens pour parvenir à ses fins. Quel que soit l'intérêt que présente cette biographie au point de vue de l'histoire des mœurs militaires, il faut avouer qu'elle est bien moins attachante que celle du capitaine Rodrigue de Villandrando, que Jules Quicherat a retracée dans un petit livre, qui est un chef-d'œuvre. La célébrité de Flavy lui vient un peu de la fin tragique que sa femme lui a faite, sous l'empire d'un amour coupable pour Pierre de Louvain. C'est une cause célèbre, comme nous dirions aujourd'hui, qui a fort impressionné les contemporains et à laquelle, plus tard, Brantôme fait encore allusion. Les cent neuf pièces justificatives qui terminent cette piquante biographie contribuent à lui donner une valeur documentaire de premier ordre.

En une très complète *Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique*[2], M. R. Genestal a montré comment l'Église a eu, au moyen âge, à entreprendre la lutte contre l'union libre et les enfants naturels, pour empêcher le mariage ou le concubinage des clercs. La conception large des Barbares, chez qui la situation de l'enfant dépendait de la condition de la mère et de la volonté du père plus que de la naissance en mariage ou hors mariage, fut sans cesse combattue. Les papes Grégoire VII et Urbain II étendirent les rigueurs des lois canoniques, dirigées surtout jusque-là contre les fils de prêtres, à tous les enfants naturels. On leur interdisait l'accès des ordres et des bénéfices, et même la succession du fils au bénéfice du père, car le concubinage des clercs

1. *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne.* Paris, H. Champion, 1906, xix-304 p. in-8°.

2. *Bibliothèque de l'École des hautes études* (*Sciences religieuses*, t. XVIII). Paris, Leroux, 1905, iv-238 p.

menaçait de conduire à l'hérédité des bénéfices ecclésiastiques. La législation de Justinien, qui était si favorable aux enfants naturels, finit cependant par pénétrer le droit canonique au XIIe siècle, sous l'effort des romanistes. L'Église dut prendre parti, puisque les questions de mariage et de légitimité étaient de sa compétence. Elle ne crut pas cette fois devoir résister au courant; son respect pour le droit romain l'emporta. La condition des enfants naturels était devenue si dure qu'il y avait presque nécessité à faciliter la légitimation. Le droit canonique finit par adopter même, avec une certaine faveur, les légitimations romaines. Sous l'influence de circonstances particulières, le pape essaya de créer une légitimation par rescrit pontifical que les résistances du pouvoir civil empêchèrent de se développer. On ne put non plus maintenir rigoureusement fermé aux bâtards et aux fils de prêtres l'accès aux ordres et aux bénéfices. Trop d'intérêts étaient en jeu, et d'ailleurs, une fois la réforme accomplie, le mariage des prêtres définitivement condamné, leur concubinage réduit à des relations honteuses et cachées, la même rigueur n'était plus nécessaire. La dispense, cette création essentiellement canonique, qui permet, pour un cas particulier, de faire fléchir la loi sans l'abroger, joua ici son rôle. Une dispense épiscopale ou papale (suivant les cas et suivant les époques) put permettre au bâtard et au fils de prêtre d'entrer dans les ordres, d'obtenir un bénéfice, même de succéder au bénéfice paternel et d'accéder aux plus hautes dignités de l'Église.

M. Genestal distingue deux espèces de légitimation au moyen âge : l'une, la légitimation partielle et essentiellement ecclésiastique (*ad spiritualia*); c'est la dispense pour obtenir les ordres et les bénéfices; l'autre est la légitimation romaine (*ad temporalia*) adoptée par les canonistes, qui produit ses effets même dans le domaine temporel. La division est excellente. L'étude de la légitimation est précédée d'un historique de l'*irregularitas ex defectu natalium*, c'est-à-dire l'incapacité spéciale des bâtards de recevoir les ordres, sans que l'on eût moins bien compris l'origine de la dispense. Le chapitre sur les enfants de Philippe-Auguste et sur ceux de Guillaume de Montpellier est surtout intéressant pour l'historien. La question est traitée au point de vue juridique et la théorie d'Innocent III exposée avec des connaissances techniques qui rendent le travail infiniment précieux.

La région d'Abbeville a déjà été l'objet d'études nombreuses de M. E. Prarond. Il suffit de rappeler le *Cartulaire du comté de Ponthieu*, *Abbeville avant la guerre de Cent ans*, *Abbeville au temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne...*, *de Louis XI*, la *Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, et surtout l'*Histoire de*

cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, sans compter d'innombrables articles et études de détail parus depuis 1850 sur le Ponthieu ancien et moderne, et on nous annonce une *Histoire d'Abbeville pendant la guerre de Cent ans*. En attendant, l'infatigable érudit picard publie, sous le titre d'*Introduction à quelques parties d'une Étude sur les lois et les mœurs à Abbeville (1184-1789)*[1], des « tables combinées » et des extraits du *Livre rouge* et du *Livre blanc* de l'échevinage d'Abbeville. Ce sont des notes variées concernant l'histoire de la ville, prises en vue de divers travaux que l'auteur craint de ne pouvoir achever. Il renonce donc à présenter un tout méthodiquement composé et se borne à donner ses notes, classées dans l'ordre chronologique. Le *Livre rouge* est surtout précieux pour la justice civile et criminelle, dont elle constitue un véritable répertoire. Le *Livre blanc* a conservé des copies particulièrement utiles pour l'histoire de la ville : lettres de comtes, de rois, de sénéchaux, d'évêques, d'officiaux, de doyens de chrétienté, arrêts du Parlement, actes concernant les privilèges de la ville, accords, cens, rentes, la pêche, la poissonnerie, les octrois, les ventes, la topographie, etc. A ses notes, M. Prarond joint d'assez nombreux extraits des deux *Livres*, qu'il fait toujours précéder d'un titre en vedette. Un tel recueil de « faits divers », sans table, est difficilement utilisable tel qu'il est. Ceux qui auront le temps et la patience de le dépouiller y trouveront néanmoins leur profit.

Le royaume de Bourgogne vient d'être l'objet d'une nouvelle étude, due à un élève de M. Paul Fournier, M. Louis Jacob[2]. On y trouvera l'histoire de la période immédiatement antérieure à celle qui a été traitée dans le *Royaume d'Arles et de Vienne*, de 1038 à 1125, depuis la diète de Soleure, première manifestation pacifique de l'autorité des souverains franconiens en Bourgogne, jusqu'aux dernières années du règne d'Henri V, après le concordat de Worms. Pour composer ce travail, M. Jacob a fait des recherches dans les archives du sud-est, mais il n'a pas réussi à découvrir de documents nouveaux ou inédits, et il a dû se borner à utiliser les chroniques et actes anciennement imprimés. Aussi la principale originalité de l'ouvrage consiste-t-elle dans la coordination et le groupement de faits épars dans les chroniques et annales généralement très brèves. A cet égard, le travail est bien compris. Précédé d'une ample bibliographie où sont énumérées les sources narratives et diplomatiques, il débute

1. Paris, Champion, 1906, VII-275 p. in-8°.

2. *Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*. Paris, Champion, 1906, 159 p. in-8°.

par une description géographique du royaume de Bourgogne, où la carte féodale du pays est soigneusement décrite et commentée; puis, c'est le récit de la cession faite par Rodolphe III en faveur d'Henri II, puis de Conrad II. Le reste de l'ouvrage est divisé en trois parties, selon les règnes des empereurs : Henri III (1038-1056), Henri IV (1056-1106) et Henri V (1106-1125). Ces trois règnes sont étudiés avec grand soin dans leurs rapports avec la Bourgogne, depuis l'institution d'une chancellerie spéciale pour ce pays et les derniers soulèvements de Renaud et de Gérold de Genève contre l'empire. A propos de ces faits, M. Jacob aurait pu citer la curieuse lettre qui termine les *Annales de Flodoard* et qui paraît bien avoir été écrite au milieu de ces événements. La méthode suivie est, en général, excellente. Les relations avec la féodalité laïque et la féodalité ecclésiastique sont minutieusement analysées, ainsi que l'institution du « rectorat »; puis, c'est le récit de la querelle des investitures en Bourgogne, depuis l'affaire de Hugues de Die jusqu'au concordat de Worms. Dans une Conclusion habilement résumée et dans un Appendice spécial, M. Jacob montre que le royaume de Bourgogne était rattaché à l'empire uniquement par l' « union personnelle », union plus théorique que réelle, puisque l'influence française, qui ne cessa jamais de s'exercer dans ce pays, y fit de rapides progrès dès que la royauté capétienne se fut un peu développée, et qu'en 1378 elle parvint même à s'y implanter, en Dauphiné. C'est l'étude d'un moment décisif dans les destinées de la fraction centrale de l'empire de Lothaire. On ne saurait trop féliciter l'auteur d'avoir su borner son sujet, de manière à ne traiter que les questions les plus intéressantes à la fois pour la Bourgogne et pour la France. Le style est simple et clair, et les quelques fautes d'impression omises çà et là ne suffisent pas à retirer le moindre mérite à ce travail très solide et intéressant.

La question de l'origine de la maison de Savoie a eu, depuis les travaux de MM. Carutti et de Manteyer, un regain de nouveauté qui a sollicité l'attention. Dans une courte mais très substantielle brochure, M. Camille Renaux[1] a examiné les solutions proposées, et il se rallie sans réserve à l'identité des noms *Ubertus* et *Humbertus*, proposée par M. de Manteyer, malgré les critiques adverses de M. E. Philipon. C'est là un point important. Dans le reste de sa brochure, il se montre très au courant des questions; mais il ne se propose pas

1. *Humbert Ier dit aux Blanches-Mains, fondateur de l'État de Savoie, et le royaume de Bourgogne à son époque (1000-1048).* Carcassonne, impr. Bonnafous-Thomas, 1906, 85 p. in-8°.

d'apporter aucun document inconnu, se bornant à donner des aperçus nouveaux sur divers points de détail.

Dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*[1], M. Jules Marc étudie comment Nicolas Robin, avocat au Parlement de Paris, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne Philippe le Bon, devint chancelier de Bourgogne à la place de Jean de Toisy, évêque de Tournai. L'avènement de celui qui devait être, pendant trente-neuf ans, comme le premier ministre de Philippe le Bon marque une date importante dans l'histoire administrative et diplomatique de l'État bourguignon. L'examen de cet avènement a amené M. J. Marc à étudier une phase intéressante de la politique de Philippe le Bon. Il passe en revue les difficultés administratives, explique les conséquences de la mauvaise forme territoriale de l'État bourguignon; il donne des aperçus sur l'administration de Jean Sans-Peur, les premières réformes administratives de Philippe le Bon en Bourgogne, la commission de réforme instituée à Dijon le 28 février 1422, la Chambre du conseil de Dijon créée le 24 juillet 1422, la famille de Philippe le Bon et ses conseillers. Il montre ensuite comment Nicolas Rolin, en 1422, prit la place de l'évêque de Tournai Jean de Thoisy. Il examine la situation financière du duché, explique la réorganisation tentée par le nouveau chancelier, dont il retrace les négociations politiques, en décembre 1422, négociations qui préparèrent les conférences d'Amiens. La centralisation ébauchée, le duc de Bourgogne arbitre entre Charles VII et Henri VI, surtout la politique qui devait conduire au traité d'Arras indiquée pour remplacer celle du traité de Troyes, tels sont les faits essentiels qui caractérisent l'avènement et les débuts de Rolin comme chancelier. Ils sont comme la promesse d'un grand règne, ou plutôt d'un grand ministère, s'il est vrai que Philippe le Bon, pour avoir abusé des plaisirs, dut abandonner de plus en plus le soin des affaires à ses conseillers.

L'*Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon (1420)*, publié par M. Georges d'Outrepont[2], avec un commentaire et une copieuse bibliographie, est ce document que M. L. Delisle a déclaré le plus précieux à consulter pour les origines de la librairie des ducs de Bourgogne. Il est conservé à la Bibliothèque nationale, dans le tome 127 des Cinq Cents de Colbert. M. d'Outrepont compare cet inventaire aux autres, de date antérieure ou postérieure, et il

1. Jules Marc, *l'Avènement du chancelier Rolin (décembre 1422)*. Dijon, 1906, 58 p. in-8°.

2. *Commission royale d'histoire*. Bruxelles, 1906, XLVIII-191 p.

retrace le sort des manuscrits qui s'y trouvent mentionnés. Les dix catalogues mal publiés par Barrois, dans la bibliothèque protypographique, ceux de 1404, 1405, 1423 et 1477 édités par Peignot, avec les rééditions de celui de 1405 par Matter et Dehaisnes, ne valent pas celui de 1420, que M. d'Outrepont nous offre avec une abondance de citations véritablement très grande. Cet inventaire servira désormais de base à quiconque entreprendra des recherches sur les manuscrits des ducs de Bourgogne.

M. l'abbé J.-B. Martin a publié un régeste des conciles et bulles du diocèse de Lyon[1] depuis les origines jusqu'à l'année 1312, qui marque la fin du pontificat de Clément V et correspond à la réunion de Lyon à la France. Le plan rappelle beaucoup celui de Jaffé. Ce sont des analyses de pièces, classées suivant l'ordre chronologique, avec l'indication des éditions et parfois des manuscrits. Les recherches de l'éditeur, qui se présente sous les auspices de Mgr L. Duchesne et de M. l'abbé U. Chevalier, ont été des plus variées. Elles ont porté sur les dépôts d'archives de la région lyonnaise, les archives du Vatican, la Bibliothèque nationale et sur tous les imprimés, dont une ample bibliographie est donnée en tête du volume. Dans une introduction assez développée, il examine successivement la « prétendue apostolicité des églises de Gaule » et de celle de Lyon en particulier, la raison de l'importance du siège épiscopal de Lyon, la centralisation ecclésiastique, la nomination directe par les papes des archevêques et des autres dignitaires de l'église de Lyon, les dispenses ecclésiastiques, les conflits de juridiction, surtout les deux conciles œcuméniques de Lyon (1245 et 1274). Une table générale des noms termine ce précieux répertoire, qui sera désormais consulté avec fruit par tous ceux qui s'occuperont du diocèse de Lyon; mais il n'y a pas à se dissimuler qu'il y aura lieu d'ajouter encore de nouveaux suppléments au supplément déjà important qui fait corps avec l'ouvrage.

La tentative de M. l'abbé H. Bouvier pour retracer l'histoire du diocèse de Sens est certainement à encourager. Son premier volume s'étend des origines à l'an 1122[2]. Le travail témoigne de recherches nombreuses et variées, les sources sont analysées avec soin, et il en est fait un emploi judicieux. Les dernières études sont utilisées. C'est un très bon manuel, d'une lecture facile; mais on n'y trouvera point

1. *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France.* Lyon, impr. Vitte, 1905, xc-730 p. in-8°.

2. *Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens*, t. I. Paris, A. Picard, 1906, xiii-474 p. in-8°.

de vues nouvelles ni la solution des questions douteuses. Toutefois, il marque un réel progrès sur les compilations qui l'ont précédé. La critique y est admise en bonne place, et, si elle ne s'exerce pas toujours autant qu'il conviendrait, c'est que, nous l'avons dit, c'est un ouvrage d'ensemble, où l'on ne pouvait insérer des dissertations spéciales. On trouvera, à la fin, des catalogues épiscopaux et une liste des paroisses du xe siècle, tirés des *Sacramentaires* de Stockholm et de Paris, enfin une liste des archevêques de Sens, avec leurs dates rectifiées par l'auteur.

Les relations de la papauté avec la France au début de la lutte du sacerdoce et de l'empire constituent une matière du plus haut intérêt qui mériterait d'être étudiée en détail. Le livre de M. François de Laforge, sur *Alexandre III ou les rapports de ce pape avec la France aux débuts de la lutte du sacerdoce et de l'empire*[1], a droit à ce titre d'être accueilli avec faveur. Mais il ne faut pas exagérer la portée de ce travail, qui est loin de présenter toutes les garanties scientifiques désirables. La bibliographie est non seulement d'une désespérante brièveté, mais encore elle est criblée de négligences et de fautes d'impression. L'ouvrage lui-même est un panégyrique d'Alexandre III. Ce sont là de sérieuses raisons qui enlèvent à ce livre beaucoup de sa valeur objective, et le style quelque peu emphatique, parfois étrange, dans lequel il est écrit décèle une certaine naïveté. On y trouve des allusions à l'état actuel de l'Église : ce sont des digressions hors de leur place. Les idées générales à propos de tout au lieu de satisfaire l'esprit ne font que lasser. Si nous examinons à présent le plan même de la publication, nous trouverons qu'une grande partie ne concerne en rien les rapports avec la France. Disons enfin que l'ensemble n'est pas divisé d'une manière satisfaisante : avant l'arrivée en France, depuis cette arrivée jusqu'au départ pour l'Italie, affaire de Thomas Becket, événements d'Italie, dernières années d'Alexandre III. Ce sont des divisions factices, qui n'ont rien de rationnel. D'ailleurs, le livre est étrangement écrit, les renvois sont pleins de fautes typographiques, et on peut conclure sans exagération que l'étude est à recommencer avec une autre méthode.

Dans le rapport adressé par Michelet à M. de Chabrier, directeur des Archives nationales, l'attention est appelée, nous l'avons dit, au sujet des archives pontificales du xive siècle, sur l'amas de documents concernant les finances, « l'alpha et l'oméga de l'administration romaine ». « C'est l'histoire moins du pontificat ou de la souve-

1. Sens, impr. Miriam, 1905, x-319 p. in-8°.

raineté que d'une maison de commerce. » Cette appréciation, juste en soi, mais présentée ainsi d'une façon aussi absolue, peut paraître outrée. « Les finances remplissent tout. » C'est peut-être beaucoup dire. Elles tiennent une très grande place dans les séries qui ont été conservées; cela est certain. Mais il n'y a rien de surprenant à ce que les archives de l'administration temporelle de l'Église romaine du XIVe siècle ressemblent, sur ce point, à celles de toutes les autres administrations, et, antérieurement au XIVe siècle, le *Liber censuum* nous révèle déjà une organisation financière très importante. Quoi qu'il en soit, cet amas de documents a fait éclore un grand nombre de travaux. Qu'il nous suffise de rappeler les belles études de Grandjean, Paul Fabre, Leo König, Kirsch, E. Göller, enfin la publication des *Libri obligationum*, entreprise par D. Ursmer Berlière pour l'École belge de Rome, sans parler de l'inventaire publié par M. de Loye. Voici que MM. Ch. Samaran et G. Mollat viennent de reprendre la question au point de vue français, en se bornant à la période d'Avignon et du Grand Schisme. *La Fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*[1], tel est le titre de l'ouvrage. C'est une étude approfondie de la Chambre apostolique et de son fonctionnement. Tous les fonctionnaires y sont passés en revue, et leurs attributions dans leurs circonscriptions et à la Chambre apostolique sont soigneusement définies, avec des exemples à l'appui, depuis le camérier et le trésorier jusqu'aux scribes et courriers, sans omettre le personnel judiciaire, l'auditeur et le vice-auditeur de la Chambre, le procureur et les avocats fiscaux. Les taxes sont étudiées dans leur caractère, leur développement et leur fonctionnement : décimes, annates, procurations, droits de dépouille, subsides caritatifs, cens, vacants sont successivement examinés. Puis les auteurs tracent les limites des circonscriptions financières ou *collectories* en France et en publient deux cartes très claires. Dans un dernier chapitre, ils étudient la « transmission de l'argent » (nous dirions aujourd'hui plutôt la circulation des espèces), et, à ce propos, ils étudient le rôle des banquiers du Saint-Siège (*mercatores Camere*), qui jouissaient d'une protection spéciale, ainsi que celui des établissements religieux faisant l'office de banques de dépôts. L'ouvrage se termine par des listes de fonctionnaires de la Chambre apostolique, dressées avec le plus grand soin d'après les archives, et par la publication de textes de bulles et de documents financiers compris entre les années 1323 et 1403. Dans la Conclusion on trouvera, tracés à grandes lignes, les origines, le développement et les résultats de la « fiscalité pontificale ». Ces résul-

1. Paris, Fontemoing, 1905, xv-278 p. in-8°.

tats ont été, à notre avis, un peu grossis par les auteurs de cet excellent mémoire.

M. Jean Guiraud a réuni, en un petit volume intitulé : *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*[1], des articles qu'il avait fait paraître dans différents recueils, ainsi son étude sur le commerce des reliques au commencement du IXe siècle, écrite pour les *Mélanges De Rossi*. Ce ne sont donc point des nouveautés que l'auteur nous apporte, et, bien que nous lui sachions gré d'avoir réuni sous un format commode des dissertations précieuses, qui touchent toutes à des questions délicates sur lesquelles on discutera encore longtemps (Répression de l'hérésie au moyen âge, Morale des Albigeois, l'Initiation cathare, Saint Dominique a-t-il copié saint François? Venue de saint Pierre à Rome, l'Esprit de la liturgie catholique), nous regrettons qu'une courte préface n'indique pas le caractère véritable de ce volume intéressant, où cependant l'esprit de parti perce parfois et entraîne même l'auteur à quelques erreurs.

M. le chanoine Ulysse Chevalier a donné une volumineuse et importante étude critique sur l'authenticité de la *Santa Casa* de Notre-Dame de Lorette[2]. Cette étude, à propos de laquelle on disait que des documents nouveaux avaient été trouvés aux archives Vaticanes, était attendue avec impatience. Oserai-je avouer que, tout en appréciant l'étendue d'information vraiment admirable de l'auteur, qui paraît avoir tout vu et tout compulsé, j'ai été quelque peu déçu. Sans doute, l'histoire des sanctuaires de l'Annonciation à Nazareth et de la Nativité à Lorette est tracée avec un luxe de citations toutes plus curieuses les unes que les autres; mais comment M. U. Chevalier n'a-t-il pas eu communication des documents, d'après lesquels les Anges (Ἄγγελοι), branche (par les femmes) de la maison impériale des Comnènes chassés d'Épire par les Vénitiens, seraient venus s'établir en Italie, vers Ancône et Recanati, et auraient été les constructeurs ou les bienfaiteurs de Lorette? D'où l'expression « per manus angelorum ». « Les documents qui ont donné lieu à cette explication pourraient bien, un jour ou l'autre, sortir des cartons de leur heureux possesseur », dit l'auteur. Mais quel est cet heureux possesseur? Pourquoi ne pas le nommer? Je tiens pour ma part du R. P. Denifle que ces pièces sont à Rome. Du moment qu'on en connaît le contenu, pourquoi hésiter à les

1. Paris, Lecoffre, 1906, 304 p. in-12.

2. *Notre-Dame de Lorette. Étude historique sur l'authenticité de la Santa Casa* (Bibl. liturgique, t. XI). Paris, Picard, 1906, 520 p. in-8°.

publier afin de fixer un point d'histoire? Nous souhaitons vivement que M. l'abbé Ulysse Chevalier obtienne satisfaction à cet égard, car ce serait le complément indispensable de son étude si profonde et si pleine de choses. Dans l'état actuel de la question, cette publication ne pourrait rien changer aux conclusions de la présente étude, mais seulement les préciser en un sens déterminé, dans l'intérêt de la vérité historique.

Continuant ses travaux sur la musique au moyen âge, M. Pierre Aubry vient d'écrire une étude sur *la Musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle, d'après le « Journal des visites pastorales » d'Odon Rigaud*[1]. On sait combien est précieux ce Journal d'un archevêque de Rouen, daté des années 1248 à 1269, dont M. Léopold Delisle a tiré la matière de son célèbre mémoire sur *le Clergé normand au XIIIe siècle*. En dépouillant minutieusement, la plume à la main, cette volumineuse enquête, M. Aubry a relevé toutes les indications concernant l'histoire musicale et les a groupées sous les rubriques suivantes : 1° pratique du chant : écoles de chants, examens de musique, exécutions défectueuses de l'office; 2° les chanteurs, fêtes joyeuses, littérature et art extra-liturgiques; 3° livres de chant. Des détails très piquants sur l'ignorance de la masse du clergé en matière musicale sont présentés de la façon la plus agréable, avec un grand luxe de rapprochements. Les extraits du Journal sont commentés à l'aide de textes nombreux qui montrent toute l'étendue d'information de l'auteur.

Le *Saint Théodore*, dont M. l'abbé Marin[2] a donné une biographie, est Théodore Studite, né à Byzance en 759, qui fut moine, puis abbé du monastère de Saccudion. Persécuté par l'empereur Constantin V pour avoir refusé de communiquer avec lui depuis son divorce, il se réfugia au couvent de Stude, à Byzance même, et le développa d'une façon extraordinaire. Opposé aux iconoclastes, il fut successivement banni par Nicéphore, réintégré sous Michel Ier, emprisonné sous Léon V, libéré sous Michel II. Il mourut en 826, laissant de nombreux écrits, à l'aide desquels M. l'abbé Marin a retracé de lui un portrait attachant. Il est vrai que ce moine grec a déjà eu un excellent biographe dans la personne de son propre disciple, le moine Michel. Toutefois, la connaissance approfondie du monachisme byzantin à cette époque, que possède M. l'abbé Marin, communique à cette courte esquisse, qui est nécessairement un panégyrique et un livre d'édification, une saveur toute spéciale. Sa lecture donne une

1. Paris, Champion, 1906, 57 p. in-8°.
2. *Saint Théodore*. Paris, Lecoffre, 1906, in-12.

idée très exacte des querelles théologiques à Byzance, de la fin du VIIIe siècle au début du IXe.

M. Léon de Kerval a continué la très intéressante série de ses travaux sur saint Antoine de Padoue. J'ai annoncé ici même l'excellente édition des deux vies de saint Antoine et j'ai analysé son curieux commentaire. Le nouveau volume est rempli par un mémoire sur *l'Évolution et le développement du merveilleux dans les légendes de saint Antoine de Padoue*[1]. Il y fait ressortir le contraste curieux entre la simplicité et la concision des documents antoniens primitifs et l'effloraison, de plus en plus touffue, d'épisodes surtout merveilleux que renferment les légendes postérieures, et il cherche à l'expliquer. Les raisons qu'il en donne, avec exemples à l'appui, sont les suivantes : d'abord des faits, naturels à l'origine, sous l'influence du travail pour ainsi dire spontané de la légende, se transforment en épisodes nettement merveilleux, ainsi la délivrance de Padoue, etc.; ensuite la légende, rencontrant le merveilleux déjà existant, l'amplifie en ajoutant de nouveaux détails, ainsi la guérison de Paduana; enfin la multiplication des épisodes par dédoublement, les lieux communs hagiographiques, sans compter les circonstances exceptionnelles ou les traditions, expliquent le reste. L'auteur s'applique, inutilement semble-t-il, à rassurer les esprits timides en citant le P. Delehaye et une encyclique de Pie X.

Ph. Lauer.

1. *Opuscules de critique historique*, fasc. XII-XIV. Paris, Fischbacher, 1905, in-8°, p. 221-288.

ALLEMAGNE.

ÉPOQUE MODERNE.

(Année 1905.)

On ne saurait mieux commencer cette revue de l'an 1905 qu'en évoquant le souvenir du grand Théodore Mommsen, dont les discours et essais viennent d'être réunis en volume[1]. Tout le monde relira avec plaisir et profit ces travaux aussi spirituels que savants, coulés dans une forme précise, élégante et offensive. Pour l'histoire moderne, nous n'y trouvons que quelques discours académiques sur Frédéric le Grand; le plus important en est celui sur la conduite de ce prince envers le catholicisme, surtout en Silésie. Ce volume contient également l'article de journal par lequel Mommsen s'est défendu, en 1895, contre l'accusation d'une hostilité voulue envers le prince de Bismarck.

Non moins intéressantes sont les Considérations d'histoire universelle par feu Jacob Burckhardt[2]. Il y a peu de livres qui offrent une telle quantité de pensées nouvelles et justes, une telle richesse de sujets de réflexion que cette œuvre posthume. Écrite en 1868, refondue en 1873, elle est basée en partie sur des données vieillies ou même franchement erronées; et pourtant la finesse d'observation, l'originalité des idées, la force et l'acuité du jugement tiennent le lecteur sous le charme et lui inspirent une foule de notions tellement claires qu'il est tout étonné de ne pas les avoir trouvées lui-même depuis longtemps. Il est impossible d'analyser ici ces observations sur l'histoire universelle, et l'on ne saurait même donner, en peu de mots, une idée de leur richesse. Voilà enfin un livre qui joint une originalité profonde à une objectivité incontestable.

Avec Schelling, l'idéalisme subjectif avait, en histoire aussi bien qu'en philosophie, remporté la victoire sur le rationalisme un peu banal du XVIIIe siècle, que ni Herder ni Kant n'avaient su détruire. Pour les historiens de la nouvelle école, l'idée de l'unité, de l'éternel, du durable règne dès lors dans l'humanité et, par suite, dans l'histoire. Celle-ci n'est que l'absolu, que Dieu se révélant dans le

1. *Reden und Aufsætze* von Theodor Mommsen. Berlin, Weidmann.
2. *Weltgeschichtliche Betrachtungen*, publ. par Jacob Œri. Berlin et Stuttgart, Spemann.

temps : l'individu n'est alors que le réceptacle de l'essence historique et ne possède plus ni indépendance ni valeur propre. Les faits ne sont plus que les formes extérieures des idées, et seule l'histoire universelle, dont les histoires particulières et les biographies ne sont que des fragments, garde un sens et une portée. Il faut que l'historien reste entièrement impersonnel devant la majesté du développement de l'idée. Pour cette haute philosophie de l'histoire, la recherche des sources historiques signifie très peu, et l'historien peut et doit les compléter par ses convictions et ses sentiments personnels. Ces idées de Schelling, Franz Herrmann les retrouve chez l'historien Heinrich Luden (1780-1847[1]). Il a raison de dire que toute cette manière de voir doit être abandonnée, parce qu'elle est purement métaphysique : ce n'est pas l'absolu universel qui régit l'histoire, mais l'âme de l'humanité, — formule qui, il est vrai, nous semble encore bien vague et incompréhensible. Ne serait-ce pas la tendance unitaire propre à notre esprit qui exige à tort que l'histoire soit *régie* par quoi que ce soit? Demander ce qui *régit* l'histoire nous paraît comme un reste de l'ancienne téléologie scientifique.

C'est une continuation de l'ouvrage de Herrmann que celui où Johannes Dörfel nous montre le philosophe dans le célèbre historien Gervinus[2]. Gervinus vaut mieux comme tel que comme érudit. Il croit à des lois historiques qu'il trouve dans le *Kosmos humain,* lequel ressemble beaucoup à *l'esprit historique* de Luden. Les conséquences que Gervinus en tire sont en grande partie fantaisistes. Gervinus impose à l'historien la tâche peu scientifique, non seulement d'expliquer les tendances du développement historique, mais encore de travailler à leur réalisation. Ces tendances sont pour lui le libéralisme bourgeois de son époque, et c'est d'après cette notion qu'il arrange l'histoire politique et littéraire. — Le travail de M. Dörfel est fort instructif et forme, comme celui de M. Herrmann, une partie de l'histoire de la science historique.

Nous voici sur le terrain solide de l'histoire proprement dite avec la nouvelle série de la grande collection Heeren-Uckert-Lamprecht, qui comprend l'histoire des différents pays allemands. Le second volume de Martin Wehrmann raconte les événements survenus en Poméranie[3] depuis la Réforme jusqu'à l'époque contemporaine. His-

1. *Die Geschichtsauffassung Heinrich Ludens im Lichte der gleichzeitigen geschichtsphitosophischen Stroemungen* (*Geschichtliche Untersuchungen*, publ. par Karl Lamprecht, vol. II, fasc. 3). Gotha, Perthes, 1904.

2. Même collection, vol. II, fasc. 2 : *Gervinus als historischer Denker.*

3. *Geschichte von Pommern*, 2e volume. Gotha, Perthes. Cette nouvelle série est dirigée par M. Armin Tille.

toire de petites luttes tant extérieures qu'entre les princes et leurs États. Les paysans sont de plus en plus asservis et les villes manquent d'énergie et de largeur de vues. Le droit romain l'emporte sur le droit germanique. La domination d'un luthéranisme étroit et bigot produit le fanatisme et l'abêtissement. La réunion d'une partie du duché au Brandebourg et d'une autre à la Suède ne changea rien à cet état de choses. Bien écrit, l'ouvrage de M. Wehrmann manque malheureusement de profondeur.

Les éditeurs de la collection ont commis une lourde faute en confiant le soin d'écrire l'histoire de la Roumanie à M. Jorga[1]. Dernièrement encore, ce professeur de l'Université de Bukarest, poussé par je ne sais quel excès de chauvinisme ou de fanatisme, s'est signalé par une furieuse sortie contre l'Allemagne. Dans le présent ouvrage, il ne maltraite pas moins les Grecs et les Juifs. Il leur attribue toutes les conséquences qu'ont entraînées l'incurie, l'ignorance, la corruption morale qui défigurent, non pas le peuple, mais les classes dirigeantes de la Roumanie. On sait que le congrès de Berlin avait imposé aux Roumains l'obligation d'émanciper les Israélites ; la manière dont ils réussirent à s'y soustraire est faussement présentée par M. Jorga. Bref, il est regrettable qu'un tel ouvrage ait été compris dans une collection universellement connue par son caractère scientifique.

La cavalerie prussienne, depuis l'époque du Grand Électeur, a trouvé un historien dans le lieutenant général G. von Pelet-Narbonne[2]. Comme sources ou comme idées, nous n'y trouvons presque rien de nouveau ; mais c'est un travail bien fait, instructif surtout par ses nombreuses illustrations. L'auteur est assez impartial pour reconnaître que le remplacement des nationaux par des mauvais sujets étrangers et l'économie exagérée de Frédéric-le-Grand, après la paix de Hubertsburg, ont fait baisser énormément le niveau moral de l'ancienne armée prussienne, et que le formalisme passionné de ce roi a tué chez les chefs l'esprit d'initiative et de résolution. Pendant la campagne de 1815, la cavalerie prussienne fut au-dessous de sa tâche et contribua pour une grande part à la perte de la bataille de Ligny. Pendant la guerre de 1866, son rôle fut très effacé. Même en 1870, elle ne répondit pas partout à ce qu'on était en droit d'en attendre, ni pour le service des renseignements ni pour la participation aux grands combats.

Ce sont des luttes économiques que raconte M. Ernst Baasch[3],

1. *Geschichte des rumœnischen Volkes.* T. II. Gotha, Perthes.

2. *Brandenburgisch-preussische Reiterei von den Zeiten des Grossen Kurfürsten bis auf die Gegenwart*, 2 vol. Berlin, Mittler.

3. *Der Kampf des Hanses Braunschweig-Luneburg mit Hamburg um die*

d'après les archives d'État, à Hanovre. Les différends avec la ville libre de Hambourg avaient pour les ducs de Brunswick-Lunebourg un double intérêt : le revenu des péages qu'ils percevaient sur les rivières et le commerce de leur ville de Lunebourg étaient en opposition irréconciliable avec le commerce fluvial de Hambourg. On se combattait à coups de dépenses et d'impositions. Plus tard, au lieu de Lunebourg, ce fut Harbourg, en face même de la grande ville hanséatique, qui fut favorisé par les ducs. La victoire finit cependant par rester à Hambourg. Le livre de M. Baasch, richement documenté, est une utile contribution à l'historique des idées économiques et des mesures qu'elles entraînèrent dans l'ancienne Allemagne.

Les relations diplomatiques entre la Transylvanie et l'Angleterre, de 1526 à 1711, sont consciencieusement expliquées par David Angyal dans une étude toute nouvelle, surtout intéressante pour les spécialistes de l'histoire orientale[1].

Le huitième volume des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, publiées par l'Institut historique prussien de Rome[2], contient une bibliographie très méritoire de l'histoire d'Italie du 1er juillet 1904 au 1er juillet 1905. Cette bibliographie est l'œuvre de M. Karl Schellhass.

L'histoire des papes de M. L. Pastor aborde l'époque moderne par un nouveau volume, entièrement consacré à Léon X[3]. C'est un sujet bien dangereux pour un historien sincèrement catholique, tel que M. Pastor, que les origines de la réforme de Luther. Mais il s'en est tiré à son honneur, grâce à un effort très louable d'impartialité. Il reconnaît pleinement les défauts énormes de l'église et surtout de la cour de Rome à l'époque de la Renaissance, et il cherche à faire comprendre, sans l'approuver, l'opposition religieuse, dont Luther fut l'interprète le plus hardi et le plus ferme. L'auteur connaît à peu près tout ce qui a été publié sur le sujet; il y a ajouté le fruit de recherches personnelles poursuivies dans un grand nombre d'archives. Ainsi armé, M. Pastor ne décrit pas seulement l'action politique de Léon X, mais encore son administration financière, déplo-

Elbe vom 16 bis 18 Jahrhundert (*Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens, hrsg. vom Histor. Verein für Niedersachsen,* vol. 21). Hanovre et Leipzig, Hahn.

1. *Geschichte der politischen Beziehungen Siebenbuergens zu England.* Budapest, Kilian.

2. *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, hrsg. vom Kœnigl. Preussischen Historischen Institut in Rom.* Vol. VIII. Rome, Loescher.

3. *Geschichte der Pæpste seit dem Ausgange des Mittelalters.* Vol. IV, 1re partie. Fribourg-en-Brisgau, Herder.

rable, hélas! ainsi que ses rapports avec les lettrés, les artistes et l'église, celle-ci n'étant d'ailleurs que le moindre de ses soucis. Nous retrouvons, à cet égard, la même sincérité et le même désir de vérité que nous avons déjà pu constater chez l'auteur. Son volume est un véritable enrichissement de la science historique.

Les nonciatures à Vienne de Germain Malaspina et de Philippe Sega, de 1584 à 1587, fournissent la matière d'un nouveau volume publié par la Société de Gœrres[1]. Ces documents sont édités, avec une introduction, des notes et un appendice, par M. Robert Reichensperger. Aucun des deux nonces n'eut de succès à la cour impériale. Un des documents les plus intéressants du volume est la description faite par Sega de cette cour, ainsi que de l'état religieux de l'Allemagne (p. 240 et suiv.). Le nonce fait surtout ressortir le rapprochement qui s'opérait alors entre protestants et catholiques, le regrettant, cela va sans dire, en attendant que les efforts de Rome fussent arrivés à le détruire, grâce au concours des Jésuites.

L'édition par le Père Otto Braunsberger[2] des lettres et actes émanés d'un des plus célèbres d'entre ces derniers, Canisius, est arrivée à son quatrième volume, qui, en 1124 pages, embrasse seulement deux années (1563-1565). Au point de vue de la correction et de l'érudition, il n'y a rien à reprendre à cette publication; 340 lettres de Canisius, 140 autres documents, 500 notes sont entièrement inédits. Mais que de répétitions sur les mêmes sujets! Des centaines de pages auraient pu être condensées en quelques lignes. La partie la plus importante se rapporte encore au concile de Trente, auquel Canisius assista pendant quelque temps. Ce que d'autres historiens et moi-même (dans ma *Contre-révolution religieuse*) nous avions dit de la trahison commise envers l'empereur Ferdinand Ier par Canisius, qui en rapportait clandestinement les confidences au pape et aux cardinaux, est pleinement justifié par la correspondance de ce jésuite peu scrupuleux, grassement payé d'ailleurs par la cour papale. Mais même ce soldat dévoué du Saint-Siège était d'avis qu'aucune prescription papale ni la doctrine de Trente n'obligeaient les pays catholiques qu'après l'autorisation de l'autorité civile, — thèse que nul catholique n'admettrait plus aujourd'hui. — Voilà les progrès que le pouvoir ecclésiastique a faits depuis le XVIe siècle!

L'histoire de l'archevêché de Cologne pendant ce même siècle, plus

1. *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete des Geschichte, hrsg. von der Gœrres-Gesellschaft*, 10e vol. : *Nuntiaburberichte aus Deutschland*, 2e série, 1er volume. Paderborn.

2. *Beati Petri Canisii S. J. Epistulae et acta*, 4e volume. Fribourg-en-Brisgau, Herder.

mouvementé qu'aucun autre, est traitée par M. Gustave Wolf[1]. Un nombre considérable de ces princes ecclésiastiques furent destitués ou renoncèrent d'eux-mêmes à leur dignité, à cause de leurs tendances protestantes ou, du moins, antiromaines. D'après les archives de Cologne et de Düsseldorf, M. Wolf étudie les causes de cette situation anormale : le pouvoir de l'électeur-archevêque était affaibli, le chapitre de la cathédrale était dirigé par des chefs jaloux du prince, et les États laïques s'opposaient à tout sacrifice matériel. Les archevêques étaient personnellement plutôt des princes séculiers, pour la plupart ignorants, irréligieux, dissipateurs, immoraux. Un tel état de choses produisait un désordre permanent que l'auteur dépeint d'une manière claire et exacte.

En parlant des publicistes de la Saint-Barthélemy, M. Albert Elkan[2] prouve que le pamphlet *De furoribus gallicis* n'est pas de Hotman, mais de Ricaud, pasteur réformé à Lyon. Le jeune auteur, dans ce premier travail historique qui fait bien augurer de son avenir, démontre de nouveau que les *Vindiciæ contra tyrannos* ont été écrites par Duplessis-Mornay, ainsi que l'*Exhortation aux Français catholiques* et le *Discours sur la permission de liberté de religion aux Pays-Bas* (publié en 1579).

Un des champions les plus zélés de la religion réformée en Allemagne fut Fabien de Dohna, un des chefs de la malheureuse campagne des reîtres protestants en France, en 1587. Il nous a laissé une intéressante autobiographie, que M. Karl Krollmann publie en y ajoutant quelques documents tirés des archives de la maison princière de Dohna et relatifs à la succession des électeurs de Brandebourg dans la Prusse orientale en 1618[3]. L'introduction de l'éditeur, très savante, trace à grands traits l'historique de l'union prusso-brandebourgeoise.

Jacques VI d'Écosse (Ier d'Angleterre) fut-il sincère dans les promesses de conversion au catholicisme qu'il fit au pape et à l'Espagne? Après les recherches et les raisonnements les plus méticuleux, M. Oskar Meyer approuve[4] ma manière de voir et combat

1. *Aus Kurköln im 16. Jahrhundert* (*Historische Studien, hrsg. von* E. Ebering, livr. 51). Berlin, Ebering.

2. *Die Publizistik der Bartholomaeusnacht und Mornays Vindiciæ contra tyrannos* (*Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, hrsg. von* Hampe, Marcks und Schœfer). Heidelberg, Winter.

3. *Die Selbstbiographie des Burggrafen Fabian zu Dohna*, 1566-1621 (*Publicationen des Vereins für die Geschichte von Ost-und Westpreussen*). Leipzig, Duncker et Humblot.

4. Dans les *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, de l'Institut prussien de Rome, t. VIII. Rome, Loescher, 1904.

l'opinion de Gardiner, suivant lequel Jacques VI aurait sciemment menti en éveillant des espérances de conversion qu'il n'aurait jamais songé à réaliser.

M. Karl Mayer a repris la publication, arrivée à son septième volume, des lettres et documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans, après la mort du regretté Félix Stieve[1]. Le volume le plus récent va du départ de l'archiduc Léopold pour Juliers, en juillet 1609, jusqu'au mois de mars 1610 et se rapporte surtout à la question de la succession de Juliers et au développement de la Ligue catholique en Allemagne. Henri IV annonce son intention de venir en aide à ses amis d'Allemagne. L'Espagne promet d'assister la Ligue catholique, si celle-ci se met sous la protection de la maison d'Autriche. Ainsi la guerre européenne devient imminente. Tout en s'opposant à la destitution formelle de l'incapable empereur Rodolphe II, l'Espagne conseille de mettre à ses côtés un roi des Romains, pris, cela va sans dire, parmi les Habsbourg; on pense au roi Philippe III lui-même pour cette dignité.

Une autre succession, celle de Mantoue, fit éclater un des grands conflits entre les Habsbourg et la France sur le terrain italien. M. Benno Schneider traite la question d'après les sources connues[2]. Il s'occupe principalement de la politique impériale, dont il montre toute la faiblesse jointe à un entier dévouement à l'Espagne. Il rectifie, en outre, plusieurs erreurs de détail qui ont prévalu jusqu'à présent sur les premiers mois de cette lutte.

Les campagnes du duc de Rohan dans la Valteline et chez les Grisons font le sujet d'une excellente monographie du capitaine suisse Friedrich Pieth[3]. En dehors de la littérature déjà assez développée sur ces événements, il a mis à profit les archives suisses, celles d'Innsbruck, celles de la Guerre, à Vienne, et celles des Affaires étrangères, à Paris. Aussi son travail se recommande-t-il également par l'étendue des recherches, par la précision de la critique et par l'exposition claire, intéressante et facile à suivre. Tout naturellement, il insiste surtout sur les faits militaires.

La question si souvent débattue de savoir le sens exact des termes employés dans le traité de Westphalie pour la cession de l'Alsace à la France est de nouveau discutée par M. A. Overmann[4]. Après des

1. *Briefe und Akten zur Geschichte des Dreissigjæhrigen Krieges*, t. VIII. Munich, Rieger.

2. *Der Mantuanische Erbfolgestreit.* Thèse de Bonn. Marburg.

3. *Die Feldzuege des Herzogs Rohan im Veltlin und in Graubuenden.* Berne, Wyss.

4. *Die Abtretung des Elsass an Frankreich im Westfælischen Frieden*

recherches approfondies, l'auteur prouve que la Haute-Alsace dépendait presque tout entière de l'Autriche et qu'elle fut, par suite, cédée par elle à la France; mais que, dans la Basse-Alsace, la domination autrichienne ayant été fort restreinte, la France n'en put acquérir qu'une petite partie. D'ailleurs, les diplomates français avouèrent publiquement qu'ils n'avaient pas fait la guerre à l'Empire, mais seulement à l'Autriche, et qu'en conséquence ils ne demandaient en Alsace que ce qui avait appartenu à la maison d'Autriche.

L'infatigable historien du grand électeur, M. Ferdinand Hirsch, publie le journal d'un chambellan de ce prince, Districk Sigismond von Busch[1]. L'édition antérieurement donnée de ce texte important par M. von Kessel (en 1865) était pitoyable. Le nouvel éditeur fait précéder le texte d'une biographie de l'auteur, qui, du reste, se servait principalement de la langue française pour ses remarques quotidiennes. Le journal est instructif autant pour l'histoire militaire que pour celle des mœurs et de la culture sociale. Il va de 1674 à 1683.

L'organisation et les tableaux officiels de l'armée brandebourgeoise et prussienne, depuis la première guerre du grand électeur jusqu'à la mort du roi Frédéric-Guillaume Ier, sont publiés par le capitaine Jany[2].

La ligne cadette des Welfes, celle de Lunebourg, avait des possessions beaucoup plus étendues que la ligne aînée, celle de Wolfenbüttel. La réunion des premières étant imminente, le duc Ernest-Auguste de Hanovre, prince ambitieux, désirait fonder sur ce territoire considérable une nouvelle dignité électorale, la neuvième. Les ducs de Wolfenbüttel, jaloux de l'essor de leurs cousins de Lunebourg-Hanovre, s'opposèrent autant que possible à leur élévation et se mirent à la tête des « princes correspondants » qui résistaient à la création du neuvième électorat. Ce conflit est décrit par M. Clemens Schwarte, surtout d'après les documents des archives de Hanovre, de Münster et de Wolfenbüttel[3]. Le Hanovre finit par l'emporter, et le Brunswick ne récolta d'une lutte de dix-neuf ans contre la ligne cadette que des humiliations et la ruine de ses finances.

(*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, vol. XIX, p. 79 et suiv., 434 et suiv.).

1. *Das Tagebuch Dietrich Sigismund von Busch*, 2 vol. (*Veröffentlichungen des Vereins für die Geschichte der Mark Brandenburg*, 1re partie). Leipzig, Duncker et Humblot, 1904.

2. *Die alte Armee 1655-1740* (*Urkundliche Beiträge zur Geschichte des preussischen Heeres*, livr. 7). Berlin, Mittler.

3. *Die neunte Kur und Braunschweig-Wolfenbüttel* (*Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung*, publ. par Aloys Meister, nouvelle série, vol. VII). Münster, Coppenrath.

Le colonel Karl Staudinger continue l'histoire intérieure de l'armée bavaroise sous l'électeur Maximilien II Emmanuel, ainsi que le récit des campagnes auxquelles elle prit part, avec beaucoup de soins et avec une mûre connaissance des ouvrages et des documents relatifs au sujet[1]. Il raconte d'une manière claire et vivante la malheureuse campagne du Tyrol, en 1703, et la bataille de Hœchstedt, en 1704. Nous regrettons seulement qu'il n'ait joint à son travail ni plan de bataille ni esquisse.

Un autre historien militaire, le capitaine bavarois H. Hellmes, s'occupe des troupes de l'ancien cercle de Franconie, de 1664 à 1714[2]. Il prouve par de nombreux documents que les « tonneliers » franconiens n'étaient pas de si mauvais soldats; mais ils souffraient de l'incurie de leurs supérieurs; ils étaient mal payés, mal vêtus, mal nourris et mal armés. Ils composaient cependant encore les meilleurs contingents de l'armée impériale et ne fournirent pas moins de trente campagnes, de 1683 à 1718. Et pourtant quelques contingents du cercle n'étaient formés que de trois cuirassiers, un dragon et huit fantassins, ou même de quatre hommes en tout.

Du bruit des armes, nous passons aux boudoirs de la « reine philosophe » Sophie-Charlotte de Prusse et de sa mère l'électrice Sophie de Hanovre. Leurs lettres aux envoyés hanovriens, Bothmer, à la Haye, et Schütz, à Londres, sont publiées, avec introduction et notes, par R. Doebner[3]. La reine montre une grande intelligence pour les affaires publiques, beaucoup d'originalité, de clarté et de précision. Elle juge très sévèrement son mari, le roi Frédéric Ier, et la cour de Prusse et consacre des portraits étincelants de verve et de satire aux grands personnages de la Prusse d'alors. Sur son propre fils, plus tard le roi Frédéric-Guillaume Ier, elle écrit, le 23 novembre 1704 : « J'espère que le monde le polira un peu, mais son éducation est pitoyable. » Au contraire, elle est pleine d'éloges pour l'art diplomatique de Marlborough, lors de sa visite à Berlin, en automne 1704. Sa mère est raisonneuse, froide, dénuée de sentimentalité, très dévouée à l'Angleterre, dont elle se sentait déjà la souveraine.

1. *Geschichte des Kurbayerischen Heeres unter Max II Emanuel*, t. II (*Geschichte des bayerischen Heeres, hrsg. vom Bayerischen Kriegsarchiv*, vol. II). Munich, Lindaner.

2. *Darstellungen aus der bayerischen Kriegs-und Heeresgeschichte. Hrsg. von dem Kgl. Bayer. Kriegsarchiv*, l. XIV. Munich, Lindauer.

3. *Briefe der Kœnigin Sophie Charlotte von Preussen und der Kurfuerstin Sophie von Hannover an hannoversche Diplomaten* (*Publicationen aus den Kgl. Preussischen Staatsarchiven*, vol. LXXIX). Leipzig, Hirzel.

La question de la succession de Juliers a occupé l'Europe occidentale non seulement au XVIIe, mais encore au XVIIIe siècle. M. Auguste ROSENLEHNER traite d'un épisode de ce long différend, dont la conséquence fut de faire passer l'électeur palatin Charles-Philippe du parti de l'empereur à celui de la France (1725-1729), dans un volume composé presque exclusivement d'après des matériaux inédits, trop étendu, peut-être, étant donnée l'importance très secondaire, en somme, du sujet, mais qui apporte beaucoup de notions nouvelles à l'histoire générale de l'époque[1].

La question de Juliers était au premier plan dans la politique extérieure du roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, dont M. Otto KRAUSKE publie les lettres adressées au prince Léopold d'Anhalt-Dessau[2]. La valeur historique de cette correspondance n'est pas considérable et des extraits en auraient suffi. Mais l'éditeur, qui connaît excellemment cette époque, a fait précéder le texte même des lettres d'une très intéressante introduction. Nous y voyons que Frédéric-Guillaume, étant encore prince héritier, se trouvait en opposition très marquée avec son père : circonstance entièrement oubliée par lui lors de ses démêlés avec son propre fils, le grand Frédéric. Devenu roi, il se servit du feld-maréchal Léopold de Dessau, « le vieux Dessau », confidentiellement, même pour des affaires administratives, comme conseiller secret. Mais la correspondance publiée par M. Krauske prouve péremptoirement que Léopold ne fut pas, comme on a voulu le prétendre, le maître de la Prusse; au contraire, il fut étranger aux décisions les plus importantes et aux réformes les plus considérables du monarque.

Les documents administratifs de Frédéric-le-Grand, du 2 janvier 1746 au 20 mai 1748, édités par G. SCHMOLLER et O. HINZE[3], ne contiennent rien d'important, sauf les commencements de la grande réforme de la justice par le ministre de Cocceji et les nouveaux règlements du Directoire général (administration centrale du royaume) et des Chambres (gouvernements provinciaux). Le roi y travailla avec son application ordinaire, toujours occupé de l'utilité publique, mais

1. *Kurfürst Karl Philipp von der Pfalz und die juelichsche Frage, 1725-1729.* Munich, Beck.

2. *Die Briefe Kœnig Friedrich Wilhelms I an den Fuersten Leopold zu Anhalt-Dessau* (*Acta Borussica, hrsg. von der Akademie der Wissenschaften*). Berlin, Parey.

3. *Acta Borussica; Die Behœrdenorganisation und allgemeine Staatsverwaltung im 18. Jahrhundert.* T. VII : *Akten vom 2 Jan. 1746 bis 20 Mai 1748.* Berlin, Parey, 1904.

favorable surtout à la noblesse militaire : « La noblesse doit être favorisée en tout, écrit-il (p. 562), même au détriment du fisc, parce que c'est une bonne race, apte à la défense du pays. »

Le véritable motif qui détermina Frédéric II à conclure secrètement avec les Autrichiens l'armistice de Klein-Schnellendorf (9 octobre 1741) est donné par M. Georg Senftner[1]. Ce fut le désir de la Saxe, favorisée et soutenue par la France, d'acquérir la Haute-Silésie et la Moravie. L'armistice procura à Frédéric des quartiers d'hiver précisément dans ces provinces et empêcha, par suite, les Saxons, dans lesquels le roi voyait des rivaux et même des ennemis secrets, de s'emparer des pays qu'ils convoitaient.

M. M. Heilmann disserte sur les principes stratégiques de Frédéric II[2]. Celui-ci se montre toujours offensif contre l'adversaire le plus rapproché et le plus dangereux, en négligeant entre temps les ennemis plus éloignés et moins menaçants. Au commencement de sa carrière, le roi unissait à l'offensive stratégique la tactique défensive dans les batailles; mais il reconnut bientôt l'avantage de l'initiative aussi sur le champ de bataille. Son objet est l'armée ennemie, qu'il cherche à mettre hors de combat; il sait faire converger tous ses corps d'armée vers le point décisif, — ce sont là d'importants progrès accomplis par Frédéric avant Napoléon. Seulement l'auteur oublie que le mode de recrutement et le caractère des armées napoléoniennes en faisaient un instrument bien supérieur pour le général en chef et que, par conséquent, la stratégie de l'empereur put être et fut beaucoup plus haute et plus décisive que celle du grand Frédéric.

C'est à ce roi que revient véritablement l'honneur de la victoire de Kesselsdorf remportée par les Prussiens sur les Saxons en 1745. M. von Lindenau prouve[3] que le vieux Léopold de Dessau a tout fait pour éviter une rencontre sérieuse avec les Saxons et que seuls les ordres sévères et réitérés du roi lui ont imposé la bataille. C'est une preuve nouvelle de l'originalité des idées stratégiques de Frédéric, en opposition avec la méthode circonspecte de son époque. La bataille même fut une bataille de front; ce n'est que Frédéric qui a inventé et pratiqué l'ordre oblique. Ainsi sont réfutés une fois de plus les théories de Hans Delbrück et de son école.

Une autre bataille de Frédéric, celle de Chotusitz, pose encore plu-

1. *Sachsen und Preussen im Jahre 1741.* Berlin, thèse de doctorat, 1904.
2. *Friedrichs des Grossen Feldherrntum* (*Beihefte zum Militaerwochenblatt*, 1904-1905). Berlin, Mittler.
3. *Die Schlacht bei Kesselsdorf* (*Ibid.*, 1904).

sieurs problèmes. M. Paul Müller s'en occupe, d'après les documents des archives de la maison d'Anhalt, à Zerbst[1]. Il corrige quelques opinions émises par les états-majors prussien et autrichien dans leurs publications sur les guerres de Frédéric II.

Un nouveau volume de la correspondance de ce grand roi, édité encore par les soins de Gust. Berthold Volz[2], va du 1er juillet 1770 au 28 février 1771. Il comprend les origines du premier partage de la Pologne, en confirmant ce que nous en savons déjà par les publications antérieures. C'est par crainte de son alliée trop puissante, la Russie, que Frédéric se rapproche de l'Autriche; il va jusqu'à exhorter clandestinement la Turquie à continuer vigoureusement la lutte contre la tzarine (p. 359). Celle-ci, afin de ne pas perdre l'alliance du roi, lui propose de s'emparer de quelques districts polonais, en imitant l'exemple donné par l'Autriche. Frédéric commence par voir dans cette offre un piège et n'y répond que froidement; mais, après le retour de son frère Henri de Saint-Pétersbourg, il se convainc de la sincérité de Catherine et prend goût à l'idée du partage.

Un épisode de la politique coloniale de Choiseul, le désastre sur le fleuve de Kourou, fournit à M. Willy Marcus l'occasion de considérer en général l'action coloniale du duc de Choiseul[3]. Mais il juge le grand ministre beaucoup trop sévèrement, d'après les racontars de la cour et de la ville, sans tenir compte des circonstances difficiles où il était obligé de travailler. Abstraction faite de cette remarque générale, la dissertation est rédigée avec beaucoup de soin et expose bien les causes et la marche de l'entreprise malheureuse dans la Guyane française, qui est le sujet spécial du livre.

Un contemporain de Frédéric II et de Choiseul fut le fameux duc Charles-Eugène de Württemberg (1737-1793). La Société d'histoire de Stuttgart publie sur ce prince une série de monographies[4]. Malheureusement, on les a fait écrire pour la plupart par des fonctionnaires très consciencieux, mais insuffisamment préparés au métier d'historien. Les meilleures sont celle du général Pfister sur les institutions militaires, et celle de K. Weller sur la vie intellectuelle. Le gouvernement du duc, despote, soldat sans aucune capacité, dissipateur, fut déplorable pour le pays au point de vue tant économique

1. *Zur Schlacht bei Chotusitz* (thèse de doctorat, Berlin). Berlin, Ebering.

2. *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen*, t. XXX. Berlin, Alex. Duncker.

3. *Choiseul und die Katastrophe am Kourouflusse*. Breslau, Marcus.

4. *Karl Eugen von Württemberg und seine Zeit. Hrsg. vom Württembergischen Geschichts- und Altertumsverein*. Livr. 1-7. Stuttgart, Neff, 1903-1905.

qu'intellectuel. Ce ne fut que vers la fin de ce règne qu'une vie plus riche et plus féconde pénétra dans le duché appauvri et sèchement conservateur sous l'influence de l'Allemagne du Nord.

La réalisation des réformes religieuses de l'empereur Joseph II dans le Brisgau autrichien est le sujet d'une excellente monographie, redigée d'après les sources mêmes, celles des archives de Karlsruhe et de Vienne, par M. Fritz Geier[1]. Elle prouve que l'empereur Joseph II ne fut nullement, comme on l'a souvent prétendu, dirigé par les idées de Febronius, qui avait poussé les églises nationales à s'émanciper non seulement du pape, mais encore du pouvoir temporel; il voulait soumettre l'Église à l'État (*Staatskirchentum*), dont elle ne deviendrait qu'un rouage. Ces tendances lui avaient été inculquées par ses professeurs Martine et Sonnenfels; elles étaient partagées par Kaunitz. L'empereur et son successeur Léopold II finirent par l'emporter dans le Brisgau autrichien, qui devint un pays éclairé, siège principal du libéralisme badois après son union avec le grand-duché.

M. Friedrich K. Wittichen continue ses publications sur la politique européenne depuis 1785 par un travail sur la Prusse et la révolution en Belgique et à Liège[2]. Il y démontre de nouveau la fermeté et la largeur de la politique de Hertzberg. L'Autriche étant vaincue par les Turcs et affaiblie par la Révolution française, qui avait détruit son alliance avec la France, le ministre prussien avait l'intention de forcer l'empereur à abandonner à la Prusse une partie considérable de la Grande-Pologne; une autre partie de ce malheureux pays devait servir à satisfaire les Russes. L'auteur expose, d'après des études nouvelles, comment ce projet a échoué par les intrigues de Bischofwerder et de ses frères en Rosecroix auprès du roi Frédéric-Guillaume II. C'est ce monarque, occupé de ses éternelles amourettes, incapable de comprendre ou d'exécuter un dessein de longue haleine, qui, d'après la narration bien documentée de M. Wittichen, porte la responsabilité de l'échec subi par la politique prussienne lors de la convention de Reichenbach, en 1790. Résultat qui est d'ailleurs conforme à tous les travaux modernes concernant le même sujet.

De l'Allemagne, nous passons à la France avec les études publiées par M. Fritz Wolters sur l'état et les problèmes agraires dans ce der-

1. *Die Durchfuehrung der kirchlichen Reformen Josephs II im œsterreichischen Breisgau* (*Kirchenrechtliche Abhandlundgen*, publ. par U. Stutz, livr. 16 et 17). Stuttgart, Enke.

2. *Preussen und die Revolution in Belgien und Lüttich*. Goettingen, Vandenhoeck et Ruprecht. Voir notre *Bulletin* dans la *Revue*, t. LXXXIV.

nier pays, de 1700 à 1790[1]. C'est la description, assez optimiste, de l'état de l'agriculture avant la Révolution et des causes qui ont ameuté les paysans contre leurs seigneurs. L'auteur montre que de fortes tendances communistes quant à la propriété foncière ont existé longtemps avant la Révolution et que la confiscation des biens de *main-morte* avait commencé sous les rois. C'est une étude que l'historien de la Révolution fera bien de ne pas négliger.

Les volumes de M. Ludwig Brunier sur Marie-Antoinette[2] se suivent, sans offrir autre chose que des éloges attendris de Marie-Antoinette, de Louis XVI, de Marie-Thérèse, de Joseph II, — tous des anges de perfection, — entremêlés de longues narrations, qui tiennent à la fois de l'histoire et du roman. Bref, un genre détestable.

Les Archives de la Guerre d'Autriche ont commencé l'histoire des guerres contre la Révolution française[3]. Le premier volume en contient l'introduction. Oscar Criste expose l'état politique de l'Europe au commencement des guerres d'une manière fort superficielle et sans connaissance suffisante des travaux modernes. La description de l'ancien empire germanique et des pays héréditaires, par Langer, est aride, mais exacte. La partie la plus originale de ce volume est l'exposé de l'organisation militaire de l'Autriche d'alors par plusieurs officiers. Excellent aussi le travail sur le commandement et la conduite des troupes, sur la tactique et la stratégie, par le major von Hœn. Le second volume n'est qu'un extrait des travaux concernant la campagne de 1792, publiés par le major Hausenblas et le capitaine Christen dans la *Revue des archives impériales et royales de la Guerre* et corrigés d'après les récentes publications françaises.

M. Henry Perl a longtemps habité Venise, et il en a profité pour étudier, aux archives et aux bibliothèques de cette ville, le séjour de Napoléon Bonaparte en Vénétie[4]. Il traite la question presque exclusivement du point de vue vénitien et rédige un formidable acte d'accusation contre le général. C'est comique, en effet, d'entendre Bonaparte reprocher au pauvre Sénat de Venise « l'usurpation et la soif de conquête ». Nul n'a su, comme Napoléon, détourner les mots de leur véritable sens jusqu'à leur faire dire juste le contraire de ce

1. *Studien ueber Agrarzustænde und Agrarprobleme in Frankreich, 1700-1790* (*Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen,* publ. par G. Schmoller et Max Sering, t. XXII, livr. 5). Leipzig, Duncker et Humblot.

2. *Marie Antoinette, Koenigin von Frankreich und Navarra,* vol. II et III.

3. *Geschichte der Kæmpfe Oesterreichs : Kriege unter der Regierung des Kaisers Franz. Hrsg. von dem K. und K. Kriegsarchiv. Krieg gegen die franzoes. Revolution,* vol. I et II. Vienne, Seidel.

4. *Napoleon in Venetien.* Leipzig, Guenther.

qu'ils signifient. L'auteur prouve par des documents signés de Barras même que ce directeur avait été acheté par le gouvernement de Venise, mais que, doublement cynique, il n'en sacrifia pas moins, sans aucun scrupule, les intérêts de son client.

La politique économique de Napoléon est traitée par M. Paul Darmstædter, qui connaît admirablement cette époque[1]. Dans la première partie, il envisage la politique économique *intérieure* de l'empereur; surtout l'importante crise de 1811 est présentée avec beaucoup de considérations et de détails nouveaux. Dans la seconde partie, qui traite de la politique économique *extérieure*, M. Darmstædter prouve que le blocus continental n'était pas seulement destiné à exclure les marchandises anglaises, mais aussi à assurer la domination de l'industrie française sur le continent. Ce ne fut donc pas une mesure défensive contre l'agression anglaise, mais plutôt un acte violent d'oppression contre les pays européens, surtout contre l'Italie, forcée de devenir la vassale industrielle de la France. Cette politique économique, qui finit par tourner contre l'intérêt matériel de la France même, a beaucoup contribué à rendre l'empire de Napoléon odieux aux autres nations.

Le même auteur publie une étude très consciencieuse, d'après les documents authentiques, sur l'administration du département du Bas-Rhin de 1799 à 1819[2]. L'ancien particularisme alsacien s'étant ravivé, malgré tout le patriotisme français, après les tempêtes de la Révolution, il fut systématiquement combattu par le gouvernement consulaire et impérial, centralisateur en ce pays, comme partout ailleurs; cependant, il favorisa autant que possible les intérêts intellectuels et matériels de la population. L'usage de la langue française fut propagé par l'école, par l'Église, par l'armée, mais principalement grâce à la sage modération des fonctionnaires et aux sympathies des Alsaciens mêmes pour la civilisation française. Selon les principes généraux de Napoléon, le gouvernement voyait dans les paysans l'élément le plus important pour les finances et pour la force militaire de l'empire; suivant, sous ce rapport-là comme sous tant d'autres, les errements de l'ancien régime, il dirigeait la culture agricole par une immixtion continue de l'administration. L'industrie textile et métallurgique du Bas-Rhin s'enrichit par les droits protecteurs et même prohibitifs imposés à l'importation étrangère.

1. *Studien zur Napoleonischen Wirtschaftspolitik* (*Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*, vol. II-III). Stuttgart, Kohlhauser, 1904-1905.

2. Dans la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. XVIII et XIX, 1904-1905.

L'époque napoléonienne, très prospère, amena en Alsace une plus complète assimilation de la nationalité et de la conscience françaises.

L'histoire du gouvernement papal à l'époque révolutionnaire est peu connue. La publication faite par le regretté Paul Wittichen[1] des lettres écrites par le cardinal Consalvi au prélat Litta, en 1795, 1796 et 1798, est d'autant plus précieuse. Consalvi s'y déclare partisan de l'établissement des relations personnelles entre la cour de Rome et les princes catholiques. Il échoua d'ailleurs devant la résistance d'autres cardinaux, « qui n'avaient jamais fait plus de trois milles au delà du Ponte Molle ». Très intéressant aussi est le récit des événements qui amenèrent la rupture entre le pape et la France dans l'été de 1796.

Parmi les travaux contenus dans le *Hohenzollern-Jahrbuch*, année 1905[2], le plus important est celui de M. Hermann Granier : « Les Français à Berlin, 1806-1808. » Il prouve que les Berlinois de cette époque-là ne manquaient pas de patriotisme, mais qu'ils furent profondément bouleversés et découragés par la lâcheté, l'égoïsme cynique et le manque complet de fermeté des castes dirigeantes, les fonctionnaires et les officiers, qui commirent de véritables actes de trahison. — Le journal du prince Louis-Ferdinand de Prusse, le personnage le mieux doué de la famille royale, odieux au roi et éloigné des affaires précisément à cause de ses talents, montre que ce prince, désespérant du salut de la Prusse, se fit tuer à Saalfeld le 10 octobre 1806. — Plusieurs articles ont été consacrés à la jeunesse et à la personnalité de la célèbre reine Louise. — M. Fritz Arnheim continue sa biographie de Marie-Éléonore de Brandebourg, épouse de Gustave-Adolphe de Suède. Son volume, chef-d'œuvre de typographie, est enrichi de nombreuses illustrations documentaires exécutées avec autant d'art que d'élégance.

Le livre consacré par M. Robert Hoeniger au blocus continental et à ses effets en Allemagne[3] est un de ces réquisitoires contre l'Angleterre, si nombreux dans l'Allemagne actuelle. Cependant, l'auteur doit reconnaître, d'accord avec M. Darmstædter, que l'intention de Napoléon était de substituer l'hégémonie industrielle de la France à celle de l'Angleterre. L'Allemagne occidentale a gagné au blocus; l'Allemagne orientale, au contraire, a vu son commerce et son

1. Dans les *Quellen et Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, hrsg. vom Kgl. Preuss. Histor. Institut in Rom*, t. VII. Rome, Loescher, 1904.

2. T. IX. Publié par Paul Seidel. Leipzig, Giesecke et Devrient.

3. *Die Kontinentalsperre und ihre Einwirkungen auf Deutschland* (*Volkswirtschaftliche Zeitfragen*, livr. 211). Berlin, Simion.

industrie arrêtés par les obstacles opposés à l'exportation. Le tout est maigre, et l'on aimerait voir l'auteur citer quelques faits et quelques chiffres à l'appui de ses affirmations.

Le 26 août 1806, un libraire de Nuremberg, Jean-Philippe Palm, fut fusillé, par ordre de Napoléon, pour avoir publié un pamphlet insignifiant contre l'armée et la domination françaises. C'est pour le centenaire de ce triste événement que M. J. Rackl a écrit un petit volume[1] d'après les sources connues et des pièces inédites, tirées surtout des archives de Nuremberg. C'est un livre consciencieux, impartial, sans faux chauvinisme. Peut-être Palm aurait-il échappé à la mort en nommant l'auteur du pamphlet qu'il avait lui-même propagé (c'était un théologien protestant nommé Yelin); mais il refusa noblement de racheter sa vie par une trahison.

Un des meilleurs princes de cette époque fut le margrave Charles-Frédéric de Bade. Il était, comme M. Otto Moericke l'expose[2], partisan enthousiaste des physiocrates et particulièrement du marquis de Mirabeau, l'*Ami des hommes*. Il favorisait surtout le progrès technique de l'agriculture et l'imposait souvent par la force aux paysans timidement conservateurs; il voulait les rendre heureux malgré eux, procédés coutumiers à ce qu'on appelle « l'absolutisme éclairé ».

Le capitaine Oscar Bezzel expose les mesures prises par la Bavière pour protéger ses frontières pendant la campagne de 1809[3]. Cet État, qui comptait alors deux millions et demi d'habitants, fut obligé de se priver de tous ses régiments de ligne pour satisfaire les exigences de Napoléon. Afin de se garantir contre les attaques des Tyroliens et des troupes autrichiennes détachées, il dut improviser une armée nouvelle, dont les succès furent inégaux. L'auteur démontre l'injustice des reproches lancés alors par Berthier contre Trivia, ministre de la Guerre de Bavière.

Les mémoires du baron de Schaurock, lieutenant de l'époque napoléonienne, publiés par un de ses descendants, le baron Alexandre von Schaurock[4], offrent une image fidèle des idées d'un officier allemand

1. *Der Nuernberger Buchhændler J. Ph. Palm.* Nuremberg, Koch. Voy. plus loin l'analyse d'un article du *Correspondant* qui prouve que c'est à Berthier que remonte la responsabilité de la mort de Palm.

2. *Die Agrarpolitik des Markgrafen Karl Friedrich von Baden* (*Volkswirtschaftliche Abhandlungen der badischen Hochschulen*, vol. VIII, livr. 2). Karlsruhe, Braun.

3. *Darstellungen aus der bayerischen Kriegs-und Heeresgeschichte. Hrsg. vom Kgl. Bayer. Kriegsarchiv*, livr. 14. Munich, Lindauer.

4. *Im Rheinbundregiment wæhrend der Feldzuege in Tirol, Spanien und Russland, 1809-1813.* Berlin, Mittler.

d'alors, sans aucun sentiment national, sans sympathie non plus pour Napoléon, guidé exclusivement par un sentiment de fidélité militaire envers son petit prince. Les pertes d'hommes étaient énormes dans ces campagnes : dans le court espace de quatre ans, le contingent des ducs de Saxe fut à trois reprises complètement détruit.

Une des publications les plus importantes de cette année est le dernier volume de l'excellente biographie du grand homme d'État, le baron de Stein, par Max Lehmann[1], comprenant les années 1808 à 1831. Par ses recherches approfondies aux archives publiques et privées, l'auteur a su éclairer d'une lumière nouvelle l'époque si souvent étudiée des guerres d'indépendance. Il se place à un point de vue élevé et pourtant réaliste, et il remplit sa tâche avec une connaissance complète de son sujet, avec une impartialité absolue et un art très remarquable dans la peinture des caractères et des idées. C'est Stein qui, après la libération du territoire russe, à la fin de 1812, décida Alexandre Ier, malgré l'opposition de presque tous les Russes, à continuer la guerre contre Napoléon, et qui, au milieu des hésitations du tsar et du faible Frédéric-Guillaume III, réalisa, en février 1813, l'alliance russo-prussienne, qui devait amener la chute de Napoléon Ier. Stein joua donc un rôle des plus importants. Malheureusement, son œuvre de réformes intérieures en Prusse fut détruite en grande partie par la réaction finale. M. Lehmann combat vivement les historiens qui, à l'heure actuelle, admirent les qualités *morales* de Napoléon; il voit en lui le génie le plus étonnant, mais aussi le despote le plus égoïste et le moins pourvu de sens moral des temps modernes.

Les papiers de famille édités et commentés par Gustav von Diest[2] sont une image fidèle de la vie en Prusse à l'époque napoléonienne. Ils montrent de nouveau l'égoïsme étroit et la pusillanimité des fonctionnaires et des officiers supérieurs dans la Prusse de 1806, conséquences de l'absolutisme vulgaire et avide des successeurs immédiats du grand Frédéric. D'autres papiers dépeignent très vivement les généraux russes et prussiens de 1810 à 1815. Le maréchal Macdonald y paraît de nouveau comme l'homme excellent et sensible qu'il fut en réalité.

M. von der Osten-Sacken-Rhein[3] juge l'œuvre de Napoléon à Bautzen; l'idée de la bataille était géniale, mais l'exécution manqua

1. *Der Freiherr vom Stein*, t. III. Leipzig, Hirzel.
2. *Aus der Zeit der Not und der Befreiung Deutschlands in den Jahren 1806 bis 1815.* Berlin, Mittler.
3. Dans les *Beihæfte zum Militær-Wochenblatt*, 1905.

d'énergie. Napoléon était alors physiquement affaibli par dix-sept années de guerres continuelles.

Le dernier volume du magistral ouvrage du major Friederich sur la campagne de 1813[1] raconte la bataille de Leipzig et la fin de cette campagne fatidique. Nous y trouvons la première histoire originale de la bataille de Leipzig, depuis l'ouvrage d'Aster, paru en 1853; elle n'a pu être écrite qu'après des études infatigables aux archives militaires de Vienne, de Berlin et de Munich. Le major Friederich a consulté également les publications relatives à son sujet; nous regrettons seulement qu'il ait omis l'important livre de Morvan sur le soldat impérial. Friederich cherche non seulement à exposer fidèlement les faits, mais encore à les expliquer par les circonstances ainsi que par les caractères et les idées des personnages dirigeants. Il nous est impossible d'entrer ici dans des considérations sur les résultats nouveaux et importants qu'apportent les recherches et les jugements du major Friederich, et cela d'autant moins que nous aurions aussi quelques critiques à formuler. Contentons-nous de dire que nous serions heureux de posséder beaucoup d'aussi excellentes histoires militaires que celle dont nous venons de parler.

La campagne de 1814 en France est traitée par le lieutenant général von Janson[2], dont le second volume commence au 24 février pour aller jusqu'à la capitulation de Paris. En fait de sources inédites, l'auteur n'a guère consulté que celles des archives de Berlin; il est étonnant qu'il ait négligé les papiers très instructifs laissés par Gneisenau. Ce défaut est compensé en partie par l'étude assez complète des ouvrages tant étrangers qu'allemands. Malheureusement, cet ouvrage consciencieux est aride; l'auteur n'a rien fait pour donner à son récit quoi que ce soit d'artistique ou même seulement d'attrayant. Le côté politique, si indispensable pour la compréhension de cette campagne, est à peine effleuré. Au point de vue militaire, le général von Janson arrive à quelques conclusions intéressantes et décisives. Mais pourquoi les cartes et les plans sont-ils placés de telle sorte qu'il est impossible de les regarder en suivant le texte?

Le rôle du premier corps prussien à Waterloo est étudié par M. Julius von Pflugk-Hartung[3]. L'auteur, bien connu par les travaux qu'il a consacrés aux événements du mois de juin 1815, comble

1. *Geschichte der Befreiungskriege 1813-1815 in Einzelschriften : Der Herbstfeldzug 1813*. Vol. III. Berlin, Mittler.

2. *Der Feldzug 1814 in Frankreich*. Même collection. Vol. II.

3. *Das I preussische Korps bei Belle-Alliance* (*Jahrbuecher fuer die deutsche Armee und Marine*, août et sept. 1905). Berlin, Bath.

par ce nouveau travail une véritable lacune, car seules quelques bonnes monographies permettront de dégager le véritable caractère de cette histoire. Il discute son sujet en historien de métier, et non pas en amateur, comme la plupart des auteurs militaires, d'après les sources même contenues dans les archives de la Guerre de Berlin. Le résultat est que le peu de troupes du premier corps prussien qui prit part au combat amena la défaite de l'aile droite des Français. Il est vrai, comme M. de Pflugk-Hartung le fait remarquer, que le gain de la bataille dépendait non de cette aile, mais du centre. Cependant, nous ne pouvons admettre avec lui que le sort de l'aile gauche des Anglais n'ait eu aucune influence sur celui de leur armée. Si Erlon avait rejeté cette aile et qu'il fût tombé sur leur centre, attaqué de front par la garde, ce centre aurait été sûrement battu. De même, jamais Wellington n'aurait résisté aux attaques réitérées et très énergiques de Napoléon si Bulow n'eût attiré sur lui, à Plancenoit, tout le corps de Lobau et une partie même de la garde.

Le prince Jean de Lichtenstein fut un général de cavalerie aussi brave qu'heureux dans les campagnes d'Allemagne en 1796 et d'Italie en 1799, où il décida la victoire des alliés sur la Trebbia. En 1809, ce fut lui qui maintint la position des Autrichiens à Aspern, mais il ne réussit pas à entraîner le timide archiduc Charles à poursuivre l'ennemi repoussé. Négociateur habile de la paix de Presbourg, en 1805, il conclut celle de Schoenbrunn en 1809, sans y être autorisé par l'empereur François, dont le mécontentement mit un terme à la carrière militaire du prince. Sa biographie, écrite par Oscar Criste[1], après des recherches aussi étendues que nouvelles, est une bonne contribution à l'histoire militaire de cette époque.

Les mémoires de Frédéric Delbrück, gouverneur des deux fils aînés du roi Frédéric-Guillaume III, plus tard rois eux-mêmes sous les noms de Frédéric-Guillaume IV et de Guillaume Ier, viennent d'être publiés par Georg Schuster[2], avec une introduction biographique sur Delbrück. Pédagogue libéral, cosmopolite et pourtant patriote, plutôt sentimental que spirituel, honnête, véridique, mais faible, Delbrück nous a laissé une image fidèle, quoique superficielle, de la cour de Prusse, de 1801 à 1809. Le premier volume de ses mémoires, accompagné de nombreuses notes explicatives de l'éditeur, va jusqu'à la fin de l'année 1801.

1. *Johann Fuerst von Liechtenstein.* Vienne, Seidel.

2. *Zur Jugend-und Erziehungsgeschichte Friedrich Wilhelms IV und Wilhelms I.* Vol. I (*Texte und Forschungen zur Geschichte der Erziehung und des Unterrichts in den Laendern deutscher Zunge,* publ. par Karl Kehrbach, vol. VIII). Berlin, A. Hofmann, 1904.

M. Alfred Stern continue, avec une admirable force de travail, la publication de sa grande histoire de l'Europe depuis la chute de Napoléon Ier jusqu'à la paix de Francfort[1]. Le quatrième volume traite de la Révolution de juillet et de ses conséquences jusqu'en 1835. Basé sur les recherches les plus consciencieuses, il est rédigé avec une entière impartialité et un jugement sain et approfondi des faits et des caractères. Ainsi, sur des événements si souvent racontés, M. Stern sait nous donner bien des renseignements nouveaux et intéressants et rectifier les erreurs de ses prédécesseurs. Ce qui résulte surtout de ce volume, c'est la mauvaise foi de Louis-Philippe envers les éléments libéraux d'Italie, de Suisse et d'Espagne, qu'il trahit contre le gré de ses ministres, particulièrement du duc de Broglie. De cette façon, il détruisit lui-même les bases sur lesquelles son trône était fondé.

Le lieutenant autrichien Émile Hermann a écrit un récit erroné et emphatique de la bataille de Magenta[2]. Il parle continuellement des attaques des Autrichiens, de leurs *hourras*, de leurs trompettes et de leurs tambours, et il se tait sur la chose essentielle : il oublie de dire que, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, 65,000 Autrichiens ne surent venir à bout de 30,000 Français, jusqu'au moment où l'arrivée du corps d'armée de Mac-Mahon vint enlever aux premiers toute chance de succès. Pour les troupes autrichiennes, la journée ne fut pas plus glorieuse que pour leurs chefs.

Le général autrichien baron Antoine von Molinary a laissé des mémoires sur les années 1833 à 1879. Ces mémoires viennent de paraître[3]. C'est une narration simple et véridique, d'une précision toute militaire. L'histoire des guerres d'Italie, en 1848-1849 et en 1859, y est éclairée d'un jour entièrement nouveau. En 1866, ce fut le général von Molinary qui détermina la défaite de Koeniggraetz, en épuisant son corps, le 4e, contre la seule 7e division prussienne, dans la forêt de Swiep, et en y entraînant également le 2e corps autrichien, tandis que ces deux corps auraient dû garder le flanc droit de l'armée contre l'approche du prince royal de Prusse. Molinary reconnaît sa faute, tout en cherchant à l'excuser.

Le regretté directeur des archives royales de Saxe, Paul Hassel, a publié peu avant sa mort le premier volume d'une biographie de

1. *Geschichte Europas seit den Vertrægen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871.* Vol. IV. Stuttgart et Berlin, Cotta.

2. *Magenta.* Laibach, Kleinmayr und Bamberg.

3. *46 Jahre im œsterreichisch-ungarischen Heere,* 2 vol. Zurich, Orell et Fussli.

Radowitz[1], conseiller intime de Frédéric-Guillaume IV de Prusse, d'après les mémoires manuscrits du général (qui malheureusement ne vont que jusqu'au commencement de l'an 1848), d'après ses papiers et quelques autres documents tirés des archives. C'est un ouvrage important qui éclaircit bien des points restés douteux de l'histoire du règne de Frédéric-Guillaume IV. Le caractère rêveur, les idées romanesques, l'enthousiasme mystique uni a un irrésistible penchant vers l'absolutisme, à la violence colérique, à la faiblesse de la volonté, toutes ces particularités et tous ces contrastes qui ont fait de ce prince un des monarques les plus malheureux, ressortent clairement et vivement de ces pages. Radowitz lui-même apprécie en ami prévenu, mais aussi en juge perspicace, ce souverain que, dès 1824, il appelle un *Hamlet incapable*. Il est vrai que Radowitz, entiché des idées et des institutions du moyen âge, était le pire conseiller que pût trouver Frédéric-Guillaume. Hassel juge tout cela très bien, avec précision et clarté, et il fait voir que les erreurs du roi et de Radowitz rendaient la révolution inévitable. Il réfute (p. 545 et suiv.) l'opinion de M. Rachfall prétendant que, à la veille de la révolution, Frédéric-Guillaume IV avait déjà été sur le point de résoudre la question germanique sans l'Autriche, et, par conséquent, contre elle (voir notre Bulletin dans cette *Revue*, t. LXXXII).

Sous le modeste titre de *Souvenirs de mes fonctions*, le feld-maréchal baron von Loë publie des mémoires sur les années 1849 à 1867[2], qu'il a passées, pour la plupart, comme aide de camp de Guillaume Ier ou comme attaché militaire à Paris. En cette dernière qualité, Loë a joué un rôle important, en constatant, en 1866, que la France était incapable de réunir tout de suite plus de 40,000 hommes sur le Rhin et que même ce peu de troupes étaient mal exercées au tir. Cela explique la politique cauteleuse de Napoléon III et la fermeté de Bismarck envers la France en 1866. Il y a dans le récit, simple, presque impersonnel, du feld-maréchal, encore bien d'autres points qui intéressent particulièrement le lecteur français.

Un économiste spirituel et original, un des premiers champions d'une réforme sociale modérée, Albert-Eberhard-Friedrich Schæffle, nous a bien déçu par la publication de ses mémoires[3]. Très personnels, sans aucune notion générale, ils n'enrichissent guère nos connaissances sur l'époque contemporaine. La seule partie un peu

1. *Joseph Maria von Radowitz*. 1er vol. Berlin, Mittler.

2. *Erinnerungen aus meinem Berufsleben*. Stuttgart et Berlin, Deutche Verlagsanstalt.

3. *Aus meinem Leben*, 2 volumes. Berlin, Hofmann.

vivante est celle qui traite du court séjour de Schaeffle à Vienne comme ministre du Commerce, en 1871. Cependant, même ici, il se montre personnel, injuste, traitant ses adversaires d'imbéciles et de coquins. Dans le premier volume (p. 254), il y a quelques lignes intéressantes sur les raisons pour lesquelles l'Autriche ne prit pas part à la guerre franco-allemande : tandis que l'archiduc Albert demandait énergiquement la guerre contre la Prusse, le chef de l'état-major autrichien, le baron John, déclara que l'armée n'était nullement prête. Là-dessus, l'empereur François-Joseph refusa d'entreprendre toute action belliqueuse.

Le troisième volume des *Souvenirs* du prince Krafft zu Hohenlohe-Ingelfingen[1] comprend les années 1864 à 1870; ce sont des causeries spirituelles d'un grand seigneur, agréables à lire, et présentant le côté anecdotique des événements et des personnages. Le prince blâme les chefs prussiens et les mesures qu'ils prirent pendant la campagne de Schleswig, en 1864. Le seul qui soit loué par ce témoin oculaire est le prince royal Frédéric-Guillaume, plus tard empereur Frédéric III, auquel les adversaires de son libéralisme ont voulu contester les qualités militaires. Le journal de la campagne de Bohême, en 1866, avait déjà été publié antérieurement par Hohenlohe.

Le colonel E. von Schmid continue à publier des extraits, et, en même temps, la critique de l'œuvre de l'état-major français sur la guerre de 1870-1871[2] (voir cette *Revue*, t. XC, p. 116). Il est obligé de convenir que, dans les volumes concernant les événements de Metz, les historiens français sont assez impartiaux. Là où ils semblent injustes envers les troupes et les chefs allemands, ils suivent généralement les indications données par des auteurs allemands. C'est l'état-major français qui fait pleinement ressortir l'immense majorité numérique de l'armée française dans les batailles de Colombey-Nouilly, le 14, et de Vionville-Mars-la-Tour, le 16 août. D'autre part, M. von Schmid critique également les fautes commises par ses compatriotes : c'est ainsi que, dans la question du général Schwartzkoppen, soulevée par feu M. Hœnig (voir *Revue*, t. LXXV, p. 186 et suiv.), il se range du côté de cet auteur en condamnant la conduite du général.

La mobilisation de l'armée prussienne, en 1870, est relatée dans une publication officielle, par Gustav Lehmann[3]. Il en ressort que les mesures militaires n'ont commencé en Prusse que le 16 juillet, après les déclarations décisives d'Ollivier et de Grammont aux Chambres

1. *Aus meinem Leben.* Vol. III. Berlin, Mittler.

2. *Das franzœsische Generalstabswerk ueber den Krieg von 1870-1871.* 4e, 5e et 6e livr. Leipzig, Engelmann, 1904-1905.

3. *Die Mobilmachung von 1870-1871.* Berlin, Mittler, 1904.

françaises, et nullement dans la nuit du 13 au 14 juillet, comme Ollivier l'a prétendu. Le nombre des prisonniers de guerre français était de 387,688, le 19 février 1871. Pour les garder, on avait formé, en quelques semaines, 72 bataillons de garnison et 60 escadrons de dépôt, avec plus de 64,000 hommes. Quelle force créatrice dans l'organisation militaire de la Prusse! En même temps, l'armée active comptait 1,028,126 hommes, auxquels il faut ajouter les contingents de l'Allemagne du Sud.

Un ancien officier près l'état-major du 10e corps prussien en 1870, von Lessing, publie des contributions à l'historique de la bataille de Beaune-la-Rolande, livrée le 28 novembre 1870[1]. Seules l'intelligence et l'énergie du lieutenant-colonel Caprivi, chef de l'état-major du 10e corps, assurèrent la victoire à cette armée qui, pendant quelques moments, sembla succomber sous la masse énorme des agresseurs. L'auteur rectifie plusieurs points du deuxième volume du *standard-work* de Hœnig consacré à la guerre populaire sur la Loire.

M. Hermann Varnhagen reprend un sujet qu'il avait déjà traité en 1897, les projets et les mesures des Français dans l'est entre le 19 décembre 1870 et le 9 janvier 1871[2], d'après les nombreuses publications récentes. C'est une étude bien faite et utile. La résolution d'abandonner l'attaque projetée contre les Prussiens à Vesoul et de tourner à droite, vers Villersexel, afin de couper Werder de Belfort, date du 5 janvier au soir; elle est due à M. de Serres. Ce plan aurait réussi si Bourbaki, craignant toujours la rencontre avec l'ennemi, ne s'était arrêté le 7 janvier, en prétextant le manque de vivres.

Pour connaître le caractère et les idées de Moltke, rien n'est plus instructif que le volume publié dernièrement par le grand état-major prussien, à l'occasion de l'inauguration du monument du feld-maréchal à Berlin, d'après des matériaux nouveaux, surtout sa correspondance militaire[3]. Moltke attribuait plus d'importance, pour la défense d'un pays, à la rapidité de la mobilisation et des manœuvres et au développement du réseau de chemins de fer qu'aux forteresses et aux camps retranchés, qui lui semblaient plutôt une « cause de capitulation ». « Le véritable objet des opérations, disait-il, ce ne sont pas les forteresses, ce sont les armées, dont la défaite décide de tout. » Le roi Guillaume Ier ne reconnut que sur le tard les qualités

1. Dans les *Beihæfte zum Militär-Wochenblatt*, année 1905.

2. *Das franzœs. Ostheer unter Bourbaki bis zum Gefecht von Villersexel.* Berlin, Eisenchmidt, 1904.

3. *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, hrsg. vom Grossen Generalstab.* 36e livr. : *Moltke in der Vorbereitung und Durchführung der Operationen.* Berlin, Mittler.

exceptionnelles de son chef d'état-major, qui paraissait à Bismarck un intrus lorsqu'il demanda sa part d'influence. L'ingérence du chancelier dans les affaires militaires est mise en plein jour. Ce que l'on savait des craintes et de l'inquiétude fébrile du roi pendant toute la matinée de la bataille de Koeniggraetz est confirmé par les notes prises par Moltke même. Pour la guerre de 1870, le volume est moins intéressant : l'idée de prendre Paris par la faim a été émise par Moltke dès l'an 1845.

Le livre de M. Karl Jacob sur Bismarck et l'acquisition de l'Alsace-Lorraine[1], en 1870-1871, se meut entièrement dans le cercle des préventions bismarckiennes et des sentiments de Treitschke. Bismarck seul a toujours raison, tandis que les autres ont des idées vagues et obscures. Le prince royal, surtout, est représenté comme un personnage continuellement hésitant et peureux, et l'auteur ne craint pas de travestir le sens de ses paroles (voir p. 75, p. 22*, note 7). M. Jacob prétend faussement que Bismarck appuya la candidature Hohenzollern en Espagne dans l'intérêt de la paix; son but était, en réalité, d'affaiblir la France en vue du grand conflit que le chancelier prévoyait comme nécessaire. L'hostilité contre la Bavière, qui est de mode actuellement dans les milieux « nationaux », prévaut aussi dans le livre de M. Jacob. Je ne peux entrer ici dans toutes les erreurs de détail du petit volume. Mais le comble est de prétendre que l'Alsace-Lorraine a été acquise à l'Allemagne par Bismarck ! Comme si les victoires qui ont rendu cette province à l'ancienne patrie (si tant est qu'il y eût alors une patrie allemande) avaient été remportées par le chancelier !

Si je mentionne ici un livre du même genre, consacré aux luttes pour la constitution de l'empire et pour la couronne impériale, de Wilh. Busch[2], c'est seulement pour mettre nos lecteurs en garde contre ce tissu de contre-vérités et de réticences, destiné à glorifier exclusivement le comte de Bismarck aux dépens de tous les autres hommes d'État qui travaillèrent à la constitution de l'empire allemand, et surtout du prince royal Frédéric-Guillaume. Le nouveau travail du prétendu historien de Tubingue est le digne successeur de son audacieux pamphlet sur le bombardement de Paris (voir cette *Revue*, t. XC, p. 117).

M. Georg Kuentzel discute les Notes et souvenirs de Thiers[3] et

1. *Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens, 1870-1871.* Strasbourg, Van Hauten.

2. *Die Kæmpfe um Reichsverfassung und Kaiserkrone 1870-1871.* Tubingue, Mohr.

3. *Thiers und Bismarck. Kardinal Bernis. Zwei Beitræge zur Kritik französischen Memoiren.* Bonn, Cohen.

cherche à démontrer qu'il ne faut lire cet ouvrage qu'avec méfiance, parce qu'il a été rédigé après coup et avec beaucoup d'imagination, et que Thiers prétend se faire passer pour un diplomate impeccable. Dans un second essai, le même auteur s'occupe des mémoires du cardinal de Bernis, et spécialement de la partie de ces mémoires qui se rapporte aux négociations d'alliance entre la France et l'Autriche. M. Kuentzel en fait ressortir les contradictions foncières et le manque de véracité.

Le tableau de l'administration serbe sous Alexandre Ier, par le Dr Vladan Georgewitch, président du Conseil, est un livre aussi volumineux qu'intéressant et souvent amusant[1]. C'est un acte d'accusation contre la Russie, qui, ennemie mortelle de la dynastie des Obrénovitch, les combattit par l'intrigue et par l'attentat, et contre le malheureux roi Alexandre Ier, qui y paraît aussi pervers que fou, autocrate nerveux, sanguinaire et menteur. Alexandre épouse Draga, parce qu'il est convaincu de n'être homme qu'avec cette seule femme et qu'il la croit de bon conseil. Comme son père, l'ancien roi Milan, s'oppose à ce mariage, Alexandre soudoie contre lui des assassins. Voilà une formidable accusation lancée contre la mémoire du misérable roi par son ancien ministre. Il est vrai que tout cela est sujet à caution. A notre grand étonnement, Georgewitch se fait toujours octroyer un congé pour l'étranger lorsque les temps deviennent orageux, et chaque fois il est *surpris* par les événements, mais en sûreté. En outre, il est doué d'une mémoire prodigieuse : il nous rend textuellement compte de conversations d'une durée de plusieurs heures, même avec toutes les intonations et les gestes. Cependant, comme le gouvernement de Georgewitch ne se faisait nullement scrupule d'ouvrir et de faire copier les dépêches et les lettres des diplomates étrangers à Belgrade, et qu'il les publie *verbotenus* dans ce volume, le livre contient assez de documents authentiques pour nous donner une idée du véritable caractère de la politique russe, serbe, bulgare et turque.

M. Philippson.

1. *Das Ende der Obrenovitch. Beiträge zur Geschichte Serbiens 1897-1900.* Leipzig, Hirzel.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. DREUX.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous signaler, dans l'article publié par la *Revue historique* du mois de novembre sous la signature de M. Émile Bourgeois et intitulé : *Comment M. de Broglie écrivait l'histoire,* une assertion inexacte. Je vous serais très obligé de bien vouloir insérer au prochain numéro de votre *Revue* la rectification suivante :

M. Émile Bourgeois a établi une comparaison de textes fort minutieuse entre l'ouvrage écrit par le duc de Broglie sur la mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin et les *Mémoires* de ce diplomate récemment publiés par moi. De ce que certains mots et un passage assez long cités par le duc de Broglie ne figurent pas dans le volume des *Mémoires,* M. Émile Bourgeois a conclu que celui-ci les avait inventés. Cette critique n'est nullement fondée, et M. Émile Bourgeois ne l'eût pas considérée comme telle s'il s'était souvenu que, dans mon avant-propos, j'ai eu soin de prévenir le lecteur que j'avais fait des suppressions au texte de M. de Gontaut. En réalité, les deux passages présentés comme des « additions » du duc de Broglie existent dans le manuscrit. Les mots *ou un Visigoth* s'y trouvent et le tableau ci-dessous montrera qu'il en est de même des réflexions qu'aurait imaginées M. de Broglie :

Texte de M. de Broglie.	Texte de M. de Gontaut.
Je l'avoue, mon cœur fut saisi d'une telle douleur, que je sentis mes larmes prêtes à couler et que, pour la première fois de ma vie, les sons d'une belle musique, au moment où ils retentirent, me furent odieux. Pour reprendre courage, je détournai mes regards du spectacle que j'avais sous les yeux et j'élevai mon cœur vers ces régions supérieures où règnent la sérénité et la paix sans partage, vers cette cour céleste bien autrement brillante que les plus brillantes de la terre, qui ne connaît ni les triomphes insolents de la force, ni les douleurs incurables où se reposent les vaincus,	Je l'avoue, mon cœur fut saisi d'une telle douleur et d'une telle humiliation, que je sentis mes larmes prêtes à couler et que, pour la première fois, les sons d'une belle musique, au moment où ils retentirent, me furent odieux. Je compris, bien plus que je ne l'avais cru jusque-là, quelle abnégation m'était nécessaire pour représenter ma pauvre patrie à Berlin, pour y vivre en présence d'une cour, d'une société, d'un peuple, qui ont été nos vainqueurs, sont encore nos ennemis et seront toujours nos envieux. Pour reprendre courage, je détournai mes regards du spectacle qu'ils contem-

les déshérités, tous ceux qui ont combattu le bon combat de la vie. Cette vue intérieure me consola.

plaient et j'élevai mon cœur vers ces régions supérieures où règnent la sérénité et la paix sans partage, vers cette cour céleste bien autrement brillante que les plus brillantes de la terre, qui ne connaît ni les triomphes insolents de la force, ni les douleurs incurables, et où se reposent les vaincus, les déshérités et tous ceux qui ont combattu le bon combat de la vie. Cette vue intérieure me consola.

Quant aux raisons pour lesquelles je n'ai pas publié le texte intégralement, elles sont énumérées dans mon avant-propos. Le travail laissé par M. de Gontaut était une œuvre de premier jet, trop longue et parfois décousue, où des sujets divers, en quelques endroits, s'enchevêtraient; je l'ai abrégé et j'en ai, çà et là, modifié la disposition. Certaines parties faisaient double emploi avec des publications antérieures; je les ai élaguées. Des passages d'une nature intime et confidentielle mettaient en cause des personnes d'un temps très voisin du nôtre; je les ai également retranchés.

Ces remaniements et ces suppressions étaient tous conformes aux désirs exprimés par M. de Gontaut lui-même, en tête de son manuscrit, et par sa famille. J'estime donc qu'en les faisant j'étais en règle, d'une part, avec l'auteur et les siens, qui m'en priaient expressément, et, d'autre part, avec le public, que j'ai pris la peine d'avertir.

Enfin, j'ai assuré dans mon avant-propos et je tiens à redire ici que, sauf des transitions fort courtes et insignifiantes, je n'ai rien *ajouté* au texte, ni une phrase ni une épithète, et que tout ce que j'ai conservé mérite, au point de vue historique, une entière confiance. C'est en ce sens que je me suis cru en droit d'affirmer que mon travail de revision n'avait en rien altéré ni la pensée ni le texte de l'auteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon profond respect.

André Dreux.

RÉPONSE DE M. É. BOURGEOIS.

Mon cher Directeur,

M. Dreux me reproche une « assertion inexacte ». J'ai dit, en donnant deux exemples qui se trouvent en effet inexacts, que M. de Broglie prenait, avec les manuscrits qu'il employait, trop de liberté. Mais j'ai donné d'autres exemples : mon assertion demeure donc exacte, et M. Dreux me fournit une nouvelle preuve dans les deux passages qu'il compare; sans le dire, le premier éditeur des *Mémoires* a supprimé toute une phrase que le second nous restitue.

M. Dreux, d'autre part, invoque sa préface pour établir qu'il avait assez prévenu le lecteur et moi-même des modifications apportées, sur la demande expresse de la famille, au texte des *Mémoires* de M. Gontaut-Biron.

Je lui répondrai simplement qu'il y avait une manière plus simple et plus précise de nous épargner toute erreur; c'était d'avoir sous les yeux la première édition, partielle, que M. de Broglie avait donnée de son texte, édition que, je ne sais pourquoi, il a indiquée par une simple note trop brève de sa préface; de mettre d'accord les deux publications ou de signaler les différences. Il est particulièrement extraordinaire qu'il ait supprimé, sans nous en avertir, le passage si caractéristique qu'il cite dans sa lettre. Cette suppression justifiait toutes les suppositions.

Nous avons le droit de demander aux érudits qui publient des textes d'histoire moderne ou contemporaine autant de scrupule et de précision que s'il s'agissait de documents plus anciens. Les textes historiques méritent tous, sans distinction d'époque ou d'objet, un égal respect. Et je regrette que M. Dreux n'ait pas pensé à faire lui-même la comparaison critique que son édition m'a suggérée et dont les résultats, publiés par moi dans la *Revue historique*, me paraissent, en général, acquis.

Émile Bourgeois.

LETTRE DE M. PIERRE MARCEL.

Monsieur le Directeur et cher Maître,

Je ne demanderais pas à la *Revue historique* de bien vouloir insérer ces lignes si l'article consacré par M. Hourticq à mon livre sur *la Peinture française au début du XVIII*e *siècle* (nov.-déc. 1906) contenait seulement ces « jugements rogues, dont parle Renan, qui font partie du droit qu'on acquiert sur un livre en l'achetant » ou simplement en le lisant. Je saurais faire la part de la mauvaise humeur et des critiques profitables. Mais, beaucoup plus que les appréciations peu bienveillantes[1] et les interprétations audacieuses, je crains la déformation de ma pensée et de mes phrases, les textes apocryphes sur lesquels M. Hourticq fonde son jugement. Cette méthode critique est d'autant plus dangereuse que c'est à la *Revue historique* qu'elle s'est introduite, par surprise, j'en suis certain. Vous me permettrez de la signaler à vos lecteurs.

1. Je crois à peine utile d'indiquer que mon livre n'est pas le reflet d'un article publié par M. Hourticq, en juillet 1904, et que je signale, d'ailleurs, page 309. Le sujet de ma thèse est inscrit à la Sorbonne depuis 1901. Dès cette époque, j'en ai entretenu mon maître, M. Henry Lemonnier. Mon manuscrit a été déposé au secrétariat de la Faculté dans les premiers mois de 1905.

J'aurais oublié de consulter bien des textes importants. « Je ne veux pas lui citer, dit M. Hourticq, tous ceux dont il aurait pu grossir encore son importante bibliographie. » Regrettable discrétion! Ces documents seraient précieux aux travailleurs. M. Hourticq en indique deux cependant : « Comment, dit-il, a-t-il omis les documents publiés par M. Mâcon sur *les Arts dans la maison de Condé*... Et comment, surtout, M. Marcel ne fait-il jamais usage de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*. Pour avoir oublié cet instrument de travail... » J'ai lu le livre de M. Mâcon sans y trouver un nom d'artiste intéressant, un titre d'œuvre importante que je n'aie cités. Je l'ai relu ces jours-ci sans plus de succès. Quant à l'*Inventaire des richesses d'art*, voici les volumes de cette collection auxquels je renvoie dans mon texte ou dans ma bibliographie : « Laurent et Montaiglon, *Musée de Tours*, Paris, 1890, gr. in-8°; Marcille, *Musée d'Orléans*, Paris, 1884; Jouin, *Musée d'Angers*, Paris, 1885; Ponsonailhe, *Musée de Béziers*, Paris, 1891; Milet, *Musée de Dieppe*, Paris, 1886; de Mély et Montaiglon, *Musée de Lisieux*, Paris, 1890; Lafenestre et Michel, *Musée de Montpellier*, Paris, 1884; Merson, *Musée de Nantes*, Paris, 1883. » J'ai employé les tirages à part, plus commodes à manier que les gros volumes. M. Hourticq, qui n'a peut-être pas étudié la collection, n'en a pas reconnu les éléments.

Il paraît que je n'ai jamais vu les *Échevins remerciant sainte Geneviève de l'Abondance renaissante*, par Largillière, à Saint-Étienne-du-Mont. « M. Marcel, écrit M. Hourticq (p. 393), regrette qu'il ne nous reste pas de ces peintures exécutées par Largillière pour les échevins parisiens, et fort ingénieusement il donne une description *imaginaire* de ce qu'ils devaient être, description qui fait regretter leur absence. Que n'allait-il plutôt à Saint-Étienne-du-Mont en voir une, l'œuvre la plus importante de Largillière... » Ici, tout est erreur. Je dis si peu que nous n'avons plus de peintures d'échevins de Largillière que je signale à Paris (p. 135, 211, 212) une esquisse du *Festin offert au roi* (reproduite p. 145), une autre à l'Ermitage (p. 212) et, au même musée, des fragments du *Mariage du duc de Bourgogne* (p. 135). Je n'ignore pas le tableau de Saint-Étienne-du-Mont. J'écris, p. 136 : « En 1696, enfin, les magistrats demandèrent à Largillière un tableau votif pour l'église Sainte-Geneviève, le premier que la municipalité dédiait à sa patronne. *On y voit* le prévôt et les échevins remercier la sainte de l'Abondance renaissante. » M. Hourticq ne sait pas peut-être que le tableau de Saint-Étienne-du-Mont était posé primitivement à Sainte-Geneviève. Enfin, je ne donne pas, même ingénieusement, une description imaginaire des tableaux de Largillière; je la donne d'après des gravures que je signale en note p. 211 et 212 et dont je reproduis une p. 148.

Je note un peu au hasard. Il n'est pas bien nécessaire de mettre plus d'ordre dans cette réponse qu'il n'y en a dans la critique elle-même : « Il ne faut pas... (p. 191), écrit M. Hourticq (p. 395), dater de la fin du siècle un conseil de Piles sur l'histoire en peinture; de Piles a réédité

ses ouvrages, mais le commentaire du poème de Dufresnoy, où se trouve la phrase citée, est de 1668. » J'indique très nettement, p. 57, que « de Piles engage la bataille (contre les poussinistes), en 1668, par la publication des *Annotations à l'art de peinture* de Dufresnoy ». Dans le passage incriminé (p. 191), je dis seulement que les hommes de la fin du siècle qui suivaient presque toujours les conseils de Roger de Piles ne les écoutaient pas quand le critique leur recommandait des livres d'histoire : « De Piles recommande en vain aux artistes de consulter l'*Histoire romaine* de Coeffeteau, les *Hommes illustres* de Plutarque; ceux-ci n'en tirent aucun profit. »

« Il ne faut pas, écrit encore M. Hourticq (p. 395), dire (p. 103) que le roi cesse d'être victorieux après 1673, puisque la guerre de Hollande est une série de victoires. » Parlant des concours académiques, j'écris exactement, p. 103 : « En principe, les actions héroïques de Louis XIV devaient faire tous les frais des concours; mais cette disposition ingénue supposait à l'héroïsme du roi une éternité et une variété auxquelles les événements ne consentirent pas. On fut vite contraint de recourir à l'Ancien Testament qui, depuis 1673, fournit tous les thèmes. »

Cette déformation des textes, destinée à fournir au critique la preuve de la légèreté ou de l'ignorance de son auteur, est très fréquente. Ainsi, je n'ai pas dit p. 235 que sous Le Brun on ne peignait que des chevaux, mais que les artistes *français* ne peignaient guère que les chevaux. Et je leur oppose la grande école d'animaliers flamands qui fournit aux Gobelins Boels, chargé spécialement de dessiner les animaux pour tapisseries que l'on m'objecte.

J'écris dans ma conclusion (p. 299) : « L'effort des contemporains de Watteau *s'est traduit pratiquement par la victoire de la peinture de genre* sur la peinture d'histoire. Les hommes du XVIIIe siècle, — *peintres de genre avant tout cependant,* — déploreront ce résultat... Pour tous, Watteau n'est qu'un accident dans l'école, et un accident dont le retour n'est pas à souhaiter... *Ils n'avouent pas, ils ignorent même que l'art du siècle entier est issu de son art.* » De cette conclusion, qu'il démembre adroitement, M. Hourticq tire ceci : « ... Watteau prépare si peu la peinture de ses successeurs que le XVIIIe siècle l'a presque ignoré, ou, à coup sûr, méconnu; la conclusion du livre de M. Marcel en fait foi : « Le mépris du public, dit-il, est plus complet « encore que celui des artistes. »

« Les textes, dit M. Hourticq, sont loin de toujours signifier ce qu'on leur fait dire... D'une même phrase tirée des « comptes-rendus » des séances académiques d'après laquelle on fut ravi de voir rentrer Forest à l'Académie après une exclusion pour cause de religion, M. Marcel conclut successivement (p. 18) que l'Académie était satisfaite de sa conversion au catholicisme et (p. 226) qu'elle admirait en lui un beau paysagiste de l'École flamande. » Voici les phrases qui ont provoqué cette critique. Parlant du retour à l'Académie des artistes convertis, j'écris, p. 18 : « En 1649, le 25 avril, Jean Forest

demande à rentrer, après avoir abjuré, et « cette proposition a été si « agréable à l'Académie que... elle luy a donné la place dans les « assemblées qu'avait autrefois M. Van der Meulen. » Ceci est le texte même de la délibération. Je ne tire aucune conclusion, quoi qu'en dise M. Hourticq. Et p. 226, exposant le caractère flamand du paysage de Forest, j'écris : « L'Académie, disent les procès-verbaux, lui a donné la place dans les assemblées qu'avait autrefois M. Van der Meulen. Le rapprochement de ces deux noms n'est probablement pas fortuit. Van der Meulen est le premier représentant du paysage flamand en France. Forest est considéré comme son successeur direct. » La juxtaposition de ces deux noms est vraiment singulière, en effet. Pourquoi, justement, l'Académie donne-t-elle à Forest, en 1694, les titres de Van der Meulen, mort en 1690, plutôt que ceux d'un autre? Le détail m'a semblé notable. Il n'est pas incompatible avec ce que j'écris p. 18. Il y avait bien une erreur à signaler, p. 18, dans mon texte. C'est la seule que la critique minutieuse de M. Hourticq n'ait pas relevée. Une faute d'impression me fait dater la réintégration de Forest à l'Académie de 1649 au lieu de 1694.

Nulle part je ne dis qu'il n'y a pas eu de paysagiste flamand en France avant Van der Meulen, mais je remarque qu'après le temps du paysage héroïque d'Italie avec ses ruines, ses fabriques et ses divinités, Van der Meulen est le premier en France à peindre des paysages à la flamande. Je n'écris pas qu'on compte sept siècles depuis la Renaissance, mais que si l'art français est prospère depuis sept siècles sans interruption, c'est que, depuis la Renaissance, l'Italie et la Flandre lui ont tour à tour infusé un sang nouveau. Qu'un lecteur de bonne foi lise cette phrase : « Les toiles de Coypel et de Silvestre pour la *Ménagerie* sont déjà si aimables qu'on les a longtemps attribuées, sans trop d'invraisemblance, à Noël-Nicolas Coypel, qui peint vers 1730 de jolies divinités dans le goût de Boucher. » Il comprendra bien que Boucher symbolise ici la manière de peindre de toute une partie du XVIIIe siècle. M. Hourticq y trouve une occasion de m'apprendre que Boucher était encore obscur en 1730. De deux fautes d'impression évidentes transformant, l'une Van Duynen en Van Duynum, l'autre A. Coypel en Ch.-A. Coypel, on tire : 1° que j'ai inventé un peintre flamand; 2° que j'ai attribué par ignorance des œuvres d'Antoine à Charles-Antoine Coypel.

« Voici la méthode, écrit ailleurs M. Hourticq (p. 391). Watteau a peint des paysages. Conclusion : ces paysages sont la résultante des progrès du paysage en France. » J'étudie le paysage dans l'œuvre de Watteau de la page 229 à la page 232. Qu'on veuille bien relire ce passage. On n'y trouvera pas les procédés par trop niais inventés par M. Hourticq.

J'écris aussi (p. 43) : « Seules des volontés impérieuses ont introduit de force l'art du favori de Louis XIV dans notre art. Cette peinture est trop exclusivement réservée à l'exaltation d'un régime, même d'un homme, pour ne pas subir leur fortune. Supprimez-la de notre histoire artistique, le rythme, selon lequel l'École française se développe, n'est

pas troublé. *On passe aisément de Poussin à Watteau,* et, en 1690, l'action de Poussin est certainement plus puissante que celle de Le Brun... Dans la querelle des dessinateurs et des coloristes, même après 1690, les adversaires ne mettent jamais Le Brun en cause : c'est Poussin seul qu'ils combattent ou qu'ils défendent. Aux séances académiques, on relit sans cesse les conférences que Le Brun, les deux Champagne, Nocret, Loyr ont écrites sur ses œuvres. Antoine Coypel prononce sur sa *Rebecca* un discours malheureusement perdu. Les sujets qu'il aimait sont encore en honneur : toute une partie de l'art du XVIIIe siècle est en germe dans ses Bacchanales. L'œuvre de Watteau même n'est pas si différent de celui du Poussin qu'il le paraît d'abord ; les qualités essentielles qui nous charment dans l'un et dans l'autre sont de même ordre : *la clarté et la sincérité les dominent tous deux,* accompagnées seulement de plus de logique rigoureuse dans l'un, de plus d'élégante fantaisie dans l'autre. »

Cet essai de démonstration devient une brève affirmation sous la plume de M. Hourticq. Voici : « Certaines affirmations générales étonnent. Page 43, il est dit : « On passe aisément de Poussin à Watteau... La « clarté et la sincérité les dominent tous deux. »

Je craindrais de lasser l'hospitalité de la *Revue* en relevant toutes les affirmations hasardeuses qui compromettent trop souvent l'autorité de cette critique. Elles me surprennent d'autant plus que M. Hourticq connaît fort bien les bonnes méthodes de travail. N'écrit-il pas, page 392 : « Les textes cités et utilisés sont loin de signifier ce qu'on leur fait dire... Rien n'est dangereux comme une lecture rapide ; les documents se prêtent si aisément à ce qu'on leur demande. » ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher Maître, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Pierre Marcel.

RÉPONSE DE M. L. HOURTICQ.

Je ne crois pas avoir un mot à changer au compte-rendu critique que j'ai donné du livre de M. Pierre Marcel. J'avais noté quelques-unes des manières que l'auteur a de se tromper ; me voici obligé d'ajouter que sa lettre pourrait tromper le lecteur.

D'abord la question « bibliographie ». « J'ai lu le livre de M. Macon, dit-il, sans y trouver un nom d'artiste intéressant, un titre d'œuvre importante que je n'aie cités. » Quel dommage que, dans son livre, M. Marcel ait écrit en tête de sa « liste de peintres » : « *Nous avons recueilli tous ceux que nous avons rencontrés, sans faire un choix arbitraire entre les hommes de talent et les médiocres.* » Or, dans le livre de M. Macon, en trois pages (46, 48, 49), je trouve des noms de peintres : Can, Moreau, Octavien, Payen... que je cherche vainement dans la liste de M. Marcel. Y aurait-il deux auteurs distincts de notre livre ? Un M. Marcel l'ancien, qui ne laissait rien perdre, et un M. Marcel,

seconde manière, un délicat qui ne veut connaître que les peintres de choix? Mais à celui-là même je reprocherais de n'avoir pas nommé un ouvrage utile dans une bibliographie où il y en a tant qui ne le sont pas.

De même pour l'*Inventaire des richesses d'art.* Et ici plus fâcheuse encore me semble la défense de M. Marcel. Parce que quelques chapitres de ce recueil ont été publiés à part, il veut nous persuader qu'il s'est cru le droit de passer sous silence le nom même du recueil de ces quinze gros volumes de 500 pages au moins chacun. Que n'appliquait-il alors cette étrange méthode bibliographique aux autres recueils : *Gazette des beaux-arts, Réunion des Sociétés des beaux-arts* qu'il cite et d'où sont sortis aussi bien des tirages à part? Il a donc connu huit catalogues de musées détachés de l'*Inventaire;* mais, en passant le reste sous silence, il n'a pas assez l'air de savoir qu'il omet bien d'autres collections, et en particulier l'inventaire des tableaux de 400 églises au moins pour la province et de 90 églises pour Paris. Dira-t-il qu'il n'y a là-dedans pas « un nom d'artiste intéressant », pas « une œuvre importante qu'il n'ait cités »? Et que des peintures de Michel Corneille (Saint-Paul), du frère André (Sainte-Marguerite), des de Troy, des Galloche, des Hyacinthe Rigaud (Saint-Eustache), des Jouvenet (Saint-Louis de Versailles), neuf Pierre Parrocel à Avignon, des Desportes au Muséum, etc., ne l'intéressent pas? Et je m'arrête de citer parce que je n'ai pas le temps de recommencer le livre de M. Marcel. Au lieu d'avouer son ignorance de l'*Inventaire,* M. Marcel s'en fait gloire. Il n'aime pas manier les gros volumes, il préfère les extraits, plus légers. Cette même crainte de la fatigue l'a privé du plaisir d'aller voir les tableaux là où ils sont. Il a bien tort : la contemplation d'œuvres peintes donne parfois attrait et autorité aux livres qui parlent de peinture. Et je répète : « Pour avoir oublié cet instrument de travail (l'*Inventaire*), l'auteur a passé sous silence quantité d'œuvres qui ont, sur beaucoup d'autres qu'il cite, l'avantage d'exister encore et d'être visibles, avantage auquel l'auteur ne semble pas toujours assez sensible. »

La question du tableau votif de Largillière à Saint-Étienne-du-Mont ne saurait être embrouillée par les explications de M. Marcel. Il a mis dans un chapitre les tableaux d'échevins à genoux et dans un autre ceux d'échevins assis; les uns sont de la peinture religieuse, les autres de la peinture d'histoire, et, parlant des seconds, il écrit : « Nous n'avons plus à Paris que la petite esquisse du Festin offert à Louis XIV, mais *nous pouvons supposer* que l'artiste, élevé en Flandre, admirateur passionné de Rubens, portraitiste de premier ordre, anima les personnages, etc... », et c'est ce que j'appelle une description imaginaire, et je l'appelle ainsi plus que jamais, puisque M. Marcel dit avoir décrit ces peintures d'après des gravures, et je répète : « Que n'allait-il à Saint-Étienne-du-Mont en voir une... » Car, si je me reporte à la page où M. Marcel parle de l'œuvre la plus importante d'un des peintres les plus importants de son sujet, je vois qu'il en signale la commande d'après la *Revue universelle des arts,* qu'il néglige complètement de dire où est actuellement cette peinture; celle-ci l'intéresse si peu qu'il ne la signale même pas dans

son index des « titres d'œuvre ». Si un critique littéraire cherchait à définir la tragédie religieuse de Racine, M. Marcel ne trouverait-il pas raisonnable que ce critique voulût bien lire Athalie et ne se contentât pas de rappeler qu'elle fut commandée au poète par Mme de Maintenon?

Mais j'abrège. M. Marcel veut que les artistes de 1700 aient inspiré à de Piles un conseil qui date de 1668; il veut une fois de plus que, après 1673, « l'héroïsme » du roi n'ait pas pu fournir des sujets aux peintres, bien que cet héroïsme soit l'unique sujet des peintures de Le Brun dans la galerie des glaces; il veut qu'un même texte puisse servir à caractériser les opinions religieuses de l'Académie et ses goûts artistiques; il veut que Van der Meulen soit le premier paysagiste à la flamande en France, malgré Fouquières et quantité d'autres; il veut dater à la fois de sept siècles et de la Renaissance les alternatives d'influences italiennes et flamandes; il veut que le nom de Boucher serve de symbole à une manière avant que Boucher ne possède cette manière; il veut enfin imputer aux typographes des erreurs que j'ai signalées pour cette seule raison que, répétées, elles ne pouvaient pas être imputées au typographe. Car M. Marcel se flatte quand il prétend qu'une seule de ses erreurs a échappé à ma minutieuse critique.

Enfin, l'auteur trouve sa conclusion aussi lucide qu'on serait en droit de le demander; il trouve que je fausse sa pensée en isolant sa phrase sur Poussin et Watteau apparentés par leur caractère commun de « clarté et de sincérité » et il compte sur le délayage d'un développement pour la faire passer, comme une médecine que l'on étend d'eau pour la boire. Il a peut-être raison. Le lecteur jugera si j'ai altéré le sens de son texte en évitant ses parties essentielles.

M. Marcel a tort de me supposer de mauvaise humeur; mais trouvant dans son gros livre, de plus de 300 pages, à peine 8 pages sur Rigaud, 6 ou 7 sur Largillière, 20 à peine sur Watteau, je me suis demandé avec quoi l'auteur avait rempli son ouvrage; et quand j'ai vu que c'était en accumulant tous les documents possibles, le plus souvent insignifiants, j'ai cru d'une méthode honnête de suivre l'auteur sur son terrain, et c'est sans doute parce que son livre est une compilation que mon compte-rendu a pris l'aspect d'un erratum. Mais, dans mon analyse, il y a plus d'ordre qu'il n'a voulu en voir. J'y passe en revue : 1° l'idée générale du livre; 2° sa méthode bibliographique, qui consiste à négliger l'essentiel; 3° sa manière de collectionner les faits, qui consiste à tout prendre; 4° sa façon de les interpréter, qui laisse passer bien des contresens; 5° sa façon de les classer, qui déforme la réalité; 6° le défaut général, qui me semble venir de ce que ce livre sur la peinture s'occupe plus des titres des tableaux que des tableaux eux-mêmes. Si j'avais, au lieu d'exemples, usé d'appréciations générales, l'auteur eût été en droit de me demander la preuve de mes jugements; j'ai préféré commencer par la donner.

Louis Hourticq.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Hans Delbrück. **Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte**; zweiter theil, erste Hälfte : *Römer und Germanen.* Berlin, Stilke, 1901. In-8°, 231 pages.

Cette suite du livre de M. Delbrück sur *l'Histoire de l'art militaire dans le cadre de l'histoire politique,* consacrée aux *Romains et aux Germains,* se recommande par les mêmes qualités que la première partie, par la largeur de l'esprit, par la richesse de l'information et des idées, mais elle pèche également par l'abus de l'hypothèse et de l'affirmation.

Au début du livre, il y a d'abord quelques annexes à la première partie, notamment sur l'affaire de Sphacteria, la bataille de Sellasie, sur la population de l'Attique, où il maintient, ce nous semble avec raison, le chiffre de 36,000 citoyens pour l'époque de Périclès, contrairement au système de Meyer qui, dans son interprétation du texte de Thucydide (2, 13), arrive au chiffre de 70,000 citoyens, sans compter les colons.

Viennent ensuite les dix chapitres consacrés à la lutte des Romains et des Germains. Dans le premier chapitre sur l'État germanique primitif, M. D. s'écarte sur beaucoup de points des opinions reçues; il voit dans la *gens*, la *centena* et le *pagus* le même groupe sous différents aspects; les peuples ont une population moyenne d'environ 25,000 âmes, ce qui donne de 6 à 10,000 hommes, soit une moyenne de 6,000 assistants pour l'assemblée; il y a deux catégories de magistrats, les *principes* et les chefs des *centenae,* les *hunni,* identiques aux *tungini* de l'époque postérieure. Quant au régime agricole, les habitants de la *centena* cultivent successivement les différentes parties de leur territoire, mais ne changent pas nécessairement chaque année de village.

Le deuxième chapitre est consacré au régime militaire germanique. Les deux éléments de la force militaire des Germains sont : le courage personnel et l'unité morale et interne de la *centena,* nouvel élément dans l'histoire militaire. Leur formation tactique est le *cuneus,* qui n'a pas, comme on l'a cru souvent, la forme du delta, la plus mauvaise de toutes, mais qui constitue un rectangle compact, une colonne profonde, appropriée à la nature du pays et soutenue par une cavalerie plus forte que la cavalerie romaine. Chaque peuple forme un *cuneus.* Plus tard les Germains ont imité les formations romaines, mais sans abandonner cependant leur ancien système. Tous les Germains sont soldats. Leur armement est assez défectueux. La framée n'est point une hache, mais à peu près l'ancienne pique grecque des hoplites, de six

à huit pieds de longueur. M. D. exagère certainement dans ce chapitre la régularité de la tactique germanique; il écarte trop facilement, en n'y voyant que de la rhétorique, le texte de Tacite (*Annales*, 2, 45).

Le troisième chapitre, qui expose la soumission des Germains par les Romains, montre nettement que la principale difficulté que rencontraient ces derniers consistait dans le ravitaillement des troupes et que la citadelle d'Aliso devait surtout servir de magasin de vivres. Le quatrième chapitre est consacré à la défaite de Varus, à la bataille du *saltus Teutoburgiensis*. M. D. place le camp de Varus, contrairement aux hypothèses de Mommsen et de Knoke, non pas à Barenau au nord ni à Iburg au sud d'Osnabrück, mais près de la *porta Westphalica* au sud de la passe des Dören, vers le confluent de la Werre et du Weser, sur la rive gauche de ce dernier fleuve, dans la région de Rehme-Oeynhausen; Varus a été attaqué non pas après avoir été attiré par surprise dans un pays inconnu, mais tout simplement sur la route romaine en revenant avec ses bagages de Rehme à Aliso, près d'Herford ou vers Salzufeln-Schöttmar sur la Werre; Aliso se trouvait, conformément à l'opinion courante, dans la région de Neuhausen-Elsen, au confluent de la Lippe et de l'Alme, et non pas à Haltern, sur la Lippe inférieure, où les fouilles ont révélé l'existence d'un grand camp romain. Les identifications de M. D. sont ingénieuses, mais elles ne sont pas plus probantes que les autres. Il essaie dans les deux chapitres suivants, d'élucider les campagnes de Germanicus, à grand renfort d'hypothèses : le château fort bâti par Germanicus dans le Taunus serait à Friedberg et non à Saalburg; pour la campagne de l'année 16, Tacite aurait confondu l'Ems et le Weser; les deux victoires de Germanicus à Idistaviso et près des Angrivarii seraient des légendes poétiques. Les chapitres suivants renferment des considérations intéressantes sur les rapports ultérieurs des Romains et des Germains, sur le *limes*, sur les transformations et la décadence de l'armée romaine. Dans des annexes, M. D. examine différentes questions de détail. Pour la population du monde romain, contrairement à l'opinion ordinaire, il n'admet pas qu'il y ait eu une diminution, au moins jusqu'à la fin du IIIe siècle. Il soutient avec raison que Dioclétien n'a pas pu augmenter l'effectif de l'armée, comme on le croit ordinairement, qu'il a été plus faible au Bas-Empire que sous Auguste et que le recrutement était surtout volontaire.

Ch. Lécrivain.

Historie und Kritik, I : R. Baldauf. **Der Mönch von St-Gallen.** Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1903. In-8°, 168 pages.

Tous les critiques, se fiant aux dires de l'auteur anonyme, avaient admis jusqu'ici que les *Gesta Karoli* du moine de Saint-Gall auraient été composés dans les années 883-887. M. Baldauf s'est donné pour

tâche de détruire cette antique opinion. Il prétend prouver, par une étude minutieuse de la langue et de la syntaxe de l'ouvrage, que celui-ci date du XIe siècle, qu'on doit l'attribuer à Ekkehard IV, auteur des *Casus S. Galli* et d'un remaniement du fameux poème le *Waltharius*. A l'appui de ces conclusions inattendues, il dresse de longues listes d'expressions, de tournures semblables ou supposées semblables relevées par lui dans les deux ouvrages. Nous avons examiné attentivement ces rapprochements, et la plupart nous ont paru quelque peu singuliers. Ainsi, M. Baldauf conclut à l'unité d'auteur de la présence dans les deux textes de mots comme *idem, erat, quoque, rex, tyrannus,* etc. Tout cela n'est pas sérieux, et M. Baldauf a oublié une seule chose, à savoir que les deux auteurs écrivaient en latin, et que cette langue, comme toute langue d'ailleurs, n'a souvent qu'un seul mot pour exprimer une idée[1]. En employant le même procédé, on prouverait sans peine que le *Discours sur l'histoire universelle* est de l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*. Il y a là abus de l'hypercritique, et la thèse ancienne, qui fait des *Gesta* une œuvre à demi légendaire de la fin du IXe siècle, ne nous paraît point ébranlée par ces raisonnements.

Pour terminer, nous signalerons un point de détail prouvant combien M. Baldauf est homme d'imagination. Il relève dans Ekkehard une anecdote qui rappelle l'histoire si connue d'Héloïse et d'Abélard (p. 142); il reconnaît sans doute que le célèbre philosophe est né seulement en 1079, et que l'abbé de Saint-Gall mourut vers le milieu du XIe siècle. Toutefois, insistant complaisamment sur ces ressemblances, rapprochant les deux récits de l'histoire de Dina dans la Genèse, il en arrive à se demander (p. 147) si l'histoire si touchante des deux amants ne serait pas une simple fiction poétique. C'est là vraiment pure fantaisie qui n'a rien à voir avec la critique historique[2].

Auguste Molinier.

Karl Uhlirz. **Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II und Otto III.** Erster Band : **Otto II, 973-983.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1902. In-8°, XIV-293 pages.

L'ouvrage dont M. Uhlirz fait paraître le premier volume est destiné à remplacer dans la collection des *Jahrbücher* les travaux déjà anciens de Giesebrecht et de Wilmans. L'auteur explique dans la préface comment divers accidents ont retardé l'apparition du volume,

1. Un autre argument de l'auteur, à savoir que le Moine de Saint-Gall et Ekkehard ont cité les mêmes livres de la Bible, n'est pas plus probant, et tout médiéviste sera de cet avis.

2. A noter encore de singuliers calculs cabalistiques sur le nombre d'années qu'ont vécu Abélard et Héloïse, sur la date de naissance des deux personnages, etc. M. Baldauf serait-il un adepte de l'astrologie judiciaire?

commencé dès 1888, puis, tout en rendant pleine justice à l'excellence du travail de Giesebrecht, il rappelle combien le matériel historique s'est enrichi depuis le jour où il fut publié, y a de cela soixante-deux ans. Une foule de textes nouveaux ont paru ou ont été édités d'une façon critique; les sources byzantines et françaises ont donné lieu à une foule de travaux; en France, cette période, trop longtemps négligée, a été l'objet de recherches étendues qui, tout en faisant connaître chez nous les résultats de l'érudition allemande, leur ont ajouté beaucoup.

Tout le monde connaît le plan si simple et si commode des *Jahrbücher;* M. Uhlirz s'y est naturellement conformé : après quelques pages sur la jeunesse du futur Otton II, il parle de l'association de ce prince à l'Empire sous le grand Otton et insiste sur les relations entre les cours d'Allemagne et de Byzance (mariage d'Otton II et de Théophano); puis, suivant un ordre rigoureusement chronologique, il enregistre les faits qui intéressent l'Empire entier. Naturellement, de place en place, il est obligé de rompre ce cadre trop étroit : ainsi, exposant à l'an 973 la situation politique de la Lotharingie, il fait l'histoire et explique l'origine des grandes familles dominantes des deux duchés. Plus loin, nous trouvons une courte étude sur la réforme ecclésiastique en Lorraine et l'action exercée par Cluny, puis ce sont encore de longs détails sur le royaume de l'ouest, sur la politique ecclésiastique du roi Lothaire, sur la téméraire entreprise de ce prince contre la cour d'Aix-la-Chapelle en 978 et sur la vengeance tirée par Otton II de cette agression. La paix, on le sait, fut d'ailleurs promptement rétablie entre les deux princes qui, dès 980, avaient une entrevue amicale. Citons encore de longues pages sur les relations entre Gerbert et l'empereur et sur les premières intrigues du Lorrain Adalbéron. L'ouvrage se termine par quelques pages de conclusions sur la politique et la personne d'Otton III. On sait quels dangers la mort prématurée de ce prince (il n'avait que vingt-huit ans) fit courir à la dynastie saxonne et comment elle put les conjurer grâce à l'habileté des deux impératrices douairières et à l'appui du parti lorrain.

Auguste Molinier.

Victor Friese et Erich Liesegang. **Magdeburger Schöffensprüche.** Erster Bd. (Abth. I-IV). Berlin, Reimer, 1901. In-8°, xi-872 pages.

Le droit de Magdebourg est, comme importance historique, au premier rang des législations municipales du moyen âge allemand. Il était reçu, non seulement dans la plupart des villes de l'Ostfalen (Altmark), de la Marche de Brandebourg et de la Misnie, mais dans la plupart de celles de la Lusace et de la Silésie, à Stettin, en Prusse, en Pologne, et il étendait son domaine ou exerçait son influence jusqu'en Moravie et en Bohême.

Parmi les sources de ce droit figurent, avec quelques coutumiers et

des consultations fournies par l' « Oberhof » des échevins de Magdebourg, les nombreuses décisions judiciaires émanées de ce même tribunal et conservées précieusement par les villes filiales qu'elles intéressaient. Il y avait quelque singularité à voir rester en presque totalité enfouies dans les archives les sources d'une jurisprudence dont est issu en bonne partie ce *Miroir de Saxe,* à l'étude duquel ont été consacrés tant de travaux. Cette anomalie fut signalée par J. W. von Planck à l'Académie royale des sciences de Munich qui décida d'y parer en utilisant une partie des ressources de la *Savigny-Stiftung.* D'où la publication qui commence. Les éditeurs, MM. Liesegang et Friese, nous annoncent, d'après le plan approuvé par l'Académie, au moins cinq à six volumes. Le premier paru comprend les décisions des échevins de Magdebourg rendues ou conservées à Gross-Salze, Zerbst (Anhalt) et Naumbourg (sur la Saale), villes dont la première est toute voisine, les deux autres pas trop éloignées de leur inspiratrice.

Ces décisions sont malheureusement presque toutes assez modernes, des xve et xvie siècles; mais le droit jurisprudentiel qu'elles relatent n'a pas dû varier beaucoup depuis sa formation.

Elles sont aussi d'une langue bien difficile pour les érudits non initiés au vieil allemand. Mais chacune d'elles est précédée d'un sommaire rédigé par les éditeurs et relatant l'espèce avec la solution. En outre, dans le « Sachregister », qui est considérable (p. 709-870), sous chaque nom de matière se trouve un exposé qui groupe les décisions intéressant la théorie et renvoyant même aux passages parallèles des coutumiers. Ce sera là une aide précieuse.

En tête de la section consacrée à chaque ville ou groupement se trouvent quelques renseignements, en particulier sur l'origine et l'étendue des rapports qui se sont établis entre cette ville et Magdebourg; à la fin du volume, avant le « Sachregister », une table par noms de personnes, une par noms de lieux, une chronologique (1339-1617).

C'est une publication soignée, qui sera précieuse pour l'histoire du droit saxon et du droit allemand en général. Elle le sera surtout quand les éditeurs auront pu, suivant leur désir, donner, au volume final, un tableau d'ensemble des résultats fournis par cette exhumation. Mais c'est là une œuvre de longue haleine.

G. Gavet.

Correspondance of John Calhoun, edited by James Franklin Jameson. Washington, Government printing-office, 1900. In-8°. (American historical association.)

L'association historique américaine a fait publier, en un très gros volume in-8° de plus de 1200 pages, de nouvelles lettres de John Caldwell Calhoun, le champion infatigable des droits des États (State-rights), un des premiers chefs des démocrates sudistes, libre-échangiste,

en sa qualité de producteur de coton et de riz, et par conséquent esclavagiste. Nous connaissons assez bien en France quelques-uns des présidents : Washington, Jefferson, Madison, Monroe, John Quincy Adams, Jackson, Lincoln, Jefferson Davis, Grant, Cleveland, Mac Kinley. Mais, malgré son droit de veto, le président n'est pas tout à fait aussi puissant que nous le croyons souvent. L'influence du vice-président, qui préside le Sénat, du président de la haute cour, du speaker des représentants, et celle des ministres, surtout du secrétaire d'État, destiné lui-même parfois à devenir président de la République, est presque aussi considérable que celle du chef du gouvernement. Clay, Q. Adams, Webster, Buchanan, Calhoun lui-même, Blaine en fournissent des exemples. Calhoun, représentant, sénateur, vice-président de la République sous Adams et sous Jackson, candidat à la présidence, secrétaire de la Guerre, secrétaire d'État, est un personnage de tout premier plan. Soit dans ses œuvres (il a beaucoup écrit), soit dans les publications officielles, un grand nombre de ses lettres a déjà paru. La Société historique américaine a voulu cependant avec raison, en donnant des lettres intimes, faire connaître de plus près le promoteur de la *nullification* et le théoricien de la légitimité de l'*institution domestique*, c'est-à-dire de l'esclavage.

L'histoire des États-Unis commence plus haut qu'on ne le croit quelquefois. La différence d'origine des colons et de leur administration explique comment le fédéralisme s'est imposé à la nouvelle république. Les lords de la Caroline, les gentilshommes de la Virginie, les barons de Baltimore, anglais ou hollandais, comme les Calvert, cultivaient leurs domaines avec des esclaves. Le régime était différent dans les colonies d'asile comme la Géorgie, dans les établissements quakers en Pensylvanie, dans les théocraties presbytériennes du Connecticut ou du Massachusetts, dans l'aristocratie bourgeoise de New-York, dont l'un des représentants, le fameux Gouverneur Morris, a trouvé pour biographe le président actuel des États-Unis, Th. Roosevelt. Pour départager ces intérêts divergents, il y avait déjà en 1774 une justice fédérale. Franklin, dès 1754, avait songé à une fédération. Enfin la question abolitionniste était posée : lorsque, en 1765, la Caroline du Sud, la patrie de Calhoun, décréta l'exécution du Code noir, la Pensylvanie protesta.

Aussi, dès 1787, la constitution, dont les principes avaient été puisés par Hamilton dans Blackstone, parut trop centraliste et trop anglaise même aux États du Nord. L'opposition très vive du Massachusetts ne céda que devant la promesse d'amendements favorables à l'autorité des États. Dès cette époque, les républicains centralisateurs s'opposèrent aux fédéralistes. Une première période de luttes dura jusqu'en 1817. C'est ce que les Américains appellent « the making of the Nation ». De 1817 à 1828, c'est le temps de la bonne volonté (good feeling), qui forme la première partie de l'époque moyenne (middle period),

laquelle s'étend jusque vers 1860. C'est alors que l'activité politique de Calhoun se fit sentir, jusqu'à sa mort, en 1850.

Jusqu'en 1825, les politiciens des deux partis formaient deux *Caucus,* qui désignaient les candidats à la présidence. Dès 1822, la « Convention nationale » chercha à se substituer aux réunions restreintes. En 1824, le général Andrew Jackson fut opposé à John Quincy Adams, qui fut élu et fut le dernier des présidents non politiciens, c'est-à-dire qui gouvernèrent pour l'Union tout entière, et non pour leur parti. En 1826, la reconstitution des partis se fit pour le lancement de la seconde candidature du démocrate Jackson. Désigné par la convention populaire de 1828, il fut nommé et prit pour devise : « Aux vainqueurs les dépouilles! » C'est le *Spoils system,* qui met à la disposition du président 40,000 emplois publics. Contre les démocrates, partisans des intérêts économiques des Sudistes, les Nordistes se déclarèrent protectionnistes; la question de l'esclavage n'était encore qu'accessoire.

Les luttes politiques, soit dans le Congrès, soit pour la présidence, devinrent alors très violentes. La calomnie et les injures furent les moyens ordinaires, soit pour écarter les candidats présidentiels, en faveur d'un troisième larron (dark horse), soit pour donner la victoire tantôt aux Whigs, partisans de la *construction large,* de la *consolidation* ou du *système américain,* c'est-à-dire de la centralisation, soit aux démocrates, partisans de la *construction stricte,* c'est-à-dire des droits des États (State-rigts). Contre les libres-échangistes sudistes, dont Calhoun fut le chef principal, les protecteurs du Nord s'appuyèrent sur Clay et sur Webster, qui se mirent à battre en brèche l'esclavage, ou du moins à répandre l'idée qu'il ne devait être qu'un mal temporaire. Pour résister, les Sudistes se fondèrent sur la Résolution de Kentucky et de Virginie, qui, en 1798, avaient réclamé pour les États le droit d'annuler les actes du Congrès contraires à leurs constitutions locales. Moins riches, malgré le travail servile, que les États sans esclaves, les Cottonmen refusaient de reconnaître à l'Union le droit d'intervenir dans les travaux publics, de soutenir une banque d'État; ils prétendaient supprimer (*nullifier*) les tarifs protecteurs, imposés par le Congrès en 1828, et désastreux pour les producteurs de tabac, de coton et de riz.

Dans les affaires extérieures, la division était bien moins sensible. Il n'était pas encore question d'impérialisme, mais l'esprit national était déjà très vif. Clay et Calhoun, ces deux frères ennemis plus tard, forcèrent Madison à faire la guerre en 1814 à l'Angleterre, à cause de ses prétentions à la domination des mers. John Q. Adams fut l'inspirateur de la doctrine de Monroe, surtout en faveur des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud. Dans les questions de la Floride (1825), du Texas (1845-49), de l'Orégon (1845), Whigs et démocrates, sauf les besoins de la tactique électorale, apportèrent à peu près le même esprit. Ce fut donc surtout la lutte des tarifs qui, dès la période moyenne, amena les démocrates sudistes à songer à une sécession pos-

sible. L'esclavage n'aurait été qu'un épisode de cette guerre économique si, très habilement, quelques hommes d'État Whigs n'avaient transporté la question dans le domaine des principes, où les Sudistes ne pouvaient jouer qu'un fort mauvais rôle. De là ces haines violentes, surtout contre les dissidents des deux partis. Les Whigs excommunièrent Buchanan, « cet homme du Nord à principes sudistes ». Jackson, le premier chef de la démocratie sudiste, deviendra odieux en Caroline pour avoir défendu les droits de l'Union contre ceux des États. Clay et Benton seront appelés traîtres pour avoir cherché, eux représentants du Kentucky et du Tennessee, États à esclaves, un compromis dans cette terrible question.

A l'origine, presque partout, l'esclavage était considéré comme nécessaire, mais mauvais. On créa en 1816 la Société pour la colonisation de Liberia, et la traite fut condamnée en 1820. Mais la colonisation échoua, et l'importation des nègres persista. Lors de l'introduction du Missouri dans l'Union, les Nordistes demandèrent que les nouveaux États ne fussent plus des États à esclaves. Les Sudistes craignirent d'être bientôt en minorité au Congrès et protestèrent. Ils obtinrent le compromis de 1820, négocié par Clay. L'institution de l'esclavage était maintenue, mais au-dessous du 36° de latitude. Les abolitionnistes, ou, comme Edw.-Coles et Palfrey, émancipèrent les esclaves dont ils avaient hérité, ou, comme le révérend Lovejoy, qui fut martyrisé, et Garrison, déchaînèrent « l'irrépressible conflit », en parlant contre l'esclavage dans les États du Sud, ou, comme Levi Coffin, organisèrent les *Underground railroads* pour faire échapper les nègres au nord de l'Ohio, où ils devenaient libres. Webster, Jay, Quincy Adams, Seward et, à partir de 1846, Lincoln, menaient au Congrès la campagne légale contre l'esclavage. Le parti de la liberté, devenu bientôt celui des partisans du sol libre (free-soilers), augmentait régulièrement. L'annexion du Texas (prévue dès 1845), mit le feu aux poudres. Les « free-soilers » avaient pour devise : « Plus d'États, plus de territoires à esclaves! » Malgré les abolitionnistes intransigeants, les Whigs prudents soutinrent le Wilmot-proviso, qui maintenait l'esclavage, mais qui décidait qu'aucun état annexé, Texas ou Californie, n'aurait d'esclaves. Les Sudistes le firent échouer. Alors Clay et les modérés obtinrent le vote du fameux compromis du 20 septembre 1850, qui consacrait l'institution de l'esclavage, ordonnait la restitution des esclaves passés au nord de l'Ohio, mais interdisait l'esclavage en Californie. Ce n'était que le prologue d'une rupture définitive. Calhoun venait de mourir lorsqu'il fut voté.

L'éditeur des nouvelles lettres de Calhoun, M. James Franklin Jameson, paraît avoir de la sympathie pour lui. A-t-il publié tous les documents qu'il avait à sa disposition? Sur l'esclavage par exemple, bien que l'opinion de Calhoun soit bien connue par ses discours et ses actes publics, on aurait pu pénétrer davantage dans son sentiment intime. En tous cas, sa vie privée est très respectable. Son père, descendant d'Écossais et d'Irlandais, fixé dans la Caroline du Sud dès 1756, était

un cultivateur aisé. John Cadwell Calhoun était son plus jeune fils. Il aida sa mère, devenue veuve, à gérer la propriété commune, et mit lui-même la main à la charrue. C'est un de ces Yankees énergiques, qui se font eux-mêmes. Sur le tard, il n'hésita pas à recommencer toute son éducation, à Yale et à Litchfield-College. Il devint avocat en Caroline, tout en continuant à s'occuper d'agriculture. Il épousa une de ses parentes, Floride Calhoun, et bien qu'elle lui ait apporté une certaine fortune, son mariage eut sa part de roman (p. 111, 114, 118, 121, 122). Il fut un chef de famille irréprochable, un père très affectueux et très conciliant dans ses relations de parenté (voir ses lettres à ses frères, ses beaux-frères, à son fils Andrew, à sa fille Anna-Maria). Il avait en horreur la corruption et le *Spoils system* (p. 194, 202, 381, 326). Très préoccupé de sa plantation de Fort-Hill, en Caroline, du prix et de la vente du riz et du coton, il s'intéressait volontiers aux mines et aux chemins de fer; mais il se retirait de toute entreprise où il soupçonnait du tripotage (p. 117, 126, 213, 235, 322, 353, 368). L'homme privé mérite donc bien les paroles élogieuses de Van der Holst et de M. Jameson, qui nous a donné (p. 12-24) un résumé et une chronologie de sa vie très bien faits. Il avait d'ailleurs sa part de ridicules. Il était atteint de cette vanité, si fréquente chez les hommes politiques, qui leur fait croire qu'ils sont infaillibles. Il a toujours tout prévu, tout conduit, il ne s'est jamais trompé, ses principes sont les seuls vrais, « ses amis » jugent qu'il a eu raison dans toutes les circonstances (p. 341, 467, 503, 567, 617, 674). Il entendait merveilleusement le prospectus électoral. Les autobiographies (p. 267-268), surtout lors de sa candidature à la présidence (p. 519, 520, 671, 674), sont les chefs-d'œuvre du genre; il s'accable de louanges avec un sang-froid imperturbable. Calomnié auprès de Monroe et de Jackson (p. 326, 357, 373), il n'hésite pas à employer lui-même les injures (surtout p. 392). Il traite de haut le Jacksonisme, l'Harrisonisme, le Clayisme, le Dorrisme, c'est-à-dire les coteries et leurs intrigues; mais il se mêlait lui-même de manœuvres de couloir (p. 415, 437). Il n'était pas non plus sans pharisaïsme politique. Au moment de sa campagne présidentielle de 1843, qu'il mena d'abord avec un extrême emballement, et qu'il abandonna quand il vit ses chances compromises, en 1845, au moment de devenir secrétaire d'État, il jouait le désintéressement, et faisait fi de l'ambition (p. 569, 571, 574, 576). Au fond, cet honnête homme avait, en politique, un caractère difficile, qui l'a brouillé même avec ses coreligionnaires sudistes, Jackson, Van Buren, Polk. Il avait une ambition âpre, une intransigeance hautaine qui le font bien inférieur à un Washington, un Quincy Adams, un Lincoln, un Marshall, un Webster, un Cleveland. C'est un politicien plus qu'un homme politique.

Du talent, il en avait certainement; la parole toujours prête, des connaissances réelles en diplomatie et dans les questions économiques, beaucoup de résolution, et, intérêts sudistes à part, un patriotisme vraiment éclairé, par exemple dans l'affaire du Texas. Mais c'est un orateur ver-

beux, un écrivain prolixe. Persuadé que ses œuvres importent au monde, il a toujours quelques brochures de sa façon à glisser dans une lettre ou à remettre pendant une visite. On se demande si Dickens, à qui il a consacré une mention un peu dédaigneuse lors de son voyage de 1842 (p. 506), n'a pas pensé à lui pour sa caricature si amusante d'Élijah Pogram dans Martin Chuzzleroitt.

Les préjugés de Calhoun vont jusqu'à le faire parler comme un sécessionniste avant la lettre, et cependant il a été chauvin. Entré au Congrès en 1811, il était alors républicain. De là son influence sur la guerre de 1814, sa rudesse contre l'Angleterre, sa situation de secrétaire de la guerre sous Monroe ; d'autre part, il tenait déjà tête au général Jackson, aussi autoritaire vis-à-vis de ses subordonnés qu'indiscipliné à l'égard du pouvoir central (p. 133, 135, 156, 157, 159, 163, 186, 213). Libéral, il s'intéressait à la lutte de l'Europe contre la Sainte-Alliance, non qu'il fût toujours très clairvoyant dans les questions étrangères. Aussi sa défiance très justifiée au sujet de la vitalité de la République française de 1848 a sa contre-partie dans le pronostic parfaitement déraisonnable qu'il donne de l'établissement définitif de la liberté politique en Allemagne à la même époque (p. 750 et suiv.). Néanmoins, la publication actuelle le montre sous un jour favorable dans les questions extérieures. C'est un Américain, fier de sa nationalité, mais prudent, et sans cette infatuation qu'on attribue, avec quelque raison, à beaucoup d'impérialistes d'aujourd'hui.

C'est en 1828 que ses idées se sont profondément modifiées, lors de la *nullification*. Il semble bien qu'il ait joué le premier rôle dans cette affaire. Jackson, quoique opposé à certaines institutions centrales, à la banque d'État par exemple, avait dû laisser passer un tarif protecteur, qui menaçait l'exportation du coton et du riz, grave atteinte à la richesse des États du Sud. Calhoun se jeta dans la lutte avec une énergie inouïe. S'appuyant sur la résolution de Kentucky et de la Virginie, il réclama pour les États le droit de *nullifier* les taxes commerciales votées par le Congrès. Pendant quatre ans, comme simple citoyen de la Caroline ou comme sénateur, il excita les Sudistes, envisageant même la possibilité d'une résistance armée (p. 265, 266, 281, 403). Il accablait d'invectives non seulement les Nordistes, Adams, Harrison, Webster, mais il poursuivait de ses violences les Sudistes fidèles à l'Union, ceux qui firent accepter le compromis de 1832, comme Clay ou Beton, aussi bien que ceux qui montraient quelques dispositions conciliantes, comme les présidents Van Buren et Polk (voir aux années 1841, 1842 et à partir de la page 844). L'excuse qu'on peut donner de cette violence de Calhoun c'est que tel de ses amis de la Caroline, comme Duff Green ou Hammond, l'accusaient d'être sur le point de trahir, chaque fois que, par tactique parlementaire, il se rapprochait d'un des groupes modérés du Congrès. Il est certain, d'ailleurs, que le mot de sécession, de séparation, revient quelquefois sous la plume de Calhoun dans la liberté de ses lettres privées (p. 345, 385).

Il ne passa tout à fait au parti démocrate que vers 1840 (p. 399, 499, 511, 816, 818, 889, 893). Il se défiait du mot et ne l'accepta que faute d'un meilleur. C'est qu'en effet, quel que soit le sens spécial du jargon politique, le mot démocrate faisait un singulier effet dans la bouche des défenseurs passionnés de l'esclavage. S'il faut en croire M. V. der Holst, Calhoun n'aurait pas été, à l'origine, partisan très obstiné de « l'Institution domestique ». Dans ses lettres privées, jusqu'en 1844, nous ne trouvons que des allusions peu nombreuses aux nègres et à l'esclavage. Il parle de la surveillance des fugitifs et les fait traiter assez sévèrement, il se lamente de l'augmentation de leur prix (p. 137, 145, 150, 178). Il proteste bien contre le compromis du Missouri (p. 181, 196, 198), mais ce n'est que beaucoup plus tard qu'il exerce sa faculté d'invectives contre les abolitionnistes (plus de cinquante lettres traitent la question, de la page 346 à la page 774, de 1835-1849). Il semble qu'il ait alors perdu tout empire sur lui-même à ce propos. Les abolitionnistes sont pour lui des criminels bons à supprimer. Il trouvait tout naturel qu'on laissât mourir en prison un pasteur coupable d'avoir aidé les nègres à s'échapper. Il s'indigne quand le Congrès consent à entendre les pétitions antiesclavagistes. Avec le temps, comme toutes les natures fortes et violentes, il s'enfonça dans son opinion, même contre le bon sens. On lui rendit d'ailleurs coup pour coup, et il dut se défendre d'avoir vendu des négresses pour la prostitution (p. 628). De son côté, les seuls pasteurs méthodistes qui lui paraissent animés de la vraie doctrine sont ceux qui approuvent l'institution de l'esclavage. Les autres sont pour lui des mauvais chrétiens, pour n'avoir pas trouvé dans le Nouveau Testament la justification du travail servile. Il soutiendra ce paradoxe que l'esclavage est un des moyens de la civilisation. Au moment de mourir, exaspéré par les progrès des abolitionnistes, il assista, n'ayant plus la force de parler, à la lecture, dans le Sénat, de son discours suprême qui présentait l'esclavage comme intangible et quasi sacré. Il n'a pas été aussi loin que son ami Hammond, lequel, quelques jours auparavant, à propos du partage égal du territoire américain entre États à esclaves et États libres, lui écrivait (p. 121) : « Je préférerais infiniment la *désunion* à toute concession moindre... Si les Nordistes ne voulaient pas y consentir, je pense que nous n'aurions plus un mot à dire; il ne nous resterait plus qu'à les jeter hors du Capitole la tête la première et à y mettre le feu. » Au fond, c'est bien l'idée de Calhoun, et M. V. der Holst a eu raison de le considérer, à onze ans de distance (il est mort le 31 mars 1850), comme un des auteurs responsables de la guerre de Sécession.

Calhoun n'en est pas moins un homme très remarquable. Cependant, on ne peut s'empêcher de regretter que ses qualités, ses vertus, si l'on veut, aient été obscurcies par les préjugés les plus injustes, qui ont fini par en faire un politicien nuisible à son pays.

L'édition est préparée avec le plus grand soin, imprimée avec un extrême scrupule; les notes biographiques et historiques y sont toujours

utiles ; ce travail capital pour l'histoire intérieure des États-Unis, pendant la période moyenne, fait le plus grand honneur à la Société historique américaine et à M. Franklin Hamilton.

Paul Bondois.

W. Liebknecht. **Souvenirs,** traduits en français pour la première fois par J.-G. Prod'homme et Ch.-A. Bertrand, avec deux portraits de W. Liebknecht. Paris, Société nouvelle de librairie, 1901. In-16, xiv-188 pages.

Les quatre fragments anecdotiques[1] que publient les traducteurs, *Anno 1849 (souvenirs d'exil en Suisse), Souvenirs de jeunesse, Premier discours, Quand j'étais maître d'école,* se rattachent tous à la grande révolution allemande de 1848 et aux années suivantes. Il semble que, sans sortir du terrain de l'anecdote, on aurait pu nous donner davantage, en particulier des fragments qui nous fissent voir en Liebknecht l'agitateur socialiste, et non pas seulement le révolutionnaire romantique[2]. Ces fragments, MM. J.-G. P. et Ch.-A. B. nous les donnent dans l'ordre chronologique de leur publication par Liebknecht lui-même; mais cet ordre n'est pas conforme à la chronologie vraie, j'entends la chronologie des événements que Liebknecht raconte; cela n'est pas sans gêner un peu. Je conseillerai par exemple au lecteur de lire le fragment n° 2, années d'université à Marbourg (1846-1847), avant le n° 1, qui conte l'échec de la révolution badoise et la fuite en Suisse.

Il ne faudra pas chercher dans ces *Souvenirs* des détails bien nouveaux sur le mouvement de 1848. Liebknecht y apparaît moins comme un rénovateur du monde que comme un simple « bousingot[3] », aussi soucieux de casser des réverbères que de renverser les trônes, adversaire aussi irréconciliable des *philistins* que des gouvernements. On se demande à tout instant si c'est une farce d'étudiant qui finit ou la révolution qui commence; on pencherait même plus souvent pour la première hypothèse, si de temps en temps l'écho n'apportait le roulement sourd des pelotons d'exécutions.

Ce qu'on trouvera ici, c'est de piquants détails sur la fuite des insurgés le long du Rhin et comment ils tombèrent en Alsace sur un maire républicain qui, sacrant contre Bonaparte, les livra à deux gendarmes républicains, avec mission de les laisser passer en Suisse. On y trouvera un joli portrait de Struve et de sa femme, — une calomniée, — et des notes personnelles sur l'école Frœbel de Zurich. On y trouvera surtout Liebknecht lui-même, une nature franche, ardente, joyeuse, une

1. Précédés d'une notice biographique.

2. Voy. le portrait de la p. 1.

3. Il avait vingt-deux ans en 1848. Il emploie lui-même ce mot de « bousingot », qu'il écrit *Boucingault*, p. 64.

gaieté spirituelle que je qualifierais volontiers de française, tant elle ressemble peu à la lourde hilarité germanique. Lisez par exemple le passage où, mourant de faim à Londres, il refuse les propositions du Révérend Nicholson, directeur d'une *Clerical and scholastic Agency*, qui lui offrait une place contre une adhésion aux principes de l'Église établie. On n'a jamais fait avec tant de verdeur la satire du *cant* britannique.

Notez que ce grand internationaliste, d'esprit si français à quelques égards, n'en reste pas moins très Allemand[1].

H. Hauser.

W. Busch. **Die Berliner Mærztage von 1848.** Munich et Leipzig, R. Oldenbourg, 1899. 1 brochure in-8°, 74 pages.

F. Rachfahl. **Deutschland, Kœnig Friedrich Wilhelm IV und die Berliner Mærzrevolution.** Halle, Niemeyer, 1901. In-8°, 319 pages.

Il y a, même en histoire, des sujets qui sont d'actualité et presque de mode. La révolution de 1848 en Allemagne a donné matière à d'excellentes monographies, celles de MM. Busch et Rachfahl sont parmi les meilleures. Les journées de mars à Berlin avaient déjà été l'objet de nombreux récits, mais elles n'avaient point encore été soumises à une étude critique; elles le méritaient néanmoins, car leur influence a été grande sur les destinées de la Prusse. Nous avons essayé ici même d'en retracer les grandes lignes[2], et nous avons eu fréquemment recours à ces deux ouvrages spéciaux. Ils diffèrent par des traits essentiels.

La brochure de M. Busch contient deux parties très différentes : un récit et une analyse. L'auteur commence par dessiner avec précision le caractère de Frédéric-Guillaume IV. Ce roi vivait dans le passé. « Incapable de comprendre la place que prenait dans l'histoire son État, la création de l'unité allemande lui paraissait impossible sans la prééminence de la maison d'Autriche »; ses idées étaient identiques dans la question des réformes constitutionnelles. « Il voulait réintroduire dans la Prusse moderne des institutions mortes depuis longtemps, et dont son imagination élevait un bel édifice » : de là l'échec de ses essais parlementaires en 1847 et le désaccord entre le peuple et la couronne. Des hésitations du souverain et des déceptions des sujets naît l'insurrection de mars (le mot de révolution qu'emploient les deux auteurs est un peu gros). Le récit que fait M. Busch de ces journées

1. Partisan avant l'heure du canal des Deux-Mers. Voy. p. 177 l'éloge d'un consul général, « qui a fait *plus* pour la *Weltpolitik* allemande, — expression qu'il entendait dans le sens de l'avenir, non pas dans celui que lui attribuent nos « cassants jingos... », — que M. Bulow... »

2. *Rev. hist.* de septembre et de novembre 1902.

est clair et parfaitement documenté. Dans les nombreux mémoires et pièces laissés par les contemporains, il n'y a que l'embarras du choix; mais encore faut-il que ce choix soit fait avec discernement et science. De là une seconde partie de la brochure, consacrée à l'examen critique des sources, où M. Busch analyse avec grand soin les nombreux récits donnés par les contemporains et les historiens sur les diverses phases de ces journées.

L'ouvrage de M. Rachfahl est plus étendu. Il se compose également de deux parties bien distinctes. L'une, qui comprend le tiers du volume, est consacrée à l'étude de « l'Allemagne et Frédéric-Guillaume IV jusqu'au 18 mars 1848 ». C'est un excellent examen de la politique allemande de Frédéric-Guillaume, et l'auteur insiste sur deux époques capitales, la fin de l'année 1847, où le général de Radowitz est chargé de préparer une union plus étroite des peuples allemands, — les premiers jours de mars 1848, où les révolutions de Paris et de Vienne précipitent les bonnes volontés. La seconde partie est consacrée à « Frédéric-Guillaume IV et la révolution de mars à Berlin ». M. Rachfahl reprend ici le sujet traité par M. Busch, à l'ouvrage duquel il se réfère d'ailleurs fréquemment. Avec une patience et un soin remarquables, M. Rachfahl examine les récits des contemporains : ce qui embarrasse, c'est leur nombre et la difficulté de les concilier. L'accord n'est pas toujours possible, car souvent les narrateurs se contredisent, ils ont vu les choses à des points de vue différents et les reproduisent telles qu'ils auraient voulu qu'elles fussent, et non telles qu'elles ont été. De plus, des légendes se sont formées, des mots célèbres ont été attribués au roi, au prince de Prusse, à Roon, et qui paraissent aprocryphes. Il faut donc élaguer; mais nos deux auteurs ne sont pas toujours du même avis; leurs désaccords ne portent le plus souvent que sur des détails; parfois aussi, ils diffèrent dans les appréciations d'ensemble, notamment en ce qui touche le rôle du comte d'Arnim-Boitzenburg.

Ces deux ouvrages se complètent donc fort heureusement et viennent jeter une vive lumière sur une époque troublée, difficile à connaître et à juger exactement.

Paul Matter.

Georg Rathlef. **Zur Frage nach Bismarcks Verhalten in der Vorgeschichte des deutsch- französischen Krieges.** Jurjew (Dorpat), Verlag von J. Anderson, 1903. In-8°, 208 pages.

L'ouvrage de M. Rathlef sur la conduite de Bismarck dans les événements précurseurs de la guerre de 1870 est, à proprement parler, une étude critique des publications les plus récentes relatives à cette question. M. Rathlef a connu des documents tout nouvellement édités et qui n'avaient pas encore vu le jour lorsque, dans cette *Revue,* nous avons étudié, principalement sous son aspect espagnol, l'histoire de la candi-

dature Hohenzollern; nous citerons par exemple le t. VIII de *Aus Theodor von Bernhardi 's Leben,* les travaux de Klein-Hattingen et de Max Lenz sur Bismarck, le livre d'Ottokar Lorenz sur l'empereur Guillaume et la fondation de l'Empire et les souvenirs de R. von Keudell sur le prince et la princesse de Bismarck. M. Rathlef a relevé chez ces divers auteurs, dans les publications antérieures et dans notre article même, tous les passages qu'il a cru susceptibles de l'aider à résoudre la question de savoir si Bismarck a ou non prémédité et voulu la guerre de 1870, et il les a discutés avec la plus minutieuse patience. Dans cette discussion, aussi serrée que de l'exégèse biblique, peut-être trouvera-t-on cependant qu'il n'a pas tenu assez compte de la valeur morale des témoignages examinés. Ainsi, il nous permettra de considérer Bismarck comme un témoin dont les dires sont suspects, soit que le Chancelier ait eu quelque dessein de céler la vérité ou d'égarer l'historien, ce dont il s'est montré plus d'une fois capable, soit que son défaut de mémoire, dont se plaint Bucher lui-même[1], lui ait fait oublier et même nier tel détail, d'importance cependant, telle que sa lettre de 1869 au général Prim. Il ne faut pas non plus trop faire fond sur les thèmes d'articles indiqués par le Chancelier à Moritz Busch, et ce qu'on y doit chercher, plutôt que l'expression de la vérité, c'est l'indication de certains artifices imaginés par le « chef » pour agir dans tel ou tel sens sur l'opinion publique, allemande ou européenne. Enfin il faut remarquer que le Chancelier semble avoir toujours évité de livrer, même à ses plus intimes collaborateurs, ni l'ensemble ni le secret profond de ses pensées politiques, et nous en voyons un exemple dans l'ignorance complète où fut tenu von Keudell de tout ce qui touchait à l'affaire Hohenzollern. Lors donc que von Keudell nous dit que Bismarck fut complètement surpris, au 8 juillet, par l'explosion des sentiments belliqueux des Français[2], cette opinion est, à nos yeux, sans grande valeur, et si quelqu'un fut en effet surpris, ce fut beaucoup plus von Keudell lui-même, tenu à l'écart de toutes les négociations avec l'Espagne, que le Chancelier, qui ne pouvait ne pas s'attendre au moins à quelque effervescence lorsque la « bombe » éclaterait.

Cette réserve n'est pas la seule que nous inspire l'étude de M. Rathlef. Nous y trouvons, et nous nous empressons de le reconnaître, des aperçus ingénieux; par exemple, M. Rathlef remarque avec raison, à propos de la *dépêche d'Ems,* que la première déformation dans la relation des faits auxquels elle a trait est imputable à l'auteur de la rédaction primitive, Abeken. Nous rendons justice aussi aux sentiments de droiture qui lui font juger sévèrement certains procédés de Bismarck, tels que ceux qu'il employa à l'égard de Napoléon III dans la question du Luxembourg. Mais parfois M. Rathlef donne dans la subtilité, et l'on estimera facilement un peu oiseuse et inutile sa disser-

1. Rathlef, *op. cit.*, p. 63.
2. Rathlef, *op. cit.*, p. 136.

tation grammaticale sur le *davon* d'un passage de Bucher, cité à la p. 63, et qui, en bon sens, s'explique de lui-même fort naturellement.

Enfin nous avouons ne pas pouvoir souscrire à ses conclusions qui, en somme, tendent à établir que Bismarck, tout en se rendant compte des desseins agressifs du gouvernement impérial, n'a pas voulu consciemment la guerre de 1870 et n'a pas cru que la candidature Hohenzollern dût fatalement amener une rupture.

D'abord M. Rathlef, sans ignorer la déclaration relative à cette candidature éventuelle faite par Benedetti au Chancelier en mai 1869, la perd trop souvent de vue, tandis qu'il n'est pas vraisemblable que Bismarck ait si vite oublié cet avertissement comminatoire, d'ailleurs fort intempestif. Ensuite, et à cet égard nous nous rapprochons, je crois, du sentiment de M. Klein-Hattingen, cité par M. Rathlef (p. 86-88), il nous paraît que Bismarck eût été inférieur à lui-même en ne prévoyant pas, même sans avertissement, les conséquences brutales de cette candidature; je dirai même, faisant ici abstraction du point de vue moral et humanitaire, que, politiquement, c'est retirer beaucoup à Bismarck que de lui dénier la volonté d'avoir provoqué, à l'instant propice, une guerre d'ailleurs considérée comme à peu près inévitable un jour ou l'autre. M. Rathlef n'a pas assez examiné les circonstances politiques d'alors. Depuis Sadowa, depuis la déception de l'affaire du Luxembourg, de l'avis de tous les hommes d'État contemporains, la lutte entre la France et la Prusse s'annonçait comme fatale. Or, au moment où Bismarck, qui a laissé plusieurs mois de côté, comme en réserve, la candidature Hohenzollern, se prend à pousser activement cette candidature, la France marque son dessein de reconstituer son armée, elle négocie avec l'Autriche une alliance d'où celle-ci peut attendre la revanche de Sadowa, elle est en pourparlers avec l'Italie; d'autre part, la convention militaire entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et les États du Sud n'est plus valable que pour un an et demi. Saisir l'instant où la réforme de l'armée française n'est pas accomplie, où l'Autriche demande quelques mois de travail pour achever ses préparatifs, où l'Italie se réserve encore à cause de la question romaine, où les États allemands du sud, si la Prusse est attaquée, sont encore tenus de marcher avec elle, c'est à quoi vise le Chancelier, avec l'esprit d'à-propos et la décision d'un homme d'État supérieur, et la candidature Hohenzollern dut lui sembler se présenter d'autant mieux à souhait que non seulement elle allait lui fournir le moyen de faire foncer dans le piège tendu, ce piège dont parle Bucher, Napoléon III et son gouvernement, mais qu'en plus cette candidature allait peut-être apporter à la Prusse l'appoint inattendu d'une alliance espagnole. Nous avons déjà dit[1] qu'à ce point de vue la machination bismarckienne n'obtint pas le succès

1. *Prim et la candidature Hohenzollern* (*Revue historique*, t. LXXIV, p. 287-310, 1900).

qu'en espérait son auteur. Il nous paraît en effet de plus en plus, des citations mêmes faites par M. Rathlef, que Bismarck avait escompté l'entrée en ligne de l'armée espagnole. Déjà avant la révolution de 1868, le Chancelier, à en juger par certains indices, avait dû voir avec faveur les événements qui, en troublant l'Espagne, pouvaient paralyser le gouvernement d'Isabelle, fort étroitement lié avec celui de Napoléon III, et nous avons lieu de croire qu'il donna indirectement, vers 1867-1868, des subsides à Prim exilé, subsides qu'alla chercher en Prusse son ami le général Milans del Bosch. Le propos rapporté par Abeken et les expressions analogues de Bernhardi[1] indiquent que la révolution espagnole fut jugée en Prusse comme un événement propre à entraver la liberté d'action de Napoléon III. Mais ce qui apparaît plus clairement encore, c'est que Bismarck pensait pouvoir, grâce à l'élection de Léopold de Hohenzollern et par la coopération de l'Espagne, immobiliser sur les Pyrénées, en cas de guerre franco-prussienne, au moins un corps d'armée français. Il l'a déclaré lui-même explicitement dans son rapport sur la candidature Hohenzollern cité par M. Rathlef (p. 110), et, même après la déclaration de guerre de la France, Bismarck fit demander à Prim quel contingent l'Espagne allait mettre en campagne[2]. La neutralité observée par Prim valut à celui-ci, en Allemagne, des diatribes de presse, où l'on sent la marque d'une déception, et c'est de cet ensemble de faits que nous nous autorisons pour dire que, relativement à la mise en jeu de l'Espagne, Bismarck subit un échec. Que, depuis, Bismarck ait dicté dans ses mémoires qu' « aucun gouvernement espagnol, et moins encore un roi étranger, n'aurait eu dans le pays assez d'autorité pour envoyer sur les Pyrénées, en faveur de l'Allemagne, un seul régiment », qu'il ait même ajouté que lui-même était resté, « politiquement, assez indifférent à la question[3] », j'avoue ne pas être très sensible à cette déclaration, après le coup manqué, déclaration formellement contredite au surplus par le rapport de Bismarck auquel il a été fait allusion plus haut, et aussi par les missions confiées, vers Pâques 1870, non seulement à Bucher, mais à un officier, le major von Versen, lequel examina en province et apprécia favorablement l'armée espagnole, munie, il ne faut pas l'oublier, d'artillerie Krupp nouvelle.

Quant au fait que le roi Guillaume et son Chancelier aient renoncé, le 12 juillet, à conseiller au prince Antoine de Hohenzollern le maintien de la candidature de son fils[4], je ne considère pas qu'il faille y reconnaître un indice sans réplique des dispositions pacifiques, je ne dis pas du roi Guillaume, mais de Bismarck. Il ne faut pas oublier qu'à cette date, du côté espagnol, le terrain se dérobait; que, le 10 au

1. Rathlef, *op. cit.*, p. 108.
2. *Ibid.*, p. 107.
3. *Ibid.*, p. 102.
4. *Ibid.*, p. 123 et suiv.

soir, le général Dominguez était parti de Madrid, envoyé vers le roi de Prusse pour lui exposer combien le retrait de la candidature de Léopold semblait désirable; selon toute vraisemblance, informé de cette mission, Bismarck devait trouver préférable de la part du candidat Hohenzollern un renoncement qui garderait les apparences de la spontanéité. Il y eut là pour le Chancelier un instant où la partie qu'il menait, à demi à l'insu du roi, parut fortement compromise. S'il songea à ce moment même à donner sa démission, cela prouve qu'il n'était pas aussi disposé que son roi à faire au maintien de la paix toutes les concessions acceptables; enfin, contrairement à M. Rathlef, je ne trouve pas dans l'entretien du Chancelier avec Lord Loftus les marques d'un désir réel d'accommodement, mais j'y vois l'énoncé de prétentions tendant au même but que la rédaction modifiée de la dépêche d'Ems, c'est-à-dire à faire perdre tout sang-froid et toute mesure au gouvernement impérial.

Nous ne saurions discuter point par point l'ouvrage très touffu, abondant en détails, de M. Rathlef. Sans en accepter les conclusions, sans, d'autre part, vouloir insinuer, loin de là, que Bismarck seul est responsable d'une guerre qu'une partie de l'entourage de Napoléon III voulait autant que le Chancelier prussien, mais avec moins de clairvoyance que lui, nous nous plaisons à reconnaître que des travaux comme celui de M. Rathlef, en groupant les faits, en en mettant certains en relief, en les discutant et en les faisant discuter, sont de la plus réelle utilité pour nous permettre d'avancer peu à peu vers la solution plus sûre d'une question difficile entre toutes à élucider.

H. Léonardon.

Paul Matter. **Bismarck et son temps.** T. II : *l'Action (1862-1870).* Paris, Alcan, 1906. In-8°, 684 pages.

Le second volume du *Bismarck* de M. Paul Matter a suivi de près le premier, dont j'ai rendu compte ici même. Dans celui-ci, M. M. avait étudié la jeunesse de Bismarck et la formation de son esprit, jusqu'au moment où Roon l'appela à Berlin, en pleine lutte entre le pouvoir royal et la Chambre. Le tome second, *l'Action,* étudie les années décisives, depuis l'entrée de Bismarck dans le ministère jusqu'au seuil de la guerre franco-allemande.

Après avoir rappelé, dans un court chapitre, les origines du conflit constitutionnel et la situation critique du gouvernement prussien à la fin de l'été de 1862, M. M. nous dit les hésitations du roi Guillaume, son projet d'abdication, puis l'entretien du 22 septembre à Babelsberg et la nomination de Bismarck comme président du ministère d'État, le jour même où la Chambre donnait au conflit son caractère décisif en supprimant du budget les crédits indispensables à la réforme militaire. Et ce fut alors, dès le 30 septembre, que Bismarck prononça, devant la commission du budget, la fameuse phrase qui condamnait brutalement la politique du parti national : « Les principales questions du

temps ne seront pas résolues par des discours et des décisions de majorité, mais par le fer et le sang. » Le grand ministère commençait.

M. M. en expose les débuts en trois chapitres distincts, qui traitent l'un de la politique étrangère, le second des rapports entre le gouvernement et la Chambre, et le troisième du Congrès des princes, préparé et présidé par François-Joseph en août 1863. Dans le premier, il insiste avec raison sur l'appui que Bismarck prête au tsar, par la Convention Alvensleben, contre la révolution polonaise, et qui lui assure, pour l'avenir, l'aide réciproque ou du moins la neutralité de la Russie : déjà Bismarck n'hésite pas à se mettre en contradiction complète avec l'opinion de l'Europe et même avec l'opinion prussienne, dès qu'il y voit un intérêt certain. Et c'est aussi non seulement contre la Chambre, mais contre la Prusse presque entière qu'il gouverne sans budget en 1862 et 1863; c'est même, ou peu s'en faut, malgré son roi qu'il déjoue les projets autrichiens et rend inutiles les délibérations du Congrès des princes, en refusant l'invitation impériale.

Mais Bismarck, isolé, se trouvait, en novembre 1863, dans la situation la plus critique, lorsque survint la mort du roi de Danemark, Frédéric VII. M. M. (et il a raison) nous renvoie ici au grand ouvrage de Sybel et se contente de nous expliquer, de façon brève et précise, les péripéties essentielles de la question danoise : il s'attache surtout à nous faire suivre tous les détours de la politique bismarckienne et à en mettre en lumière toute l'habileté. Après la guerre danoise, ce sont les années difficiles, mais fécondes (pour la Prusse s'entend), qui rendent peu à peu inévitable la guerre autrichienne. M. M. nous dit ce que l'on peut savoir des entretiens de Biarritz; la volonté obstinée de Bismarck, au moment où il est presque seul à désirer la rupture; les hésitations de la politique italienne jusqu'à la signature du traité du 8 avril 1866; puis, aussitôt, la fameuse note du 9, dans laquelle Bismarck pose à nouveau la question nationale et, hardiment, par une évolution d'idées que M. Andler nous avait expliquée déjà, demande à la Diète la convocation d'un parlement allemand. Viennent ensuite la campagne de 1866, l'intervention tardive de Napoléon, déconcerté par la victoire inattendue de la Prusse, et les préliminaires de Nikolsbourg. Enfin, en trois longs chapitres, M. M. étudie la période qui s'étend de l'automne de 1866 au printemps de 1870 : la réconciliation du roi Guillaume et de son ministre avec la Chambre prussienne; l'organisation de la Confédération du Nord; les vains efforts de Napoléon pour obtenir, après coup, quelque compensation territoriale et la longue série de ses maladresses et de ses fautes. Et ce second volume laisse Bismarck, épuisé, malade, dans la solitude de Varzin, où il s'installe le 8 juin 1870.

On voit tout ce que contiennent ces six cents pages. Les événements qu'elles nous racontent ont une importance historique, un intérêt général bien plus grands que ceux des années précédentes, et ce tome second sera sans doute le plus émouvant de tout l'ouvrage. Peut-être cependant ne nous paraît-il pas aussi neuf que le premier; mais ce n'est pas qu'il

soit plus superficiel ; c'est uniquement parce que nous connaissions moins bien la jeunesse et les débuts de Bismarck que l'histoire de son ministère. Pris à part, il mérite, je crois, mêmes éloges et mêmes réserves, — puisqu'il n'est pas d'éloges sans critiques.

Ici encore, M. M. est un peu gêné par l'ampleur de son titre, bien qu'à vrai dire il lui fût évidemment impossible, pendant ces années où la politique bismarckienne influe sur les destinées de l'Europe entière, d'isoler Bismarck de son temps. Mais il faut bien noter le peu de précision et de relief des quelques pages ou des quelques lignes que M. M., çà et là, consacre à la politique des souverains étrangers dans leurs rapports avec la Prusse. Encore y a-t-il, sur Napoléon III, plusieurs passages intéressants et justes, sinon tout à fait nouveaux; mais les autres cours apparaissent à peine à l'arrière-plan, et, par exemple, certaine phrase, un peu trop souvent répétée, sur la reconnaissance du tsar ne me semble pas suffisante pour caractériser l'attitude du gouvernement russe de 1863 à 1870. Je voudrais aussi que les principaux collaborateurs de Bismarck, — Moltke et Roon tout au moins, — fussent dessinés d'un trait plus ferme à côté de lui[1]. Je pourrais enfin signaler, dans ce second volume, comme dans le premier, quelques hardiesses un peu excessives d'expression, quelques négligences même, qu'une revision un peu plus sévère eût aisément fait disparaître[2]. Mais j'y retrouve en même temps, — et c'est par là qu'il faut terminer, car c'est bien là l'essentiel, — les mêmes qualités solides et brillantes : une documentation très sérieuse; une impartialité qui reste complète et qui devient plus méritoire dans le récit d'événements si proches et pour nous si néfastes; un jugement sûr; un récit clair, rapide, coloré, écrit d'un style facile et vif qui rend la lecture de ce gros volume aussi attrayante qu'elle est instructive.

G. Pagès.

1. M. M. emploie (p. 239), en parlant de Bismarck, Moltke et Roon, l'expression de « trio surhumain ». Passe encore, s'il y tient, pour Bismarck; mais l'épithète, appliquée à Moltke et Roon, me paraît un contresens.

2. M. M. me permettra de lui signaler, cette fois encore, quelques-unes de ces hardiesses et de ces négligences. — P. 41 : « Les huit féodaux sortirent avec indignation en faisant tous effort pour gonfler leur petite taille. » M. M. est-il certain qu'ils étaient petits tous les huit? — P. 151 : « Une cure aquatique » pour une cure d'eau. — P. 181 : « La chambre syndicale de la politique européenne. » — P. 299 : « Des protocoles burinés à l'huile. » — P. 328 : « Faire vibrer un nouvel argument, » etc. — Assez souvent M. M. emploie, de façon incorrecte, je crois, des adjectifs comme substantifs ou réciproquement : par *enclin* naturel (p. 78), un *diminutif* couvre-chef (p. 117), une *aristocrate* simplicité (p. 204), etc. *Prussianisme; se rebuffât; quelque sacrifice en résultât; les relations s'empiraient,* etc., me semblent aussi des incorrections. — Enfin, je n'aime pas beaucoup certains titres à effet : le Sentier de la guerre; Contrats, conflits et fêtes; les Premières cartouches; Branle-bas de combat, etc.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1906, juillet. — Révillout. Amasis et la chute de l'empire égyptien (fin en octobre; M. R. confirme, corrige et complète les récits d'Hérodote par les textes d'une chronique démotique, qu'il a le premier déchiffrée, et des inscriptions. Il montre comment Amasis, aventurier de bas étage, après avoir lutté victorieusement contre Apriès, bouleversa les institutions et les mœurs de l'ancienne Égypte, l'ouvrit aux Grecs et aux Sémites, la livra aux hommes d'affaires, aux riches et aux voleurs et prépara l'invasion des Perses. La Nitocris, qui épousa Cambyse, était fille d'Amasis et d'une sœur d'Apriès. Cela donnait à Cambyse des droits sur l'Égypte). — C. Daux. Un incident à la basilique d'Hippone en 411 (rectifie, d'après la lettre CXXIV de saint Augustin, le récit d'Amédée Thierry sur la lutte entre l'évêque et le peuple d'Hippone à propos de Pinianus). — H. Baraude. Le siège d'Orléans et Jeanne d'Arc (suite en octobre; minutieux récit, sans indications de sources). — P. Richard. Origines de la nonciature de France (récit des nonciatures de Lodovico di Canossa, de Giovanni Stafileo, du cardinal Bibbiena et de Giovanni Rucellaï qui, de 1513 à 1521, ont commencé le régime des agents ordinaires et permanents de Léon X à la cour de France). — Baudry. Une ambassade au Maroc en 1767 (documents sur l'ambassade de M. de Brugnon en avril-juillet 1767). — A. Bonnefous. Le culte de la raison pendant la Terreur (rien de neuf). — Allard. Les légendes hagiographiques (critique élogieuse du livre du P. Delehaye). — E. Fournier. Pierre de Colmiers était-il prévôt de Saint-Omer en 1227? (il n'a été prévôt de Saint-Omer que de mai 1229 à octobre 1237). — L. Delmas. Le journal des campagnes du baron Percy, chirurgien inspecteur de la Grande Armée (analyse du volume paru récemment qui fait connaître le rôle capital joué par Percy dans l'organisation des services sanitaires des armées impériales). = Octobre. A. Bocquillet. L'affaire de Mortagne en 1518-1519 (la terre de Mortagne du Nord avait été donnée par Louis XI à Guillaume de Thouars, occupée en 1513 par Antoine de Ligne, dit le *Grand Diable,* redonnée par Henri VIII à Charles Brandou, vicomte de Lisley, qui vendit sa principauté au baron de Ligne. Quand, en 1518, François Ier racheta à Henri VIII Tournai et le Tournaisis, il eut la plus grande peine à évincer le baron de Ligne. Guillaume de Thouars, réinvesti de la terre en 1519, et ses descendants restèrent jusqu'en 1560 en litige avec Antoine de Ligne et ses descendants). — C. Tauzin. Le mariage de Marguerite de Valois (intéressant récit, fondé en grande partie sur des documents inédits des négo-

ciations et des menées par lesquelles, malgré le pape Pie V, malgré les catholiques, Catherine de Médicis réussit à faire aboutir le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre, où elle voyait la paix du royaume). — Dom du Bourg. Le chanoine du Bourg et la franc-maçonnerie (publie la lettre non datée par laquelle l'abbé du Bourg quitta la loge l' « Encyclopédique », à laquelle il appartenait avant la Révolution). — Lanzac de Laborie. Paris sous Napoléon. La cour et le monde officiel. — Lemonnier. Les sources de l'histoire de saint François d'Assise (conteste avec aigreur les opinions de Sabatier au sujet de l'antériorité du *Speculum Perfectionis* sur les autres sources, du peu d'autorité de Th. de Celano, de la mutilation de la légende des Trois-Compagnons). — Comte de Sérignan. L'œuvre d'Albert Sorel (tout en rendant un bel hommage au grand ouvrage d'Albert Sorel, M. de S. critique avec force sa thèse sur Napoléon pacifique, contraint malgré lui à la guerre par l'Europe).

2. — **Revue des Études historiques.** 1906, juillet-août. — Marc Chassaigne. Essai sur l'ancienne police de Paris. L'approvisionnement (fin). — J. Paquier. Lettres familières de Jérôme Aléandre, 1510-1540 (suite dans ce fasc. et au suivant). — Albert Schuermans. Itinéraire général de Napoléon Ier (suite : 1er juin-30 décembre 1797). = Septembre-octobre. A. Auzoux. L'affaire des Trois-Anglais, 1816 (raconte le jugement rendu contre Wilson, Hutchinson et Bruce, complices de l'évasion de Lavalette). — A. Schuermans. Itinéraire général de Napoléon Ier (suite : 1er février 1798-10 novembre 1799). = Comptes-rendus : *G. Wolfram.* Die Metzer Chronik de Jaïque Dex. — *G. Maugras.* Dernières années du roi Stanislas; 3e éd. (pas d'unité; références insuffisantes; l'auteur ignore plusieurs travaux essentiels et en pille d'autres sans les citer).

3. — **Le Moyen âge.** — 2e série, t. IX, 1905, janvier-février. — Ferdinand Lot. Mélanges carolingiens; II : le Pont de Pitres (= le Pont de l'Arche); III : le nom ancien de la Bresle (= *Vinglena*). — H. Vander Linden. Notes sur les coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer (correction de texte). = Comptes-rendus : *Alliot.* Visites archidiaconales de Josas (édition insuffisante). — *F. Martroye.* L'Occident à l'époque byzantine; Goths et Vandales (fait surtout avec Procope; pas très au courant). — *A. de Loisne.* La maladrerie du Val de Montreuil; histoire et cartulaire (intéressant). — *J. Vuylsteke.* Comptes de la ville et des baillis de Gand, 1280-1336. — *Fourier-Bonnard.* Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris; 1re période : 1113-1500. — *E. Fagnan.* Histoire de l'Afrique et de l'Espagne, intitulée « Al-Bayano' l-Moghrib », traduite et annotée. = Mars-avril. L. Levillain. Dernières observations sur les chartes mérovingiennes de Corbie (réponse à M. Krusch). = Comptes-rendus : *F. Macler.* Histoire d'Héraclius par l'évêque Sébéos, traduite de l'arménien et annotée. — *J. de Jaurgain* et *J. Maumus.* Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (édition insuffisante). — *A. Lang.*

Acta Salzburgo-Aquileiensia; I. — *E. Fueter.* Religion u. Kirche in England im fünfzehnen Jahrhundert (intéressante esquisse). — *H. v. Schubert.* Grundzüge der Kirchengeschichte (rapide synthèse). — *J.-P. Kirch.* Die päpstlichen Annaten in Deutschland während des XIV Jahrhunderts; I Bd. : von Johann XXII bis Innocenz VI. = Mai-juin. René Poupardin. L'onction impériale (« les empereurs de la maison carolingienne ont, depuis Louis le Pieux, reçu l'onction comme empereurs »). — Ferdinand Lot. Mélanges carolingiens; IV : Pons Liadi (= Pontailler-sur-Saône). = Comptes-rendus : *E. Dupréel.* Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane (intéressant et bien présenté). — *H. Gravier.* Essai sur les prévôts royaux, du XIe au XIVe siècle (utile recueil de faits et de textes). — *M. Prévost.* Étude sur la forêt de Roumare. = Juillet-août. Victor Carrière. Nicole Tilhart, secrétaire et général des finances de Louis XI. = Comptes-rendus : *Callewaert.* Les origines du style pascal en Flandre. — *J. Berthelé.* Le cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque. — *L. Vanderkindere.* La chronique de Gislebert de Mons (excellente édition). — *Degert.* Histoire des évêques de Dax (approfondi). = Septembre-décembre. A. Dieudonné. Les variations monétaires sous Philippe le Bel, d'après un livre nouveau (celui de M. Borrelli de Serres). — N. Barone. Deux privilèges de Raimond Bérenger IV, comte de Provence et de Forcalquier, en faveur de la commune de Seyne, confirmés par le roi Charles II d'Anjou. = Comptes-rendus : Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium; éd. *Busson* et *Ledru* (les éditeurs n'ont pas utilisé tous les manuscrits; en outre, leurs conclusions sont sujettes à caution). — *W. Goetz.* Die Quellen zur Geschichte des hl. Franciscus von Assisi. — *Dom Beaunier.* La France monastique; nouv. éd., t. I (précieux). — *Carreras y Candi.* Lo Montjuich de Barcelona (consciencieux). — *G. Kurth.* Notger de Liège et la civilisation du Xe siècle (trop de conjectures et tendance apologétique excessive). = T. X, 1906, janvier-février. René Poupardin. Études sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'Empire franc; I : les sources. — Léon Levillain. Jugement d'un pape Jean en faveur de Corbie. = Comptes-rendus : *Carreras y Candi.* Miscellanea historica catalana; I. — *E. Caspar.* Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie. — *H. Stein* et *L. Le Grand.* La frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée, 1535-1561. — *A. Lesort.* Les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly, 1069-1352. = Mars-avril. A. Vidier. Ermitages orléanais au XIIe siècle. Le Gué de l'Orme et Chappes (récit, avec textes à l'appui, d'épisodes montrant la tendance des grands monastères à absorber les petites communautés qui s'établissaient dans leur voisinage; fin en mai-juin). = Compte-rendu : *R. Poupardin.* Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (article à lire de L. Levillain, suivi d'une réponse de R. Poupardin, d'une réplique de Levillain, d'une dernière réponse de Poupardin et d'une lettre d'É. Clouzot). = Mai-juin. Aug.

Rey. Pierre de Rousseville et la conciergerie de Gouvieux (à propos d'un huitain de Villon). = Comptes-rendus : *Rigg*. Calendar of the plea rolls of the Exchequer of the Jews preserved in the public Record Office; vol. I : Henry III, 1218-1272. — *M. Bauchond*. La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge (très instructif). = Juillet-août. Ph. Lauer. Notice sur le trésor du « Sancta Sanctorum » au Latran. — Ferdinand Lot. Aleran, comte de Troyes (réfute les objections présentées par l'abbé Pétel à un mémoire précédemment publié dans la *Romania*). — Ch. Babut. Sur trois lignes inédites de Sulpice Sévère (contenues dans un manuscrit de Dublin jusqu'ici inutilisé). = Comptes-rendus : *H. Zimmer*. Pelagius in Irland. — *M. Roy*. Le Chesnoy-lez-Sens; histoire d'un fief et de ses seigneurs (travail dont les conclusions ont une portée générale pour l'histoire économique des xve et xvie siècles). — *H. Moris*. Cartulaire de l'abbaye de Lérins. — *F. Aznar y Navarro*. Forum Turolii. Transcripcion y estudio preliminar. = Septembre-octobre. René Poupardin. Études sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'Empire franc; II : Charlemagne et la principauté lombarde. = Comptes-rendus : *Mac Kechnie*. Magna Carta, a commentary on the Great Charter of king John (œuvre de critique pondérée, mais des lacunes). — *H. Dubrulle*. Cambrai à la fin du moyen âge. — *Id*. Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II. — *Vidal*. Le tribunal d'inquisition de Pamiers (d'après le manuscrit latin 4030 de la Vaticane). — *Berlière*. Suppliques de Clément VI.

4. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. T. VIII, n° 1. Octobre 1906. — Pierre Caron. La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789 (utilise notamment les pièces du procès de Besenval et les papiers saisis chez Berthier en juillet 1789, retrouvés récemment les uns et les autres). — Henri Sée. Le travail d'histoire moderne en province : la Bretagne, années 1904-1905. = Comptes-rendus : *Vicomte de Brimont*. Le xvie siècle et les guerres de la Réforme en Berry (bien documenté, mais bibliographie insuffisante). — *Cabanès* et *Nass*. La névrose révolutionnaire (mauvaise vulgarisation). — *L. Bultingaire*. Le club des Jacobins de Metz (instructif). — *Jesse S. Reeves*. The Napoleonic exiles in America. A study in American diplomatic history, 1815-1819 (intéressant). — Correspondance du comte de Jaucourt, ministre intérimaire des Affaires étrangères, avec le prince de Talleyrand pendant le congrès de Vienne (renseignements intéressants sur le gouvernement de Louis XVIII). — *J. Barthélemy*. L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X (de bons détails, mais confus). — *L. Michon*. Le gouvernement parlementaire sous la Restauration (diffus et terne). — *J. Bonnefon*. Le régime parlementaire sous la Restauration (détestable). — *G. Monod*. Jules Michelet. Études sur sa vie et ses œuvres (rempli de révélations sur la vie sentimentale et l'évolution intellectuelle de l'historien). — *Da Costa*. La Commune vécue; t. III. — *H. Marcel*. La peinture française au xixe siècle.

5. — **La Révolution française**. 1906, 14 août. — A. Brette. La noblesse et ses privilèges pécuniaires en 1789. — A. Aulard. Taine historien de la Révolution française; IV : les Jacobins. — H. Labroue. Pinet membre de la Convention, d'après son « Mémorandum » (fin en septembre). — S. S. A propos des archives départementales (extraits du rapport de M. Chevreux, qui insiste sur la nécessité de mettre en évidence l'importance historique des documents de la période contemporaine). — E. Brosch. Tentatives de désarmement des faubourgs par la cour au lendemain du 20 juin 1792. = 14 septembre. Marcellin Pellet. Les manuscrits de J.-J. Rousseau au Palais-Bourbon. — A. Aulard. Taine historien de la Révolution française; suite : la première étape de la conquête jacobine. — F. Chambon. La politique religieuse de Couthon. — Notes et lectures : 1° Réglementation des étalages à Beauvais en 1791 ; 2° Règlement sur les subsistances dans cette même ville en l'an II. = 14 octobre. H. Labroue. Pinet après la Convention, d'après son « Mémorandum » (jugement très sévère de Pinet sur Louis XVIII, qu'il accuse d'hypocrisie et de cruauté; fin en novembre). — F. Chambon. La politique religieuse de Couthon (fin). — Armand Brette. La loge dite du « Logographe » et le séjour de Louis XVI et de sa famille à l'Assemblée législative, du 10 au 13 août 1792 (reproduit et commente le récit de Peltier, dans les *Tableaux de Paris*). — Georges Bourgin. L'affaire du *Lion dormant* en 1816 (le *Lion dormant* était une association secrète fort inoffensive que des policiers fantaisistes et des fonctionnaires ultras dénoncèrent comme ourdissant une conspiration en faveur de Napoléon II. Le duc Decazes fit classer l'affaire. « La période violente de la seconde Restauration prenait alors fin. ») = 14 novembre. A. Mathiez. Manuscrits du « Vieux Cordelier ». — H. Prentout. Le mémorial du général Decaen, 1793-1800 (publie des extraits de ce mémorial inédit). — H. Poulet. L'administration centrale de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures, 1790-1800.

6. — **Revue de Synthèse historique**. 1904, décembre. — Reich. Historiens psychologues et historiens livresques (on ne peut étudier et grouper les faits qu'à la lumière des idées qui les ont dirigés, et la psychologie est aussi nécessaire en histoire que la dynamique en astronomie). — Lacombe. Notes sur Taine. Le milieu en histoire littéraire (très fines observations sur la valeur toute relative des renseignements fournis par les œuvres littéraires sur le temps où elles furent écrites et de l'influence des temps sur les œuvres. Il faut tenir compte non seulement du milieu, mais des variétés du milieu). — H. Lichtenberger. Heine et sa place dans la pensée contemporaine (Heine a été très représentatif de son temps, mais d'une manière plus négative que positive). — L'enseignement supérieur de l'histoire (réponses de MM. Pariset et Radet; cette importante enquête continue en février, avril et juin par les réponses de MM. Hauser, Prentout, Huvelin. En octobre et décembre, M. Barrau-Dihigo donne la conclusion : rapprochement

entre les Facultés des lettres et celles de droit, maintien de l'union de la géographie et de l'histoire, hostilité à la création d'instituts autonomes, désir d'une histoire intégrale où les questions économiques, sociales, religieuses, esthétiques trouvent une grande place, méfiance envers la méthodologie, telles sont les tendances qu'accusent les réponses des professeurs qui ont pris part à cette enquête). — Flach. Le droit de l'Église en Allemagne (à propos d'un travail de M. H. Stutz destiné à l'Encyclopédie du droit de Holtzendorff). — Revues générales : Desdevises du Dézert. Espagne. — R. Pichon. Littérature latine (suite en février 1905). — H. B. Une prétendue loi de l'histoire (critique des rêveries de M. Millard, qui croit pouvoir déterminer les durées des cinq périodes par lesquelles passe la vie de tous les peuples). — P. Roques. La perspective historique d'après Ratzel (analyse d'un article de Ratzel dans l'*Historische Zeitschrift,* où se trouve tracé un plan admirable d'histoire vraiment universelle, absolument irréalisable d'ailleurs). = 1905, février. J. Segond. Les idées de Cournot sur l'histoire (bonne analyse). — Lacombe. Notes sur Taine; II : le moment en histoire littéraire (la distinction du moment et du milieu est factice). — H. Sée. Condorcet, ses idées et son rôle politique (considère Condorcet comme un précurseur de Comte, comme ayant entrevu la loi des trois états et jeté les bases de la méthode positive). — Jankélevitch. Science des mœurs et expérience morale (montre que la thèse individualiste de M. Rauh dans son *Expérience morale* complète heureusement celle de M. Lévy-Brühl dans *la Morale et la science des mœurs*). — Rauh. Biologues et sociologues (à propos de la morale intellectualiste de M. Lapie dans sa *Logique de la volonté*). — Revues générales : Boissonade. Histoire économique; France : Révolution française (suite en avril, juin, août, octobre et décembre 1905; admirable exposé qui forme tout un volume). — H. B. Théoriciens allemands : M. Gottl (à propos de son livre *Die Grenzen der Geschichte,* où il sépare nettement l'histoire humaine où l'activité rationnelle est en jeu de la géologie et de la paléontologie historiques). — Patry. Note de méthode sur l'histoire du protestantisme français (reproche à M. Boulenger d'avoir, dans son livre sur *les Protestants à Nîmes,* donné une portée trop générale à des faits locaux au lieu de se borner à écrire une monographie comme M. Daullé dans *la Réforme à Saint-Quentin*). — Note sur la méthode de publication des documents de l'histoire moderne (d'après le rapport de M. Mantoux à la Société d'histoire moderne, février 1905). = Avril. E. Bernheim. La science moderne de l'histoire (critique assez vive des théories exposées par Lamprecht dans sa *Modern Geschichtswissenschaft.* Courte réponse de Lamprecht en juin). — J. Bardoux. Le facteur celtique. Sa place dans l'évolution de l'Angleterre au XIXe siècle (fait observer que les pays celtiques ont été le centre du mouvement industriel anglais et que là aussi s'est produit un renouveau littéraire et la substitution dans la pensée anglaise, en sciences, en économie politique et en philosophie,

de la méthode déductive à la méthode inductive). — Lacombe. Observations sur la recherche méthodique des causes en histoire littéraire (fin en juin. Taine a imposé à l'histoire littéraire des généralisations préconçues et confondu avec des causes, qu'une analyse patiente aurait seule pu discerner, des analogies tirées de l'histoire naturelle). — Fèvre. La Franche-Comté (suite en juin et août; remarquable exposé de tous les éléments qui concourent à l'histoire de la Franche-Comté, des travaux déjà accomplis, de ceux qui restent à faire). — Barrau-Dihigo. A propos de quelques publications hispaniques récentes (les travaux de M. Codera sur l'Espagne musulmane, la collection de documents sur l'histoire de l'Aragon de M. Ibarra, le volume de M. Altamira : *Cuestiones modernas de Historia,* la table des dix premières années de la *Revue hispanique*). = Juin. P. Hermant. Les mystiques (suite en août et octobre). — Jankélevitch. La conception sociale du génie (à propos des ouvrages de M. Nazzari, *le Moderne teorie del genio,* et Rossi, *les Suggesteurs et la foule*, trad. de l'italien). — Bourrilly. L'*Histoire de France* d'E. Lavisse; t. V et VI. — H. Berr. Note sur le mouvement d'études sur la théorie de l'histoire en Allemagne. = Août. Mentré. Une thèse de Cournot. L'histoire des sciences n'est-elle plus possible? (le caractère mondial des sciences n'en rend pas l'histoire impossible). — Lacombe. Nature et humanité (à propos du livre de Bouglé, *la Démocratie devant la science.* Accorde à Bouglé que rien dans les sciences naturelles ne contredit la démocratie. Reste à savoir si elle est d'accord avec les sciences morales). — H. B. L'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Le rapport de M. A. Crapet au congrès de Lille (fin en octobre). = Octobre. Xénopol. La notion de valeur en histoire (fin en février 1906; critique des idées de Bernheim, Windelband, Rickert, Grotenfelt. Soutient avec raison que la notion de la valeur est étrangère à la science de l'histoire par son caractère éminemment subjectif et variable). — E. Michel. Le sentiment de la nature et l'histoire de la peinture de paysage. — F. Senn. Les origines de l'ancienne France (d'après M. Flach; analyse bien faite des trois volumes de ce grand ouvrage). = Décembre. P. Caron. Des conditions actuelles du travail d'histoire moderne en France (excellent exposé des difficultés qu'offre cette histoire, où malheureusement on distingue un courant conservateur et un courant libéral, alors qu'il ne devrait y avoir que des esprits libres travaillant dans un esprit scientifique). — J. Bardoux. L'idéalisme littéraire anglais. Essai d'une définition psychologique. — H. Lichtenberger. L'ère individualiste en Allemagne, d'après K. Lamprecht. — L. Reau. Les facteurs psychologiques de l'esprit moderne, d'après le Dr Bærwald (c'est une étude sur la faillite de l'idéalisme allemand). — H. Berr. La Renaissance et la méthode de M. Brunetière (critique fortement la place exagérée donnée par M. B. à l'évolution de l'idéal classique et en général au classicisme à l'époque de la Renaissance; a conçu la Renaissance d'une manière très étroite et abusé des formules). — Georgin. Chateaubriand et

Julien. — Jankélevitch. Un essai de sociologie objective (à propos de l'ouvrage de L.-Ad. Hartmann, *Die historisehe Entwickelung*. Les causes immédiates des phénomènes sociaux sont la concurrence vitale et l'adaptation d'où dérivent et la division du travail et la lutte de classes. Le contenu de l'évolution historique est la socialisation progressive des sociétés humaines. Ce système élimine tout élément psychologique, et pourtant cet élément existe).

7. — Revue des Deux-Mondes. 1906, 1er juillet. — Comte d'Haussonville. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Le duc de Bourgogne au Conseil (le duc de Bourgogne prit une part directe au gouvernement depuis 1708, mais il avait déjà montré beaucoup de conscience et d'impartialité dans les délibérations des conseils. Il s'était en 1704 prononcé en faveur du duc de Rohan contre M. de Soubise, qui passait pour être aimé du roi. En 1709 et 1710, il se montra très énergique à repousser toute proposition d'abandonner la cause de Philippe V). — Ch. Benoist. Machiavel et le machiavélisme (II : comment s'agrandit et se ruina le prince. Catherine Sforza). — Hippolyte-Boussac. La statue sonore de Mamnon (c'est entre 201 et 217 qu'on pratiqua la restauration qui boucha l'orifice qui produisait la vibration sonore). = 15 juillet. Lettres de Benjamin Constant à Prosper de Barante, 1805-1830 (fin le 1er août; surtout importantes pour l'histoire littéraire et l'histoire des idées). — E. Daudet. Les dernières années de l'émigration (I : le successeur du comte d'Avaray; suite le 1er août : II : la veille de 1814. En 1809, d'Avaray, malade, est remplacé, sur sa demande, auprès de Louis XVIII, par le comte de Blacas, déjà chargé de plusieurs missions de confiance. M. Daudet retrace, d'après des documents inédits, toute la carrière de Blacas et insiste sur ses relations avec J. de Maistre. Lettres très intéressantes de J. de Maistre de 1812-1813. Curieux et triste récit des négociations de Louis XVIII avec les alliés en 1813 pour préparer l'invasion de la France et en profiter). — Vicomte G. d'Avenel. Les riches depuis sept cents ans. Fonctionnaires de l'État et des administrations privées. = 15 août. P.-L. Dubois. L'Irlande religieuse (excellente étude sur le rôle politique du clergé irlandais. L'auteur a laissé de côté le rôle de la papauté, qui a été toujours l'ennemie de l'indépendance irlandaise). = 1er septembre. G. Goyau. Consalvi au congrès de Vienne (Consalvi sut travailler au rétablissement du pouvoir temporel du pape tout en maintenant son indépendance à l'égard de tous les gouvernements. Son voyage à Londres en 1814 et son séjour à Vienne préparèrent l'émancipation des catholiques anglais. L'article de M. Goyau est fondé sur la correspondance entre Consalvi et Pacca en 1814 et 1815 publiée par le P. Rinieri aux tomes IV et V de sa *Diplomazia pontificia nel secolo XIX*). = 15 septembre. R. Pinon. L'évolution de la question d'Orient depuis le congrès de Berlin, 1875-1906 (montre avec sagacité la lutte des deux principes « d'intervention » et « d'intégrité de l'empire ottoman ». L'Allemagne représente « le principe d'intégrité »

abandonné par l'Angleterre, et la Russie, après avoir été « l'interventionniste » attitrée, gravite aujourd'hui avec l'Autriche dans l'orbite de Berlin). — Dumas. Comment aiment les mystiques chrétiens. = 1er octobre. G. Goyau. La Renaissance catholique en Angleterre (à propos du livre de M. Thureau-Dangin. M. G. insiste beaucoup sur le côté social du catholicisme anglais). — R. Pichon. La littérature gallo-romaine et les origines de l'esprit français (M. P. croit pouvoir retrouver dans la littérature gallo-romaine du IVe siècle trois éléments : l'esprit gaulois, la culture latine et l'inspiration chrétienne, qui persisteront tous trois dans la littérature française). — Brunetière. L'Orient dans la littérature française (corrige et complète ce que dit M. Martino sur le même sujet dans sa thèse récente). = 15 octobre. A. Barine. Madame mère du Régent; I : Sa famille. L'Allemagne après la guerre de Trente ans. Enfance et première jeunesse. — E. Seillière. L'impérialisme germanique dans l'œuvre de Renan; I : Avant la crise de 1870 (il aurait mieux valu dire « la germanisation » ou « la philosophie germaniste de l'histoire ». Renan a en effet depuis 1850 été incliné à soutenir, d'une part, la thèse de la supériorité des races ariennes, et, de l'autre, celle de l'heureuse action exercée sur notre développement historique par les éléments germaniques. Ce n'est pas de l'impérialisme). — Bonet-Maury. La France et la rédemption des esclaves en Afrique à la fin du XVIIe siècle (insiste sur le rôle des Trinitaires et des consuls de France).

8. — **Le Correspondant.** 1906, 10 avril. — H. de Lacombe. Bossuet et la science sacrée (cherche à prouver que Bossuet a su concilier, même dans ses rapports avec Richard Simon, ses devoirs de croyant avec les droits de la critique). — E. Tavernier. L'union populaire en Allemagne (curieux détail sur l'organisation très savante de la propagande catholique). = 26 avril. Vicomte L. de Chappedelaine. La politique sociale de l'Empire allemand. Les lois d'assurance ouvrière. = 10 mai. G. Bord. La conspiration maçonnique de 1789 (fin le 25 mai. Dans ces articles, malheureusement dépourvus de critique et où les textes sont cités ou allégués sans précision, l'auteur, qui a eu à sa disposition de nombreux documents venant des loges maçonniques de la fin du XVIIIe siècle, cherche à prouver que toute la Révolution n'a été qu'un complot maçonnique. C'est faire trop d'honneur à la franc-maçonnerie, qui a tout intérêt à laisser s'accréditer cette légende. Les articles de M. B. prouvent bien l'énorme diffusion de la franc-maçonnerie au XVIIIe siècle, mais nullement que les révolutionnaires aient agi en tant que maçons). — D. Lanzac de Laborie. Le comte Paul Stroganov (d'après la belle biographie publiée par le grand-duc Nicolas, dont une traduction française a paru en 1905 en 3 vol. Stroganov a été un des inspirateurs d'Alexandre Ier pendant sa période libérale de 1801 à 1806). = 10 juin. Madelin. Napoléon nouveau (d'après M. M., les travaux de Lévy, Masson, Vandal, Houssaye, Sorel auraient fait connaître un Napoléon plus vrai, plus humain, plus digne d'estime que celui de

Taine). — Dieulafoy. Les origines orientales du théâtre espagnol (très intéressant). — Comte de Bonfils. Souvenirs d'un diplomate, 1863-1871 (anecdotes sans importance). = 25 juin. E. Ollivier. La réorganisation militaire après 1866. Napoléon III et Nice (fin le 30 juillet). = 10 août. La doctrine de Monroe et la politique panaméricaine (fin le 25 août. Solides études sur les origines de la doctrine et sur son application et sur le passage du panaméricanisme à l'impérialisme; les détails sur Cuba et la Chine particulièrement curieux). — H. Welschinger. Le duc de Reichstadt (d'après des notes inédites du chevalier de Prokesch-Osten écrites en mars 1833 sur l'édition allemande des livres de Montbel sur le duc de Reichstadt; fin le 25 août. Sans rien apporter de réellement nouveau, ces notes fournissent une foule de détails intéressants sur le duc, qui confirment l'exactitude du portrait tracé par M. Wertheimer et après lui par M. Welschinger). = 25 août. E. Gachot. L'exécution du libraire Palm en 1806 (récit intéressant et minutieux d'après les documents originaux. C'est à Berthier que doit remonter la responsabilité du jugement imposé au Conseil de guerre du 25 août 1806 et de l'exécution du 26. L'exécution de Palm ne fit qu'exciter le sentiment national contre Napoléon. Palm, qui avait prétendu ignorer le caractère des libelles qu'il répandait, parut un martyr). = 10 septembre. E. Daudet. Louis XVIII et le duc d'Orléans (les précieux documents mis en lumière par M. D. nous montrent Louis-Philippe et Louis XVIII étroitement unis de 1806 à 1810, Louis-Philippe travaillant à Londres à obtenir des secours pécuniaires et militaires pour les Bourbons, n'espérant que dans l'alliance de la Russie et de l'Angleterre contre la France, allant en Espagne pour combattre les Français, mais entravé dès lors par les Anglais et réduit à Palerme à l'inaction). — Biré. Le comte de Falloux et Prévost Paradol (souvenirs personnels sur la campagne électorale de Paradol à Nantes en mai 1869, de Falloux aux Sables-d'Olonne et de Falloux encore à Napoléon-Vendée au scrutin de ballottage). = 25 septembre. Lettres de M. Thiers à la comtesse Taverna (1845 à 1875. Jolies lettres où il y à glaner pour l'histoire. Le 27 juin 1852, Thiers prédit la fortune de Cavour et dit que le Piémont sera un jour le fondement sur lequel on pourra construire une Italie). — Lanzac de Laborie. Paris sous Napoléon. Financiers et fournisseurs. Mme Récamier. Repas. Le mariage. Les mœurs conjugales et le divorce. Éducation. Domestiques. = 10 octobre. Comte de Sérignan. Le centenaire d'Iéna (étudie l'état de l'armée prussienne en 1806, qui passait pour très supérieure à ce qu'elle était, puis les préliminaires d'Iéna, où Napoléon, qui ignorait la situation des Prussiens, dut le succès au fait que Lannes prit sur lui d'occuper le Landgrafenburg et surtout à la victoire de Davout à Auerstaedt, bataille bien plus importante que l'engagement d'Iéna). = 25 octobre. Ch. de Loménie. La mission de Chateaubriand à Berlin (11 janvier-19 avril 1821. Publie les dépêches de Chateaubriand, intéressantes surtout sur la révolution piémontaise. Chateaubriand conseille l'occupation de la Savoie. Veut

que la France soit, au sein de la Sainte-Alliance, la protectrice des libertés des peuples européens). — Louis Arnould. L'organisation de l'Église catholique au Canada. — G. de Grandmaison. Madame Louise de France (dixième enfant de Louis XV, née en 1737, morte carmélite en 1787, après avoir rendu de grands services à l'ordre. Déjà vénérable, on a la prétention de la faire béatifier, ce qui est peut-être excessif). = 10 novembre. Ed. Rod. Taine et ses critiques (Bourget, Boutmy, Sorel, Reinach, Giraud, Aulard, Barzellotti, Faguet, Seignobos. Analyse très consciencieuse, écrite malheureusement avant la publication du cours où Aulard a étudié la méthode critique de Taine). — H.-R. Savary. L'Église et l'État au Mexique (la papauté entretient les meilleurs rapports avec le gouvernement du Mexique, où le régime de la séparation est bien plus dur que le nôtre). — A. Dreux. Les Mémoires du prince de Hohenlohe. = 25 novembre. Duc d'Audiffret-Pasquier. Le duc de Richelieu ; t. I : l'éducation (charmant début du premier volume de la biographie, laissée inachevée par le duc d'Audiffret). — A. de Lapparent. L'ancienneté de l'homme (admet l'existence de l'homme quaternaire, mais croit qu'on a énormément exagéré la durée des époques géologiques. Amusante critique de la prétendue race du Neanderthal).

9. — **Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1906, 20 août. — Adhémar d'Alès. Sainte Mélanie la Jeune, d'après un livre du cardinal Rampolla. = 5 septembre. Christian Burdo. La sainte Vierge et les Apocryphes (nous ne connaissons guère la Vierge que par les Apocryphes. Notes sur ces ouvrages; leur valeur historique est très faible. Si l'on écarte les faits manifestement inventés, il reste cependant quelques points qui « acquièrent une très sérieuse probabilité, pour ne pas dire une certitude historique »). = 20 septembre. Paul Bernard. Le Kulturkampf et le chancelier de fer. Comment on organise une persécution (suite le 5 et le 20 octobre et le 20 novembre). — Pierre Bliard. Les arbres de la liberté; épisodes de la Terreur (rappelle les nombreuses condamnations à mort qui punirent les gens coupables ou prévenus de mutilations aux arbres de la liberté). — Paul Dudon. Le décret du 15 novembre 1811 dans le département des Landes (comment était organisé ou plutôt surveillé l'enseignement dans les séminaires). = 5 octobre. Joseph Brucker. L'élection du général des Jésuites (publie la relation contemporaine de l'élection du général Tamburini, le 31 janvier 1736. Les formes n'ont pas changé depuis). = 20 octobre. P. Dudon. Le « Pape » de Joseph de Maistre (redresse dans le travail de M. Latreille sur les sources et le caractère du célèbre manifeste ce qui est contraire à la vérité catholique, surtout en ce qui concerne le pouvoir temporel des papes). = 5 nov. P. Dudon. Sur la tombe de Bernier (notes sur Bernier, évêque d'Orléans, mort en 1806). — J.-B.-J. Ayroles. Les conquêtes de Jeanne d'Arc. — P. Bliard. Un couvent janséniste au XVIIIe siècle (critique acerbe de Gazier, *Une suite à l'histoire de Port-Royal*). = 20 novembre. P. Dudon. La question romaine en 1805.

10. — Journal des Savants. 1906, octobre. — H. Weil. Papyrus récemment découverts (analyse la première partie des *Hibey papyri*). — G. Fagniez. Le duc de Nemours (M. René Bazin, en acceptant la proposition, faite par M. le duc d'Alençon, d'écrire la biographie de son père, à l'aide de documents fournis par lui, se mettait dans l'impossibilité de faire une œuvre vraiment historique; mais il s'est fort bien acquitté de la tâche restreinte qu'il s'imposait). = Livres nouveaux : *F. Cavallera.* Le schisme d'Antioche, IVe-Ve siècles (bon). — *Akos v. Timon.* Ungarische Verfassungs-und Rechtsgeschichte (important; explique plusieurs des causes des difficultés politiques dont souffre actuellement la Hongrie, quoique ne traitant pas de l'époque actuelle). = Novembre. P. Foucart. Les campagnes de M. Antonius Creticus contre les pirates, 74-71 (montre le parti qu'on peut tirer de quelques inscriptions grecques pour le récit de ces campagnes). — Ch. Joret. Un naturaliste voyageur de la fin du XVIIIe siècle : Joseph Dombey (analyse le volume de E.-T. Hamy, *Joseph Dombey, médecin, naturaliste, archéologue, explorateur du Pérou, du Chili et du Brésil, 1778-1785*). — G. Pariset. Témoignages anglo-français sur 1814 et 1815 (en donne le catalogue. M. Henry Houssaye n'en a utilisé que trois sur vingt-sept). — R. Cagnat. Un catalogue romain d'œuvres d'art (réédition d'un papyrus publié par J. Nicole). = Livres nouveaux : *H. Leclercq.* L'Espagne chrétienne (synthèse qui vient trop tôt). — *A.* et *G. Grandidier.* Collections d'ouvrages anciens concernant Madagascar; t. III.

11. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1906, 22 octobre. — *K. Sethe.* Beitræge zur æltesten Geschichte Ægyptens; 2e Hælfte (important pour la chronologie de l'Égypte aux époques les plus reculées). — *N. de G. Davies.* The rock-tombs of el-Amarna; part III (excellentes reproductions). — *Roger.* L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin (excellent). = 29 octobre. *K. Sethe.* Urkunden der 18 Dynastie (excellent). — *L. Borchardt.* Nilmesser und Nilstandsmarken (très bonne étude sur les nilomètres dans l'antiquité). — *Eusèbe.* Histoire ecclésiastique; livres I-IV; texte grec et traduction française par *Émile Grapin* (bonne édition). — *J. Pargoire.* L'Église byzantine de 527 à 847 (bon). — *L. Madelin.* La Rome de Napoléon (ouvrage très solide quant au fond, d'un brillant un peu trop banal quant à la forme; il gagnerait beaucoup à être plus simplement écrit). = 5 novembre. *Sayel* et *Cowley.* Aramaie papyri discovered at Assuan (très précieux recueil, fort bien commenté par A.-E. Cowley. Ces documents font connaître l'existence d'un groupe de Juifs aramaïsants fixés à Éléphantine et à Syène de l'an 470 à l'an 410 av. J.-C. Le nom du dieu Israël y est maintes fois écrit. Important article de Clermont-Ganneau). — *P. Skok.* Die mit dem Suffix -acum, -anum, -ascum und, -uscum gebildeten altfranzöschischen Ortsnamen (important pour le linguiste et plus encore pour le géographe et l'historien). — *Comte Fédor Golovkine.* La cour et le règne de Paul Ier; publié par *S. Bonnet* (très curieux). = 12 novembre. *K. Sethe.* Urkunden der 18 Dynastie;

fasc. 6-7. — *Breasted.* Ancient records of Egypt (œuvre considérable; traductions nombreuses et qui semblent fidèles; l'auteur paraît ignorer de parti pris les œuvres et les traductions françaises). — *Cadet de Gassicourt.* Histoire de l'abbaye de Cordillon (abbaye de bénédictins au diocèse de Bayeux fondée sans doute au XIIe siècle; son histoire ne commence à prendre quelque intérêt qu'au XVIe siècle. Travail consciencieux). — *P. de Bouchaud.* Jean de Bologne (l'auteur s'est complètement fourvoyé sur la Renaissance italienne; il ignore qu'elle a de lointaines et puissantes racines en France. Son livre est né démodé). — *K. Lamprecht.* Deutsche Geschichte. Neuere Zeit, IIIer Bd. (histoire politique de l'Allemagne de 1650 à 1750 environ. Remarquable). = 19 novembre. *F. Cavallera.* Le schisme d'Antioche, IVe-Ve siècles (bon). — *Paul Laurent.* Souvenirs de Bayard à Mézières (bon). — *A. Martinien.* Les généraux du grand-duché de Varsovie, de 1812 à 1814 (utile compilation). = 26 novembre. *Bossert.* Calvin (résumé remarquable). — *Vicomte de Noailles.* Épisodes de la guerre de Trente ans. Le cardinal de La Valette, lieutenant général des armées du roi, 1635-1639 (consciencieux et utile). — *K. Waliszewski.* Les origines de la Russie moderne. La crise révolutionnaire, 1585-1614 (brillant, intéressant, un peu superficiel).

12. — Bulletin critique. 1906, 28 sept.-5 oct. — *A. Rastoul.* Le P. Ventura. — Vie et office de sainte Marine, publ. par *L. Clugnet.* — *R. Mell.* Abhandlungen zur Geschichte der Landstände in Erzbistume Salzburg; t. I : Die Anfänge der Landstände. — *Bittard des Portes.* L'insurrection de Lyon en 1793. Le siège et l'expédition du Forez. — *Zangmeister* et *Jacobs.* Theodor Mommsen als Schriffsler (instrument de travail essentiel). — *Wiederhold.* Papsturkunden in Frankreich; I : Franche-Comté. — *P. Delaunay.* Le monde médical parisien au XVIIIe siècle (intéressant). — *R. de Beaucaron.* Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes, 1175-1906. = 15-25 oct. *H. Denifle* et *M. Weiss.* Luther u. Lutherthum in der ersten Entwickelung (très important surtout au point de vue théologique et psychologique). — *Marin.* Saint Théodore, 759-856 (vulgarisation). — *G. Scelle.* La traite négrière aux Indes de Castille (très neuf et intéressant). — *F. Thureau-Dangin.* Les inscriptions de Sumer et d'Akkad.

13. — Polybiblion. 1906, juillet. — H. Froidevaux. Histoire coloniale et colonisation (derniers livres sur la matière). = Comptes-rendus : *Couret.* Notice historique sur l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 1099-1905. — *Shaw.* Michel de L'Hospital and his policy (consciencieux). — *E. Texier.* Étude sur la cour ducale et les origines du Parlement de Bretagne. — *J. Aulagne.* Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique au XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges (très consciencieux). — *G. Martin.* Histoire d'une frontière. Aigurande depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours (intéressant). —

Martin-Ginouvier. Un philanthrope méconnu du XVIIIe siècle : Piarron de Chamousset, fondateur de la Petite-Poste, précurseur des sociétés de secours mutuels. — *H. Buffenoir*. La comtesse d'Houdetot, sa famille, ses amis. — *F. Caussy*. Laclos, 1741-1803. = Août. M. S. Ouvrages sur Napoléon et son temps. — Comte DE SÉRIGNAN. Histoire, art et sciences militaires (derniers livres sur la matière). = Comptes-rendus : *J. Ernst*. Papst Stephan I u. der Ketzeraufstreit. — *I. Rinieri*. Napoleone et Pio VII (important). — *B. Albers*. Untersuchungen zu den ältesten Mönchsgewohnheiten ; ein Beitrag zur Benediktinerordengeschichte des X-XII Jahrhunderts. — *H. Curé*. Saint-Philibert de Tournus. — *Douais*. La Visitation de Toulouse. — *A. Billot*. La France et l'Italie. Histoire des années troubles, 1881-1889 (d'un diplomate doublé d'un historien). — *A. Granel*. Bibliographie de la Révolution. Louis XVI et la famille royale. = Septembre. Comptes-rendus : *Olearius*. Description du voyage en Moscovie et par la Moscovie en Perse et de retour, éd. *Loviaguine* (excellent). — *Meyerberg*. Vues et gravures domestiques de la Russie du XVIIe siècle, publ. par *Adelung* et *Loviaguine* (excellent). — *Simler*. Guillaume-Joseph Chaminade, chanoine honoraire de Bordeaux, fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie, 1761-1850 (importante contribution à l'histoire religieuse du XIXe s.). — *L. Hugueney*. Les clubs dijonnais sous la Révolution. — *A. Baraud*. Le clergé vendéen victime de la Révolution française ; t. II. — *J. de Brébisson*. Fouché, duc d'Otrante (livre de vulgarisation sans critique). = Octobre. L. ROBERT. Hagiographie et biographie ecclésiastiques (derniers livres sur la matière). = Comptes-rendus : *Fourgous*. L'arbitrage dans le droit français aux XIIIe et XIVe siècles. — *J. Brochet*. La correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice-Sévère. — *P. Delarue*. Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol ; t. III. — *Kœniger*. Burchard I von Worms u. die deutsche Kirche seiner Zeit, 1000-1025 (d'après le « Décret »). — *G. Imbert*. La vita florentina nel seicento secondo memorie sincrone, 1641-1670 (insuffisamment documenté). = Novembre. A. PÉRATÉ. Beaux-arts (dernières publications sur l'histoire de l'art). = Comptes-rendus : *Calendini*. Notre-Dame-des-Vertus de la Flèche. — *Szendrei*. Le développement historique du costume magyar. — *Füssy*. Histoire de l'abbaye de Zalavár.

14. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances. 1906, janv.-févr. — Édouard DE NAVILLE. Le dieu de l'Oasis de Jupiter Ammon (c'était un emblème en forme d'ombon). — Léon HEUZEY. Les dieux à turban sur les cylindres chaldéens. — Franz CUMONT. Les mystères de Sabazius et le judaïsme. = Mars-avril. L. JALABERT. Nouvelles dédicaces à la triade héliopolitaine. — Maurice BESNIER. Note sur la géographie économique du Maroc dans l'antiquité. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le culte des menhirs dans le monde celtique. = Mai. Adrien BLANCHET. Villes de la Gaule romaine aux Ier et IVe siècles de notre ère (leur périmètre). = Juin. Pierre JOUGUET. En

quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius? (en 324). = Juillet. René Pichon. La politique de Constantin d'après les *Panegyrici latini* (ces panégyriques permettent de se faire une idée plus exacte du gouvernement de Constantin). — A. Grenier. Compte-rendu des fouilles de l'École française de Rome à Bologne (les fouilles entreprises par M. G. permettront de préciser l'idée qu'on doit se faire de l'origine des Étrusques). = Août. E. Chatelain. Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome pendant les années 1904-1905 (L. Bizard, *Fouilles de Délos. Exploration du péribole oriental;* Bulard, *l'Établissement des Poseidoniastes à Délos;* E. Cavaignac, *le Monument de Persée à Delphes;* E. Schulhof, *Nouvelle inscription délienne;* E. Albertini, *Histoire des travaux publics sous le règne de Claude;* E. Martin-Chabot, *Nicolas V, Charles VII et la Pragmatique Sanction;* L. Halphen, *Études sur l'administration de Rome au moyen âge,* 751-1252). — P. Jouguet et J. Lesquier. Plan et devis de travaux de l'an 27 de Ptolémée Philadelphe (papyrus). = Septembre. Alfred Merlin. Observations sur le texte du *Senatus consultum Beguense.* — E. Babelon. Sur deux passages de Polybe (chez Polybe, comme chez Plutarque, le terme d'ὀβολός appliqué à la monnaie romaine a le sens d'*as libral*). — R. Cagnat. Note sur une inscription de Carthage relative à Sex. Apuleius. — Marquis de Vogüé. Note sur Sauveplantade.

15. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1906, juin. — Gaston Bonet-Maury. Le christianisme et l'islamisme dans l'Afrique septentrionale (le çoufisme, le culte des saints, la croyance au Mahdi, les confréries de derviches, les écoles juives et musulmanes). = Juillet. A. Lair. L'élection de Dumon et de Delangle; la candidature Magne (à l'Académie des sciences morales; luttes soutenues par le parti libéral que menait Guizot). = Août. Albert Rivaud. La préparation du catalogue critique et chronologique des œuvres de Leibniz (fin). = Novembre. Comte d'Haussonville. Le duc de Bourgogne au conseil.

---

16. — Mitteilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XXVII, Heft 1, 1906. — Karl Hampe. Le plan de Henri VI pour établir l'hérédité impériale (commente un passage des Annales de Marbach, où l'on voit l'empereur prier le pape Célestin III de baptiser son fils, le futur Frédéric II, et de lui donner l'onction royale, « ... in regem ungeret »; pense qu'il s'agit ici de la couronne impériale, que l'empereur la souhaite pour son fils non encore élu roi d'Allemagne, et qu'il veut préparer ainsi l'hérédité impériale). — Julius von Pflugk-Harttung. Le décret de 1059 sur l'élection du pape (commente le décret rédigé au nom de l'empereur en le comparant à la rédaction émanée du pape. Aucune de ces deux rédactions ne mérite une absolue confiance, bien qu'elles procèdent d'un original commun; mais cet original attribuait au roi un rôle décisif dans l'élection). —

A.-E. Schœnbach. Barthélemi l'Anglais et sa Description de l'Allemagne vers 1240 (Barthélemi est un franciscain né en Angleterre; après avoir fait à Paris des cours sur la Bible, il alla, vers 1230, enseigner à Magdebourg. On l'a quelquefois appelé sans raison Barthélemi « de Glanvilla ». Il est l'auteur d'une compilation *De proprietatibus rerum,* sorte de manuel destiné à faciliter l'intelligence de la Bible. Le livre xv contient une description de l'Allemagne et des pays voisins. Texte et commentaire). — Fried.-M. Kircheisen. Frédéric de Gentz (bibliographie des ouvrages composés par lui ou le concernant). — Luschin von Ebengreuth. Prêtres allemands dans le diocèse de Padoue (xve et xvie s.). — S. Steinherz. Un rapport sur les œuvres de l'empereur Maximilien Ier (adressé, peut-être à Charles-Quint, par Johannes Stabius, qui fut historiographe sous Maximilien. Il est en latin). — Baron O. de Mitis. Chartes vendues aux enchères à Berlin (vente de la collection d'autographes formée par le banquier Alexandre Meyer-Cohn; les plus anciennes pièces proviennent du monastère de Neuberg en Styrie). = Comptes-rendus : Des publications récentes sur la *Passio S. Floriani.* — *Joh. Schultze.* Die Urkunden Lothars III (travail très utile; mais l'auteur s'est trop étroitement renfermé dans son sujet). — *Fr. Obert.* Hermann von Salza und die Besiedlung des Burzenlandes (excellent). — *Joh. Ziekursch.* Sachsen und Preussen um die Mitte des achtzehnten Jahrh. (important). — Boniface VIII fut-il hérétique? (Karl Wenck, reprenant la question à propos de diverses publications récentes, s'efforce surtout de réfuter les objections faites par Robert Holtzmann aux conclusions qu'il avait déjà présentées sur le même sujet. Non, Boniface VIII n'était plus digne de porter le nom de chrétien. Réplique de R. Holtzmann). = Heft 2. K.-G. Hugelmann. De l'influence exercée par le pape Victor II sur l'élection de Henri IV (cette influence fut considérable; ceci vient de ce que le pape Victor était un Allemand qui avait été d'abord prince d'empire et évêque allemand. Ce fait fut plus tard, par Grégoire VII, invoqué comme un droit). — Vincenz Samanek. La situation constitutionnelle à Gênes de 1311 à 1313. — Hans Hirsch. Une charte inédite du xie siècle, pour Saint-Georg in Kastel, près de Mayence (c'est une « cartula ingenuitatis »). — G. Sommerfeldt. L'itinéraire de Louis IV de Bavière en 1311. = Comptes-rendus : *H. Zimmermann* et *A. Starzer.* Geschichte der Stadt Wien (belle et savante publication). — *E. Mühlbacher.* Die literarischen Leistungen des Stiftes S. Florian bis zur Mitte des 19 Jahrh. (excellent). — Les prétendues falsifications de Dragoni (Ernest Mayer prend de nouveau la défense du chanoine Dragoni, de Crémone, qui compila le « Codex diplomaticus capituli Cremonensis »; s'efforce de montrer que les chartes transcrites par lui dans ce registre sont authentiques, même les chartes lombardes et carolingiennes. Contre Ludo Hartmann, qui réplique). = Heft 3. Siegfried Rietschel. Le bénéfice, la seigneurie et l'immunité (examine certains points du mémoire publié en 1903 par G. Seeliger sur l'importance politique et sociale de la possession du sol

pendant le pré-moyen âge). — Josef Lampel. Pour servir à l'histoire de la Bavière pendant les années 1282 et 1283 (publie et commente deux chartes inédites). — W. Bauer. La poste de Taxis et l'expédition des lettres de Charles-Quint, de 1523 à 1525 (publie le texte d'une « Intelligence pour durant ceste guerre adresser les letres vers Italie, Flandres et Allemaigne, 1523 »). — Albert Elkan. De l'origine de la paix religieuse conclue en 1578 aux Pays-Bas et de l'action exercée dans ce pays par Duplessis-Mornay. — M.-V. Sufflay. L'origine de la *Consuetudo Bononiensis* (elle vient de l'Italie méridionale). — H. Schrohe. Additions au catalogue des actes des rois d'Allemagne, de Rodolphe à Charles IV. = Comptes-rendus : *Emil Michael.* Geschichte des deutschen Volkes (A. Schœnbach parle des tomes III et IV qui concernent la science et la mystique, la poésie et la musique en Allemagne pendant le xive siècle; fait de nombreuses réserves sur la manière dont l'auteur présente et apprécie les faits). — *W. Lippert.* Die deutschen Lehnbücher (reproduction, à peine remaniée, de l'introduction au texte du « Lehnbuch » de Frédéric le Fort, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe, 1349-1350. Très bon travail). — *R. Holtzmann.* Kaiser Maximilian II bis zu seiner Thronbesteigung, 1527-1564 (l'auteur a beaucoup trop exagéré l'influence que le luthéranisme a pu exercer sur le jeune Maximilien. Peut-être a-t-il écouté sans déplaisir Schiefer parler avec irrévérence du pape, des moines et de la messe, mais, à aucun moment, il n'a été protestant). — *Hasenclever.* Die Politik Kaiser Karls V und Landgraf Philipp von Hessen, Januar bis Juli 1546 (bon). — *Id.* Die kurpfælzische Politik in den Zeiten des Smalkaldischen Krieges, 1546-1547 (utile dépouillement de fonds d'archives). — *A. Maurer.* Der Uebergang der Stadt Konstanz an das Haus Œsterreich nach dem schmalkald. Kriege (bon). — *G. Wolf.* Aus Kurköln im 16 Jahrh. (important pour l'histoire de la contre-Réforme en Allemagne, 1546-1576). — *G. Lœsche.* Geschichte des Protestantismus in Œsterreich in Umrissen (utile résumé). — *Fr. von Bezold.* Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir, mit verwandten Schriftstücken; Bd. III : 1587-1592. — *W. Fraknói.* Papst Innocenz XI (Benedikt Odescalchi) und Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft (importante étude, dont les principaux éléments ont été puisés dans les Archives du Vatican). = VII Ergænzungsband, Heft 2. Adolf Hofmeister. Les margraves et les margraviats dans le royaume d'Italie au temps de Charlemagne et jusqu'à Otton le Grand, 774-962 (important mémoire de 220 p.). — G. Sommerfeldt. Deux traités de Henri de Langenstein sur le schisme. Lettre d'envoi au roi Venceslas, 1381, et lettre à Frédéric, évêque de Brixen, vers 1384 (publie le texte de ces deux documents).

---

17. — **The Athenæum.** 1906, 4 août. — *Edward Fraser.* The enemy at Trafalgar (excellent et neuf, l'auteur ayant puisé aux sources françaises et espagnoles, qui complètent et corrigent les renseignements fournis exclusivement jusqu'ici par les sources anglaises). — *M. J.*

Bonn. Die englische Kolonisation in Irland (remarquable travail d'anatomie politique; mais l'auteur, spécialiste en matière économique, a fait trop bon marché du côté religieux de la question). — *C. Oman*. The great revolt of 1381 (bon; quelques documents nouveaux; rédaction un peu précipitée). — *A. D. Innes*. Ten Tudor statesmen (rapides esquisses biographiques sur Henri VII et VIII, Wolsey, More, Cromwell, Somerset, Cranmer, Cecil, Walsingham et Raleigh). — *Paul Van Dyke*. Renascence portrait (biographie de l'Arétin, de Thomas Cromwell et de l'empereur Maximilien). — *F. C. Davenport*. The economic development of a Norfolk manov, 1086-1565 (excellente monographie). — *Max von Hoen*. Aspern (bon récit, mal illustré). — *J. B. Atlay*. The Victorian chancellors; vol. I (bonnes biographies de Lyndhurst, Brougham, Cottenham et Truro; ces deux derniers ont été d'insignifiants personnages). — *E. S. Roberts* et *E. A. Gardner*. An introduction to greek epigraphy; part. II : The inscriptions of Attica (excellent manuel). = 11 août. *E. Williams*. Staple Inn : Customs House, Wool court and Inn of chancery (bonne histoire de ces maisons, qui sont, en plein Londres, un bon spécimen de l'architecture au temps d'Élisabeth et auxquelles se rattachent tant de curieux souvenirs). — *O. Nachod*. Geschichte von Japan; I : Die Urzeit, bis 645 n. Chr. (excellent). — *Ditchfield* et *Page*. The Victoria history of Berkshire; vol. I. = 18 août. *S. C. Hill*. Bengal in 1756-1757; a selection of public and private papers dealing with the affairs of the British in Bengal during the reign of Siraj-ud'daula; 3 vol. (important). — La bataille d'Æthandune ou Edington (cette bataille eut lieu en 878, sans doute dans le comté de Somerset et non de Wilts). = 25 août. *J. Morris*. Makers of Japan (tableau intéressant, mais superficiel, du Japon moderne). — *Sir Fred. Treves*. Highways and byways in Dorset (intéressant). — The Jewish Encyclopædia; vol. XII : Talmud-Zweifel. — *P. Mellottée*: Histoire économique de l'imprimerie; t. I : Sous l'ancien régime, 1439-1789 (très intéressant). = 1er septembre. *W. T. Arnold*. Studies in roman imperialism (intéressant). — *Ramsay Muir* et *Edith M. Platt*. A history of municipal government in Liverpool to the Reform ad of 1835 (important; à noter surtout un copieux recueil de documents d'archives relatifs à l'histoire municipale de Liverpool). — *H. Cameron Gillies*. The place-names of Argyll. — *C. P. Lucas*. The Canadian war of 1812 (remarquable). = 8 septembre. The Florentine history, written by *Nicolò Machiavelli*, translated by *Ninian Hill Thomson*. — Feudal aids; t. IV : 1284-1431. = 15 septembre. *Mary M. Moffat*. Queen Louisa of Prussia (biographie consciencieuse, bien au courant, intéressante). — *J. H. Overton* et *F. Relton*. A history of the english church from the accession of George I to the end of the eighteenth century (excellent). — Journals of Hon. William Hervey, 1755-1814 (ces journaux sont pour la plupart des notes de voyage; mais une partie se rapporte à la guerre de l'Indépendance américaine, à laquelle il prit part, et elle contient beaucoup de faits intéressants). — La bataille d'Ethandun (note par W. H.

Stevenson, en réponse à celle de M. Greswell. Le lieu de la bataille doit être identifié avec Edington au comté de Wilts, non avec Edington en Somerset). = 22 septembre. L'origine de Lincoln's Inn (G. J. Turner a trouvé, dans le cartulaire de l'abbaye de Malmesbury, plusieurs mentions de Lincoln's Inn, dans la dépendance d'une maison appartenant à l'abbé de ce monastère à Holborn en 1380. Le nom vient de Thomas de Lincoln, « narrator » ou sergent, attaché à la cour des plaids communs. Il avait, sans doute, autour de lui des clercs étudiants en droit, premier noyau de ce grand centre des études juridiques en Angleterre). = 29 septembre. *H. R. Yorke.* France in 1802 (Lady Sykes réimprime les lettres écrites par Henry Redhead Yorke, avec des notes biographiques sur les personnes mentionnées dans ces lettres. Très intéressant). — *W. Page.* History of the county of Nottingham; vol. I.

18. — The Nineteenth Century. 1906, mars. — Lord Hugh Cecil. La vie de Gladstone (montre les grands mérites et les défauts de la biographie de Gladstone par J. Morley). — Wilfrid Scawen Blunt. Randolph Churchill; souvenirs personnels (ces souvenirs se rapportent aux affaires d'Égypte et aux élections générales de 1885). — Lord Avebury. L'avenir de l'Europe. — Marcelle Azra Hincks. La danse dans la Grèce antique. — Charles Davison. Tremblements de terre en Grande-Bretagne. — Ethelred Taunton. Le Saint-Siège et la France. = Avril. La procédure parlementaire : 1° par Thomas Burt (nécessité de certaines réformes); 2° par Frederick Harrison (nécessité de réformer l'organisation des commissions). — Lord Monson. Mon grand-père et ses souvenirs d'Eton, 1809-1811. = Mai. Sidney Lee. Recherches sur Shakespeare; ce qu'on peut attendre de l'avenir. = Juin. Colonel Yate. La Russie et l'Angleterre en Perse. — Miss Violet R. Markham. Lord Durham et le self-government aux colonies (parle du fameux rapport de 1838, que l'auteur appelle la « Magna Carta » de la plus grande Bretagne). — Ameer Ali. L'Espagne sous les Sarrasins (influence civilisatrice des Arabes). = Juillet. Sir Herbert Maxwell. La Chambre des Lords (nécessité d'une réforme. Il est inadmissible que le respect aveugle du principe héréditaire donne aux Lords plus de 600 sièges, alors que les Communes n'ont que 670 représentants). — Edward Dicey. Histoire des capitulations (privilèges accordés aux étrangers dans l'empire ottoman). — Ralph Nevill. Madame Atkins et le Dauphin (intéressant résumé des efforts tentés par cette dame pour sauver le Dauphin, avec une lettre inédite d'elle). — Lettres de Lord Acton à Marie Gladstone. — Herbert Thurston. Les rites du mariage à Tolède. = Août. Karl Blind. Les Ateliers nationaux à Paris en 1848 (les Ateliers nationaux n'ont pas été, quoi qu'en ait dit M. John Morley, une expérience socialiste; ils ont été créés par des adversaires du socialisme. Quelques documents et des souvenirs personnels).

19. — Edinburgh Review. Vol. CCIII, janvier-avril 1906. — La religion sous la Révolution française (prétend que l'on ne tient pas

assez compte du travail des sociétés secrètes dans la préparation de la Révolution et de la guerre religieuse qui s'en est suivie. Cette thèse d'aujourd'hui est, chose curieuse, tout juste le contraire de celle que soutenait Jeffrey dans le premier article qui ouvre la collection de la *Revue,* en 1802, savoir qu'on attribuait alors aux sociétés secrètes trop d'influence sur la marche de la Révolution. En tout cas, « les intellectuels étaient naturellement hostiles au catholicisme ». Cependant, bien que « les réformateurs, clercs ou laïques, eussent dans l'esprit des principes, un idéal, ils n'avaient aucun plan pour les réaliser »). — Fanny Burney, son journal et son temps (« sans les deux journaux et la correspondance de Fanny Burney, joints aux types d'hommes et de femmes qu'elle a dépeints dans ses romans, nous connaîtrions beaucoup moins bien trois branches ou phases importantes de la vie anglaise au XVIIIe siècle : la classe moyenne, soit artistique, littéraire ou dramatique, soit purement mondaine; la vie de cour; enfin, les incidents et les influences sociales qui résultèrent de l'arrivée des émigrés français, en Angleterre, sous la Révolution »). — La bibliothèque du British Museum et son catalogue (quelques légères critiques sur la rédaction de ce catalogue. Il est ridicule d'être obligé d'y chercher les œuvres de Voltaire sous le nom d'*Arouet* et celles de Montesquieu sous celui de *Secondat;* on a, du reste, commencé de remédier à ce défaut. En Angleterre, où beaucoup d'écrivains sont élevés à la pairie et changent de nom courant, sans parler des femmes auteurs qui changent également de nom par le mariage, il est nécessaire de ne pas se montrer trop rigoriste). — Le Jardin des Plantes avant et pendant la Révolution (sous Buffon et Bernardin de Saint-Pierre). — Canning et le traité de Tilsitt (étude très importante, appuyée sur des documents inédits des archives anglaises. Il est aujourd'hui démontré que la première nouvelle de l'entrevue du 25 juin parvint à Canning le 16 juillet, sous la forme d'une dépêche dont il ne reste plus qu'un extrait anonyme; et que, dès le 18, le gouvernement commença ses préparatifs contre le Danemark, sans attendre d'autres informations). — Critiques de la vie irlandaise (l'Irlande est aujourd'hui plus directement gouvernée qu'il y a trente ans par l'Angleterre et l'Église catholique). — La diplomatie vénitienne près de la Sublime-Porte au XVIe s. (écrit en partie d'après les documents originaux : le bailage, ou ambassade de Venise à Constantinople, fut incontestablement jusqu'en 1574 le poste le plus élevé et le plus envié de la diplomatie vénitienne. Le tribunal du baile servait, en outre, non seulement pour les affaires entre Vénitiens et pour celles où des Vénitiens étaient défendeurs, mais même pour la plupart des procès où se trouvaient mêlés d'autres résidents chrétiens; Venise exerçait alors dans le Levant une sorte de protectorat pareil à celui que la France exerça plus tard). — L'archevêque Temple (1821-1902, archevêque de Cantorbery; d'après le recueil de souvenirs que viennent de lui consacrer sept de ses amis).

20. — Quarterly Review. Vol. CCIV, janvier-avril 1906. — Le prix

du gouvernement (il y a moins d'une génération, les impôts, en Angleterre, étaient d'environ le sixième du loyer familial; ils en représentent aujourd'hui la moitié; bientôt ils l'égaleront tout au moins. Depuis dix ans, ils ont augmenté de 45,5 °/₀. En certains endroits, les dettes municipales montent au double, au triple et jusqu'à plus du sextuple de la valeur imposable; la moyenne, qui était de 4 l. st. par tête en 1875, s'élève en ce moment à 11 l. Le gaspillage, d'ailleurs, semble énorme). — La question du Congo (admet la réalité des atrocités commises en Afrique. Les Anglais ont leur part de responsabilité dans cette affaire. Lorsque le roi Léopold, après avoir, dit-on, vainement essayé d'acheter les Philippines à l'Espagne, eut jeté son dévolu sur le Congo pour ses spéculations financières, il essaya d'en offrir la souveraineté à l'Angleterre; mais les marchands de Liverpool et de Manchester lui « rirent au nez »). — Bailey. Fanny Burney (étudie particulièrement son caractère. Nous ne possédons pas tous ses journaux; il en est un, plus intime, qui n'a jamais été imprimé et qui a dû être détruit). — Stuart Jones. L'art sous l'empire romain. — Les vieux et les jeunes whigs (l'attitude historique des libéraux depuis un siècle démontrerait la supériorité des tories. Défend la politique du second Empire contre les critiques récentes des historiens libéraux, même au moment du coup d'État. A signaler des détails instructifs sur la guerre du Mexique). — Robert Candlish et la rupture de 1843 (l'Église d'Écosse et l'évangélicalisme). — Morison. Une Renaissance dans l'Inde (l'auteur, ancien principal du collège d'Aligarh, raconte la fondation de ce collège pour les Musulmans, grâce aux efforts de Syed-Ahmad-Khan).

21. — The scottish historical Review. 1906, avril. — C. H. Firth. Ballade sur la « guerre des évêques », 1638-1640. — André Lang. Portraits et joyaux de Marie Stuart. — J. M. Anderson. Jacques Ier d'Écosse et l'Université de Saint-Andrews (la fondation de cette Université fut approuvée par une bulle de Benoît XIII, le 28 août 1413. Le roi était, à cette époque, prisonnier en Angleterre; mais il favorisa la jeune université. Documents inédits). — H. Bingham. Histoire primitive de la Compagnie écossaise du Darien; suite : l'organisation à Londres (suite en juillet). — Sir Herbert Maxwell. La *Scalachronica* de Sir Thomas Gray (suite dans ce fasc. et au suivant). — J. H. Round. Les Ruthven de la baronnie de Freeland (suite). = Compte-rendu : *W. G. Scott Moncrieff*. The records of the proceedings of the justiciary court, Edinburgh, 1661-1678. = Juillet. Arthur W. Moore. Les rapports entre l'Écosse et Man (jusqu'au xve siècle). — André Lang. Le cardinal et le testament du roi (il s'agit de Jacques V et de son testament, que l'on accuse le cardinal Beaton d'avoir forgé). — James Colville. Le Journal de Sir Thomas Hope, 1633-1645, Lord advocate, 1616-1646 (intéressant). — James Curle. Fouilles à Newstead Fort. — J. H. Stevenson. Les Ruthven de la baronnie de Freeland; réplique à J. H. Round. = Comptes-rendus : *H. Paul*. The life of J. A. Froude (très intéressant). — *Ch. S. Terry*. The scottish parliament, 1607-1707

(excellent). — *F. J. Haverfield.* The romanization of roman Britain; t. II (très remarquable).

---

22. — The american historical Review. 1906, avril. — Réunion de la Société d'histoire de l'Amérique à Baltimore. — J. B. Macmaster. Types anciens de morale publique (discours du président à cette réunion de la Société). — J. H. Robinson. Tendances récentes dans l'histoire de la Révolution française (énumère les publications de textes et autres, dont le but avoué est de traiter ou de fournir les moyens de traiter l'histoire de la Révolution d'une manière vraiment scientifique). — Le Dr S. Millington Miller et la déclaration de Mecklenburg (on a publié en 1819 une « Déclaration d'Indépendance » discutée, dit-on, et rédigée dans une réunion du comté de Mecklenburg, dans la Caroline du Nord, le 20 mai 1775. Ce document est-il authentique ou faux? Le numéro du *Cape fear Mercury* où il a été inséré a-t-il été altéré ou non? MM. Salley et Ford estiment qu'il y a eu falsification). — F. J. Turner. Le Sud, 1820-1830 (de la perturbation économique et politique apportée dans les États du Sud, en particulier dans la Caroline méridionale, par le rapide développement de la culture et de l'industrie cotonnière et par celui de l'esclavage). — W. A. Dunning. Documents nouveaux sur Andrew Johnson. — Documents provenant de James Mac Henry sur la Convention fédérale de 1787. = Comptes-rendus : *J. H. Wright.* A history of all nations from the earliest times; vol. III : Ancient Greece; vol. IV : Republican Rome; vol. V : Imperial Rome (traduction et mise au point des volumes correspondants de l'*Allgemeine Weltgeschichte* de Flathe). — *Id.* Vol. VI : The great migrations; vol. VII : The early middle ages; vol. VIII : The age of Charlemagne (ces volumes ont pour auteurs Pflugk-Harttung et Prutz; la traduction est assez inexpérimentée. Bonne illustration). — *Fr. Aznar y Navarro.* Forum Turolii (excellente étude sur les coutumes données à Téruel par Alfonse II d'Aragon en 1176). — *Dexter.* The England and Holland of the Pilgrims (contient une masse énorme d'informations). — *A. C. Laut.* Vikings of the Pacific (miss Laut a raconté avec beaucoup de charme et de science les voyages qui eurent pour objet de découvrir et d'explorer la côte du Pacifique septentrional; elle a même plus d'une fois dépassé les limites de son sujet). — *Emma H. Blair* et *J. A. Robertson.* The Philippine islands, 1493-1898; vol. XXI-XXIX. — *Alex. Johnston.* American political history, 1763-1876 (nouvelle édition d'un ouvrage déjà ancien, trop systématique, mais toujours digne d'être lu). — *J. B. Moore.* American diplomacy; its spirits and achievements (remarquable essai). — *M. Garcia Mérou.* Historia de la diplomacia americana. Politica internacional de los Estados Unitos (exposé minutieux des faits, bien informé, impartial et intéressant; c'est la meilleure histoire complète de la diplomatie américaine qui ait encore été écrite). — *W. B. Wood* et *J. E. Edmonds.* A history of the civil war in the United States, 1861-1865 (très bon exposé des opérations militaires par deux officiers

anglais d'état-major). — *Maclaughlin, Slade* et *Lewis*. Writings on american history, 1903; a bibliography of books and articles on United States history published during the year 1903 (excellent). = Juillet. J. T. Shotwell. L'École des chartes (expose l'organisation des études dans cette École et les causes qui expliquent son succès grandissant, succès auquel tous les étrangers compétents s'empressent de rendre hommage). — E. P. Cheyney. L'Angleterre de nos ancêtres (importance, pour l'histoire de l'Amérique, des événements qui s'accomplirent en Angleterre de 1580 à 1660 environ; des études qu'on y a consacrées dans ces dernières années; ce qui reste à faire). — H. W. V. Temperley. La politique de George Canning envers l'Amérique dans ses dernières années (après avoir appuyé la doctrine de Monroë, Canning s'efforça de limiter certaines prétentions que le gouvernement des États-Unis appuyait sur cette doctrine; c'est surtout la question de Cuba qui souleva les soupçons de Canning et le mit en opposition avec Adams). — U. B. Phillips. L'origine et le développement de l'esclavage dans les États du Sud (ce développement fut la conséquence directe de l'extension de la culture du coton; carte de la « ceinture noire » en 1850 et nombreux diagrammes). — J. F. Jameson. Lacunes dans les publications de documents relatives à l'histoire des États-Unis. — Lettres de Gideon J. Pillow à James K. Polk, 1844. — Apolinario Mabini et l'échec de la Révolution aux Philippines (Mabini fut le bras droit, l'inspirateur d'Aguinaldo, l'adversaire intransigeant du gouvernement américain; il mourut du choléra en 1903, laissant des mémoires encore inédits, moins un chapitre, dont on donne ici la traduction). = Comptes-rendus : *J. G. Frazer*. Lectures on the early history of the kingship (très ingénieux et très pénétrant). — *Shuckburgh*. Greece fron the coming of the Hellenes to A. D. 14 (manuel sans valeur personnelle et souvent erroné). — *Th. A. Cook*. Old Provence (agréable à lire; le fond est médiocre). — *K. Rhamm*. Ethnographische Beitræge zur germanisch-slavischen Altertumskunde; I : Die Grosshufen der Nordgermanen (étude substantielle sur la distribution du sol labourable chez les Germains du Nord : Anglo-Saxons, Frisons et Scandinaves; corrige et complète Maitland). — *Margoliouth*. Mohammed and the rise of Islam (remarquable). — *T. F. Henderson*. Mary, queen of Scots, her environment and tragedy (étude critique très pénétrante). — *W. L. Mathieson*. Scotland and the Union, 1695-1747 (remarquable). — *G. B. Hertz*. The old colonial system (bon). — *G. S. Merriam*. The Negro and the nation; a history of american Slavery and enfranchisement (répertoire chronologique des ouvrages concernant l'esclavage et les nègres). — *J. Douglas*. Old France in the New World. Quebec in the xvii cent. (bon, mais parfois long et ennuyeux). — The american nation; a history. Vol. VIII : Preliminaries of the Revolution, 1763-1775, by *G. E. Howard*; vol. IX : The american revolution, 1776-1783, by *Cl. H. Van Tyne* (deux ouvrages remarquables, le second avec plus d'opinions personnelles). — *H. A. Cushing*. The writings of Samuel Adams; vol. II :

1770-1773. — *John H. Hazelton.* The declaration of Independence; its history (bon; excellente biographie). — *Ch. S. Hall.* Life and letters of Samuel Holden Parsons, major general in the Continental army and chief juge of the Northwestern territory, 1737-1789. — *Pr. F. Hall.* Immigration and its effects upon the United States (intéressant, mais beaucoup d'affirmations sont dénuées de preuves; en outre, l'auteur est le fondateur et a été le secrétaire de la ligue pour réprimer l'immigration, ce qui indique l'esprit de son ouvrage). — *J. Hannay.* History of the war of 1812 between Great Britain and the United States (médiocre; le sujet n'est traité qu'en partie et dans un esprit fort peu scientifique, l'auteur ayant pour but d'exalter l'orgueil national en racontant le rôle joué par les Canadiens dans cette guerre). — *A. C. Quisenberry.* Lopez's expeditions to Cuba, 1850-1851 (intéressant).

23. — The Nation. 1905, 27 avril. — Evans et sa 6e campagne de fouilles en Crète, par *Louis Dyer.* — *H. G. Rosedale.* Saint Francis of Assisi according to brother Thomas of Celano, 1229-1257 (important). = 18 mai. *Sidney Low.* The governance of England (remarquable). = 8 juin. *John A. Fairlie.* The national administration of the United States of America (bon). = 15 juin. *Mary B. Chestnut.* A diary from Dixie, 1859-1861 (journal fort intéressant, tenu par une femme en état d'être fort bien renseignée sur ce qui se passait dans l'armée des Confédérés). = 29 juin. *Charles Evans.* American bibliography; I, 2 (très important). = 6 juillet. *A. H. J. Greenidge.* A history of Rome during the later Republic and earlier Principate; I (excellent). = 13 juillet. *A. F. Pollard.* Thomas Cranmer (érudite et intéressante biographie). — *Edw. Channing.* A history of the United States; vol. I: 1600-1660 (excellent début d'un ouvrage qui comptera 8 volumes). = 20 juillet. *J. E. Cutler.* Lynch law (c'est le premier ouvrage vraiment sérieux et approfondi sur la question). — *C. L. Stainer.* Oxford silver pennies 925-1272 (bon). — *N. D. Harris.* The history of Negro servitude in Illinois and the slavery agitation in that state, 1719-1864 (assez bon résumé). — *W. Salter.* Iowa, the first free state in the Louisiana purchase, 1673-1846. — *J. P. Dunn.* Indiana, a redemption from slavery (nouvelle édition, peu modifiée, d'un livre déjà vieux de quinze ans et fort apprécié). = 27 juillet. *M. Hume.* Spanish influence on english literature (superficiel et souvent erroné; beaucoup d'emprunts illicites à l'ouvrage d'Underhill, *Spanish literature,* 1899). = 3 août. Fustel de Coulanges considéré comme sociologue (discussion de l'article de G. Fagniez dans la *Réforme sociale*). — *A. V. Dicey.* Lectures on the relation between law and public opinion in England during the nineteenth century (ouvrage instructif, important et qui fait réfléchir). = 10 août. *John B. Firth.* Constantine the Great (étude écrite pour le grand public par un homme qui connaît bien les sources et qui a des opinions personnelles). = 31 août. *J. A. Kasson.* The evolution of the constitution of the United States of America, and history of the Monroë doctrine (important). = 28 septembre. *William C. Oates.* The war

between the Union and the Confederacy, and its lost opportunities (beaucoup d'erreurs de détail, de préjugés, mais utile déposition d'un témoin en situation de connaître beaucoup de choses et d'hommes importants). — *Fred. Harrison.* Chatham (remarquable). = 12 octobre. A history of all nations from the earliest times (sorte d'adaptation américaine de l'*Allegemeine Weltgeschichte,* publiée sous la direction d'Oncken; elle comprendra 24 volumes, adaptation d'ailleurs refondue et élargie. Répertoire considérable de faits historiques). = 19 octobre. *H. P. Willy.* Our Philippine problem; a study of american colonial policy (ouvrage très digne d'attention; il contient une critique sévère de l'administration américaine, qui pourrait avoir créé à son détriment une Irlande aux Philippines). — *R. G. Thwaites.* France in America, 1497-1763 (excellent résumé). = 16 novembre. Chateaubriand en Amérique (de plusieurs publications françaises relatives à ce sujet). — *Mrs. D. Giraud Wright.* A southern girl in 1861; the war-time memories of a Confederate senator's daughter (assez intéressant recueil de souvenirs et de lettres). = 7 décembre. *E. W. Ridges.* The constitutional law of England (bon manuel, peu original). = 21 décembre. *W. B. Wood* et *Edmonds.* A history of the civil war in the United States, 1861-1865 (compilation estimable à laquelle la réclame a fait tort par l'hyperbole de ses louanges). = 1906, 11 janvier. *Capitaine Mahan.* Sea power in its relations to the war of 1812 (très remarquable). = 18 janv. *Stuart J. Reid.* Memoirs of Sir Wemyss Reid, 1842-1885 (intéressants mémoires d'un journaliste qui fréquenta les hommes publics de l'Angleterre, surtout ceux du parti libéral). = 15 février. Les ruines d'Angkor. — *B. K. Gray.* A history of the english philanthropy, from the dissolution of the monasteries to the taking of the first census (bon, mais l'auteur, submergé par les détails, n'aperçoit pas toujours les principes). = 22 février. Napoléon victime de sa famille (d'après Fréd. Masson). — *A. C. Maclaughling.* The Confederation and the Constitution, 1783-1789 (excellent). = 15 mars. *W. Lowery.* The spanish settlements in the United States (de grande valeur). = 22 mars. *W. W. Ireland.* The life of Sir Henry Vane the Younger (criblé de fautes). = 5 avril. *A. Lang.* John Knox and the Reformation (pamphlet savant et habile, peut-être excessif, contre Knox). — *H. Cowan.* John Knox, the hero of the scottish reformation (consciencieux et judicieux). = 3 mai. *Dexter.* The England and Holland of the Puritans (bon; la partie relative aux Puritains en Hollande est la plus suggestive). = 10 mai. Comment l'histoire doit-elle être enseignée à l'Université? (à propos des deux leçons d'ouverture prononcées à Oxford par MM. Firth et Oman). = 24 mai. *Lord Stavordale.* Further memoirs of the whig party, 1807-1821, by H. R. Vassall, third Lord Holland (souvenirs peu intéressants sur un monde bien vieilli). = 5 juillet. *John S. Bassett.* The federalist system, 1789-1801 (bon). — *E. Channing.* The Jeffersonian system, 1801-1811 (bon. Ce volume, ainsi que tous ceux de la série intitulée *The american Nation,* contient de bonnes

cartes). — *K. C. Babcock*. The rise of american nationality, 1811-1819 (suite de la même série). = 19 juillet. *Émile Salone*. La colonisation de la Nouvelle-France (excellent). = 26 juillet. *W. Mac Donald*. Jacksonian democracy, 1829-1837 (autre volume de *The american Nation*). = 9 août. De l'influence exercée par l'Europe occidentale sur la civilisation scandinave (compte-rendu de quatre importants ouvrages par Alexandre Bugge). = 16 août. *J. P. Baxter*. A memoir of Jacques Cartier (traduction des trois voyages de Cartier, avec une copieuse annotation).

---

24. — Atti e memorie della r. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. 3ª serie, vol. XXIV, fasc. 1-3. Janvier-juin 1906. — A. Palmieri. Les anciens châteaux des communes dans l'Apennin bolonais (du droit de construire des châteaux; leur forme primitive, leur construction, leur armement et leur garde, avec plusieurs documents inédits). — L. Marinelli. La forteresse Brancaleone à Ravenne (construite vers le milieu du xvᵉ siècle. Publie de nombreux plans de cette forteresse). — G.-B. Salvioni. La valeur de la livre bolonaise dans la première moitié du xviᵉ siècle (fin : la police monétaire à Bologne de 1501 à 1534; valeur en or de la livre bolonaise, de 1501 à la mort de Clément VII en 1534, puis de 1535 à 1550). — M. Longhi. Niccolò Piccinino à Bologne, 1438-1443 (1ᵉʳ art.). — O. Vancini. Bologne et l'Église, de 1360 à 1376 (acquisition de Bologne par l'Église; la ligue et la paix).

25. — Archivio della r. Società romana di storia patria. Vol. XXIX, 1906, fasc. 1-2. — C. de Bildt. Christine de Suède et Paul Jourdain II, duc de Bracciano (d'après leur correspondance, 1649-1652. La reine veut être tenue au courant du mouvement artistique et littéraire de son temps. Les lettres de la reine sont en français, celles du duc en italien). — G. Tomassetti. La campagne romaine (suite : la Via prenestina). — W. de Gruneisen. L'iconographie de S. Maria Antiqua (avec 3 planches). — Georges Bourgin. Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire des départements romains qui sont conservés dans les Archives nationales de Paris. — Gino Arias. L'Église et l'histoire économique du moyen âge (étude comparée sur la nature et la quantité des revenus de l'Église romaine dans l'intérieur des « Collettorie ». De quelques problèmes économiques; valeur comparative des monnaies italiennes et étrangères; édits monétaires des papes; salaires des ouvriers. Comparaison des prix français et italiens, leurs rapports entre eux et avec ceux du vicomte d'Avenel). — P. Fedele. S. Maria in Monasterio; notes et documents (en appendice, treize documents de 1155 à 1450). — Id. Rapports entre les comtes de Tusculum et les princes de Salerne. — J. Camobreco. Un document inédit relatif à l'expédition de Gautier VI de Brienne en Grèce, 1330.

26. — Archivio storico italiano. Tome XXXVII, 1906. Dispensa 1. — Francesco Baldasseroni. Les rapports entre Florence,

l'Église et Charles IV, 1353-1355 (article approfondi, suivi d'un appendice de vingt-deux documents inédits publiés au fasc. suivant). — Enrico Besta. Le droit romain dans le procès entre les évêques de Sienne et d'Arezzo (étude juridique sur le « Libellus contra Senensem episcopum pro Aretino confectus » de l'an 752). — G. Volpi. Le *Liber Maiolichinus de Gestis Pisanorum illustribus* (très bonne édition, par C. Calisse, d'un poème latin sur l'expédition dirigée par les Pisans contre les corsaires barbaresques établis aux Baléares, 1114. Important pour l'histoire de Pise et des luttes contre les Musulmans au XIIe s.). — Hermann U. Kantorowicz. Cino da Pistoia et le premier traité de médecine légale (composé entre 1325 et 1337. Publie le texte de ce traité). — Luigi Chiappelli. A propos de l'exposition paléographique de Macerata (demande que les archives de Macerata ne soient pas de nouveau ensevelies dans le mystère). — L. Frati. Trois anciens inventaires (publie l'inventaire des biens d'Ildebrandus, fils de maître Walfredus, 1196; de Rolandino Boncambi, 1227; de Giacomo Bonacosa, 1279). — P. Rizzelli. Un poème latin inédit en l'honneur d'Alphonse d'Aragon (1502). — E. Robiony. Un ambassadeur des cérémonies du duc de Parme au grand-duc de Toscane dans l'automne de 1608 (publie les instructions données au marquis Giov.-Fr. Sanvitale, envoyé à Florence à l'occasion du mariage du duc de Parme avec l'archiduchesse Marie-Madeleine d'Autriche). — Luigi Villari. Des publications anglaises sur l'histoire d'Italie. = Comptes-rendus : *Fr. Savini.* La contea di Apruzio e i suoi conti. Storia teramana dell' alto medio evo, corredata di 30 documenti (VIe-XIVe siècle; bon travail). — *U. Pasqui.* Documenti per la storia della città di Arezzo nel medio evo; vol. IV : Chroniche (utile recueil). — *C.-A. Garufi.* Catalogo illustrato del tabulario di S. Maria Nuova in Monreale (important). — *Gius. Barelli.* Il *Liber instrumentorum* del comune di Mondovì. Il libro della catena del comune di Garessio (publication très soignée). — *R. Wolkan.* Die Briefe des Eneas Silvius vor seiner Erhebung auf den pæpstlichen Stuhl. Reisebericht (intéressant et bien publié). — *R. Honig.* Bologna e Giulio II, 1511-1513 (récit élégant et coloré). = Dispensa 2. Giuseppe Gerola. Fra Moriale en Toscane (expose les rapports de Moriale avec la Toscane en 1364 d'après des documents inédits conservés aux archives de Florence, de Sienne et de Pistoie). — Carlo Pascal. Le *De terminatione provinciarum Italiae* (œuvre du VIIe siècle; texte de ce document, qui nous est parvenu assez corrompu, mais que l'on peut corriger en partie à l'aide de Paul Diacre). — Antonio Favaro. Le domicile de Galilée à Rome pendant son second procès. — L. Frati. Poésies satiriques pour la guerre de Castro, 1640-1641. — D. Catellacci. Une rixe entre les moines de S. Agostino et les étudiants à l'Université de Sienne pendant le carnaval de 1566. = Comptes-rendus : *P. Manfrin.* La dominazione romana nella Gran Brettagna; t. II (remarquable). — *E. Besta.* Il diritto consuetudinario di Bari e la sua genesi. — *T. Massa.* Le consuetudini della città di Bari. — *L. Fumi.* R. archivio di stato di Lucca.

Regesti. Vol. II : Carteggio degli Anziani, 1333-1403 (important). — *D. Orano.* Liberi pensatori bruciati in Roma dal XVI al XVIII secolo (brochure de circonstance qui a toutes les allures d'un pamphlet). — *E. Robiony.* Gli ultimi dei Medici e la successione al granducato di Toscana (bon). — *L.-C. Bollea.* La rivoluzione in una terra del Piemonte, 1797-1799 (à Bricherasio, petite commune du Piémont). — *G. Mondaini.* I moti politici del' 48 e la setta dell' Unità italiana in Basilicata (bon).

27. — Archivio storico lombardo. Anno XXXIII, 1906, 31 mars. — Gerolamo Biscaro. Les avoués de l'archevêque de Milan aux XIe et XIIe siècles (des fiefs qu'ils recevaient en raison de leurs fonctions). — Carlo Decio. L'emblème du grand hôpital de Milan. — D. Chiattone. Nouveaux documents sur Federico Confalioneri concernant ses relations intimes et patriotiques avant son procès (1815-1822). — Emilio Galli. L'inscription d'Olona sous Olgiate, de 1127. — F. Novati. Niccolò Spinelli de Naples et l'élection d'un évêque de Mantoue en 1367. — Id. Pour la capture de Bernabò Visconti (publie plusieurs documents de 1383). — Gius. Bonelli. Un cartel de défi au commencement du XVIe s. = 30 juin. Leonida Grazioli. La chronique de Goffredo da Bussero (outre un *Liber noticie sanctorum Mediolani,* Goffredo écrivit une brève chronique, *De magnalibus urbis Mediolani.* Texte de cette chronique, qui s'arrête en 1271). — L. Rossi. La ligue formée entre le duc de Milan, les Florentins et Charles VII, roi de France, 21 février 1452 (publie en appendice vingt-cinq documents). — G. Capasso. Le service d'hygiène à Monza pendant la peste des années 1576-1577. — Stefano de Simone. Une prétendue contradiction dans le récit de la mort d'Alboin par Paul Diacre, *Hist. Langob.,* II, 28. — A. Mazzi. Bernarde, fille naturelle de Bernarbò Visconti. — Giuseppe Biadego. Le grammairien Bartolomeo Borfoni de Crémone, professeur à Vérone et à Vicence au XVe siècle (publie un assez grand nombre de documents). = Bibliographie : *L.-M. Manzini.* Vescovi di Lodi sino al 1158 (bon; l'auteur nous doit la monographie complète des évêques de Lodi).

28. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XXXI, 1906, fasc. 1. — F. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani (suite : mai-juillet 1767). — Florio Vincenzio. Mémoires historiques ou Annales napolitaines depuis 1759 (suite : 1775-1793). — B. C. L'émigration napolitaine à Paris en 1802. — S. Montuori. Deux lettres inédites de Michele Sarconi sur la situation des Calabres en 1783. — E. Gabrici. Fouilles archéologiques à Naples. Découverte de quelques morceaux de l'enceinte grecque (quatre photographies). = Comptes-rendus : *H.-V. Sauerland.* Drei Urkunden zur Geschichte der Heirat des Herzogs Otto von Braunschweig u. der Königin Johanna I von Neapel. — Napoli nobilissima; t. XIV.

29. — Archivio storico siciliano. Anno XXX, 1905, fasc. 1-2.

— G. Pitrè. Le voyage de Gœthe à Palerme au printemps de 1787. — S. Salomone-Marino. La peste à Palerme pendant les années 1624-1626 (relation anonyme publiée pour la première fois). — S. Crinò. Une carte marine de Placidus Caloiro et Oliva faite à Messine en 1638. — L. Lizio-Bruno. De quelques jugements injustes qui ont été portés sur l'expédition des 700 Siciliens en Calabre, en 1848. — P. Varvaro. Giuseppe Vella et ses faux manuscrits arabes (en 1789 parut le tome I d'un recueil d'actes que l'abbé Vella affirmait avoir fidèlement traduits de l'arabe; cette imposture et d'autres encore lui valurent quinze années de prison, qui lui furent infligées en 1796 et qui en fait furent réduites à trois ans et quelques mois. Il ne cessa de protester de son innocence. L'auteur publie une lettre inédite où Vella, en 1811, essaie d'établir l'authenticité des documents publiés par lui, mais où perce le bout de l'oreille du faussaire). — A. Franchina. Histoire du comité chargé de lever les nouvelles gabelles à Palerme, 1647 (expose les circonstances dans lesquelles furent supprimées les anciennes gabelles et sombrèrent les finances de la ville, puis conte l'histoire des nouvelles gabelles depuis leur création jusqu'à leur suppression en 1860). = Comptes-rendus : *R. Starrabba*. Scritti di Giovanni Naso da Corleone, detto il « Siciliano », segretario cancelliere del comune di Palermo (intéressant pour l'histoire de l'humanisme en Sicile au xve siècle, au moment de l'introduction de l'imprimerie). — *S. Crinò*. Una questione di topografia antica. Nuovo disegno in ordine alla posizione topografica di ΑΚΡΑΓΑΣ (importante étude sur l'antique emplacement d'Agrigente). — *Fr. Nicotra*. Dizionario illustrato dei comuni Siciliani (ce dictionnaire, œuvre de plusieurs collaborateurs, paraîtra en cinquante fascicules). — *Fr. Giannone*. Statuti e consuetudini di Oppido di Basilicata (très érudite compilation).

30. — Archivio storico per la Sicilia orientale. Anno I, 1904, fasc. 1. — A. Olivieri. Contribution à l'histoire de la culture grecque dans la Grande-Grèce et la Sicile (fin au fasc. suivant). — F. Guardione. Documents sur le second siège de Catane et sur la réorganisation du royaume de Sicile, 1394-1396 (tirés des archives de Palerme). — G. Verdirame. Les institutions sociales et politiques de quelques municipes de la Sicile orientale aux xvie, xviie et xviiie siècles (suite et fin dans les fasc. suivants des années 1904, 1905 et 1906). — G. Mezzacasa. Observations sur l'inscription du temple d'Artémis à Syracuse. — G. La Corte-Cailler. La mort d'Alfonse d'Aragon (est fixée au 17 novembre 1495 par une mention d'un notaire). = Comptes-rendus : *G. Di Marzo*. Di Antonello da Messina e dei suoi congiunti. — *La Corte-Cailler*. Antonello da Messina. — *Nigido Dionisi*. L'Accademia della Fucina di Messina, 1639-1678 (additions et rectifications par F. Marletta). = Fasc. 2-3. N. Vaccaluzzo. Guiseppe Borghi et son cours de littérature dantesque à l'Université de Palerme, 1835-1836. — C. Gagliani. Un manuscrit inédit contenant un diaire sur la guerre qui suivit la révolution de Messine, 1674-1678. — M. Catalano-Tirrito. Quelques docu-

ments inédits touchant l'histoire de la prostitution en Sicile. — F. Marletta. La constitution et les premières vicissitudes des maîtrises à Catane (fin aux fasc. 1 et 2 de l'année 1905). = Comptes-rendus : *G. Beloch*. La popolazione della Sicilia sotto la dominazione spagnuola (excellent, mais a négligé les archives de Catane). — *Loncao*. Stato, Chiesa e famiglia in Sicilia dalla caduta dell' impero romano al regno normanno; parte I. — *Pupillo-Baresi*. Gli usi civici in Sicilia. — *Finocchiaro-Sartorio*. Il diritto marittimo di Messina. — *P. Cardona*. Catania e il Val di Noto durante la rivolta messinese del 1674-1678. = Anno II, 1905, fasc. 1. V. Casagrandi. Camarine et Morgantina au congrès des Siciliotes à Géla (424 av. J.-C.). — G. Pardi. Charles V et la commune de Mineo (charte inédite de 1542). = Comptes-rendus : *F. Guardione*. Scritti di Franc. Paolo Di Blasi, giureconsulto del sec. xviii. — *La Corte-Cailler*. Spigolature storiche Messinesi. = Fasc. 2. F. Guardione. La bataille d'Aspromonte. Mémoires et documents (fin au fasc. suivant). — D. Santacroce. La genèse des institutions municipales et provinciales en Sicile (suite au fasc. 3). — V. Casagrandi. Le château Ursino de Catane au xviie siècle. — M. Catalano-Tirrito. Les tournois en Sicile. = Comptes-rendus : *C. Grassi*. Notizie storiche di Motta Camastra e della valle dell' Alcantara. = Fasc. 3. E. Ciaceri. La fête de sainte Agathe et l'ancien culte d'Isis à Catane. — G. Cimbali. Nicola Spedalieri et les réformes ecclésiastico-civiles du xviiie siècle. — F. Ciccaglione. Les contrats agraires dans le haut moyen âge (à propos de S. Pivano, *I contratti agrarii in Italia nell' alto medio evo)*. — V. Casagrandi. La grand'-place de Catane au moyen âge. — C. Pascal. Les noms « Sicilia » et « Sicania ». — F. Marletta. Documents sur Fazello. = Comptes-rendus : *C. Reina*. Caronda e le sue leggi. L'Odeo. Il Castello Ursino. — *G. Savasta*. Memorie storiche della città di Paternò. = Anno III, 1906, fasc. 1. F. Ciccaglione. Origine et développement de la communauté des biens entre époux en Sicile (il faut en chercher l'origine dans le droit byzantin ; elle s'est répandue surtout aux xiie et xiiie siècles). — F. Sorrentino. La chaire d' « Institutions justiniennes » à l'Université de Catane de 1472 à 1882. — V. Casagrandi. La résurrection de la Catane religieuse après le tremblement de terre de 1693. — G. La Corte-Cailler. Notes historiques siciliennes (documents). — P. Savy-Lopez. Une rédaction française de la « Visio Pauli » à Catane. — G. Mezzacasa. Onomastique sicule préhellénique. — P. Orsi. Collections et études de numismatique siciliote (à propos de Bahrfeldt, *Die römisch-sicilischen Münzen aus der Zeit der Republik*). — F. Marletta. Pietro d'Eboli et Pietro Ansolino (ne sont pas identiques). = Comptes-rendus : *G.-B. Siragusa*. Sul codice benedettino di S. Nicolò dell' Arena di Cataria contenente la « Historia » o « Liber de regno Sicilie » e la « Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium » di Ugo Falcando. — *L. Genuardi*. Publications relatives à l'organisation judiciaire en Sicile. = Fasc. 2. P. Orsi. Pour la Syracuse souterraine (à propos de I. Führer, *Forschungen zur Sicilia sotterranea*). — La Rocca. Les vicissitudes d'une

commune de Sicile dans ses rapports avec la couronne, du XIe au XIXe siècle (commune de Vizzini dans le Val di Noto). — F. Gabotto. Inventaires inédits du XVe siècle rédigés à Messine (utile pour l'histoire économique et sociale). — E. Rotta. Le séjour de Richard Cœur-de-Lion à Messine et son alliance avec le roi Tancrède. — E. Ciaceri. Un historien de l'antiquité en Sicile au XVIe siècle (O. Gaetani, de Syracuse). — V. Finocchiaro. Deux nouveaux documents sur le combat de Catane du 6 avril 1849 (rapports de deux officiers suisses). = Comptes-rendus : *V. Finocchiaro.* La rivoluzione siciliana del 1848-1849 e la spedizione del generale Filangieri. — *S. Salomone.* Storia di Augusta.

31. — Nuovo archivio veneto. Nuova serie, t. XI, parte 2. — Antonio Battistella. La servitude de la glèbe dans le Frioul (il s'agit plus particulièrement ici de cette forme de servitude rurale à laquelle est soumise toute une famille, *mesnada* ou *mesnie* : « una familia veniens ex uno stipite »). — Giuseppe Dalla Santa. Un patrice vénitien commerçant, au XVe siècle, et Francesco Filelfo, son débiteur (les opérations financières de Guglielmo Querini, mort en 1468). — Ferruccio Carreri. Brève histoire de Valvasone et de ses seigneurs (suite). — Cesare Foligno. Manuscrits concernant Venise, conservés dans les bibliothèques anglaises (suite). = Comptes-rendus : *A. Venturi.* Storia dell' arte italiana; t. IV : la scultura nel trecento. — *A.-F. Baruffaldi.* Badia Polesine; t. II : Privilegio della repubblica veneta, 1482. — *A. Giussani.* Il forte di Fuentes (bonne monographie, qui intéresse l'histoire des luttes pour la possession de la Valteline). = A part : C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire d'Italie au moyen âge.

32. — Bullettino critico di cose francescane. Anno I, 1905, janvier-mars. — L. de Kerval. Les sources de l'histoire de saint François d'Assise (suite aux deux fasc. suivants). — L. Suttina. Les manuscrits franciscains des bibliothèques de Padoue (suite aux deux fasc. suivants. A l'inventaire détaillé des manuscrits est joint celui des impressions anciennes). — P. Sabatier. De l'évolution des légendes, à propos de la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François (soutient contre le P. van Ortroy l'historicité de cette visite). — L. Manzoni. Quelques chapitres inédits en italien de frère Gilles, troisième compagnon de saint François. — Little. « Fratris Peregrini de Bononia Chronicon de successione generalium ministrorum ordinis minorum abbreviatum » (courte chronique inédite de l'an 1305). = Avril-juin. P. Sabatier. Examen de la vie de frère Élie du « Speculum vitae » (discussion détaillée par F. Tocco). = Juillet-décembre. P. Savi-Lopez. Trois chapitres oubliés des « Fioretti » de saint François (d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Naples). — P. Guerrini. A propos de Fra Bonaventura d'Iseo. = Comptes-rendus : *S. Minocchi.* La leggenda antica. Nuova fonte biografica di S. Francesco d'Assisi tratta da un codice Vaticano (édition ne répondant à aucun point de vue aux exigences de la critique moderne).

33. — La Cultura. Anno XXIV, 1905, n° 3. — *Robert E. Anderson.* The story of extinct civilisations of the West (excellent manuel). — *L. Rossi.* La guerra in Toscana, 1447-1448 (bon). = N° 4. *V. Costanzi.* La rivolta di Pavia e la catastrofe di Stilicone (bonne étude sur les causes multiples de la mort de Stilicon). = N° 5. *Karl Hofbauer.* Die « erste » Christenverfolgung (tient pour exact le récit de Tacite). — *Fr. Kœpp.* Die Römer in Deutschland (bon résumé). — *J. Kohler.* Handelsvertræge zwischen Genua und Narbone in 12. u. 13 Jahrh. (utile commentaire). — *L. König.* Pie VII. Die Sækularisation und das Reichskonkordat (le sujet est traité avec un grand luxe de détails empruntés à des documents inédits). — *P. Holzhausen.* Bonaparte, Byron und die Briten (bonne étude sur l'opinion publique à l'égard de Napoléon, avant et après le traité d'Amiens). — *E. Hermann.* Zur Geschichte des Brautkaufs bei der indogermanischen Völkern (étude basée surtout sur des arguments linguistiques). = N° 6. *M. Cámpori.* Epistolario di L.-A. Muratori; t. VIII : 1734-1737. — *L. Gaugusch.* Das Rechtsinstitut der Papstwahl (étude faite à un point de vue strictement orthodoxe ; le but est de prouver que l'élection pontificale a été et doit être libre. L'intervention du pouvoir laïque est une exception extraordinaire au principe antique et constant). — *E. Gerland.* Geschichte des lateinischen Kaiserreichs von Konstantinopel; t. I (d'après les papiers de Hopf). — *A. Gruhn.* Die byzantinische Politik zur Zeit der Kreuzzüge (résumé de l'histoire des croisades tendant à conclure que la prise de Constantinople fut le but constant de toutes les expéditions). = N° 8. *O. Weber.* Sanherib, König von Assyrien (excellent). — *C. Barbagallo.* La fine della Grecia antica (consciencieux, mais trop systématique). — *J. Koch.* Der jakobinische Staat von 1794 (étude consciencieuse des documents, mais l'auteur paraît n'avoir rien compris à la situation générale de la France en 1794). = N° 10. *B. Labanca.* Il papato (savant, honnête et impartial). = N° 11. *F. Glaser.* Die franziskanische Bewegung ; ein Beitrag zur Geschichte sozialer Reformideen im Mittelalter (insuffisant). — *Huck.* Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis (bon travail. F. Tocco présente des vues différentes de celles de l'auteur). = N° 12. *R. Holsten.* Die Bedeutung des Siebenten Jahrhunderts für die Entwickelung der sittlichen Anschauungen der Griechen (intéressant). — *Gius. Gerola.* Monumenti veneti nell' isola di Creta; vol. I (très belle et utile publication). = Anno XXV, 1906, n° 1. *Jul. von Destinon.* Untersuchungen zu Flavius Josephus (bon). — *Br. W. Beckh.* Kaiser Titus und der Judische Krieg (bon). — R. Archivio di stato in Lucca. Regesti; vol. II : Carteggio degli Anziani, raccolto e riordinato da *L. Fumi ;* part. I-II : 1323-1400. — *Colini-Baldeschi.* Constitutiones curiae generalis Marchiae Anconitane. — *M. von Wolff.* Untersuchungen zur Venetianer Politik Kaiser Maximilian I wæhrend der Liga von Cambray (bon ; utilise des documents inédits). = N° 2. *E. Caspar.* Roger II, 1101-1154, und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie (ouvrage très solide). — *Max Immich.*

Geschichte des europæischen Staatensystem, 1660-1789 (très bon manuel). = N° 3. *C. Bugiani.* Storia di Ezio (assez bon travail; l'auteur n'est pas toujours au courant des travaux récents).

34. — Rivista d'Italia. Anno IX, 1906, fasc. 1. — G. Ferraro. Un prélat slave, ami de l'Italie, au concile œcuménique de 1870 (Mgr Strossmayer, d'après quelques lettres inédites). = Fasc. 2. V. Rossi. Vittore Carpaccio (à propos du livre de Ludwig et Molmenti, *Vittore Carpaccio; la vita e le opere*). — V. Brugnola. Tacite et la foule (la peinture des foules dans Tacite, d'après le récit de la révolte des légions de Pannonie). = Fasc. 3. G. Galatti. Le calvaire d'une reine (Marie-Louise de Bourbon, femme de Charles II d'Espagne). — F. Carli. La conquête des monts et la naissance des dieux (cherche à expliquer quand et comment les hommes furent amenés à créer les divinités des anciennes mythologies). = Fasc. 4. G. Sergi. Les Italiens de la Renaissance (se moque de la théorie de Ludwig Woltmann, *Die Germanen und die Renaissance in Italien,* suivant laquelle la Renaissance italienne serait une œuvre essentiellement germanique). — F. Lo Parco. Pétrarque dans le Casentino et la reconnaissance de « Daedalus » (à propos de quelques vers de l'églogue IV de Pétrarque. Le passage de Pétrarque dans le Casentino se place en 1325 et « Daedalus » n'est autre que Dante). — A. Debidour. L'État et l'Église en France de 1876 à 1879 (traduction italienne d'un chapitre de l'ouvrage publié par l'auteur sur *l'Église catholique et l'État en France sous la troisième République*). — M. Rosi. Agostino Bertani et l'intervention de Garibaldi à la Chambre sur la question des volontaires en 1861 (publie une lettre inédite de Bertani). — Id. Critiques par les habitants de Forli du pouvoir temporel des papes en 1819 (d'après le « Quadragesimale italiano »). = Fasc. 5. G. Bandini. Caroline Murat à Rome en 1830. — Id. Piero Maroncelli et le « Quadragesimale italiano » (recherche la part prise par Maroncelli dans la rédaction de cette feuille clandestine rédigée à Forli en 1819. Cf., au fasc. précédent, l'article de Rosi). = Fasc. 6. G.-A. Cesareo. Le dernier Dante (à propos du *Dante* de N. Zingarelli). — F. Momigliano. Une lettre de Giuseppe Mazzini sur le mouvement insurrectionnel du Frioul en 1864. = Fasc. 7. E. Milano. Le premier aveugle de Savoie (Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, après son abdication, d'après des lettres inédites, 1802-1819). — G. Ferraro. Une mission confiée par le comte de Cavour à Giacomo Lignana (à Cobourg, en Allemagne). = Fasc. 8. V. Zabughin. L'enseignement universitaire de Pomponio Leto. — S. Rossi. Les rhéteurs latins dans les premiers temps de l'Empire. — C. Marchesi. La liberté stoïque romaine chez un poète satirique du 1er siècle (Perse). — P.-G. Sperandero. Les Italiens sur la mer Noire. La colonie d'Odessa (les Italiens, qui ont, à l'origine d'Odessa, en 1794, formé une bonne partie de la population de cette ville, en ont aujourd'hui presque disparu).

35. — Rivista storica italiana. 3a serie, vol. V, 1906, fasc. 2. —

E.-M. della Rocca. La storia dell' antica città del Monteregale, ora Mondovì; t. III. — *Giov. Sforza.* Storia di Pontremoli dalle origini al 1500 (bon). — *G. Wissowa.* Gesammelte Abhandlungen zur römischen Religions-und Stadtgeschichte (recueil d'articles fort intéressants, gâtés çà et là par un abus de l'hypercritique). — *H. Kretzschmayr.* Geschichte von Venedig; vol. I : Bis zum Tode Enrico Dandolos (le duché de Venise a son origine dans le démembrement, qui s'opéra vers la fin du VIIe s., du territoire d'Eraclea, soustrait à la juridiction du *magister militum.* Travail important). — Miscellanea di studî storici e ricerche critiche raccolte per cura della Commissione per le onoranze al patriarcha Paolino d'Aquileia, riccorendo l' XI centenario della sua morte. — *S. Pivano.* Lineamenti storici e giuridici della cavalleria medioevale (bon; critique vigoureuse et sûre. Publie en appendice les statuts de l'ordre « della Nave », fondé par Charles de Durazzo le 1er décembre 1381). — *E. Riboldi.* La sentenze dei consoli di Milano nel secolo XII (bon commentaire de cent neuf sentences rendues par les magistrats de Milan de 1187 à 1212). — *Fr. Tarducci.* Vita di s. Francesco d'Assisi (superficiel). — *N. Tamassia.* San Francesco d'Assisi e la sua leggenda (critique très vive de l'œuvre de Thomas de Celano. Tamassia, qui voit les choses avec les yeux d'un juriste, avec une logique privée de nuances, déclare que Thomas n'a fait qu'une œuvre d'hagiographe et qu'il a créé « un fantoche sorti du vieux fonds des légendes orientales »). — *Fr.-L. Mannucci.* La cronaca di Jacopo da Varagine (cette chronique, sorte d'encyclopédie qui procède du *Speculum* de Vincent de Beauvais, prouve à tout le moins qu'on ne saurait prétendre, avec Burckhardt, que Gênes soit restée absolument en dehors du mouvement de l'humanisme italien). — *M. Antonelli.* Vicende della dominazione pontificia nel patrimonio di S. Pietro in Tuscia dalla traslazione della Sede alla restaurazione dell' Albornoz (excellent exposé des faits). — *Lisetta Ciaccio.* Il cardinale legato Bertrando del Pogetto in Bologna, 1327-1334 (bon; utilise et publie beaucoup de documents nouveaux). — *Amy A. Bernardy.* Cesare Borgia e la Repubblica di San-Marino (bon). — *Pio Spezi.* Pio V e i suoi tempi (banal). — *G. Rein.* Paolo Sarpi und die Protestanten (travail bien conduit. Sarpi resta dans l'unité de l'Église catholique; c'était un politique, partisan déclaré de l'indépendance de Venise, adversaire de la prépotence pontificale. Il souhaitait pour l'Italie la liberté du culte). — *A. Pittavino.* La cronaca di Pragelato del 1658 al 1724 scritta dai contemporanei R. Merlin e G. Bonne (utile). — Ouvrages relatifs à la Révolution française et au « Risorgimento ».

36. — Rivista storica benedittina. Anno I, 1906, fasc. 1. — C. Cipolla. Une « adbreviatio » inédite des biens de l'abbaye de Bobbio (inventaire du IXe siècle à ajouter aux deux autres de même époque publiés par L.-M. Hartmann). — E. Odescalchi. L'art de la gravure et de la marqueterie et Fra Giovanni de Vérone (à propos de P. Lugano, *Di Fra Giovanni da Verona, maestro d'intaglio e di torsia e della sua scola;*

fin au fasc. 2). — P. Lugano. Les fondateurs de Montoliveto et la confraternité des Disciplinés de la Scala de Sienne (le témoignage de Leonardo Benvoglienti sur ce point est de valeur douteuse). — P. Magnanensi. La congrégation bénédictine cistercienne du *Corpus Christi*. — L. Perego. Le chapeau noir des moines de Montoliveto (date de 1726). = Comptes-rendus : *A. L'Huillier*. Le patriarche saint Benoît (a suivi trop aveuglément les Dialogues de Grégoire le Grand). — *A.-J. Corbierre*. Numismatique bénédictine. — *A. Favaro*. Amici e corrispondenti di Galileo Galilei ; XII : Vincenzo Renieri. — *M. Raymondi*. La badia di Valvisciolo. — *G. Frangipani*. Storia del monastero di S. Martino presso Palermo. = Fasc. 2. B. Sargisean. La congrégation Méchitariste (suite aux fasc. 3 et 4). — P. Lugano. Les plus anciennes constitutions monastiques de Montoliveto (1430-1438 ; fin au fasc. 3). — G. M. Le P. Mackey et la nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales. — F.-C. Carreri. Le livre VI inédit de l'histoire de S. Benedetto de Polirone de Bacchini. = Comptes-rendus : *R. Bellodi*. Il monastero di S. Benedetto in Polirone nella storia e nell' arte. — *A. Maselli*. Di alcune poesie dubbiamente attribuite a Paolo Diacono. — *F. Gabotto* et *V. Legè*. Le carte de l'archivio capitolare di Tortona. — *U. Scoti-Bertinelli*. Giorgio Vasari scrittore. — *G. Bertuzzi*. La badia di Chiaravalle della Colomba sul Piacentino. — *G. Bagolini* et *L. Ferreti*. La beata Osanna Andreasi da Mantova, terziaria domenicana, 1449-1505. = Fasc. 3. C. Mercuro. Une vie médiévale de saint Guillaume de Vercelli (écrite au xve siècle ; suite au fasc. 4). — A. de Angelis. Torquato Tasso, hôte du monastère de S. Maria Nuova, à Rome. — L. Perego. La « Russiae geographia » d'Antonio di Guccio da Barga. = Comptes-rendus : *B. Albers*. Consuetudines monasticae ; II : Consuetudines Cluniacenses nec non consuetudines Sublacenses et Sacri Specus. — *N. Barone*. Angelo Fumagalli e la cultura paleografica e diplomatica di suoi tempi in Italia. — *F. Alessio*. I primordi del cristianesimo in Piemonte ed in particolare a Tortona. = Fasc. 4. E. Lasinio. Un cartulaire de l'abbaye cistercienne de S. Salvator à Settimo (analyse des documents des xiiie et xive siècles). — P. Lugano. Les martyrs de l'abbaye de Casamari d'après un récit inédit (1799). — P. Egidi. L'abbaye de S. Martino sur le mont Cimino, d'après des documents inédits (des archives de l'abbaye). = Comptes-rendus : *Gabotto*, *Colombo*, *Legè* et *Patrucco*. Le carte dell' archivio capitolare di Tortona.

37. — Rendiconti della reale Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. 5^a serie, t. XIV, 1905, fasc. 1-4. — C. Trivero. L'histoire et la préhistoire. = Fasc. 5-6. V. Scialoia. Le testament d'Acca Lorentia (ce testament prouve seulement que « le peuple romain, dès les débuts, acquérait ce qui lui était laissé par les étrangers », et non que le peuple pouvait être validement institué héritier). = Fasc. 7-8. C. Cipolla. A propos de Jean, chancelier de Bérenger Ier (publie trois actes relatifs à Jean d'après des copies conservées au Musée du Théâtre antique de Vérone et aux archives de la

ville). = Fasc. 9-10. E. Monaci. Sur les formules vulgaires de l' « Ars notarie » de Rainier de Pérouse. = Fasc. 11-12. F. de Simone Brouwer. Francesco Antonio Astore, patriote napolitain (1742-1799). — V. Paoletti. Le plus ancien document authentique sur Cecco d'Ascoli (publie avec un fac-similé et commente une charte de l'an 1297 conservée dans les archives municipales d'Amandola). — E. Monaci. « Mirabilia Rome », d'après un manuscrit ayant appartenu au comte Carlo Lochis (publie le texte des « Mirabilia urbis Romae », première rédaction, contenu dans un manuscrit du xiie siècle jusqu'ici inutilisé). = T. XV, 1906, fasc. 1-2. F. Tocco. L'hérésie des Fraticelles et une lettre inédite de Beato Giovanni dalle Celle (publie, avec quelques autres documents, une très longue lettre écrite par Giovanni entre 1375 et 1389 et adressée aux Fraticelles en réponse à une lettre déjà publiée par Wesselofski). — E. Pais. Les Dauniens et les Ombriens dans la Campanie. — Id. A propos des plus anciennes relations entre Rome et Athènes (commentaire de Pausanias, I, 29, 14).

38. — Studî storici. Vol. XIV, fasc. 3. — G. Brizzolara. Cola di Rienzo et Pétrarque (fin. Maintient que Pétrarque continua d'appuyer le tribun, même après l'avoir vu tenter de restaurer l'empire sur des bases populaires et nationales). — A. Solari. Sur l'histoire de Lucques dans l'antiquité. — P. Pecchiai. Le Livre des souvenirs d'un gentilhomme pisan du xve siècle (notes et dépenses journalières, description et énumération des biens de Battista di Bondo Lanfreducci. Texte de ce document, avec un lexique). = Comptes-rendus : *M. Rodolico.* La democrazia fiorentina nel suo tramonto, 1378-1383 (travail très fouillé, qui jette un jour nouveau sur une période confuse et importante de l'histoire florentine). — *F. Bucalo.* La riforma morale della Chiesa nel medio evo et la letteratura anti-ecclesiastica italiàna dalle origini alla fine del sec. xvi (ouvrage d'un débutant qui a tout à apprendre). — *A. Moschetti.* Il museo civico di Padova. — *G. Santoli.* I consoli e i podestà di Pistoia sino al 1237 (bon). = Fasc. 4. L. Lanzani. L'humaniste Mattia Palmieri et son *De bello italico* (Palmieri naquit à Pise en 1423; créé par Sixte IV chanoine de Pise en 1482; mort le 19 septembre 1483. Liste de ses œuvres. Le *De bello italico* fut composé en plusieurs fois avant et après la mort de Pie II; il va de 1446 à 1464). — A. Cerlini. Un siège de Canossa au xve siècle (Simon de Canossa, assiégé fin 1412 par ordre d'Uguccione Contrarî, ministre et cousin du marquis Nicolas III d'Este). — M.-L. Gentile. Sur les sources inédites de l'histoire de Florence par Benedetto Varchi (publie en appendice le récit du siège de Florence par Baccio Carnesecchi, récit important pour l'histoire des années 1527-1530. Carnesecchi est une des sources de Varchi). = Comptes-rendus : *Giov. Soranzo.* La guerra fra Venezia e la S. Sede per il dominio di Ferrara, 1308-1313 (bon). — *M.-L. Gentile.* Sulla paternità della Vita di Niccolò Capponi (cette Vie a pour auteur Bernardo Segni).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Albert Réville, professeur d'histoire des religions au Collège de France, président de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes-Études, est mort à Paris, le 25 octobre dernier. Presque en même temps, l'histoire littéraire perdait un de ses plus illustres représentants en la personne de M. Ferdinand Brunetière, membre de l'Académie française, ancien maître de conférences à l'École normale supérieure, directeur de la *Revue des Deux-Mondes,* décédé à Paris, le 9 décembre. Nous consacrerons dans notre prochain numéro une notice à la vie et à l'œuvre de ces deux auteurs.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Audiffred à M. Paul Vidal de la Blache pour son *Tableau de la géographie de la France.* Elle a, en outre, accordé huit récompenses, parmi lesquelles nous relèverons la deuxième, attribuée à M. Charles Schmidt pour sa thèse sur *le Grand-duché de Berg,* et la troisième, attribuée à M. le général Derrécagaix pour son livre sur *le Maréchal Berthier.* Le prix Perret a été partagé en deux parts égales entre M. Charles Diehl, pour ses *Études byzantines* et son livre sur *Théodora,* et M. Georges Cirot, pour ses deux thèses de doctorat : *Histoires générales de l'Espagne de 1284 à 1556* et *Mariana historien.* Enfin, le prix Edmond Fréville a été décerné à M. Louis André pour son ouvrage : *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique.* — La même Académie a mis au concours pour 1909 (prix Odilon Barrot, 5,000 fr.) le sujet suivant : « Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, au choix des concurrents. En rechercher l'origine et les modifications successives ; en montrer l'application ; dire en quoi et pourquoi elles se rapprochent des coutumes voisines ou en diffèrent. » Les manuscrits devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1908. — Pour le prix Bordin, elle a proposé une étude sur Nicolas de Cusa.

— Sur la proposition de M. Marcel Poëte, inspecteur des travaux historiques et conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris, le Conseil municipal de Paris a décidé la réorganisation complète des services de cette bibliothèque. La confection et l'impression de catalogues spéciaux a été dès maintenant mise en train. En outre, désireux de donner un complément au cours qu'il professait depuis deux ans sur l'histoire de Paris, M. Poëte a inauguré au mois de décembre dernier une série de conférences sur les sources de cette histoire. Le programme de ces conférences se rattache lui-même à un ensemble de projets que M. Poëte vient de faire adopter par la Commission des travaux historiques de la ville. Tout en s'engageant à assurer l'achève-

ment des ouvrages publiés dans la collection in-4° de l'*Histoire générale de Paris*, la Commission a décidé de reprendre sur de nouvelles bases les recherches de topographie historique : un crédit a été ouvert pour permettre de faire procéder à un dépouillement général des fonds des Archives nationales et départementales et des grandes bibliothèques. En outre, la Commission a reconnu l'utilité qu'il y aurait à posséder une histoire scientifique de la ville de Paris, avec plans à l'appui, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. Le soin d'écrire les trois volumes auxquels cette histoire donnera matière a été confié, en principe, à MM. de Pachtère (époque gallo-romaine), René Poupardin (époques mérovingienne et carolingienne) et Louis Halphen (époque des premiers Capétiens).

— *Programme d'agrégation d'histoire et de géographie*, 1907. — Histoire ancienne : 1° histoire de la Grèce au IVe siècle avant J.-C.; 2° la religion grecque (mythes, cultes, sacerdoces, temples, oracles, représentations dramatiques); 3° la vie privée des Romains; 4° histoire de l'empire romain depuis la mort de César jusqu'à la mort de Domitien. — Histoire du moyen age : 1° la papauté, de l'avènement de Grégoire le Grand jusqu'à l'an 800; 2° la France au Xe siècle; 3° les classes industrielles et commerçantes et leur activité économique en France, en Allemagne et aux Pays-Bas aux XIVe et XVe siècles; 4° l'Italie depuis le commencement du XVe siècle jusqu'en 1529. — Histoire moderne et contemporaine : 1° la France sous Louis XIV (1643-1715); 2° l'Angleterre de 1714 à 1802; 3° la France de 1815 à 1889. — Géographie : 1° géographie physique générale; 2° la France; 3° les Alpes; 4° l'Amérique du Nord; 5° les grandes voies de communication maritimes.

— La *Revue de synthèse historique* donne le programme d'un second cycle de « Revues générales » qu'elle compte ouvrir prochainement. Ces revues porteront sur l'anthropogéographie, l'histoire générale (France et étranger), l'histoire économique, l'histoire religieuse, l'histoire des idées, l'histoire des lettres et des arts et la sociologie.

— Un comité, composé de MM. A. Baudrillart, Boulay de la Meurthe, É. Bourgeois, P. Caron, Cl. Perroud, M. Tourneux, A. Tuetey, vient de se constituer en vue de la publication d'une seconde série de textes, relatifs aux XVIIIe et XIXe siècles, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Cette seconde série paraîtra, comme la première et aux mêmes conditions, à la librairie A. Picard. Les publications suivantes sont dès à présent assurées : *Recueil des réclamations de la Cour de Rome contre les articles organiques*, publ. par Boulay de la Meurthe; *Grands traités de la Révolution et de l'Empire*, publ. par É. Bourgeois; *Principales lois sur l'organisation de l'armée pendant la Révolution et l'Empire*, publ. par P. Caron; *Mémoires de Brissot*, réédition critique par Cl. Perroud; « *Souvenirs d'un sexagénaire* » *d'Arnault*, réédition critique par M. Tourneux.

— La Chambre des députés a adopté, le 12 décembre, la proposition de loi, précédemment votée par le Sénat, relative au dépôt facultatif dans les archives départementales des minutes des actes notariés antérieurs à 1790 et, à l'avenir, de ceux ayant une date antérieure à cent ans. Le texte voté par la Chambre a modifié d'une façon heureuse le texte du Sénat en autorisant, dans les mêmes conditions de temps, le dépôt aux archives des minutes, registres et dossiers des greffes. Les archivistes départementaux et tout fonctionnaire délégué par le ministre de l'Instruction publique sont, en outre, autorisés à faire, dans les limites de temps indiquées, en ce qui concerne les études de notaires, et même en dehors de ces limites, en ce qui concerne les greffes, toutes les recherches permettant de constater l'intérêt historique des documents qui s'y trouvent et à provoquer toutes mesures ayant pour but soit d'en assurer la conservation, soit d'en faciliter l'examen au moyen d'un classement méthodique dans les archives départementales. Cette conservation et cet examen seront autorisés, à la requête du procureur de la République, par ordonnance de référé du président du tribunal civil.

— Au moment où la sous-commission chargée d'examiner les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à l'organisation de nos archives vient de terminer ses travaux et où les projets qu'elle a élaborés vont être soumis à la commission extraparlementaire des bibliothèques et des archives, il convient de signaler l'intéressante brochure que M. E. Lelong vient de consacrer à la question : *Loi ou décret? L'article 45 de la loi du 10 août 1871 et les droits des archivistes-paléographes* (Paris, impr. Bouillant, 1906, in-8°, 16 p. Extrait de la *Correspondance historique et archéologique,* année 1906). On y trouvera la preuve de l'illégalité du projet de décret préparé par la sous-commission, en vertu duquel serait abrogé l'article 45 de la loi du 10 août 1871 (stipulant que les archivistes-paléographes devront, en cas de vacance d'un emploi d'archiviste départemental, être nommés de préférence à tout autre candidat). A supposer d'ailleurs que le décret échappât à la censure du Conseil d'État, les Conseils généraux reprendraient leur liberté entière pour le recrutement des archivistes départementaux, et le diplôme d'aptitude que la commission désire instituer serait, en vertu de la loi même, frappé par avance d'inefficacité.

L. H.

— *Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits des collections Duchesne et Bréquigny,* par René Poupardin (Leroux, 1905, xxvi-337 p.). — L'introduction contient de brèves notices, avec toutes les indications bibliographiques nécessaires, sur André Duchesne et son fils François, sur Bréquigny et sur Oihénart, dont vingt-trois volumes sont entrés dans la collection Duchesne. Suivent le catalogue de ces collections, un appendice où sont publiés les anciens catalogues des manuscrits de Duchesne, deux tables de concordances et une table alphabétique, qui remplit plus de 130 pages à deux colonnes.

— Vers le milieu du XVIIIe siècle, trois érudits de Beauvais, Danse, Borel et Bucquet, formèrent le projet d'écrire une histoire de leur ville. Ils réunirent à cet effet une masse énorme de copies et de notes prises sur des documents dont une grande partie a aujourd'hui disparu. Aussi la collection qu'ils constituèrent ainsi, et qui a été, il y a un an, donnée à la bibliothèque municipale de Beauvais, est-elle pour les historiens une mine précieuse de renseignements. C'est de cette collection que M. le Dr V. Leblond nous donne l'inventaire dans un volume publié par la Société académique de l'Oise sous le titre d'*Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux Cousteaux* (Paris, Champion, et Beauvais, impr. départ. de l'Oise, [1906], in-8°, XXII-360 p.). Ce travail, fait avec soin, est appelé à rendre aux érudits des services importants. L. H.

— Le tome XXX des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* est consacré à la publication du *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans* par Joseph Thillier et Eugène Jarry (Paris, A. Picard, 1906, in-8°, CXIX-634 p. et 2 pl.). Mise en train par M. Thillier, décédé en 1900, cette publication est surtout l'œuvre de M. Jarry, qui a su enrichir considérablement le recueil préparé par son devancier. Le volume comprend : 1° l'édition du *Chartularium vetus,* d'après la copie que nous en a laissée Baluze (61 chartes, de 814 à 1172); 2° un appendice et un supplément comprenant 326 chartes non copiées dans le *Chartularium vetus* et s'échelonnant des années 956 à 1321. Le tout est précédé d'une excellente introduction consacrée à l'étude des cartulaires de Sainte-Croix, à l'examen de deux bulles de Léon VII et de Benoît VII et surtout à l'identification des anciens domaines de l'église d'Orléans. Le volume, dans lequel on relèvera plusieurs actes des rois carolingiens et capétiens, quelques-uns même inédits, paraît avoir été composé avec soin; on regrettera toutefois que les éditeurs n'aient pas donné, lorsqu'il y avait lieu, une édition critique, reposant sur un classement méthodique des copies, et que, dans l'index, on ait négligé de relever à leur rang alphabétique bon nombre de formes données par les textes (*Bellum Campum, Bonoia, Casionnus, Gaverdonnus,* etc.) et d'identifier les noms de lieux d'une manière précise en indiquant à la fois le département et, quand cela était nécessaire, l'arrondissement, le canton et la commune dans lequel chaque localité est comprise. L. H.

— M. Justin de Pas a eu la patience méritoire de dresser la liste des membres qui ont constitué *l'Échevinage de Saint-Omer,* de 1144 à 1790 (extrait du t. XXVIII des *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie,* 1906, x-346 p., 2 pl., 10 pièces just., index et armorial), en y intercalant des notes sur les modifications apportées à la composition et au mode de nomination du magistrat. On y voit notamment comment, à partir de l'annexion à la France, les intendants s'employèrent, tout en respectant les formes traditionnelles, à ruiner l'autonomie municipale.

— Deux bons livres sur Montaigne : d'une part, une excellente étude de M. Fortunat Strowski, l'éditeur « municipal » des *Essais* (*Montaigne,* coll. des *Grands philosophes,* Alcan, 1906, in-8°, VIII-356 p.). C'est une tentative pour investir de toutes parts l'esprit ondoyant et divers de Montaigne, le mesurer avec ces compas à pointes mousses qui permettent seules de toucher les choses fuyantes. La subtilité de M. Strowski se joue au milieu de ces difficultés. Comme il arrive à tout biographe, celui-ci grandit un peu son personnage; il en fait trop un « grand philosophe » : c'est un honnête homme qui parle de philosophie. Cette philosophie de Montaigne, M. Strowski en étudie les origines historiques, et c'est en quoi son livre est un chapitre de l'histoire des idées. — On s'étonne de voir un esprit si rompu aux bonnes méthodes nous tracer de l'éducation des filles à l'époque actuelle un tableau enchanteur qui ne répond que de loin à la réalité (p. 257). P. 271, Henri de Navarre ne saurait être nommé « un *dauphin* de France huguenot ». — D'autre part, M. Joseph de Zangroniz a recherché ce que Montaigne devait à Amyot et aussi à Saliat, le traducteur d'Hérodote (*Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des Essais,* t. VII de la *Bibl. litt. de la Renaissance,* Champion, 1906, petit in-8°, XVI-196 p.). On savait qu'il devait beaucoup à ces traducteurs, surtout au premier. Ce qu'on ne savait pas si nettement, c'est qu'il a pris dans son « Plutarque françois » presque toutes ses citations d'auteurs anciens. Les innombrables citations des *Essais* sont des citations de citations. — Ni M. Strowski ni M. de Zangroniz n'ont eu l'idée d'attribuer à Montaigne une part de paternité dans la *Servitude volontaire :* cette idée est venue à M. Armaingaud (*Montaigne et la Boëtie,* dans *Rev. politique et parlementaire,* mars-mai 1906), dont l'ingénieuse hypothèse mérite cependant d'être prise au sérieux. — M. Louis Lautrey réédite ce curieux *Journal de voyage* (Hachette, 1906, petit in-8°, 531 p., index), où, tantôt en français, tantôt dans un italien de contrebande, alternent des observations sur les mœurs ondoyantes des peuples et de copieux détails sur la santé de l'auteur des *Essais.* En l'absence du manuscrit, M. Lautrey a essayé de reconstituer le texte original et l'a éclairé par un commentaire précis.

H. HR.

— La correspondance du maréchal de Matignon, conservée aux archives de Monaco, a permis à M. H. Chardon de se demander si *le Rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy, à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie* (extr. du *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne,* 1906) avait bien été celui que lui prêtent les historiens. Il établit que le panégyriste Caillières a situé en 1572 une scène qui s'était passée en 1562. M. Chardon cherche trop à diminuer la responsabilité de la cour dans les tueries provinciales. S'il est vrai que le capitaine Lagno, qui excitait Matignon à imiter les matines parisiennes, n'était pas un personnage accrédité par le roi, n'avait-il pas été, pendant son séjour à Paris, plus ou moins encouragé à courir sus

aux huguenots de Normandie? S'il n'y a pas eu, en dehors des lettres officielles, de semblables encouragements donnés de bouche à quelques massacreurs, pourquoi Charles IX écrit-il à Matignon, le 1er septembre : « Au surplus, quelque *commandement verbal* que j'aye pu faire à ceux que j'ay envoyé tant vers vous que vers autres, lorsque j'avois (*sic legendum censeo*) juste cause de m'altérer..., j'ay révoqué et révoque tout cela... »? Il y avait donc eu un *commandement verbal,* contraire aux ordres officiels, qui ne parlaient que de paix. — H. HR.

— L'histoire des anciennes académies provinciales s'enrichit d'une monographie de M. F. Uzureau : *Ancienne Académie d'Angers. Les évêques d'Angers et l'Académie* (extrait des *Mém. de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* 27 p.). Dans *le Concordat et les presbytères* (extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques,* 8 p.), le même auteur donne des détails sur la façon dont furent constitués les presbytères en l'an X et en l'an XI. Il publie les instructions adressées par le préfet de Maine-et-Loire à ses conseils municipaux ; ces instructions établissent nettement que les églises et les presbytères sont la propriété des communes. Du même, quelques pages sur les derniers jours de *l'Abbaye de Fontevrault, 1790.*

— M. C. Dubroux donne dans la *Revue historique ardennaise* (mai-juin 1906) une brève étude sur le collège des Jésuites de Charleville, fondé en 1612, en même temps que la ville elle-même, par Charles de Gonzague. — M. Henri Parquez égrène quelques souvenirs sur *le Vieux Poissy* (Henri Leclerc, 1906, in-8°, 55 p.).

— M. Delfour, l'historien des *Jésuites à Poitiers,* publie, en attendant une histoire complète de l'enseignement secondaire à Poitiers, une note sur *le Troisième centenaire du lycée de Poitiers, 1606-1906; promenade à travers le lycée et vue générale sur son passé* (Henry Paulin, 1906, in-8°, 70 p.). On y trouvera une perle : la lettre par laquelle, le 15 avril 1830, le recteur de l'Académie, M. de la Liborlière, ordonnait d'expulser de la bibliothèque des professeurs les œuvres de Saint-Cyran et *le Prince* de Machiavel et de mettre sous une clef spéciale Montaigne, l'*Encyclopédie,* Buffon, Raynal, Fauriel, Mme de Staël, les *Lettres persanes,* d'Alembert[1], enfin Brantôme et Saint-Simon. « Ils renferment sans doute, disait-il des deux derniers, des particularités précieuses pour une étude approfondie de l'histoire de France, mais l'enseignement donné dans les classes ne pouvant embrasser que les grandes masses, les détails des mémoires particuliers ne sont absolument nécessaires ni aux maîtres ni aux élèves. »

— L'opuscule de M. Pierre Bruyant sur *Un collège à travers les âges : Nogent-le-Rotrou* (Nogent-le-Rotrou, Renoult-Weingand, 1906, in-8°,

1. « Les *Mélanges* de littérature, histoire et philosophie de d'Alembert peuvent paraître suspects d'après le nom de leur auteur et il serait bon de les examiner avec attention. »

VIII-224 p.) contient quelques détails sur l'Université impériale et le rôle des évêques dans la nomination des principaux. « Il ne doit, écrit l'évêque de Versailles à Fontanes, y avoir qu'une âme et qu'un cœur, c'est-à-dire une parfaite harmonie entre l'Université et le clergé, surtout quand elle a un chef attaché à la religion tel que vous... »

— Dans une intéressante brochure sur *la Terre de Verneuil à la veille de la Révolution* (Verneuil, A. Aubert, 1906, in-8°, 54 p.), M. Jérôme CARCOPINO montre le parti qu'on peut tirer pour l'histoire de la culture en Normandie à la fin du XVIIIe siècle d'un « détail... du produit et revenu net de trois acres de labours de trois différentes qualités » dressé pour la paroisse de Gauville, en 1778, par le contrôleur du vingtième. Grâce à de minutieuses comparaisons, il réussit à déterminer à peu de chose près la valeur de l'argent et des mesures en usage alors à Verneuil et peut ainsi dresser un tableau comparatif des revenus et des dépenses d'un cultivateur vernolien à la fin du XVIIIe siècle et de nos jours. C'est par des monographies de ce genre qu'on arrivera à renouveler progressivement l'histoire économique de la France à la fin de l'ancien régime. L. H.

— L'étude surtout juridique de M. J. TRAPENARD sur *l'Établissement des Invalides de la marine* (Bonvalot-Jouve, 1906, in-8°, 194 p., graphiques) contient un intéressant historique de cette institution. Créée en 1673, la caisse reçut sa charte en 1791. Mais « l'Empire, pressé par les besoins d'argent, lui enleva plus de 124 millions, si bien que les 40,000 marins détenus sur les pontons britanniques ne purent, quand ils rentrèrent dans leurs foyers, obtenir le paiement de leurs pensions, ni même le remboursement des sommes déposées en leur nom à la caisse des gens de mer ». Réorganisée en 1816, la caisse des Invalides apparait comme étroitement liée à notre puissance sur mer.

— Dans le *Rapport* présenté au Conseil municipal de Paris sur *la Désaffectation des fortifications de Paris,* M. D'ANDIGNÉ a réuni d'intéressants renseignements sur les fortifications de cette ville au temps de Philippe le Bel et de Louis XIV, ainsi que sur l'acquisition de terrains faite en 1831-1833, précisément pour construire l'enceinte continue qu'on va démolir. Cette partie historique, pour laquelle M. d'Andigné dit qu'il s'est assuré le concours d'un « spécialiste très au courant de l'histoire de Paris », est en effet l'œuvre de M. Camille PITON. La statistique joue un certain rôle dans cette affaire; mais quelle créance méritent des calculs basés sur un chiffre de 3,600,000 habitants, tandis qu'en réalité la population parisienne ne dépassait guère en 1902 celui de 2,657,000? N'aurait-on pas confondu la population de la ville avec celle du département de la Seine? Plusieurs cartes annexées au *Rapport* lui donnent une notable valeur documentaire.

— M. E. ROUARD DE CARD a eu l'excellente idée de réunir en un volume les *Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord :*

Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc (A. Pédone, 1906, in-8°, xv-422 p.). Son recueil comprend quatre sections, correspondant aux quatre divisions géographiques de l'ancienne Berbérie. Le plus ancien document cité est le traité franco-tunisien de 1270; le plus récent, l'acte général de la conférence d'Algésiras. Un lexiqué facilite le maniement de ce volume, qui sera également précieux aux historiens et aux diplomates.

Livres nouveaux. — Inventaires. — *A. Bénet.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Calvados. Archives civiles. Série E, t. I : Duché d'Harcourt, articles 1 à 527. Caen, Delesques, in-4°, 360 p. — *De Cleene* et *J. Vermaere.* Inventaires sommaires des archives communales et hospitalières de la ville d'Haubourdin (Nord), avec introduction et notice historique par *J. Finot.* Lille, impr. Danel, in-4°, xxxiv-121 p.

Documents. — Archives municipales de Bayonne. Délibérations du corps de ville. Registres français, t. II (1580-1600). Bayonne, impr. Lamaignière, in-4°, vii-608 p. — *A. de Boislisle.* Mémoires de Saint-Simon, t. XIX. Paris, Hachette, in-8°, 613 p. — *P. Boyé.* Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766). Nancy-Paris, Berger-Levrault, in-8°, 89 p. — *Th. Courtaux.* Preuves pour servir à l'histoire de la maison du Touchet (Normandie et Angleterre), 1082-1802. Bergerac, impr. Castanet, in-4°, xvi-204 p. — *D.-E. Draley.* Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine, d'après des manuscrits du xiiie siècle. Bordeaux, Féret, in-8°, 79 p. — *M. Gérin.* Pamphlets de Claude Tillier (1840-1844). Paris, Bertout, in-8°, xxviii-689 p. — Société de l'histoire de Normandie. Mélanges. Documents publiés et annotés. Paris, A. Picard, in-8°, 384 p. — *A. Tuetey.* L'administration des ateliers de Charité (1789-1790). Rapport de J.-B.-Edme Plaisant, l'un des administrateurs du département des Travaux publics. Paris, Cornély, in-8°, xxii-174 p.

Histoire générale. — *A. Lang.* Les mystères de l'histoire, trad. de l'anglais par Th. de Wyzewa. Paris, Perrin, in-16, viii-356 p. — *H. Tronchin.* Un médecin du xviiie siècle : Théodore Tronchin (1709-1781). Paris, Plon, in-8°, iii-423 p. — Histoire économique. *X. de Chavagnac* et *Grollier.* Histoire des manufactures françaises de porcelaine. Paris, A. Picard, in-8°, xxviii-967 p. — *A. Picard.* Le bilan d'un siècle (1801-1900), t. II et III. Paris, Le Soudier, 2 vol. in-8°, 410 et 441 p. — Histoire religieuse. *I. Bourlon.* Les Assemblées du clergé sous l'ancien régime. Paris, Bloud, in-16, 128 p. — *F. Cabrol.* Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fasc. 10 et 11. Paris, Letouzey et Ané, in-8°, col. 2753-3274 et xix p. — *Douais.* L'Inquisition. Ses origines, sa procédure. Paris, Plon, in-8°, xi-371 p. — *Lafontaine.* Jehan Gerson (1363-1429). Paris, Poussielgue, in-18, 340 p. — *A. Pidoux.* Sainte Colette (1381-1447). Paris, Gabalda, in-18, 195 p. — *G. Sorel.* Le système historique de Renan; IV : les premiers temps apostoliques. Paris, Jacques, in-8°, p. 337-475. — *N. Valois.* Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII. Paris, A. Picard, in-8°, cxc-288 p. — Histoire militaire. *Balagny.* Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), t. IV. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 556 p. — *L. Stouff.* Le lieutenant général Delort (1792-1815). Paris, Berger-Levrault, in-8°, 183 p. — *Thomas.* Le général baron Jean Thomas (1770-1853). Paris, Lavauzelle, in-8°, 61 p. — *Valicourt.* La conquête de Valence par l'armée française d'Aragon (1811-1812). Paris, Chapelot, in-8°, 67 p.

Histoire locale. — *L. Aigoin.* Fondation de la colonie du Raincy. Périodes antérieures à l'érection du parc en commune (1854-1869). Pontoise, Soc. hist. du Vexin, in-8°, 63 p. — *L. Aubry.* Un coin du Vendômois. Monographie de Trôo. Paris, Lavauzelle, in-16, 20 p. — *Béduchaud.* Le clergé du diocèse de Poitiers depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours. Poitiers, Soc. franç. d'impr. et de libr., in-8°, x-198 p. — *J. Béranger.* Le Pagus Madriacensis. Son origine, son histoire, ses comtes. Évreux, impr. Odieuvre, in-8°, 21 p. — *C. Bernard.* Étude sur les anciennes familles de Forcalquier. Digne, impr. Chaspoul et Barbaroux, in-8°, 38 p. — *F. Bertout de Solières.* Les fortifications de Paris à travers les âges. Rouen, Girieud, in-8°, 35 p. — *J. Blanc.* Les martyrs d'Aubenas. Le Père Jacques Salès et le Frère Guillaume Saultemouche, les deux premiers martyrs de la Compagnie de Jésus en France (7 févr. 1593). Valence, impr. valentinoise, in-8°, xiii-338 p. — *Blondel.* L'apostolicité de l'église de Sens. Sens, impr. Miriam, in-8°, 16 p. — *E. Bories.* Histoire du canton de Meulan. Paris, Champion, in-8°, 768 p. — *H. Bourgeois.* Le calendrier-martyrologe de la Vendée militaire, t. I : 1er-10 janvier. Luçon, impr. Bideaux, in-16, 155 p. — *J. Chevalier.* Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, t. II. Paris, A. Picard, in-8°, 688 p. — *Dehocq.* Aperçu historique sur la Confrérie du Très-Saint-Sacrement de Saint-Étienne à Lille (1693-1905). Lille, impr. Ducoulombier, in-8°, 71 p. — *P. Delaunay.* Vieux médecins sarthois. Paris, Champion, in-8°, xxxi-209 p. — *H. Du Halgouet.* Essai sur le Porhoët. Le comté, sa capitale, ses seigneurs. Paris, Champion, in-8°, 291 p. — *J.-B. Galley.* Saint-Étienne et son district pendant la Révolution. Saint-Étienne, impr. de la Loire républicaine, 2 vol. in-8°, 862 et 814 p. — *C. Grégoire.* Histoire du canton de Montmaraud. Moulins, Grégoire, in-8°, 253 p. — *P. Gubian.* Le Formulaire de Marculfe est-il lorrain? (thèse de doctorat en droit). Nancy, impr. nancéienne, in-8°, 124 p. — *C. Hoffmann.* L'Alsace au xviiie siècle au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux, t. II. Colmar, Huffel, in-8°, 580 p. — Inventaire du château de Montrond, M. D. L. XXV. Tours, Mame, in-fol., 129 p. — *Le P. C. de la Croix.* Étude sur l'ancienne église Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure). Poitiers, impr. Blais et Roy, in-8°, 203 p. — *Langlois.* Une victime de la Révolution : René Vallée, dernier curé et premier maire de Pithienville. Évreux, Guillemare, in-8°, xvi-104 p. — *Le Paire.* Petite histoire populaire de Lagny-sur-Marne. Lagny, impr. Colin, in-16, 270 p. — *A. Lerosey.* Ension ou Saint-Jouin-les-Marnes. Paris-Poitiers, Soc. franç. d'impr. et de librairie, in-18, 72 p. — *J. Martin.* L'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Chalon, Bertrand, in-8°, 148 p. — La Picardie historique et monumentale, t. III, n° 3. Paris, A. Picard, in-4°, p. 165-266. — *O. de Pompery.* Généalogie de la famille de Maniquet. Lyon, Rey, in-8°, 54 p. — *P. Pouzet.* Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône. Lyon, Rey, in-8°, 99 p. — *Prouhet.* Les seigneurs, le château, la terre de Mothe-Saint-Héray. Paris, Champion, in-8°, 140 p. — *Quarré de Verneuil.* L'église Saint-Pierre de Louhans. Louhans, Impr. moderne, in-8°, 181 p.

Belgique. — L'historiographie belge vient de perdre un de ses représentants les plus distingués. M. Léon Vanderkindere, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a succombé, le 9 novembre dernier, à la maladie qui le faisait souffrir depuis plusieurs mois.

Né à Molenbeek-Saint-Jean, le 22 février 1842, Léon Vanderkindere fit ses études à l'Athénée royal, puis à l'Université libre de

Bruxelles, qu'il devait illustrer plus tard. Docteur en droit depuis 1863 et docteur en philosophie et lettres depuis 1865, il fut nommé professeur en 1873 et chargé des cours d'histoire politique de l'antiquité, d'histoire politique interne de la Belgique et d'histoire contemporaine. Il occupa sa chaire jusqu'au 21 avril 1906; ce jour-là, il en descendit, vaincu par de cruelles souffrances; il ne devait plus y remonter.

Un court séjour en Allemagne avait exercé sur le jeune maître une puissante influence; il s'inspira dans ses leçons de ce qu'il venait d'observer et adopta les méthodes qu'il avait vu appliquer par les maîtres de Berlin. Aucun Belge de cette époque n'était d'ailleurs autant que lui au courant de la science allemande, et ce ne fut pas le moindre de ses mérites que de faire connaître les ouvrages importants sur lesquels l'attention de nos érudits ne s'était pas portée suffisamment jusqu'alors. Il exerça dès ses premiers cours un ascendant considérable sur les étudiants; sa parole nette, son ton parfois un peu âpre et tranchant, son exposé clair et précis impressionnaient vivement l'auditoire et imposaient l'attention. Il s'attachait à élargir la vision du passé, et, sans négliger l'histoire des traités et des batailles, il faisait à l'histoire des idées, des mœurs et des questions économiques la part qu'on lui avait jusqu'alors trop chichement mesurée.

Vanderkindere ne tarda pas à constater l'insuffisance de l'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique. A cette époque, sans doute, les diverses périodes de l'histoire étaient enseignées dans nos universités; mais elles faisaient l'objet de cours élémentaires destinés aux seuls étudiants de première année et n'étaient, en quelque sorte, que le prolongement des études moyennes. Demeurés purement théoriques, jamais ces cours n'avaient pu initier les élèves aux méthodes critiques. « Même pour les meilleurs, écrivait Paul Fredericq, l'histoire restait une chose mystérieuse, dont ils ne comprenaient pas l'élaboration, et que leur professeur leur donnait toute faite, comme si une sorte de secret professionnel l'empêchait de leur en révéler les éléments et les dessous. » Vanderkindere voulut réagir contre ce système. G. Kurth avait donné le signal à Liège en 1874; en 1877, son collègue de Bruxelles entreprit d'étudier avec ses meilleurs élèves les chartes communales de la Flandre et du Brabant, au point de vue des institutions politiques. Puis il aborda la loi salique et les autres lois barbares, les capitulaires, etc. Vanderkindere excella dans cet enseignement nouveau, grâce à sa double compétence d'historien et de juriste, faisant preuve à la fois d'une grande justesse de coup d'œil et d'une rare solidité de critique. Il y forma d'excellents élèves; il suffit de rappeler ici les noms de ceux qui, à leur tour, ont brillé dans l'enseignement supérieur, comme Léon Leclère, F. Cattier, L. Wodon, Eugène Lameere, Michel Huisman, et ceux des deux successeurs du maître, E. Dupréel et G. Smets.

Vanderkindere fut aussi un écrivain fécond; il laisse une œuvre

considérable qui perpétuera sa mémoire. L'ethnologie l'attira d'abord, et son premier livre est intitulé : *De la race et de sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples* (1868). Vint ensuite, en 1874, une notice sur l'*Origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la marke dans nos contrées au moyen âge*. En 1878 parut le *Siècle des Artevelde,* livre profondément original et l'un des plus beaux que compte la littérature historique de Belgique. Avec une remarquable largeur de vues, et dans un style dont la sobriété n'exclut ni le pittoresque ni la chaleur, l'auteur nous fournit une magistrale synthèse de l'état social de la Flandre et du Brabant au XIVe siècle. Quelques années plus tard, il publia l'*Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge jusqu'au traité de Verdun* (1890). C'est l'ouvrage le plus sérieux que nous possédions sur ce sujet; on peut le ranger à côté des meilleures productions de l'érudition contemporaine. Le dernier, et non le moindre de ses grands travaux, est consacré à la *Formation territoriale des principautés belges au moyen âge* (1902). Merveilleusement préparé par ses études antérieures à traiter cette question, et sans se laisser arrêter par les difficultés de toute nature que présente ce sujet épineux entre tous, Vanderkindere, remontant aux sources, en une série de dissertations aussi claires que savamment coordonnées, étudie les vicissitudes des différentes seigneuries, grandes ou petites, éparpillées dans la Flandre et les deux Lotharingies. Il présente un grand nombre de solutions nouvelles, les unes définitives, les autres, lorsque les sources font défaut, tout au moins séduisantes à force d'ingéniosité. Son mérite incontestable est d'élucider d'une manière vraiment scientifique les origines jusqu'ici très embrouillées des provinces qui constituèrent plus tard les Pays-Bas. Le jury chargé de décerner la plus haute récompense dont dispose le Gouvernement belge avait, au mois de juillet 1906, attribué, d'un suffrage unanime, le prix quinquennal d'histoire nationale à cette œuvre maîtresse de l'éminent professeur.

L'historien ne possédait pas seulement les qualités propres de l'érudit; il en avait de plus hautes et de plus rares, au premier rang desquelles nous placerons son inflexible droiture : si l'on a pu quelquefois lui reprocher d'exprimer ses opinions en termes catégoriques, empreints de plus de force que de bienveillance, la sincérité de ses convictions et le courage avec lequel il les a défendues ont toujours imposé le respect à ses adversaires les plus déterminés.

Vanderkindere avait été élu, à deux reprises, membre de la Chambre des Représentants par l'arrondissement de Bruxelles, en 1881 et en 1892. Son dédain de la popularité fut peut-être la cause de ses échecs subséquents, en 1884 et 1894. Il fit d'ailleurs brillante figure dans le Parlement belge pendant le peu d'années qu'il y siégea et y laissa le souvenir d'un orateur incisif et vigoureux. Nous rappellerons à cette occasion qu'en 1893, lors de la revision constitutionnelle, il proposa un système électoral fondé sur la représentation des intérêts et

des classes, inspiré dans une certaine mesure par des réminiscences de l'histoire médiévale de la Flandre.

Il était, depuis 1883, membre de l'Académie royale de Belgique et, depuis 1884, membre de la Commission royale d'histoire; il avait pris une part considérable et très remarquée à l'activité de ces deux compagnies savantes.

La disparition prématurée de cet infatigable travailleur a causé dans le monde scientifique un deuil profond et provoqué d'unanimes regrets.

Eugène Hubert.

Nous indiquons ci-après les principales publications de L. Vanderkindere : *De la race et de sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples.* Bruxelles, 1868. — *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique.* Ibid., 1872. — *L'origine des magistrats communaux et l'organisation de la Marke dans nos contrées au moyen âge.* Ibid., 1874. — *Nouvelles recherches sur l'ethnologie de la Belgique.* Ibid., 1879. — *Le siècle des Artevelde.* Ibid., 1879. — *Manuel de l'histoire de l'antiquité.* Ibid., 1883. — *L'Université de Bruxelles, 1834-1884.* Ibid., 1884. — *Manuel de l'histoire contemporaine.* Ibid., 1885. — *De l'établissement des Francs en Belgique, spécialement d'après la toponomastique.* Ibid., 1885. — *La dilatura dans les textes francs.* Ibid., 1888. — *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge.* Ibid., 1890. — *La Féodalité.* Ibid., 1895. — *Le socialisme dans la Grèce antique.* Ibid., 1896. — *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge.* Ibid., 1902, 2 vol. — *Gislebertus. Chronicon Hannoniae.* Ibid., 1904. — *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* Ibid., 1905. — *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* Ibid., 1905. — *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle.* Ibid., 1906. — *La notion juridique de la commune.* Ibid., 1906.

— Par arrêté royal du 30 octobre 1906, M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège, a été, sur sa demande, déclaré émérite et déchargé de son enseignement. On annonce qu'il a été nommé directeur de l'Institut historique belge à Rome en remplacement de Dom U. Berlière, démissionnaire.

— La Société scientifique de Bruxelles commence la publication d'un important travail d'histoire économique intitulé : *les Ports et leur fonction économique.* Le tome I (Louvain, J. Thirion, 1906, 184 p.) comprend une série de monographies bien documentées et accompagnées de cartes. En voici la liste : H. Francotte, *la Fonction économique des ports dans l'antiquité grecque.* — G. Eeckhoud, *le Port de Bruges au moyen âge.* — H. Laporte, *le Port de Berry* (pays de Galles). — C. Morisseaux, *le Port de Beira* (Afrique australe). — P. de Rousiers, *les Fonctions économiques de Liverpool.* — E. Dubois, *Anvers et la vie économique nationale.* — G. Blondel, *les Ports et la vie économique en France et en Allemagne.*

— Nous avons signalé, au fur et à mesure de leur publication dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, les intéressants articles de M. R. Maere, professeur à l'Université de Louvain, sur les débuts de la nonciature

accréditée à Bruxelles par le Saint-Siège. L'auteur les a fait tirer à part sous ce titre : *les Origines de la nonciature de Flandre. Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle* (Louvain, Peeters, 1906, 65 p.).

— M. V. Brants, professeur à Louvain, vient de publier un fragment de l'histoire de l'Université de cette ville : *la Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906)* (Louvain, Peeters, 1906, in-8°, 216 p.). On y trouvera esquissée l'action exercée par la Faculté de droit dans les domaines juridique et économique.

— Le comité directeur de l'Exposition universelle de Liège a voulu compléter son œuvre en publiant un livre qui mît en relief les progrès accomplis depuis soixante-quinze ans par la Belgique dans tous les domaines où elle a pu exercer son activité. Dans ce volume, qui a paru en 1906, sous le titre de *la Nation belge* (Liège, Desoer, in-8°, 486 p.), des spécialistes ont exposé, — de manière assez inégale, — les divers aspects de la question. Voici la liste de ces travaux : H. Pirenne, *les Origines de l'État belge.* — G. Kurth, *la Commune de Liège dans l'histoire.* — L. Dupriez, *les Libertés constitutionnelles en Belgique.* — H. Carton de Wiart, *les Œuvres et les études sociales en Belgique.* — E. Waxweiler, *la Révolution industrielle en Belgique.* — L. Strauss, *le Développement commercial de la Belgique.* — Ch. Morisseaux, *le Développement industriel de la Belgique.* — E. Vliebergh, *le Développement agricole de la Belgique.* — Thys, *l'Expansion coloniale belge.* — E. Verhaeren, *les Lettres françaises en Belgique.* — A. Vermeylen, *les Lettres néerlandaises en Belgique.* — V. Chauvin, *la Littérature wallonne à Liège.* — C. Lemonnier, *l'Art national belge.* — M. Kufferath, *l'Art musical en Belgique.* — L. Crismer, *les Sciences de la matière en Belgique.* — A. Lameere, *les Sciences de la vie en Belgique.* — M. Wilmotte, *les Sciences morales en Belgique.* — P. Hoffmann, *l'Évolution philosophique en Belgique au XIXe siècle.* — Ed. Picard, *l'Évolution du droit national.* — L. Hennebicq, *le Roi Léopold II.*

Allemagne. — L'historien allemand bien connu, Hans von Zwiedineck-Südenhorst, professeur d'histoire moderne à l'Université de Graz, est mort en cette ville à l'âge de soixante et un ans. Il était né le 14 avril 1845 à Francfort-sur-le-Mein. Ses principaux travaux sont : *Fürst Christian von Anhalt u. seine Beziehungen zu Inneröesterreich* (1877); *Hans Ulrich, Fürst von Eggenberg* (1880); *Die Politik der Republik Venedig während des dreissigjährigen Krieges* (1882-1885); *Die öffentliche Meinung in Deutschland in Zeitalter Ludwigs XIV* (1888); dans la *Bibliothek deutscher Geschichte,* publiée sous sa direction : *Deutsche Geschichte im Zeitraum der Gründung des preussischen Königtums* (1890-1894) et *Deutsche Geschichte von der Auflösung des alten bis zur Gründung des neuen Reichs* (1895-1903); *Erzherzog Johann im Feldzug von 1809* (1892); *Venedig als Weltmacht u. Weldstaat* (1899); *Die Entstehung der Grossmächte* (1900); *Die staatlichen u. gesellschaftlichen Neugestaltungen in*

Europa, 1830-1859 (1902); *Œsterreich u. der deutsche Bundesstaat* (1903).

— Nous apprenons en même temps la mort de Georg Friedrich Unger, correspondant de l'Académie de Munich, professeur ordinaire d'histoire ancienne à l'Université de Würtzburg, décédé en cette ville le 11 octobre dernier. Né à Bayreuth le 14 juin 1826, il se consacra exclusivement aux études d'histoire ancienne et de chronologie. Signalons parmi ses travaux : *Die römischen Quellen des Livius in der 4 u. 5 Dekade* (1878); *Die römische Stadsaera* (1879); *Interregnum u. Amtsjahr* (1882); *Zeitrechnung der Griechen u. Römer,* dans le *Handbuch der Klassischen Altertumswissenschaft* (1886; 2e éd., 1892); *Der Gang der altrömischen Kalenders* (1888); *Die Abfassungszeit der ägyptischen Fastkalenders* (1890); *Die Glaubwürdigkeit der kapitolinischen Konsultafeln* (1891).

— On annonce également la mort du comte de Leiningen-Westerburg, bien connu par ses travaux d'héraldique et de sigillographie. — Enfin la mort d'Ernst-Wilhelm Förstemann, décédé à Charlottenburg le 6 novembre dernier à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, met en deuil non seulement la philologie, à laquelle il s'était spécialement consacré, mais aussi l'histoire, à laquelle son *Altdeutsche Namenbuch* (1854-1859; 2e éd., 1872-1900) a rendu et continuera à rendre des services considérables.

— M. Heinrich Brunner vient de faire paraître une seconde édition du premier volume de sa *Deutsche Rechtsgeschichte* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8°, xv-629 p.). Dans l'ensemble, la doctrine et la méthode d'exposition sont restées les mêmes que dans la première édition (1887); mais, comme l'auteur le déclare lui-même dans sa préface, il n'est, pour ainsi dire, pas un seul paragraphe qui n'ait subi quelque modification ou quelque addition. L'ouvrage y a encore gagné en clarté; en outre, il a été soigneusement mis au courant. Le simple examen des bibliographies et des notes, la comparaison du nombre de pages de la première et de la seconde édition (588, au lieu de 412) suffiraient à en convaincre le lecteur. Sur les lois barbares notamment, toute une série de travaux récents et des recherches personnelles ont amené l'auteur à modifier ou préciser sa première rédaction : c'est ainsi qu'il place résolument entre 508 et 511 la compilation de la loi salique, sur la date de laquelle il hésitait autrefois, et qu'il rejette après le 18 février 654 la promulgation de la loi de Reccessvinthe, tout en supposant qu'elle doit dater de cette même année 654. Pour la *Lex romana curiensis,* il ne croit plus qu'elle ait été composée dans la seconde moitié du ixe siècle, mais, tenant compte des observations présentées par M. Zeumer, la place au viiie siècle, peut-être avant 766. Le chapitre relatif à la législation des Ostrogoths a été remanié à l'aide des travaux de Mommsen : par exemple, l'édit de Théodoric, placé dans la première édition entre 511 et 515, avec M. Gaudenzi, est placé maintenant entre 493 et 507. De même, les pages consacrées

au *Capitulare* de Benoît le Lévite ont été en grande partie récrites en tenant compte des travaux de M. Seckel. On voit que M. Brunner n'a rien épargné pour mettre son livre au courant. On s'étonnera cependant qu'il ait cru devoir passer sous silence certains travaux français, comme l'article de M. Lécrivain sur *les Soldats privés du Bas-Empire* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. X, 1890), celui de Fustel de Coulanges sur *la Loi dite des Francs Chamaves* (*Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire,* p. 399-414), le *Cours élémentaire d'histoire du droit français* de M. Esmein et surtout l'*Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge* de M. Guilhiermoz. L. H.

— M. Karl Bierbach, dans une « Inaugural-Dissertation » présentée à l'Université de Berlin et intitulée *Die letzten Jahre Attilas* (Verlag von G. Nauck, in-8°, 79 p.), donne un bon résumé de l'état de nos connaissances sur l'expédition d'Attila en Gaule et en Italie (451 et 452) et sa mort (453). Il classe méthodiquement les textes et les commentaires auxquels ils ont donné lieu, en s'abstenant prudemment de prendre lui-même parti. Deux appendices sont consacrés, l'un à une revue des jugements émis sur Attila depuis le moyen âge, l'autre au commentaire de quelques vers de Sidoine Apollinaire. L. H.

— Y a-t-il, entre les préliminaires signés par Henri II et ses alliés allemands à Lochau en octobre 1551 et le traité de Chambord du 15 janvier 1552, place pour un traité signé à Friedewald? M. Albert Huyskens (*Gibt es ein Vertrag von Friedewald aus dem J. 1551?* tirage à part du *Ztsch. des Vereins f. hess. Gesch. u. Landesk.*) conclut nettement pour la négative. Il y a eu tout juste à Friedewald, postérieurement au traité de Chambord, des négociations relatives à l'exécution de cet instrument. La question serait de médiocre intérêt si elle ne fournissait à l'auteur l'occasion de refaire l'histoire des négociations de Lochau. Il a retrouvé aux Archives nationales, sous la cote J 995 A-B, l'exemplaire français (rédigé, comme les exemplaires saxon et hessois, en langue allemande) du traité de Chambord (l'administration des Archives lui avait dit qu'elle ignorait l'existence de ce document).

— Jusqu'où peut descendre la flagornerie courtisanesque, on ne saurait l'imaginer quand on n'a pas lu les lettres adressées à Catherine II par un médecin suisse, devenu hanovrien, Jean-Georges Zimmermann, entre 1785 et 1791. Les réponses de l'impératrice ne sont pas dépourvues d'intérêt. Elle ne voit pas seulement en Zimmermann l'auteur d'un traité sur *la Solitude* qui l'a guérie d'une crise de neurasthénie et son fournisseur ordinaire de médecins et de chirurgiens; elle le considère aussi comme un agent extraordinaire; c'est par son intermédiaire qu'elle prétend influencer les gazettes de Gœttingue, l'opinion des milieux éclairés de l'Allemagne du Nord, et même la politique du cabinet de Berlin. Elle prend la peine de l'avertir des triomphes de ses armées ou de sa diplomatie. Elle joue devant lui, à ravir, la comé-

die de la modération et de la vertu; elle lui écrit, sans rire : « Mon âme a toujours été sincèrement républicaine. » C'est le 29 janvier 1789. Le 16 novembre, à ce bon Zimmermann qui s'attendrissait à voir « l'étendard de la liberté sur les ruines de la Bastille », elle répond : « Souvenez-vous, s'il vous plaît, que par métier je suis royaliste » et que « la liberté est incompatible avec l'anarchie et la licence effrénée. » Zimmermann la prend au mot et rêve déjà de voir « son immortelle impératrice » se mettre à la tête de la croisade contre-révolutionnaire. Mais elle a bien trop d'affaires, à Bender, en Pologne, en Finlande. Elle trouve que « le fond du sac » de la France « est bien à découvert dans ce moment de régénération; ses affaires vont si bien qu'il n'y a qu'à les laisser aller ». Quant à la défense des trônes, c'est une gloire que, dans un mouvement de modestie charmante, elle réserve à son bon frère le roi de Prusse. Il rendra par là « un service très grand à l'humanité », il emploiera au delà du Rhin 12 ou 15,000 hommes, « il entraînera avec lui l'empereur et bien d'autres puissances ». Quelle bonne aubaine pour la tsarine! — Intéressants détails, dans la lettre de Zimmermann du 29 octobre 1791, sur la propagande révolutionnaire en Allemagne dans les universités, la presse, les sociétés d' « illuminés ». — On voit donc que la publication de M. Eduard Bodemann (*Der Briefwechsel zwischen der Kaiserin Katharina II von Russland und Joh. Georg Zimmermann.* Hanovre et Leipzig, Halm, 1906, in-8°, xxv-157 p. La préface de l'éditeur est en allemand, les lettres en français) n'était pas inutile (quelques lettres de Catherine déjà publiées, assez inexactement, dans le livre de Marcard sur Zimmermann, en 1803). On regrettera toutefois que le savant éditeur n'ait pas fait corriger les épreuves par un Français. La lettre 44 devrait venir après la lettre 45.

H. HR.

— Le *Bibliographisches Institut* (Leipzig et Vienne) vient de faire paraître coup sur coup le t. XIV du *Grosses Konversations-Lexikon* de Meyer (6e éd.) et le t. I du *Kleines Konversations-Lexikon* du même (7e éd.). De ces deux volumes, le premier va de « Mittewald » à « Ohmgeld ». Il contient notamment les articles « Moltke », « Montenegro », « München », « Municipium », « Münzwesen », « Murat », « Musik », « Napoleon », « Niederlande », « Nordamerika », « Norwegen », « Nürnberg », etc. Comme dans les volumes précédents, les anciens articles ont été remaniés quand il y avait lieu et soigneusement tenus à jour. Quant à la nouvelle édition du *Kleines Konservations-Lexikon,* elle nous est présentée dans la préface comme constituant un livre presque nouveau. Son but est avant tout pratique; mais le nombre de volumes annoncés (6 au lieu de 3 dans l'édition précédente) prouve avec quelle conscience l'éditeur a compris sa tâche. Le t. I va de A à « Cambrics » et ne contient pas moins de 1038 pages.

Bohême. — Une *Čechische Revue,* dirigée par le professeur Ernst Kraus, paraît depuis le 1er octobre dernier à Prague (Grosman

et Svoboda). Dans le premier fascicule, nous trouvons un article du Dr Josef Šusta sur son collègue M. Jaroslav Goll, notre zélé et si compétent collaborateur, qui vient d'entrer dans sa soixantième année, et un autre du Dr Arne Novák sur le grand journaliste tchèque Karel Havliček Borovsky et sur le cinquantième anniversaire de sa mort (survenue le 28 juillet 1856). Beaucoup de personnes trouveront agréable de pouvoir se tenir au courant de la production littéraire des Tchèques par des Tchèques écrivant en allemand. La Revue paraît le premier vendredi de chaque mois à raison de 15 couronnes par an pour l'Autriche-Hongrie.

Grande-Bretagne. — La mort de Miss Mary Bateson est un deuil pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'Angleterre au moyen âge. Elle en connaissait admirablement les sources et la bibliographie; elle avait une lecture immense; elle était au courant de tout ce qui paraît sur le continent. Quand les éditeurs de *Social England* entreprirent une seconde édition (illustrée), c'est Miss Bateson qui fut chargée de refaire en partie les chapitres sur la vie privée. Elle collabora avec M. Poole à l'édition de l'*Index Britanniae scriptorum* de Bale. Elle mit en pleine lumière, pour la première fois, l'influence exercée par la charte de Breteuil sur l'organisation communale de l'Angleterre au moyen âge. Elle publia excellemment un choix des archives de Leicester. Elle venait enfin de terminer pour la *Selden Society* deux volumes de *Borough customs* où elle fait preuve des connaissances juridiques les plus étendues. Elle était en pleine maturité intellectuelle quand la mort est venue l'enlever, le 30 novembre dernier, à la science qu'elle servait si bien.

— M. Bertram Dobell est sur le point de terminer son *Catalogue of privately printed books,* dont trois parties ont déjà paru jusqu'ici; le nombre total des notices s'élève à près de 2,500.

— Le tome IV de la *Cambridge modern history* (Cambridge, at the University Press, 1906, xxx-1003 p. Prix : 16 sh.) se rapporte à l'époque de la guerre de Trente ans. Il contient les chapitres suivants : 1, Explosion de la guerre, par A. W. Ward; 2, la Valteline, par Horatio F. Brown; 3, la Défaite du protestantisme, 1620-1629, par A. W. Ward; 4, Richelieu, par Stanley Leathes; 5, les Wasa en Suède et en Pologne, par W. F. Reddaway; 6 et 7, Gustave-Adolphe, Wallenstein et Bernard de Saxe-Weimar, 1630-1635, par A. W. Ward; 8-11, la Lutte constitutionnelle en Angleterre, le long parlement et la première guerre civile, 1625-1649, par G. W. Prothero et le colonel E. M. Lloyd; 12, l'Assemblée de Westminster et la réforme religieuse, 1643-1648, par W. A. Shaw; 13 et 14, les Dernières années de la guerre de Trente ans et la paix de Westphalie, 1635-1648, par A. W. Ward; 15, la République et le protectorat, par W. A. Shaw; 16, la Marine républicaine et la première guerre contre les Hollandais, par J. R. Tanner; 17, l'Écosse depuis l'avènement de Charles Ier jusqu'à la Restauration, par P. Hume Brown; 18, l'Irlande depuis la « plantation » de

l'Ulster jusqu'à la colonisation de Cromwell, 1611-1659, par R. Dunlop; 19, l'Anarchie et la Restauration, 1659-1660, par C. H. Firth; 20, les Pays scandinaves, 1559-1600, par W. F. Reddaway; 21, Mazarin, par Stanley Leathes; 22, l'Espagne et l'Italie espagnole sous Philippe III et IV, par P. Martin Hume; 23, la Politique pontificale, par Moritz Brosch; 24, Frédéric-Henri, prince d'Orange, par George Edmundson; 25, la Puissance coloniale passe des Provinces-Unies à l'Angleterre, par Hugh E. Egerton; 26, l'École fantastique de poésie anglaise, par A. Clutton-Brock; 27, Descartes et le cartésianisme, par Émile Boutroux.

— Il convient de mentionner, à cause des services notables qu'il est appelé à rendre, le *General Index, arranged in order of countries and subjects, to Hertslet's Commercial treaties.* Ce recueil des traités de commerce comprend 21 volumes et embrasse les années 1354-1900. Le présent index remplace celui que feu Sir E. Hertslet avait dressé il y a vingt ans et qui constitue le t. XVI de l'ouvrage. L'auteur est M. R. W. Brant, bibliothécaire du « Foreign office » (Londres, Stationary office, vi-1282 p. Prix : 15 sh.).

— M. Walter De Gray Birch a publié le t. I d'une Histoire des sceaux écossais du xie au xviie siècle (*History of scottish seals from the eleventh to the seventeenth century.* Sterling, Mackay; Londres, Fisher Unwin, 1905, in-4°, 95 p. et 53 pl.); il est consacré aux sceaux de la royauté, depuis Duncan II jusqu'à Charles Ier Stuart, et des grands officiers de la couronne. Le texte contient, outre une brève bibliographie du sujet, la description des sceaux royaux encore existants. Les sceaux sont reproduits par la photographie dans leur grandeur naturelle; mais on a jugé inutile de reproduire les contre-sceaux.

— Les amateurs de généalogies pourront se délecter à la lecture du gros livre publié par le marquis de Ruvigny et Raineval : *The Plantagenet Roll of blood royal* (Londres, Jack, 1905, in-4°, xvii-712 p.); il contient toute la descendance issue de George, duc de Clarence, second fils d'Édouard III, et l'auteur s'arrête au n° 31936. Le dernier des portraits qui ornent ce volume est celui de Charles Ier, roi de Roumanie, « seul souverain régnant qui descende du duc de Clarence ».

— Paul Mantoux, *Notes sur les comptes-rendus des séances du Parlement anglais conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères* (Giard et Brière, 1906, in-8°, 108 p.). — Les *Journals of the House of Commons* et les *Journals of the House of Lords* ne sont que des procès-verbaux dont la sécheresse égale l'exactitude. Mais où trouver une image fidèle, et quelque peu vivante, des débats parlementaires? Les traditions anglaises s'opposaient, d'ailleurs, à une publication de ce genre. La loi, il est vrai, était fréquemment tournée, et M. Mantoux critique de près toutes les sources anglaises qui peuvent nous permettre de reconstituer certaines séances. Mais la *Parliamentary History* elle-

même ne saurait être maniée sans précautions. Dans cette pénurie, les documents diplomatiques peuvent nous apporter un précieux complément d'information. Le rôle joué par la France, à partir de la Restauration surtout, dans les affaires intérieures anglaises, l'intérêt qu'avait la France à suivre les mouvements des partis anglais explique la présence, aux archives du quai d'Orsay, de comptes-rendus assez détaillés, surtout à partir de 1678. A partir de 1733, l'envoi de ces comptes-rendus devient régulier. M. M. établit que ces comptes-rendus sont l'œuvre de témoins directs. Ils reproduisent des discussions qui manquent dans la *Parliamentary History*. Ils permettent donc de contrôler efficacement les sources actuelles de l'histoire parlementaire anglaise. H. HR.

Italie. — Nous sommes en retard pour annoncer le petit volume publié par M. E. Rodocanachi sous le titre : *le Capitole romain antique et moderne. La citadelle. Les temples. Le palais sénatorial. Le palais des conservateurs. Le musée* (Paris, Hachette, 1905, in-16, xiv-263 p. et une carte). Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une nouvelle édition dans un format réduit du livre précédemment publié sous le même titre et à la même librairie dans le format in-4°. Quelques pages intitulées : « Une visite au Capitole », ajoutées en tête, tendent à en faire une sorte de guide comparable au *Forum romain* de M. Thédenat. Mais ce n'est, il faut bien le dire, qu'un trompe-l'œil, et l'ouvrage reste ce qu'il était, c'est-à-dire une histoire assez décousue du Capitole, ou plutôt des bâtiments et des musées du Capitole, jusqu'à la fin du xviiie siècle. L'auteur y a cependant introduit quelques modifications de détail. La plupart ont eu pour but d'alléger le volume : suppression de quelques pièces annexes, suppression, dans les notes, du texte de quelques inscriptions et de quelques chartes qui avaient été transcrites in-extenso dans la première édition, suppression, enfin, d'un assez grand nombre de gravures. Cette dernière suppression est la plus regrettable; du moins eût-elle dû porter sur des gravures moins utiles que ne l'était, par exemple, la reproduction de la vue de Rome peinte par Taddeo di Bartolo au palais communal de Sienne. Par contre, le volume s'est enrichi d'un plan du Capitole antique et d'une vue restituée du mont Capitolin d'après Canina (fig. 11). Quelques additions ou quelques remaniements ont été également faits au texte même : tenant compte d'une observation qui lui avait été présentée, M. Rodocanachi a voulu indiquer, au moins en quelques mots, dans quelle mesure les fluctuations de l'histoire communale avaient eu leur répercussion sur l'histoire même du Capitole (p. 119, 145 et 178); il a également remanié, en s'inspirant du *Forum romain* de M. Thédenat, le passage relatif à la statue équestre de Marc-Aurèle (p. 132); il a ajouté, sur le Capitole avant la commune, un paragraphe inspiré d'un article récent de Mgr Duchesne (p. 61); il en a ajouté un autre sur la fête de la liberté célébrée en 1798 (p. 224); il a enfin rectifié plusieurs erreurs de détail (notamment p. 61, n. 3; p. 74, n. 5, et p. 98, n. 4). Ce livre n'est donc pas une simple réim-

pression : c'est une édition revue et améliorée sur quelques points. Les lacunes et les principaux défauts qu'on avait pu relever dans la première édition n'ont pu tous disparaître; mais il faut reconnaître que l'auteur a fait effort pour en faire disparaître au moins quelques-uns.

L. H.

— La collection des *Fonti per la storia d'Italia,* publiée par l'*Istituto storico italiano,* vient de s'enrichir d'un nouveau volume intitulé : *I diplomi di Guido e di Lamberto* (Roma, 1906, in-8°, xx-147 p.) et comprenant les diplômes des rois d'Italie Gui et Lambert (889-898). Comme celle des diplômes de Bérenger Ier, parue dans la même collection, cette édition est l'œuvre de M. Luigi Schiaparelli. L'éditeur disposait d'un nombre assez grand d'originaux, non seulement pour pouvoir dégager avec netteté les règles suivies à la chancellerie royale, mais même pour distinguer entre eux les scribes des divers actes. On regrettera toutefois qu'il ne nous ait donné ici qu'un résumé très sec des conclusions auxquelles l'avait amené l'étude diplomatique qu'il avait fait paraître au vol. 26 du *Bullettino dell' Istituto storico italiano.* Pour l'établissement des textes, la méthode suivie est la même que dans le volume consacré à Bérenger. M. Schiaparelli n'a d'ailleurs pas eu, de ce côté, de sérieuses difficultés à surmonter, à cause du nombre relativement considérable d'originaux et du nombre infime de copies qu'il pouvait utiliser. La disposition matérielle est assez claire; l'abus des sigles, moindre que dans les éditions des diplomatistes allemands qui ont servi de modèles. On ne peut que souhaiter la prompte continuation d'un recueil qui fait le plus grand honneur à la science italienne et qui complétera utilement les entreprises poursuivies parallèlement en Allemagne et en France.

L. H.

— M. Solone Ambrosoli publie dans la collection des Manuels Hoepli un *Atlante numismatico italiano; monete moderne* (Milano, Hoepli, 1906, in-16, xvi-428 p.; prix : 8 l. 50). On y trouve la reproduction de 930 monnaies italiennes, depuis la fin du xve siècle jusqu'à nos jours, groupées par régions et par villes. Plusieurs tables et une bibliographie sommaire font de ce petit volume un commode instrument de travail.

L. H.

— Dans le dernier fascicule de l'*Archivio della R. Società romana di storia patria,* t. XXIX, M. G. Bourgin publie, sous le titre : *Fonti per la storia dei dipartimenti romani negli Archivi nazionali di Parigi* (à part, Roma, 1906, in-8°, 52 p.), un inventaire sommaire des documents des Archives nationales concernant l'État romain durant sa réunion à l'Empire français (1809-1814).

— Il n'est pas très commode de traiter l'histoire de l'Italie pendant les années 1789-1815, car, tout en montrant le sens général de l'évolution subie par la population de la péninsule, il faut présenter les formes spécifiques du développement historique dans chacun des états qui

la composent; la documentation, d'autre part, en livres et en sources inédites est abondante, complexe, encore insuffisamment critique. Ces dangers n'ont pas empêché M. Francesco Lemmi d'écrire un livre sur *Le origini del risorgimento italiano; 1789-1815* (*Collezione storica Villari*. Milano, Hoepli, 1906, in-12, VII-458 p.), où il a triomphé du premier et évité le second. Quand je dis évité, je veux dire que M. Lemmi a négligé, selon la règle suivie dans la Collection Villari, de nous donner la bibliographie de son travail, lequel, d'ailleurs, repose sur une étude approfondie des textes de l'époque et des livres à elle consacrés. Ainsi, on ne voit pas bien dans quelle mesure les livres récents de MM. Driault, Madelin, Rinieri, Bonnefons, etc., ont pu être utilisés par lui; mais il est évident que la production antérieure a été employée par M. Lemmi. Trois chapitres pour la période révolutionnaire, un pour le Consulat, deux pour l'Empire divisent le volume, auquel on reprochera avant tout une conclusion écourtée. Dans cette conclusion, M. Lemmi aurait pu ramasser les résultats objectifs de son étude et réunir les points de vue subjectifs auxquels il paraît tenir : M. Lemmi est en effet un fervent admirateur de la maison de Savoie, alors qu'il n'a que des paroles fort dures à l'égard de celle de Naples; il n'aime pas le jacobinisme, admire Murat, juge assez sévèrement le prince Eugène (p. 408). De lacune grave, je n'en vois pas à signaler : il aurait été bon de développer davantage l'histoire constitutionnelle, d'éclairer par des notions d'histoire économique l'histoire politique elle-même; rien ou peu de chose sur le mouvement des idées, sur l'évolution des arts, sur les transformations administratives de l'Italie. M. Lemmi montre fort justement que l'échec des idées de liberté et d'indépendance provient avant tout de l'incompréhension par la masse de la population du programme idéaliste des politiciens cultivés; il aurait fallu déterminer, en outre, les manières de voir de chacune des régions à l'égard des autres. Il expose fort clairement le rôle du royaume d'Italie, dont les soldats ont été les champions de l'indépendance italienne (p. 369 et suiv.); pourquoi, en revanche, si peu d'indications sur les sectes (p. 276, 409)? Mais ce sont là de légères taches qui n'enlèvent rien au mérite de ce volume, mise au point intelligente de nombreux travaux, et dans lequel on ne relève pas de grosses erreurs. Une des parties les mieux venues de l'ouvrage, ce sont les pages consacrées aux partis à Milan, en 1814 (p. 415 et suiv.); de même, celles qui résument les résultats de la domination des armées révolutionnaires en Italie (p. 276-278). On ne peut souhaiter à M. Lemmi que de donner prochainement une nouvelle édition de son livre, augmenté des quelques développements qu'on est en droit de lui réclamer, et de cartes qui permettront de suivre plus commodément son récit.

G. Bourgin.

Pologne. — M. Julian Klaczko, l'écrivain polonais bien connu, né à Wilna en 1828, est mort à Cracovie le 26 novembre dernier. Venu à Paris en 1849, il donna à la *Revue des Deux-Mondes* une série d'articles

très remarqués qu'il réunit plus tard en volumes sous les titres suivants : *Une annexion d'autrefois; l'union de la Pologne et de la Lithuanie* (2e éd., 1869); *l'Agitation unitaire en Allemagne* (1862); *Études de diplomatie contemporaine* (1866); *les Préliminaires de Sadowa* (1868-1869). Rentré en Pologne, il fut nommé conseiller du ministère autrichien des Affaires étrangères (1866-1870). Outre les volumes que nous avons mentionnés, il en laisse quelques autres, écrits eux aussi en français, et parmi lesquels il faut citer surtout *Deux chanceliers : le prince Gortchakof et le prince de Bismarck* (1876) et *Rome et la Renaissance : Jules II* (1898).

Suisse. — Le texte de la prétendue donation faite par Pépin à Étienne II lors de l'assemblée de Quierzy, en 754, appelé communément *Fragment de Fantuzzi,* du nom de son premier éditeur, a déjà donné lieu à de nombreux travaux. MM. Gustav Schnürer et Diomedes Ulivi n'en sont pas moins arrivés à éclairer la question d'un jour nouveau dans une dissertation qu'ils viennent de publier sous le titre : *Das Fragmentum Fantuzzianum* (Freiburg [Schweiz], Universitäts-Buchhandlung, 1906, in-8o, VIII-128 p.), et qui forme le fasc. II des *Freiburger historische Studien.* M. Ulivi donne d'abord du fragment une édition nouvelle d'après un manuscrit inutilisé jusqu'ici et qui est la source des autres copies dont on s'était servi; puis il montre l'incertitude des arguments mis en avant pour établir la fausseté du fragment et la manière dont il aurait été composé. Frappé de la parenté qu'offre ce fragment avec le passage où l'auteur de la *Vita Hadriani* parle de la confirmation faite en 774 par Charlemagne de la donation de Pépin, parenté qui exclut cependant l'utilisation directe d'un des deux textes par l'autre, M. Schnürer admet que seule une source commune peut en rendre compte, et cette source ne peut être, suivant lui, que la donation authentique de Pépin. Il essaie alors de reconstituer ce dernier document par comparaison entre la *Vita Hadriani* et le fragment, en retenant du fragment celles des formules qui lui paraissent acceptables et en supputant sous les formules « évidemment » déformées celles qui pouvaient se trouver dans un texte authentique. Le fragment ne représenterait qu'un exemplaire défiguré légèrement et interpolé d'un acte perdu. Tout, dans ses tendances, le placerait entre 774, date où l'acte authentique fut renouvelé par Charlemagne, et 781, date où la donation de Quierzy cessa de jouer un rôle dans la politique pontificale; et il aurait été composé, non contre Charles (ce qui eût été en effet absurde), non contre l'empereur de Byzance, mais pour être répandu en Italie. Enfin, dans un dernier chapitre, M. Ulivi publie, d'après le même manuscrit qui contient le fragment, un court extrait relatif à la même donation de 754 et très analogue à la partie correspondante du fragment, mais qui en diffère sur quelques points et qui serait pris, suivant lui et suivant M. Schnürer, dans une copie, meilleure à certains égards, de l'acte interpolé de 754. Tels sont, en quelques lignes, les résultats auxquels sont arrivés les deux auteurs. Leurs observations, spécialement celles de M. Schnü-

rer, sont ingénieuses, — souvent même trop ingénieuses. Il faudrait reprendre une à une toutes leurs conjectures, passer en revue l'un après l'autre tous les remaniements qu'ils imposent au texte du fragment pour montrer à quel point cela est fragile ; et nous craignons que de tout cet effort d'ingéniosité, de tout cet amas d'hypothèses, de cette reconstruction imaginaire d'un acte dont certains historiens nient même l'existence à l'aide de sérieux arguments, il ne se dégage rien d'autre qu'un sentiment général d'incertitude. L. H.

— N'avez-vous jamais été agacé par la prétention de certains médecins d'enseigner l'histoire aux historiens? En avez-vous assez des « cabinets secrets » et des « alcôves », des généalogies fantaisistes et des crâniologies rétrospectives? Alors vous lirez avec délices la dernière brochure du Dr Nægeli-Åkerblom (*Quelques résultats de l'examen des preuves historiques employées par les auteurs traitant de l'hérédité*, 2e éd., Genève, Kundig, 1905, petit in-8o, 84 p.). Elle est surtout dirigée contre Jacoby et Galippe, chez qui le vigoureux critique a découvert à foison « dates impossibles ; femmes mariées à trois ans, qui meurent sans enfants à dix ans, ou bien mères avant leur naissance ou après leur mort, mortes sans postérité au xve siècle, et dont vivent encore aujourd'hui les descendants; hommes qui n'ont pas d'enfants, quand ils deviennent veufs à onze ans... ». Il est en effet réjouissant d'entendre taxer de manque de vitalité la descendance de Marguerite de Savoie (morte en 1479), dont les héritiers règnent sur la Bavière jusqu'en 1777 ! d'apprendre que la famille de Hohenlohe s'éteint au xvie siècle! Ici, Jeanne d'Albret devient une énigme historique, *prolem sine matre creatam*. Il en est de même de Marie-Antoinette et de François-Joseph, car la maison de Lorraine s'éteint deux générations après le mariage du duc Charles II avec Claude de France! D'ailleurs, comment ces Lorraines auraient-elles pu s'allier aux Habsbourgs, si Maximilien est mort sans enfants (pauvre Charles-Quint! on lui enlève son aïeul). Charles le Téméraire, marié à six ans, veuf à treize ans de Catherine de France, n'en eut pas d'enfants : preuve éclatante de stérilité! Charles VIII est stérile, malgré ses enfants morts jeunes! Stérile aussi Isabelle-Claire-Eugénie, qui eut trois enfants. En présence de ces... légèretés, on ne peut se défendre de souhaiter avec M. Naegeli que les médecins, avant de révolutionner l'histoire, veuillent bien consentir à l'apprendre; de souhaiter aussi que les philosophes et les sociologues y regardent à deux fois avant de recourir à ces collections de documents suspects. H. HR.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

NICOLAS REMY

ET LA

SORCELLERIE EN LORRAINE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

La fin du XVIe siècle est la période de l'histoire où furent brûlés le plus grand nombre de sorciers. Les bûchers s'allumèrent dans tous les États de l'Europe, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques. Il est malaisé de dire pour quelles raisons le mal sévit avec tant d'intensité en cette période. Michelet a écrit : « D'où vient la sorcière? Je dis sans hésiter : Des temps du désespoir. » Mais cette époque était une époque relativement prospère. L'Europe sortait des guerres de religion. Le règne de Henri IV en France est un règne réparateur; le commerce et l'industrie renaissent; l'Angleterre, sous Élisabeth, devient une nation riche; l'Allemagne elle-même respire après la paix d'Augsbourg et avant la guerre de Trente ans. En Lorraine, aucune époque n'est aussi féconde que celle du duc Charles III. Une nouvelle ville de Nancy sort du sol comme par enchantement à côté de la Ville-Vieille; des industries de luxe y sont créées et attirent de nombreux artisans. C'est en des pays heureux que sévit la sorcellerie. Et sans doute on peut dire que, pendant les guerres religieuses, les hommes s'étaient habitués aux bûchers; leur cœur s'était endurci et ils passaient, indifférents ou hostiles, devant les flammes qui consumaient les prétendues sorcières. Mais peut-être est-on obligé de reconnaître qu'il y a des épidémies morales comme des épidémies physiques. Les idées funestes circulent insaisissables, gagnent de proche en proche et répandent la contagion. A la fin du XVIe siècle, catholiques et protestants étaient hantés par l'idée du Démon, être personnel, doué d'un immense pouvoir, cherchant à nuire aux hommes de toutes manières. Ils le voyaient partout, dans les phénomènes naturels et dans les événements les plus fortuits. De

cette croyance, qui est sans doute au fond de christianisme, mais qui, à cette époque, passe au premier plan, tirez toutes ses conséquences; les procès de sorcellerie sont au bout.

Or, au moment où les bûchers s'allumaient, il se trouva des théoriciens pour les justifier et les exalter; et leurs livres, lus avec avidité[1], propagèrent le mal. Un publiciste qu'on représente souvent comme un esprit très libre, qu'on a appelé parfois le Montesquieu du XVIe siècle[2], Jean Bodin, publie en 1580 son *Traité de la Démonomanie des sorciers*[3] où il étale un zèle indiscret à poursuivre toutes les personnes suspectes de ce crime; et les procès de sorcellerie se multiplient aux environs de Laon, où Bodin est procureur du roi. A quelque temps de là, en 1602, Henri Boguet, de Dôle, juge à Saint-Claude, en Franche-Comté, met au jour son *Discours des sorciers;* il engage tout juge à ne laisser échapper aucune sorcière, et les bûchers s'allument en ce coin du Jura plus nombreux qu'ailleurs[4]. En 1610, un conseiller du Parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre, visite, à la recherche des sorciers, la terre du Labourd et il écrit son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges, les démons*[5]*;* le livre paru, les procès de sorcellerie foisonnent. Entre le livre de Jean Bodin et ceux de Boguet et de Lancre se place la *Démonolatrie* de Nicolas Remy, procureur général de

1. Nous signalons plus loin les éditions nombreuses de ces livres. Les dates de ces éditions nous indiquent les périodes où la sorcellerie a sévi; les ouvrages cessèrent d'être réimprimés lorsque la contagion diminua.

2. Baudrillart, *Jean Bodin et son temps*, Paris, 1853; Georges Weill, *les Théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion*, p. 159, Paris, 1891. Les *six livres de la République* de Bodin, tant vantés, ont été écrits en 1577, trois ans avant la *Démonomanie.*

3. Paris, Jac. Du Puys, in-4°. D'autres exemplaires portent les dates de 1582 ou 1587. Il y eut des éditions à Anvers, Arnault Conninx, 1586, in-8°, à Lyon, 1593, in-8°, à Paris et Lyon, Ant. de Harsy, 1598, in-8°, à Rouen, 1604, in-12. L'ouvrage a été traduit en latin par Lotarius Philoponus (Fr. Junius), Basileae, 1581, in-4°; Francofurti, 1590, in-4°; il y eut une traduction italienne, par Herc. Cato, Venezia, Aldo, 1587, in-4°; autres éditions, 1589 et 1592.

4. *Discours des sorciers, avec six advis en faict de sorcellerie, et une instruction pour un juge en semblable matière*, Lyon, Pillehote, 1602, in-8°; réimpressions : Paris, Binet, 1603; Rouen, Osmont, 1606, petit in-12; 2e édition, Lyon, Pierre Rigaud, 1608, in-8°; autre édition, Lyon, 1610.

5. Paris, Barjon, 1610, in-4°; 2e édition, 1613, Pierre de Lancre donne la figure du Sabbat. Il publia dans la suite d'autres ouvrages sur la sorcellerie, notamment : *Du sortilège, où il est traicté s'il est plus expédient de supprimer et tenir soubs silence les abominations et maléfices des sorciers que les publier et manifester*, 1627, in-4°.

Lorraine, qui fut écrite en 1592 et vit le jour en 1595. Nicolas Remy consignait dans son volume l'expérience qu'il avait acquise en instruisant de nombreux procès de sorcellerie et son livre eut pour effet de rendre ces procès encore plus nombreux; dans nul autre pays la sorcellerie n'a sévi davantage que dans le petit duché de Lorraine.

I.

Nicolas Remy naquit à Charmes vers l'année 1530[1]. Il se destina à l'étude du droit, et, comme, à cette époque, la Lorraine ne possédait pas encore d'université, il fit ses études en France, probablement à Orléans. Il prit le titre de licencié ès lois et pendant vingt et un ans il enseigna tour à tour la littérature et la jurisprudence[2]. Le 15 mars 1570, au moment où il atteignait la quarantaine, un de ses oncles maternels, François Mittat, se démit en sa faveur de sa charge de lieutenant général au bailliage des Vosges[3], l'un des trois grands bailliages entre lesquels se divisait la Lorraine; et, cinq années durant, il résida à Mirecourt, où il passa bientôt pour un excellent magistrat. Le 4 novembre 1575, le duc de Lorraine l'appela à Nancy et l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire ordinaire[4]; l'année suivante, en 1576, tout en lui laissant sa charge de secrétaire, il le nomma membre du tribunal des échevins de Nancy[5].

Les échevins à Nancy ne formaient pas le conseil de la commune; c'était un tribunal ducal dont les membres, gradués en droit, étaient nommés par le duc de Lorraine; ils étaient au nombre de quatre ou six[6], ayant à leur tête le maître échevin,

1. Nous ne possédons qu'une biographie de Nicolas Remy sous forme d'un discours de réception à l'Académie de Stanislas. Elle est due au président L. Leclerc, et elle est en tous points excellente. M. Henri Lepage avait fourni à M. Leclerc toutes les mentions qui se trouvent sur Remy aux archives de la Meurthe. Cf. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1868, p. XXXIX et suiv.

2. Dans les lettres patentes citées ci-après, il est qualifié de « licencié ès lois des Universités de France, où il auroit versé l'espace de vingt ung ans, faisant profession, la plupart d'iceulx, d'enseigner tant les lettres humaines que les droictz ».

3. Arch. dép., B. 39, fol. 205.

4. *Ibidem*, B. 45, fol. 115.

5. Il porte pour la première fois le titre d'échevin dans le compte du trésorier général de 1576 (B. 1172, fol. 166).

6. A l'origine, il n'y avait peut-être que deux membres : voilà pourquoi Nicolas Remy désigne ce tribunal sous le nom de *duumviri*.

choisi de même par l'État. Ils jugeaient les causes criminelles dans l'étendue de la prévôté de Nancy; cette prévôté comprenait, outre Nancy, soixante-douze villages qui s'étendaient depuis Frouard au nord jusqu'à l'extrémité sud du département actuel de Meurthe-et-Moselle, à Affracourt, Xirocourt et Vaudéville. Or, on remarque que, dans ces villages et dans la ville, furent instruits, à cette époque, un grand nombre de procès de sorcellerie[1]. Nicolas Remy fut un juge très affairé.

Mais ce n'est pas tout. En Lorraine, il existait un très grand nombre de tribunaux criminels : tribunaux ducaux (les autres prévôtés), tribunaux seigneuriaux et tribunaux des communes. Le tribunal d'un petit village, comme Amance[2], Arches[3], Insming[4], Hessen[5], avait le droit de prononcer sans appel la peine capitale. Ce tribunal communal était composé tantôt du maire et de quelques échevins, tantôt de l'ensemble des habitants d'une commune, de la *féauté;* aucun de ces juges ne savait le

1. Nous n'avons trouvé aucune trace de sorcellerie à Nancy et dans les environs au moyen âge. Dans les extraits de la chronique attribuée à Florentin Le Thierriat, on trouve bien le récit d'une scène curieuse qui se serait passée sous René II, soit à la fin du xve siècle. Une femme, Guillemette Lançon, vint s'établir au village de Saint-Dizier (aujourd'hui faubourg des Trois-Maisons de Nancy). Elle passa toutes ses journées à l'église et on la regarda comme une sainte. Mais elle fut prise d'une maladie « qu'aurait fin en neuf mois ». Un prêtre, Louis Mousson, fut accusé par les commères du voisinage d'être le père de l'enfant; il se défendit avec énergie, soutint que Guillemette avait été ensorcelée par un prêtre du nom de Michel Adam et qu'elle donnerait le jour à un diablotin tout noir. On se saisit de Guillemette et de Michel Adam; l'évêque de Toul évoqua l'affaire; on incarcéra la prétendue sorcière; mais, sur ces entrefaites, Louis Mousson prit la fuite et prouva ainsi sa culpabilité (*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* 1868, 2e partie, p. 79-81). Mais on sait qu'on ne peut attacher aucune confiance à ces prétendus Mémoires.

2. Cant. de Nancy, dans les Vosges. Amance avait jadis obtenu la loi de Beaumont.

3. Les jugeants du ban d'Arches, cant. d'Épinal, jugeaient les sorciers des villages d'Arches, Hadol, Le Roulier, Donnoux, Pouxeux et des hameaux dépendant de ces localités. Ce sont ces jugeants qui ont prononcé la peine de mort contre Antoine Grevillon, dont M. Charles Sadoul nous a raconté l'histoire. Cf. *infra.*

4. Cant. d'Albestroff, aujourd'hui réuni à l'Allemagne. Le tribunal d'Insming jugeait les procès de sorcellerie dans les villages environnants : Hunskirch, Réining, Wittersbourg, Petit-Tenquin (Klein-Tänchen), Gréning, Nelling. Cf. *Das Elsass Lothringen,* art. *Insmingen* (*Meierei*). Ces diverses localités autrefois dans la Meurthe, canton cité, ou dans la Moselle, cant. de Gros-Tenquin ou de Sarralbe.

5. Cant. de Sarrebourg. Cf. *Ibidem.*

droit; beaucoup même ne savaient pas lire! Et combien de sorciers ou sorcières ont été condamnés par de telles juridictions à la peine de mort! L'on comprit qu'il était nécessaire d'exercer sur elles un contrôle, et il fut admis d'assez bonne heure qu'avant d'ordonner la question ou de prononcer une sentence capitale ces tribunaux demanderaient l'avis des échevins de Nancy. Ce qui était un usage devint bientôt une règle, une obligation[1]. On pensait, par cette consultation, éviter de fâcheuses erreurs judiciaires; on y voyait un autre avantage. On introduisait l'unité de législation dans l'enchevêtrement des juridictions. On superposait aux tribunaux seigneuriaux et communaux le tribunal du duc. L'échevinage de Nancy a contribué pour sa part à créer l'unité de la Lorraine.

En vertu de ces principes, tous les procès criminels du duché de Lorraine, — nous laissons de côté le Barrois, qui avait son organisation spéciale, — ceux de Lunéville comme ceux d'Épinal, ceux des terres ecclésiastiques de Saint-Dié et de Remiremont comme ceux du comté de Vaudémont ou de la seigneurie de Haroué, aboutissaient à Nancy et étaient examinés par les échevins. Beaucoup de ces procès étaient des procès de sorcellerie; et de la place des Dames où siégeait le tribunal dans la maison au change[2] partaient approuvées les sentences qui ont envoyé au bûcher d'innombrables victimes[3].

De 1576 à 1591, pendant quinze années successives, Nicolas Remy fut membre de ce tribunal[4]. Toutes les causes de sorcelle-

1. Cf. Charles Sadoul, *Organisation judiciaire de la Lorraine*, Nancy, 1898. Seules certaines enclaves lorraines en Alsace, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Hippolyte, jugeaient sans en référer au tribunal des échevins.

2. La maison porte aujourd'hui le n° 19 de la place des Dames.

3. Sur ce tribunal, on consultera le mémoire de Guimet dans l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet, III, col. CCXXXIII; L. Leclerc, *art. cité*, notes 12 à 17; Henri Lepage, *les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie*, 1869, p. 180; Krug-Basse, *Histoire du Parlement de Lorraine*, p. 21. Nous n'avons parlé ici que des attributions criminelles du tribunal des échevins. Au civil, le tribunal connaissait des affaires *personnelles* des gentilshommes de l'ancienne chevalerie, des nobles, anoblis et autres privilégiés; il s'efforçait d'attirer à lui les affaires *réelles*, empiétant sur la juridiction du tribunal des assises; mais, dans ces divers cas, des gentilshommes venaient siéger à côté des échevins. Les affaires civiles des roturiers étaient jugées en première instance par le prévôt; elles venaient en appel, — pour le cas où l'appel était autorisé, — devant le tribunal des échevins, et cela dans toutes les prévôtés du bailliage de Nancy.

4. Les maîtres échevins furent à ce moment Nicolas Olry (1572-1592) et

rie qui se sont produites dans le duché de Lorraine, durant ces années, lui ont passé sous les yeux, soit qu'il les ait jugées directement, soit qu'il ait examiné les sentences des tribunaux inférieurs. C'est son expérience de praticien qu'il a consignée dans sa *Démonolatrie* composée en 1592, alors qu'il sortait à peine de charge. Combien de sentences capitales avait-il prononcées comme échevin de Nancy? Il nous donne lui-même un chiffre dans le titre de son ouvrage : *Ex judiciis capitalibus nongentorum plus minus hominum, qui sortilegii crimen intra annos quindecim in Lotharingia capite luerunt.* En ces quinze années, il avait envoyé au supplice 900 victimes, — un peu plus un peu moins; — c'est une moyenne de soixante condamnations capitales par an; et le duché de Lorraine était un pays fort petit; dans ce chiffre de 900 ne sont pas compris les sorciers qui ont été exécutés dans le Barrois[1] ni dans les terres des Trois-Evêchés de Metz qui appartenaient à la France et déchiquetaient

Nicolas Bourgeois (1592-1603). Parmi les collègues de Nicolas Remy, nous citerons Habellon et Mitard.

1. La sorcellerie dans le Barrois n'a pas encore été étudiée spécialement. Pourtant, il semble bien certain que l'épidémie a sévi avec beaucoup moins d'intensité que dans le duché de Lorraine. Il y a eu quelques exécutions sommaires dans le duché de Bar à la fin du xve siècle. Dans l'année 1473-1474, on fait à Bar le procès d'Alix, femme de Didier Hollier, de Hargéville, et de la femme Jacquot, du Plessis. Alix est condamnée à mort et ses biens sont vendus à l'encan (Arch. de la Meuse, Compte du receveur général, B. 507). En 1480, on exécuta à Bar Jeanne, veuve de Jeannesson, de Saulx (*Ibid.*, B. 508). Ces deux sorcières ont été jugées par le tribunal de l'Inquisition. Au xvie siècle, au temps où Nicolas Remy était échevin de Nancy et procureur de Lorraine, Jean-Baptiste Bournon, Jean Bourgeois, puis le fils de celui-ci, nommé aussi Jean, furent procureurs généraux du Barrois; ils ne paraissent pas avoir partagé les idées de Remy, et ils se montrèrent certainement plus doux que lui. Dans le Barrois non mouvant, il y eut bien quelques procès de sorcellerie et quelques condamnations devant les grands jours de Saint-Mihiel (cf. Bonnabelle, *Notice sur Saint-Mihiel*, Bar-le-Duc, 1889, p. 79). Trois femmes furent brûlées à Étain en 1616, une autre en 1619, deux autres en 1624 (Arch. de la Meuse, B. 1214, 1216, 1219; Bonnabelle, *Notice sur Étain*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Meurthe-et-Moselle*, 1878); d'autres exécutions eurent lieu à Souilly en 1583, 1599 et 1625 (Arch. de la Meuse, B. 1281, 1286 et 1290). A Saucy, il y eut des exécutions en 1581, 1586, 1594, 1595, 1615 (*Ibid.*, B. 1816, 1820, 1828, 1829, 1832). Mais ces exemples sont en somme assez rares; et il y eut encore moins d'exécutions dans le Barrois mouvant, qui relevait, au point de vue judiciaire, du Parlement de Paris. Nous n'avons trouvé mention que de quelques exécutions à Bar en 1573 (*Ibid.*, B. 568); une exécution à Pierrefitte en 1623 (*Ibid.*, B. 2873). Une autre femme y fut accusée de sortilège en 1599 (*Ibid.*, B. 2867; Bonnabelle, *Pierrefitte et les seigneurs de la maison du Châtelet*, p. 8). Cette observation nous prouve combien est grande la res-

le duché de façon si bizarre[1]. Il est naturellement difficile aujourd'hui de donner des statistiques exactes[2]; mais parfois à Nancy, où l'on exécutait les sorcières de la ville et *quelques* sorcières de la prévôté, — souvent ces sorcières étaient brûlées dans leur village, — on trouve trace de six ou même de huit condamnations capitales dans une année.

La manière dont Nicolas Remy remplissait ses fonctions de

ponsabilité de théoriciens comme Nicolas Remy. Dans les pays où ils détenaient l'autorité judiciaire, ils stimulaient le zèle de leurs subordonnés, et les procès se multipliaient.

1. Sur la sorcellerie à Toul, on consultera Albert Denis, *la Sorcellerie à Toul aux XVIe et XVIIe siècles*, Toul, Lemaire, 1888, in-8°. Pour Metz, voir l'article d'E. Boutillier, *les Sorcières de Plappeville*, dans l'*Austrasie*, 1856, p. 149; Nerée Quépat, *Histoire du village de Woippy*, Metz, 1878, p. 104; Louis Gilbert, *la Sorcellerie au pays messin*, dans *le Pays lorrain*, 1907, p. 33. Les procès de sorcellerie étaient très nombreux en Alsace, et on lira avec intérêt l'excellent travail de Rod. Reuss, *la Sorcellerie en Alsace au XVIe et au XVIIe siècle*, Strasbourg, 1872.

2. Dumont, *la Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, 2 vol., Nancy, 1848, a relevé les noms d'un certain nombre de sorcières exécutées; mais cette liste est bien incomplète. Lepage, dans ses *Communes de la Meurthe*, a, à propos de divers villages, signalé les sorcières qui ont été exécutées. La plupart des actes de procès de sorcellerie ont disparu; nous en avons pourtant tenu quelques-uns entre les mains. Cf. Manuscrits de la Société d'archéologie lorraine, n° 135 (procès de 1602, 1619, 1625, 1633); Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine, n° 466, fol. 7-81. On trouve aussi quelques actes dans les manuscrits de la Cour d'appel. Peut-être, en consultant les archives de la Cour des comptes, si admirablement conservées, arriverait-on à établir des statistiques précises. Chaque procès causait un certain nombre de frais pour l'information et pour l'exécution; ces frais sont consignés sur les registres des receveurs, et, souvent, dans les pièces justificatives, on trouve copie de la sentence capitale. Il faudrait dépouiller systématiquement ces registres et ces liasses; M. Charles Sadoul a commencé ce travail. Il a déjà trouvé l'indication de 1,800 sorciers ou sorcières brûlés à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. Sur la sorcellerie en Lorraine, on consultera les monographies suivantes : Gab. Thomas, *les Procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique* (discours prononcé à la rentrée de la Cour d'appel de Nancy, 1885). — Alb. Fournier, *Une épidémie de sorcellerie en Lorraine aux XVIe et XVIIe siècles*, dans les *Annales de l'Est*, t. V (1891), p. 228. — De Chanteau, *Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié* (contient une étude : *les Sorciers à Saint-Dié et dans le val de Galilée*), Nancy, Berger-Levrault, 1879. — Gust. Save, *la Sorcellerie à Saint-Dié*, dans le *Bulletin de la Société philomatique*, 1887-1888, p. 135 (M. Save estime à 600 le nombre des victimes pour l'arrondissement de Saint-Dié). — Charles Sadoul, *Antoine Grevillon, sorcier et devin au val de Ramonchamp, brûlé à Arches en 1625*, dans le *Pays lorrain*, t. I (1904), p. 145 et suiv. — Les deux livres suivants sont de purs livres d'imagination : Pierre Sternon, *les Moines et les sorcières d'Ancy au XVIe siècle*, Nancy, 1886; E. Badel, *D'une sorcière qu'aultrefois on brusla dans Sainct-Nicholas*, Nancy, 1891.

juge lui attirait la considération générale, et le duc récompensa, à diverses reprises, son zèle. Le 9 avril 1583, Charles III l'anoblit; il voulait reconnaître ses loyaux services dans l'exercice de son office, et aussi la manière dont il avait rempli certaines commissions qu'il lui avait confiées. « En chacune de ces charges, disent les lettres patentes, il se serait comporté avec tel acquit et satisfaction de son devoir que nous en aurions toujours reçu bon contentement[1]. » Quelques années plus tard, le 1er août 1589, le duc lui donna le titre de conseiller en son conseil privé[2], et Remy, à cause de ses connaissances juridiques, s'y distingua, puisque le conseil était une sorte de tribunal des requêtes et jugeait les causes évoquées par le prince[3]. Enfin, le 24 août 1591, il le mit à la tête de la justice en Lorraine, en le nommant procureur général, en remplacement de Georges Maimbourg[4]. Le procureur général avait juridiction sur toute l'étendue du duché, c'est-à-dire sur les trois bailliages de Nancy, des Vosges et d'Allemagne; il n'était pas attaché à un seul siège; il était ministère public non seulement au tribunal des échevins, mais à la Chambre des comptes, aux assises de Nancy, des Vosges et d'Allemagne, dans les sièges inférieurs, s'il le jugeait bon. A lui de poursuivre les criminels, d'ordonner les premières informations, de les faire lui-même s'il l'estime à propos[5]. Dès lors, Nicolas Remy a livré comme ministère public une guerre redoutable aux sorciers. Il compte soixante ans. Mais l'âge n'a point refroidi son ardeur; au contraire, pensant faire œuvre pieuse, il redouble de zèle. Il

1. Dom Pelletier, *Armorial de la Lorraine*, au mot Remy; on lui donnait comme armes : « D'or, écartelé en sautoir d'azur, à deux serpents volants, affrontés d'argent, mouchetés, allumés et armés de gueules, et pour cimier un serpent de l'écu. »

2. Arch. de la Meurthe, B. 58, fol. 222.

3. Nicolas Remy fut chargé, comme conseiller, de diverses commissions. A la fin d'août 1589, — nous sommes dans la période des troubles de la Ligue, — le maréchal d'Aumont, gouverneur de la Champagne, avait envahi le Barrois et tenté, le 6 septembre, sur Bar-le-Duc, un coup de mains qui échoua. Il avait pratiqué des intelligences dans la place. Le duc Charles III, par commission du 26 septembre, chargea Nicolas Remy et un autre conseiller d'État, Cuny Boucher, de faire une enquête sur ces faits et de juger les coupables jusqu'à la sentence définitive inclusivement. D'après le jugement des commissaires, Jean Merle fut pendu, Castel écartelé. Jean Maucervel, avocat, et Nicolas Leschicault, orfèvre, durent payer de fortes amendes. Cf. *Lettres et instructions de Charles III relatives aux affaires de la Ligue*, dans la *Collection de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1864, p. 210-212.

4. Arch. de la Meurthe, B. 61, fol. 197.

5. Sur les attributions du procureur général, voir Krug-Basse, *op. cit.*, p. 28.

stimule les procureurs des bailliages d'Allemagne et des Vosges, les substituts et les officiers inférieurs, les exhortant à remplir leurs devoirs sans fausse pitié[1]; lui-même fait, dans le duché, de

1. Naturellement, le procureur général donnait aussi son avis sur les procès de sorcellerie qui étaient jugés dans les seigneuries particulières. En 1594, on signala de nombreuses sorcières au village de Wallerchen (Vaudreching), un canton de Bouzonville, dont l'abbé de Bouzonville était seigneur. L'abbé fit faire une information secrète, et, bien que les juges locaux inclinassent vers la douceur, les échevins de Nancy, consultés, déclarèrent que les inculpées devaient être appréhendées. Nicolas Remy, procureur, adressa à ce sujet à l'abbé Jean Sellier la lettre suivante autographe que nous avons trouvée dans la Collection de Lorraine, à la Bibliothèque nationale, n° 466, fol. 20, avec d'autres pièces de ce procès :

« Monsieur, Monsieur de Bouzonville.

« Monsieur, J'ay veu l'information que vous m'avez envoyée et trouve la chambrière du curé de Wallerichen fort chargée par icelle du crime de sortilège, tellement que je tiens qu'il y a matière de la constituer prisonnière en prison ferme et renvoyer sa partie formelle[a], pour avoir faict preuve suffisante de ce dont elle l'a defférée. Que sy le sieur woué en use aultrement[b], comme me l'écrivez, il abuse de sa vouerie, et sera bon d'en advertir le sieur procureur général du bailliage d'Allemagne, affin d'y intervenir et faire le dheu de sa charge. Quant à ce que vous m'écrivez aussy de ladite délinquante qu'elle s'est mise en la protection du sieur prévost de Château-Salins, cela ne l'exemptera d'être derechef appréhendée, veues les charges portées contre elle par la dite information; mais aussy conviendra-t-il, quant on luy dressera son procès et que on y donnera sentence deffinitive, y appeller le dit sieur prévost, pour s'estre la dite délinquante faicte bourgeoise de Marchis[c] sous luy, pourveu touteffois que ç'ayt esté à main saine. Touchant les autres impunités dont m'escrivez semblablement, ce sera bien faict d'en envoyer une déclaration particulière audit sieur procureur général du bailliage d'Allemagne, affin qu'il en face informer et y apporter pour l'advenir l'ordre qui en sera besoing[d]. Je vous baise les mains très humblement et prie Dieu, Monsieur, vous donner en santé continuelle très longue et heureuse vie. A Nancy, le VIIe septembre 1594.

« Votre très humble et affectionné serviteur.

« N. REMY.

« *P.-S.* — J'ay reçeu quatre francs et demy de vostre homme, mais je vous remercie. »

a. La partie formelle est la partie qui accuse; on avait soupçonné les accusateurs de faux et on les avait arrêtés.

b. Les seigneurs de Burgesch, commune de Schwerdorf, étaient voués de Bouzonville.

c. On sait que les ducs de Lorraine avaient le titre de Marchis entre Rhin et Meuse. Le prévôt de Château-Salins fut en même temps « prévôt de la Marchise ». Les sujets des seigneuries qui voulaient acquérir la nationalité lorraine se déclaraient bourgeois de la Marchise et devenaient justiciables du prévôt de Château-Salins. Voir à ce sujet un mémoire d'un de ces prévôts, Austien Mélin, dans dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V, Préliminaires.

d. On voit que Nicolas Remy était d'accord avec l'abbé de Bouzonville : il faut que le procureur au bailliage d'Allemagne, — c'était Nicolas Weiss, — stimule le zèle des employés judiciaires sur les terres de l'abbaye.

fréquentes tournées pour découvrir les coupables; il siège non seulement au tribunal des échevins, mais aux tribunaux inférieurs, pour requérir la peine de mort; et comment de simples prévôts auraient-ils osé juger contre les conclusions de M. le procureur? Juge au tribunal des échevins, Nicolas Remy a fait 900 victimes : combien en a-t-il fait comme procureur? Il est difficile de répondre; il faudrait sûrement doubler, peut-être tripler le chiffre. S'il avait donné à la fin de sa vie une nouvelle édition de la *Démonolatrie,* il aurait pu y ajouter de nombreux compléments. Ses tournées sont marquées par les bûchers. *Incedo per ignes* eût pu être sa devise[1]. En 1596, il parcourt tous les villages du bailliage de Nancy, et ces villages sont décimés[2]; à la même époque, il visite Bertrimoutier dans le bailliage des Vosges et il y répand la terreur[3]. Remy exerça sa charge de procureur pendant quinze années, de 1591 à 1606, et ces temps, marqués en Lorraine par une grande prospérité, furent les sombres années de la sorcellerie.

Dans les loisirs que lui laissait l'exercice de ses charges, Nicolas Remy se livrait à sa passion pour les lettres. La robe du juge ou du procureur déposée, il s'adonnait, dans sa maison de campagne de Saint-Mard, près de Bayon, aux études plus douces, *amœniora studia.* Il taquinait la Muse en français et en latin; il faisait de sérieuses études historiques; il préparait ses harangues d'apparat. Plusieurs de ses ouvrages sont arrivés jusqu'à nous. Le plus ancien en date est la *Démonolatrie*, dont il nous raconte lui-même l'origine. Il repassait souvent en son esprit, pendant les vacances, les aveux que les sorciers avaient faits; et il s'amusait, pour sa distraction, à les écrire en vers latins[4] :

Admirable matière à mettre en vers latins!

Il écrivait aussi en prose quelques réflexions sur la sorcellerie en général. Peu à peu, l'idée lui vint de réunir ces morceaux détachés pour en faire un livre, de même qu'on coud ensemble des bouts d'étoffe pour en faire un vêtement. Aussi redoubla-t-il désormais d'attention dans les procès et fixa-t-il avec soin en sa

1. Cette devise a été mise par le président Leclerc comme épigraphe à son discours.
2. Arch. de la Meurthe, B. 7314.
3. Lepage et Charton, *le Département des Vosges*, art. Bertrimoutier.
4. Un résumé en vers latins précède son livre de la *Démonolatrie.*

mémoire les détails de chaque affaire. Enfin, une année, la peste lui fit des loisirs plus longs; les tribunaux vaquaient en Lorraine; et pour charmer sa solitude, — *cum ruris solitudinem eblandiri aliqua ratione cuperem*, — il mit ses notes en ordre et écrivit son traité. Thierry Alix, qui, après avoir mis en ordre le trésor des chartes, était devenu premier président de la Chambre des comptes, parla du livre à Charles III[1]. Le duc exprima le désir qu'il fût livré à la presse, et, après toutes sortes de difficultés, il parut à Lyon en 1595[2]. Deux autres éditions furent données en 1596 à Cologne[3] et à Francfort[4]; l'ouvrage fut traduit en allemand[5]. Il obtint partout le succès le plus vif. Le jurisconsulte Charondas en fait un éloge enthousiaste : « C'est un livre rempli d'exemples notables et d'excellents discours mêlés de diverses sciences, pour montrer que de si abominables crimes doivent être sévèrement punis, sans y user de connivence ni dissimulation[6]. » L'œuvre est dédiée au fils du duc, au cardinal Charles, évêque de Metz et de Strasbourg, celui-là même qui deviendra plus tard le premier primat de Lorraine. Ce prince souffrait de violentes douleurs rhumatismales qu'il attribuait aux sorciers; il avait fait venir d'Italie pour l'exorciser des frères barnabites. Certes, il dut trouver plaisir à la lecture de ce volume, où l'anathème et la mort étaient prononcés contre ses prétendus bourreaux.

Ce livre est certainement un livre de bonne foi, comme disait Montaigne, et c'est ce qui en rend la lecture effrayante. A peu près

1. Tous ces détails sont empruntés à la préface de la *Demonolatrie*.

2. « Nicolaii Remigii Sereniss. Ducis Lotharingiae a consiliis interioribus, et in ejus ditione Lotharingica cognitoris publici *Demonolatriae libri tres*. Lugduni, in officina Vincentii. M.D.XCV. » In-4°, Prélimin., 14 fol., y compris le titre, non numérotés, 394 p.

3. « Coloniae Agrippinae, apud Henricum Falckenburg. M.D.XCVI. » Petit in-8°, 16 fol. non numérotés et 414 p.

4. « Francofurti, in officina Palthenii. M.D.XCVI. » Petit in-12. L'éditeur a ajouté ce surprenant sous-titre : *Miris ac jucundis narrationibus, variarum naturalium quaestionum ac mysteriorum Doemonicorum discussionibus, valde suaves et grati adque sales movendos imprimis apti.*

5. « *Dœmonolatria d. i. von Unholden und Zauber Geistern, des Edlen, Ehrnverten und Hochgelarten Herrn Nicolai Remigii, des durchl. Hertzogen in Lothringen Geheimen Raths und Peinlicher Sachen Cognitoris publici.* Aus dem Latein in hoch Deutsch übersetzt durch Teucridem Aenaeum Privatum. Franckfurt bei Cratandro Palthenio, 1598. » Je n'ai pas vu cette traduction, elle est citée par Soldan, *Geschichte der Hexenprocesse*, t. II, p. 25, n. 2.

6. *Responses de droit françois*, éd. de 1637, p. 446, dans le chapitre : *Si les sorciers et sorcières sont dignes du dernier supplice.*

jamais le moindre doute n'a envahi l'âme du procureur; jamais aucun scrupule ne l'a effleuré. L'épigraphe de son livre est un verset de la Bible qui est déjà une sentence de mort : « Quand un homme ou une femme aura un esprit de Python ou sera devin, on le fera mourir[1]. » Et voici la conclusion : « Pour ceux qui ont souillé leur vie de tels crimes, je ne doute pas qu'il soit de droit de les tourmenter par toutes sortes de tortures et de les faire périr par le feu; il faut qu'ils soient un exemple aux autres et que la sévérité même de leur supplice soit un avertissement. » Et dans l'intervalle des 394 pages revient sans cesse le même mot : la mort! Et toutes les déductions de Nicolas Remy sont faites à grands renforts de citations d'auteurs grecs et latins et avec de véritables grâces littéraires, en une langue châtiée à laquelle on ne peut reprocher qu'un peu d'obscurité. Le procureur était nourri de la moëlle de l'antiquité, et il s'appliquait à bien écrire. Il comptait sur ce livre pour faire vivre son nom dans la postérité, pour rappeler aux arrière-neveux la grandeur de la tâche qu'il avait accomplie, les services qu'il avait rendus au christianisme et à l'humanité!

D'autres œuvres de Nicolas Remy nous sont parvenues. Il contribua à la rédaction de la coutume de Lorraine qui parut en 1596[2]. Le « nouveau style » exigeait des avocats la prestation d'un serment à la séance solennelle de la rentrée des tribunaux ou, comme on disait alors, « à l'ouverture des plaidoiries du duché de Lorraine ». La première fois que cette cérémonie eut lieu en 1597, le procureur général prononça un intéressant discours; dans un langage très élevé, il rappelle aux avocats leur devoir, non sans lancer à leur adresse quelques traits malicieux sur le choix des bonnes causes et des bons moyens, la modération des honoraires, la bienveillance dans les relations quotidiennes[3]. C'est peut-être le premier en date des discours de rentrée; la bibliothèque de Nancy en possède un exemplaire jadis donné par Remy

1. *Vir sive mulier, in quibus pythonicus vel divinationis fuerit spiritus, morte moriatur. Lev.* XX, 27.

2. *Les Coustumes générales du duché de Lorraine, ès bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne*, Nancy, J. Janson, 1596.

3. *Recueil des principaux points de la remontrance faite à l'ouverture des plaidoiries du duché de Lorraine, après les Rois, en l'an 1597*, Metz, A. Faber, 1597, 30 p. in-4°. Florentin Le Thierriat a célébré ce discours en une pièce de vers qu'Augustin Digot a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1849, p. 239.

lui-même à l'un de ses amis[1]. Puis il préparait une grande œuvre historique. Il amassait des matériaux pour une histoire de René II (1473-1508), et, en 1605, parut à Pont-à-Mousson le *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le décès du duc Nicolas jusques à celui du duc René*[2]. C'est une œuvre remarquable qui dépasse singulièrement les chroniques du moyen âge; c'est la première en date des histoires parues en Lorraine. Remy fait un usage judicieux de la *Chronique de Lorraine* et du *Dialogue* de Jean Lud; il connaît aussi quelques-unes de ces chartes qu'avait si bien classées son ami Thierry Alix; le style est en général net et clair; pourtant on peut lui reprocher d'avoir accueilli quelques légendes que répétait la tradition orale. Nous savons aussi que Remy réunit en une collection les anciens édits et ordonnances de la province de Lorraine; le volume demeura malheureusement manuscrit; Nicolas Remy obtint en récompense 100 résaux de blé à prendre, trois années durant, sur la recette ducale de Châtel et de Charmes[3].

Ces travaux, aussi bien que la dignité de sa vie, assurèrent à Nicolas Remy la considération publique; on se tromperait gravement si l'on se figurait que ses contemporains se détournaient de lui avec horreur. Non, ses crimes étaient ceux de son époque, et le zèle qu'il déployait augmentait encore l'estime générale. Il vivait paisiblement à Nancy, pendant l'année judiciaire, en une petite maison de la rue du Haut-Bourgeois[4],

1. Fonds lorrain, n° 6481.

2. *Au Pont-à-Mousson*, par Melchior Bernard, in-4°, 196 p. L'ouvrage aura deux autres éditeurs, à Épinal, chez Pierre Houion, 1617, petit in-4°, 158 p., puis chez le même, M.DC.XXVI, 171 p. Cf. Beaupré, *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, p. 234; Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 469. Nicolas Remy reçut pour ce travail du duc Henri II en 1609 la somme de 1,000 francs (Arch. dép., B. 1317, fol. 242). Henri II était reconnaissant à l'auteur de ce qu'il soutenait le droit des filles de succéder au duché de Lorraine. Le livre, au contraire, sera très mal vu du duc Charles IV, qui usurpa la couronne de Lorraine, en se fondant sur le principe de la masculinité.

3. Il fit ce travail après sa retraite; voir le compte général du trésorier de Lorraine pour 1611 (B. 1332, fol. 236). Remy voulait publier ce recueil, Henri II s'y opposait « pour bonnes raisons ». Remy aurait-il retrouvé le testament de René II, consacrant la masculinité du duché de Lorraine, et craignait-il que son neveu Charles, — le futur Charles IV, — ne se fît une arme de ce document? Ce recueil est aujourd'hui perdu.

4. Voir les rôles des bourgeois de Nancy de 1589 pour la levée des sous de paroisse (B. 7296).

entouré de sa nombreuse famille[1]. La ville de Nancy lui fit présent d'un beau tableau pour lui témoigner sa reconnaissance[2]. Le duc l'employa dans ses négociations diplomatiques. En 1594, le procureur général prit possession de la ville de Marsal, que Henri IV rendait à la Lorraine en vertu du traité de Saint-Germain[3]; les années suivantes, il assista à diverses conférences avec les agents du duc de Deux-Ponts, du comte de Nassau, de la communauté de Metz pour aplanir diverses difficultés de frontière inévitables en un pays où les enclaves étaient multipliées; partout il arriva à se rendre utile[4]. Aussi, en reconnaissance de ses services, le duc accorda, le 26 août 1599, sur la prière de sa belle-fille Catherine de Bourbon[5], au fils aîné de Nicolas, Claude, la survivance de la charge de procureur[6]; mais Nicolas Remy continua de l'exercer, tandis que Claude achevait ses études à Paris; ce n'est qu'en 1606, à soixante-douze ans, que le procureur prit enfin sa retraite et fut définitivement remplacé par son fils[7].

Nicolas se retira à Charmes, dont il avait fait une description enthousiaste dans son *Discours des choses advenues;* mais il se rendit encore, à plus d'une reprise, utile à ses compatriotes. Toutes les fois qu'une cérémonie importante se célébrait à la cour de Lorraine, on s'adressait à lui et on lui demandait une pièce de circonstance. Quand Marguerite de Gonzague, seconde femme du duc de Bar Henri, fit son entrée à Nancy, le 15 juin 1606, Nicolas Remy fut chargé de faire de cette cérémonie une description officielle en latin[8]. Quand, en 1608, le duc Charles III mourut,

1. Le 3 juin 1598, Nicolas Remy, âgé de soixante-huit ans, eut encore un fils qui fut baptisé sur la paroisse Notre-Dame (Lepage, *les Archives de Nancy*, t. III, p. 342).

2. Compte de la ville de 1605. Somme payée à Claude Henriet, dit Chalon, peintre à S. A., pour avoir repeint le tableau donné de la part de la Ville au procureur général (Lepage, *Ibid.*, t. II, p. 196).

3. Arch. dép., B. 1248, fol. 298. Somme payée à Nicolas Remy pour ce voyage.

4. Ces négociations nous sont connues par les dépenses faites par le procureur et qui ont été relevées sur les registres de la Chambre des comptes par M. Leclerc, *loc. cit.*, p. 27.

5. C'est la sœur de Henri IV. Sa requête en faveur de Claude est mentionnée expressément dans les lettres patentes.

6. Arch. dép., B. 70, fol. 109.

7. C'est à partir de cette année que Claude Remy touche son traitement.

8. *Quae sunt ad XVII Cal. Jul. An. M.DC.VI. honoris ergo exhilibitaque* (sic) *adventante primum ad Nanceium Sereniss. Margarita.* Clariloci ad Nanceium, excudebat Joannes Sauine typographus. Pour la description détaillée de

l'ancien procureur célébra, en un langage enthousiaste, les glorieux faits de ce prince[1]. Lorsque le fils de Charles III, Henri II, forma le dessein de faire son entrée dans sa capitale, le 13 septembre 1609, le peintre Florent Drouin fut délégué à Remy, dans sa retraite de Charmes, pour conférer avec lui sur les vers et les devises à inscrire sur les arcs de triomphe[2]; l'entrée fut remise; elle n'eut lieu que le 20 avril 1610, et, sur le désir du duc, on évita tous frais trop considérables; mais on imprima les vers de Remy[3], et il figura, avec son fils, le procureur, au banquet qui fut donné à l'Hôtel-de-Ville[4]. Ainsi, jusqu'à la fin de sa carrière, il connut les honneurs. Il s'éteignit doucement à Charmes en avril 1612[5], entouré du respect de tous. C'était un fort honnête homme que ce Nicolas Remy, qui avait envoyé au bûcher 2,000 à 3,000 sorciers, dont les neuf dixièmes étaient sans nul doute des innocents[6].

Ch. Pfister.

(*Sera continué.*)

la plaquette, voir Beaupré, *Recherches*, p. 239. Cf. Louis Davillé, *le Mariage de Marguerite de Gonzague*, dans *le Pays lorrain*, 1905, p. 75.

1. Voir le titre exact dans Beaupré, *Ibid.*, p. 244. Même endroit que précédemment.

2. Lepage, *les Archives de Nancy*, t. II, p. 204.

3. *Quae primum solennius in urbem Nanceium ingredienti Henrico II, duci Lotharingiae... Cives adornabant, nisi, ut sumptibus parceretur, vetuisset ejus Celsitudo*, Nanceii, 1610. En réalité, même les deux précédentes brochures, datées de Clairlieu, ont été imprimées à Nancy (*Histoire de Nancy*, t. I, p. 111).

4. Lepage, *Ibid.*, t. II, p. 205.

5. Nicolas Remy avait obtenu, le 7 mars 1609, de la libéralité de Henri II, une rente viagère de 300 francs. Or, sur les comptes du trésorier général pour l'année 1612, on lit : *Obiit au mois d'apvril*. Ajoutons que Nicolas Remy avait réuni une très belle bibliothèque. Le Musée lorrain et divers amateurs, entre autres M. Lucien Wiener, possèdent des livres qui lui ont appartenu.

6. Il nous reste de Nicolas Remy un portrait qui a été probablement gravé par Woëriot. Le procureur est représenté dans un médaillon ovale, autour duquel on lit : *N. Remigius a consiliis interiorib. illust. ducis Lothar. et in eius duc. proc. gen.* C'est une physionomie intelligente, sévère; les cheveux sont courts et le cou est entouré d'un collier de barbe. Jadis existait au Musée lorrain un portrait qu'on donnait pour celui de Nicolas Remy et qui a été reproduit par M. Leclerc en tête de sa *Notice*. Le portrait ne ressemble guère au précédent. Il a été identifié surtout par les armoiries qui y sont ajoutées. Il représente sûrement un membre de la famille Remy, mais nous inclinons à y reconnaître le procureur général Claude, fils de Nicolas. Voir sur ce portrait le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1857, p. 240-241.

LE CONVENTIONNEL GOUJON

(Suite[1].)

CHAPITRE XII.

AU CHATEAU DU TAUREAU.

De Paris à Morlaix. Incidents de route. Lettres à Lise. — Le château du Taureau. L'hymne des prisonniers. Rappel à Paris. — Les thermidoriens, la loi de garantie et la commission militaire. Lutte pour le décret d'accusation. Clauzel et le « précédent » Mirabeau. — Mort de Ruhl. Efforts de Lesage et de Lanjuinais. — Retour des détenus. Aux Quatre-Nations. Dernières entrevues. — Les mémoires de Tissot. Appel à Lanjuinais. Commencement du procès.

De Paris à Morlaix, le trajet dura huit grands jours. On allait à courtes étapes, s'arrêtant pour la nuit. Les premières postes furent pénibles pour les prisonniers. Dans les chariots, couverts de toile et sans ressorts, où on les conduisait, ils n'avaient point de banquettes pour s'asseoir, ni même de paille pour amortir un peu les cahots de la route[2]. A Dreux, le chef d'escorte Margaron, fatigué du cheval, réquisitionna pour son usage le cabriolet du maître de poste[3]. Pendant qu'il le faisait atteler, Goujon put écrire à sa femme une courte lettre. N'osant la confier à personne, il attendit la nuit et jeta le paquet sur la route, avec ces mots sur l'enveloppe : « Si ceci tombe entre les mains d'un ami de l'huma-

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVIII, p. 1 ; t. XCI, p. 21, 253 ; t. XCII, p. 42, 254.

2. Tissot, *Souvenirs de prairial*, p. 209, note.

3. Au bout de six semaines, le maître de poste, ne voyant pas revenir sa voiture, la réclama. Elle était restée à Verneuil (Tallien et Blad, en mission dans l'ouest, au Comité de sûreté générale, 15 messidor an III, Arch. nat., F[7] 4411[B]).

nité, je le conjure, au nom du malheur, de le remettre à ma femme, la citoyenne Goujon, rue Dominique, faubourg Germain, n° 167, à Paris, ou à maman, ou à ma sœur, même maison. » Pour toutes les lettres qu'il écrivit en cours de route, il fit de même. Toutes furent mises à la poste et parvinrent à destination. Celle-ci arriva le 4 prairial[1] :

Dreux, 2 prairial.

Ma chère bien-aimée, nous voici en route. Il paraît que nous allons au château du Taureau. Vois un peu au Comité et fais ce qui sera nécessaire pour m'envoyer quelques chemises, mon pantalon, etc. Je désirerais aussi que tu me fisses passer quelque argent, car je n'en avais pas dans mon portefeuille au moment de mon départ. Adieu, ma bonne amie, je ne puis t'en dire davantage, embrasse notre enfant pour nous deux, embrasse maman, ma sœur et mes frères, la bonne Jeanne et Marianne[2] et tous ceux qui nous aiment. Vivez en paix et en bonne union; vous savez que c'est la plus douce joie que vous puissiez donner à mon âme. Sois courageuse et ne te laisse point abattre par la douleur. Mes maux sont le prix de l'amour constant que j'ai toujours ressenti pour ma patrie : il ne faut point les regretter. Conserve donc le caractère d'une mère et d'une épouse républicaine. Adieu, ma bien-aimée; instruis mon enfant dans mon souvenir. Ne le gâte pas et ne souffre pas qu'on le gâte. N'oublie pas les préceptes que nous avons suivis et prépare-le, dès l'enfance, à être homme et citoyen. Je vous embrasse tous; soyez calmes et tranquilles, je vous le recommande. Ce n'est point à nous, victimes innocentes des factions, de ressentir les peines et les chagrins qu'elles produisent. Adieu.

Quand on fut plus loin de Paris, Margaron fit donner aux prisonniers quelques commodités[3]. Bientôt même, la surveillance de l'escorte se relâcha singulièrement. Près de Bernay, Du Roy, qui était du pays, put avertir sa femme, qui vint l'embrasser au passage. Il lui aurait été facile de s'enfuir : il ne le voulut pas[4]. Pendant les haltes ou les relais, les députés pouvaient écrire tout à leur aise. A Langannerie, entre Falaise et Caen, Goujon trouva

1. Cf. Tissot, *op. cit.*, p. 134.

2. Ce sont les domestiques. Goujon avait mis en action l'article 18 de la Constitution de 1793 : « La loi ne connaît point de domesticité; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie. »

3. Goujon à sa femme, Langannerie, 4 prairial. Cf. *infra*.

4. Tissot, *op. cit.*, p. 14.

le temps de rédiger, sur le papier qu'il avait emporté du Comité de sûreté générale, une longue lettre adressée à Lise[1].

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

A Langannerie, entre Falaise et Caen,
4 prairial an III.

Pour ma femme.

Ma chère bonne amie, voilà notre route un peu plus avancée; je me porte bien et conserve la sérénité dans mon âme. Il ne me manque qu'une chose : c'est d'avoir quelque connaissance de votre position à tous, mes bons amis. Calmez vos peines; elles sont le seul sujet de tristesse que je conduise avec moi. Mais je n'aurai point cette satisfaction avant quelque temps encore. Il faut d'abord que je sois rendu à ma destination. Eh! bien, j'attendrai patiemment cet instant désiré. Conservez-vous de même, mes bons amis; levez-vous courageusement contre la mauvaise fortune : elle intimide et flétrit les cœurs lâches ou coupables; mais elle élève l'âme de celui qui souffre pour la justice et la vérité. Rangez toutes vos affaires avec ordre, comme si j'étais près de vous; souvenez-vous de votre ami, vous serez présents à sa pensée. Le général qui est chargé de notre transfèrement nous a dit qu'il nous ferait remettre à chacun ce qui nous serait nécessaire provisoirement comme argent, chemises, etc. Ainsi, ne m'envoyez rien que je ne vous écrive directement du château du Taureau, ce que je ferai dès que j'y serai arrivé. Je recommande à tous, et particulièrement à mon frère[2], la prudence. Il faut qu'il me remplace auprès de vous et qu'il veille sur votre bonheur et votre tranquillité comme je le faisais moi-même. Ma bonne mère, veille sur tous et fortifie les courages qui pourraient s'abattre. Montre-leur à lutter avec l'adversité. Je te le recommande surtout à toi, ma chère bien-aimée : ne t'abandonne à aucun sentiment qui puisse nuire à ta santé. Elle est nécessaire à notre enfant. Prends garde que ton lait ne puisse s'altérer et ne nuise à sa santé. Ce serait un grand chagrin pour moi. Conserve-lui sa mère, puisque son père lui est enlevé. Prends soin de le toujours laver exactement à l'eau froide. Qu'il se promène, et toi aussi, tous les jours. Surtout que l'on prenne garde de ne pas exciter ses passions, sa colère, ses cris. Plus il va avancer, plus ces petits soins sont essentiels au développement heureux de son caractère. Conservons-lui le plus longtemps possible la pureté de la nature. Fais pour moi et pour toi, chère amie : il faut que tu supportes ce

1. Cf. Tissot, *op. cit.*, p. 135.
2. Tissot.

double fardeau aussi longtemps que les méchants me tiendront séparé de toi.

Il faut que quelqu'un de vous n'oublie pas d'allez chez Didot, libraire, rue de Thionville, lui demander le volume qu'il me doit, pour compléter les œuvres d'Homère qu'il m'a vendues et que je lui ai payées. C'est, je crois, le troisième de l'Iliade. Vous devez le trouver chez lui tout prêt; ne l'oubliez pas. Je te recommande mes livres; prends la clé de mon cabinet; prêtes-en à ceux de la maison qui en voudront, mais que chacun remette à fur et à mesure les volumes qu'il lira, et ne les laisse point tous courir ensemble.

Il est une chose dont il m'a été pénible d'être privé, c'est de ton portrait. Je l'ai malheureusement laissé à la maison. Cependant, ne me l'envoyez point que je n'aie trouvé une occasion sûre. Je ne veux point risquer qu'il soit perdu ni abîmé. Et puis je n'ai pas besoin de cela pour conserver ton souvenir. Épouse et mère tendre, tu vivras dans mon cœur aussi longtemps qu'il y restera quelques traces des douces et tendres affections de la nature, aussi longtemps que les pensées de la vertu embraseront mon âme et soutiendront mon courage. Chère amie, ne sois pas inquiète sur mon sort. Notre voyage a été fort heureux et tranquille jusqu'à ce moment. Au premier moment, nous n'avons pas été bien. Mais aujourd'hui nous n'avons qu'à nous louer de la manière dont ceux qui sont chargés de nous conduire se conduisent avec nous.

Va, mon amie, console-toi et prends courage. Il est un soutien que nos persécuteurs ne sauraient me ravir qu'avec la vie, c'est cette âme indépendante et pure, qui témoigne, plus hautement que toutes leurs viles calomnies, de mon innocence comme de mon invincible attachement à la justice et à la vérité. Des méchants peuvent me proscrire, des hommes trompés y applaudir; mais toujours, bien-aimée, tu pourras te glorifier de ton époux. Sois-en sûre, il ne fera rien d'indigne d'un citoyen, rien d'indigne de la liberté, pour laquelle il nous faut vivre et mourir, et la patrie me comptera toujours au nombre de ses dévoués enfants.

Adieu, chère amie; je t'embrasse et t'aime. Je vous embrasse et vous aime tous. Tenez-vous unis entre vous; vivez, comme vous avez vécu, dans la retraite. Évitez les nouvelles connaissances et craignez que des méchants ne cherchent à se glisser au milieu de vous pour vous espionner et vous causer de nouvelles peines. Je pense que vous pourrez toujours essayer de me donner de vos nouvelles brièvement, en adressant tout uniment votre lettre, décachetée et sous enveloppe, au commandant du château du Taureau, près Morlaix, qui, je pense, ne se refusera pas à me la remettre.

Adieu encore, chère amie. Je t'aime, tu le sais; je te le redirai

mille fois; mais mes paroles s'envolent avant d'arriver jusqu'à toi. L'injustice des hommes nous sépare : que nos cœurs demeurent unis jusqu'au tombeau. Embrasse mon petit Philarète pour moi. Prends toujours bien soin de lui. Adieu. Ton ami.

G.

A partir de Caen, le train du voyage se ralentit, sans doute par suite des mauvaises routes, ou parce que les officiers de l'escorte, en ce pays infesté de Chouans, tenaient à ne voyager qu'en plein jour. Les prisonniers n'en furent pas moins, à plusieurs reprises, insultés et menacés par des bandes en armes et coururent de sérieux dangers[1]. Ils arrivèrent pourtant sains et saufs le soir du 9 prairial à Morlaix.

Le château du Taureau s'élève dans une petite île, au bord occidental de la baie de Morlaix. On l'aperçoit, en face de la pointe de la Manche, séparé d'elle par une passe étroite et dangereuse qui découvre, aux grandes marées, un fond de roc et de varechs. De la ville au château, par la rivière et le chenal de l'ouest, un bon voilier ne met guère plus d'une heure; mais, pour profiter du courant, il faut attendre le moment où le flot commence à se retirer. On ne put embarquer qu'à la nuit close. Dans l'intervalle, Goujon voulut encore écrire une fois à sa femme[2].

Morlaix, 9 prairial.

Me voilà, ma chère amie, au bout de ma route. Cette nuit même, nous devons nous rendre au château du Taureau, qui n'est éloigné de cette commune que de trois lieues. Ainsi, tu pourras m'envoyer quelques lettres à cette adresse. Nous verrons si elles me parviennent. Il est grand temps, je vous assure, mes amis, que je reçoive quelques nouvelles de vous. Mon cœur, abreuvé d'amertume depuis dix jours, est dévoré du besoin de savoir si vous êtes tous bien portants. Mon frère, que j'aie de ses nouvelles; qu'il soit prudent. Nos cœurs s'entendent. Que je sache qu'il se porte bien, et cela me suffit. Et toi, bien-aimée de mon cœur, et maman, et notre enfant, et vous tous, mes amis, hâtez-vous de me tirer de peine en me parlant de vous. Quant à moi, n'ayez pas d'inquiétude, ma santé est fort bonne; tous les dangers de la route sont passés. Je suis en prison, mais le courage de la liberté, la sécurité d'une conscience sans reproche m'y accompagnent. C'est pour la cause la plus chère aux âmes généreuses,

1. Lettre du district de Dinan à la Convention, sans date (*Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 619; Tissot, *op. cit.*, p. 209, note). Goujon à sa femme, Morlaix, 9 prairial, *infra*.

2. Cf. Tissot, *op. cit.*, p. 138.

c'est pour la patrie et en son nom que je suis séparé de toi, chère bien-aimée, de vous tous, mes amis. Que votre courage croisse avec les orages et que vos âmes ne soient pas abattues pour ces tourments dont la cause sera toujours honorable aux yeux des vrais amis de la justice... O liberté, tes périls son grands, mais ils réjouissent le cœur de tes enfants; puisse ta salutaire énergie ne me jamais abandonner!

Adieu, ma chère amie, je t'embrasse, ainsi que maman, ma sœur et Philarète. Soigne-toi pour lui, chère amie de mon cœur, promène-toi. Surtout redoute tous ceux qui, même en te portant de mes nouvelles, cherchent à espionner vos pensées et vos actions. Vous ne faites rien de mal, j'en suis sûr; néanmoins, il est juste de se défier de ceux qui cherchent notre ruine. Adieu; je ne sentis jamais [mieux] comme je t'aime qu'alors que je ne puis ni te voir, ni t'embrasser, ni te presser sur mon tendre cœur. O mon amie, que cette séparation est pénible! Adieu, je suis pour la vie ton ami sincère et tendre époux.

G.

Margaron, sa mission accomplie, alla rejoindre son poste à l'armée du Nord[1]. Il en avertit le Comité de sûreté générale et remit sa dépêche à un gendarme de l'escorte. Le soldat s'offrit en cachette à porter aussi la correspondance des détenus. Goujon lui confia sa lettre de la veille, en y joignant le billet suivant :

Au château du Taureau, 10 prairial.

Ma chère bonne amie, le gendarme de la Convention qui se charge de cette lettre est un brave citoyen qui nous a menés ici et nous a témoigné toute l'affection qui convient à de vrais patriotes. Il te pourra rendre compte, et de notre route, et de la nature du lieu où nous sommes relégués. Patience, amie de mon cœur. Je ne cesserai pas un instant de te chérir; mais cherche tous les moyens de me faire savoir de tes nouvelles, de celles de Philarète, de maman, de vous tous. Que je sache où et comment tu existes. Cela est nécessaire à mon cœur. Adieu, je t'embrasse et t'aime.

Au château du Taureau, les députés prisonniers purent demeurer ensemble et prendre leurs repas à la même table. C'était alors, pour les détenus politiques, l'usage ordinaire des prisons. Dans leurs longues causeries, que le bruit des vagues pouvait seul interrompre, leur enthousiasme s'exalta jusqu'à faire

1. Note du lieutenant-colonel Calmet-Beauvoisins au Comité de sûreté générale, sans date (Arch. nat., F⁷ 4411B).

naître en eux l'attente et la soif du martyre. Un soir, ces hommes qui, quinze jours plus tôt, ne s'étaient jamais rencontrés, se rapprochèrent, et renouvelant, sans le connaître à ce qu'il semble, un trait que la légende prêtait dès lors aux Girondins, ils unirent leurs voix pour chanter leur hymne de mort. Goujon, d'une main fiévreuse, avait composé ces strophes émouvantes[1] :

Dieu, protecteur de la justice,
C'est nous qui sommes dans les fers;
C'est nous que des hommes pervers
Osent menacer du supplice.
De la vertu fais que nos cœurs
Conservent la sainte énergie;
Agrandis-nous dans nos malheurs,
Nous les souffrons pour la patrie.

Triomphe, ô liberté! frappe tous les tyrans,
Et de leurs noirs forfaits affranchis nos enfants!

Par quels criminels artifices
Des méchants ont su nous flétrir!
Toi pour qui nous voulions mourir,
Peuple, tu nous crois leurs complices!
Ta voix mugit autour de nous,
Tu nous menaces de tes armes,
Bientôt, plus juste en ton courroux,
Sur nous tu verseras des larmes.

Proscrits par la haine implacable,
De nos frères abandonnés,
Au milieu du peuple traînés
Sur le char affreux du coupable,
Nous eûmes pour consolateur
Le feu pur dont tu nous animes,
Liberté! Couvre-nous d'honneur,
Nous voulons mourir tes victimes!

Entourés d'une mer profonde,
Ce n'est point nous qui t'implorons;
De nos fers nous nous honorons,
Mais nous pleurons sur ceux du monde.
Sans désirs, du haut du rocher
Nous voyons les rives lointaines;

1. Tissot a reproduit le *Chant des prisonniers* à la fin des *Souvenirs de prairial*. Nous en donnons ci-après la musique.

Hélas! qu'y pourrions-nous chercher?
Des républicains dans les chaînes.

L'aspect brillant de la nature
Sera flétri par nos douleurs,
Tant que d'infâmes oppresseurs
Domineront par l'imposture.
Pour avoir invoqué nos lois,
La liberté nous est ravie;
De l'homme nous perdons les droits :
Qu'avons-nous besoin de la vie?

De nos jours immolons le reste
A nos frères, à nos amis,
Avant que des fers ennemis
Les chargent d'un joug trop funeste.
Pour défendre la vérité,
Des méchants bravons la furie,
Mourons tous pour l'Égalité,
Sans elle il n'est plus de patrie.

Liberté, veille à notre gloire,
Assieds-toi sur nos corps sanglants!
Qu'ils restent devant nos tyrans
Et les flétrissent dans l'histoire!
Découvre aux siècles à venir
Tout l'éclat de notre innocence,
Dis-leur que nous dûmes mourir
Pour te conserver à la France!

En vain la hideuse imposture
S'agitera sur nos tombeaux,
Pour épargner à nos bourreaux
Le cri vengeur de la nature.
L'innocent, le juste opprimés
Se souviendront de nos alarmes,
Et sur nos corps inanimés
Se plairont à verser des larmes.

Levez-vous, illustres victimes
Des oppresseurs du genre humain!
Recevez-nous dans votre sein;
Nous abhorrons aussi les crimes.
S'il faut trahir la liberté,
Nous ne voulons plus de la vie;

Nous vivions pour l'Égalité,
Nous périrons pour la patrie.

Triomphe, ô liberté! frappe tous les tyrans,
Et de leurs noirs forfaits affranchis nos enfants!

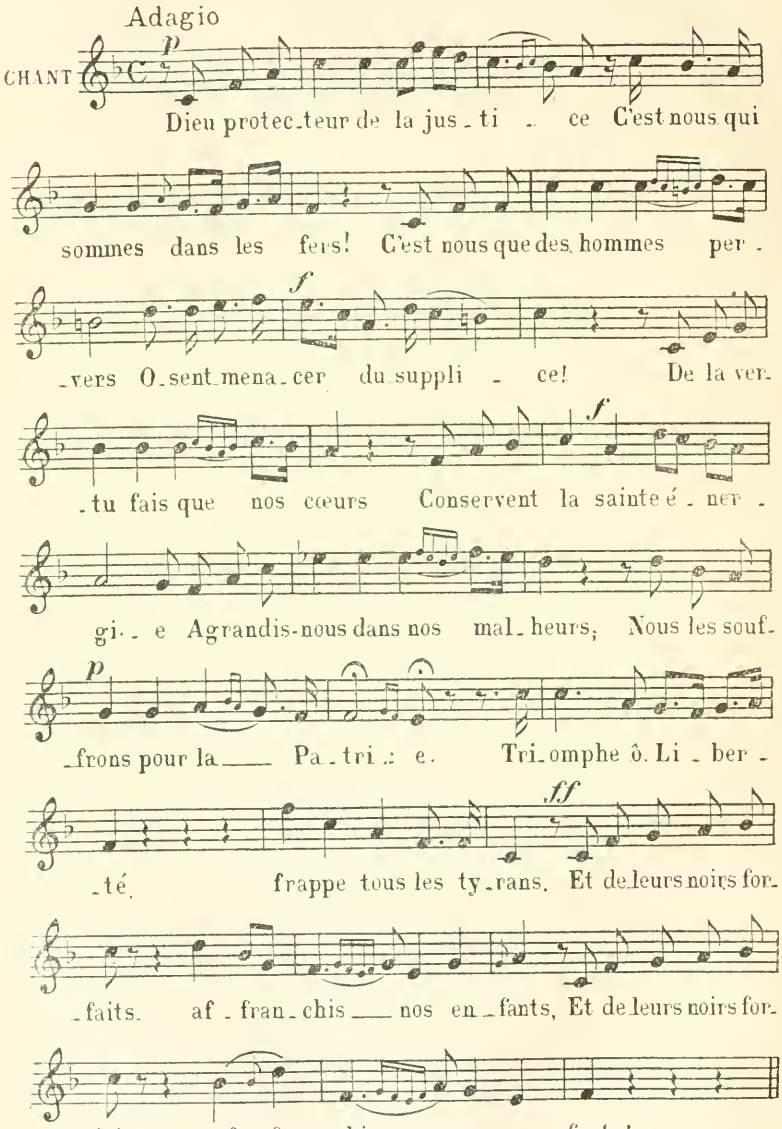

Quatre jours à peine s'étaient écoulés depuis l'arrivée des prisonniers lorsqu'une dépêche du Comité de sûreté générale, apportée par l'adjudant général Reynier, parvint au commandant du château. C'était un ordre, en date du 9 prairial, au chef d'escorte Margaron, de ramener les députés à Paris[1]. A la lettre était jointe une expédition du décret rendu la veille par la Convention, et qui renvoyait les huit prisonniers, ainsi que Ruhl, Albitte et Prieur (de la Marne) devant une commission militaire.

La Convention avait longtemps hésité sur le sort qu'elle ferait subir aux Montagnards arrêtés le premier jour de l'insurrection. La procédure à leur égard était pourtant fixée, dans le plus grand détail, par une loi du 8 brumaire de l'an III. Aux termes de cette loi, l'Assemblée ne pouvait rendre un décret d'accusation contre un de ses membres qu'après l'avoir entendu dans sa défense et sur le rapport conforme d'une commission tirée au sort. L'appel nominal était obligatoire pour le vote d'accusation[2]. C'était la « loi de garantie » dont les plus sanguinaires terroristes, Carrier et Joseph Lebon, ne s'étaient pas vu refuser le bénéfice. Mais les thermidoriens acharnés comme Bourdon (de l'Oise) et les royalistes masqués comme Henry-Larivière[3] tombèrent d'accord pour ôter aux vaincus la protection de cette loi. Les circonstances en fournissaient le prétexte. Le 2 prairial, l'insurrection avait repris, et seulement alors elle était devenue redoutable. Pendant trois jours, la lutte parut douteuse entre les comités, mal pourvus de troupes, et les sections révoltées, qui d'abord entourèrent la Convention, puis se retranchèrent dans le faubourg Saint-Antoine. Si les insurgés l'avaient voulu, s'ils s'étaient souciés de délivrer ou de venger les députés proscrits, qu'on disait être leurs

1. Le Comité de sûreté générale au chef de brigade Margaron, 9 prairial an III (Arch. nat., F⁷ 4411B).

2. Loi du 8 brumaire an III, art. 3, 9, 14 et 15.

3. Henry-Larivière (Pierre-François-Joachim), né à Falaise le 6 décembre 1761, homme de loi à Falaise, député du Calvados à la Législative, puis à la Convention, où il fut l'un des rares royalistes avérés. Décrété d'arrestation le 2 juin, il s'enfuit à Caen et prit part au soulèvement « fédéraliste ». Réadmis à la Convention le 19 floréal an III seulement, il se montra réacteur furieux. Réélu aux Cinq-Cents et l'un des chefs du parti de Clichy, il fut condamné le 19 fructidor à la déportation et s'enfuit à Londres, où il devint l'agent du comte d'Artois. Rentré avec les Bourbons, il devint avocat général à la cour de cassation, passa à Londres pendant les Cent-Jours et reprit sa place ensuite. Il refusa le serment à Louis-Philippe, se retira à Turin et mourut à Paris le 3 novembre 1838.

chefs et qu'ils ne réclamèrent pas, ils pouvaient disperser la Convention dans la journée du 2 quand leurs bataillons enveloppaient les Tuileries; ils pouvaient encore, le 4, massacrer ou prendre en otage la « jeunesse dorée » qui, sous la conduite du général Kilmaine, s'était follement engagée dans le faubourg. N'ayant ni chefs ni plan d'action, voulant seulement obtenir du pain et faire peur au gouvernement, les sections révoltées donnèrent, en n'agissant pas, le temps aux comités de réunir des troupes. Le 4 prairial, n'étant plus en forces, elles durent capituler et livrer leurs canons.

Au lendemain de cette victoire comme au soir de la première journée d'émeute, la majorité thermidorienne recommença d'exercer ses vengeances. Dès le matin du 4 prairial, elle avait institué une commission militaire de cinq membres, pour « juger et faire fusiller sur-le-champ » les insurgés pris les armes à la main dans les jours précédents. Le lendemain 5, Clauzel et Bourdon (de l'Oise) vinrent demander qu'on renvoyât devant elle les députés arrêtés le 1er prairial. Ils l'obtinrent sans discussion; mais il leur fallait davantage. Ils voulurent soumettre à ces mêmes juges militaires, choisis par les comités, et qui, le jour même, protestaient par écrit de leur « zèle à punir les brigands[1] », tous les députés arrêtés depuis germinal, même ceux qui, *déjà condamnés* par décret à la déportation[2], allaient partir pour la Guyane. Quant aux accusés qui s'étaient enfuis et qui se cachaient, Clauzel, pour aider à les découvrir, proposait la *peine de mort* contre tous ceux qui leur donneraient asile : ceux-là aussi seraient renvoyés, pour exécution, à la commission militaire. C'était trop demander pour cette fois, et les comités n'obtinrent qu'un décret les chargeant d'un rapport général sur les nouvelles poursuites à faire. Quand Clauzel[3], le soir même, revint à la charge avec un rapport et son projet un peu adouci, il réussit bien à faire rendre le décret d'arrestation contre les

1. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 540.

2. C'était le décret du 12 germinal, condamnant à la déportation Barère, Vadier, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois.

3. Clauzel (Jean-Baptiste), né à Lavelanet (Ariège) en 1745. Maire de Lavelanet, député de l'Ariège à la Législative, réélu à la Convention, montagnard et régicide, puis violent réacteur après thermidor. En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales en 1793, il y retourna en messidor an III. Membre du Conseil des Anciens en l'an IV, du Conseil des Cinq-Cents en l'an VII, du Corps législatif en l'an VIII, il mourut en 1804.

quatre déportés du 12 germinal et les anciens ministres Bouchotte et Pache, mais seulement avec cette réserve qu'ils seraient jugés par un tribunal criminel ordinaire. La Convention s'était ressaisie et les comités ne purent même empêcher que l'on rapportât le décret qui renvoyait Goujon et ses collègues à la commission militaire[1].

Pourtant Bourdon et Clauzel ne se tinrent pas pour battus, et le 8 prairial ils revinrent encore à la charge. On venait d'apprendre l'insurrection des ouvriers de Toulon et de Marseille. Un instant victorieux, les révoltés avaient fait élargir les détenus politiques enfermés depuis thermidor; ils semblaient tout près de gagner à leur cause les équipages de la flotte et même les troupes. Doulcet, parlant au nom des comités, n'eut pas de peine à obtenir, contre les auteurs de cette émeute, les mesures de répression les plus sévères. Sous le coup de l'émotion causée par l'annonce de cette insurrection nouvelle, la Convention paraissait disposée à de nouvelles rigueurs. Clauzel en profita tout de suite. Avec un acharnement véritable, il réclama de nouveau, parmi les murmures de l'Assemblée, l'accusation des « représentants assassins », s'indignant hautement qu'ils fussent à cette heure « tranquilles dans une prison d'où ils pouvaient combiner de nouveaux mouvements ». Et prenant alors le compte-rendu de la séance du 1er prairial que le *Moniteur* avait publié l'avant-veille, il en relut à la tribune des colonnes entières : tout ce qui concernait Ruhl[2], Romme, Du Roy, Bourbotte et leurs « complices ». Il fit à Goujon seul l'honneur d'une épithète, en l'appelant « le détestable Goujon ». L'Assemblée ne résista pas à cette évocation des dangers qu'elle avait courus. En vain Legendre, moins vindicatif

1. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 547. Le décret n'est ni dans le *Moniteur* ni dans le procès-verbal. Mais Clauzel dit expressément, dans la séance du 8 : « On avait déclaré que la commission militaire jugerait les représentants qui ont pris part à la révolte du 1er prairial. *On a rapporté ce décret à l'instant que la représentation nationale devait être entourée d'un triple rempart* » (*Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 561).

2. Ruhl (Philippe), né dans le Bas-Rhin, fils d'un pasteur luthérien, chancelier de la principauté de Linange, administrateur du Bas-Rhin, député à la Législative et à la Convention, en mission à Metz et Strasbourg, puis à Reims, où il brisa la sainte ampoule. Membre du premier Comité de Salut Public, puis du Comité de sûreté générale, il avait démissionné le 16 fructidor an II à cause « de ses infirmités et de sa vieillesse ». Le soir du 1er prairial, accusé par Garran d'avoir appuyé une proposition de Bourbotte, il avait été décrété d'arrestation et gardé à vue chez lui par un gendarme.

de nature ou plus respectueux des lois, demanda pour les accusés la juridiction ordinaire. Clauzel, pour justifier sa demande et emporter le vote, avait besoin d'un « précédent »; il en forgea un : « Ce n'est pas la première fois, s'écria-t-il, qu'un pareil décret a été rendu; l'Assemblée constituante a ordonné que le frère de Mirabeau serait jugé par une commission militaire. » Le décret passa sur cette assurance mensongère[1], et la Convention parut ainsi sacrifier onze de ses membres à la vengeance posthume d'un émigré, mort au service de l'ennemi[2]. Le décret de Clauzel était ainsi conçu :

La Convention nationale accuse Ruhl, Romme, Du Roy, Goujon, Forestier, Albitte aîné, Bourbotte, Duquesnoy, Soubrany, Prieur (de la Marne), Peyssard, représentants du peuple, d'être auteurs, fauteurs ou complices de la rébellion du 1er prairial et jours suivants contre la Représentation nationale et la République française, les renvoie pour être jugés devant la Commission militaire établie à Paris par la loi du 4 prairial et charge le Comité de sûreté générale de surveiller et activer l'exécution du présent décret[3].

C'est ce décret que Reynier apporta le 14 prairial au château du Taureau, avec l'ordre de mise en route. On le fit connaître aux députés. Le mot de commission militaire était significatif : ils comprirent. C'était la procédure expéditive en usage pour les émigrés, peut-être même l'exécution sommaire, sans débats, après constatation d'identité.

Des onze accusés nommés dans le décret, trois étaient demeurés à Paris, gardés à vue dans leur maison. Quand ils connurent le vote, Albitte et Prieur s'évadèrent. Le vieux Ruhl préféra devancer le supplice : il se tua d'un coup de poignard. Sa mort fut annoncée le 10 à la Convention. Elle émut fortement tous

1. Le vicomte de Mirabeau avait été l'objet d'un décret d'accusation le 2 septembre 1790 pour avoir provoqué l'insubordination du régiment de Touraine, dont il était colonel. S'il n'avait pas émigré, il aurait été renvoyé devant ses juges naturels : en l'espèce, vu sa qualité et la nature de l'accusation, devant un conseil de guerre, et non une commission militaire. Cf. *Moniteur*, reimpr., t. V, p. 551-52.

2. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 561-62. C'est dans cette séance qu'on décréta d'accusation Robert Lindet, David, Baudot, Élie Lacoste, etc. Carnot allait être proscrit aussi, mais quelqu'un s'écria : « Carnot a organisé la victoire! » et la Convention passa à l'ordre du jour.

3. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 575.

ceux que n'aveuglait pas tout à fait la haine ou le ressentiment, les Girondins surtout, qui se rappelèrent Valazé. Eux seuls osèrent se montrer encore une fois soucieux de respecter les lois et de faire œuvre de justice à l'égard des vaincus. Lesage (d'Eure-et-Loir)[1], un des proscrits du 2 juin, vint rappeler à la tribune ce qu'est toujours une commission militaire, établie en de pareils moments[2]. « Représentez-vous, s'écria-t-il, ces tribunaux où les accusés, sans conseils, sont traduits devant des militaires chargés de prononcer sur la conviction et sur la peine, où les intentions sont toutes présumées coupables, où l'homme égaré reçoit le même châtiment que celui infligé au provocateur; où une vie entière de probité n'est comptée pour rien... Une telle institution ne peut être trop tôt brisée... Et croyez-vous, continua-t-il avec une clairvoyance singulière, que nous n'aurions rien à craindre du jugement de la postérité, qui, avertie, par l'habituelle opposition de nos opinions avec celle des membres accusés, de se défier de notre témoignage, sera tentée peut-être de douter du crime et de son étendue? L'omission seule des formes de la loi ne serait-elle pas capable de faire naître ces soupçons?... Je sais que ce n'est pas là le langage qu'on appelle révolutionnaire. Mais l'art des révolutions n'est-il que celui des scélérats? Etre justes et toujours justes, voilà nos moyens révolutionnaires! » Et pour conclure, il demandait de ne laisser juger par la commission que les militaires, accusés de crimes purement militaires. Lanjuinais l'appuya de toutes ses forces. « N'employons pas, dit-il, des formes plus acerbes que nos tyrans, auxquels nous ne pouvons point encore reprocher d'avoir fait juger nos collègues par un tribunal qui portât le nom de commission militaire. » Legendre, brutal et violent, mais sincère, intervint à son tour : « Parce que nous aurions été égorgés si nous avions succombé, ce n'est point une raison pour que nous égorgions après que nous avons triomphé. Une telle conduite serait celle d'assassins, et l'homme de bien ne combat pas la tyrannie pour lui succéder. Je suis de l'avis de Lesage. » Un moment, la Convention parut entraînée. Fréron,

1. Lesage (Denis-Toussaint), né en 1758, président du tribunal de Chartres, député d'Eure-et-Loir à la Convention. Affilié au parti girondin, il fut décrété d'arrestation le 2 juin, s'évada et demeura caché jusqu'après le 9 thermidor. Très attaché aux principes de liberté et très populaire, il fut élu aux Cinq-Cents par cinquante-quatre départements. Il mourut à Paris le 9 juin 1796.

2. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 584 et suiv.

monté à la tribune pour répondre à Lesage, changea d'attitude après quelques phrases, et conclut en faveur du décret proposé.

En vain Clauzel voulut protester. Lanjuinais puis Louvet insistèrent avec énergie. Les derniers Montagnards allaient être sauvés, quand Larivière et Bourdon (de l'Oise) tentèrent un dernier effort. Bourdon, « implacable comme un homme qui avait eu peur[1] », trouva l'argument décisif : il invoqua l'égalité : « Voulez-vous donc qu'on dise que vous avez été très sévères envers les hommes du peuple qui n'étaient qu'égarés, et que lorsqu'il s'est agi de punir leurs chefs, lorsqu'il s'est agi de punir des hommes qui sont d'autant plus coupables qu'ils sont plus instruits, vous avez montré de l'indulgence? » Et pour finir, en demandant, sur le projet de Lesage, la question préalable, il osa dévoiler toute la pensée des hommes de son parti. Que parlait-on de jugement et de garanties? Il s'agissait tout simplement de supprimer des adversaires : « Il n'y a à vérifier dans cette affaire que les noms de ces hommes atroces. Dès que l'identité des personnes sera reconnue, elles doivent être fusillées sur-le-champ[2]. » Lanjuinais, Thibaudeau protestèrent avec force; peine inutile : on alla aux voix, et la motion de Lesage fut rejetée. C'était l'arrêt de mort des derniers Montagnards.

Les détenus avaient quitté Morlaix le 15 prairial. Le voyage de retour fut rapide; pendant le trajet, Goujon trouva moyen pourtant d'écrire encore une lettre. Il l'adressa cette fois à son beau-père, à Tours, en y joignant l'*hymne des prisonniers*. Le paquet, abandonné comme les autres aux soins charitables des passants, parvint intact à Corméry, qui le remit plus tard à Tissot[3].

[Sans date.]

Je me rends à Paris pour y être jugé par une Commission militaire, quoique je n'aie été entendu, ni pour être accusé, ni pour être incarcéré. N'importe! Si pour juger on ne suit pas cette marche atroce et cruelle, on sera bien forcé de reconnaître mon innocence. Quoi qu'il arrive, je te prie, cher père et ami, de te souvenir que je suis tout à fait innocent, que je n'ai aucune action ni liaison à me reprocher, que je n'ai jamais été d'aucun parti, d'aucune faction, que

1. Thiers, *Hist. de la Révolution*, t. VII, p. 237.
2. *Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 586.
3. Cf. Tissot, *op. cit.*, p. 140, avec ce titre : *A son frère et ami C...*

ce que j'ai dit a toujours été de bonne foi et parce que je l'ai cru bon et utile à la majorité des citoyens. J'ai toujours été humain et juste et n'ai fait de mal à personne, et j'en puis rapporter une preuve qui me semble puissante : c'est que, malgré l'ordre actuel des choses, malgré l'état de malheur et d'abaissement où la méchanceté des hommes m'a injustement placé, et quoique j'aie rempli bien des fonctions importantes, il ne s'est élevé contre moi aucune dénonciation ni réclamation.

Je te dis cela non pour toi, tu connais mon cœur incapable d'artifice ou de méchanceté; mais je te le dis pour mes concitoyens, devant lesquels la consolation de me justifier m'est interdite; pour mon enfant, dont le cœur, à mesure qu'il grandira, aura besoin de consolation sur le sort de son père. Que mon exemple lui soit utile et qu'il ne se mêle jamais du gouvernement des hommes. Ceux qui sont puissants sont trop corrompus; il faut nécessairement que celui qui n'est pas leur complice soit leur victime, comme je le suis aujourd'hui. Ce cher enfant, je ne le reverrai plus sans doute, non plus que sa mère, qui, aux termes des décrets[1], doit être sortie de Paris. Je te la recommande. Je te recommande aussi ma mère, ma sœur, mon frère, tous ceux que j'aime. Je ne puis te léguer que des malheureux à aider, à consoler. Je le fais néanmoins avec confiance; et c'est un véritable adoucissement que je trouve à mes maux, de ce que tu leur restes, après qu'ils ne m'ont plus. J'ai écrit plusieurs lettres à ma femme; sans doute elles ne lui seront pas parvenues. Aujourd'hui, je ne sais où ils sont les uns ni les autres, ni si je pourrai leur écrire. Je ne le ferai donc pas. Je dépose toutes mes pensées en toi; je dépose en toi mes adieux en ceux que j'aime. Tu les leur transmettras. Pauvre Lise! tu méritais un sort plus heureux! Mais je ne l'ai pas pu. Prends soin de notre enfant, rends-le juste et bon; quant à moi, je mourrai, le cœur plein de toi... Ma mère, tu es bien à plaindre..., et mon ami, et ma sœur, et ces pauvres enfants... Consolez-vous tous par cette pensée généreuse que je meurs victime de mon amour pour la liberté et le bonheur de mes concitoyens, que je suis innocent et que les hommes honoreront ma mémoire. Adieu, tout ce que j'aime. Souvenez-vous de moi, mais que ce souvenir demeure en vous-mêmes; je ne veux point que ma mémoire trouble la société, ni demeurer avec amertume dans le cœur des miens.

1. Décrets du 8 et du 10 prairial (*Moniteur*, réimpr., t. XXIV, p. 563 et 580). Les femmes des députés arrêtés depuis le 1er germinal devaient d'abord sortir de Paris dans vingt-quatre heures; puis le Comité de sûreté générale fut autorisé à leur accorder des sursis.

Adieu, je vous aime tous beaucoup, vous le savez; j'aurais donné mon sang et ma vie pour votre bonheur, mais ils appartenaient d'abord à la patrie et à mon devoir. Adieu, soutenez votre courage et ne tombez point dans cet abattement qui ne convient qu'aux parents des coupables; car je ne me suis point écarté des sentiers périlleux de la justice, et mon souvenir ne peut avoir rien que d'honorable... Le dernier adieu est pénible à prononcer lorsqu'on aime tant; cependant il le faut dire. Adieu donc. Je suis affligé de n'avoir ni le temps ni les moyens d'écrire les preuves de mon innocence contenues dans le narré de ma conduite. J'aurais été bien aise que ce tableau eût pu être mis sous les yeux de mes concitoyens. J'aurais écrit à mon frère Tissot si j'eusse été instruit de son sort. Je lui recommande, et à ceux de mes amis qui me survivront, ma justification aux yeux de la postérité. Périssent tous les tyrans!

Le 20 prairial au soir, le convoi entrait à Paris[1]. D'après les ordres du Comité de sûreté générale, les députés furent conduits à la maison d'arrêt des Quatre-Nations, rue Mazarine, dans les dépendances de l'ancien collège[2]. On les enferma dans ce qu'on appelait le second bâtiment, entre la grande cour intérieure et la rue, avec les autres prisonniers traduits devant la commission militaire[3]. Dans les premiers moments, il leur fut interdit de communiquer avec personne. Le concierge avait ordre d'intercepter les lettres qu'ils écrivaient : il les remit au Comité de sûreté générale, qui les laissa passer. Dans le nombre, il y en avait une de Goujon pour Lise, dont il avait enfin reçu des nouvelles, et qu'il savait être demeurée à Paris[4].

1. Le Comité de sûreté générale aux représentants Delmas, Aubry et Gillet, chargés de la direction de la force armée, 20 prairial an III (Arch. nat., F⁷ 4411B).

2. Le Comité de sûreté générale à la commission militaire, 21 prairial an III (Arch. nat., F⁷ 4411B et W 548, registre de correspondance, n° 34). Ce local dépend aujourd'hui de l'Institut; il est affecté en partie aux services du bureau des longitudes.

3. Arrêté du Comité de sûreté générale, 20 prairial; arrêté de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux, 21 prairial (Arch. nat., W 548). Les accusés traduits devant la commission avaient été jusqu'alors enfermés aux Jacobins-Saint-Honoré, dans l'ancienne salle du club. Elle fut bientôt trop petite pour les contenir, et le transfert aux Quatre-Nations fut ordonné sur la demande de la commission (Arrêté du Comité de sûreté générale, 5 prairial, Arch. nat., W 548. La commission militaire au Comité, 20 prairial, et arrêté en marge, même date, Arch. nat., F⁷ 4429).

4. Ordre de la commission au concierge Blanchelaine, 22 prairial; la com-

Maison des Quatre-Nations.

Ma chère bonne amie, me voilà revenu dans le même lieu que tu habites. Prends patience et courage; l'innocent obtiendra sans doute justice. Tu pourrais voir quelques-uns de mes collègues; il pourrait te dire si quelqu'un de vous obtiendrait la permission de me voir. J'aurais bien de la joie à embrasser mon pauvre petit enfant. Je te prie de m'envoyer quelques effets. Dis-moi aussi si vous vous portez bien depuis que je vous ai vus. Sois tranquille sur mon sort; je fus toujours étranger à toute intrigue et je n'ai parlé que dans la pureté de mon cœur. Je t'embrasse et t'aime, ainsi que maman, ma sœur, son mari, les petits, les bonnes et tous nos amis. Adieu, bien-aimée. Je te recommande la douceur, la prudence et le courage dans nos malheurs. N'oublie jamais ton tendre ami[1].

Le 23 prairial, les détenus furent autorisés à recevoir des visites. Aussitôt Goujon fit partir ce billet[2] :

Paris, maison des Quatre-Nations.

La Commission vient de décider que je pourrais communiquer avec ma famille, une personne à la fois seulement, en présence du concierge. Que quelqu'un vienne me voir. Mes bons amis, mon cœur est tout entier à vous; l'amitié seule reste en mon cœur. Adieu.

C'est Lise qui vint à la prison. Elle ne put voir son mari qu'en présence d'un juge de la commission, le capitaine Fabré, du 24e chasseurs à cheval. Soit par méfiance, soit par sympathie secrète, soit par une curiosité bizarre et un peu suspecte, il avait demandé et obtenu de ses collègues l'autorisation d'être présent à l'entrevue[3]. Il semble qu'il témoigna quelques bons sentiments[4] et ne surveilla pas l'entretien de trop près. Lise put remettre à son mari des vêtements, du linge, un paquet de journaux. Les prisonniers apprirent ainsi les détails de l'insurrection dont ils passaient pour être les chefs. Ils ne connurent pas, semble-t-il, la lutte acharnée et féroce que pendant les jours précédents leurs

mission au Comité de sûreté générale, 23 prairial (Arch. nat., W 548, registre de correspondance).

1. Tissot, *op. cit.*, p. 143.

2. Tissot, p. 145.

3. Arrêté de la commission militaire, 23 prairial (Arch. nat., W 548).

4. Plus tard, c'est à lui que Lise s'adressera pour réclamer le corps de son mari.

accusateurs avaient menée pour assurer le succès de leur vengeance. Ils n'apprirent qu'imparfaitement l'intervention courageuse de Lanjuinais et de Lesage en leur faveur; mais ils lurent les articles du *Moniteur*, où dans un style pathétique, à la Tallien, le jeune Trouvé réclamait chaque jour leur supplice[1]. Ils virent bien nettement alors que leur perte était résolue dès longtemps. Bourbotte fit son testament avant de comparaître, et il y mit ce titre : « Paris, 24 prairial, l'an trois. Bourbotte, convaincu d'avance qu'il va être assassiné, a tracé ces lignes quelques heures avant sa mort[2]. » Goujon, pour consoler les siens, voulut au moins feindre l'espoir et se défendre jusqu'au bout. Une seule personne à la fois pouvait lui rendre visite à la maison d'arrêt. Pour laisser cette joie suprême à la femme et à la mère du prisonnier, Tissot se privait de l'aller voir. Il passait tout son temps à rédiger des appels à l'opinion publique, dans l'espoir de sauver celui qu'il nommait son frère, et bien que lui-même fût suspect et surveillé de près par la police[3]. Sous le nom de « la citoyenne Ricard, veuve Goujon », il composa et fit imprimer deux mémoires : des *Réflexions à la Convention nationale sur la question de savoir si elle doit laisser juger par la commission militaire les représentants du peuple arrêtés le premier prairial*[4], et une *Adresse aux représentants du peuple*[5], simple et touchant tableau de la vie privée

1. Voici ce qu'il écrivait, par exemple, dans le n° du 18 prairial (réimpr., t. XXIV, p. 605) : « Que deviennent ceux qui encourageaient les bourreaux de leur collègue massacré? Que fait la commission chargée de les juger? Eh! quelle est donc cette inviolabilité du crime? Quoi! toujours des ménagements pusillanimes après avoir dit solennellement qu'on n'en gardera plus! Des formes de barreau pour des révoltés pris les armes à la main et, comme on l'a dit, les pieds dans le sang des victimes! Convention nationale, quelle expérience pourra donc te convaincre? » etc.

2. Arch. nat., W 547, n° 103.

3. Le Comité de sûreté générale à la Commission administrative de police, 4 prairial, 2 heures après minuit, l'an III : « Le citoyen Tisiot (*sic*), attaché à la Commission d'agriculture et des arts, fut mis en état d'arrestation comme prévenu d'avoir participé aux mouvements de la journée du 12 germinal. Ayant produit des pièces justificatives, et sur la garantie de son beau-frère Goujon, il a obtenu sa mise en liberté. Nous pensons cependant que les circonstances commandent qu'il soit mis sous une surveillance bien active. Vous voudrez, citoyens, remplir les vues du Comité avec toute la prudence convenable. — Pémartin, Gauthier, Mathieu, Perrin, Délecloy » (Arch. nat., F[7] 4411[B]).

4. Bibl. nat., Lb[41] 1829.

5. Bibl. nat., Lb[41] 1869.

du prisonnier, de ses débuts dans la Révolution, de son patriotisme et de ses services. Tissot fit passer les deux écrits à Goujon, qui répondit par la lettre suivante[1] :

Paris, maison des Quatre-Nations.

Chère maman, chers amis, je vous chéris et je vous aime comme je le dois; je porte en mon cœur tous vos efforts. J'ai reçu ce que vous m'avez envoyé, mais la matinée est déjà passée et je n'ai point entendu parler de vous, cela m'inquiète. Vous serait-il arrivé quelque chose? Je vous recommande la prudence. Ne faites rien qui puisse exaspérer les passions ni vous compromettre. Les passions sont nos plus grands ennemis. La justice, la raison, la vérité doivent nous sauver. Ce que j'ai vu est bien. Mon frère a dit ce que j'ai pensé. Ci-joint copie d'une lettre que j'ai cru devoir écrire à Lanjuinais ce matin. Vous l'approuverez sans doute. Je ne savais à qui écrire. Je renverrai l'écrit que Tissot m'a fait passer s'il en a besoin. Je suis inquiet; j'ai bien besoin de savoir de vos nouvelles. La matinée m'a paru très longue. Avez-vous reçu une lettre écrite de la route, à l'adresse de mon beau-père? Il y avait quelque chose d'inséré, un hymne. Cela est à garder pour l'avenir. Si la liberté nous immole, que mémoire reste de nous. Et, avant ce moment, s'il paraît inévitable, que mon frère se souvienne de ce que nous avons souvent dit du dernier service de l'amitié en pareille circonstance. Prenons tous courage, la justice reconnaîtra notre innocence ou *la gloire s'assoira sur nos tombes*. Adieu, chère bien-aimée; adieu, mère, sœur, frères; vous êtes tous au fond de mon cœur. Puis-je vous presser encore une fois dans mes bras? Ne vous livrez pas à des démarches inconsidérées. Songez que je n'ai que vous, et qu'il faut que vous vous conserviez pour moi. Chers amis, la vie ne m'est chère que par vous et par la liberté. Adieu.

P.-S. — Tout le monde est-il donc contre moi, et l'abandon de l'innocence flétrit-il donc tous les cœurs? Songez que c'est à la douce persuasion seule de parler et de convaincre.

La lettre jointe, à Lanjuinais, est singulièrement émouvante. En la reproduisant, dans ses *Souvenirs de prairial*, Tissot l'a fait suivre de cette note : « Lanjuinais, Lanjuinais, ne sens-tu pas murmurer dans ton cœur la voix de l'opprimé, que tu as méconnue? » Parole injuste, et singulier reproche : ce que

1. Cf. Tissot, p. 145.

Goujon le suppliait de faire, Lanjuinais l'avait déjà tenté sans succès, sinon peut-être sans péril[1].

Maison des Quatre-Nations.

Le hasard fait que je t'ai parlé dans la soirée même du 1er prairial, et que tu es par conséquent à même de juger quels sentiments m'animaient. J'ai vu dans la route, par les journaux, que tu étais resté fidèle aux principes. Cela me suffit pour m'adresser à toi. A qui m'adresserai-je, moi qu'une vie ignorée et exempte de toute intrigue prive de tout appui parmi les hommes puissants? La calomnie se précipite sur ma tête; elle menace de dévorer l'innocent. Toutes les formes protectrices de la justice sont, dit-on, écartées de moi, de moi qui aurais donné mon sang et ma vie pour voir régner le calme et la paix au milieu de ma patrie! Souviens-toi du temps de tes malheurs; ce souvenir sera plus éloquent que tout ce que je pourrais dire. Que demandais-tu alors? Un tribunal équitable, un tribunal compétent qui te jugeât avec impartialité et justice, ainsi que cela est dû à tous les citoyens. Eh bien, ce que tu demandais alors, je le demande aussi. Je le demande avec quelque droit, car je marche avec l'heureux souvenir que je n'ai jamais voté l'arrestation illégale d'aucun de mes collègues, que jamais je n'ai voté ni l'accusation ni le jugement d'aucun. Peut-être même est-ce là une des causes premières des persécutions que j'éprouve? Quoi qu'il en soit, je ne m'en repens pas; il vaut mieux mourir innocent que de vivre coupable. Conserve-toi à toi-même cet heureux témoignage. Ne laisse pas pour moi fouler aux pieds les principes. Demain cet oubli retomberait sur toi-même. Soutiens mes droits, ils sont les tiens. Soutiens ma cause, elle est celle de la justice qui ne veut pas que l'on condamne sans entendre; elle est celle de la liberté qui ne veut pas que le citoyen soit mis à mort sans formes, sans jurés, sans débats. Collègue, j'invoque la justice; j'invoque l'examen sévère, mais légal, de ma conduite. Je suis seul, enfermé, séparé de tout ce que j'aime, j'ignore tout ce qui se passe, j'ignore tout ce que je puis craindre ou espérer. J'invoque la justice des hommes, s'il en est encore au milieu de l'horrible tumulte des passions. Je remets ma cause entre tes mains; je la remets entre les mains de tous ceux qui chérissent et défendent les droits sacrés du citoyen. Fais pour moi ce que tu crois juste. Un représentant du peuple arrêté, accusé, presque condamné sans avoir

1. Il est vrai, comme on le verra, que sa déposition devant la commission militaire fut singulièrement embarrassée et timide. C'est sans doute à elle que Tissot pensait en écrivant cette note.

été entendu, a pour juge une commission militaire! Cela fait frémir la nature et la liberté!

Lanjuinais reçut cette lettre le 23 prairial. Quand même il eût voulu tenter quelque chose, le temps aurait manqué, car le procès des députés commença dès le lendemain devant la Commission militaire. Le matin du 24, de bonne heure, Sophie vint, pour la dernière fois, rendre visite à son frère. Elle portait dans ses bras Philarète. Goujon les embrassa longuement tous deux et leur dit adieu sans faiblesse. Pour Lise, qui n'avait pu entrer, il écrivit un dernier billet[1] :

Paris, maison des Quatre-Nations.

Chère bien-aimée, je t'aime et je te remercie. Oh! vous avez tous rendu quelque joie à mon cœur. Pauvre enfant, je l'ai embrassé pour lui et pour toi. Je t'en prie, chère amie, ménage ta santé pour lui, nourris dans ton cœur le souvenir de ma tendre affection. Quel que soit le sort qui m'attend, tu demeureras la bien-aimée de mon cœur jusqu'à mon dernier soupir. Que ne puis-je te voir un instant! Maman, ma sœur, je les remercie, je les aime. Adieu, je te renvoie Philarète. Adieu; je suis bien près de vous et ne puis vous presser sur mon cœur. Adieu..., tu m'as promis ton portrait.

Quelques moments plus tard, un peu avant midi, les députés furent extraits de la maison d'arrêt et conduits, pour être jugés, devant la Commission militaire.

R. Guyot et F. Thénard.

(La fin prochainement.)

1. Cf. Tissot, p. 144.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ÉRIK DE POMÉRANIE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT[1].

Dans *Érik de Poméranie*, on retrouve toutes les qualités qui mettent M. Kr. Erslev au premier rang parmi les historiens contemporains de son pays. Chroniques danoises, suédoises et allemandes, mais principalement actes et lettres de toute provenance, les sources étaient nombreuses, — quoique souvent insuffisantes, — et surtout fort éparpillées. Pour les réunir et les collationner, M. Erslev n'a épargné aucune peine, pas même un voyage entrepris en 1866 afin de consulter les archives des villes hanséatiques. Aussi son livre est-il bourré de faits, et il n'est pas une de ses phrases, pour ainsi dire, qui ne s'appuie sur un document cité. Le tout est classé avec tant d'habileté et enchaîné avec tant de méthode que dans ce dédale très touffu on suit toujours sans peine le fil conducteur. Le style est à la fois sec, concis, rapide, net et clair. Dans les parties où M. Erslev présente avec maîtrise les conclusions de sa minutieuse étude, comme dans plusieurs chapitres du IIIe livre et du VIIe, le ton est plus vivant et la manière plus ample. Lorsqu'il résume au lieu de s'attacher aux détails, par exemple dans la description de la révolte suédoise, il écrit aussi avec plus d'éclat et de chaleur. Partout il apporte une tranquille et franche impartialité, une large et haute conception de l'histoire.

Aussi peut-on dire que, grâce à lui, Érik de Poméranie se révèle à nous non seulement en pleine lumière, mais encore sous un jour nouveau. Tous ceux qui ont parlé de ce malheureux roi, aussi bien ses contemporains que les historiens des âges suivants, l'ont presque toujours fait avec antipathie, avec haine[2]. Pour les Suédois, c'est le

1. Kr. Erslev, *Erik af Pommern; hans kamp for Sönderjylland og Kalmarunionens oplösning*. Copenhague, J. Erslev, 1901, in-8°, 488 p.

2. Il faut excepter A. D. Jórgensen, qui, dans ses *Quarante récits tirés de*

tyran étranger, connu seulement par les exactions de ses baillis et de ses châtelains; pour les Allemands de la Hanse et du Holstein, le contempteur de leurs droits et l'ennemi opiniâtre; pour les Danois, enfin, leur premier roi d'origine allemande, qui voulut établir sa famille sur le trône, épuisa le pays par des guerres sans résultat et ruina par son entêtement l'œuvre de Marguerite, l'union des trois royaumes scandinaves sous la suprématie du Danemark.

Certes, Érik avait ses défauts, et M. Erslev ne manque pas au devoir de les relever. Autoritaire, emporté, parfois peu fidèle aux rendez-vous acceptés ou donnés, il a souvent irrité maladroitement ses adversaires et ses amis. Mais ce qui lui a le plus nui, c'est la droiture même de son caractère, sa conception abstraite et inflexible du droit, son manque de souplesse. Tout arrangement louche ou seulement provisoire, toute concession lui répugnait. Au lieu de s'attaquer à chaque difficulté séparément, en réservant les autres pour plus tard, comme le faisait Marguerite, il voulait les régler ou plutôt les trancher toutes à la fois. Mais le nombre en était si grand que ses forces ne pouvaient suffire à la tâche. L'échec définitif de sa lutte contre les Allemands ébranla sa confiance en lui. Homme tout d'une pièce, il se sentit enfin brisé et sans ressort quand la dernière conférence de Calmar lui eut révélé qu'il s'était fait de ses droits royaux une idée fausse.

Dans les circonstances difficiles où il se trouvait placé, eût-il mieux réussi en montrant la douceur astucieuse, temporisatrice et pourtant si énergique de Marguerite? Peut-être, mais qui saurait l'affirmer?

En tout cas, il a, sur beaucoup de points, parfait l'œuvre de ses deux illustres prédécesseurs et tracé la voie à ses successeurs. Le but qui lui tenait le plus au cœur, c'était la réunion du Jutland méridional à la couronne; ensuite venait le développement du commerce danois, son affranchissement du joug de la Hanse. Comment il a cherché en vain à remplir ces deux tâches patriotiques, je vais le résumer brièvement en suivant le livre de M. Erslev[1].

I.

La question du Slesvig était plus simple encore qu'aujourd'hui au point de vue du droit réel, déjà entrevu par Érik, mais presque aussi

l'histoire nationale, témoigne à Érik la plus chaude admiration, mais commet en même temps plusieurs inexactitudes à son endroit.

1. Je devrai toutefois, au commencement de chaque subdivision, remonter

embrouillée au point de vue de ce droit diplomatique, si je puis l'appeler ainsi, qui traite les peuples comme des troupeaux et se fonde uniquement sur les conquêtes, les traités, les testaments, les contrats et autres actes des souverains. Ce pays, purement danois aussi loin que l'histoire nous permet de remonter, n'en a pas moins toujours été convoité et souvent revendiqué par les Allemands. Pour le malheur du Danemark, Valdemar le Victorieux avait érigé cette province en duché et l'avait donnée en fief à son fils Abel, dont les descendants réussirent, non sans lutte, à le conserver au même titre. Quand l'un d'entre eux, le duc Valdemar, eut été assez irrégulièrement nommé roi pendant la déposition temporaire de Christophe II, il en investit son oncle maternel Gérard le Grand, comte de Holstein, à qui il devait la couronne. A l'avènement de Valdemar Atterdag, il redevint duc de Slesvig, mais il dut, jusqu'à paiement d'une forte somme, laisser tout son duché en gage entre les mains des fils de Gérard. Ni lui ni son fils Henri ne purent en dégager plus de la moitié.

Lorsque ce dernier décéda sans laisser d'enfant, les comtes de Holstein réclamèrent le duché et l'occupèrent tout entier. Valdemar Atterdag se disposait à le leur enlever quand il mourut. Marguerite, qui voulait avoir les mains libres pour réaliser l'union des trois royaumes scandinaves, renonça en apparence à reprendre le Slesvig, et son fils Olaf le donna en fief héréditaire au comte Gérard VI de Holstein (Nyborg, 1386). Quand Érik de Poméranie eut été élevé au trône de Danemark, Gérard comparut devant lui à la conférence d'Assens (1396), mais, d'après les témoignages danois, il refusa de lui faire hommage et ne reçut pas l'investiture; d'après les Holsteinois, tout se passa, au contraire, suivant toutes les règles féodales, et il semble bien qu'ils se rapprochent davantage de la vérité, à en juger d'après les bons rapports postérieurs de Marguerite avec le duc de Slesvig. Plus tard, pendant que la veuve et les fils mineurs de celui-ci étaient sous leur tutelle, Marguerite et Érik en profitèrent pour acquérir, comme gages ou comme fiefs, les deux tiers du Slesvig. Cela ne se passa point sans contestations, surtout quand la tutelle des jeunes ducs eut été remise entre les mains de leur oncle,

plus haut que l'époque où il prend l'histoire du Danemark. On sait qu'Érik de Poméranie, petit-neveu de Marguerite, vint en Danemark à l'âge de sept ans, fut couronné à quinze roi des trois royaumes scandinaves (1397), ne commença vraiment à régner qu'après la mort de sa grand'tante (1412), fut déposé en 1439 par le Conseil du royaume de Danemark et par celui de Suède, se retira alors dans l'île de Gotland jusqu'en 1449 et passa ensuite les dix dernières années de sa vie en Poméranie.

Henri de Lunébourg. Dès 1410, le Holstein était en armes, et, après la mort de Marguerite, la querelle s'envenima.

Érik, qui avait apporté à cette lutte tout l'enthousiasme de la jeunesse, la reprit sur-le-champ avec la plus grande énergie. Les deux partis convinrent enfin de se soumettre, sans trop indiquer sur quels points, à une cour arbitrale qui siégea à Nyborg (1413). Henri de Lunébourg fut surpris de voir que le roi contestait à ses neveux leurs droits au duché de Slesvig et déclara qu'ils étaient disposés à prêter hommage à Érik pour ce fief, comme l'avait déjà fait leur père. Devant les prétentions danoises, il rompit net et partit de Nyborg avec eux. Le tribunal les condamna par contumace à la perte de leur duché pour les raisons suivantes : leur père avait refusé l'hommage et n'avait pas reçu l'investiture; les jeunes ducs, sous la direction de leurs tuteurs, s'étaient rendus coupables de félonie en prenant les armes contre leur suzerain et avaient ainsi forfait tout droit au duché; le fief revenait donc à Érik comme suzerain et même comme seul héritier légitime par sa bisaïeule Helvig de Slesvig, sœur du duc Valdemar et femme de Valdemar Atterdag.

Ce jugement n'arrêta pas les hostilités, loin de là. Les jeunes ducs continuèrent à réclamer le Slesvig comme partie de leur héritage paternel et comme pays allemand. Ils alléguaient l'investiture donnée jadis à leur bisaïeul Gérard le Grand; Érik leur opposait un reçu d'où il ressortait que Gérard et ses fils avaient détenu le Slesvig en gage et non en fief. Des deux côtés on savait fort mal l'histoire du duché, et les ducs auraient mieux prouvé leur bon droit, au point de vue féodal, en s'appuyant sur l'investiture de leur père à Nyborg.

D'ailleurs, Érik ne se souciait plus maintenant de réfuter aucun de ces détails. Habitué qu'il avait été en Allemagne au système féodal, il ne pouvait manquer de remarquer qu'il n'existait rien de semblable dans le royaume danois : là on ne connaissait, sous le nom de fiefs, que des bénéfices temporaires. Érik en conclut bientôt, mais à tort, que le Slesvig ne pouvait faire exception. A partir de ce moment, il ne cessa de proclamer que le Slesvig formait partie intégrante et inséparable du Danemark, et non seulement qu'il n'avait jamais pu être donné en fief, mais que, l'eût-il été, le devoir du souverain était de considérer comme sans valeur cette infraction aux lois fondamentales du royaume. C'est cette conception qu'Érik parvint à faire triompher auprès de son cousin l'empereur Sigismond, quand les deux partis, après bien des luttes et des négociations stériles, eurent choisi celui-ci comme arbitre suprême. Le jugement portait, en effet, que tout le Slesvig appartenait à Érik *jure directi et utilis dominii*,

autrement dit comme domaine pur et simple, tandis que les comtes de Holstein n'y avaient aucun droit *ratione feudi* (28 juin 1424).

A cette décision, rendue d'ailleurs par l'empereur seul, contrairement à leur désir, les Holsteinois refusèrent de se soumettre, et la guerre recommença, interrompue souvent par des négociations et par des trêves mal observées de part et d'autre, surtout du côté des Allemands. Érik eut d'abord le dessus, puis les Holsteinois, grâce à l'aide de la Hanse, occupèrent peu à peu presque tout le Slesvig. A ce moment, le roi, inquiété par l'insurrection suédoise, traita avec ses ennemis (Vordinborg, 1435) : il leur accorda en fief pendant leur vie et à leurs héritiers pendant deux ans la partie du Slesvig qu'ils occupaient effectivement. A l'expiration de ce délai, on devait reprendre la question, aucune des parties n'abandonnant ses droits. Après la déposition d'Érik, le Conseil du royaume (Lubeck, 1439) et Christophe de Bavière (Kolding, 1439) allèrent plus loin encore : ils donnèrent aux comtes de Holstein tout le Slesvig en fief héréditaire.

M. Erslev est le premier qui ait signalé le principe soutenu avec justice par Érik et reconnu par l'empereur Sigismond : le Slesvig est un pays danois à tous les points de vue et constitue une partie inaliénable du Danemark.

II.

Nous avons vu que la Hanse avait appuyé les comtes de Holstein et largement contribué à leur succès final. Cette association puissante et avide a joué dans l'histoire d'Érik un rôle néfaste et souvent peu loyal. Sous Valdemar Atterdag, elle avait consenti à faire la paix avec le Conseil royal (Stralsund, 1370), à condition qu'on lui accordât de nombreux privilèges et qu'on lui donnât comme garantie, avec voix prépondérante dans le choix du prochain roi, presque toute la Scanie occidentale pendant quinze ans. Marguerite avait réussi à rentrer en possession de ce gage, mais elle avait dû confirmer les privilèges. Érik avait gagné les bonnes grâces de la Hanse en combattant le conseil révolutionnaire de Lubeck pour rétablir l'ancien. Il voulut en profiter pour obtenir l'alliance des villes hanséatiques contre le Holstein, et il finit par y arriver. La Hanse espérait ainsi jouir en paix de ses anciens privilèges et même les augmenter. Mais Érik déclara qu'il ne pouvait confirmer ceux qui étaient incompatibles avec le maintien de son autorité et de sa dignité royales ou nuisibles au commerce de ses royaumes et à l'intérêt de ses sujets, — c'est-à-dire presque tous. — Contrairement au traité, les villes hanséatiques prirent alors parti pour le Holstein, sans négocier

d'abord avec Érik, déclarèrent la guerre à celui-ci et entrèrent immédiatement en campagne. Les ordres de Sigismond ne purent les arrêter. La lutte s'aggrava encore quand Érik eut établi dans le Sund des droits de péage. Malgré bien des alternatives, l'avantage sur mer semblait être du côté du roi, et il serait sans doute parvenu à imposer des conditions favorables aux intérêts scandinaves, quand l'insurrection suédoise l'obligea à conclure rapidement la paix et à confirmer les anciens privilèges de la Hanse (Vordinborg, 1435). Après sa déposition, le Conseil du royaume et Christophe de Bavière se virent contraints de ratifier ces concessions (Lubeck et Kolding, 1439). Celui-ci, il est vrai, reprit ensuite la lutte, en déclarant que les villes hanséatiques avaient plus de droits en Danemark que le roi lui-même; mais elle ne devait se terminer que cent ans plus tard, à l'avantage du Danemark.

III.

C'est donc le soulèvement des Suédois qui força Érik à traiter avec ses ennemis allemands. L'histoire de cette révolution a déjà été suffisamment exposée dans des ouvrages antérieurs à celui de M. Erslev. Il fait cependant ressortir avec plus de clarté qu'on ne saurait l'imputer, au moins dans ses causes premières, aux fautes du roi Érik. L'acte d'union rédigé à Calmar n'avait jamais été publié, contrairement aux engagements pris, et Marguerite avait gouverné sans en tenir compte, soumettant en réalité la Suède et la Norvège à l'hégémonie danoise, nommant dans ces deux pays des baillis, des châtelains et des évêques danois ou allemands, réunissant au domaine royal de nombreuses terres soi-disant usurpées, exerçant enfin une autorité absolue. Instruit par sa grand'tante dans l'art de régner, Érik ne pouvait que suivre ses errements, en croyant ainsi se conformer au droit strict. Il donna pourtant beaucoup moins qu'elle dans l'arbitraire. En Suède, par exemple, on cessa de confisquer des terres sur une grande échelle, et Érik déféra les cas en litige à des tribunaux composés de manière à sauvegarder les intérêts suédois. L'immigration des Danois et des Allemands diminua. La noblesse suédoise s'accommodait assez de ce régime, peu désireuse qu'elle était de voir arriver au pouvoir et surtout au trône quelqu'un des siens. Le peuple, au contraire, ne cessait de se plaindre, avec raison, des exactions des baillis et des châtelains royaux; il lui déplaisait d'obéir à un roi étranger et toujours retenu en Danemark; il lui pesait enfin de payer tant d'impôts pour soutenir des guerres en apparence purement danoises, qui nuisaient à sa prospérité en arrêtant le commerce

de la Suède avec la Hanse. De là cette insurrection des paysans, par laquelle ils commencèrent à jouer un rôle important dans l'histoire du pays et obtinrent une place dans sa diète. Les peuples ne sauraient rester unis que par des intérêts communs, et il n'en existait plus entre le Danemark et la Suède; depuis que les deux pays avaient secoué le joug et la crainte du Mecklembourg. Aussi le Conseil du royaume, la noblesse et surtout le clergé ne tardèrent-ils pas à suivre en Suède le mouvement populaire, tout en cherchant à l'endiguer. Érik se montra en cette occasion aussi entêté qu'inactif, et quand il eut bien constaté que le droit n'était pas de son côté, il renonça réellement à la lutte.

IV.

Certes, les Danois pouvaient le lui reprocher, ainsi que son obstination à vouloir rendre la couronne héréditaire dans sa famille au lieu de la laisser élective. Mais on se demande s'ils avaient d'autres plaintes fondées à lui adresser. Dans celles qu'ils rédigèrent vers la fin de son règne, on ne trouve qu'exagérations et inexactitudes. Érik, ce premier roi étranger, avait lutté sans repos pour rattacher le Slesvig au royaume, cessé presque d'appeler des Allemands en Danemark et défendu le commerce danois contre la tyrannie de la Hanse. Il avait accordé des privilèges très étendus aux villes, dont plusieurs lui doivent leur existence ou tout au moins leur développement, Elseneur, par exemple, et même Copenhague, cédée à contre-cœur par l'évêque de Roskilde et choisie dès lors pour capitale. Par le péage du Sund, il augmenta les revenus de la couronne. Il se montra aussi moins autoritaire que ses prédécesseurs à l'égard du clergé; il est vrai que ce dernier, inspiré par l'esprit de réforme qui soufflait alors sur le monde catholique, aurait voulu se soustraire complètement à l'autorité royale. Enfin, Érik consulta beaucoup plus souvent que ses devanciers le Conseil du royaume, qui s'était formé à l'abri du trône et qui, dès la fin de son règne, prit en main pour bien longtemps le gouvernement du pays.

Les guerres d'Érik avaient, il est vrai, fatigué et appauvri le Danemark sans lui rapporter aucun avantage. Le commerce en avait pâti, entre autres raisons, à cause du veto sur l'exportation. Cependant, la classe qui avait été la plus éprouvée, celle qu'Érik avait en outre le moins favorisée et même durement réglementée au profit de la bourgeoisie, je veux dire les paysans, se révolta après sa déposition pour défendre sa cause contre la noblesse. Il y a là d'ailleurs des points obscurs que M. Erslev a omis d'élucider et qu'il serait

pourtant utile d'éclaircir pour expliquer l'évolution de la classe campagnarde en Danemark. Toujours est-il que les vilains furent battus et que le pouvoir resta entre les mains des seigneurs. Leur fidélité envers Érik a son pendant presque exact dans l'attitude de la Norvège. Ce pays avait beaucoup plus souffert de l'union que la Suède. Érik n'y était jamais venu depuis son avènement, et il y avait nommé un assez grand nombre d'étrangers à des postes importants. Néanmoins, les Norvégiens attendirent pour se détacher d'Érik, leur roi héréditaire, qu'il les eût lui-même tout à fait abandonnés.

Érik ne put jamais comprendre la défection des Danois, et il dut en être profondément blessé. Il prit la peine de répondre à leurs accusations et leur proposa de s'en remettre à un arbitre. Il attribuait leur désertion à cette ingratitude et à cet esprit d'insubordination envers leurs souverains, dont il trouvait, disait-il, maints exemples dans leur histoire. Mais toujours il leur conserva une affection particulière; quand les Suédois voulurent s'emparer de l'île de Gotland, où il vivait à l'écart depuis dix ans, il prévint les Danois, qui s'en saisirent et la conservèrent pendant deux siècles.

Sans doute, il n'a réussi dans aucune des vastes entreprises extérieures que cette affection lui inspira pendant son règne si agité. Mais il a du moins laissé à ses successeurs un royaume pacifié, régulièrement organisé, débarrassé de toute velléité féodale et fermement uni, — excepté en ce qui concerne le Slesvig. — A l'intérieur, en d'autres termes, il a consolidé et achevé l'œuvre de Valdemar Atterdag et de Marguerite.

Paul Verrier.

LE PRINCE LOUIS BONAPARTE ET LE PRINCE DE METTERNICH EN 1838.

Tout le monde connaît l'épisode dramatique de la vie du prince Louis Bonaparte, qui mit en péril les relations pacifiques de la France et de la Suisse. Louis Bonaparte, revenu à Arenenberg vers le milieu de l'année 1837, de l'Amérique, où il avait séjourné quelque temps après l'affaire de Strasbourg, fit publier par un de ses complices, Laity, une brochure qui exaltait cette échauffourée et contenait une apologie du bonapartisme. Le gouvernement du roi Louis-Philippe ne se contenta pas de la condamnation à cinq années de détention et à dix mille francs d'amende infligée à Laity par la Cour des pairs; il demanda l'expulsion du prince hors de Suisse. A la diète helvétique, M. Kern, député du canton de Thurgovie, soutint que le prince était citoyen de ce canton et repoussa la demande du gouvernement français. La diète se prorogea au 1er octobre 1838 sans avoir pris aucune décision.

En attendant, le gouvernement français ne se borna pas à des notes menaçantes, approuvées par les gouvernements de l'Autriche, de la Prusse, de Bade, du Wurtemberg; il réunit sur les frontières de la Suisse un corps d'armée sous le commandement du général Aymar. D'autre part, en Suisse, les esprits se montaient. Le sentiment public était unanime en faveur de la défense du sol natal, et on se livrait avec ardeur à des préparatifs militaires. Cette situation critique fut tranchée par la résolution du prince Louis Bonaparte de quitter la Suisse et de se rendre en Angleterre. La diète, aussitôt qu'elle fut réunie, adressa le 6 octobre au duc de Montebello, ambassadeur de France, la communication suivante : « Lorsque les Grands Conseils des cantons ont été appelés à délibérer sur la demande de M. le duc de Montebello, leurs votes se sont partagés sur la position de Louis Napoléon-Bonaparte et sur la question de nationalité, mais non sur le principe que la demande d'expulsion d'un citoyen suisse serait inadmissible, comme contraire à l'indépendance d'un état souverain. Depuis que Louis Napoléon a fait, pour s'éloigner du territoire de la confédération, des démarches publiques, que le Directoire s'est occupé à faciliter, une délibération

de la diète sur cette matière devient superflue. » Tout en ne dissimulant pas le pénible étonnement causé par les démonstrations hostiles de la France, la diète exprimait l'espoir que rien ne troublerait à l'avenir la bonne harmonie des deux pays. Le comte Molé, ministre des Affaires étrangères, se déclara satisfait de cette réponse. Le prince Louis Napoléon, muni d'un passeport anglais, quitta Arenenberg le 14 octobre. L'affaire, qui avait éveillé les passions et menacé la paix, était terminée.

Mais il y avait un haut personnage que ce dénouement ne satisfaisait point. C'était le prince de Metternich. A ses yeux, il s'agissait de profiter de l'occasion pour donner une leçon sévère à la Suisse. Il avait déjà en 1836, après l'échauffourée de Strasbourg, émis l'opinion suivante : « Ce qui est certain et ce qui n'a plus guère besoin d'être démontré à personne, c'est qu'un foyer toujours incandescent comme l'est la Suisse ne peut être toléré dans la partie du monde qui a tant de prétentions aux progrès de la civilisation. » Le 7 août 1838, au commencement du conflit entre la France et la Suisse, il écrivait au comte Apponyi, représentant de l'Autriche à Paris : « Si la Suisse devait ne point satisfaire à ce qu'il est de son strict devoir de mettre en ordre, ce n'est plus de Louis Bonaparte qu'il pourrait être question, mais d'un pays qui se déclarerait en rébellion contre les règles les moins contestables du droit public. » Et le 12 octobre 1838, après avoir pris connaissance de la réponse du Directoire fédéral, adressée au duc de Montebello, le chancelier d'État d'Autriche conseillait au gouvernement français de ne pas se contenter d'une satisfaction « de fait », mais « d'insister sur une franche déclaration des principes de la part du corps helvétique ». « Il s'agit, écrivait-il au comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de la France à Vienne, de plus que de Louis Bonaparte présent ou absent; il s'agit de savoir si le corps helvétique entend qu'il soit remis au bon plaisir de ce personnage de compromettre ou de respecter les devoirs de la Suisse envers un grand État voisin[1]. »

Personne ne pourrait soupçonner que le prince de Metternich, en même temps, s'était mis en relations secrètes avec le prince Louis Bonaparte, pour l'empêcher à tout prix de choisir comme asile l'Angleterre, le pays libre par excellence. Les ouvrages historiques les plus réputés, qui traitent ce sujet, n'en disent rien. Il n'en est fait mention ni dans l'*Histoire de la monarchie de Juillet* de Thureau-Dangin[2], ni dans le livre de Thirria sur *Napoléon III avant l'Em-*

1. *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich*, t. VI, p. 158, 283, 284.

2. On lit dans Thureau-Dangin, *loc. cit.*, t. III, p. 285 : « Les puissances,

pire. Le seul ouvrage, à ma connaissance, où le fait soit brièvement noté, est le livre de E. Lecomte : *Louis Napoléon-Bonaparte, la Suisse et le roi Louis-Philippe* (Paris, 1856). On y lit (p. 238) : « On a prétendu, et cette assertion paraît s'être confirmée, qu'au moment de quitter Arenenberg, Louis Napoléon avait reçu un message du prince de Metternich, qui lui offrait, au nom de l'empereur, l'hospitalité dans les États autrichiens, où il serait reçu et traité comme un prince allié à la famille impériale de l'Autriche. Louis Napoléon aurait refusé, en déclarant qu'il optait pour l'Angleterre, le gouvernement de ce pays étant le seul qui n'eût point appuyé la demande à laquelle il devait son éloignement de la Suisse. » Cette indication est empruntée textuellement au n° 96 de la *Thurgaver Zeitung* du 27 octobre 1838 (« selon une lettre de Paris du 21 octobre »). Une indication un peu différente se lit dans l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg du 16 octobre 1838 (*Beilage*, n° 289, p. 2309) : « Du Danube, 10 oct. Le prince Louis Napoléon se rendra de la Suisse à Inspruck. Le gouvernement autrichien a offert au prince cette ville comme asile provisoire, jusqu'à ce que le conflit avec la France soit terminé et que le prince se soit décidé pour un domicile définitif. L'ambassade de l'Autriche en Suisse donnera au prince des passeports, et les employés de l'administration du Tyrol ont reçu l'ordre de lui accorder la protection nécessaire. On ne lui permet pas jusqu'à nouvel ordre de se rendre dans l'intérieur de l'Autriche. » Cette note n'échappa pas à la rédaction de la *Neue Zürcher Zeitung* qui, en l'insérant dans le n° 126 du 19 octobre 1838, ajoutait malicieusement : « L'Autriche paraît estimer la possession d'un prétendant de telle sorte, d'autant plus que celui qu'elle possède déjà (Henri, duc de Bordeaux) a perdu en valeur par la concurrence. » Enfin, l'*Allgemeine Zeitung* du 23 octobre 1838 (*Beilage*, n° 296, p. 2368) apprit à ses lecteurs : « Vienne, 18 oct. On dit que Louis Napoléon a informé notre gouvernement de son désir de se rendre en Autriche, qu'on lui a offert la capitale du Tyrol comme asile provisoire, mais qu'il a décliné cette offre avec beaucoup de remerciements. »

La libéralité incomparable de l'administration des archives d'État de Vienne me met en état d'éclaircir tous les détails de cette affaire intéressante. En parcourant à Vienne la correspondance du comte Louis de Bombelles, représentant de l'Autriche en Suisse, et du prince de Metternich, j'ai pu constater que c'était en effet Louis Bonaparte

émues de voir Mazzini et d'autres réfugiés, récemment expulsés de la Suisse, y rentrer pour s'associer à l'agitation, provoquée en faveur du prince, etc. » C'est une erreur. Mazzini et d'autres réfugiés, récemment expulsés de la Suisse, n'y rentrèrent pas.

qui, dès le mois de septembre, s'adressa à Bombelles. Le prince de Metternich, voyageant en Italie, écrivait à Bombelles de Florence, le 28 septembre 1838 :

J'ai vu, par la lettre que Votre Excellence m'a adressée en date du 18 septembre, que Louis Bonaparte a fait faire auprès d'Elle une démarche[1] pour s'enquérir si, en quittant la Suisse, il serait reçu dans les États de Sa Majesté. Vous voudrez bien, M. le Comte, en réponse à la demande, lui faire insinuer que, s'il se décide à sortir *immédiatement* du territoire helvétique, vous êtes autorisé à lui accorder un passeport pour Inspruck, d'où il aurait à me faire connaître ses vœux ultérieurs au sujet du séjour à désirer pour lui.

Quelques jours plus tard, le 1er octobre 1838, Metternich faisait connaître à Bombelles la nouvelle tournure que prenait l'affaire. A Florence vivait retiré le comte de Saint-Leu, l'ancien roi de Hollande, dont l'épouse avait été la reine Hortense, mère du prince Louis Bonaparte. Le comte de Saint-Leu, qui désirait vivement voir le prince mener une vie tranquille et dont les puissances ne pussent prendre ombrage, écrivit à Metternich en désignant la Bavière comme l'asile le plus convenable. Metternich lui envoya un fonctionnaire de sa chancellerie pour lui faire connaître la démarche du prince auprès de Bombelles et sa réponse du 28 septembre. Le comte de Saint-Leu reçut cette information « avec un grand plaisir » et fit prier Metternich de s'employer auprès du roi de Bavière afin qu'il permît à son fils de se retirer dans ce pays, où séjournait sa tante, la duchesse de Leuchtenberg, et où il avait encore quelques possessions provenant de l'héritage de sa mère. Metternich lui fit proposer par le même intermédiaire « d'écrire à son fils pour l'informer de la démarche qu'il avait faite auprès de lui (Metternich)... de lui dire qu'à cette occasion il avait appris celle qu'il avait fait faire par M. de Persigny, de lui exprimer le plaisir qu'il en éprouvait, si effectivement il avait l'intention sincère de s'éloigner du foyer d'intrigues où il se trouvait ». Le moyen le plus sûr de parvenir à ce but serait de se retirer immédiatement à Inspruck et d'y attendre la réponse du roi de Bavière. Le comte de Saint-Leu accepta cette proposition et consentit volontiers à faire remettre sa lettre à son fils par les soins de Bombelles. « Il exprima à cette occasion l'embarras où il se trouvait d'écrire à son fils, vu que depuis longtemps sa correspondance avec lui avait été des plus amères en suite du chagrin qu'il lui faisait,

1. Les documents conservés aux archives d'État de Vienne m'apprennent que Louis Bonaparte fit faire cette démarche par son fidèle ami M. de Persigny.

mais qu'il ferait un dernier effort sur lui-même pour s'exprimer paternellement »[1].

Metternich ne manqua pas d'instruire le représentant de la France à Florence de toutes ces manœuvres. Il se félicita de s'être assuré le concours du comte de Saint-Leu et se loua de la lettre de ce dernier. Mais, « malgré ces bonnes apparences, il ne garantit pas que le caractère inconstant et malveillant de M. Louis Bonaparte ne le fît changer soudainement de résolution »[2].

En effet, le prince Louis Bonaparte déjoua l'habile projet, concerté entre le prince de Metternich et le comte de Saint-Leu à Florence. C'est ce que nous apprennent les rapports de Bombelles et les documents qui y ont été annexés. Bombelles, après avoir reçu la dépêche envoyée par Metternich le 1er octobre, ne perdit pas un instant pour exécuter ses ordres. Dès le 8 du même mois, il expédia à Arenenberg le chevalier Frank de Negelsfürst, attaché à la légation autrichienne, et le munit du passeport « d'un simple particulier, voyageant pour son plaisir », et « des plus petits détails des instructions nécessaires »[3]. Frank de Negelsfürst revint de son voyage le 10 octobre au soir. Voici le rapport qu'il fit au comte de Bombelles :

Lucerne, 10 octobre 1838.

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de vous rendre compte de la manière dont j'ai pu m'acquitter de la commission auprès du prince Louis Bonaparte que Votre Excellence a bien voulu me confier.

Arrivé à Ermattingen à sept heures du soir, je me suis rendu incessamment à pied à Arenenberg. Moyennant une carte de visite, je me suis fait annoncer chez le Prince, qui m'a reçu seul dans un grand salon au rez-de-chaussée.

Je lui ai présenté ma lettre d'introduction, et je lui ai fait part du but de ma visite en lui remettant en même tems la lettre du comte de Saint-Leu et en y ajoutant, suivant les ordres de S. A. le prince de Metternich, que tout ce que M. son père lui proposait répondait com-

1. Metternich à Bombelles, 1er octobre 1838 (Archives d'État de Vienne, Suisse). Le comte de Saint-Leu à Metternich, Florence, 29 septembre 1838. Metternich au comte de Saint-Leu, Florence, 29 septembre 1838 : « Nos idées se rencontrent. Rien, M. le Comte, n'est sage et honorable comme la position que vous avez prise dans une bien regrettable circonstance » (Archives d'État de Vienne, *Toscana*, *Varia*, fasc. 17). Cf. le journal de la princesse Mélanie de Metternich, *Mémoires de Metternich*, t. VI, p. 259.

2. Copie d'une lettre de Bellocq à Molé, Florence, 11 septembre 1838 (Archives d'État de Vienne, *Toscana*, *Varia*, fasc. 17).

3. Bombelles à Metternich, Lucerne, 8 octobre 1838.

plètement aux idées de Son Altesse et avait même été concerté entre Elle et le comte de Saint-Leu.

Le prince Louis me répondit qu'il avait déjà été informé par M. Persigny de l'offre du Prince chancelier concernant son voyage à Innsbruck, et qu'il avait chargé son correspondant de présenter ses sincères remerciemens à Votre Excellence, et de l'assurer du chagrin qu'il éprouvait de ne pas pouvoir accepter dans ce moment l'asyle qu'on lui offrait, ayant déjà demandé et reçu son passeport pour l'Angleterre. Lui ayant répondu que, n'ayant pris aucun engagement formel vis-à-vis de cette puissance et ayant été invité par le Vorort à nommer, d'après son choix, l'endroit ou le pays où il voudrait se rendre, il était toujours le maître de se porter là où celà lui conviendrait le mieux et de changer d'avis, avant d'avoir donné encore aucun commencement d'exécution à son premier projet.

Là-dessus, une conversation s'est engagée qui serait trop longue pour être exposée à Votre Excellence dans tous ses détails et dans l'ordre où ces détails se sont présentés. Je me bornerai à la simple relation des motifs allégués par le Prince et qui l'empêchaient d'accepter pour le moment l'offre bienveillante que j'étais chargé de lui faire; puis je tâcherai d'exposer en peu de mots les argumens par lesquels je me suis efforcé de combattre ces objections pour répondre aux ordres de Votre Excellence, qui me prescrivaient d'employer tous mes moyens pour engager le Prince à suivre l'invitation qui venait de lui être adressée.

Le Prince me dit entre autres :

« Vous savez, Monsieur, que mes idées se sont portées avant tout vers l'Autriche et vous connaissez la démarche que j'ai fait faire auprès du comte de Bombelles et le refus que j'ai reçu. Les événemens se pressaient et je ne pouvais plus laisser la Suisse, qui m'a témoigné tant d'intérêt, dans l'état d'incertitude où elle s'était engagée pour moi. J'ai écrit la lettre aux autorités du canton de Thurgovie; en réponse, j'ai été pressé de nommer le pays où je voudrais me rendre; j'ai différé de répondre pendant deux ou trois jours et enfin je n'ai plus pu résister aux demandes réitérées et j'ai nommé l'Angleterre. C'est un pays que j'aime et puis c'est *le seul* qui m'ait témoigné un véritable intérêt; tous les autres se sont montrés hostiles à mon égard; tous ont appuyé la France et ont demandé mon expulsion. Il y a quelque tems que j'ai écrit à ma tante à Munic en la priant de me procurer de la part du roi de Bavière la permission de me rendre auprès de mes parens dans cette ville. Le roi m'a fait répondre que, non seulement il ne me donnerait pas la permission de me rendre à Munic, mais qu'il ne me permettrait pas même de traverser ses États. Vous concevez facilement, Monsieur, que, d'après un refus aussi sec et aussi dur, je ne pourrais plus accepter à présent une grâce qui serait, pour ainsi dire, arrachée au Roi par l'Autriche. Et puis, quelle figure ferais-je à Munic? Je suis nullement intentionné de me donner en spectacle et de mendier un accueil qui ne pourrait être qu'humiliant pour moi.

Tout ce que je désire maintenant est le repos, de vivre tranquille et ignoré, loin des tracasseries qui ont bouleversé mon existence et des calomnies qui m'ont poursuivi sans relâche. Le moindre pas que je faisais a été défiguré; toutes mes démarches étaient épiées et mal interprétées. J'en suis fatigué à l'excès; je veux prendre une maison de campagne près de Londres et y vivre en paix, isolé de tout le monde et éloigné de tout ce qui pourrait faire parler de moi.

« Quant à la lettre de mon père, je suis vraiment touché de tout ce qu'il me dit; mais j'ai essayé déjà plusieurs fois de me rendre auprès de lui; à l'époque du choléra en Italie, je tremblais pour ses jours, je voulois voler auprès de lui, il m'a constamment refusé; et je suis sûr, si à présent je renouvelais mes instances, il ne voudrait pas me voir. Je vous ai dit les motifs pourquoi je ne pourrais pas aller en Bavière. Repoussé de tout côté il ne me reste donc que l'Angleterre, le seul pays qui me tend les bras. Et même, si je voulais accepter votre offre, comment le pourrais-je après tout ce qui a déjà été fait, après les démarches de la part du Vorort auprès des différentes missions, après que le passeport anglais se trouve entre mes mains? Je suis persuadé que vous serez assez juste pour reconnaître comme moi cette impossibilité. »

Voilà ce que, à différentes reprises de parole, le Prince a opposé à mes instances réitérées. J'essaierai à présent, pour acquit de ma conscience, d'esquisser en peu de mots ce que, également à différentes reprises, j'ai cru devoir lui répondre :

« Quant à la démarche que vous avez fait faire auprès de M. le comte de Bombelles, vous concevrez facilement, mon Prince, qu'il n'appartenait pas au ministre d'Autriche en Suisse de vous donner la permission que vous désiriez; tout ce qu'il a pu faire, et ce qu'il a fait sans délai, c'était de demander les ordres du Prince chancelier. La réponse ne s'est pas fait attendre; elle est arrivée plus vite que nous n'osions l'espérer. Non seulement que l'entrée en Autriche vous a été ouverte, mais le prince de Metternich, malgré les affaires importantes qui devaient encore se multiplier en Italie et malgré qu'il espérait trouver quelques momens de repos dans son voyage à Florence, il n'a cessé, pendant ce même voyage, de s'occuper de vous avec un soin vraiment paternel; il n'a pas seulement eu en vue votre position actuelle, il a pensé aussi à votre avenir et il s'est concerté avec M. votre père sur les moyens de le régler de la manière la plus convenable. Ceci répond aussi, je crois, victorieusement à ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire à l'égard de l'attitude hostile que tous les gouvernemens, même l'Autriche, auraient adopté vis-à-vis de vous, excepté l'Angleterre, qui *seule* vous aurait montré de l'intérêt. Si jamais une puissance vous a montré de l'intérêt, cet intérêt véritable qui seul pouvait vous tirer de la position fâcheuse dans laquelle vous vous êtes placé, c'est l'Autriche; c'est elle qui vous tend les bras pour vous sauver, c'est elle qui veut assurer votre existence d'une manière durable. Ce que l'Angleterre a fait pour vous, elle le fait pour tout le monde; elle vous accorde

un asyle qu'elle donne à tout réfugié politique et à tout individu qui, pour un motif quelconque, est obligé de fuir sa patrie. Si, du reste, l'Autriche a appuyé verbalement la demande de la France; elle a dû le faire. Vous vous étiez placé dans une position menaçante pour la France, et j'oserais presque dire pour le repos de l'Europe. Cet état ne pouvait pas durer, il devait finir à tout prix; l'exemple était trop dangereux pour que toutes les puissances amies de l'ordre n'eussent dû désirer le voir écarter. Maintenant qu'il est écarté, l'Autriche vous présente le seul parti qu'il vous convient de prendre; il ne dépend que de vous d'en profiter.

« Dans les conjonctures où vous aviez témoigné vous-même le désir de vous rendre en Bavière, il n'est pas étonnant que le Roi n'ait pas voulu vous y recevoir; mais à présent, après l'intercession puissante de l'Autriche, il est à présumer que les portes vous y seront ouvertes. Et croyez-moi, mon Prince, c'est le seul parti qui vous convient également sous tous les rapports.

« C'est là que vous vous trouverez à votre place, éloigné des intrigues dont, comme vous dites, vous êtes abreuvé, vous vous trouverez à Munic, entouré de vos parents qui sauront vous aimer, à une cour dont bientôt vous saurez faire partie dès qu'on sera persuadé que vous désirez sérieusement vous arracher des liens qui commencent à vous peser. Toutes les exigences donc, du cœur et de l'amour-propre, y pourront être satisfaites; c'est là que vous trouverez le repos que vous chercherez inutilement en Angleterre. Jamais vous n'y serez seul; et même si vous l'étiez et si, comme vous l'assurez, vous voudriez vous tenir éloigné de tout ce qui, sous le rapport politique, pourrait porter ombrage, on ne vous croira pas. Dieu seul juge d'après les intentions et non d'après les faits; l'homme, au contraire, juge les faits et non pas l'intention, et, en Angleterre, les faits vous seront toujours contraires. En Bavière, on saura que toute menée politique est impossible et peu de tems suffira pour faire oublier le passé. Vous y trouverez bientôt de l'attachement dans les personnes qui vous entoureront, pendant qu'en Angleterre ce ne sera que l'intérêt qui formera votre suite.

« Il me reste encore d'intéresser la tendresse de votre cœur filial à l'égard de votre père, tendresse dont vous n'avez jamais cessé de donner les plus belles preuves vis-à-vis de votre mère. Je la réclame à un titre tout aussi juste pour l'auteur de vos jours qui, presqu'au terme de sa longue carrière, vous ouvre les bras; pourriez-vous hésiter à vous y jeter? Je vous demande le sacrifice d'une existence qui ne vous a coûté que du chagrin et des déboires; pourriez-vous le lui refuser? Croyez-moi, mon Prince, un sacrifice qu'on fait pour la consolation d'un père ne reste jamais sans récompense. »

Voyant que le Prince était vraiment attendri, je continuais encore pendant quelques momens dans mon discours, qui commençait déjà à ressembler un peu à un sermon, lorsque, tout d'un coup, j'apperçus vis-à-vis de moi, derrière une porte vitrée qui donnait dans une chambre obscure, une tête qui se remuait. Je voyais que nous n'étions plus seuls;

j'ai cru donc devoir couper un entretien qui avait duré déjà près d'une heure et demie; je me suis levé en priant le Prince de réfléchir mûrement à tout ce que je lui avais dit, je lui ai rappelé la promesse solennelle qu'il m'avait faite de ne confier à qui que ce soit le motif de ma visite, et je lui ai dit que je reviendrais le lendemain de bonne heure pour apprendre sa décision et pour recevoir la réponse à la lettre de son père.

En sortant du salon, accompagné du Prince, j'ai trouvé dans l'antichambre tous les amis de la maison qui s'y étaient rassemblés pour me voir et presque rangés en haie pour nous laisser passer. Comme je n'en connaissais pas un seul, je ne pourrais les nommer. La seule chose que je puis affirmer, d'après les informations prises, c'est que M. Parquin[1] s'y trouva.

Le lendemain, à huit heures du matin, je suis retourné chez le Prince, qui m'a dit qu'il avait mûrement réfléchi sur ce que je lui avais dit la veille; qu'il n'était pas moins persuadé que moi de tout ce que je lui avais exposé; que, si l'offre bienveillante dont j'étais porteur lui eût été parvenue quelques jours plus tôt, il l'aurait acceptée avec empressement, mais que les engagemens pris envers l'Angleterre, et surtout envers le Vorort, qui a fait tant de démarches pour lui, le mettent dans l'impossibilité de revenir de sa décision qui déjà a été rendue publique; qu'il était pénétré de la plus profonde reconnaissance pour l'intérêt que le prince de Metternich a bien voulu lui témoigner, qu'il me priait de faire parvenir à Son Altesse ses plus humbles remercîmens à cet égard, qu'il espérait que Son Altesse sera tout aussi convaincue que lui de l'impossibilité de revenir d'un parti pris d'une manière si publique; qu'il suppliait le Prince chancelier de croire que son départ pour l'Angleterre, qui aura lieu le 14 du courant, ne sera qu'un simple voyage pour s'éloigner de la Suisse et sans aucun autre but politique quelconque; qu'il priait le Prince de lui continuer sa haute bienveillance à laquelle il se proposait de recourir au printems prochain pour obtenir la permission de se rendre à Vienne et de là auprès de son père en Italie, et il me remit en même tems les deux lettres ci-jointes, l'une à l'adresse de Votre Excellence et l'autre qui contient la réponse à son père et qui est sous cachet volant pour que vous puissiez en prendre connaissance.

En prenant congé, j'ai dit au Prince :

« L'Autriche vous a tendu les bras; vous n'avez pas eu le *courage* d'accepter les offres, car je sais qu'au fond du cœur vous l'auriez désiré. Je ne manquerai pas d'exposer à mon chef tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire; mais je ne puis pas vous répondre si, à une autre occasion, vous trouverez les mêmes dispositions bienveillantes que j'ai été chargé de vous annoncer. »

Voilà, Monsieur le Comte, un faible apperçu d'un entretien qui,

1. Le commandant Parquin, chef d'escadron de la garde municipale, qui avait pris part à l'échauffourée de Strasbourg.

malheureusement, n'a pas eu le succès que vous vous en étiez promis. Personne n'en est plus peiné que moi; rien n'a été omis de mon côté pour conduire l'affaire à une heureuse conclusion, et je puis assurer Votre Excellence sans vanité que jamais je n'ai trouvé plus de facilité dans l'acquittement de mon devoir qu'à cette occasion; je me trouvais sur un si beau terrain, les argumens, pour réfuter les objections du Prince, se présentaient en foule; je puis me flatter sans orgueil que tout esprit non préoccupé se serait rendu à mes raisons. Mais le parti du Prince était irrévocablement pris d'avance, peut-être pas autant par lui que par ses malheureux alentours, au pouvoir desquels il semble livré sans retour. Le Prince me paraît d'un caractère doux et pas du tout contraire aux bonnes impressions, mais il est faible et par là même une proie facile pour ceux qui ont su s'en emparer. Son Altesse le Prince chancelier paraît l'avoir très bien jugé et Elle a cru le moment favorable pour le soustraire aux malveillans qui le dominent. Les circonstances s'y sont opposées; Dieu sait si et quand une nouvelle occasion s'en présentera.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, je vous prie, l'hommage de ma plus haute considération.

Frank de Negelsfürst.

Les deux lettres dont Frank de Negelsfürst fait mention dans son rapport existent encore aux archives de Vienne. La lettre du prince Louis Bonaparte, adressée au comte de Bombelles, s'y trouve en original; et c'est, en tout cas, un autographe précieux :

Monsieur le Comte,

J'ai reçu votre lettre du 7 octobre que M. Frank de Negelsfürst m'a remise. J'ai été heureux de recevoir de sa bouche l'assurance des dispositions bienveillantes de l'Autriche à mon égard. Je vous prie d'être auprès de Son Altesse le prince de Metternich l'interprète de mes sentiments de reconnaissance et de lui dire que je n'oublie jamais les bons procédés qu'on a pour moi. Je regrette vivement de ne pas pouvoir profiter maintenant de la permission qu'on m'a accordée d'aller en Autriche, mais j'ai déjà annoncé mon départ pour l'Angleterre, et en effet je désire y passer quelques mois dans la retraite, afin de me reposer, dans un pays qui ne peut avoir aucune rancune contre moi, de toutes les tracasseries auxquelles je suis en butte depuis quatre mois.

Au printemps prochain, les discussions auxquelles mon séjour en Suisse a donné lieu seront oubliées, et alors je me permettrai de rappeler au gouvernement de l'Empereur son offre bienveillante et je lui demanderai la permission d'aller voir mon père en Italie en passant par l'Autriche.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute estime.

Louis Napoléon-Bonaparte.

Il va sans dire que la deuxième lettre, adressée au comte de Saint-Leu, n'est conservée aux archives de Vienne qu'en copie. En voici le texte :

Mon cher père,

Je viens de recevoir, par l'entremise de l'ambassade d'Autriche, votre lettre du 1er octobre. J'ai été heureux d'apprendre que vous avez approuvé deux fois ma conduite et dans mon intention de quitter la Suisse et dans mon désir de me rendre près de vous. J'avais aussi écrit à ma tante, la duchesse de Leuchtenberg, pour lui demander de s'informer auprès de son frère s'il me permettrait de séjourner en Bavière. Ma tante m'a répondu que non seulement le Roi ne me permettrait pas de demeurer dans ses États, mais pas même de les traverser. Je me suis alors adressé à l'Angleterre, qui *seule* ne s'est pas mise contre moi dans les dernières circonstances. L'ambassadeur de cette puissance m'a envoyé hier des passeports en règle pour me rendre à Londres par l'Allemagne et la Hollande. — Je compte partir le 14 octobre. Vous comprendrez, mon cher père, que dans les circonstances présentes, ne pouvant être que *toléré* en Bavière, si l'Autriche force le roi à me recevoir, mon avantage est d'aller vivre bien tranquillement près de Londres et d'attendre là que les nouvelles irritations soient calmées. J'espère qu'au printems prochain on me permettra de me rendre auprès de vous. Ma conduite présente doit montrer quels sont mes sentimens, car il n'aurait tenu qu'à moi de jeter le gouvernement français dans les plus graves embarras. Mais je tiens trop à la France et à la Suisse pour vouloir être pour les deux pays une pomme de discorde.

On me fait espérer maintenant qu'en écrivant au prince de Metternich je pourrais peut-être obtenir la permission de me rendre près de vous.

Mais je ne me dissimule pas que ma présence en Italie éveillerait des soupçons de la part des gouvernemens italiens et que je m'y trouverais dans une position désagréable ; c'est pourquoi, malgré tout le bonheur que j'aurais à me retrouver auprès de vous, je préfère me rendre dans un pays où ma présence ne peut éveiller aucune inquiétude et où je peux me reposer sans soucis des tracasseries dont j'ai été l'objet.

J'espère, mon cher père, que vous saurez apprécier les motifs de ma conduite, et je fais des vœux pour que le prince de Metternich me conserve sa bienveillance et qu'il me permette l'année prochaine de me rendre près de vous.

Recevez, mon cher père, l'assurance de mon sincère et inaltérable attachement.

Votre tendre et respectueux fils.

Signé : Louis Napoléon.

Le comte de Bombelles, en envoyant au prince de Metternich tous

ces documents, les accompagna d'un rapport supplémentaire. On y lit, entre autres, les phrases suivantes :

D'après ce que m'a dit Monsieur de Frank, Louis Bonaparte, en apprenant les désirs du comte de Saint-Leu et tout ce que l'Autriche voulait faire pour lui, a été profondément ému, et il s'en est fallu de très peu que de bons et honnêtes sentimens l'emportassent sur la fausse honte et le manque d'énergie qui l'attachent au parti dont sans s'en douter il n'est que le jouet. Il est très possible que, sans les entours qui obsèdent ce malheureux jeune homme, il eût pris une résolution qui l'eût sauvé. Mais il paraît que les intrigans qui font cercle autour de lui, et qui sont, plus ou moins, tous vendus au parti révolutionnaire ont fait tout au monde pour ne pas lâcher leur proie, et Louis Bonaparte n'a pas eu le courage de lutter.

Dans une conversation que j'ai eue avant-hier avec Monsieur de Persigny, qui était venu me porter une réponse polie, mais négative, à mes premières insinuations motivées par la dépêche de Votre Altesse du 28 septembre, un mot de cet individu m'a frappé : « Par la brochure Laity et tout ce qui s'en est suivi, m'a dit Monsieur de Persigny, *nous* avons voulu créer une position au prince Napoléon et nous y avons réussi. Son rôle maintenant est de rester tranquille et d'attendre les événemens. »

Il est hors de doute que le grand intérêt qu'a affecté de mettre le gouvernement français à l'éloignement de Louis Bonaparte (qui aurait pu s'obtenir par des moyens beaucoup plus simples) et l'appaisement subit de tout grief dont son départ, quoique soi-disant volontaire, a été la suite, ont donné au réfugié d'Arenenberg une importance que sa position et son mérite réel étaient loin de lui accorder...

Le départ de Louis Bonaparte mettra fin, sans doute, à la position presques hostile dans laquelle la France et la Suisse se trouvent depuis quelque tems.

Je dois, avant de terminer ce rapport, rassurer Votre Altesse sur le profond secret qui, jusqu'à cette heure, a voilé à tous les regards le voyage de Monsieur Frank à Arenenberg. Si plus tard quelque chose se divulgue à cet égard, on ne pourra l'attribuer qu'aux entours de Louis Bonaparte; car, d'après la faiblesse connue du jeune homme, je me fie peu à la promesse, d'ailleurs très positive, qu'il a donnée à Monsieur de Frank de ne parler de sa mission à personne.

Il me paraît encore indispensable d'ajouter que si, dans sa lettre au comte de Saint-Leu, Louis Bonaparte dit *qu'on lui fait espérer qu'en écrivant au prince de Metternich il pourra peut-être plus tard obtenir la permission de se rendre en Italie,* cet espoir n'a nullement été encouragé par Monsieur de Frank comme outre-passant entièrement la latitude des propositions, que cet employé avait été chargé de transmettre.

Il ne resta à Metternich qu'à instruire le comte de Saint-Leu de

l'échec de leur stratagème. Il le fit de Venise, où il avait reçu le paquet de Bombelles, le 17 octobre 1838. Le brouillon de sa lettre est conservé également aux archives de Vienne[1]. En voici la teneur :

C'est avec regret que je me trouve dans la nécessité de vous informer du non succès de la démarche que nous avons concertée à Florence pour faire sortir Monsieur votre fils de la voie pernicieuse et périlleuse dans laquelle l'ont entraîné de bien coupables conseillers. Ceux-ci l'ont emporté, et le jeune homme n'a pas trouvé la force de caractère qu'il lui eût fallu pour apprécier les exhortations à la fois paternelles et sévères d'un père et pour accepter la main secourable que le gouvernement impérial lui tendait. Vous en trouverez la preuve, M. le Comte, dans la réponse ci-jointe qu'il nous adresse sous cachet volant. Il n'est que trop clair que les mêmes hommes qui ont abusé jusqu'ici de l'ambitieuse faiblesse de Monsieur votre fils ne veulent pas lâcher prise et le réservent pour la première circonstance qu'ils croient favorable à leurs folles entreprises. Ils ne réussiront qu'à compromettre de plus en plus celui dont ils ont fait leur jouet. Il est pénible pour vous, Monsieur le Comte, qui avez rempli si noblement la tâche d'un père éclairé, de n'avoir pas mieux réussi. Votre conduite en cette occasion vous assure l'estime de tous les honnêtes gens, et celle qu'en particulier je vous ai vouée, M. le Comte, vous est déjà connue...

Il n'y a pas de réponse du comte de Saint-Leu. Mais on connaît « la nouvelle et bien honorable lettre », — selon l'expression de Metternich, — qu'il adressa au prince Louis Bonaparte[2]. On y lit : « Du reste, je n'ai rien à vous dire, c'est fini pour toujours; mais je remplis un dernier devoir en vous priant de faire attention aux paroles suivantes. Il ne peut plus être question pour vous maintenant de la Bavière, beaucoup moins de l'Angleterre; vous n'avez qu'un parti à prendre; c'est de vous jeter dans les bras de l'Empereur d'Autriche, etc. »

C'était en vain. Louis Bonaparte s'était rendu en Angleterre. Deux ans plus tard, il entreprit l'expédition de Boulogne. En apprenant cet événement, Metternich écrivit au représentant de l'Autriche à Paris : « Je n'ai pas le temps de m'occuper de toutes les folies de ce bas monde. » Il ne soupçonnait pas que « le fou » deviendrait Empereur des Français.

Alfred Stern.

1. *Toscana, Varia*, fasc. 17.
2. *Mémoires de Metternich*, t. VI, p. 289.

LA RUSSIE ET LA PORTE OTTOMANE

DE 1812 A 1826.

(Suite et fin[1].)

A l'entrevue de Tchernovitz, l'empereur Alexandre avait poussé jusqu'à leurs dernières bornes sa générosité et ses sacrifices.

De toutes les conditions qu'il avait mises au rétablissement de ses relations diplomatiques avec la Porte, lors du Congrès de Vérone, une seule venait d'être consentie en principe, celle des mesures exigées pour le redressement des griefs commerciaux de la Russie; du reste, les Principautés continuaient d'être occupées militairement et les affaires de la Grèce n'avaient pas même encore été abordées. Cependant, Sa Majesté Impériale avait bien voulu envoyer à Constantinople un agent dont le rang et la considération personnelle relevaient la mission. Elle avait bien voulu déclarer que, dès qu'Elle serait satisfaite relativement aux Principautés, elle rétablirait ses rapports diplomatiques avec la Porte, et ce n'était pour le moment qu'avec ses alliés qu'Elle cherchait à discuter, si importante question de savoir vers quel but et par quelles voies se dirigerait l'intervention commune qui devait rendre le calme à la Grèce et à l'Orient.

[Ainsi donc, trois objets fixèrent l'attention du ministère impérial depuis l'entrevue de Tchernovitz.

L'exécution complète des arrangements de commerce convenus en principe avec Lord Strangford. M. de Minciaky devait la surveiller.

L'évacuation complète des Principautés, où les choses devaient être remises sur le pied du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

Le plan à suivre pour la pacification de l'Orient, qui devait être discuté entre les Cours alliées et porté ensuite à la connaissance des parties contendantes.

De ces trois objets, ce fut le dernier qui donna lieu d'abord à des négociations] suivies. Nous allons en rendre compte. Mais, comme dans cette partie de notre résumé et dans celle qui regardera les deux autres objets indiqués ci-dessus il va s'agir d'affaires dont aucune ne touche à son terme, nous laisserons souvent parler les actes mêmes qui s'y rapportent et qui seuls peuvent en faire suffisamment connaître le véritable état.

[La proposition d'établir des conférences à Saint-Pétersbourg, sur les

1. Voir *Revue historique*, t. XCI, p. 281; t. XCIII, p. 74.

moyens de rendre la paix au Levant, avait été concertée à Léopold par le ministère impérial avec le ministère autrichien. Nous étions convenus avec lui d'inviter les Cours de Paris, de Londres et de Berlin : 1° à munir leurs représentants respectifs auprès de la Russie des pouvoirs et des instructions nécessaires] pour prendre part aux délibérations projetées; 2° à charger leurs envoyés à Constantinople de suivre les avis qui leur seraient adressés de Saint-Pétersbourg par leurs collègues], sur les démarches à faire dans le but d'exécuter les plans de pacification qui auraient été adoptés aux conférences, et, [3°, d'émettre leur opinion sur les mesures qui pourraient conduire avec le plus de certitude à la solution de cette question si difficile. De notre part, nous annoncions la communication prochaine de quelques opinions sur ce sujet].

L'Autriche, [la France et la Prusse consentirent à l'établissement des conférences. L'Angleterre n'accueillit pas aussi favorablement nos propositions]. Nous avons déjà eu occasion de voir que [la politique de M. Canning différait de celle du marquis de Londonderry à l'égard des Grecs], et que cette différence s'était manifestée dès l'année 1822. Vers la fin de 1823, elle prit un caractère plus prononcé. Le gouvernement des îles Ioniennes témoigna à ses administrés une sollicitude bien éloignée de l'esprit qui avait suggéré en 1817 l'idée de la vente de Parga. Les agents anglais de ces îles et les habitants eux-mêmes entretinrent avec les insurgés des relations qui, deux ans auparavant, auraient été punies d'après les dispositions de la loi martiale. Les commandants des stations navales anglaises se mirent en rapport avec les autorités grecques, les capitalistes anglais leur prêtèrent des sommes considérables, enfin le gouvernement anglais lui-même, en déclarant itérativement sa neutralité parfaite dans la lutte que les Grecs soutenaient contre les Turcs, reconnut aux premiers tous les droits maritimes qu'il avait coutume de s'attribuer en temps de guerre, tel que celui de visiter les vaisseaux des neutres, de confisquer à leur bord toute marchandise de guerre, de les faire juger de bonne prise, etc. [Une grande influence en Grèce] avait été la suite naturelle d'un pareil système, et M. Canning, qui avait cru utile aux intérêts de l'Angleterre de lui assurer cette influence, [devait être peu disposé à la partager avec d'autres États] sans une nécessité absolue, peu disposé, par conséquent, à faire jouer un rôle actif au cabinet britannique dans des délibérations où il s'agissait de poser en principe que les affaires de la Grèce seraient réglées par une intervention commune. D'autres motifs ajoutaient à cette répugnance. Depuis 1823, non seulement la raison d'État et l'avantage seul de la Grande-Bretagne étaient devenues exclusivement et d'une manière évidente les uniques régulateurs de la politique anglaise; mais la Cour de Londres avait eu de vives discussions avec les cabinets alliés au sujet des affaires d'Espagne et s'attendait à en avoir d'autres sur les colonies espagnoles dont elle avait déjà résolu de reconnaître l'indépendance complète. Toutes ces considérations réunies inspiraient, dès lors, à M. Canning un invincible éloignement pour les négociations *collectives*. Il

appréhendait que, par leur forme, elles ne le soumissent à l'obligation de sacrifier toute vue particulière, même dans des questions différentes de celles qui auraient été agitées pour le moment, et cette appréhension, M. Canning l'a conservée jusqu'à ce jour. [D'autre part, l'Angleterre avait un puissant intérêt à continuer de prévenir une rupture définitive entre la Russie et la Porte] et à ne pas altérer les dispositions de l'Empereur par un refus tranchant dans des affaires au règlement desquelles l'appelaient le culte, les besoins commerciaux, les vœux de ses peuples. L'Angleterre avait donc aussi un puissant intérêt à ne pas faire tout à fait avorter un projet de délibérations où les vues de ses alliés devaient seconder les siennes, quant au maintien de la paix avec les Turcs et au genre de rapports que la Russie pourrait à l'avenir conserver avec la Grèce.

Dans cette situation délicate, le cabinet de Saint-James cherchait à gagner du temps. Il se concertait avec les grandes Cours continentales, il travaillait à obtenir la promesse positive qu'aussitôt que la Porte aurait consenti à l'évacuation des Principautés, la Russie enverrait un ministre à Constantinople, et, craignant de rejeter nos propositions comme de leur donner suite, il finit par déclarer, au mois de décembre 1823, que l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique pourrait assister aux conférences, mais avec ordre *de prendre ad referendum* toutes les ouvertures qui y seraient faites, tous les projets qui y seraient développés]. C'était paralyser les délibérations. Que de temps, en effet, n'aurait-il pas fallu pour que leurs résultats fussent portés à la connaissance de la Cour de Londres, discutés, approuvés, rejetés ou modifiés par elle et peut-être réexaminés encore dans les conférences avant de recevoir une sanction définitive.

[Cependant, l'Empereur] poursuivait sa marche toujours également loyale. Il [avait fait annoncer à ses alliés qu'il leur communiquerait ses aperçus concernant la pacification de la Grèce et, dès les premiers jours de janvier 1824, il leur tint parole]. Son cabinet rédigea sur cette matière importante un mémoire qui doit être envisagé sous un double point de vue.

En ce qui regardait la Grèce insulaire et continentale, l'Empereur voulait sincèrement lui assurer toute l'indépendance religieuse, commerciale et administrative dont elle aurait besoin pour jouir d'une existence heureuse et tranquille et pour hâter librement les progrès de sa civilisation, mais il voulait qu'elle continuât le domaine et qu'elle exerçât sur ces pays des droits de suzeraineté.

En ce qui regardait les alliés, l'Empereur désirait les convaincre que tant que l'état actuel de choses se prolongerait dans la Grèce de terre ferme, comme dans les îles de l'Archipel, Sa Majesté, même en envoyant un ministre à Constantinople, ne pourrait renouer de relations solides avec la Porte, que des causes de rupture subsisteraient incessamment, que la complication fâcheuse dont on serait sorti ferait place presqu'aussitôt à une complication nouvelle, qu'ainsi les délibé-

rations proposées à Saint-Pétersbourg étaient indispensables et qu'elles devaient être conduites avec activité et avec le désir unanime et sincère d'atteindre le but dans lequel elles auraient été établies.

D'après ces intentions de l'Empereur et des renseignements donnés de vive voix par M. Minciaky[1], [le cabinet de Russie conçut l'idée d'instituer en Grèce trois Principautés qui jouiraient d'une parfaite indépendance intérieure, qui seraient administrées d'après leurs lois particulières, sans que la Porte pût jamais s'ingérer dans leur gouvernement, mais qui lui payeraient un tribut annuel et qui se trouveraient unies à l'Empire ottoman comme les Principautés de Valachie et de Moldavie et par les mêmes liens politiques. Les îles de l'Archipel devaient être soumises à un régime municipal également indépendant, être assurées, ainsi que les Principautés de terre ferme, d'une liberté commerciale sans entrave et avoir, à cet effet, leur pavillon. Le cabinet de Russie] citait les circonstances où, d'après le témoignage de l'histoire, des arrangements à peu près analogues avaient été spontanément consentis par des souverains turcs, développait les avantages qu'ils offriraient à la Porte si elle savait comprendre ses véritables intérêts et [ajoutait que peut-être quelques forteresses devraient rester au pouvoir des troupes ottomanes dans les Principautés grecques], mais qu'autour de ces forteresses il serait tracé un rayon que les soldats turcs ne pourraient jamais franchir. L'ensemble de ces conventions devait être placé sous la garantie commune de toutes les puissances intervenantes.

Sa Majesté Impériale avait donné, en outre, l'ordre d'insister avec force dans ce mémoire sur d'autres considérations d'une haute importance. La position fausse et précaire dans laquelle se trouverait le ministre de Russie à Constantinople, tant que les troubles de la Grèce ne seraient pas apaisés, l'obligation commune où étaient la Russie et l'Europe d'empêcher l'extermination d'un peuple chrétien, l'atteinte qu'un tel événement porterait à la puissance morale des Cours alliées, le triomphe qu'il présenterait aux calomnies répandues contre leur politique, la victoire qu'obtiendraient les révolutionnaires si, d'un autre côté, l'insurrection grecque et les principes d'anarchie qu'elle professait acquerraient quelque consistance, l'agitation qu'entretenait cette lutte, souillée de tant de cruautés, la dangereuse coalition qu'elle formait entre les hommes de désordres et ceux qu'animaient de nobles sentiments, les pertes qu'elle faisait essuyer au commerce, finalement, l'impossibilité où serait l'Empereur d'en tolérer la durée indéfinie, et, par suite, la nécessité, pour les Cours alliées, de travailler sans délai à y mettre un terme.

D'après toutes ces raisons, le mémoire du cabinet impérial les invitait

1. M. de Minciaky a fait un long séjour dans la Morée en qualité de consul de Russie à Patras. Y connaissant les choses et les hommes, il ne pouvait qu'être utilement consulté par le ministère impérial, et il le fut en effet à son arrivée à Léopol.

à déléguer à leurs représentants auprès de la Cour de Saint-Pétersbourg le pouvoir de discuter avec elle les bases de ce plan de pacification et d'arrêter les mesures à prendre, afin de le faire adopter par les Turcs et par les Grecs.

[Ce mémoire, accompagné d'une dépêche explicative[1], produisit une forte impression sur le cabinet de Londres]. M. Canning dut sans doute voir au premier coup d'œil, dans la démarche de la Russie, l'indice qu'en aucun cas elle ne sacrifierait les affaires de la Grèce, et que cette question pourrait occasionner, entre elle et la Porte, une rupture dont il serait impossible de prévenir les conséquences; car il changea de langage relativement aux conférences de Saint-Pétersbourg et se hâta de déclarer par écrit « qu'en tant qu'il lui était permis de se fonder sur son opinion personnelle et sur celle de ses collègues, qu'il avait été dans le cas de consulter, le mémoire du cabinet de Russie méritait à tous ses titres l'accueil le plus favorable; qu'il paraissait conçu dans un esprit de franchise et d'équité parfaites, qu'il embrassait tous les points de la question si difficile et si compliquée à laquelle il avait rapport, et *qu'il offrait à tous ces égards une base au moins suffisante pour une discussion amicale de la nature la plus utile et l'espoir d'un résultat satisfaisant.* »

A cette déclaration officielle, le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique ajouta des assurances verbales qui parurent prouver plus clairement encore que les conférences proposées allaient s'ouvrir avec le concours d'un plénipotentiaire anglais.

[Le mémoire du cabinet de Russie fut accueilli avec les mêmes sentiments et par le ministère prussien et par le ministère français. L'un et l'autre promirent de déférer à tous les vœux que l'Empereur y avait fait exprimer.

Le ministère autrichien, après avoir pris connaissance de notre travail, y donna pareillement une approbation préalable énoncée en termes généraux, mais il se réserva de nous répondre plus tard avec détail] et nous prévint qu'en attendant il userait de toute son influence à Londres pour déterminer l'Angleterre à prendre part aux délibérations que nécessitait le plan présenté d'ordre de Sa Majesté Impériale.

Nous apprîmes bientôt qu'il avait effectivement fait une démarche auprès du cabinet de Saint-James, mais une démarche par laquelle il l'engageait à ne point adopter d'opinion ni de résolution définitive sur le mode d'arrangement que nous proposions relativement à la Grèce, avant de connaître les observations que nos projets allaient suggérer au cabinet de Vienne.

Dès lors, les délais se multiplièrent. Les efforts du comte de Lieven, pour obtenir l'accomplissement des premières promesses qu'il avait reçues, amenèrent d'abord des réponses évasives de la part de M. Canning et puis l'aveu du désir que lui avait témoigné la Cour d'Autriche. Celle-ci nous communiqua, enfin, quelques aperçus sur notre mémoire,

1. Voy. les annexes VIII et IX.

mais, dans aucune de ces remarques, elle n'abordait le fond de la question, et, après avoir élevé des objections peu convaincantes contre le droit de pavillon qui serait accordé aux Grecs, elle se bornait à signaler des difficultés générales prévues par la Russie elle-même, et qu'il s'agissait, non d'énumérer une seconde fois, mais de travailler à vaincre, pour arriver à la pacification de la Grèce. Cette dépêche était néanmoins celle que le ministère autrichien annonçait avoir été transmise à Londres dans le dessein d'y fixer les incertitudes. Il ne serait pas aisé de dire si elle y produisit cet effet, mais, en attendant, la saison qui avait établi une suspension d'hostilités entre les Turcs et les Grecs était déjà écoulée. Les opérations militaires recommençaient, et ce ne fut que lorsque par leur reprise elles rendaient toute négociation impossible [que, le 29 mai 1824, M. Canning informa le comte de Lieven que Sir Charles Bagot serait autorisé à intervenir dans les conférences de Saint-Pétersbourg] et muni d'instructions précises [*dès que la Russie* (Lord Strangford mandait à cette époque que les Turcs avaient consenti en principe à l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie) [*aurait nommé son nouveau ministre à Constantinople*].

[De tels résultats étaient sans doute loin de répondre aux espérances de Sa Majesté Impériale], et sur de simples promesses d'évacuation tant de fois mentionnées depuis l'année 1821 et tant de fois éludées, l'Empereur ne pouvait assurément nommer de nouveau ministre auprès de la Porte ottomane, [mais Sir Charles Bagot ayant] cédé sur cette dernière condition et [consenti à assister aux conférences] sans qu'elle fût exécutée, [Sa Majesté Impériale ordonna de les ouvrir] pour prendre acte au moins de l'adhésion générale que les Cours alliées donnaient à ses vues sur la pacification du Levant. Cette formalité s'accomplit [le 5 juin 1824. Les plénipotentiaires des quatre Cours] et Sir Charles Bagot à leur tête [consignèrent au protocole une approbation de notre mémoire] et des combinaisons dont ils exposaient le système, [mais] tous se réservèrent de présenter à cet égard des observations ultérieures et, dès qu'[à la seconde conférence il fut prouvé qu'aucun d'eux ne pouvait procéder à des mesures d'exécution] et que la Russie ne lèverait pas cet obstacle, même en offrant d'autoriser spécialement M. de Minciaky à se joindre aux démarches qui seraient faites auprès de la Porte, [l'Empereur fut obligé de suspendre les délibérations, et,] d'après ses ordres, [le ministère impérial adressa aux Cours alliées des représentations pressantes sur la nécessité d'adopter une marche plus décidée] et d'envoyer, enfin, à leurs plénipotentiaires aux conférences des pouvoirs suffisants et des instructions précises.

Dans l'intervalle que remplirent les discussions dont nous venons de tracer le tableau, les négociations avaient continué avec la Porte, tant pour le rétablissement du *statu quo* légal en Valachie et en Moldavie que pour l'exécution des arrangements de commerce dont les bases avaient été arrêtées en 1823.

La Porte avait fait un accueil distingué à M. de Minciaky, et, au commencement de l'année 1824, Lord Strangford avait négocié avec

elle un traité qui ouvrait au pavillon sarde la navigation du Bosphore. Cependant, à peine la Cour de Turin connut-elle la teneur de cet acte qu'elle éleva des réclamations contre plusieurs de ses clauses et qu'elle trouva onéreuses les conditions auxquelles le droit du passage lui était accordé. Pour les stipulations y relatives, la Porte s'était appuyée de l'exemple d'un traité qu'elle venait de conclure dans le même but avec la Suède et où cette puissance avait fait plus de sacrifices que la Sardaigne. Lord Strangford parvint toutefois à modifier encore quelques-uns des articles qui avaient motivé ses plaintes, mais le gouvernement sarde n'en adressa pas moins à l'Empereur, au mois d'août 1824, la demande de protéger les intérêts de son commerce en Turquie et de l'aider à stipuler un arrangement plus avantageux. L'état de nos relations avec la Porte ne nous permit point de donner suite à ce désir. Parmi les autres puissances qui se trouvaient dans la même position, le Danemark seul entama des négociations avec le Divan après celles de la Sardaigne et de la Suède; mais, malgré l'offre d'une indemnité pécuniaire qu'il fit proposer aux ministres turcs pour exercer sans entraves la liberté de passage qu'ils avaient promise, il finit par ne pouvoir signer aucun acte et par préférer les inconvénients de sa situation présente au danger de sanctionner, par un consentement solennel, des prétentions exagérées.

[La négociation qui avait pour objet l'état de la Valachie et de la Moldavie sembla présenter des résultats plus heureux]. On a déjà vu qu'au printemps de 1824, [le vicomte de Strangford avait annoncé au ministère impérial] et au gouvernement anglais [que la Porte venait de consentir] *en principe* [à l'évacuation de ces provinces]. Vers la fin de juillet, il nous informa de nouvelles promesses faites *solennellement* par les ministres turcs et qui auraient déjà reçu *un commencement d'exécution*. D'après les dépêches qu'il nous adressait, la Porte avait déclaré en termes formels « que les troupes seraient retirées de la Valachie et de la Moldavie, qu'il n'y aurait dans les Principautés, à l'avenir, que de simples Bechlis et que l'ancien *statu quo* y serait rétabli. » Le vicomte de Strangford ajoutait [que les troupes en question avaient entrepris leur mouvement de retraite] et que le Boyar Vellara, dont nous avons eu occasion de parler ailleurs, avait été remis en liberté.

Quoique depuis l'époque du Congrès de Vérone l'ambassadeur d'Angleterre ne nous communiquât plus les protocoles de ses conférences avec les plénipotentiaires ottomans, et qu'il paraît même n'en avoir pas tenu de procès-verbal, [l'Empereur] pensa que des engagements aussi positifs[1] devaient exclure jusqu'à l'idée d'un doute sur leur accomplissement fidèle, et, dans cette conviction, [il nomma[2] M. de Ribeaupierre au poste d'envoyé extraordinaire à Constantinople].

Le départ de ce ministre ne put toutefois avoir lieu immédiatement,

1. Voy. l'annexe X.
2. Voy. l'annexe XI.

car, d'un côté, celui de Sa Majesté Impériale, qui se préparait alors à visiter les provinces orientales de son Empire, était trop prochain pour permettre de dresser les instructions dont M. de Ribeaupierre devait être muni, et, de l'autre, l'Empereur ne voulait pas que son envoyé se rendît à Constantinople dans un moment où la prise d'Ypsara venait de prouver qu'il n'y aurait pas d'excès, pas de malheur dont l'humanité n'eût à gémir dans cette lutte funeste et où le désespoir des Grecs et la barbarie des Turcs avait fait d'Ypsara même un monceau de cendres, de cadavres et de ruines.

[Cependant, M. de Minciaky eut ordre de déployer auprès de la Porte le caractère de chargé d'affaires de Russie]. Dans les lettres de créance que lui envoya le ministère impérial, il était expressément dit que l'Empereur ne renouait ses relations diplomatiques avec la Porte ottomane que sur l'assurance donnée par Lord Strangford que la Porte avait reconnu l'obligation où elle était d'évacuer complètement les Principautés de Valachie et de Moldavie et d'y rétablir à tous égards l'état de choses antérieur aux troubles de 1821, que la Porte exécutait déjà cette obligation qu'elle l'accomplirait dans toute son étendue et qu'elle respecterait à l'avenir les traités et les droits de la Russie.

M. de Minciaky reçut en outre une instruction générale, dont le point essentiel à rappeler maintenant était que si, malgré les promesses faites à l'ambassadeur d'Angleterre, le Divan avait l'intention de laisser dans les Principautés des commandants turcs sous le titre de Basch-Beschlis-Agas et des troupes ottomanes sous le nom de Beschlis, cette infraction des privilèges de la Valachie et de la Moldavie ne saurait être admise, et que, si elle avait lieu, la première démarche de M. de Minciaky devait être de réclamer avec force contre un tel abus, comme violant la condition même sous laquelle la Russie rentrait en rapports diplomatiques avec la Porte. L'événement n'a que trop justifié la prévoyance qui dictait cet ordre.

Ceux que l'Empereur y ajouta au mois d'août 1824 concernaient les affaires de la Grèce.

Deux incidents étaient survenus dans les négociations qui avaient pour but la pacification de l'Orient. [Sir Charles Bagot avait été blâmé par le cabinet de Londres d'avoir assisté aux conférences tenues à Saint-Pétersbourg], et [une partie du mémoire russe du 9 janvier 1824 avait été publiée d'abord par quelques feuilles allemandes, ensuite par tous les journaux de France et d'Angleterre. Cette publication] clandestine [présentait sous le plus faux jour les intentions de Sa Majesté Impériale], car, outre l'inexactitude avec laquelle y étaient rapportées les bases proposées par la Russie pour le rétablissement de la paix entre les Turcs et les Grecs, on n'y trouvait aucune des considérations développées à l'appui de ce système, aucune des déclarations qui attestaient avec quel soin l'Empereur s'était efforcé de concilier les intérêts des deux partis, et d'assurer à l'un une paix honorable et solide, à l'autre toute la somme d'indépendance nécessaire pour un bien-être réel, pour une parfaite sécurité, pour une civilisation progressive.

En revanche, le cabinet de Londres semblait, tout en désavouant son ambassadeur, être frappé encore une fois de nos remarques sur la gravité des intérêts qui commandaient aux Cours alliées de reprendre leurs délibérations relatives aux moyens de pacifier le Levant, car [le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique avait informé le comte de Lieven que M. Stratford-Canning, nommé ambassadeur d'Angleterre près la Porte ottomane à la place du vicomte de Strangford qui devait retourner dans sa patrie, serait envoyé à Saint-Pétersbourg, y interviendrait dans les conférences et se rendrait ensuite directement à Constantinople.

L'Empereur fit recommander au comte de Lieven d'insister pour que M. Stratford-Canning fût muni de tous les pouvoirs qu'exigerait sa mission; afin d'être d'une véritable utilité, Sa Majesté Impériale donna ordre en même temps à son ministère de répéter aux autres Cours alliées tout ce qui leur avait été observé déjà sur la *nécessité* d'imprimer aux conférences une marche prompte et qui pût conduire à une décision finale.

Tel était l'état de ces diverses questions quand l'Empereur se mit en route pour Penza et pour la Sibérie. A son retour, les choses avaient changé de face.

En recevant sa lettre de créance, M. de Minciaky reçut aussi de fâcheuses nouvelles de Valachie et de Moldavie. Les troupes turques ne se retiraient pas complètement des Principautés, les commandants turcs y restaient, des actes sanguinaires signalaient leur pouvoir, et les privilèges de ces contrées, ainsi que les traités qui en sont garants, continuaient à être violés d'une manière si manifeste que M. de Minciaky se vit obligé de suspendre la remise de la lettre qui l'accréditait en qualité de chargé d'affaires auprès de la Porte ottomane. De nouvelles représentations furent adressées à cette puissance par les ambassadeurs des Cours alliées et commencèrent par rester infructueuses. Lord Strangford lui-même quitta Constantinople avant que le différend ne fût ajusté; mais enfin, dans les derniers jours de novembre, M. de Minciaky ayant appris que des troupes ottomanes avaient repassé le Danube, et recevant, par l'intermédiaire de l'internonce d'Autriche, l'assurance que la Porte était disposée à remplir ses engagements avec plus d'exactitude, résolut de déployer son caractère diplomatique dans l'espoir que des négociations directes auraient l'avantage de nous fournir des données certaines et que leurs résultats, quels qu'ils fussent, seraient du moins connus avec précision. Les faits ne tardèrent point à prouver la justesse des calculs du chargé d'affaires de Sa Majesté Impériale. Conformément à ses instructions, il réclama sans nul délai contre la présence des troupes et des commandants turcs que la Porte, comme nous l'avions appréhendé, laissait dans les Principautés sous le nom de Beschlis et de Basch-Beschlis-Agas. M. de Minciaky exigea sous ce rapport, comme sous tous les autres, le rétablissement du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821, rétablissement promis à l'ambassadeur

d'Angleterre, et il n'eut pas de peine à démontrer que s'il avait existé de tout temps en Valachie et en Moldavie une troupe de Musulmans, connue sous le nom de Beschlis *et chargée « uniquement » de maintenir la police parmi les Turcs qui se rendaient dans les Principautés pour des affaires commerciales et de punir les soldats turcs qui passeraient sur leur territoire*[1], cette troupe n'était composée que d'hommes au choix et à la solde des Hospodars. M. de Minciaky démontra en outre que les chefs de cette garde étaient à la nomination des princes et ne dépendaient que d'eux, qu'ils ne jouissaient d'aucune influence, même d'aucune considération; que, n'étant point installés par des firmans, ils n'étaient par conséquent jamais regardés comme fonctionnaires de la Porte, qu'ils ne correspondaient ni avec elle ni avec les pachas voisins et que, n'exécutant que les ordres des Hospodars et pouvant être destitués par eux à volonté, ils ne commandaient pas des troupes ottomanes, mais de simples Beschlis; qu'au contraire, les Basch-Beschlis-Agas actuels, nommés par la Porte et institués par des firmans, ne dépendaient que d'elle; qu'ils commandaient non pas quelques Musulmans soldés par eux sur l'autorisation des princes, mais de véritables troupes ottomanes, dont le nombre était hors de toute proportion avec celui des anciens Beschlis, que, bien loin d'être dans la dépendance et sous les ordres des Hospodars, c'étaient ces chefs militaires qui exerçaient sur les Hospodars eux-mêmes et sur leur administration intérieure l'autorité la plus pernicieuse et qu'ils étaient investis d'un pouvoir discrétionnaire, dont il n'y avait déjà que trop de preuves et d'exemples.

Portées, d'après l'usage, à la connaissance du [Reis-Effendi] par l'interprète de la légation de Sa Majesté Impériale, ces observations n'admettaient pas de réplique. Aussi le ministère turc n'essaya-t-il point de les réfuter, et sans contester qu'un tel état de choses ne fût très différent de celui qui existait avant les troubles de 1821, il [répondit que la Porte ne s'était jamais engagée envers l'ambassadeur d'Angleterre à rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles; que cet ambas-

1. Les préceptes du Coran ne permettant à aucun infidèle de juger ni de punir un musulman, lorsque la Valachie et la Moldavie furent soumises à la Porte, les Hospodars prirent à leur solde un certain nombre de Turcs pour la police des musulmans qui viendraient sous des prétextes quelconques dans les Principautés. Ces Turcs portaient le nom de *Beschtis néférati*. Leur nombre habituel était de trente à quarante en Moldavie et du double en Valachie. Les fonctions des chefs des Beschlis ont été définies, ainsi qu'il suit, par les plénipotentiaires ottomans eux-mêmes dans une conférence qu'ils eurent avec le baron de Stroganoff le 29 novembre 1820. « Les Hospodars ont auprès d'eux un officier Turc nommé *Beschlis-Agassi*, chargé de la police et de la punition des soldats turcs qui passeraient sur le territoire des Principautés » (voy. le Protocole de cette conférence). Le Hospodar, à son avènement à la Principauté, choisissait ordinairement son Beschlis-Agassi parmi ses domestiques musulmans. Celui du prince Callimachi avait été son batelier.

sadeur et les ministres des autres Cours alliées avaient eu connaissance entière des mesures qu'elle s'était décidée à prendre, que tous en avaient été satisfaits et les avaient approuvées complètement, que M. de Minciaky les avait approuvées lui-même puisqu'il avait remis sa lettre de créance, qu'ainsi toute réclamation ultérieure à cet égard serait inutile, que la Cour de Russie ne recevrait jamais d'autre réponse].

Ces déclarations anéantissaient tous les résultats dont le vicomte de Strangford avait fait part trois mois auparavant. Elles consacraient un nouveau mode d'occupation militaire des Principautés et de violation manifeste des traités les plus formels; elles plaçaient le chargé d'affaires de Russie à Constantinople dans une position aussi fausse que compromettante. M. de Minciaky ne put néanmoins qu'en prendre acte, les transmettre au ministère impérial et demander de nouveaux ordres.

[Un autre changement non moins subit avait, à la même époque, trahi les justes espérances de l'Empereur.

Nous venions d'apprendre que la publication apocryphe de [quelques passages] tronqués [de] notre [mémoire du 9 janvier 1824 avait motivé de la part des autorités grecques de Naples, de Romanie une protestation adressée au gouvernement anglais, contre toute intervention étrangère], et que, [sur le fondement de cette protestation, le cabinet de Londres avait déclaré qu'il ne pourrait plus prendre part aux conférences de Saint-Pétersbourg], ni appuyer aucune mesure destinée à l'exécution du plan communiqué par la Russie relativement à la pacification de la Grèce. [M. Stratford-Canning ne devait, d'après cela, se rendre auprès de l'Empereur que pour terminer entre les deux États quelques discussions touchant la côte nord-ouest de l'Amérique]. En communiquant cette détermination au comte de Lieven, M. Canning lui fit connaître aussi une réponse qu'il adressait au secrétaire du gouvernement de Naples, de Romanie et dans laquelle, après avoir prévenu les Grecs que le plan contre lequel ils réclamaient n'avait rien d'authentique et défendu la Russie contre des inculpations évidemment injustes, il déclinait une demande de secours directs de la part de l'Angleterre, que les autorités de la Grèce avaient jointe à leur protestation.

Le parti qu'il venait de prendre envers Sa Majesté Impériale ne pouvait qu'exciter un vif étonnement et par sa nature et par la faible raison dont il était appuyé. M. Canning pensait-il que la générosité de l'Empereur irait, une fois ses relations avec la Porte rétablies, jusqu'à déclarer que la Russie serait désormais indifférente aux affaires de la Grèce? Avait-il reçu à cet égard de fausses assurances? Comptait-il dès ce moment nous proposer quelque arrangement particulier, ou bien avait-il conçu l'idée de n'admettre désormais d'autre influence en Grèce que l'influence britannique? Ce sont autant de questions que l'avenir seul pourra résoudre d'une manière satisfaisante. Quoi qu'il en soit, M. Canning ne tarda pas à témoigner ses regrets de la décision qu'il nous avait soudainement manifestée.

[L'Empereur y avait répondu] en peu de mots, mais [avec force]. Sa

réponse[1] comparait cette décision à celle qui l'avait précédée (nous en avons cité plus haut les termes), [et déclarait que], sous de tels auspices et [après de tels changements, toute délibération ultérieure entre la Russie et la Grande-Bretagne sur les affaires d'Orient était définitivement fermée. En même temps, Sa Majesté Impériale pressa les grandes Cours continentales d'ouvrir les conférences sans l'Angleterre] et de prouver, par la promptitude de leur accord et l'énergie de leurs mesures, que la défection du gouvernement anglais n'altérait en rien les vues de l'alliance, ne diminuait en rien son pouvoir.

[Le premier accueil que reçut cette proposition sembla répondre partout à la légitime attente de Sa Majesté Impériale]. Les Cours de Vienne, de Paris et de Berlin annoncèrent qu'aucune d'elles ne suivrait l'exemple du cabinet de Londres et que leurs représentants à Saint-Pétersbourg allaient recevoir tous les ordres nécessaires pour concerter avec nous l'intervention qui devait mettre un terme aux troubles de l'Orient.

L'Autriche notamment parut se prononcer dans ce sens avec franchise. On la vit attaquer, dans les dépêches qu'elle nous faisait communiquer, tout le système de la politique anglaise et engager, avec le cabinet de Londres, une discussion assez vive au sujet du droit qu'il reconnaissait aux Grecs d'agir comme belligérants et de visiter les neutres. Le gouvernement britannique avait répondu que, neutre lui-même, il devait se soumettre à toutes les conditions qu'il avait coutume d'exiger des neutres lorsqu'il était belligérant. Mais au ton de cette correspondance, comme au langage de la France et de la Prusse, il paraissait que l'Angleterre retrouverait une seconde fois cette forte union continentale qui avait triomphé de son opposition dans les affaires d'Espagne et, quoique les Cours de Vienne et de Paris combatissent faiblement ses doctrines sur la liberté des colonies d'Amérique et que la première secondât ses intentions relatives au Brésil, on semblait autorisé à croire que son isolement n'en serait pas moins complet dans la question de la Grèce.

Ce fut au milieu de ces circonstances que [s'ouvrirent les délibérations de Saint-Pétersbourg, en février 1825, entre les Cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, au moment même où M. Stratford-Canning arrivait dans cette capitale].

Dans la situation où se trouvaient la Russie et les alliés, à l'ouverture des conférences de Saint-Pétersbourg en 1825, des résolutions promptes, fortes, unanimes étaient indispensables. L'attitude de l'Angleterre[2], les différences connues de ses opinions, l'expérience des dis-

1. Voy. l'annexe XII.

2. [La mission de M. Stratford-Canning donna lieu à quelques explications indirectes entre la Russie et l'Angleterre sur les affaires de la Grèce]. M. Stratford-Canning fit entendre que son cabinet croyait avoir reçu de Sa Majesté Impériale la promesse de l'envoi d'un ministre de Russie à Constantinople dès

cussions stériles de l'année 1824, la nécessité de connaître au juste les intentions des grandes Cours du continent, la saison avancée, les différends qui se prolongeaient entre la Russie et la Porte, l'invasion égyptienne qui menaçait la Grèce, tout faisait un devoir au cabinet impérial, non seulement de hâter la marche des délibérations, mais de combiner des propositions dont la suite immédiate fut de suspendre les hostilités, prêtes à s'ouvrir dans le Levant, de placer les alliés au centre de la grave affaire qui devait les occuper, de les mettre en contact avec les parties contendantes et de prouver, à l'une et à l'autre, qu'ils ne permettraient point que leur intervention demeurât sans effet. Or, pour suspendre les hostilités, il fallait un armistice, réclamé tout ensemble par les vœux de l'humanité et par les simples lois de la raison qui démontrait que sans armistice toute négociation serait impossible; pour placer les alliés au centre de l'affaire, dont ils auraient à traiter, il fallait fixer sans retard quelques principes généraux, dont le développement se serait ensuite accompli sous leurs yeux; pour les mettre en contact avec les parties contendantes, il fallait faire

que les Principautés seraient évacuées. Il ajouta que si M. de Ribeaupierre partait sans retard pour la capitale de l'Empire ottoman, le gouvernement anglais pourrait renouer ses négociations avec nous sur la question grecque. Nous n'eûmes pas de peine à lui répondre que jamais la promesse dont il parlait n'avait été donnée par l'Empereur, que Sa Majesté Impériale, outrepassant ses déclarations de Vérone, avait bien voulu témoigner qu'elle rétablirait ses relations diplomatiques avec l'Empire ottoman dès que cette puissance aurait rétabli elle-même le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821, en Valachie et en Moldavie; que Sa Majesté Impériale était encore allée au delà de ce dernier engagement, puisqu'elle a repris ses relations avec la Porte, quoique les choses fussent bien loin d'être replacées dans les Principautés sur le pied où elles étaient avant l'époque ci-dessus mentionnée; mais qu'aucun État étranger ne pourrait jamais demander que le représentant de l'Empereur en Turquie fût revêtu de tel ou de tel caractère, que du reste l'Angleterre connaissait les projets présentés par la Russie pour la pacification de la Grèce, qu'il ne dépendait que du cabinet de Londres d'occuper sa place aux conférences de Saint-Pétersbourg, mais que, s'il n'y prenait part avec le ferme dessein de vaincre tous les obstacles que rencontrerait dans son exécution le plan définitif qui y serait adopté, ses opinions se trouveraient trop éloignées de celles de Sa Majesté Impériale pour admettre des délibérations communes. Nos réponses parurent faire impression sur M. Stratford-Canning. Le gouvernement anglais convint qu'il n'avait aucun droit d'exiger qu'un ministre de Sa Majesté Impériale se rendît à Constantinople, et [quand M. Stratford-Canning passa par Varsovie au mois de mai 1825, à son retour en Angleterre, il insinua confidentiellement que], bien que le cabinet de Londres ne voulût point ouvrir de conférences avec toutes les cours alliées sur les affaires de la Grèce, [ses vues pourraient cependant *se rapprocher* des nôtres]. Ce fut alors que le comte de Lieven reçut l'autorisation de sonder à cet égard les dispositions du gouvernement et du principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique et de faire comprendre que l'Empereur ne fermerait point les voies *au rapprochement* qu'on nous faisait espérer.

connaître ces mêmes principes aux Turcs et aux Grecs simultanément pour que leur intervention triomphât des obstacles que la nature des choses devait lui opposer, il fallait prévoir le cas des refus et concerter d'avance tous les moyens possibles soit de les prévenir, soit de les surmonter lorsqu'ils se manifesteraient. Le système était si évidemment le seul à suivre que toute détermination de le combattre ne pouvait que dénoter celle de n'arriver à aucun résultat; et comme les grandes Cours continentales avaient montré un vif empressement à reprendre les délibérations relatives aux affaires de la Grèce, ce fut avec confiance que [l'Empereur fit communiquer à leurs représentants un aperçu[1] qui exposait à la fois la nécessité d'agir avec promptitude et les mesures dont l'adoption pourrait satisfaire à cette nécessité.

Sa Majesté Impériale invitait ses alliés à faire une démarche collective auprès de la Porte, à déléguer des employés diplomatiques en Grèce et à proposer aux deux parties un armistice de quatre mois pendant lequel une négociation aurait lieu avec l'intervention et sous la garantie des Cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse dans le but d'amener le rétablissement d'une paix solide, dont la base serait un arrangement qui conserverait aux Turcs la suzeraineté sur la Grèce et aux Grecs, moyennant un tribut annuel, la jouissance paisible de la liberté de leur culte et de franchises commerciales et administratives.]

Après avoir allégué les motifs qui rendaient indispensable une suspension d'armes et ceux qui devaient engager les alliés à ne point entrer pour l'instant dans des discussions de détail, mais à émettre uniquement quelques idées générales sur les stipulations qu'il s'agirait d'obtenir, après avoir aussi indiqué les considérations qu'on pourrait faire valoir tant à Constantinople qu'à Naples, de Romanie, afin d'y déterminer une prompte adhésion aux vœux et aux offres de l'alliance continentale, le cabinet de Russie examinait le cas où ces offres et ces vœux seraient repoussés. S'ils l'étaient par la Porte, il demandait aux alliés de rompre aussitôt leurs relations diplomatiques avec elle et de lui faire pressentir toutes les conséquences d'une restitution semblable. Si le refus venait de la part des Grecs, il proposait de rappeler les employés diplomatiques qui se seraient rendus auprès d'eux, et de leur déclarer, puisqu'on ne pourrait dans aucune hypothèse leur faire la guerre, qu'ils seraient abandonnés à toutes les chances de la lutte qu'ils avaient à soutenir contre l'Empire ottoman, à tous les dangers d'une position où ils ne sauraient ni faire reconnaître l'indépendance momentanée qu'ils avaient acquise, ni entrer en relation avec les premières Cours du continent, ni espérer d'elles le moindre témoignage d'intérêt.

Communiquées à nos alliés, ces ouvertures les obligeaient à se prononcer d'une manière positive et à nous faire savoir s'ils voulaient

1. Voy. l'annexe XIII.

agir ou si leur objet n'était que de délibérer avec nous, s'ils voulaient résoudre la question de concert avec la Russie ou s'ils avaient d'autres vues et d'autres desseins.

[Les réponses que nous reçumes de leurs plénipotentiaires affectèrent profondément l'empereur Alexandre.

Nos ouvertures, en effet, furent rejetées] par les représentants de l'Autriche, de la France et de la Prusse. [Quelques nuances moins défavorables signalèrent le langage de MM. de Laferronnays et de Küster; mais sur tous les points fondamentaux, leur avis et celui du plénipotentiaire autrichien ne cessèrent d'être les mêmes. Tous trois], bien qu'ils reconnussent les avantages d'un armistice, [ne le regardèrent pas comme une condition *sine qua non;* tous trois se refusèrent à l'adoption d'une mesure coercitive ou comminatoire envers la Porte; tous trois ne consentirent à l'envoi d'employés diplomatiques en Grèce que pour les charger vaguement d'y *préparer les esprits,* sans les autoriser à faire aux Grecs aucune proposition, aucune promesse]. En vain le cabinet de Russie leur démontra-t-il, d'après les ordres de l'Empereur, que sans suspension d'armes, au milieu des vicissitudes et des horreurs de la guerre, toute négociation était impossible, qu'il fallait prévoir le cas d'un refus de la part des Turcs, aviser aux moyens de le vaincre, et que des agents, envoyés en Grèce avec les instructions dont les alliés voulaient les munir, n'y joueraient qu'un rôle nul d'un côté et compromettant de l'autre. En vain leur communiquait-il des nouvelles qui annonçaient que la nation servienne, exaspérée par la conduite des Turcs[1], menaçait de se joindre aux Grecs, et qu'il était d'autant plus urgent de paci-

1. Le traité de Boucarest avait stipulé des privilèges spéciaux en faveur de la Servie, privilèges qui, d'après l'article VIII de cet acte, devaient être réglés de concert avec la Russie. En 1812, la Porte profita de la position où se trouvaient les États de Sa Majesté Impériale et l'Europe entière pour assouvir ses vengeances sur la nation servienne. Cependant, lorsque le baron de Stroganoff fut envoyé à Constantinople, une députation de Servie ne tarda pas à s'y rendre également. Les annexes qui précèdent (sous les nos I et II) font connaître les vœux qu'exprima cette députation et qu'appuya le baron de Stroganoff. Ils tendaient à réparer les maux du passé dans cette province, à lui assurer un meilleur avenir et firent l'objet d'une longue négociation. Quand les troubles de la Grèce éclatèrent, les députés serviens furent mis en prison par ordre du Sultan et les pourparlers rompus. Malgré une aussi criante injustice, la nation servienne, grâce à l'influence et aux exhortations salutaires de la Russie, resta invariablement fidèle à la Porte. Mais enfin menacée sans cesse par les Turcs, souvent irritée par la conduite du pacha de Belgrade et voyant sa loyauté sans récompense, elle sembla prête à se soulever en mars 1825. Son chef, Miloch Obrénovitch, n'eut d'autre moyen de la contenir que de proposer aux primats assemblés l'envoi d'une nouvelle députation à Constantinople. Cette mesure fut adoptée, mais Miloch ne dissimula point au cabinet impérial qu'il avait eu la plus grande peine à maintenir l'ordre et que, si la Porte ne rendait la liberté aux anciens députés serviens détenus à Constantinople et n'accueillait favorablement les nouveaux, une explosion serait inévitable en 1826.

fier la Morée et les îles de l'Archipel. L'évidence de nos raisons ne servit qu'à nous faire appréhender à nous-mêmes que, loin de vouloir, comme nous, prévenir de nouvelles hostilités, on ne cherchât à les rendre décisives par la destruction totale du peuple, dont l'Empereur désirait le repos et la prospérité, que, loin de vouloir adopter l'arrangement que nous combinions dans ce but, on ne s'efforcât de nous entraîner dans une négociation sans terme, et que, finalement, si l'on formait un vœu positif, ce ne fut celui d'empêcher par cette négociation que la Russie, en contribuant à la paix du Levant, n'y recouvrât son ancienne influence.

[Ce fut à Paris que le chancelier d'Autriche, qui s'était rendu dans cette capitale sur la nouvelle du danger de son épouse, eut connaissance de ces discussions et de l'aperçu par lequel nous avions ouvert les délibérations de Saint-Pétersbourg.

Le langage qu'il tint ne fut pas conforme à l'attente de l'Empereur. Il s'efforça de représenter au ministère français nos propositions comme devant conduire à une guerre par des voies détournées et alla jusqu'à dire qu'on devait sans doute s'occuper de la question orientale, mais qu'on n'avait pas à craindre qu'elle donnât lieu à de graves embarras; qu'il avait calculé à cette question, en sa qualité de ministre d'une Cour limitrophe et comme membre de l'alliance, et qu'il n'y voyait nullement [des motifs suffisants pour justifier l'anxiété témoignée par l'empereur de Russie].

Ces explications, qui ne pouvaient qu'altérer les dispositions conciliantes que le cabinet des Tuileries auraient entretenues à notre égard, placèrent dans tout leur jour les vrais motifs de difficultés qui avaient entravé nos conférences et amenèrent de la part de l'Empereur des résolutions qu'il arrêta sans balancer dès qu'il reconnut qu'elles étaient inévitables.

[Au lieu d'un armistice, les plénipotentiaires alliés avaient énoncé l'idée de demander à la Porte qu'elle admît en principe l'intervention des Cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse dans les affaires de la Grèce.] Pour démontrer par le témoignage des faits que cette demande ne pourrait conduire qu'à des discussions inutiles, l'Empereur voulut que cette même demande fût présentée au Divan d'une manière purement confidentielle, et voyant que les alliés ne prendraient de détermination énergique dans aucune hypothèse que de se borner, même comme l'avaient proposé leurs représentants aux conférences de Saint-Pétersbourg, *à menacer « en commun » les Turcs des conséquences fâcheuses dans le cas d'un refus,* serait se compromettre gratuitement, puisqu'aucune mesure *commune* ne réaliserait cette menace, [Sa Majesté Impériale jugea plus opportun de faire simplement décider qu'on préviendrait la Porte de la position précaire où elle se trouverait à l'égard de la Russie si elle rejetait les vœux qui allaient lui être communiqués. Des instructions analogues furent dressées pour M. de Minciaky et pour les autres représentants des Cours alliées à Constantinople].

Elles leur indiquaient les arguments dont ils appuyeraient l'expression du désir de voir l'intervention des quatre grandes puissances continentales admise en principe par la Porte pour la pacification de l'Empire ottoman. M. de Minciaky reçut en outre des ordres particuliers qui lui prescrivaient de ne point aspirer au premier rôle dans cette circonstance, de laisser agir ses collègues d'après leurs propres intentions et de veiller seulement à ce que la démarche eût lieu de manière à ne point laisser subsister d'incertitude sur les véritables dispositions de la Porte et à faire savoir clairement si les Turcs accepteraient ou rejetteraient l'intervention qui leur serait offerte. Le chargé d'affaires de l'Empereur devait de plus travailler à connaître l'état des esprits en Grèce, communiquer au ministère les renseignements qu'il pourrait recueillir à ce sujet et profiter des rapports qu'il devait avoir conservés dans ces pays à la suite d'un long séjour pour y organiser, avec toutes les précautions convenables, les moyens d'obtenir des informations dignes de foi sur les hommes et sur les choses, sur les opinions dominantes et sur l'accueil que nos conditions de paix pourraient recevoir.

D'un autre côté, [les négociations de Saint-Pétersbourg et le langage du chancelier d'Autriche à Paris avaient montré qu'on espérait amener peu à peu l'Empereur à renoncer entièrement aux opinions qu'il avait émises sur les affaires de la Grèce et à changer en quelque sorte les événements capables seuls de résoudre ce problème. Nous avions trouvé les plénipotentiaires alliés dépourvus du pouvoir d'adhérer à toute idée qui eût impliqué celle d'une mesure coercitive. Nous avions vu représenter comme marque d'ambition et d'arrière-pensées, comme désir secret de guerre et de conquête toutes les propositions de Sa Majesté Impériale qui, dirigées vers la pacification du Levant, tendaient à produire un effet décisif et à préserver la Russie d'une perte totale de l'influence et du respect que des transactions glorieuses lui avaient assurés dans ces contrées depuis un demi-siècle. Des intentions semblables de la part de nos alliés exigeaient de la nôtre une explication catégorique].

L'Empereur s'empressa de la donner avec une entière franchise. [Dans une dépêche adressée à ses ambassadeurs et ministres près les Cours de Vienne, de Paris et de Berlin[1], son cabinet, après avoir présenté un résumé succinct des discussions qui avaient eu lieu aux conférences de Saint-Pétersbourg], examina de nouveau les deux questions de savoir si la Russie et ses alliés pouvaient abandonner au hasard l'issue de la lutte, dont l'Orient était le théâtre, et si, décidées à intervenir dans cette lutte, la Russie et ses alliés pouvaient n'admettre dans aucun cas l'emploi des moyens coercitifs.

Quant à la première de ces questions, le cabinet de Russie eut ordre de [démontrer qu'abandonnée à elle-même, la lutte, dont l'Orient était le théâtre, ne produirait que des résultats contraires, non seulement aux intérêts de Sa Majesté Impériale, mais à ceux de toute l'Europe et

1. Voy. l'annexe XIV.

au maintien de cette paix entre la Russie et la Porte auquel les alliés attachaient tant d'importance; qu'en effet, cette lutte [devait nécessairement se terminer, ou par le triomphe de l'insurrection] grecque et de ceux qui la soutenaient de leur influence et de leurs capitaux, [ou par l'extermination totale des chrétiens] qui peuplent la Grèce de terre ferme et les îles de l'Archipel et par l'établissement d'une colonie égyptienne à leur place; que, si les Grecs et leurs auxiliaires actuels triomphaient, ce dénouement ne serait admissible ni pour la Russie ni pour les Cours alliées; car il se serait opéré malgré elles, dans des principes qu'elles avaient condamnés ou bien au bénéfice exclusif de l'Angleterre; que, si les chrétiens de la Grèce et de l'Archipel étaient exterminés et remplacés par des colonies égyptiennes, un tel malheur serait une autre victoire pour les révolutionnaires, par les sentiments d'indignation et de douleur qu'il exciterait à si juste titre et surtout par le faux jour et la déconsidération qu'il jetterait sur la politique des puissances qui n'auraient rien fait pour le prévenir; que la Russie y perdrait en outre les plus utiles intermédiaires du commerce de ces provinces méridionales]; que, d'ailleurs, il suffirait de considérer les dispositions présentes de la Porte envers le gouvernement de Sa Majesté Impériale, la manière dont elle exécutait les promesses faites à Lord Strangford, la nature des négociations interrompues en 1821, et que la Russie aurait à répondre avec elle, pour se persuader [que, sous les auspices d'un succès complet contre la Grèce, des rapports satisfaisants entre la Russie et les Turcs seraient impossibles], pour voir combien de motifs de rupture subsisteraient entre les deux États et quels fruits l'Empereur aurait retirés de quatre années de générosité et de patience.

Ces observations décidaient la seconde des questions discutées par le cabinet impérial. Puisque la continuation de la guerre en Orient devait forcément amener les conséquences les plus funestes au repos des peuples, à la paix de l'Europe, à l'honneur de ses monarques, [il était urgent de mettre un terme à cette guerre et urgent dès lors de convenir que pour la faire cesser les alliés employeraient ensemble même des moyens coercitifs, si des moyens coercitifs seuls pouvaient être efficaces.

L'Empereur faisait réfuter, avec non moins de force, l'accusation élevée contre la Russie] de chercher par ses principes dans les affaires de la Grèce à se ménager des prétextes de guerre, un accroissement d'influence et peut-être une occasion de conquêtes. [La Russie n'avait pas besoin de prétexte pour une guerre, car l'inexécution des engagements pris par les Turcs relativement aux principautés lui en offrait les motifs les plus légitimes; elle ne demandait pas un accroissement d'influence en Orient, car cette influence elle l'avait exercée sans partage depuis l'année 1774 jusqu'à l'année 1821], et elle proposait aujourd'hui de la partager avec ses alliés; elle ne voulait pas de conquête en invitant les premières Cours de l'Europe à garantir avec elle les transactions qui rendaient la paix à l'Empire ottoman, elle plaçait de fait sous leur garantie commune cet Empire lui-même.

Avec des intentions aussi pures, l'Empereur croyait pouvoir inspirer une entière confiance, et en chargeant son ministère de répéter pour la dernière fois les raisons qui établissaient la nécessité absolue d'un armistice comme condition préalable de toute négociation relative à la pacification de la Grèce, en ordonnant de rappeler l'imminence d'une explosion en Servie et les motifs qu'elle offrait de travailler à calmer le reste de l'Orient, [il faisait déclarer que si, malgré tant de considérations décisives, les Cours alliées persévéraient dans les principes qu'elles avaient manifestés aux conférences de Saint-Pétersbourg, il jugerait inutile la reprise de ces conférences et serait désormais obligé de n'avoir égard qu'aux droits et aux intérêts de son Empire. Les représentants de Sa Majesté Impériale avaient ordre de communiquer cette dépêche aux cabinets d'Autriche, de France et de Prusse, et, dans les cas où elle produirait l'effet désiré, ils devaient y ajouter une série des propositions, dont l'acceptation immédiate pouvait seule garantir à des conférences nouvelles une issue satisfaisante. Ces propositions[1], au nombre de sept], tendaient principalement à faire reconnaître que, vu les malheurs dont les troubles du Levant menaçaient l'Europe, il était indispensable d'en amener la cessation à l'aide d'une intervention énergique et prompte, qu'il n'était pas moins indispensable d'arrêter que, dans cette intervention, on pourrait recourir aux moyens coercitifs envers la Porte, si l'on voyait échouer toutes les démarches amicales qui seraient faites auprès de cette puissance; et que, quant à celles qui auraient lieu auprès des Grecs, il fallait convenir du principe de les effectuer simultanément, de donner des instructions claires et précises aux agents à qui l'on confierait cette mission délicate et de comprendre, dans les arrangements de paix qu'on se déciderait à conclure, non pas la Morée seule, ainsi que l'avaient proposé les plénipotentiaires d'Autriche et de France, mais toute l'étendue du pays et toutes les îles indiquées dans les contre-propositions du cabinet de Sa Majesté Impériale[2].

1. Voy. l'annexe XV.

2. Notre mémoire du 9 janvier 1824 proposait de comprendre l'île de Candie dans la nouvelle organisation qu'il s'agirait de donner à la Grèce, lorsque certains passages de ce mémoire furent publiés. Parmi les observations auxquelles ils donnèrent lieu, il y en eut quelques-unes qui portèrent sur l'impossibilité d'annexer cette île à aucune des Principautés grecques, par la double raison de son étendue et de ce qu'elle était peuplée en grande partie de Musulmans. On remarquait, d'ailleurs, qu'alors elle était déjà en entier au pouvoir de la Porte et que la population grecque s'y trouvait détruite. On remarqua aussi qu'il n'existait en Valachie et en Moldavie aucune forteresse qui fût entre les mains des Turcs; qu'on ne pouvait tracer, comme nous en avions émis l'idée, un rayon de celles qu'ils conservaient dans la Grèce sans laisser subsister une cause perpétuellement active de discussions sanglantes, et, qu'au reste, en assimilant les liens futurs de la Grèce avec l'Empire ottoman à ceux qui existent entre cet Empire et les Principautés de Valachie et de Moldavie, on ne pouvait en assimiler l'administration intérieure, vu la différence des usages, des besoins et des propriétés. De telles observations méritaient sans doute une

Un autre point également essentiel avait fixé l'attention de l'Empereur, c'était celui des différends directs et particuliers qui s'étaient élevés entre la Russie et la Porte à la suite du refus fait par le gouvernement turc de replacer les choses en Valachie et en Moldavie sur le pied où elles étaient avant les troubles de 1821 et de reconnaître même qu'il en eût contracté l'engagement. M. de Minciaky eut ordre de réitérer à ce sujet ses réclamations, en les rendant plus formelles, et de remettre à la Porte une note où il lui annoncerait, au nom de Sa Majesté Impériale, que si, en conservant dans les Principautés des commandants et des troupes turcs, elle continuait à violer la condition sous laquelle l'Empereur avait rétabli ses relations diplomatiques avec l'Empire ottoman, elle songeât aux conséquences de sa conduite et aux déterminations qu'elle provoquerait de la part de la Russie. M. de Minciaky devait également signaler à la Porte l'état de la Servie. Il devait lui rappeler l'article du traité de Boucarest concernant les Serviens, leur inébranlable fidélité, l'intérêt qu'elle avait à les en récompenser, le danger qu'elle courait s'ils venaient à se soulever, et, par conséquent, la nécessité où elle était de remplir ses promesses à leur égard, de remettre en liberté leurs anciens députés qu'elle retenait captifs, d'en accueillir favorablement de nouveaux et d'exaucer sans retard les vœux légitimes dont ils seraient les interprètes.

Toutes les instructions dont nous avons donné ici la substance furent expédiées tant au chargé d'affaires de Sa Majesté Impériale, à Constantinople, qu'à ses ambassadeurs et ministres près les Cours de Paris, de Vienne et de Berlin, dans le moment où l'Empereur se rendit à Varsovie pour la tenue de la dernière Diète du royaume de Pologne. [Au mois de juillet 1825, les réponses qu'exigeaient ces expéditions importantes se trouvèrent réunies sous les yeux de Sa Majesté Impériale. Mais elles ne lui présentèrent que de nouveaux motifs de regrets et de peine.

Pour la quatrième fois dans les négociations entamées depuis 1821, la Cour de Berlin *seule* lui témoignait les dispositions auxquelles elle était en droit de s'attendre. Quant au cabinet autrichien, il avait déclaré qu'il croyait la reprise des conférences nécessaire, mais sans adhérer à aucune de nos ouvertures, sans admettre dans aucune hypothèse la

attention sérieuse. Aussi le cabinet impérial ne s'opposa-t-il pas dans les conférences de Saint-Pétersbourg en 1825 à ce que l'île de Candie fut abandonnée aux Turcs; mais il insista pour qu'en Grèce, comme en Valachie et en Moldavie, on n'admît la présence d'aucun Musulman armé, et pour qu'on réservât aux négociations qui suivraient l'armistice, dont il avait démontré la nécessité, le soin de déterminer le mode d'administration intérieure des provinces grecques qui devaient comprendre la Morée, la Grèce orientale jusqu'aux Thermopyles, la Grèce occidentale jusqu'au golfe d'Arta et toutes les îles européennes de l'Archipel. Les plénipotentiaires des Cours alliées proposèrent de borner à la *Morée seule* et à quelques îles de l'Archipel les arrangements de paix qui seraient stipulés.

possibilité de l'exploit des moyens coercitifs et sans dissimuler que, dans des délibérations nouvelles, il ne changerait ni de langage ni de politique]. Malgré les efforts du représentant de Sa Majesté Impériale auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, [les réponses du cabinet français, quoique moins positives dans les formes, n'avaient pas différé pour le fond. D'autre part, à Constantinople, les démarches confidentielles touchant les affaires de la Grèce s'étaient accomplies, et la Porte avait articulé un refus péremptoire de jamais admettre dans cette question aucune intervention étrangère]. Nous l'avions prévu et prédit à nos alliés. Le chargé d'affaires de Sa Majesté Impériale n'avait pas été plus heureux dans ses réclamations relatives à l'état des Principautés. La Porte persistait à ne vouloir point y rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821. Ses commandants y restaient sous le nom de Basch-Beschlis-Agas; ses troupes sous celui de Beschlis; sa conduite n'était pas moins contraire aux traités dans tout ce qui regardait la Servie; et quand M. de Minciaky lui avait présenté la note officielle qu'il devait lui remettre d'ordre de l'Empereur, la Porte n'avait pas même, nonobstant les convenances et les usages, voulu y faire de réponse.

[La situation de la Russie devenait de jour en jour plus grave]. Après quatre ans d'une longanimité sans exemple, [l'Empereur voyait, quant à la Valachie, la Moldavie et la Servie, ses droits méconnus, ses traités violés] et les promesses qui lui avaient été transmises ou incomplètement remplies ou même rétractées; [quant à la pacification de la Grèce, ses alliés occupés à ne pas les laisser sortir du cercle des plus vaines négociations; les intérêts de la Russie lésés et la légitime influence qu'elle avait exercée en Orient depuis le traité de Kaynardgé essentiellement compromise.

En effet, à dater de l'année 1823, toutes les autres grandes puissances jouaient un rôle plus ou moins actif dans les affaires de la Grèce. Nous avons déjà signalé l'ascendant qu'y avait acquis l'or et les agents de l'Angleterre. La France y formait de son côté des relations par le canal de ses comités philhelléniques], et en même temps elle offrait son amitié, elle fournissait des secours au pacha d'Égypte. [L'Autriche ne cachait plus ceux qu'elle assurait aux Turcs; sa marine portait leurs troupes ou ravitaillait leurs forteresses, et sa politique comptait évidemment avec connaissance de cause sur l'issue de la campagne de 1825. Toutes les grandes puissances avaient néanmoins annoncé en 1821 qu'elles ne prendraient aucune part à cette lutte trop mémorable. Mais [la Russie seule y était restée étrangère], seule elle n'avait montré d'autre désir que celui de rétablir le calme et de le rétablir à l'égal avantage de tous les États européens.

Plus l'Empereur avait mis de persévérance à suivre cette marche si noble et si désintéressée, plus il était en droit de se prononcer avec force, lorsqu'au mois de juillet 1825, il acquit la conviction que, dans les négociations de Constantinople comme aux conférences de Saint-

Pétersbourg et à Vienne, comme à Paris et à Londres, ses vœux et son espoir avaient été trompés.

[Les déterminations que prit alors Sa Majesté Impériale furent consignées dans une dépêche adressée à ses ambassadeurs et ministres près les Cours d'Autriche, de France et de Prusse[1] le 6 août 1825. Il y était dit : « La dignité de la Russie, ses intérêts et, nous osions le dire, ceux de l'Europe nous faisaient une loi de prouver à nos alliés qu'ils avaient mal jugé notre position, peu apprécié la réalité de nos sacrifices et visé à des résultats auxquels nous ne pourrions consentir. »

Après avoir fait motiver cette opinion, l'Empereur invitait ses représentants à garder désormais le silence sur les affaires orientales, et si les cabinets alliés demandaient la raison de ce silence, Sa Majesté leur ordonnait de récapituler nos propositions du mois d'avril et leurs réponses], de leur rappeler qu'ils avaient été informés par nous que s'ils ne changeaient pas de principes nous regarderions comme préjudiciables des délibérations ultérieures avec eux [et de déclarer] enfin que maintenant cette hypothèse s'était accomplie à notre vif regret, [que « désormais les délibérations ci-dessus mentionnées n'auraient aucun but, qu'en conséquence l'Empereur ne saurait les poursuivre et qu'il ne pourrait dorénavant se diriger dans les affaires d'Orient que d'après les droits et les intérêts de son Empire] combinés avec les principes qui avaient toujours fait la base de sa politique, quant à la conservation de la paix générale et au maintien de l'équilibre établi par les grandes transactions de 1814, 1815 et 1818 ».

[Cette déclaration faite, les représentants de l'Empereur devaient « reprendre une attitude *réservée* envers les Cours alliées et éviter toute discussion, soit sur la question orientale elle-même, soit sur la nature, les suites ou les motifs de la détermination dont ils auraient été les organes ».

De tels ordres nécessitaient l'examen du système qu'il conviendrait à la Russie d'adopter dans la situation nouvelle où elle allait se trouver. L'Empereur voulut connaître à cet égard le jugement de ceux de ses ambassadeurs qu'il honorait d'une juste confiance, et] une autre dépêche de la même date [invita MM. d'Alopeus, de Tatistcheff, Pozzo di Borgo et de Lieven à émettre leur opinion avec franchise « sur la nature de l'accord qui semblait s'être formé entre nos alliés pour paralyser nos vues dans les affaires d'Orient sur le degré de force que pourrait acquérir l'opposition] qu'elle nous ferait éprouver, [sur les moyens de déconcerter ce système et sur les mesures les plus propres à assurer les droits, les intérêts et la dignité de l'Empire ».

Des instructions décisives furent pareillement expédiées à M. de Minciaky. L'Empereur le chargea] d'exprimer toute la surprise qu'il éprouvait à voir la Porte laisser sans réponse notre *dernière* note rela-

1. Voy. l'annexe XVI.

tive à l'état des Principautés et de la Servie, [de demander au Reis-Effendi une conférence à protocole, de lui répéter pour la dernière fois les griefs] que donnait à Sa Majesté Impériale l'occupation prolongée de la Valachie et de la Moldavie, ainsi que la conduite du Divan envers les Serviens, d'envoyer dans ces provinces des commissaires vérificatifs si la Porte accueillait toutes les demandes que M. de Minciaky réitérerait à leur égard, [de lui remettre une protestation formelle si elle renouvelait ses refus, de lui déclarer alors qu'elle eût à peser toutes les conséquences d'un tel acte, de prendre ensuite une attitude silencieuse et de borner ses fonctions à l'expédition des affaires commerciales. M. de Minciaky devait aussi s'abstenir désormais de toute discussion sur la question grecque avec les représentants des Cours alliées à Constantinople].

Ces ordres furent les derniers que le ministère impérial reçut de l'empereur Alexandre. Les dépêches qui rendaient compte de leur exécution ne lui parvinrent qu'au moment même où ce grand monarque allait dans une autre vie recueillir la récompense de ses hautes vertus.

Pour terminer le présent exposé, nous retracerons rapidement les circonstances qui ont marqué l'intervalle écoulé depuis l'époque du départ de Sa Majesté Impériale pour Taganrog jusqu'à la fin de l'année 1825.

[Pendant que l'Empereur arrêtait] à Saint-Pétersbourg [les résolutions dont nous venons d'offrir le tableau, une partie de ses pressentiments s'accomplissait déjà dans la Morée. Les Égyptiens victorieux la parcouraient presque sans obstacles]. D'après les rapports de M. de Minciaky, tous les Grecs qui tombaient entre leurs mains étaient massacrés ou emmenés en esclavage et tous les habitants qu'ils rencontraient réduits en cendres; d'après ces mêmes rapports, partout la population presqu'entière fuyait à leur approche, des milliers de malheureux sans asile refluaient vers l'Attique, et d'interminables dissensions s'étant jointes à tous ces maux, [les chefs grecs, dans la situation désespérée où ils se trouvaient, avaient pris le parti de recourir à l'Angleterre, de lui demander sa protection exclusive et de lui offrir même la souveraineté de la Grèce et des îles de l'Archipel, qui avaient secoué le joug de la Porte ottomane].

Quoique cette démarche eût été précédée de pourparlers avec le capitaine Hamilton, commandant de la station navale anglaise dans l'Archipel, il était évident que la Grande-Bretagne ne pourrait en aucun cas augmenter ainsi ses possessions par une espèce de conquête, effectuée en pleine paix, ni accéder aux vœux que les Grecs venaient de lui exprimer.

[Leur demande combinée avec le silence de la Russie sur les affaires orientales excita néanmoins une vive inquiétude dans le cabinet de Vienne, qui], sans attendre les déterminations ultérieures de la Cour de Londres, [nous proposa] à la fois d'exiger d'elle une explication catégorique sur l'offre qui lui était adressée par la Grèce et [de faire

auprès de la Porte une nouvelle démarche collective pour l'inviter à admettre l'intervention des Cours continentales dans ses différends avec les Grecs] et à leur assurer avec une amnistie la sûreté de leurs biens et de leurs personnes pour prix de leur retour immédiat à l'obéissance.

Il serait superflu d'énumérer les raisons qui ne permirent point d'accepter une proposition semblable. Tout ce qu'elle avait de contraire aux principes que l'Empereur avait développés et aux décisions qu'il avait prises en dernier lieu, tout ce qu'elle eût présenté d'inconvénients et de dangers en provoquant peut-être une discussion gratuite avec l'Angleterre, et sans nul doute un second refus de la part du Divan ne pouvait que frapper au premier coup d'œil. Aussi [l'empereur] Alexandre, qui eut encore le temps de recevoir connaissance de cette proposition [à Taganrog, envoya-t-il au ministère impérial l'ordre de la décliner et d'engager M. de Tatistcheff à ne point s'écarter des instructions qui lui avaient prescrit de garder un silence absolu sur les affaires d'Orient].

Nous ne tardâmes point à être informé, ainsi qu'il avait été facile de le prévoir, que le gouvernement anglais avait rejeté l'offre des Grecs et publié en réponse une proclamation qui ordonnait itérativement à tous les sujets britanniques l'observation de la plus stricte neutralité entre la Grèce et l'Empire ottoman. [Bientôt aussi nous reçûmes les dépêches par lesquelles les ambassadeurs et ministres de l'Empereur exposaient les opinions qu'ils avaient été invités à émettre sur l'union que nous avions cru remarquer entre les grandes Cours continentales pour neutraliser les intentions de Sa Majesté Impériale relatives à la pacification du Levant].

M. de Tatistcheff témoignait qu'il ne croyait pas à l'existence d'une union formelle et permanente entre l'Autriche et soit les grandes Cours du continent soit l'Angleterre, pour le cas qu'il plairait à l'Empereur de forcer les Turcs à exécuter leurs obligations et leurs promesses envers la Russie. Cet envoyé crut du reste entrevoir dans la proposition ci-dessus rapportée du ministère autrichien au sujet d'une nouvelle démarche collective auprès de la Porte un moyen de sortir des difficultés qui environneraient le gouvernement de Sa Majesté Impériale.

[Le comte d'Alopeus] se trouvait à Saint-Pétersbourg lorsque les mêmes questions lui furent adressées. Mais, comme la Prusse avait dans tous les moments décisifs embrassé la cause de la Russie, il ne balança pas à déclarer qu'à son avis elle ne secondrait aucune mesure contraire aux intérêts de notre auguste maître. Depuis son retour, il [nous a transmis], à cet égard, [des assurances positives qui ne laissent point de doute touchant les dispositions favorables sur lesquelles la Russie peut compter de la part de cette puissance quel que soit le cours ultérieur des événements].

Les opinions du général Pozzo di Borgo sur ce sujet si grave sont développées dans la dépêche ci-jointe[1]. Il y démontre qu'une coalition

1. Voy. l'annexe XVII.

qui aurait pour but de s'opposer aux déterminations de la Russie envers la Porte ottomane ne serait ni probable ni même possible, qu'une opposition isolée de la part d'une puissance européenne quelconque serait bien moins à prévoir et à craindre encore, que la situation respective de tous les États auxquels on pourrait présumer des vues pareilles présente à la Russie une complète garantie de sécurité fortifiée par la justice de sa cause, par quatre années d'une patience sans exemple, par un désintéressement constaté de la manière la plus irrécusable; et, partant du principe qu'après la résolution prise de garder le silence sur la question orientale la Russie est dans la nécessité absolue de sortir d'une position critique et fausse, il déroule le plan d'action qui lui paraît le plus propre à assurer les droits, les intérêts, la dignité de l'Empire, et non seulement à empêcher les autres puissances d'entraver l'emploi des moyens coercitifs, auxquels nous aurions recours, mais même de les obliger à en accélérer l'effet.

L'avis du comte de Lieven[1] fut aussi qu'aucun accord entre les grandes puissances ne pourrait arrêter la Russie dans l'exercice de ses droits ni dans l'exécution des nouvelles mesures qu'exigeaient de sa part ses espérances trompées, tout ensemble du côté de ses alliés et du côté des Turcs, que sa conviction sur ce point essentiel se fondait sur l'impossibilité d'une combinaison de cette nature sans que l'Angleterre en fît partie et sur l'impossibilité pour l'Angleterre de s'y associer. Le comte de Lieven finissait par déclarer que si, au printemps de 1826, la Russie ne voyait ses vœux pour l'Orient entièrement exaucés, les moyens coercitifs seraient les seuls qui puissent lui assurer des résultats conformes à sa dignité et à son attente.

[Ces opinions si unanimes des ambassadeurs et des ministres de Sa Majesté Impériale furent justifiées, jusqu'au moment où elles venaient d'être émises], par l'impression même que produisit sur les principales Cours de l'Europe le système de silence adopté par l'Empereur dans tout ce qui avait rapport aux affaires du Levant. Nous avons déjà indiqué quel fut le langage de la Prusse à leur égard et les justes motifs de satisfaction qu'elle nous offrit.

[La France se hâta d'envoyer à son poste le comte de Laferronnays, qui], pendant son séjour à Paris, n'avait négligé aucun moyen d'éclairer son cabinet sur la nécessité de s'unir franchement aux desseins de l'Empereur, et cet ambassadeur articula [dès son arrivée] des propositions tendantes à montrer que la France cherchait à modifier les principes contre lesquels Sa Majesté Impériale avait réclamé à si juste titre pendant les conférences de Saint-Pétersbourg. [Croyant pouvoir compter sur le concours actif de l'Angleterre et de l'Autriche], M. de Laferronnays mit en avant l'idée d'une nouvelle démarche collective à Constantinople par laquelle les cinq Cours alliées annonceraient à la Porte ottomane qu'elles regardaient comme terminée la guerre entre les Grecs

1. Voy. l'annexe XVIII.

et les Turcs, qu'une intervention européenne dans cette querelle funeste était indispensable et que si la Porte ne l'agréait elle aurait à redouter toutes les conséquences de sa position à l'égard de la Russie].

Plus les intentions de Sa Majesté Impériale dans les affaires du Levant avaient rencontré de difficultés et d'obstacles, plus ces obstacles avaient momentanément paru provenir d'un accord concerté d'avance, plus [il semblait essentiel de ne pas provoquer en se refusant à toute ouverture de la part des Cours alliées cette union même dont l'établissement avait été appréhendé et de ne pas nous exposer à des complications dangereuses si les circonstances forçaient l'Empereur de donner à ses déterminations un nouveau caractère d'énergie. Le ministère impérial] ne se départit [néanmoins] pas de la réserve qui lui avait été prescrite, il [ne discuta pas la proposition du comte de Laferronnays et ne se prêta sur son désir qu'à la placer sous les yeux de l'Empereur.

A l'époque où elle nous fut remise, les dépêches du comte de Lieven], confirmant ces précédentes conjectures, [nous avaient déjà informés des dispositions de plus en plus sérieuses du ministère anglais à un rapprochement avec la Russie]. Il voyait d'un côté les Égyptiens envahir la Grèce et former une nouvelle puissance musulmane au sein de la Méditerranée, il considérait de l'autre le silence subit de la Russie dans les affaires d'Orient comme le terme d'une longanimité déçue dans ses résultats; il ne pouvait contester la légitimité des droits qui autoriseraient l'Empereur à déployer enfin les ressources de sa puissance, M. Canning n'avait pas laissé ignorer au comte de Lieven que le gouvernement britannique nourrissait le désir de s'entendre en dernière analyse avec Sa Majesté Impériale sur les combinaisons qui pourraient rendre au Levant une paix avantageuse et solide.

Le début du Lord Strangford à Saint-Pétersbourg sembla présenter une preuve de ses intentions. Il proposa de son côté, mais sous la forme d'une idée personnelle, une démarche collective à Constantinople, qui devait engager la Porte à admettre l'intervention des Cours alliées dans les affaires de la Grèce, sur les bases du protocole de Vérone, et la menacer, en cas de refus, de toutes les suites d'une rupture avec la Russie. Cette idée fut hautement désapprouvée par [M. Canning]; Lord Strangford fut même désavoué et le principal secrétaire d'État britannique [déclara que la première condition sous laquelle l'Angleterre négocierait avec la Russie sur la question grecque consisterait à négocier avec la Russie seule. Mais il montra d'autre part une volonté prononcée d'entrer avec le comte de Lieven en pourparlers qui puissent avoir des suites décisives. Les derniers rapports de cet ambassadeur, les confidences que lui a faites M. Canning, l'envoi du duc de Wellington à Saint-Pétersbourg son autant de témoignages qui font connaître à cet égard les vraies dispositions du cabinet de Saint-James.

Celles du cabinet de Vienne sont les seules qui jusqu'à présent n'aient pas changé en apparences]. Le ministère autrichien persiste dans les doctrines qu'il a professées aux conférences de Saint-Pétersbourg en

1825. Lorsqu'il sut que l'Empereur, ne pouvant y adhérer, avait résolu de ne pas continuer ses délibérations avec ses alliés, il invita le ministère français à n'en pas moins persévérer dans le même système. Averti par la Cour des Tuileries qu'une telle marche semblait offrir de réels dangers et qu'il était au contraire urgent de s'associer à la politique généreuse de l'empereur Alexandre, puisque la patience de ce monarque paraissait avec raison avoir atteint ses dernières bornes, il ne modifia ni son langage ni son attitude, et s'il avait même dissimulé sa véritable politique, la mission récente du comte de Bombelles à Varsovie et le mémoire qui sert d'instructions à l'archiduc Ferdinand auraient assurément suffi pour soulever le voile. Mais le cabinet de Vienne connaissait trop sa position, il était trop éclairé pour ne pas voir que le jour où l'empereur Alexandre, cédant à trop de justes griefs, aurait pris le parti d'agir avec force dans les affaires d'Orient, l'Autriche n'aurait pu soutenir le rôle ingrat et périlleux d'une opposition isolée. Aussi, [dès le mois de septembre 1825, le cabinet de Vienne essaya-t-il d'ajuster, par un dernier effort, les différends qui subsistèrent entre la Russie et la Porte relativement aux Principautés et d'enlever ainsi à Sa Majesté Impériale le motif immédiat d'une guerre que, dès le principe, il avait redoutée] plus que tout autre événement et dont il avait avec tant de persévérance tâché de détourner l'Empereur.

[Les instructions qu'il fit parvenir sur ce sujet à l'internonce arrivèrent à Constantinople presqu'en même temps que celles] qui prescrivaient [à M. de Minciaky] d'inviter les ministres ottomans à une conférence et de lui remettre une protestation en forme s'il n'accueillait toutes nos demandes concernant la Servie et les Principautés. [D'après les communications qui nous ont été faites par le comte de Lebzeltern, le baron d'Ottenfels avait ordre d'engager la Porte à satisfaire la Russie dans tout ce qui avait rapport aux provinces du Danube], de l'y engager *au nom de ses intérêts les plus chers et des services éminents que l'Autriche venait de lui rendre,* [d'ajouter même qu'un refus serait considéré par la Cour de Vienne comme une offense directe, qu'il identifierait sa cause à celle de la Russie] et ne pourrait par conséquent qu'attirer sur la Porte les plus grands malheurs.

M. de Minciaky ne put apprendre avec précision si l'internonce, en s'acquittant de la démarche qui lui avait été ordonnée, employa sans réserve ces puissants moyens de négociation. Quoi qu'il en soit, [M. d'Ottenfels annonça bientôt, tant au chargé d'affaires de l'Empereur à Constantinople qu'au comte de Lebzeltern à Saint-Pétersbourg, que ses réclamations avaient été couronnées d'un plein succès et que la Porte avait promis de remplacer en Valachie et en Moldavie les Basch-Beschlis-Agas actuels par des officiers d'un rang inférieur et en général d'y rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821].

Comme, en s'offrant de remplacer les Basch-Beschlis-Agas actuels par d'autres, la Porte se réservait *ipso facto* le droit de les nommer, tandis qu'avant les troubles de 1821 ce droit était exercé par les Hospo-

dars tout seuls, [comme il n'était question ni de la retraite des troupes ottomanes qui restaient dans les Principautés sous le nom des Beschlis ni de l'autorité dont seraient revêtus leurs nouveaux chefs, M. de Minciaky] ne put trouver suffisants les résultats annoncés par le baron d'Ottenfels et, [voulant constater lui-même les vraies dispositions de la Porte], il [exécuta ses instructions et sollicita la conférence qu'il avait été chargé de demander au Reis-Effendi]. La première réponse qu'il reçut à cet égard fut évasive. Le Reis-Effendi, se référant à celle qu'il avait faite à l'internonce d'Autriche, déclina toute proposition d'entrevue. Mais M. de Minciaky ayant insisté, la conférence décisive eut enfin lieu. [Il demeura prouvé que la Porte soutenait n'avoir promis au baron d'Ottenfels que de remplacer les Basch-Beschlis-Agas actuels par des officiers d'un rang moins élevé, n'y avoir ajouté nul engagement relatif au rétablissement du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821, et n'être tenue d'accueillir aucune réclamation à ce sujet], vu la satisfaction complète que venait de lui témoigner à la suite de ses dernières résolutions et l'internonce et les autres représentants des alliés de la Russie. Vainement M. de Minciaky s'efforça de lui démontrer que, loin de remplir les vœux légitimes de l'Empereur, elle aggravait ses griefs en voulant consacrer par un nouvel acte le droit de nomination des Basch-Beschlis-Agas qui ne lui avait jamais appartenu, en persistant à ne pas retirer des Principautés les troupes ottomanes qui les occupaient sous le nom de Beschlis et en continuant d'investir leurs chefs d'une autorité dérogatoire à celle des princes. [Vainement aussi M. de Minciaky travailla dans cette conférence à améliorer les dispositions de la Porte envers les Serviens]. Malgré l'évidence de ses intérêts, malgré les clauses du traité de Boucarest, la Porte ne consentit ni à énoncer la moindre promesse pour ce peuple fidèle, ni à libérer ses députés, ni à reconnaître même que l'Empereur eût le droit d'intervenir en faveur de la Servie.

[Une aussi aveugle obstination ne laissait pas d'alternative à M. de Minciaky. Il se vit obligé de remettre au Reis-Effendi, en exécution des ordres de l'Empereur, une déclaration[1] formelle qui rappelait la conduite de la Russie envers la Porte depuis l'année 1821, énumérait les motifs de plainte que celle de la Porte continuait à donner à Sa Majesté Impériale, *protestait* contre toutes les déterminations que le gouvernement ottoman annonçait vouloir maintenir à l'égard de la Moldavie, de la Valachie et de la Servie et l'avertissait de n'attribuer qu'à lui-même les conséquences nécessaires d'une aussi déplorable politique.

Cet acte est le dernier de nos rapports diplomatiques avec le Divan depuis l'année 1824.]

Grégoire Yakschitch.

1. Voy. l'annexe XIX.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE.

Ferdinand BRUNETIÈRE.

L'étiquette de critique didactique et morigénant, qui, pour beaucoup de contemporains de Brunetière, était inséparable de son nom, ne doit pas s'attacher à sa mémoire. Les services rendus par lui à l'histoire de la littérature et des idées sont aussi grands, sinon plus grands, que son action et son influence dans la pure critique.

Ce rôle de censeur doctrinaire, où le confinaient par habitude les appréciations sommaires du public, il y a longtemps qu'il le délaissait. A le lui faire prendre à ses débuts, les circonstances principalement avaient contribué. Au moment (1874-1875) où il abordait la vie littéraire, le triomphe bruyant du réalisme naturaliste, les étrangetés de la poésie symboliste et décadente, les conceptions d'art, révolutionnaires à la fois pour le fond et pour la forme, qui commençaient à s'importer de l'étranger, déconcertaient la partie cultivée du public. Elle se faisait besoin d'un guide, d'une autorité, d'un docteur du goût, défenseur de la tradition française menacée et du classicisme vilipendé. Un homme de talent entrant alors dans la critique, et y entrant à la *Revue des Deux-Mondes*, devait assumer cette magistrature et ce préceptorat. Il fallait qu'il « tînt » les Nisard, voire les Gustave Planche[1]. Brunetière se plia d'autant mieux à cette nécessité que son goût de jeune homme était surtout classique et sa culture d'étudiant surtout XVIIe siècle; que son tempérament moral, combatif et impérieux tout ensemble, et son intelligence avide d'enseigner lui faisaient trouver plaisir à cette besogne agressive et dogmatique; qu'enfin, sa façon d'écrire elle-même y paraissait prédestinée. Mais, en fait, il ne remplit ce rôle de censeur qu'à l'égard des

1. Cf. Paul Bourget, article sur Brunetière, *Temps* du 11 décembre 1906 (conversation avec Buloz).

romans de Zola et de ses disciples. Il ne « requit » qu'assez peu contre le théâtre, presque pas contre la poésie. Mise à part sa campagne de 1875-1876 sur le *Roman naturaliste*, je ne vois guère, parmi plusieurs centaines d'articles, qu'une quinzaine qui soient des jugements sur la littérature d'imagination contemporaine. Aussi bien il sentait tout le premier qu'il se déprenait de cette partie de sa tâche, et il s'y fit, à plusieurs reprises, suppléer. A partir même de 1894, il laissa complètement à M. René Doumic le soin d'apprécier les nouveautés et de suivre les efforts des « jeunes », non seulement dans le roman, mais dans le théâtre et dans les vers.

Lui, la prose et la prose historique l'attiraient dès lors plus cordialement que les écrits de pure littérature et les questions, surtout d'esthétique, qu'ils soulèvent. C'est sans doute un hasard que son premier article dans la *Revue politique et littéraire* ait eu pour objet, comme le remarque M. Maurice Tourneux (*Grande Encyclopédie*, art. *Brunetière*), le *Saint Louis* de Wallon; j'ajoute que sa première bibliographie signée dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er décembre 1875) annonce l'*Histoire de France* de M. Guizot. Il faut observer pourtant que, dès cette époque, les titres de ces comptes-rendus d'ouvrages qu'il se réserve dans la *Revue* ne sont presque tous que de travaux d'histoire, et des plus variés, — de la *Mythologie de la Grèce antique* de Decharme comme du *Rétablissement du catholicisme à Genève* d'Albert Rilliet, des recherches de divers savants sur l'*Archéologie préhistorique* comme de la publication des *Archives de la Bastille* de M. Ravaisson. — Notons aussi, dès les premières années de son activité, une série, trop courte il est vrai, d'essais historiques originaux qui, probablement, dans sa pensée, devaient former par leur réunion un vrai livre sur le XVIIIe siècle. Ainsi cet article sur *Le Sage* (*Études critiques*, t. III, 1883), qui ne se rapporte à aucune publication d'actualité et que complète un autre article sur la *Question du Gil Blas* (*Histoire et littérature*, t. II); ainsi cette étude, si neuve et si solide, sur *les Jansénistes et les cartésiens* (1885), la première de ces larges enquêtes, où Brunetière devait plus tard si bien réussir, sur les *courants* d'idées et les *influences* morales, et où, tout en profitant des livres récents alors de Krantz, Droz, Nourrisson, s'attestait une recherche très personnelle; — tel fut surtout ce mémoire, car c'en est un, sur la *Direction de la librairie sous Malesherbes* (1882), à qui il ne manque même pas un appareil de notes et de renvois aux manuscrits pour lui donner l'autorité qu'il mérite. Ultérieurement, plusieurs articles sur le XVIIe siècle (je signale surtout ceux sur Pascal) offrirent le même caractère d'une investigation approfondie et d'un recours aux sources,

rare dans les articles de revue. A Brunetière, rendant compte des livres nouveaux, il est arrivé, comme aux autres, de nourrir son article avec les documents du livre qu'il critiquait, et parfois d'assez haut; ces « pilleries » d'analyse, comme disait Bayle, sont l'inévitable péché du journaliste pressé. Mais, plus souvent qu'aucun de ses confrères, il s'est donné le luxe d'*ajouter* aux ouvrages dont il parlait des précisions que lui fournissait sa vaste lecture. Car c'était le temps où cet infatigable travailleur lisait à la fois *tout* Bossuet et *presque toute* l'*Encyclopédie*.

Ce n'est pourtant pas qu'il fût disposé à faire ce que Sainte-Beuve avait fait jadis, ce que, de notre temps, la plupart des « critiques littéraires » ont fait : à sacrifier à peu près complètement la critique esthétique, avec ses hypothèses toutes subjectives, à renoncer au jugement sur les contemporains, avec l'insuffisance de ses documents et la servitude des discrétions nécessaires, pour s'attacher uniquement à l'étude, plus libre, des réalités, mieux connues, de l'histoire littéraire du passé. Il semblait, au contraire, prendre à tâche de rabattre les prétentions des historiens. Il ridiculisait volontiers leurs visées à la précision menue et à la complète exactitude. Fréquemment, vers 1877-1880, il se moquait, avec une générosité douteuse, de ces érudits qui, selon lui, « vont à l'aventure, au hasard de la découverte, s'égarent et ne se retrouvent plus dans la foule de leurs documents, comme si de ces archives et de ces parchemins qu'ils fouillent... je ne sais quelle poussière s'élevait qui les aveugle. » Il plaisantait, avec plus d'abondance que d'équité, avec des ironies qui rappelaient trop les vieilles pointes de La Bruyère, « l'*opiniâtreté* » touchante et « les *innocents plaisirs* » de ces fouilleurs obscurs. C'est le moment où il proclame trop bruyamment que « le véritable inédit, c'est ce qui est imprimé », et que les choses qui sont restées inédites sont précisément, par une étrange providence, celles qui le méritaient. C'est le temps de ce fameux article sur la *Littérature du moyen âge* (*Études critiques*, t. I, 1880), qui mit longtemps entre Gaston Paris et lui un nuage, et où Brunetière se vantait de prouver que les plus clairs résultats de « cette méthode érudite », c'étaient « des livres parfaitement ennuyeux », comme « ceux d'Alexis Monteil ». C'est l'époque, enfin, où il imagine, avec une subtilité assez bizarre, la possibilité d' « une connaissance vivante du passé que ni la chronologie ni les documents accumulés ne donnent », où il met à la porte de l'histoire de la littérature française, à cause de leur infériorité et de leur manque d'intérêt, certains genres parias, tels que l'éloquence du barreau. Seulement, au milieu de ces dédains, et en dépit de ces colères, on sentait percer à chaque instant ce goût pour l'histoire,

contre lequel il luttait en quelque sorte. S'il ne permettait pas à M. Munier-Jolain d'aimer l'histoire des avocats « pour elle-même » et d'étudier des séries de plaidoyers médiocres et monotones avec le même respect que de beaux textes classiques, il l'autorisait néanmoins (1888) à dégager de ces textes tout ce qu'il avouait qu'ils contiennent de renseignements inestimables sur l'histoire des mœurs, renseignements que l'on va chercher bien à tort, — comme il le remarque justement, — dans les sermons généralisateurs et abstraits des grands prédicateurs. Si, pour le moyen âge, les « découvertes » obtenues par la méthode érudite ne lui paraissaient avoir rendu que « d'insignifiants services à la littérature », il confessait du moins que, dans la transformation de l'histoire, les érudits avaient eu « leur part, et leur part considérable »; qu'il « y aurait une injustice criante à la leur disputer ». Et, quoique, en ce qui concerne le XVIIe siècle, il eût peur que les recherches des fureteurs biographes, « trop systématiquement poursuivies » (t. I, p. 154) et menées trop avant, n'eussent pour effet sacrilège de « rabaisser et de diminuer » les grands hommes en les montrant asservis « à une imitation de la réalité trop précise et trop littérale »; quoiqu'il déclarât qu'aux grandes œuvres « maîtresses » on doit, par une exception pieuse, « faire cet honneur de ne voir et de n'étudier qu'elles-mêmes », — n'y ayant lieu d'entourer d'une exégèse historique approfondie que les œuvres de second ordre, — ces *distinguo* un peu puérils ne l'empêchaient pas de prendre grand plaisir aux recherches des moliéristes sur la vie de Molière (*Études critiques*, t. I, 1877) ni de tirer largement parti des minutieux commentaires de M. Desnoiresterres sur les œuvres et la vie de Voltaire (*Ibid.*, t. I, 1878) ou des quatre gros volumes de bibliographie de M. Bengesco. Et ces contradictions tenaient assurément à la résistance de ce qu'il y avait en lui de philosophique; mais elles tenaient aussi à une aperception encore confuse chez lui de la mission et de la méthode de la « critique ».

Il fut plus à l'aise avec ses goûts, et il atténua sa défiance contre l'histoire et l'érudition lorsqu'il eut trouvé, entre la critique purement dogmatique à la Nisard, la psychologie anecdotique à la Sainte-Beuve et l'« impressionnisme » fantaisiste d'Anatole France et de Jules Lemaître, la formule intermédiaire de sa propre méthode. Cette formule, c'est celle qu'il donna dans un article-manifeste du 1er janvier 1891 sur la *Critique impressionniste*. C'est celle de cette « critique objective » dont « la fonction » est de « classer » et de « juger » sans doute, mais aussi, et surtout, si elle veut parfaire son œuvre, d'« expliquer ». Mais comment expliquer sans « raconter »? Com-

ment raconter sans connaître et la vie des écrivains, et leurs tenants et aboutissants, et leur milieu social? Comment connaître que par le détail? « *Le fondement de la critique objective est donc, à vrai dire, le même que celui de l'histoire.* » Et parmi « les inconvénients et les dangers de l'impressionnisme », il signale avec insistance celui-ci qu' « il romprait les liens qui unissent étroitement la critique et l'histoire », et que la critique perdrait, en même temps que la notion de son objet, la conscience de son rôle et de sa fonction « si elle était ainsi *coupée de ses communications avec l'histoire* ».

L'idée de l' « évolution des genres » fut, dans ce sens, une poussée de plus sur son esprit. Je n'ai pas à rappeler avec combien peu d'enthousiasme fut accueillie, par les admirateurs même de Brunetière, cette théorie aventureuse, et comment lui-même, sans vouloir jamais renoncer expressément à cette vue chimérique, en s'obstinant au contraire à la défendre avec des arguments plus subtils que solides (*la Doctrine évolutive et l'histoire*, 1898, *Études critiques*, 6e série, p. 27 et suiv.), il renonça, en somme, à poursuivre une démonstration impossible. Mais ce qu'il faut noter, c'est que cette théorie était *double*, et que, si la conception, en quelque sorte *médiévale, réaliste*, que Brunetière voulait accréditer du « genre littéraire », être véritable, organisme vivant, ne pouvait absolument pas se soutenir, pas plus que les métamorphoses étranges de ces êtres de raison, par contre la conception d'une « évolution » des idées esthétiques chez les auteurs, chez les critiques et dans le public, cette idée-là était vraie, intéressante et féconde. Seulement, pour la montrer, cette évolution, je ne dis pas des genres, mais des théories et des goûts chez les producteurs ou chez les lecteurs, qu'est-ce qu'il fallait, et en abondance et en détail, sinon des recherches historiques? Cela, il est vrai, Villemain, V. Cousin et Vinet l'avaient indiqué, et Sainte-Beuve l'avait déjà recommandé en d'autres termes et mis, d'une façon partielle, en pratique, et autour de Sainte-Beuve, ou après lui, Schérer et Montégut, mais ces derniers, de même que l'auteur des *Lundis*, dans des études sur des individus ou dans des morceaux d'histoire de peu d'étendue. Brunetière le fit à son tour, d'une manière plus frappante, en prêtant à l'affirmation historique, volontiers indécise, parce que prudente, un peu du ton impérieux de la critique dogmatique. Il le fit aussi d'une manière plus probante, en faisant porter son enquête sur toute une longue série d'œuvres similaires. Et là est l'intérêt des ouvrages qu'il publia de 1890 à 1894 : l'*Évolution de la critique* (1890), les *Époques du théâtre français* (1892), l'*Évolution de la poésie lyrique* (1894). S'ils ne confirment guère sa thèse darwiniste, ils ont le mérite (les deux derniers surtout) d'être documen-

tés sérieusement et de présenter, dans un bel ordre dont la « suite » est fondée sur des faits et non sur des idées *a priori*, des renseignements sûrs, et presque tous les renseignements nécessaires. On sent qu'ils ont été faits pour un auditoire sérieux, capable de juger, et dont l'éducation historique et littéraire fut une des passions de Brunetière, celui de l'École normale supérieure. Dans les bons travaux d'histoire littéraire et morale présentés comme thèses à la Faculté des lettres de Paris depuis 1900, il est facile de retrouver l'influence de cet enseignement de Brunetière et le goût vif qu'il inspira aux dix promotions dont il fut le maître pour la recherche des transformations des « genres », pour la découverte des « influences » successives ou juxtaposées... Et ce n'était pas le simple plaisir des ingénieuses trouvailles que les jeunes esprits éprouvaient à le suivre dans cette voie; c'était la jouissance solide de comprendre, mieux qu'ils ne l'avaient encore compris, l'enchaînement des faits du passé dans l'ordre intellectuel et moral. C'était chez eux un éveil, par la littérature, du sens historique. A cet égard, l'influence de Brunetière est venue s'ajouter heureusement, depuis 1891, à celles des maîtres qui dirigeaient le laboratoire d'études de la rue d'Ulm.

Issu du même enseignement, le *Manuel d'histoire de la littérature française* (1re éd., 1897; 3e éd., 1906) fut l'application, — adéquate, on peut le croire, aux ambitions de Brunetière, — de cette « critique-histoire » du passé. C'est là qu'il substitua largement, pleinement, ce qu'il appelle le « point de vue généalogique », la considération de la « filiation » des œuvres à cette histoire « descriptive, analytique ou tout simplement énumérative » dont il reprochait, avec raison, à nos historiens de la littérature de s'être si longtemps contentés, par paresse d'esprit, aussi bien dans des ouvrages savants que dans des livres pédagogiques. Ce n'est point en « Prose » ou en « Poésie » que Brunetière voulut diviser son histoire, ni même par « genres », ni même par « siècles », mais par « époques littéraires » soigneusement datées, et datées « de ce que l'on appelle des événements littéraires ». Sa préoccupation capitale fut de donner l'impression de « la continuité de mouvement et de vie sans laquelle il n'y a pas d'histoire ». Tout en attribuant, dans les *influences* qu'il dénombrait et analysait, la plus grande part à l'influence *des œuvres sur les œuvres*, il notait soigneusement celles de « race » et de « milieu », et tous les coefficients sociaux. Il donnait une place inusitée aux « époques de transition » dont « l'intérêt est qu'elles expliquent les autres puisqu'elles les préparent » et éclairent la « généalogie » des faits intellectuels. Il faisait « parmi nos écrivains » un choix proprement *historique* puisqu'il « ne retenait pour en parler que ceux

dont il lui paraissait qu'on pouvait dire qu'il manquerait quelque chose à la suite de notre littérature s'ils y manquaient ». Il se donnait enfin le plaisir d'accompagner son exposition générale et suivie du « mouvement » et de l' « évolution » de la littérature française d'une annotation copieuse de faits littéraires, citations, détails biographiques, bibliographiques, et surtout de dates, dont l'exactitude le préoccupait grandement. Il affirmait souvent alors, dans ses entretiens comme dans ses articles, son désir ardent « de se fonder sur une chronologie exacte comme sur une base inébranlable ». Toute cette bonne besogne *historique,* Brunetière la fait dans ce livre avec une sorte d'entrain pour la précision, où se manifeste curieusement l'esprit positif qu'il alliait d'une façon si paradoxale à une intelligence de philosophe constructeur. Le rez-de-chaussée de ce livre, — avec les substructions de chaque chapitre, substructions dont l'importance est « mathématiquement » proportionnée à l'importance des œuvres, des écrivains et des périodes littéraires, — n'est pas moins curieux que le premier étage, où se déroule, en un texte courant, le récit suivi, très éloquent et très vivant, de l'œuvre littéraire de la France depuis les *Chansons de geste* jusqu'à Dumas fils. Cette œuvre sereine et, ce semble, joyeuse d'un homme qui se satisfaisait malaisément est peut-être aussi son chef-d'œuvre. Nulle part mieux que dans ce *Discours* magistral d'histoire littéraire philosophique Brunetière n'a montré ce qu'il pouvait faire en histoire, avec ses doubles facultés d'observateur, minutieux au besoin, et de généralisateur hardi, démêlant avec une grande finesse de perspicacité, suivant avec une mobilité alerte les éléments multiples, les influences diverses, juxtaposées, superposées, entrecroisées, dont l'histoire des idées se compose, mesurant les doses et les effets, avec une précision et une justesse de touche qui, en vérité, justifient ici les prétentions qu'il eut toujours d'avoir atteint, malgré ses passions, au maximum de l'objectivité humainement possible.

La même maîtrise dans le maniement de l'histoire d'idées éclate, à la même époque, dans quelques grands articles sur la *Philosophie de Bossuet,* sur *Bayle,* sur la *Naissance et la formation de l'idée de progrès* au commencement du XVIIIe siècle. Le même progrès de l'esprit critique en histoire, la même ascension vers une objectivité impartiale se marque dans les articles sur *Renan* et sur *Taine* écrits en ce temps.

Je veux bien que si celui qui allait devenir le croyant Brunetière loue généreusement l'auteur de la *Vie de Jésus*, ce soit peut-être en grande partie par « bossuétisme », parce que l'*Histoire du peuple d'Israël* apportait une apologie assez inattendue de certaines assertions

du *Discours sur l'Histoire universelle*, ridiculisées par les libres-penseurs du XVIIIe et du XIXe siècle. En tout cas, il faut bien reconnaître que rarement Renan fut loué avec une admiration aussi intelligente (*Nouveaux essais de littérature contemporaine*, 1895, p. 215, 223-225, 228, 245, 247). — En ce qui concerne Taine, il se peut au contraire qu'une absence de sympathie pour le philosophe et pour l'homme ait influé sur les jugements de Brunetière; mais, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il accorde aux intuitions, parfois si profondes, de Taine en histoire la part d'éloges qui leur est due, tout en relevant avec une exactitude presque complète, ce me semble, les défauts de l'historien trop philosophe et trop « politique » des *Origines de la France contemporaine :* — engouement peu judicieux pour tout ce qui est document policier, confidentiel et secret; confiance exagérée pour les « témoins oculaires », si souvent négligeables; complaisance partiale pour les dénigreurs des grands faits; par exemple, en ce qui concerne la Révolution, indulgence crédule de Taine pour tous les royalistes. — « La parole est dure à dire, écrivait Brunetière, et cependant je ne puis l'éviter : c'est d'abord et surtout des vaincus » de la Révolution que M. Taine, historien de la Révolution, « ne s'est pas assez défié ». Dans un article sur le *Napoléon* du prince Napoléon (1887), il résumait d'un mot cruel son mécontentement contre l'érudition *a posteriori* de Taine : « M. Taine commence par faire son siège, *et alors* il se rend aux Archives. » Mais je ne crois pas que jamais non plus l'inconsistance inquiétante des jugements de Taine sur l'Ancien régime ait été dénoncée avec plus d'impitoyable insistance que par Brunetière : « Des deux tableaux (celui du tome I et celui des tomes suivants), quel est le bon? Que signifie cette apologie succédant à ce réquisitoire? Et qui devons-nous croire de l'historien de l'*Ancien régime* ou de celui du *Gouvernement révolutionnaire?* »

Il convient enfin de ne pas oublier que, dans cette période de la production de Brunetière, son « objectivité » grandissante s'étend plus d'une fois aux événements politiques ou religieux de l'histoire qui contrariaient chez lui d'autres tendances d'esprit et d'âme, d'autres convictions naissantes. Les articles sur Taine que je viens de citer ne sont pas seulement remarquables par la liberté de ses attaques sur Taine, mais par la hardiesse, courageuse en l'espèce, de ses jugements sur la Révolution française. C'est ainsi, par exemple, qu'il se refusait à voir dans les violences sanguinaires de la multitude uniquement cette « rupture de la poche au fiel » que Taine se contentait parfois de flétrir, comme avec une secrète satisfaction de trouver là une manifestation logique de la bestialité indestructible de l'homme. Brunetière, plus juste, n'hésitait pas à écrire, dans la

Revue des Deux-Mondes de 1885, que les « classes dirigeantes d'autrefois » avaient été « en quelque sorte responsables de la manière dont l'expropriation avait eu lieu ». Il rappelait que jamais « translation de la propriété ne s'était faite d'une classe à l'autre pacifiquement » et sans convulsions et déchirements aussi violents, sinon plus, que ceux dont Taine « semblait attribuer à la Révolution française l'invention ». C'est ainsi encore qu'il s'inscrivait en faux, très nettement, contre l'accusation la plus importante que Taine intentât à la Révolution dès son origine, à celle qui, vérifiée, serait le plus capable de discréditer l'œuvre de 1789, aussi bien que celle de 1793, à l'accusation d'avoir « légiféré pour une humanité abstraite » (*Histoire et littérature,* t. III, p. 170). « Ils ont cru que la raison devait avoir part au gouvernement des peuples et ils ont prétendu faire entrer, jusque dans les lois positives, le plus qu'ils pourraient d'idéal rationnel. » Et cette apologie (le mot excède de bien peu) de la Révolution française par Brunetière n'excluait point les Jacobins eux-mêmes, soit qu'il reprochât à Taine de les avoir grossis en imputant à leur « programme » une « consistance » et une « précision qu'il n'a certainement jamais eues », soit qu'il lui en voulût d'avoir diminué leur intelligence et méconnu leur part de générosité. Ils *devaient* entreprendre ces guerres dont on leur fait un crime (cf. l'article sur l'ouvrage d'Albert Sorel, *Ibid.*, 1885, p. 212-215) : « Quand ils voyaient une *conspiration* dans cette coalition de l'Europe entière contre eux et *contre nous*, ils n'étaient pas si ridicules,... disons-le comme nous le pensons, c'est-à-dire tout naïvement. » Ils avaient leur *honneur* et leur *conscience* : « M. Taine veut-il nous persuader qu'honneur et conscience, dix ans durant, aient passé du côté des ennemis de la Révolution, qu'ils se soient incarnés uniquement dans la personne d'un M. de Rivarol, par exemple, ou d'un comte d'Entraigues? Et qu'au contraire dans l'âme d'un Saint-Just même, j'oserai le dire, ou d'un Robespierre, il n'en soit rien demeuré? » (*Ibid.*, p. 193). Et à force de dire « tout naïvement » sa pensée, « entraîné », non seulement, — ainsi qu'il le dit, comme pour s'excuser auprès de ses lecteurs, — « par la discussion », mais encore par sa probité de raison, Brunetière en arrivait, à la fin de cette longue étude sur l'ouvrage de Taine, à déclarer, sans circonlocutions, que ce pour quoi il était faux, c'est qu' « il ne manque rien tant à cette philosophie de la Révolution qu'une analyse complète et vraiment impartiale des causes qui ont opéré la Révolution » (p. 195). Pour sa part, comment croyait-il qu'il fallait la voir pour être exact et juste? Il le confesse en propres termes : comme Michelet, comme Carlyle, dans sa grandeur « apocalyptique ». « Non seulement Révolution, a dit

quelque part M. Taine en jouant sur les mots, mais Dissolution. *Et nous dirons à notre tour, en prenant la même liberté : non seulement Révolution, mais vraiment Révélation* » (*Ibid.*, p. 197; cf. p. 237).

Est-ce à dire que cet état d'esprit historique, qui élargissait ainsi un « conservateur » de tempérament et de propos délibéré jusqu'à l'intelligence et à l'admiration des phénomènes les plus faits pour le contrarier, se serait conservé intact chez lui s'il eût vécu? Ceux d'entre nous aiment à le croire qui ont eu toujours foi dans sa vaillance et sa sincérité. Mais j'avoue aussi qu'il fallait toujours compter avec les sautes parfois brusques d'un esprit passionné, et en quelque sorte nerveux, et qui ne craignait point d'infléchir ses idées précisément pour les mettre toujours en accord avec ses sentiments nouveaux. J'avoue que, dans les derniers temps de son existence, certains signes reparaissaient en lui de ses impatiences antérieures contre les prétendus excès de la recherche historique, au moins dans l'histoire littéraire; contre les monographies, où l'étude de l'écrivain en tant qu'homme, de ses origines et de ses entours semblait primer sur l'étude des œuvres; contre la négligence, où les jeunes travailleurs paraissaient enclins, des considérations de beauté et du « point de vue » esthétique. Des scrupules de philosophe ou d'homme de goût le tiraillaient derechef et se traduisaient en déclarations embarrassées : « Il ne faut évidemment pas s'exagérer l'intérêt ni surtout l'importance de ces rectifications » de l'érudition ou de la physiologie, « mais il ne faut pas non plus les dédaigner, *si* le souci du détail, en histoire comme ailleurs, garantie de l'exactitude, est donc la condition de la fidélité des ensembles ». De nouveau, il établissait entre ce qu'il appelait, d'un mot plus piquant que juste, la *grande* et la *petite* histoire (discours pour la réception de M. Frédéric Masson à l'Académie française, 28 janvier 1904) une distinction injurieuse; il n'y a qu'une histoire, où le *petit* doit entrer comme le *grand* et où l'on ne sait pas aisément ni d'abord si les *petites* choses n'ont pas été les plus *grandes*. Et ce réveil de sa mauvaise humeur d'autrefois contre l'érudition et les érudits se trahissait dans les premières livraisons du t. I de cette grande *Histoire de la littérature française classique (1515-1830)* qu'il commença de publier en 1904 et dont il faut souhaiter que les matériaux soient suffisamment élaborés pour pouvoir paraître tels quels. Il semblait parfois avoir quelque honte des exactitudes de détail où il entrait sur la vie des auteurs et sur les milieux sociaux; il mettait parfois une espèce d'ironie un peu lourde ou des formes oratoires bien superflues à dissimuler des précisions, des rectifications, des

découvertes même dont les esprits sérieux ne pouvaient que lui savoir grand gré. Toutefois le dessein qu'il se proposait, je crois, dans cet ouvrage, d'écrire, pour le grand public, un ouvrage de narration large, agréable, élégant, à la façon de celui de Nisard, ne l'empêchait pas soit de s'attarder et de disserter solidement sur des points où ses recherches personnelles l'avaient conduit à des constatations originales et importantes (l'École lyonnaise, Louise Labé, Maurice Scève); soit de discuter, avec la liberté d'un historien et la minutie d'un érudit, les traditions soi-disant établies et les « idées reçues » qu'il rencontrait sur sa route. Et les chapitres actuellement parus de ce grand ouvrage (*le Mouvement de la Renaissance* et *la Pléïade*) prouvent surabondamment que cette dernière *histoire*, même débarrassée de tout appareil de démonstration et de notes, aurait été, non seulement l'œuvre définitive du *critique* enseignant qu'il avait commencé par être, mais celle de l'*historien* chercheur qu'il avait fini par devenir.

Alfred Rébelliau.

Nous ne voulons pas ajouter à cette étude sur Brunetière historien celle des discours et des articles qu'il a consacrés dans ces dernières années aux questions religieuses, malgré leur importance, parce qu'il entre trop de polémique et trop de politique dans ces *Discours de combat* et que ce n'est pas le moment ni le lieu de polémiser avec lui. Mais il nous est permis de remarquer combien dans ces morceaux si vigoureux le point de vue historique tient de place. C'est au nom de l'histoire et en particulier de l'histoire de France et par des raisons sociales que Brunetière fait l'apologie du catholicisme, à ce point qu'on se demande, si Brunetière était né Anglais au lieu de naître Français, s'il ne se serait pas cru obligé d'être protestant pour les mêmes motifs qui, en France, l'obligeaient d'être catholique.

Gabriel Monod.

Albert RÉVILLE.

M. Albert Réville est mort plein de jours le 25 octobre dernier; il était né à Dieppe le 3 novembre 1826. Fils et petit-fils de pasteurs, il semblait voué au ministère pastoral; il s'y prépara près de la Faculté de théologie de Genève, reçut de celle de Strasbourg le grade de bachelier en théologie en 1848 et, consacré l'année suivante, s'en fut dans son pays d'origine, probablement avec l'intention d'y passer sa vie. Il ne tarda pourtant pas à accepter l'offre que lui fit l'église

wallonne de Rotterdam de se charger de sa direction. Sans le savoir, il avait trouvé sa voie. Durant les vingt-deux ans qu'il passa en Hollande (1851-1873), l'exégèse scientifique, encore à peine soupçonnée en France, se révéla à son esprit curieux; il lia des relations amicales avec les plus notables savants des pays germaniques, s'initia à leurs méthodes, se mêla à leurs travaux. Il était leur pair et ils cherchaient à le retenir parmi eux, quand la nécessité s'imposa à sa conscience d'aller défendre en France les idées libérales qui lui étaient chères et qu'il pouvait croire en grand péril. Il n'avait d'ailleurs jamais perdu le contact avec les hommes instruits de sa patrie, qu'il s'appliquait à intéresser aux grands travaux des étrangers sur le judaïsme ou le christianisme, dans une série d'articles donnés surtout à la *Revue des Deux-Mondes* et à la *Revue de théologie* de Strasbourg. Sans abandonner cette entreprise, dont le succès fit sa réputation, il mena le bon combat en solide journaliste durant la grande crise de nos libertés publiques. Chargé de la chaire d'histoire des religions au Collège de France, en 1880, il ajoutait en 1886 à sa fonction, dont heureusement pour nous, et grâce à lui, nous ne pouvons plus aujourd'hui bien comprendre toutes les difficultés, celle de professeur d'histoire des dogmes et bientôt celle de président de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes-Études. Jusqu'à la veille de sa mort, il a consacré à sa féconde besogne d'enseignement sa grande puissance de travail et la vigueur d'une intelligence que la vieillesse n'avait pas relâchée.

Théologien, exposant les principes du protestantisme libéral dès 1863 dans son *Manuel d'instruction religieuse*, prédicateur éloquent et précis, répandant dans son église, et dans mainte autre qui l'appelait, ses idées généreuses sur l'indépendance de la critique, le respect du fait, la tolérance et l'intelligence des idées d'autrui, M. Réville a été par-dessus tout, dans les pays de langue française, un initiateur. Plus encore que Renan, il a révélé aux étudiants de France le formidable travail accompli à l'étranger dans le domaine des sciences religieuses; mieux que personne, il a prouvé qu'elles appartenaient à l'histoire et devaient se plier à ses méthodes.

L'œuvre qu'il nous laisse est très étendue; trop peut-être, car il s'est un peu dispersé. Tout l'intéressait, et l'on demeure confondu de la variété des sujets qui ont fixé sa surprenante activité lorsqu'on parcourt la liste de ses écrits, pieusement établie par M. Alphandéry, dans le dernier numéro de cette *Revue de l'histoire des religions*, qui fut sienne par tant de côtés. Un volume de Mélanges, qui réunirait les plus originaux de ses articles dispersés, rendrait assurément des

services, mais ne remplacerait point cette *Histoire des dogmes* qu'il nous aurait peut-être donnée si sa curiosité d'esprit avait été moins éveillée, son désir d'apprendre moins insatiable.

Ses efforts d'historien, qui nous intéressent surtout, tournent autour de deux grandes questions : l'histoire générale des religions et celle de Jésus. De la première, il s'était occupé bien longtemps avant que d'être chargé de l'étudier au Collège de France, et divers articles de la *Revue germanique* ou de la *Revue des Deux-Mondes* nous le montrent très au fait du grand mouvement d'enquête conduit dans les pays germaniques et dont son ami Tiele était un des chefs. Quand son enseignement l'y poussa, il donna à ses recherches une suite méthodique dont témoignent ses *Prolégomènes de l'histoire des religions* (1880), ses *Religions des peuples non civilisés* (2 vol., 1883), ses *Religions de l'Amérique centrale, du Mexique et du Pérou* (1885), enfin sa *Religion chinoise* (1886). Il s'y révélait érudit sagace, au courant des idées neuves qui, depuis vingt ans, ont commencé de révolutionner la science des religions, mais, en même temps, il s'y gardait de tout esprit de système. Il n'a pas cru à propos de publier ses leçons sur les religions de l'Inde, de l'Orient classique, de la Grèce et de Rome; on doit le regretter, car il nous eût apporté, sur ces sujets encore si ouverts à la discussion, des synthèses à la fois personnelles et claires, auxquelles ne suppléent qu'imparfaitement des traductions d'ouvrages étrangers. — Après bon nombre de travaux d'approche sur les problèmes qui s'agitent autour de Jésus (particulièrement ses *Études critiques sur l'Évangile selon saint Matthieu,* en 1862), il se décida à condenser les résultats de ses recherches dans deux ouvrages qu'il a jusqu'au bout tenus ouverts et corrigés : son *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ* (1869) et son *Jésus de Nazareth* (1896). Il est peu de livres aussi *révélateurs* que le premier pour le grand public; son auteur en caractérisait la portée dans son Avant-propos : « On saura désormais que le dogme orthodoxe de la divinité de Jésus-Christ est une des formes..., entre plusieurs autres, de la foi chrétienne »; il n'est pas encore de guide plus facile à suivre pour pénétrer dans les redoutables controverses qu'il résume. Quant à *Jésus de Nazareth*, il fut mal reçu des confessionnels, naturellement, et pas beaucoup mieux de certains critiques libéraux qui prétendaient s'en tenir à la *Vie de Jésus* de Renan; les reproches injustes et blessants ne lui manquèrent pas et d'aucuns affectèrent de découvrir sous chacune de ses pages les traces d'une perpétuelle polémique, la preuve du parti pris de l'auteur, la projection sur les faits d'une conception *a priori* de Jésus. En tête de ses *Études critiques sur l'Évangile selon saint*

Matthieu, M. Réville avait écrit (p. XXIII) : « J'avertis que ce ne sont ni les gros mots ni les accusations d'impiété qui parviendront à me prouver que j'ai tort » ; il ne se départit point de cette position et ne tint compte que des objections sérieusement étudiées. Il en est une qui lui fut faite et qui ne l'a point convaincu ; j'en suis fâché parce que je la crois juste ; on a trouvé que sa conception de Jésus le modernisait outre mesure, qu'elle haussait le personnage au rang de prophète de la religion de l'homme en soi, qu'elle développait l'importance de sa prédication morale au détriment de son eschatologie, qui pouvait bien être pour lui l'essentiel ; ici la foi du protestant libéral a obscurci, je le crains, les yeux de l'historien. Quoi qu'il en soit, les deux volumes de l'ouvrage enferment le tableau de l'histoire évangélique le plus précis et le plus suggestif que nous ayons en France.

M. Réville avouait un jour (*Jés. de Naz.*, p. VII) : « Je ne crois pas beaucoup à l'impartialité en histoire..., mais on peut résister à ses préférences intimes. » Il a eu ses préférences et il ne les a pas cachées, mais il ne leur a jamais laissé prendre le pas sur les faits. D'âme profondément religieuse, persuadé que l'histoire des religions démontrait « l'humanité » de la religion et voyant dans la permanence du sentiment religieux chez l'homme « le signe le plus éclatant de sa destinée supérieure », admettant même qu'il « n'y a pas de religion sans un certain mysticisme », il n'a jamais permis à ses convictions de déborder sa raison ; il n'a jamais enfermé ses croyances dans des formules que la science ne contrôlerait pas sans cesse. « Je n'admets pas, disait-il en ouvrant son cours au Collège de France, qu'on ait un seul instant le droit de substituer ses imaginations, ses croyances personnelles ou ses préférences à la grande révélation des faits positifs... La véritable et éternelle orthodoxie réside bien moins dans le fait de posséder la vérité que dans cette passion sacrée qui consiste à en avoir faim et soif. » Il pouvait penser « qu'on n'étudie bien que ce qu'on aime », car il n'aimait que pour la science et la vérité. Il a été leur apôtre toute sa vie et dans toutes les circonstances ; il n'a jamais connu que la haine de l'erreur intraitable et de « l'anathème, ce mot odieux qu'on aurait dû laisser à la synagogue » (*Solutions évangél.*, p. 24). Rien ne lui répugnait plus que l'étroitesse des formules et celle des esprits ; tout son effort tendait à développer toujours plus en lui ce sens historique qu'il considérait comme une des plus glorieuses conquêtes du XIXe siècle. Tout au début de sa vie scientifique, dans cette thèse de baccalauréat sur l'*exclusisme en matière de foi*, il écrivait (p. 21) : « De même que nulle limite n'a été posée à l'homme pour marquer le terme du progrès de ses facultés morales, de même il ne lui en a été posée aucune pour marquer celui

où ses facultés intellectuelles doivent se reposer et dire : nous avons assez travaillé. » C'était le programme de toute sa carrière qu'il traçait ainsi; il n'a cessé de travailler que pour s'endormir dans la paix.

Ch. Guignebert.

ANTIQUITÉS LATINES[1].

Parcourez les livres importants que la France a depuis deux ans consacrés à l'antiquité romaine : dans tous les ordres d'études, littérature, histoire, topographie, ils proviennent en majorité d'anciens élèves de l'École normale, M. Boissier en tête, et les mémoires, plus courts, qui sont l'œuvre des derniers venus de cette École, comme ceux de M. Carcopino, montrent chez ces jeunes une maturité qui les met, presque d'emblée, au niveau de leurs anciens. Je voudrais espérer que la réforme de l'École ne gâtera pas cette précieuse réserve de la science française. Mais il eût été plus sage de ne point toucher ce qui, à chaque génération, donnait de si beaux résultats.

I. Histoire politique et économique[2]. — Les *Études économiques sur l'Antiquité*[3], de M. Paul Guiraud, renferment trois mémoires d'histoire romaine : l'un est l'histoire de l'*impôt sur le capital* avant l'Empire, l'autre celle d'*un financier romain*, le troisième traite de l'*impérialisme romain*. Réunis, tous trois forment un puissant raccourci des destinées économiques et politiques de Rome sous la République. On y voit avec quelle gravité minutieuse et avec quelle précision quasi religieuse les Romains traitaient toutes leurs affaires administratives et fiscales, et on y voit comment ils furent amenés peu à peu, dès la fin du IIIe siècle, à conquérir le monde : leur impérialisme ne fut pas la création d'un Lucullus, il fut une pensée générale à tout le peuple, grands et petits, et il fut la conséquence des conditions politiques du temps d'Hannibal. La conquête de l'Espagne fut le premier acte de cette ambition universelle, et (ceci dit entre parenthèses) c'est cette conquête plus que celle de la Gaule qui

1. Je ne veux pas dissimuler que ce Bulletin est incomplet. Devant l'abondance des travaux parus, nous avons dû éliminer les articles de revues dont les tirages à part n'ont pas été adressés à la *Revue historique*. On les aura trouvés analysés, du reste, au fur et à mesure de leur publication.

2. Sur l'histoire primitive de l'Italie, voy. Modestov, *Introduction à l'histoire romaine*, trad. du russe par Michel Delines, préface de Salomon Reinach. Paris, Alcan, 1907, in-4°, XIV-476 p. et 69 grav.

3. Paris, Hachette, 1905, in-12, 297 p.

empêcha les Romains de s'absorber dans les affaires d'Orient. — Il faut lire avec soin ce livre de M. Guiraud, en réfléchissant sur chaque ligne; j'ai rarement lu des pages où plus de choses vraies soient condensées en moins de mots et où l'on sente mieux (comme dans les meilleures pages du t. V de Mommsen) un solide édifice de textes sous la pensée qui se déroule. Quel dommage que M. Guiraud n'écrive pas une histoire économique du monde romain! Il nous semble qu'avec ses facultés supérieures c'est un devoir pour lui de créer une telle œuvre.

De cette soumission du monde, M. G. Colin[1] a étudié le chapitre le plus délicat et le plus décisif, la conquête du monde grec par les Romains dans la première moitié du IIe siècle. A l'encontre de Mommsen, qui voyait dans la politique orientale de Rome la marque continue d'un philhellénisme convaincu et naïf, à l'encontre de Duruy, qui qualifiait de machiavéliques tous les procédés et toutes les attitudes des sénateurs et des consuls, M. Colin distingue trois phases très différentes dans les relations de l'Italie et de l'hellénisme : c'est d'abord l'époque de Flamininus, les temps d'une bienveillance sincère et désintéressée; c'est ensuite celle de Caton, avide, brutale, hostile, désireuse de conquête ou au moins de pillage; et c'est enfin celle de Scipion Émilien, des hommes d'esprit tout à la fois romain et humain, à l'horizon très large, soucieux d'équilibre et désireux de faire aux Grecs leur part raisonnable. On doit adhérer absolument à ces résultats, conformes d'ailleurs aux traits exacts de l'histoire intérieure de Rome, sociale et morale. Mais ce livre ne vaut pas seulement par ses conclusions; il vaut encore par la manière dont l'auteur y est arrivé, n'expliquant les faits que par les textes contemporains, mettant tous les documents à leur date et ne leur donnant de valeur que pour cette date, en d'autres termes, faisant uniquement de l'analyse, évitant ces généralités historiques écrites à l'aide de détails empruntés à des âges différents, désagrégeant enfin ce « bloc » de la politique romaine, hâtivement bâti par les historiens d'autrefois. — J'oserais cependant faire quelque reproche à M. Colin : il prouve trop; près de sept cents pages pour ce sujet, c'est excessif; nous sommes loin du *Polybe* de Fustel, qui n'en a pas deux cents et qui traite de la même période; qui nous rendra l'histoire ramassée et condensée de jadis? Devant des livres et des mémoires comme presque tous ceux dont il est parlé ici (j'excepte le livre de

1. *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant notre ère*, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions. Paris, Fontemoing, 1905, in-8°, 684 p. (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

M. Guiraud), on ne peut s'empêcher d'avoir quelque inquiétude sur l'avenir de notre science. Si nous ne prenons garde, nous tombons, sous prétexte de recherche historique, dans une des formes de la scolastique. — Je regrette encore que M. Colin, sacrifiant un peu les détails d'histoire pure, n'ait pas insisté sur certaines relations religieuses de Rome avec la Grèce (par exemple les vicissitudes du culte apollinaire). — Le style est parfois trop lent; c'est un livre presque trop solide.

Voici, sur la topographie des guerres de la République, deux études importantes.

Jusqu'à quelque découverte décisive, l'itinéraire d'Hannibal passionnera les érudits. Après Perrin et M. Azan, M. J. Colin[1] préconise le passage du Clapier, cher aux écrivains militaires français; mais, comme la descente du Clapier est vraiment par trop vertigineuse et qu'on ne se représente pas les 6,000 chevaux et les 37 éléphants descendant par « l'escalier » vers le lit de la Clarea, M. Colin fait faire à l'armée carthaginoise, après le col, le détour d'un sentier de prairie, jusque vers la Touille. J'ai toujours eu des doutes sur le système du Clapier : si séduisant qu'il soit, à cause de la vue de la plaine, il ne cadre pas avec toutes les données du problème. En revanche, il faut féliciter M. Colin d'avoir remis en honneur le passage d'Hannibal par Beaucaire-Tarascon, sur lequel la lecture des textes ne laisse, ce me semble, aucun doute.

La campagne de Marius en Gaule a donné lieu à un substantiel mémoire de M. Clerc[2]. Les trois thèmes principaux y sont les suivants : Marius attendit les Barbares au confluent de la Durance et du Rhône, il les suivit ou les accompagna par le nord des Alpines et de Sainte-Victoire et il les vainquit au delà de Trets, vers Pourcieux. J'hésite beaucoup à suivre l'auteur vers l'une et l'autre hypothèses, malgré l'ingéniosité remarquable, la décision et la ténacité avec lesquelles il les défend. — Je regrette (comme pour le livre de M. Colin) qu'il fasse parfois une si large part à l'analyse ou même à la transcription des travaux provoqués par cette question; si de telles habi-

1. *Annibal en Gaule*, par J. Colin, capitaine d'artillerie breveté à la Section historique de l'état-major de l'armée. Paris, Chapelot, 1904, in-8°, xxvi-430 p., 12 cartes. Le livre est accompagné de cartes empruntées à l'état-major français et à l'état-major italien, qui le rendent beaucoup plus utile à garder et à consulter que presque toutes les autres monographies de la question. — Les récents ouvrages de Lehmann et de Hesselmeyer (en Allemagne) n'ajoutent rien, ce me semble, à l'étude du problème ; de même les nouvelles brochures de Montanari.

2. *La Bataille d'Aix*. Paris, Fontemoing, 1906, in-8°, 284 p., 3 cartes (pourquoi l'échelle n'est-elle pas indiquée?).

tudes s'étendaient, nous en arriverions à écrire mille pages sur dix lignes de texte, et le résultat serait, avec beaucoup de temps perdu, un certain retrécissement de l'horizon intellectuel. Il faut dire tout de suite, à la décharge complète de M. Clerc, que si jamais discussions minutieuses sont à leur place, c'est bien dans un travail de topographie militaire. — M. P. Foucart a étudié les *Campagnes de M. Antonius Creticus contre les Pirates*[1].

Sur l'histoire[2] intérieure de la République on retrouve, comme les années précédentes, le nom de M. Bloch, qui vient de consacrer un mémoire très approfondi, presque un volume, à toutes les questions juridiques et politiques que soulève le procès des Scipions[3]. — On peut, sur quelques points, hésiter à suivre l'opinion de M. Gaston Boissier sur la *Conjuration de Catilina*[4], on peut regretter qu'il n'ait pu se défendre d'un certain faible pour César, mais il faut reconnaître que dans l'ensemble il a bien vu le caractère anarchiste, violent et désordonné de cette conjuration, et que, s'il cherche à excuser César, il a su glorifier Caton et avouer les demi-faiblesses de Cicéron. Ai-je besoin d'ajouter que l'œuvre de notre vénérable doyen témoigne de la même maîtrise incomparable en antiquité romaine? Il est demeuré, il aura été au XIXe siècle l'homme de France et peut-être du monde (je n'excepte pas Mommsen[5]) qui aura possédé le plus nettement et le plus clairement l'histoire romaine des temps classiques et celui qui l'aura exposée avec le plus de charme. Quel dommage que, parmi tous les érudits dont nous analysons ici les livres, il y en ait si peu qui aient songé à se mettre à l'école de ce lumineux esprit! J'ai assisté aux dernières leçons qu'il fit au Collège de France sur Térence, Scipion Émilien et l'hellénisme. Toutes

1. *Journal des Savants*, nov. 1906.

2. De *Grandeur et décadence de Rome*, de M. G. Ferrero, quatre volumes ont paru en traduction française (par M. Urbain Mengin) : 1° *la Conquête*, Paris, Plon, 1904, in-12, IV-426 p.; 2° *Jules César*, 1905, V-458 p.; 3° *la Fin d'une aristocratie*, 1906, IV-334 p.; 4° *Antoine et Cléopâtre*, 1906, 352 p.

3. *Revue des Études anciennes*, 1906. Le travail est trop modestement intitulé : *Observations*. — De M. P. Foucart, *Sénatus-consulte de Thisbé*. Paris, Klincksieck, 1905, in-4°, 42 p. (Extrait des *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XXXVII.)

4. Paris, Hachette, 1905, in-12, 262 p.

5. Mais je ne veux pas, par là, restreindre la valeur de Mommsen, dont il devient de mode, après la mort, de diminuer l'influence et le mérite. Contre une telle campagne, mesquine et sourde, je dois protester de toutes mes forces. Mommsen, quoi qu'il arrive, demeurera l'homme le plus utile que le XIXe siècle ait donné à la science de l'antiquité latine, et, au fur et à mesure que s'éteindront les passions des peuples et les jalousies des impuissants, sa gloire paraîtra plus pure et son œuvre plus bienfaisante.

les séductions du maître d'il y a trente ans étaient demeurées, avec quelque chose, si je peux dire, de plus pleinement historique et presque de plus fortement vécu. — Le deuxième volume de l'admirable *Histoire des Lagides*[1] de M. Bouché-Leclercq intéresse au moins autant l'histoire extérieure de Rome que l'histoire de l'Orient, et, entre autres inestimables services, nous fait mieux comprendre la formation de l'unité romaine et la fondation du régime impérial.

Sur cette histoire de l'Empire, l'École de Rome nous fournit trois précieuses monographies[2].

M. Merlin a eu la très heureuse idée de choisir, comme sujet de sa seconde thèse, une étude de numismatique historique, *les Revers monétaires de l'empereur Nerva*[3]. Je ne sais si, à l'heure actuelle, la numismatique n'est pas la science qui a le plus droit à l'appui de la France. Elle est, en grande partie, d'origine française; elle a produit chez nous quelques-uns de ses plus grands noms; l'étranger envie notre passé, il cherche sur ce point à nous disputer cette part de notre prestige. Il est bon qu'une école de numismates se crée en France sous la direction des maîtres qu'elle n'a cessé de posséder.

Les deux monographies de M. Homo[4] sur Aurélien et Claude II se complètent l'une et l'autre et nous permettent également d'assister aux vigoureux efforts faits par les empereurs de la fin du IIIe siècle pour reconstituer l'unité de l'Empire et l'énergie de ses institutions. Ces deux travaux ne sont pas sans de légers défauts. Le corps du texte est souvent embarrassé de citations, de renvois, qui en rendent la lecture pénible (cf. *Aur.*, p. 184); c'est l'usage allemand, mais c'est un usage auquel l'Allemagne renonce, au grand profit de la clarté (les collaborateurs des *Beitræge* ou de *Klio*, par exemple, sont invités à rejeter en note références et textes). Parmi les textes cités ou les relevés de faits, beaucoup sont antérieurs ou postérieurs à Aurélien et ne prouvent pas grand'chose pour son règne (cf. p. 201 et suiv.); l'auteur aurait pu économiser bien des demi-pages et dégrossir facilement son volume. Mais ce défaut a une conséquence heureuse, qui est de nous donner un bon inventaire des armées, des

1. T. II. Paris, Leroux, 1904.

2. Sur l'empereur Claude, voy. Albertini, *Mélanges* de l'École de Rome, mai-août 1906; sur Néron, Fabia, *Gaius à Lyon* (*Revue d'histoire de Lyon*, t. IV); *Néron acteur* (*Bull. de la Soc. des amis de l'Université de Lyon*, XIX.)

3. Paris, Fontemoing, 1906, in-8°, 152 p.

4. *De Claudio Gothico, Romanorum imperatore*. Paris, Jouve, 1903, in-8°, 118 p.; *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*. Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, 392 p. et 21 cartes et grav. (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.) — Nous n'avons pas reçu Forquet de Dorne, *les Césars africains et syriens et l'anarchie militaire*. Angers, Siraudeau, 1905.

institutions, des monuments, etc., au milieu du IIIe siècle. Le caractère des règnes d'Aurélien et de Claude est bien compris, sans que ces livres nous apportent des résultats inattendus; j'avais espéré, en ce qui concerne Aurélien, plus de surprises et des gains plus considérables. Il est vrai que c'est, semble-t-il, la faute des documents plutôt que celle de M. Homo. L'étude de l'enceinte de Rome est le plus gros morceau du travail : elle dénote un effort personnel méritoire, fait sur place. Comme M. Merlin enfin, M. Homo tient un très grand compte des monnaies.

II. Histoire littéraire et religieuse[1]. — Voici un certain nombre de travaux, purement d'histoire littéraire, mais où la science des faits et des institutions trouvera son profit : *la Jeunesse d'Ovide*, de M. H. de La Ville de Mirmont[2]; *les Études sur l'antiquité latine*, du même[3]; *le Poète Lygdamus*, du même encore[4]; le recueil des *Épitaphes latines*, textes et commentaires publiés sous la direction de M. Plessis[5]; *l'Étude de la Thébaïde de Stace*, de M. Legras[6]. Outre sa valeur spéciale, le livre de M. Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, renferme bien des hypothèses nouvelles et ingénieuses sur les écrivains latins (Virgile, Lucain, etc.)[7]. Enfin, la traduction de *Marc-Aurèle* par M. Couat, publiée, après la mort de notre cher maître, par M. J. Fournier et annotée par lui, est déjà devenue classique[8].

M. Lécrivain a appliqué à l'examen de l'*Histoire Auguste*[9] ses habitudes de patience et de précision, ses qualités de sobriété, de logique et d'équilibre, sa connaissance exceptionnelle des temps impériaux. Car on est parfois injuste, en France, à l'endroit de M. Lécrivain; on oublie trop qu'il est passé maître en matière d'histoire romaine, et cela depuis bientôt vingt ans. Son nouveau livre, sous sa forme un peu sèche et rude, est l'enquête la plus copieuse et la plus fine qu'aient encore provoquée les sources de Pollion ou de Vopiscus. Les conclu-

1. Dans le *Manuel de l'histoire des religions*, de Chantepie de La Saussaye (Paris, Colin, 1904), la religion romaine occupe les p. 588-668.

2. Paris, Fontemoing, gr. in-12 (coll. *Minerva*).

3. Id., *Ibid.*

4. Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, 90 p.

5. Paris, Fontemoing, gr. in-12, LXII-305 p. (coll. *Minerva*).

6. Paris, Bellais, 1905, in-8°, 358 p.; cf. Lafaye, *Journal des Savants*, oct. et nov. 1906.

7. T. II. Paris, Leroux, 1906, in-8°, XVIII-468 p.; t. I, *ibid.*, 1905, in-8°, VIII-468 p. — Ch. Vellay, *le Culte et les fêtes d'Adoniz-Thammouz*, n'est pas parvenu à la *Revue;* pas davantage Grégoire, *Saints jumeaux et dieux cavaliers.*

8. Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, 280 p. (*Bibl. des Universités du Midi*, f. V.)

9. *Études sur l'Histoire Auguste* (prix Bordin de l'Académie des inscriptions, 1903). Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, 452 p.

sions en paraissent très sages. Contre les hypercritiques qui ne voyaient dans l'*Histoire Auguste* qu'une supercherie du Bas-Empire[1], M. Lécrivain réhabilite l'opinion traditionnelle[2], que rien dans cet ensemble de biographies n'est postérieur à Constantin (p. 43) ; qu'elles offrent beaucoup d'anachronismes, cela va de soi, mais nous connaissons si mal le IIIe siècle qu'il faut se garder de multiplier à outrance le nombre de ces fantaisies, et, maintes fois, des découvertes d'inscriptions ou de médailles ont rendu toute leur valeur aux données de l'*Histoire*. Cela n'empêche pas M. Lécrivain de condamner la plupart des documents insérés par les biographes ; « il n'y a », dit-il, « presque rien à en garder » (p. 98). Sur ce point, je le suivrai moins volontiers. Et j'hésite à regarder comme apocryphe même la fameuse lettre d'Hadrien sur les Alexandrins. En revanche, il faut retenir tout ce qu'il développe sur la politique de restauration sénatoriale au IIIe siècle, ce qui est la justification la plus complète de l'œuvre de l'*Histoire Auguste*. Cette politique, cette œuvre nous étonnent évidemment ; mais allons-nous rejeter tout ce qui heurte notre manière de comprendre l'empire et repousser Vopiscus ou Pollion comme nous avons si longtemps condamné Homère et raillé Hérodote ?

M. Monceaux poursuit avec méthode et conscience ses études sur la littérature chrétienne d'Afrique. Il est un des rares érudits d'aujourd'hui qui ne reculent pas devant des « histoires », c'est-à-dire des œuvres exigeant une moitié de vie, qui se résignent à attendre durant des années de pénible labeur la fin d'une entreprise commencée et le couronnement d'une longue tâche. Son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* en est à son troisième volume, consacré au IVe siècle, d'Arnobe à Victorin, et les autres vont suivre, avec, je crois, de belles découvertes (et de textes et d'idées) au sujet du donatisme[3]. Cela est de la besogne définitive, un peu à la manière des Bénédictins de jadis.

M. Pichon a donné de vivantes esquisses sur *les Derniers écrivains profanes*[4] de la Gaule, les Panégyristes, Ausone, le Querolus, Ruti-

1. Dessau, Seeck et en partie Mommsen.

2. Suivant en cela la trace de Peter, *Die geschichtliche Litteratur über die rœmische Kaiserzeit* (Leipzig, 1897). Peter est certainement un des érudits les plus sages et les plus pondérés de l'Allemagne actuelle.

3. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, t. III. Paris, Leroux, in-8°, 560 p.

4. En titre général : *Études sur l'histoire de la littérature latine dans les Gaules*. Paris, Leroux, 1906, in-8°, 322 p. Cf. Roger, *l'Enseignement des lettres classiques, d'Ausone à Alcuin* (thèse de Sorbonne, 15 juin 1905) : *non vidi ;* Martino, *Ausone et les premiers temps du christianisme en Gaule* (Ibid.) : *non vidi*. — Brochet, *la Correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice-Sévère*. Paris, Fontemoing, 1906, in-8°, 110 p.

lius Namatianus. Il y a, dans ces pages, une solide érudition littéraire et grammaticale (les appendices le prouvent) et du talent d'écrivain, de la grâce, du modernisme, l'amour de son sujet, une facilité de bon aloi. On aimerait parfois un peu moins d'inexpérience dans le domaine de l'histoire et des institutions. C'est toujours le côté faible des travaux si méritoires de M. Pichon. Mais, avec sa prodigieuse puissance de travail, il comblera vite d'inévitables lacunes. — Sur *Rutilius Namatianus*[1], M. Vessereau a donné un travail consciencieux, mais pas assez poussé au point de vue historique.

Les publications relatives au christianisme primitif[2] se sont multipliées en France dans ces deux dernières années : textes, comme les traductions des documents sur les martyrs, de dom Leclercq[3], histoires provinciales[4], cours sur les Catacombes[5], manuels, comme celui de M. Guignebert[6], vies critiques de saints, telles que l'*Irénée* de M. Dufourcq[7], le *Paulin* de M. André Baudrillart[8]. Notre pays est en train de reprendre son rang dans cet ordre d'études. Mais aurons-nous un Harnack, à l'intelligence si compréhensive de tous les faits historiques, au sens si fin de l'esprit religieux[9]?

1. Édition critique, accompagnée d'une traduction française et d'un index et suivie d'une étude historique et littéraire sur l'œuvre et l'auteur.

2. Une troisième édition a paru de l'*Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, de M. Allard (Paris, Lecoffre, 1905, in-8°, xiv-562 p.). Elle a été revue avec soin et utilement complétée.

3. *Le IIIe siècle, Dioclétien.* Paris, Oudin, 1903, gr. in-12, l-496 p.; III : *Julien l'Apostat, Sapor, Genséric*, 1904, ccxxiv-422 p. (renferme entre autres traductions celle du *De mortibus persecutorum*). Dans la collection (chez Picard) intitulée : *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme* (texte et traduction) : Justin, *Apologie* (publ. par Pautigny); Eusèbe, *Hist.*, l. I-IV (publ. par Grapin); Tertullien, *De poenitentia, De pudicitia* (publ. par de Labriolle). Je n'ai pas vu le *De Idololatria*, publ. par Audollent.

4. *L'Afrique chrétienne* et *l'Espagne chrétienne*, du même Leclercq : *non vidi.*

5. De M. Besnier, à Caen (*Revue des cours et conférences*, 1903-1904). Sur l'histoire de l'art chrétien, voy. le t. I de l'*Histoire de l'art*, de M. A. Michel (Paris, Colin, 1906).

6. *Manuel d'histoire ancienne du christianisme.* I : *les Origines.* Paris, Picard, in-12. On en trouvera plus loin un compte-rendu spécial.

7. Paris, Lecoffre, 1904, in-12, 204 p. (coll. *les Saints*); un autre *Irénée*, du même. Paris, Bloud, 1904 (coll. *la Pensée chrétienne*).

8. Paris, Lecoffre, 1905, in-12, 188 p. (coll. *les Saints*).

9. M. Méridier a soutenu deux thèses sur : 1° *le Philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains* (Rennes, Simon, 1906, in-8°, 118 p.); 2° *l'Influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse* (Rennes, Simon, 1906, in-8°, x-286 p.). — Brochet, *Saint Jérôme et ses ennemis.* Paris, Fontemoing, 1906, in-8°, xvi-494 p. — Lejay, *le Rôle théologique de saint Césaire d'Arles.* Paris, Picard, 1906, in-8°. — Sur la langue de la *Peregrinatio ad loca sancta* (d'origine espagnole plutôt que gauloise), voy. Anglade,

III. Droit, institutions et archéologie. — Notre école historique de droit romain a multiplié les bons traités, et sans cette peur des vastes besognes et des travaux de longue haleine qu'on peut parfois reprocher aux érudits formés à d'autres disciplines. M. Cuq a à peine achevé sa magistrale histoire[1] que le succès l'oblige à la réimprimer[2] : c'était justice, car jamais encore on n'avait marqué avec tant de force l'opposition fondamentale entre le droit romain primitif, le droit classique et le droit du Bas-Empire. M. Girard donne une quatrième édition de son *Manuel élémentaire de droit romain*[3], mise au courant avec le plus grand soin. M. Huvelin[4], absorbé peut-être par sa collaboration à l'*Année sociologique*, nous fait attendre le grand livre que nous souhaitons de lui. Lui seul peut nous donner, pour le droit romain primitif, l'équivalent de cette *Solidarité* de M. Glotz, que les historiens de l'antiquité latine ne doivent pas négliger.

Le débat sur la question de la loi des Douze-Tables s'est ralenti ces derniers mois, mais c'est après nous avoir beaucoup passionnés. J'imagine que les découvertes du Forum auront donné à réfléchir aux hypercritiques[5], et notamment à M. Lambert, le plus habile et le mieux outillé de tous[6]. Ce dernier est revenu à la charge contre l'authenticité avec une vivacité qui frise la violence[7] : quoiqu'il traite

De latinitate libelli, etc. Paris, Fontemoing, 1905, in-8°, xvi-136 p. — Une traduction utile d'Ennodius a été publiée par M. l'abbé Léglise chez Feret, à Bordeaux, et Picard (in-8°, 1906).

1. *Les Institutions juridiques des Romains;* t. II : *le Droit classique et le droit du Bas-Empire.* Paris, Plon, 1902, in-8°, 902 p.

2. *Ibid.*, t. I, 1er fasc. : *l'Ancien droit* (1904).

3. Paris, Rousseau, 1906, in-8°, xvi-1115 p. — Du même, nous avons reçu : *Une exception à la division de la loi « Furia de sponsu »*. Naples, 1905, in-8°, 13 p. (extrait des *Studi... Fadda*).

4. De lui, *Stipulatio, Stips et Sacramentum.* Naples, 1906, in-8°, 32 p.; extrait des *Studi... Fadda* (excellent). Mais qui proscrira ces recueils *in honorem*, coûteux, difficiles à trouver, *saturae* pleines de science et de reconnaissance, je le veux bien, mais terrible entrave à la recherche?

5. Dans les tombes anciennes du forum, « l'or fait complètement défaut, ce qui concorde avec cette loi romaine, codifiée plus tard dans les Douze-Tables, qui interdisait de laisser sur les cadavres la moindre parcelle d'or » (Huelsen, *Forum*, trad. Carcopino, p. 225).

6. *L'Histoire traditionnelle des Douze-Tables.* Lyon, Rey, 1903, in-8°, 126 p. (extrait des *Mélanges Ch. Appleton*). Cf. Ch. Appleton, *Rev. gén. du droit*, 1902-1903 (*le Testament romain, la méthode du droit comparé et l'authenticité des Douze-Tables*, 1903, in-8°, 148 p.); May, *Revue des Études anciennes*, et Bréal, *Journal des Savants*, 1902.

7. Je dis violence, car M. Lambert parle sans répit de M. P.-Fr. Girard, « directeur de la succursale parisienne de l'école allemande » (p. 26). Qu'est-ce que cela veut dire, grands dieux! M. P.-Fr. Girard est assez indépendant pour ne rele-

la tradition romaine de conte à dormir debout (p. 126), j'aime mieux y croire cependant que de me laisser aller à ces constructions hypothétiques où se complaisent les derniers historiens de Rome. Voir, par exemple, dans les décemvirs une légende née de l'existence, au second siècle, des commissions de dix membres créées pour organiser les provinces (p. 121), cela me paraît une gageure. De ce que l'histoire de Virginie est peut-être une « saga », en quoi cela atteint-il la loi des Douze-Tables? De ce que cette loi est fort peu citée avant Cicéron, y a-t-il lieu de s'en étonner, quand on voit ce qu'est la littérature latine jusqu'au temps de l'orateur? Avec M. Lambert, nous entrons dans une voie d'arbitraire, de fantaisie, où il n'y a plus d'histoire[1].

Il faut faire une place à part, à cause de l'importance du texte qu'il a découvert et de la manière magistrale dont il l'a interprété, au mémoire de M. Carcopino sur l'*Inscription d'Aïn-el-Djemala*[2]. C'est un document de plus, et de premier ordre, sur la législation rurale de l'Empire : « Comme l'a admirablement deviné Fustel de Coulanges, les empereurs n'ont point édicté une loi unique pour tous les *saltus* de leur domaine, mais chacun a eu sa loi. Et c'est du règne d'Hadrien que datent toutes les chartes que nous connaissons; car c'est sous ce règne que le *jus possessionis* afférent à toute terre inculte, a pénétré sur tous les *saltus*, impériaux ou autres. »

C'est aux études juridiques et religieuses à la fois qu'il faut rattacher le copieux et patient *Corpus* des tablettes magiques de M. Audollent, qui a été, pour beaucoup de chercheurs, une révélation, et auquel l'Allemagne et l'Angleterre ont vite fait un excellent accueil[3].

Les ouvrages d'archéologie ont été plus rares dans cette dernière

ver que de lui. Et, au fond, celui qui est le plus dans la tradition allemande, celle des Mommsen, Zœller, Gilbert, Beloch, Pais et autres destructeurs ou rétro-constructeurs, c'est M. Lambert. Il représente, et non pas M. Girard, le terme extrême et exorbitant de l'hypercriticisme commencé outre Rhin à la fin du XVIIIe siècle.

1. Nous recevons à l'instant une thèse de droit de première importance : Legras, *la Table latine d'Héraclée*. Paris, Rousseau, 1907. Nous y reviendrons.

2. Extrait des *Mélanges* de l'École de Rome, t. XXVI, 1906, in-8°, 121 p. — Du même auteur, et fort utiles pour la législation fiscale de l'État romain : 1° *Decumani*, note sur l'organisation des sociétés publicaines sous la République, 1905 (*Mélanges*, t. XXV); 2° *les Cités de Sicile devant l'impôt romain, ager decumanus et ager censorius*, 1905 (*Ibid*). — Excellentes aussi les recherches de M. Grenier sur les transhumances (*Ibid.*).

3. *Defixionum Tabellae*. Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, CXXVIII-568 p.; Cagnat, *la Sorcellerie et les sorciers chez les Romains*, dans le vol. des *Conférences faites au musée Guimet* en 1903-1904.

période. Celui de M. Renel sur *les Enseignes*[1] est évidemment inspiré de l'École sociologique française, ce qui n'est pas un mal. Celui de M. Helbig sur *les Attributs des Saliens*[2] est riche d'idées et de faits; le célèbre archéologue allemand montre, avec une extraordinaire dextérité, que les armes, les vêtements, les insignes des Saliens ne sont que les survivances de la vêture et de l'armement des Italiens de l'époque préromaine ou protoromaine[3]. M. Cagnat a étudié et reconstitué, au point de vue archéologique et livresque, *les Bibliothèques municipales dans le monde romain*, ce qui est une chose d'une piquante nouveauté[4]. M. le médecin-major Rouquette s'est occupé des *Lanternes romaines*[5]. M. Babelon a retrouvé les conditions monétaires de la Cisalpine[6]. Un important travail sur l'origine des arcs de triomphe est dû à M. Frothingham[7]. M. Mortet poursuit sur Vitruve ses études consciencieuses, patientes et précises[8].

IV. Topographie et études provinciales. — Quel intéressant sujet choisi par M. Merlin pour sa thèse de doctorat, *l'Aventin*[9] ! La colline réservée aux étrangers, l'asile des dieux exotiques et de leurs sanctuaires, l'*emporium* de la cité, le domicile de la plèbe, la Rome nouvelle grandissant, avec sa richesse mobilière, ses curiosités lointaines, ses métèques intelligents et actifs, son ambition politique et ses visées militaires, l'histoire de l'Aventin est en réalité l'histoire de la grandeur économique et de la formation politique de la Ville Éternelle. C'est l'équivalent de l'histoire du Marais et de la Grève dans la vie de Paris, et je ne connais pas d'exemple meilleur de ce qu'une enquête topographique peut livrer de faits nouveaux à la connaissance des institutions économiques, sociales et religieuses. Mais il faut que cette enquête soit bien conduite. C'est le cas des recherches de M. Merlin. Je ne pense pas qu'il ait rien négligé, textes, monuments, relevés de géographie physique; le style est sobre et les

1. En premier titre : *Cultes militaires de Rome*. Lyon, Rey, 1903, in-8°, 336 p. et 61 grav. (*Annales de l'Université de Lyon*).

2. Extrait des *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XXXVII, 2e part. Paris, Klincksieck, 1905, in-4°, 79 p.

3. Pareille chose, du reste, peut se dire des flamines.

4. Extrait des *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XXXVIII, 1e part. Paris, Klincksieck, 1906, in-4°, 30 p. — Du même, *Un catalogue romain d'œuvres d'art* (d'après J. Nicole), *Journal des Savants*, nov. 1906, p. 608.

5. *Mém. des Antiq. de France*, 1904-1905, p. 187 et suiv.

6. A propos de Polybe (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1906, p. 478).

7. *De la véritable signification des monuments romains qu'on appelle « arcs de triomphe »*, *Revue archéol.*, 1905.

8. *Revue archéol.* de 1906 (tiré à part de p. 71-80).

9. *L'Aventin dans l'Antiquité*. Paris, Fontemoing, 1906, in-8°, 496 p. (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

matières sont clairement disposées. Je ne fais de réserves que sur quelques points de détail.

Nous étions bien sûr que M. Thédenat, après le succès de son *Forum*[1], ne s'arrêterait pas dans ces belles études où il sait si intelligemment unir la topographie et l'histoire. On retrouvera tous les mérites de cette œuvre dans la nouvelle, sur *Pompéi*[2] : vie publique, vie privée, institutions municipales, usages, archéologie, c'est, en quelques pages claires et bien disposées, accompagnées d'illustrations heureusement choisies, toute une encyclopédie de la civilisation romaine, et il faut qu'elle trouve de suite sa place dans toutes les bibliothèques universitaires.

L'ouvrage de M. Audollent sur *Carthage romaine*[3] embrasse toute l'histoire et toute la civilisation de la ville depuis la chute des Puniques jusqu'à celle des Romains, soit une période de 850 années, le nombre de pages de cet énorme volume. Il se divise en sept livres : I. Histoire des événements politiques, colonisation, révoltes, conquêtes, etc., de — 146 à + 598; II. La topographie; III. Administration, armée et commerce; IV. Les cultes payens; V. Histoire du christianisme; VI. Beaux-arts et industrie; VII. La littérature, la langue et la société; enfin : 1° Un appendice bibliographique, 2° la liste des évêques, 3° le *Corpus* des textes relatifs à la topographie. Le but de l'auteur est donc de nous donner un inventaire complet des choses et des êtres de Carthage romaine. — On peut faire une objection au plan : pourquoi ne pas réunir industrie et commerce en une seule étude sur la vie économique de Carthage? pourquoi séparer la littérature chrétienne de la vie chrétienne? — Il est aussi permis de se demander si M. Audollent n'aurait pas dû se borner à une seule époque, par exemple le Haut-Empire, et à nous donner de cette époque un tableau ramassé, tandis que dans chacun de ses chapitres (par exemple, Administration) nous trouvons des faits séparés par plus d'un demi-millénaire. — Enfin, il me semble constater une lacune : je ne vois nulle

1. M. Carcopino vient de publier une traduction de Huelsen, *le Forum romain*. Rome, Loescher, 1906, in-12, 264 p., 2 pl. et 12 grav. — Dans le même ordre d'idées, Rodocanachi, *le Capitole romain antique et moderne*. Paris, Hachette, 1905, in-12, xiv-260 p., 50 grav. (soigneusement fait; des textes, des tables; un peu court et ramassé).

2. *Pompéi*. Paris, Laurens, 1906, 2 vol., 138 p., 97 grav. et plan; 178 p., 123 grav. et plan (coll. des *Villes d'art célèbres*). — Du même M. Thédenat, deux bas-reliefs de Pompéi (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1905, p. 464-471), étude qui nous permet de constater une fois de plus que le travail de M. Thédenat sur Pompéi est non seulement une œuvre excellente de vulgarisation, mais aussi le fruit de recherches personnelles profondes et de première main.

3. Paris, Fontemoing, 1901 (le livre a paru longtemps après sa date), in-8°, xxxii-850 p., 5 cartes et plans.

part une recherche sur la nature et l'origine de la population de Carthage, colons de Caius Gracchus ou d'autres, Puniques restés ou métèques grecs. Je ne saisis pas les éléments divers de cette extraordinaire cité. Il est certain que cette recherche est difficile, qu'il eût fallu relever et classer tous les noms transmis par les inscriptions propres et les textes, et que les résultats de ces inventaires n'auraient pas été décisifs. Je crois, cependant, qu'ils auraient formé un premier dossier. Et, du reste, de ce qu'une question soit difficile à résoudre, il ne s'ensuit pas qu'il faille l'écarter. Tout cela, au surplus, n'ôte aucun mérite au livre de M. Audollent; il demeurera durant des générations l'indispensable répertoire auquel recourront tous les curieux du sol et de la vie carthaginoise et un tableau complet de cette vie[1].

Aucun des chercheurs et des découvreurs du terroir africain n'a ralenti son activité ni éprouvé de déception : nous pouvons les retrouver presque tous, M. Cagnat[2], M. Gsell[3], le P. Delattre[4], M. Carton[5], M. Toutain[6], M. Besnier[7], M. Pallu de Lessert[8], et si

1. Le chapitre sur les dieux payens est particulièrement intéressant. Il y a là (par exemple à propos de *Caelestis* se détachant de *Juno* et devenant un nom indépendant de déesse, p. 371-373) des remarques qu'on pourrait étendre à bien des divinités de l'empire.

2. *Note sur... Sex. Appuleius* (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1900, p. 470 et suiv.); liste militaire trouvée à Lambèse (*Ibid.*, 1905, p. 531 et suiv.); la maison des Antistius à Thilbilis (*Mélanges Nicole*, p. 43-55); mesures-étalons (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1905, p. 490 et suiv.).

3. *Atlas archéol. de l'Algérie*, 3e fasc., 1905; *l'Étendue de la domination carthaginoise en Afrique* (*Congrès des Orientalistes*. Alger, 1905, p. 347-387), tout à fait remarquable; etc.

4. *La Nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage*, 3e année des fouilles (*Cosmos*); *Inscriptions de Carthage*, 1904-1905 (Sousse); *Inscriptions chrétiennes de Carthage*, 1898-1905 (*Revue tunisienne*); *le Cimetière chrétien de Meidfa à Carthage* (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1906); *Une nécropole punique à Utique*, 1906; *le Plus grand Sarcophage trouvé dans la nécropole punique de Carthage* (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1906); autres articles dans les mêmes *c. r.*, dans le *Bull. archéol. du Comité*, la *Revue tunisienne*, la *Revue mariale*, *l'Univers* (25 nov. 1905), etc.

5. *Quatrième Annuaire d'épigraphie africaine*, 1904-1905; *la Richesse de la Byzacène; le Dar-el-Acheb* (*Dougga*); *Quatrième Chronique archéologique nord-africaine; la Colonisation romaine dans le pays de Dougga* (très important).

6. *Ex-voto et inscriptions de Thibaris*, 1905 (*Bull. archéol.*).

7. *La Géographie économique du Maroc*. Paris, Leroux, 1906, extrait des *Archives marocaines* (bon); *Note sur une inscription d'El-Açar el-Kebir* (*Maroc*), 1906 (*Bull. archéol.*).

8. *La Syntaxe des routiers romains et les déformations des noms de lieux dans l'Afrique romaine* (*Mém. des Antiq. de France*, 1904-1905, p. 115-138).

M. Gauckler apparaît moins souvent désormais[1], il a été remplacé par M. Merlin[2], qui ne laissera pas péricliter son œuvre. Puisse être entendu l'appel qui a été fait en faveur de Carthage[3]! A Carthage comme à Alésia, c'est notre honneur national qui est engagé, c'est la solidarité et la reconnaissance de la France envers les deux peuples qui l'ont faite leur légataire universelle, la nation celtique et la nation africaine.

Enfin, en dehors de la Gaule (sur laquelle nous reviendrons) et de l'Afrique, d'autres provinces romaines[4] ont fourni la matière de travaux désormais indispensables : *la Province proconsulaire d'Asie*, de M. Chapot[5], volume très gros et très soigné où tout est passé en revue : l'histoire, la vie municipale, les routes, le gouvernement général, les institutions religieuses; M. Zeiller a mis un peu d'ordre et de clarté dans *les Origines chrétiennes de la province de Dalmatie*, ce qui n'est pas un mince mérite[6]; Mme Vaschide a étudié l'*Histoire de la conquête romaine de la Dacie* et des corps d'armée qui y ont pris part[7]. Voilà donc, coup sur coup, trois bons travaux sortis des excellents laboratoires de l'École des Hautes-Études[8]. Si l'École normale disparaît (et l'on nous menace de ce malheur), elle sera la principale ressource de l'antiquité latine.

C. Jullian.

1. Mosaïque d'Althiburus (*Monuments Piot*, t. XII, 1905); fouilles de Tabarka (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1905, p. 242).

2. *Les fouilles de Dougga en 1902* (*Nouv. arch. des Missions*, t. XI); *Observations sur le texte du « Senatus consultum Beguense »* (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1906, p. 448).

3. Carton, *Pour Carthage* (*Revue tunisienne*, sept. 1906, in-8°, p. 371-530). — Autres publications sur l'Afrique : Leynaud, sur les catacombes d'Hadrumète (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1905, p. 504 et suiv.); Marçais, *Musée de Tlemcen*. Paris, Leroux, 1905 (coll. des *Musées de l'Algérie*), *non vidi;* Poinssot, *les Fouilles de Dougga* en avril-mai 1903 (*Nouv. arch. des Missions*, t. XII).

4. Sur l'Espagne, voir, entre autres, Albertini, *Rapport sommaire sur les fouilles d'Elche* (*Académie des inscriptions, c. r.*, 1905, p. 611); *Statuettes de Minorque* (*Mélanges* de l'École de Rome, t. XXV). M. Albertini a commencé la publication d'ensemble de ses *Fouilles d'Elche* dans le *Bulletin hispanique*, t. VIII, oct.-déc.

5. Paris, Bouillon, 1904, in-8°, xvi-574 p. (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*). Dédié à M. Héron de Villefosse.

6. Paris, Champion, 1906, xx-190 p. (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*). Dédié à MM. Cagnat et Héron de Villefosse.

7. Paris, Bouillon, 1903, 234 p. (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*). Dédié à M. Héron de Villefosse.

8. Je renvoie aux dédicaces des auteurs.

ÉPOQUE MODERNE.

I. Histoire générale, diplomatique, militaire. Biographies. — Le tome II de la très précieuse publication des *Registres du Conseil de Genève*[1] nous mène au seuil de l'âge moderne. Il va de février 1461 à février 1477; il présente de l'intérêt pour l'histoire des « guerres de Bourgogne ». Cet intérêt réside moins encore dans le texte latin de ce volume, formé des tomes V à VII des registres originaux, que dans les notes dont l'ont enrichi MM. Dufour-Vernes (pour les tomes V et VI) et V. van Berchem (pour le tome VII). On trouvera même à l'appendice une lettre inédite de Charles le Téméraire aux Genevois. Nous attendons avec impatience l'apparition des registres relatifs à la période où Genève devint une ville européenne.

Il n'est pas besoin de redire ici les mérites de l'*Histoire de la marine française* de M. Charles de La Roncière. L'information la plus étendue et la plus précise, souvent enrichie de découvertes dans le domaine de l'inédit, n'empêche pas l'auteur de nous narrer les moindres incidents de notre vie navale d'autrefois avec la même vivacité d'accent que s'ils étaient d'hier. Il apporte dans ses récits et dans ses jugements une passion, — la passion nationale, — que déploreront les amateurs d'impartialité à tout prix, mais qui est peut-être indispensable pour mener à bien un aussi formidable travail. Son tome III : *les Guerres d'Italie, la liberté des mers*[2], va de 1494 à 1559. Il couvre une période de notre histoire où les yeux sont tellement attirés par la guerre au delà des monts et par la défense de nos frontières continentales que l'on a peine à se représenter le rôle qui y fut joué, tout du long, par la guerre navale. Et pourtant, l'enseignement capital qui ressort du volume de M. de La Roncière, c'est qu'alors plus que jamais la maîtrise de la mer fut un des facteurs essentiels de l'histoire. Ni Charles VIII, ni Louis XII[3], ni même François Ier[4], malgré l'alliance turque, n'en eurent vraiment

1. *Registres...*, publ. par la *Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.* Genève, Kündig, 1906, in-8°, IX-571 p. Index.

2. Plon, 1906, in-8°, 612 p., nombreuses planches, toujours empruntées à des documents originaux.

3. Voy. l'histoire de la bataille de treize jours qui se déroula, en 1499, entre Modon, Navarin et Lépante. Notez le rôle de la flotte dans la guerre contre Venise, puis dans la guerre contre la sainte Ligue, sujets déjà touchés par Spont.

4. M. de La Roncière est écrasant pour Chabot : il le montre se vendant plusieurs fois (et vendant nos marins) aux Portugais.

le sentiment. Henri II paraît avoir mieux saisi l'importance de la marine, jusqu'à mériter le titre de « précurseur de Colbert », mais il n'y eut pas assez de suite dans ses idées. Et pourtant que de superbes ressources dans nos armateurs et nos corsaires dieppois, fécampois, rouennais, malouins, rochelais, basques! A l'Espagne et au Portugal, ils ne veulent pas seulement arracher les galions; ils tentent, malgré le traité de marcation, de leur ravir le monopole des Indes occidentales comme des orientales [1]. Aussi l'histoire des débuts de la colonisation [2] tient-elle, à juste titre, dans ce volume une place égale à celle de la guerre d'escadres. On regrette seulement d'y trouver si peu de détails sur la technique et l'organisation navales; c'est plutôt une histoire maritime de la France qu'une histoire de la marine française [3].

Ce n'est pas sans un certain effroi que l'on ouvre le tome III de l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, par M. Édouard Rott [4]. En un millier de pages, il nous donne le récit de seize années seulement du règne de Louis XIII; or, dans la préface du tome I, M. Rott annonçait l'intention de faire tenir en six justes volumes toute l'histoire des négociations franco-suisses, « de l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à la période actuelle ». Comment pourra-t-il rester fidèle à ce programme?

N'était cette appréhension, je serais d'ailleurs le dernier à me plaindre de l'extension donnée par M. Rott à ses recherches et à son exposé. Les seize années qu'il nous conte sont singulièrement pleines. C'est alors que se pose la passionnante question de la Valteline : le Milanais espagnol va-t-il s'ouvrir une route vers le Tyrol autrichien, l'empire universel des Habsbourg va-t-il se reconstituer avec la Rhétie comme clef de voûte? C'est autour des Ligues grises, si souvent en lutte les unes contre les autres, si souvent divisées elles-mêmes par des guerres de partis et par des intrigues rivales, que gravite vraiment la politique européenne; sur le terrain rhétique s'élabore la politique de Richelieu. Derrière la Valteline, la Suisse centrale ouvre ses passages qui mènent à ceux des Alpes rhétiques. A cette question cardinale s'ajoutent des questions secon-

1. L'auteur accepte pleinement les principales thèses de M. Lefranc, notamment l'identité de Jamet Brayer et de Jacques Cartier.

2. P. 287, intéressant passage sur la tentative de 1533 au Maroc.

3. P. 349, n. 3 : « Antoine du Péret », *lire :* « du Pinet ».

4. T. III : *1610-1626. L'Affaire de la Valteline.* 1re partie : *1620-1626.* Berne, Benteli, et Paris, F. Alcan, 1906, in-8°, VIII-1163 p. (dont près de 200 p. de tables).

daires : la position périlleuse de Genève et les relations entre les Suisses et la Savoie; les rivalités entre cantons catholiques et cantons protestants; les mercenaires suisses encore employés par le roi, comme au temps de la Ligue, contre les révoltés de France; et même des questions économiques, comme la traite du sel. On comprend sans peine que M. Rott ait été séduit par l'intérêt de ces problèmes, entraîné par la richesse même et la variété de sa documentation, encore plus grandes que dans les volumes antérieurs[1]. Il projette sur les événements une vive lumière : on voit mieux chez lui les maladresses de la politique catholique des agents français dans la première période du règne de Louis XIII et comment une extraordinaire série de chances heureuses a seule défendu la France d'une ruine qui semblait aussi inévitable que méritée. Ce que l'on voit mieux encore, c'est l'importance capitale, et en partie insoupçonnée, du premier ministère de Richelieu. Avec le second, nous marchons sur un terrain déjà plus connu. Mais là encore le livre de M. Rott est une admirable contribution à la grande histoire diplomatique. Ce volume s'achève sur le traité de Monzon, c'est-à-dire sur une victoire, au moins apparente, du ministère espagnol : « La France rendue suspecte, et pour longtemps, à tous les *stati liberi;* les Grisons sacrifiés...; les cantons évangéliques, Venise et la Savoie exposés aux représailles de la maison d'Habsbourg; les cantons catholiques replacés à nouveau sous l'influence lombarde... », tel est le bilan de ces seize années de luttes confuses et contradictoires. Il y avait encore un hiatus entre le langage très fier que parlait déjà Richelieu et la faiblesse, l'indécision de ses actes. Le tome IV, que nous espérons prochain, nous montrera comment cet hiatus s'est comblé[2].

Un nouveau livre sur Richelieu : le besoin s'en faisait-il vraiment sentir? M. Émile Roca[3] a essayé de retracer l'histoire du grand cardinal, de ses parents, de ses amis, de ses « amies », de ses ennemis... avec des chansons[4]. Ce sont des documents qui en valent

1. Documentation prise à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, aux archives des Affaires étrangères, à l'Arsenal, à l'Institut, à Zurich, Fribourg, Lucerne, Glaris, Schaffouse, Aarau, Soleure, Bâle, Zoug, Berne, Sion, Coire, Lyon, Venise, Genève, etc.

2. Le volume est imprimé avec une rare correction. A l'erratum, j'ajouterai, p. 795 : « Son grand allié de l'est », *lire :* « de l'ouest ». Quant à l'inapplication constante de la règle d'accord du participe passé, elle est trop systématique pour n'être pas volontaire : mais il eût été bon d'en aviser le lecteur. On se demande aussi pourquoi M. Rott, dont le style est en général si clair, recourt à certains « clichés », tels que : « La cité de l'Aar. »

3. *Le Règne de Richelieu (1617-1642), d'après des documents originaux* (surtitre : *le Grand siècle intime*). Perrin, 1906, in-16, 364 p. Index.

4. M. Roca les a prises à la Nationale, à l'Arsenal, à Toulouse et à Castel-

d'autres, c'est-à-dire ni moins ni plus, et qui doivent être soumis à des règles de critique spéciales. Si « les considérations de convenance n'arrêtent point le chansonnier, le satirique », le respect de la vérité ne l'arrête pas davantage, et il ne se fait nul scrupule de calomnier. Et ce n'est pas toujours, pour faire le contrôle, un moyen suffisant que de se reporter aux « affirmations parallèles ou divergentes des Mémoires », car ce sont là aussi des sources singulièrement impures. Contentons-nous de feuilleter, ce qui peut faire passer une heure agréable, le volume de M. Roca, sans trop croire que nous y retrouvons « le grand siècle intime ».

La lecture des livres de M. K. Waliszewski est singulièrement attachante. Pour le lecteur occidental peu familier avec les choses russes, c'est une véritable évocation dont l'imagination brillante et le talent d'exposition de l'auteur font une vraie fête pour l'esprit. Ce n'est pas que sa tentative de reconstitution des « origines de la Russie moderne »[1] satisfasse pleinement notre besoin de vérité critique. Sans avoir le moyen de vérifier par nous-même les documents dont il se sert, nous sentons que les matériaux de l'histoire russe n'ont pas encore été soumis à la même élaboration que ceux de l'histoire française ou allemande. Comment s'étonner qu'il en soit ainsi quand il y a, en Russie même, des questions qu'il est interdit de poser, comme celle du « faux » Dimitri? Quelle confiance avoir dans les documents du XVIe siècle quand on constate que l'acte d'élection de Michel Romanov, — le titre en apparence le plus authentique de la dynastie actuelle, — est un faux? Comment se reconnaître au milieu de procès-verbaux contradictoires et mensongers? Quelle foi accorder à un témoin qui, sur le drame d'Ouglitch, affirme tout juste le contraire de ce qu'il a signé comme enquêteur? Comment expliquer, lors de l'apparition du second « faux » Dimitri, l'attitude de Maryna et de Mnizech, qui prétendent reconnaître un homme qu'ils ne pouvaient confondre avec le premier?

De là, dans les deux volumes consacrés par M. Waliszewski au XVIe siècle, une forte part laissée à la conjecture. Plus d'une fois l'auteur se contente d'imaginer une des façons dont les choses *ont pu* se passer, de prêter à ses personnages des sentiments qu'ils *ont dû* éprouver. Malgré soi, on est entraîné par le charme du conteur; tout

naudary. Il donne en appendice le texte intégral de huit chansons. — Dans la voie où s'engageait l'auteur, on s'étonne qu'il se soit arrêté devant l'obscénité de certaines chansons. C'était le cas de montrer que le « grand siècle », dans l'« intimité », était un siècle fort grossier.

1. *Les Origines de la Russie moderne, Ivan le Terrible.* Plon, 1904, in-8°, VI-568 p. Bibliogr. et index; *les Origines..., la Crise révolutionnaire, 1584-1614* (*Smoutnoié Vrémia*). Plon, 1906, in-8°, IV-501 p. Bibliogr. et index.

bas l'esprit résiste, proteste contre un procédé qui tient moins de l'histoire que du roman. Mais, quelques réserves que l'on puisse faire sur les détails, il reste une série de tableaux saisissants, et qui dans l'ensemble doivent être vrais, de la Russie du XVIe siècle.

C'est d'abord le temps d'Ivan le Terrible, le mouvement d'expansion vers l'Orient et vers la Baltique que résume le surnom du « rassembleur », les premières relations avec l'Angleterre, avec Rome, les réformes accomplies au milieu de la « terreur », la création d'une aristocratie domestiquée. Où l'on ne saurait suivre l'auteur, c'est quand, pour se faire mieux entendre, il établit un parallèle entre le tsar barbare, tout entier à ses instincts sauvages, et notre Louis XI, si fin, si avisé jusque dans ses pires cruautés, si profondément imprégné de civilisation et d'italianisme[1]. Il y a entre eux la même différence qu'entre la France de la fin du XVe siècle et cette Russie du XVIe, où, tout au rebours de l'évolution occidentale, se forge définitivement pour le paysan la chaîne du servage.

Le talent de M. Waliszewski était fait pour s'arrêter aux temps extraordinairement troublés qui ont suivi le Terrible : deux ou trois dynasties qui se succèdent en trente ans, des tsars imposteurs, des révoltes, des guerres, des intrigues, des assassinats, des scènes de carnage et de luxure, et cette épouvantable crise d'anarchie, stérile dans ses conséquences, ramenant « la Russie des tsars autocrates... à son point de départ ». Les peuples de « toutes les Russies » se sont montrés alors[2] également incapables de subir de bon gré un pouvoir fort et de faire œuvre révolutionnaire durable. C'est « un plongeon accidentel dans le vide et le néant ».

Sur la question même du Dimitri, M. Waliszewski a une opinion. Sans affirmer absolument là où les textes se contredisent, il semble bien croire que le premier des « faux » Dimitri était de la lignée du Terrible. Il ne nous a pas convaincus, mais c'est un mérite d'avoir

1. M. Waliszewski y revient à plusieurs reprises. On s'étonne surtout de lire cette phrase (*Ivan*, p. 510) : « Louis XI fut un impulsif... », et bien plus encore (p. 516) celle où Ivan, relativement cultivé, est opposé à Louis XI, « qui haïssait mortellement les lettres ». On ne reconnaît pas là le roi auquel on attribua les *Cent nouvelles* et le *Rozier des guerres*. P. 515, M. Waliszewski est obligé de se corriger un peu lui-même : Louis XI, sans être un foudre de guerre, était brave ; Ivan évitait de compromettre dans les combats « sa majesté hiératisée... Mais Louis XI n'était pas un souverain demi-oriental ».

2. L'auteur (*la Crise*, p. II) se défend d'avoir cherché des rapprochements faciles entre les événements qu'il raconte « et ceux dont nous sommes en ce moment les témoins étonnés... ». Mais, dit-il, « ils s'imposeront d'eux-mêmes à l'esprit des lecteurs ».

si nettement posé le problème. Il nous doit maintenant un livre sur les premiers Romanov[1].

On sait que M. C. D'AVENEL a succédé, en 1891, au regretté Chéruel comme éditeur des *Lettres du cardinal Mazarin*. Le tome IX[2], qui vient de paraître dix ans après le t. VIII, va d'août 1658 à la mort du ministre, mars 1661. C'est la période de gloire : alliance avec Cromwell, organisation de la ligue du Rhin, traité des Pyrénées, mariage du roi. Quoique, sur une période aussi connue, les *Lettres* ne puissent nous apporter de révélations bien importantes (et toutes ces lettres ne sont pas rigoureusement inédites[3]), elles aident à l'intelligence du personnage. Sa tendresse pour Anne d'Autriche s'y accuse[4], s'y exprime en un langage convenu, en signes cabalistiques, mais on y voit aussi son désir de faire du jeune *confident* un homme et de le préparer, contrairement à ce que dit la légende, à ses devoirs de roi[5]. On ne pourra plus, désormais, nier que Mazarin a été de bonne foi dans l'affaire de Marie Mancini; non seulement il a fait tous ses efforts pour désunir « Tite » et « Bérénice », mais il a poussé la délicatesse ou le sens des situations jusqu'à ne vouloir pour ses nièces ni d'un Charles de Lorraine, dès qu'il s'est aperçu qu'on l'aimait surtout pour les beaux yeux... du duché de Bar, ni d'un roi d'Angleterre[6]. Quant au mariage savoyard[7], il semble que la négociation en ait été poussée plus loin et plus sérieusement que ne l'a dit Mademoiselle; mais le rusé Sicilien s'était réservé une porte de sortie. Je signale l'intérêt des lettres écrites à Fouquet, à Le Tellier, à Lionne pendant la négociation des Pyrénées, de la correspondance avec Gravel et avec nos agents en Angleterre[8].

Suivant la méthode inaugurée par Chéruel, nous n'avons dans ce

1. Pourquoi donner à Sébastien Cabot (Gabotto) le nom bizarre (*Ivan*, p. 369 de Cabota?

2. 1906, 1004 p. Pas de préface. Il y en avait une au t. VIII. 363 lettres citées *in extenso* ou en extrait. De la p. 699 à 954, table chronologique de lettres simplement analysées, avec indication des sources (en tout, cela peut faire plus de 3,000 lettres!). Table alphabétique. Quelques-uns des noms cités exclusivement dans les analyses (*Bernier*, *Roquépine*) manquent à cette table. Pour *Port-Royal*, au lieu de : « 371, 374 », lire : « 371, 372 ».

3. M. d'Avenel indique-t-il toujours suffisamment celles qui ont été publiées ou analysées ailleurs?

4. P. 30, 388 et *passim*.

5. P. 3, 9, 28.

6. P. 633 et 669.

7. P. 76, lettre du 4 octobre. A l'en croire, il n'aurait été saisi de la proposition espagnole que très tard; en fait, il ne l'a sans doute pas été officiellement avant le 19 novembre.

8. Voy., au hasard, p. 239, 348, 365. Sur Mazarin et les protestants, p. 335.

volume qu'un choix de lettres. Beaucoup sont publiées en extrait, sans que nous voyions les raisons de ces sacrifices[1]. Un nombre bien plus considérable encore est rejeté à la fin en une table de brévissimes analyses[2]. Étant donnée l'énormité de la matière, on ne saurait condamner absolument ce procédé d'élagage; mais il aurait été préférable d'insérer ces analyses à leur date dans la série des lettres publiées. Avec le système suivi par Chéruel et M. d'Avenel, le chercheur est obligé à un double dépouillement[3]. L'annotation, à côté d'indications superflues[4], présente bien des insuffisances[5].

Ce que l'histoire a surtout vu en Michel Le Tellier, c'est le chancelier. Comme secrétaire d'État de la Guerre, on lui accorde la gloire d'avoir été le précurseur de son fils. Depuis Voltaire, on s'est habitué à placer si haut la trinité Louis XIV-Colbert-Louvois et, en ce qui concerne ce dernier, C. Rousset a si bien confirmé l'opinion commune que l'on a quelque peine à s'imaginer qu'il y eût en France, avant l'avènement du brutal marquis[6], des institutions mili-

1. Par exemple, ce qui étonne de la part de M. d'Avenel, les passages où il est question des finances sont délibérément supprimés.

2. Et il y a, parmi elles, des lettres au roi, à la reine, à Turenne.

3. Deux lettres du 12 mars 1660 dans le texte, 14 à la table, et ainsi pour toutes les dates.

4. P. 687, n. 2 : « Le nom du cercle de Bourgogne venait de ce que ces contrées avaient fait partie des États des ducs de Bourgogne; » p. 292, n. 3 : « Tout le monde sait que le Sund est la clef de la Baltique... » Que penser des deux notes suivantes? P. 685, n. 1 : « On donnait le nom de recez (*recessus*) à l'acte dans lequel la Diète de l'Empire consignait ses délibérations, » et, p. 664, n. 1 : « On donnait le nom de recez ou *receptum* aux actes d'une diète... »

5. Les notes biographiques sont vagues. A propos du mariage de Condé, il fallait citer Homberg et Jousselin. L'allusion au premier mariage du duc de Mecklembourg reste incompréhensible, parce qu'on ne nous dit pas (p. 537, n. 4) que le futur époux secret (en 1664) d'Isabelle de Châtillon était alors marié à une sienne cousine, qu'il voulait répudier (voy. de Ségur, *Jeunesse de Luxembourg*). — On a reproduit avec bien de la négligence les documents italiens, presque tous communiqués par feu Geffroy. Je ne parle pas de la coquille (p. 490) : « pàtro » pour « potrà » ou (p. 692) « corda*l*issimo » pour « corda*t*issimo ». Mais que veut dire, même page : « Si sotto scrissero »? P. 695, n. 3 : « Veda elle » pour « ella ». P. 696 : « Li paterne et santissime pensieri », et « che sara*m*o patricabili » pour « saranno praticabili ». Ces taches, surtout quand elles apparaissent dans une publication d'État, nous rendent ridicules aux yeux des étrangers. — M. d'Avenel, qui nous a déjà rendu le service de mettre dans sa Table les noms cités dans les lettres analysées, nous doit maintenant sa Table générale (voy. t. VII, p. II), qui sera complète même pour les six premiers tomes.

6. La date à laquelle Le Tellier abandonna cette charge à son fils est d'ailleurs incertaine. C'est une question que l'auteur du livre dont nous rendons compte se réserve d'examiner ultérieurement. D'après un ouvrage analysé plus

taires solides. Pourtant, après avoir lu la thèse de M. Louis André[1], il semble bien qu'il faille renverser les termes des formules courantes et dire que le principal mérite de Louvois fut de parfaire l'œuvre de son père.

Organisation de la hiérarchie, recrutement, paiement régulier de la solde, habillement[2], équipement, armement, logement, service des vivres, service de santé, constitution des armes spéciales, justice militaire[3], subordination du militaire à l'administration civile et, en dernier ressort, à ce « robin » qu'est le secrétaire d'État; toutes ces réformes, dont on fait honneur à Louvois, ont été ébauchées et plusieurs parachevées par Le Tellier. M. André le démontre avec un tel luxe de preuves documentaires, extraites surtout du Dépôt de la guerre, qu'on est en droit de se demander à quoi ont pensé ses prédécesseurs, et en particulier les historiens de Louvois. Il leur suffisait de dépouiller le recueil des ordonnances militaires pour se convaincre que l'armée qui va faire, en 1668, la guerre de Dévolution n'a déjà plus aucune ressemblance avec l'armée de Rocroy.

Assurément, M. André n'est pas absolument indemne du *morbus biographicus*. Il est disposé à trouver parfait tout ce qui sort des mains de Le Tellier; il ne lui permet pas de commettre la moindre faute[4]; il lui attribue parfois, sur de simples vraisemblances, des mérites qui ne sont peut-être pas siens[5]; il voit en beau les résultats de son

loin, il semble que le père ait conservé la direction du service jusque vers 1671.

1. *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique.* F. Alcan, 1906, in-8°, 714 p., portr.

2. Il n'arrive cependant point à créer l'uniforme.

3. Chose curieuse, le principe posé par Le Tellier est à peu près celui auquel nous revenons aujourd'hui : justice civile pour les délits de droit commun, justice militaire pour les délits spécialement militaires.

4. P. 160 et *passim :* il supprime une charge, fort bien ! Il la rétablit, mieux encore ! Il la diminue, c'est parfait ! M. André établit une distinction très nette entre les levées et le recrutement annuel et fait grand honneur à Le Tellier d'avoir favorisé ce second système ; cependant, il ressort de son propre exposé que les résultats de l'un n'étaient guère plus satisfaisants que ceux de l'autre.

5. P. 143 : la création des brigadiers de cavalerie. — P. 278, M. André se demande s'il n'y a pas exagération dans cette opinion d'Audouin : « Le soldat, riche sous Henri IV, fut appauvri au point qu'aucune profession ne devint plus misérable. » Mais je pense que cette phrase d'Audouin ne fait que résumer ce passage de Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. xxx) : « On donne cinq sous numéraires aux fantassins comme on les donnait du temps d'Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants... ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats d'Henri IV. » Audouin a retenu l'affirmation de Voltaire, il a supprimé les considérants économiques dont Voltaire l'accompagnait.

œuvre. Ces quelques taches n'empêchent pas *Michel Le Tellier* d'être une des plus fortes études que nous ayons sur notre ancienne organisation militaire.

L'une des sources de l'histoire de Le Tellier, c'est le mémoire consacré à son ancien protecteur par Claude Le Pelletier, et dont Bossuet tira parti, comme l'a démontré M. Strowski, pour son oraison funèbre du chancelier : c'est une biographie apologétique, bonne surtout pour ce qui est antérieur à 1666. Parmi les manuscrits de Le Pelletier, il en est un autre d'une valeur supérieure, un *Mémoire... sur les affaires de l'Église et de l'État*. Ce mémoire, qui a servi de source à Saint-Simon et pour son jugement sur Mme de Maintenon et pour son tableau de la situation de la France en 1707, est, en somme, le seul ouvrage où « un ministre du grand roi... ait songé à nous transmettre ses impressions personnelles... sur le gouvernement de celui qu'il avait... servi ». Il faut donc remercier M. André de nous avoir donné et présenté, avec la dernière version de la *Vie de Le Tellier*, le texte du *Mémoire*[1].

Sous ce titre : *De La Vallière à Montespan*, MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger ont réuni les piquants articles qu'ils avaient consacrés moins aux deux favorites qu'au frère de la première et au mari de la seconde[2]. L'un fut un intrigant, admirablement habile à tirer parti de sa situation de quasi beau-frère de Sa Majesté; l'autre a excité à tort la pitié de moralistes mal renseignés : « Dans son insouciance gasconne », il eut, en face de son malheur, « tantôt envie de s'en fâcher et tantôt la tentation plus ou moins nette d'en tirer parti[3] ». Cet Amphitryon grognon et quémandeur ne saurait aspirer à l'honneur de représenter la dignité maritale outragée.

C'est une entreprise ardue que de se reconnaître à travers les dix-neuf tomes du *Journal* de Dangeau. M. E. Pilastre a voulu nous guider dans ce labyrinthe en composant un *Abrégé du Journal du marquis de Dangeau, disposé dans un ordre nouveau, suivant la nature des matières*[4]. L'effort serait louable si M. Pilastre avait rendu son abrégé utilisable : 1° en distinguant typographiquement les cita-

1. *Deux mémoires historiques de Claude Le Pelletier*. F. Alcan, 1906, in-8°, 169 p. (dont 46 pour l'Introduction), 2 pl. généal. La *Vie*, écrite pour Bossuet en 1685, est publiée dans la forme que lui donna Le Pelletier vers 1700. Le Mémoire est de 1707, il a donc, pour les dernières pages, le caractère d'une source immédiatement contemporaine.

2. Calmann-Lévy, s. d., in-8°, x-394 p., 3 portraits de Mme de Montespan.

3. P. 185, bonne critique de la déposition de la Voisin. — P. 169, au lieu de : « Faites-en fille neuve », lire : « Faites, en fille neuve. »

4. Firmin-Didot, s. d., in-8°, vii-217 p. Index, 5 pl.

tions de Dangeau des résumés et des commentaires de son éditeur; 2° en donnant des références à l'édition Soulié et Dussieux.

Comment Christine de Suède, devenue sur le tard la maîtresse d'un cardinal, voulut se mêler de faire un pape, — et comment, après un conclave de quatre mois, elle échoua dans cette tentative, — c'est ce que nous conte fort agréablement M. de Bildt[1]. Les intrigues qui s'agitent autour du conclave, les « factions » et leurs chefs, les cardinaux-neveux et l' « Escadron volant », les papables et les « couronnes », l' « inclusion » et l' « exclusion », la spirituelle magnificence du duc de Chaulnes et la pompeuse niaiserie du marquis d'Astorga revivent dans ce récit qui sort tout entier de la correspondance de Christine et d'Azzolino et des archives diplomatiques de Rome, de Paris et de Simancas. On souhaiterait que la critique y fût plus visible, plus précise et plus aiguë[2].

La 5e série des *Batailles françaises*[3] du général Hardÿ de Périni ressemble naturellement aux précédentes. On ne peut demander à ces volumes de vulgarisation, — je dirais presque d'édification militaire, — une valeur critique qu'ils ne sauraient avoir. Tout au plus peut-on regretter que l'auteur découpe[4] trop largement des pages dans les œuvres de ses prédécesseurs, — par exemple dans le *Luxembourg* de M. de Ségur, — et les traite comme des *sources*. Mais ces récits se lisent avec plaisir, et l'illustration, toujours strictement documentaire[5], est intéressante. Ce volume traite de la guerre de Hollande et de la guerre d'Augsbourg[6].

Roland Dupré fut résident de France à Genève de 1680 à 1688. Sa correspondance, que publie M. Frédéric Barbey, est intéressante à

1. *Christine de Suède et le conclave de Clément X (1669-1670).* Plon, 1906, in-8°, x-281 p. Index. Appendice de 16 pièces.

2. L'auteur a pris à feu Hector de La Ferrière l'habitude des dialogues en style direct, composés avec des sources différentes et parfois légèrement discordantes. Comparez, par exemple, à l'appendice, le récit d'une même conversation dans les lettres de Catherine à Azzolino et de Chaulnes à Louis XIV : il y a entre ces deux textes des nuances qui disparaissent dans la « restitution » de M. de Bildt.

3. *Batailles françaises.* T. V : *Louis XIV, 1679 à 1700.* Flammarion, s. d., in-12, 413 p., 2 index, 346 fig. et cartes.

4. Fort honnêtement d'ailleurs, avec guillemets.

5. Elle provient des archives de la Guerre, du Cabinet des Estampes, etc. A signaler, p. 30, une estampe sur les dragonnades : tandis que le « missionnaire botté » met en joue son fusil chargé d'une croix, le calviniste écrit sur un tambour son acte d'abjuration et dit : « La force prime la raison. » N'y a-t-il pas là une source lointaine de la célèbre formule bismarckienne?

6. Je ne vois rien sur les descentes en Irlande.

plusieurs égards[1]. Elle nous fait mieux comprendre le caractère extrêmement précaire de l'indépendance de la République, protégée du grand roi, mais sans que l'on distingue toujours clairement s'il s'agit d'une simple protection ou d'un protectorat. On y voit comment le résident de France abuse du droit qu'il a d'exercer sa religion en son hôtel pour faire dans la cité de Calvin une violente propagande catholique. Enfin, la question des réfugiés amène entre le résident et « Messieurs » de journalières querelles. Non content de démolir, malgré les prières de ses alliés, les temples du pays de Gex, Sa Majesté très chrétienne leur défend de recevoir dans leur ville ses sujets, victimes de la Révocation : toute résistance à ses ordres eût amené la fin de la liberté genevoise. Dupré paraît d'ailleurs avoir été un homme assez médiocre, complètement dominé par deux sentiments : le mépris de cette petite République où il s'ennuyait et la haine de l'hérésie. Il eut du moins assez de clairvoyance pour pressentir et pour annoncer au Conseil l'évolution qui allait faire passer le pouvoir des mains de l'aristocratie à celles du peuple.

Le bi-centenaire du siège de Turin nous a valu un livre de M. Pietro Fea, *Tre anni di guerra e l'assedio di Torino del 1706*[2], étude minutieuse, partout appuyée sur les documents, qui va depuis la campagne de 1704 jusqu'à l'expulsion définitive des Gallispans et qui n'est guère gâtée que par un peu d'exaltation patriotique. Somme toute, c'est une bonne préface au recueil de documents que prépare la *Deputazione di storia patria.*

M. H. Thirion a entrepris la réhabilitation de *Madame de Prie*[3]. Par une coquetterie littéraire dont on croyait les historiens débarrassés, il ne nous renseigne pas sur sa documentation. L'on devine cependant qu'il s'est surtout servi de Barbier, de Marais, des mémoires et des gazettes. De là le caractère purement anecdotique de son livre. Il semble, à le lire, que, durant le règne assez court de la favorite, les grosses affaires aient été ses démêlés avec sa mère et avec le parti d'Orléans et le procès criminel intenté au secrétaire d'État de la Guerre Le Blanc. Mais M. Thirion ne tire au clair ni l'influence de Mme de Prie sur la politique de M. le duc, ni même, à

1. *Documents pour servir à l'histoire des relations diplomatiques de Louis XIV avec la république de Genève. Correspondance de Roland Dupré, second résident de France à Genève, 1680-1688.* Genève, Jullien et Georg, 1906, in-8°, XLIX-368 p. Index, 1 plan. Pourquoi (p. XV) citer Spanheim d'après l'édition démodée de Schefer et non d'après celle de M. Émile Bourgeois ?

2. Rome, Voghera, 1906, in-8°, 382 p. Reproduction d'un plan de Turin en 1706.

3. Plon, 1905, in-8°, XXIV-361 p. Index, 2 héliogr.

vrai dire, son rôle dans le mariage du roi. Elle sort de ce livre assurément moins noire que ses ennemis ne l'ont peinte; elle reste assez déplaisante, maîtresse sans amour d'un prince à qui elle se donna par ambition[1], prototype de ces « femmes d'État[2] » qui devaient tenir la première place dans la cour de Louis XV.

A ses études sur la cour de Lunéville, M. Gaston Maugras ajoute un volume sur les *Dernières années du roi Stanislas*[3]. Il n'y a rien de nouveau à dire sur la méthode de cet aimable causeur[4], et l'on éprouverait une déception si l'on cherchait dans ces pages l'histoire de la politique française en Lorraine de 1750 à 1766. On y trouvera de piquantes anecdotes sur la toujours jeune Mme de Boufflers et sur son polisson de fils, sur Tressan et l'Académie de Nancy, sur Mme de Graffigny et sur Palissot. La simiesque figure de Voltaire s'y profile, et il faut avouer qu'elle n'y paraît pas à son avantage : pour être appelé à la cour de Lunéville, pour être nommé membre de l'Académie Stanislas, l'ermite des Alpes commet, — en vain, — les pires platitudes, jusqu'à envoyer au P. de Menoux un éloge de la Compagnie de Jésus. Le père jésuite lui répond de bonne encre, et, dans cette lutte de persiflage et d'impertinence, le philosophe n'a pas le dessus.

De ce qui manque au livre de M. Maugras, l'on trouvera une partie dans la *Correspondance inédite de Stanislas Lesczynski avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766)*[5], éditée et accompagnée d'une savante préface par M. Pierre Boyé. S'il y est question de fournir au roi de Prusse des « arguments de six pieds » et de faciliter le règlement de successions privées, on voit s'y agiter aussi de plus hauts intérêts, le sort des communautés protestantes lorraines, le projet d'un congrès de Nancy qui aurait mis fin, trois ans plus tôt, à la guerre dite de Sept ans. Les archives de Prusse et les bibliothèques nancéiennes ont fourni les éléments de cette série.

Le travail de M. Alfred Bourguet sur *le Duc de Choiseul et l'Al-*

1. P. 214 : « Elle aimait M. le Duc, qui l'aimait. » Mais, p. 31, il est question de la répulsion physique, de l' « horreur instinctive » que lui faisait éprouver « un homme dont la figure était extrêmement dégoûtante ». Elle se rendit « avec un désespoir qu'elle témoigna par un torrent de larmes, et toutes les fois qu'elle allait le trouver ». Son apologiste lui fait presque un mérite d'avoir ainsi mortifié sa chair!

2. Voy. (c'est presque le seul document cité par M. Thirion) l'extrait du *Registre de Mme de Prie* (p. 343) : Lagrange lui écrit comme à un ministre, Richelieu implore sa protection.

3. Plon, 1906, in-8°, 461 p., 1 portr.

4. Il paraît ignorer les travaux de M. Boyé.

5. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906, in-8°, 89 p.

liance espagnole[1] pourrait à bon droit avoir pour titre : les Origines du pacte de famille. En utilisant la correspondance des marquis d'Aubeterre et d'Ossun, M. Bourguet montre avec quelle ténacité Choiseul essaya d'entraîner l'Espagne, au nom des intérêts communs aux deux monarchies et au nom de l'intérêt supérieur de la maison de Bourbon, dans la lutte contre l'Angleterre; comment il secoua d'abord la nonchalance impuissante de Ferdinand VI, comment il transforma ensuite en vigoureuses résolutions les velléités hésitantes de Charles III, comment il triompha des résistances plus ou moins avouées des reines et des ministres, comment il fit passer l'Espagne de l'idée d'une médiation à celle d'une alliance défensive, puis à celle d'un pacte dynastique. Le défaut de ce très intéressant ouvrage, c'est le défaut commun à tout livre construit avec une seule série de pièces[2] : on a le sentiment de ne voir qu'un seul côté de la vérité. La comparaison de ces sources avec les sources espagnoles nous donnerait sans doute le secret des tergiversations, de la mollesse au moins apparente de Charles III, roi plus prodigue de mots que d'actes, et dont les décisions finales se produisent, en somme, trop tard. Cette comparaison laisserait-elle intacte l'admiration un peu naïve que M. Bourguet éprouve pour Choiseul, pour la profondeur de sa politique, sa perspicacité, sa « connaissance du cœur humain » ? A l'heure où elle triompha, l'on ne voit pas que la politique purement dynastique de Choiseul ait été pour la France, ni d'ailleurs pour l'Espagne, d'une bien grande utilité[3].

On ne peut imaginer lecture plus écœurante, — et j'ajouterai plus ennuyeuse, — que celle des rapports des inspecteurs de police Meusnier et Marais, complément du *Journal des Inspecteurs de M. de Sartine*, publié en 1863 par Lorédan Larchey et Mabille. La publication de M. Camille Piton[4] va de 1759 à 1763. C'est un catalogue des filles entretenues, des proxénètes et des libertins de la capitale,

1. Plon, 1906, in-8°, III-250 p. En appendice, le texte du « Pacte de famille ».

2. Ici le fonds *Espagne* des Affaires étrangères. La fréquentation des documents diplomatiques a fini par influer sur le style de l'auteur. P. 84 : « Une faveur qui avait peut-être l'écueil de piquer la jalousie de M. Wall... »

3. Il est vrai que M. Bourguet, en donnant à son héros la gloire d'avoir conçu les idées directrices de cette politique, rejette sur d'autres, et en particulier sur Louis XV, la responsabilité des maladresses commises, des déterminations imprudemment hâtives. Mais il ne donne pas, il ne critique pas les textes sur lesquels on pourrait asseoir une telle opinion. — P. 96, pour « souvenir espagnol », *lire :* « souverain espagnol ».

4. *Paris sous Louis XV. Rapports des inspecteurs de police au roi. Mercure de France*, 1905, in-18, 389 p. Index.

un monotone défilé de petits soupers, de bonnes fortunes et de maladies honteuses. C'est bien, si l'on veut, *Paris sous Louis XV*, mais Paris vu à travers les lunettes d'un policier. Le principal intérêt de ces malpropretés, le plus souvent écrites en style de greffier, c'est de nous renseigner une fois de plus sur la psychologie du triste souverain qui faisait son régal de cette insipide lecture.

Il fait meilleure figure de roi dans les quarante et un volumes que le duc de Croÿ avait rédigés sur les événements de sa vie et qui sont à la bibliothèque de l'Institut. Ce sont des extraits seulement de cette énorme collection que publient MM. de Grouchy et Paul Cottin[1], extraits relatifs à Paris et à Versailles. Ils en ont exclu le récit des campagnes de l'auteur, de ses commandements, de ses voyages, de ses séjours à Condé-sur-Escaut[2]. C'est « la mise au net, disent les éditeurs, de notes prises quotidiennement ou à peu près, et qui constituent un vrai journal ». Ils auraient dû ajouter que ce n'est un journal qu'à partir de 1737, et que la partie antérieure à cette date n'a pas été écrite avant 1747; tout le texte a d'ailleurs été remanié par endroits à diverses reprises, mais ces remaniements ne lui enlèvent pas son caractère de témoignage direct.

Assez médiocre est l'intérêt que présentent les mémoires de cet ambitieux toujours avide et souvent déçu. Cordon, Ordre, « honneurs », pairie, grandesse, survivances, régiments, gouvernements pour lui ou pour son fils, chasses à Versailles, « soupers » et « cabinets », tels sont, chez ce Saint-Simon auquel le génie a manqué, les événements capitaux du siècle; ce qu'il voit de plus clair dans l'attentat de Damiens, c'est que cet épisode l'envoie en mission en Artois et lui permet de faire payer aux États de la province les affronts qu'ils lui ont autrefois infligés[3]. Choiseul sera un homme médiocre ou un grand ministre selon qu'il aura ou non accordé au duc de Croÿ quelque faveur. Les années comprises entre 1718 et 1771 seront heureuses ou néfastes suivant qu'elles lui auront apporté des titres nouveaux ou d'amers déboires. Voilà de quoi sont pleins les deux volumes publiés avec beaucoup de soin[4] par MM. de Grouchy et

1. *Journal inédit du duc de Croÿ (1718-1784)* [la publication s'arrête actuellement à 1771], *publié d'après le manuscrit autographe...* Flammarion, 1906, in-8°, 2 vol., LXIV-528 et 527 p. Le second volume commence à 1762. 4 grav. La Société de l'Histoire de France va entreprendre la publication des parties militaires et techniques de ces mêmes *Mémoires*.

2. Sauf deux exceptions : l'enquête faite par de Croÿ à Arras sur Damiens, son voyage à Calais pour y recevoir le roi de Danemark.

3. P. 373 : « Je ne suis pas fâché de me trouver couvert dans ces États où l'on m'avoit fait des chiffonnages jadis. »

4. Parfois ils auraient pu corriger plus hardiment d'évidents lapsus.

Cottin : ajoutez-y cependant la peinture d'une vie de famille, saine et tendre, qui tranche sur l'immoralité de la cour; une dévotion qui ne déteste point de s'étaler quelque peu, mais qui n'en permet pas moins à de Croÿ de faire très assidûment sa cour à la grande distributrice des grâces, à Mme de Pompadour; enfin, des expériences de physique où se complaît le désœuvrement d'un grand seigneur qui se croit un grand savant. Ajoutez-y encore des anecdotes, un portrait assez bien venu de Fleury, des impressions, en somme assez favorables, sur la marquise, un éloge de l'abbé Terray, un récit du mariage du Dauphin, de l'exil du Parlement, etc.

Pour les mémoires de M. de Valfons, que le duc de Broglie, Taine, M. de Nolhac avaient déjà utilisés, nous pouvons aujourd'hui les lire grâce à MM. de Valfons et Georges Maurin[1]. Ils ont été rédigés à des dates diverses, mais le plus souvent à une date voisine des événements[2], par un homme qui a joué un rôle militaire des plus honorables, qui a vécu dans l'intimité de Maurice de Saxe, qui a connu de près d'Argenson, qui a pris part à la retraite de Prague, aux batailles de Fontenoy et de Raucoux, et surtout à celle de Lawfeld, qui a combattu en Prusse au temps de Rosbach, qui n'est pas dépourvu de jugement et, en ce qui concerne du moins les questions militaires, d'une réelle indépendance d'esprit.

M. Maurice Boutry réunit en un aimable et solide volume[3] ses études, préparées aux Archives du quai d'Orsay, sur les préliminaires du mariage de Marie-Antoinette, sur l'ambassade à Vienne de cet écervelé de Louis de Rohan, sur le voyage en France du « comte de Falkenstein ». La Dauphine, puis la jeune reine, paraît ici tout à son avantage, très désireuse de remplir ses devoirs, véritablement à plaindre de se trouver, sans appui sérieux, au milieu de cette cour frivole et souvent hostile. « Chaque jour froissée dans sa sensibilité et sa délicatesse », c'est l'ennui, le vide du cœur, le besoin de s'étourdir qui de la charmante archiduchesse feront peu à peu sortir « l'Autrichienne ». Ce livre, comme le dit joliment M. de Nolhac dans sa préface, « est de ceux que les femmes liront avec plaisir, et dont les amis des recherches sérieuses n'ont point à se défier ».

1. Mémoires sur le XVIIIe siècle. *Souvenirs du marquis de Valfons, vicomte de Sebourg..., 1710-1786.* Émile-Paul, s. d., in-8°, XXXI-468 p., portrait.

2. M. Maurin aurait dû le dire dans sa préface. Le titre de roi donné (p. 41) à Frédéric, prince royal, trahit la rédaction postérieure de ce passage. Le récit de Lawfeld, par contre, a été écrit avant la nomination de Valfons comme brigadier, soit avant le 26 novembre 1748. Le passage sur la disgrâce de d'Argenson est postérieur à la mort de celui-ci.

3. *Autour de Marie-Antoinette.* Émile-Paul, s. d., in-8°, VII-415 p. Index. Un ravissant portrait en héliogravure de Marie-Antoinette jeune en Vestale.

C'est encore de Marie-Antoinette, et plus encore de Mme Élisabeth, qu'il est question dans *les Dernières années du marquis et de la marquise de Bombelles d'après des documents inédits* par le comte Fleury[1]. Mais l'intérêt est assez mince de cette paraphrase du *Journal* de Bombelles, où sont relatés les moindres événements de cour et aussi les moindres intrigues de cette famille quémandeuse de places. M. Fleury suit les Bombelles dans l'émigration. On ne saurait trouver type plus parfait d'émigrés; ce n'est pas à eux qu'il faudrait demander de se réjouir des victoires françaises! Bombelles mourut évêque d'Amiens, et l'un de ses fils, — si parfaitement émigré qu'il émigra de nouveau après 1830, — eut cette singulière fortune de succéder à Napoléon (et à Neipperg) dans le cœur de Marie-Louise.

Les historiens ont généralement été sévères pour la réforme judiciaire tentée, — *in extremis*, — par le gouvernement de Louis XVI en 1788 : ils se sont fait l'écho des colères parlementaires. M. Marion[2], qui ne témoigne point aux anciennes cours souveraines une tendresse excessive, montre que les édits élaborés par Lamoignon, s'ils avaient été moins maladroitement présentés et défendus, auraient opéré une révolution utile et légitime. Il affirme aussi que ces édits n'ont pas amené « une immédiate et universelle explosion d'indignation nationale », mais seulement une agitation des corps intéressés et de leurs satellites et parasites, tout au plus une agitation des provinces les plus attachées à leurs Parlements : Béarn, Provence, Dauphiné, Bretagne; il faut ajouter Bourgogne[3]. Inversement, les grands-bailliages n'attirèrent pas sur eux, tant qu'on l'a dit, le mépris populaire. On peut trouver que M. Marion atténue à l'excès l'importance des scènes qui préludèrent à la Révolution[4] et qui expliquent en partie le rôle de la basoche dans les élections de 1789; on ne lui en saura pas moins gré de cette nouvelle et solide étude sur le monde parlementaire.

La section historique de l'état-major commence la publication de brèves notices sur « l'organisation et la tactique des trois armes ». MM. Ed. Desbrière et Maurice Sautai se sont chargés, dans un pre-

1. Émile-Paul, 1906, in-8°, 390 p. Index qui sert également au volume intitulé : *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles*. 1905, 1 portr. en héliogr. — L'orthographe des noms de lieux est souvent fantaisiste.

2. *Le Garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*. Hachette, 1905, in-8°, 269 p. En appendice, le Tableau des grands-bailliages.

3. Quoiqu'elle ne soit pas nommée dans la préface, mais voy. p. 148 et suiv., d'après la correspondance de l'avocat Cortot.

4. Lorsque la foule se soulève en faveur des Parlements, c'est toujours, pour M. Marion, la « populace ». — M. Marion a relevé dans plusieurs cahiers de bailliages et de paroisses des vœux en faveur des grands-bailliages.

mier fascicule, d'exposer l'histoire de *la Cavalerie de 1740 à 1789*[1]. Ce n'est qu'un résumé, mais un résumé clair et plein, un cadre pour des études futures. On y voit les défauts de la cavalerie du temps de Louis XV : discordance entre l'unité administrative et l'unité tactique, goût de la parade et du formalisme, insuffisance de la préparation à la guerre. On y assiste aux efforts réformateurs de Choiseul, de Melfort, de Guibert, de Saint-Germain, et aux revanches de la routine. « Avant la Révolution, les voix les plus autorisées avaient prédit à quels revers la cavalerie française était vouée le jour où elle se trouverait en présence d'un véritable adversaire. » C'est seulement après avoir été « régénérée par le souffle de l'esprit nouveau » qu'elle verra s'ouvrir « la période glorieuse des victoires révolutionnaires ».

M. Émile Haumant a écrit pour la *Bibliothèque d'histoire illustrée* un ouvrage de vulgarisation sur *la Russie au XVIIIe siècle*[2]. Après une étude sur « l'européanisation de la Russie », il passe en revue le gouvernement, la nation et les effets produits sur les diverses classes par la réforme de Pierre Ier, la littérature et les idées. On trouvera ici à peu près tout ce qu'il est essentiel à un homme simplement cultivé de savoir sur le monde moscovite durant l'avant-dernier siècle. On regrettera seulement que cet exposé manque de relief, surtout dans le chapitre sur la littérature, où le ton est trop celui d'un manuel. L'on s'étonnera de n'y pas rencontrer le nom de Diderot[3]. Ce chapitre est un fragment d'une histoire littéraire de la Russie, non d'une histoire des idées en Russie.

H. Hauser.

(Sera continué.)

Publications diverses. — La librairie Bloud et Barral, dans sa collection de traités intitulés *Science et Religion*, à côté d'écrits empreints de partialité confessionnelle, publie d'excellentes petites brochures, d'un esprit strictement scientifique. M. L. Bréhier, qui y a fait paraître le volume excellent sur les *Origines du Crucifix*, sur les *Basiliques*, sur l'*Architecture romaine, byzantine et gothique* et sur la *Querelle des images*, nous donne avec M. Desdevises du Dézert un opuscule sur *le Travail historique*,

1. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1906, in-8°, 131 p. Plan de la bataille de Rosbach.

2. Henry May (s. d.), in-8°, 286 p. Bibliographie sommaire des ouvrages en français. — L'auteur s'arrête avant la Révolution française.

3. Il est rapidement question de l'influence française dans le chapitre de « l'européanisation », mais il me semble qu'on pouvait tirer parti du *Plan d'une université russe*.

où les principes essentiels de la critique historique et de l'art d'écrire l'histoire, ainsi que les grandes lignes du développement de la science historique, sont exposés avec une précision remarquable et avec le sens le plus juste de la complexité des questions. On lira avec plaisir, dans la même collection, la brochure de M. G. Kurth, *Qu'est-ce que le moyen âge?* Il se donne une peine touchante, ingénieuse et inutile pour prouver, d'une part, que le monde moderne a ses origines au moyen âge, ce dont personne ne doute, et, d'autre part, ce qui est absolument faux, que le moyen âge ne fait qu'un avec l'époque moderne et n'est pas une période intermédiaire entre l'antiquité et la Renaissance. Ce qui a une importance réelle dans le petit livre de M. Kurth, c'est ce qu'il nous apprend sur la manière dont s'est formée l'expression *moyen âge*, qui a d'abord été appliquée à la période linguistique latine du ve au viiie siècle qualifiée de *media*, en opposition à l'*infima latinitas*. Ce n'est qu'au xviie siècle que l'expression *Medium Aevum* a été appliquée à ce que nous appelons moyen âge, mais ce n'est qu'au xixe siècle qu'elle est entrée dans l'usage courant.

M. Salomon Reinach a étudié, dans un article de la *Revue de l'Université de Bruxelles* (juin 1906), qui a été tiré à part, *la Légende de Gilles de Rais*, et il a osé émettre des doutes sur la culpabilité de celui qui est resté depuis des siècles le type de la perversité bestiale à laquelle le désordre d'une époque d'anarchie, l'enivrement de la richesse, la force brutale et les pratiques de la sorcellerie pouvaient conduire un seigneur féodal. Il est certain que les débuts de la vie de Gilles de Laval, l'éclat de ses services militaires depuis 1420 jusqu'au couronnement de Charles VII à Reims et au siège de Lagni, qui lui valurent l'estime de Jeanne d'Arc et le titre de maréchal de France, ainsi que les sentiments de vive piété qu'il manifesta au moment de son supplice forment un singulier contraste avec les débauches effroyables dont il fut accusé. M. Reinach voit en lui une victime du duc de Bretagne et de son chancelier l'évêque de Nantes, qui voulaient être sûrs de conserver les terres que le maréchal de Rais avait aliénées en leur faveur et que le Parlement de Paris voulait faire restituer. M. Reinach n'insiste pas sur la preuve morale qu'on pourrait tirer du contraste que je viens de signaler. Il sait qu'on peut avoir les plus brillantes qualités militaires, être intrépide et être en même temps un parfait scélérat. Il sait aussi que dans les siècles de foi les plus grands criminels firent les fins les plus édifiantes. La Brinvilliers étonna par sa piété tous ceux qui furent témoins de ses derniers moments. Mais M. S. Reinach a très bien démêlé toutes les obscurités et les invraisemblances du procès fait à Rais. Il avait mené une vie fastueuse et

d'une prodigalité désordonnée ; il s'était lié à un alchimiste italien, Prelati, qui s'était livré avec lui à des pratiques de magie ; mais Rais protesta énergiquement contre les atrocités, massacres d'enfants et débauches infâmes, qu'on lui prêtait. On commença par masquer sous de fausses accusations d'hérésie le procès criminel intenté à Rais. On ne trouva aucun témoin parmi les personnes marquantes de l'entourage même du maréchal ; on alla chercher des témoins pris parmi des misérables faciles à corrompre et dont les dépositions semblent dictées d'avance et calquées les unes sur les autres. On n'observa pas les formes de la justice en ne tenant aucun compte de l'appel de Rais au roi et au Parlement, et, dès 1442, il s'en fallut de peu que le roi ne fît reviser le procès. Deux choses ont pesé sur la mémoire de Rais et ont convaincu la postérité de sa culpabilité : le fait que ses deux amis et confidents Gilles de Silli et Roger de Briqueville s'enfuirent dès que Rais eut été accusé, et la confession faite par Rais lui-même de ses crimes. Mais M. Reinach fait observer que Briqueville, non seulement obtint des lettres de rémission, mais resta l'ami de la fille de Rais et du mari de celle-ci, Prégent de Coëtivy, que Rais ne fit des aveux que lorsqu'on acheta ses aveux par une promesse d'indulgence, enfin que Rais ne se contenta pas de demander le secours de l'église pour le salut de son âme, mais donna rendez-vous à Prelati dans « la grande joie du Paradis ». Le plaidoyer de M. Reinach en faveur de ce monstre de perversité et de luxure sanguinaire est vraiment impressionnant, surtout quand on rapproche le procès de Rais d'autres procès du moyen âge où la fausseté des procédures et l'innocence des condamnés est aujourd'hui reconnue, ceux des Templiers, de Guichard de Troyes, de Jacques Cœur. Néanmoins, nous voudrions voir discuter par des médiévistes compétents, par M. Langlois ou M. Petit-Dutaillis, la thèse de M. Reinach. D'où vient que personne n'a élevé la voix en faveur de Rais, que sa femme se soit tue et se soit remariée un an après son supplice ?

La destinée de Charles Jarrin est une curieuse illustration du tort que fait la centralisation parisienne aux forces intellectuelles de la France. Les hommes que leurs goûts ou les nécessités de leur carrière retiennent en province auront beau être des écrivains ou des savants de premier ordre, ils n'arriveront jamais à occuper dans l'opinion publique la place que leurs talents devraient leur assurer. On étonnera des Parisiens qui se croient lettrés en leur disant que le Montalbanais Pouvillon était un romancier de premier ordre et que Paul Stapfer, qui a passé sa vie dans les Universités de province, a composé les œuvres de critique littéraire les plus nourries

d'idées et les plus fortes de style qui aient été écrites depuis Sainte-Beuve et Schérer[1]. Un professeur ou un écrivain médiocre qui vit à Paris a dix fois plus de chance d'arriver à la célébrité qu'un homme supérieur qui vit en province. Charles Jarrin, le bibliothécaire de Bourg, l'historien de la Bresse et du Bugey, en est un exemple. Combien de gens se doutent qu'il était un écrivain original et délicat, en vers et en prose, et un savant d'une érudition sûre et d'une critique acérée? Il est vrai que Jarrin se renfermait volontairement dans sa coquille provinciale. Il publiait à 200 exemplaires pour des amis les travaux excellents qu'il donnait aux *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* si bien que peu de bibliothèques possèdent ses ouvrages. Pourtant, les quatre volumes sur *la Bresse et le Bugey*, le volume sur *Bourg et Bellay pendant la Révolution* sont au nombre de nos meilleurs livres d'histoire provinciale; sa monographie de Brou est l'œuvre d'un artiste en même temps que d'un archéologue et toutes ses monographies si nombreuses ont une réelle valeur. MM. Buche et Perroud, qui ont été l'un et l'autre des amis de Jarrin, ont voulu faire revivre l'homme et l'écrivain. M. Buche a publié sur lui une étude en 1900, M. Perroud nous en promet une autre qui accompagnera un recueil de vers; en attendant, ils publient ensemble des *Pages choisies de Ch. Jarrin* (Toulouse, Privat; Bourg, Pouchaux), qui donnent une idée très fidèle de son talent d'historien, en même temps qu'elles forment une sorte de galerie historique de la Bresse et du Bugey depuis les temps de la pierre polie jusqu'à nos jours. Si cette publication pouvait inspirer aux amis de notre histoire provinciale l'idée de rééditer les deux principaux ouvrages de Jarrin, elle aurait rendu un vrai service. Ces extraits méritent d'être lus et prendront place, nous l'espérons, dans toutes nos bibliothèques scolaires. Ils forment un livre d'éducation civique, et nous voudrions que par lui le modeste savant de Bourg, si ardemment dévoué à sa petite comme à sa grande patrie, continuât à agir sur les enfants de sa province et aussi hors de sa province.

Nous avons d'autres volumes de fragments et d'essais historiques à signaler. En voici un d'un jeune historien qui aurait ambitionné de pouvoir vivre, comme Jarrin, dans une province dont il aurait ressuscité l'histoire et que les nécessités de la vie ont condamné à ne donner à la science que les moments arrachés au dur labeur quotidien de la presse. C'est le volume des *Figures du temps passé* (Alcan) de M. Maurice Dumoulin, l'initiateur ingénieux de ces précieuses

1. M. Stapfer vient de donner une nouvelle édition, augmentée, de ses belles *Études sur Gœthe* (Colin).

enquêtes sur l'histoire provinciale qui paraissent dans la *Revue de synthèse historique*. M. Dumoulin est à la fois un esprit critique et un psychologue. Il a une érudition très sûre et qui se plait aux curiosités de l'histoire; et il met très finement cette érudition au service d'analyses psychologiques qui, chez les historiens peu précis ou trop imaginatifs, sont décevantes et arbitraires. Et pourtant, à quoi bon étudier l'histoire, si ce n'est pour connaître et comprendre les hommes et les peuples? Presque toutes les études qui composent ce volume ont ce double caractère de précision érudite et de fine psychologie. C'est ce qui fait l'intérêt des chapitres sur le caractère de Louis XV, sur celui de Marie-Antoinette, sur Napoléon, sur l'éducation de Napoléon III et du comte de Chambord, sur Paul Ier et Alexandre Ier, etc. Mais les deux morceaux les plus remarquables du volume sont, avec quelques pages très fortes sur la foule révolutionnaire, une étude sur Mme Roland où M. Dumoulin montre en elle l'épouse et la mère à côté de la femme politique, et un exposé excellent des services rendus par les « livres de raisons » à la connaissance des mœurs et de la société de l'ancien régime.

M. Frédéric Masson, en même temps qu'il continue son grand ouvrage sur *Napoléon et sa famille*, a réuni, sous le titre de *Jadis* (Ollendorf, 1905 et 1906), deux séries d'études très piquantes et dont quelques-unes ont une assez grande portée historique. Dans la première série on trouvera, entre autres, une étude considérable et bien conduite sur le déisme pendant la Révolution, quelques pages intéressantes, mais très contestables, sur ce que la fondation de l'Empire avait d'inéluctable, quelques pages aussi, d'une réelle importance, sur les raisons qui obligèrent Napoléon à vendre la Louisiane aux États-Unis, une très bonne étude sur Alexandre Berthier et deux chapitres très curieux sur l'argent à la cour de Napoléon et sur Napoléon et les banquiers. On lira avec un intérêt particulier dans la seconde série l'article sur Napoléon et les femmes, où M. Masson analyse avec sagacité les opinions, — assez méprisantes, — de Napoléon sur les femmes, et où il nous semble dépasser de beaucoup la juste mesure en attribuant la chute de l'Empire à ses faiblesses pour Marie-Louise, Élisa et Caroline; un article intitulé « Partie carrée », sur les questions de préséance à la cour de Murat, à Naples, en 1812; enfin et surtout les deux articles sur Marie-Louise à Blois (2-9 avril 1814) et sur les hésitations de Marie-Louise (avril 1814), où M. Masson maintient contre les assertions de M. Fournier, dans la *Deutsche Rundschau* (septembre 1902) et dans la *Revue historique* (mai 1903), que Marie-Louise a un instant voulu rejoindre Napoléon à Fontainebleau et ne l'a abandonné que sous la pression

de Schouvalow, qui était l'agent d'une intrigue combinée des souverains alliés et d'un parti français qui voulait la tenir éloignée de son époux. M. Masson reconnaît lui-même qu'un certain doute plane sur cette question; mais les nombreux témoignages qu'il accumule lui paraissent rendre insoutenable la thèse de M. Fournier qui croit que Marie-Louise a spontanément décidé de rejoindre son père, sans que celui-ci y fût pour rien[1].

L'infatigable travailleur qu'est M. Aulard, tout en continuant son immense *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, dont le dix-septième volume a paru en 1906, et en donnant une nouvelle édition refondue de son grand ouvrage sur les *Orateurs de la Révolution*, qui est en réalité une série d'études biographiques et psychologiques sur les principaux révolutionnaires, réunit en volumes des essais d'histoire révolutionnaire et quelques-unes de ses leçons de la Sorbonne. La 5e série de ces *Études et leçons sur la Révolution française* (Alcan), à côté d'un très bon chapitre sur l'état des esprits à Paris pendant la réaction thermidorienne et de notes sur le Concordat, comprend une étude considérable sur les origines de la séparation de l'Église et de l'État sous l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention[2]. M. Aulard y montre comment la Constituante finit, après bien des hésitations, par établir la liberté des cultes, tout en organisant une Église catholique constitutionnelle qui était une église d'État, comment, dès 1792, un abbé de Moy demanda catégoriquement à l'Assemblée législative la séparation des Églises et de l'État, comment enfin la séparation fut la conséquence naturelle des persécutions de la Terreur et des essais de cultes révolutionnaires. Un excellent article de M. Mathiez, paru en janvier 1907 dans la *Revue politique et parlementaire*, sur *l'Exercice du culte sous la première séparation* (1795-1802), forme le complé-

1. M. Masson a émis dans sa préface l'idée bizarre, et qui ferait douter de la sûreté de son sens critique, que la *Revue historique* a publié en mai 1903 l'article de M. Fournier pour influer sur l'élection académique du 18 juin, où M. Masson était candidat. La *Revue historique* a trouvé intéressant de faire connaître les textes apportés par M. Fournier sur ce petit problème historique. Elle n'a pas pensé qu'une discussion de textes de cette nature pût nuire en rien à la réputation de M. Masson ni surtout à sa candidature académique.

2. Le volume est terminé par deux chapitres relatifs à Danton. M. Aulard montre combien il est difficile de connaître le texte vrai des discours de Danton. La comparaison du discours du 21 janvier 1793 dans le *Moniteur* et dans le *Logotachygraphe* est de nature à rendre suspects les deux textes. M. Aulard relève quelques détails très précieux sur la biographie de Danton dans une brochure publiée en 1815 par l'avocat royaliste Lavaux, qui avait été collègue de Danton comme avocat aux Conseils du roi et plus tard défenseur auprès du tribunal révolutionnaire.

ment naturel de l'étude de M. Aulard. On y voit comment le culte catholique s'organisa, avec l'approbation de Pie VI, par son bref *Pastoralis sollicitudo* du 5 juillet 1796, dans des conditions qui rappellent beaucoup celles que la loi de séparation de 1905 avait tâché de faire accepter par l'Église, avec cette différence que cette dernière loi donnait aux catholiques et à la hiérarchie ecclésiastique une série de privilèges que le régime conventionnel et directorial ne leur donnait pas.

M. Ch.-V. Langlois a fait paraître une nouvelle série de *Questions d'histoire et d'enseignement* (Hachette). La plus grande partie du volume est consacrée à des études pédagogiques de la plus haute valeur, entre autres un tableau de l'éducation aux États-Unis qui, bien que présenté comme des notes de voyage, est un travail solide et approfondi. Deux essais historiques ouvrent le volume. Le premier, et le meilleur, est une conférence sur *la Tradition de la France.* Après avoir établi que le seul élément primitif qui ait agi dans notre histoire est la tradition de Rome, M. Langlois montre que la France se constitue la première de toutes les nations européennes en un État organisé autour de la royauté capétienne et qu'elle doit à cette organisation une avance au point de vue de la civilisation et de la puissance politique. Mais elle n'a pu réaliser sous l'ancien régime les trois conditions qui eussent été nécessaires pour conserver cette avance : organiser une administration où les forces militaires et financières fussent toujours disponibles; s'assurer la frontière des Alpes et du Rhin; rendre possible par des colonies un développement progressif de son commerce. Néanmoins, elle est restée jusqu'au XIXe siècle la nation civilisée par excellence, le *Sensorium commune* de l'Europe pensante. Depuis la Révolution, elle a perdu la primauté extérieure, mais elle a, après une série de tentatives infructueuses, créé un régime de liberté intérieure, et elle garde cette originalité d'être le pays où la pensée est la plus libre et la plus laïque, le pays dont la culture est la plus universelle, le pays médiateur par excellence. Cette espèce de philosophie de l'histoire de France, très prudente et d'une critique très avisée, a le tort de parler des principes de la Révolution sans dire ce qu'ils furent ni leur rapport avec l'histoire antérieure de la France. La conférence sur *Michelet* pourrait suggérer beaucoup plus d'observations critiques. Tout en rendant hommage à son génie d'écrivain, tout en reconnaissant que « personne n'a réussi mieux que lui à faire de l'histoire nationale un instrument d'éducation nationale » et que « l'histoire de France n'aurait pas tout à fait la même valeur, dans la conscience des Français, si Michelet n'avait pas écrit », M. Langlois

le juge avec une excessive sévérité, en ne voyant dans son œuvre que « le plus brillant miroir des défauts à éviter quand on écrit l'histoire ». M. Langlois nous paraît avoir commis l'erreur, en jugeant les œuvres de Michelet, de ne tenir aucun compte de la date où elles ont paru et de les apprécier au point de vue de la science d'aujourd'hui. Il ose dire, en parlant de l'*Histoire romaine*, qu'elle n'est qu'un précis où « il n'y a nul effort pour trouver du nouveau ». Or, c'est sa « nouveauté » qui a le plus frappé les contemporains, aussi bien Naudet ou Sainte-Beuve en France que Gans en Allemagne. Plus d'un l'a même trouvée trop hardie. De même, pour M. Langlois, les deux premiers volumes de l'*Histoire de France* ne sont qu'un « précis ». C'est bien mal apprécier cette philosophie de l'histoire de France en images. Tout y était nouveau à l'époque où elle fut écrite : la partie ethnographique, la partie géographique et les idées générales sur le rôle des Germains, sur le rôle de l'Église, sur les rapports de l'histoire féodale et de l'histoire de la monarchie. Au lieu de rapporter le détail complet des faits, Michelet a choisi les faits essentiels en négligeant les autres, les a racontés longuement en faisant des citations développées des sources contemporaines et en insistant sur leur signification. C'est le contraire d'un précis. M. Langlois croit aussi que la méthode de Michelet est la négation de celle qu'enseigne la critique contemporaine. Je n'ai pas le temps ici de traiter ce sujet; mais la vérité est que Michelet a eu les idées les plus saines en fait de méthode. S'il a failli dans l'exécution, c'est qu'il a tenté d'exécuter trop vite et en embrassant un trop vaste domaine ce qui est pourtant le devoir même de l'historien : rendre la vie au passé par une synthèse de tous les éléments qui la composent, considérés non isolément, mais dans leur action réciproque et organique. Et, malgré toutes ses erreurs et ses défauts, il a suffisamment réussi dans sa tentative pour qu'on retrouve désormais chez tous nos historiens, chez Renan comme chez Fustel, chez Taine comme chez Quicherat, comme chez n'importe lequel de nos érudits ou de nos auteurs de manuels, quelque chose de sa manière de comprendre et de sentir l'histoire. M. Langlois nous représente Michelet un peu comme un divagateur. Il dit que, même à l'École normale, son enseignement était « discursif : nulle composition, rien d'objectif ». Or, à l'École normale, à côté des conversations de ses petites leçons, Michelet faisait les cours les plus méthodiques, et tous ses élèves sont unanimes à vanter son objectivité : il vivait dans l'époque qu'il racontait, et on n'aurait pu dire s'il était catholique ou libre-penseur, royaliste ou républicain.

On trouvera encore des morceaux importants pour l'histoire dans

le volume d'essais de M. V. Giraud : *Livres et questions d'aujourd'hui* (Hachette). M. Giraud nous intéresse à un double titre. Personne ne sait mieux que lui juger les œuvres littéraires dans leur rapport avec le milieu historique, comme le prouvent ses études sur Chateaubriand et sur Taine, comme il le montre encore dans les travaux sur Pascal, sur Bossuet et sur Sainte-Beuve que contient le présent volume, comme le montre aussi le sommaire si intéressant des cours sur la littérature française au XIXe siècle qu'il a professés à Fribourg. De plus, M. Giraud est à la fois un esprit très libre et cependant très attaché aux conceptions traditionnelles catholiques. Nous voudrions pouvoir analyser et critiquer ses deux articles sur *les Deux Frances* de M. Seippel et sur l'anticléricalisme. Nous nous contentons de les signaler à ceux qui aiment à converser par la lecture avec un esprit élevé et ingénieux qui cherche honnêtement à concilier son indépendance de critique et de savant avec ses partis pris doctrinaux.

Nous devons nous borner à mentionner encore ici quelques livres de littérature qui sont de nature à intéresser spécialement les historiens. Dans la collection des *Grands écrivains français* (Hachette), M. Bossert a donné un *Calvin* où le rôle historique du réformateur et du théologien est jugé avec une haute impartialité et où l'importance littéraire de Calvin prosateur est indiquée avec précision. M. Lanson a fourni à la même collection un *Voltaire* qui est un petit chef-d'œuvre. Avec les études critiques si remarquables de M. Edme Champion sur Voltaire, le petit livre de M. Lanson remet l'œuvre et l'homme à leur vrai point. Nous recommandons particulièrement aux historiens les pages si remarquables de M. Lanson sur Voltaire historien. M. Lanson a fait admirablement sentir l'unité de l'œuvre de Voltaire, l'esprit qui l'anime, et indirectement réfuté M. Faguet, qui avait si spirituellement, mais si faussement, défini l'œuvre de Voltaire « un chaos d'idées claires[1] ».

Le volume de M. Brunetière sur *Honoré de Balzac* (C. Lévy), qui a été la dernière œuvre du laborieux critique, est aussi une des meilleures. Que M. Brunetière soit devenu Balzacien, comme il est devenu Comtien, par des motifs qui n'ont que peu de choses à voir avec la littérature et la philosophie, peu importe. Son Balzac, où il a envisagé le grand romancier avant tout comme un peintre de la société du XIXe siècle, est une œuvre qui restera.

Les *Souvenirs de jeunesse* de Scheurer-Kestner (Fasquelle) sont

1. M. Lanson a heureusement corrigé ici le jugement si dur qu'il avait porté dans sa *Littérature française* sur l'*Essai sur les mœurs*.

un document précieux pour l'histoire du parti républicain sous le second Empire et pour l'histoire de la guerre de 1870 en province. Auguste Scheurer, qui était un des meilleurs élèves de Wurtz et un des chefs de la grande maison de produits chimiques fondée à Thann par Ch. Kestner, était en même temps un ardent républicain, mêlé à l'action des adversaires les plus intransigeants de l'Empire. On verra dans son livre le rôle que les patriotes alsaciens ont joué dans cette lutte. Les chapitres IX à XIV sont les plus importants du volume. On y trouvera des renseignements très précis sur les grèves de 1870 fomentées par le gouvernement, aidé du clergé, contre les industriels protestants qui combattaient l'Empire, et aussi sur le rôle déplorable joué pendant la guerre par les cléricaux d'Alsace avec, à leur tête, M. Keller, qui, plus tard, devait calomnier à l'Assemblée nationale ceux qui avaient dirigé en Alsace la défense du sol national.

M. Tchernoff, à qui l'on devait déjà un très bon livre sur l'histoire du parti républicain en France sous Louis-Philippe, a fourni un ensemble précieux de documents sur *les Associations et les sociétés secrètes sous la deuxième République* (Alcan), d'après les archives du ministère de la Justice. Pour la première fois, on peut apprécier dans toute son horreur le système de délation pratiqué sous la présidence de Louis-Napoléon par les autorités administratives et judiciaires, et l'infamie des commissions mixtes qui condamnaient sans hésiter à la déportation à Cayenne ou à Lambessa des hommes dont leurs jugements mêmes reconnaissaient la haute valeur morale et l'innocence.

Le volume que MM. E. Bourgeois et E. Clermont viennent de publier sur *Rome et Napoléon III* (Colin) jette une lumière décisive sur deux épisodes importants de l'histoire du second Empire : l'expédition de Rome de 1849 qui a préparé l'Empire en scellant l'alliance entre Louis-Napoléon, le clergé et l'armée, et les tentatives de triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, tentatives rendues vaines par le refus de Napoléon III d'abandonner Rome à l'Italie, et dont l'échec a entraîné la défaite de la France et la chute de la dynastie. M. Clermont, qui est l'auteur de la première partie du volume, a mis hors de doute que Ferdinand de Lesseps avait rendu possible, par ses négociations avec les triumvirs de Rome et avec l'Assemblée romaine, la solution pacifique de l'expédition dirigée par le général Oudinot, mais que le ministère où M. de Falloux exerçait une influence prépondérante et, d'autre part, le général Oudinot, entouré d'un conseil officieux formé du représentant du tzar à Rome, d'un général prussien, de l'abbé de Brimont et d'un Jésuite, le

P. Vaure, qui servait d'intermédiaire avec la cour de Gaète, ont voulu ouvrir les hostilités et écraser dans le sang la révolution romaine. M. Bourgeois, qui a traité la question de la triple alliance, a pu apporter la preuve absolue de ce que M. Sorel avait indiqué, dans son *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande,* à savoir que la question romaine avait été la cause directe de nos désastres. Les révélations faites depuis lors dans des livres et des articles de journaux et de revues par M. de Gramont, M. Nigra, M. de Vitzthum, le prince Napoléon avaient confirmé les indications de M. Sorel; mais ces documents dispersés n'avaient pas la même force que l'exposé complet de M. Bourgeois, qui a pu relier tous ces documents les uns aux autres, grâce à l'ensemble des correspondances de nos archives diplomatiques.

Gabriel Monod.

Nous avons déjà plusieurs bonnes biographies de Bismarck. M. Denis[1] n'a pas voulu en faire une de plus; mieux, il a voulu ne pas en faire une. Cela pour des raisons de méthode et de principe; une biographie est toujours une abstraction, et elle donne trop de place au *héros;* or, « les héros n'apparaissent et n'exercent d'action réelle que si les conditions générales les préparent et les soutiennent... Bismarck est inintelligible si on le sépare du milieu dans lequel il a grandi. Il ne pouvait naître que dans un pays tel que la Prusse... Supposons, d'ailleurs, que la France du XIXe siècle eût produit un tempérament de cette complexion et un esprit de cette trempe; en quoi les événements en auraient-ils été modifiés? En rien. Personne ne l'eût compris, et il se fût étiolé, faute de trouver les sympathies et les complicités qui lui étaient indispensables » (p. II). Cette hypothèse déterministe posée, on comprend quel doit être le sens du livre : montrer quel mouvement intellectuel, économique, politique prépara, facilita l'œuvre de Bismarck, atténua ou supprima les résistances en Allemagne et au dehors. De là le développement accordé à l'histoire des années de réaction, à l'exposé des doctrines littéraires et scientifiques, à l'étude des œuvres d'art qui ont vu le jour entre 1850 et 1870. L'influence des circonstances économiques est aussi mise en lumière, moins complètement, il est vrai, et, à ce qu'il semble, d'après une enquête moins étendue et moins approfondie. C'est, on le voit, une façon de poser le problème encore nouvelle en grande partie et fertile en observations fort intéressantes : ainsi l'influence du mouvement économique après 1848 et

1. Ernest Denis, *la Formation de l'empire allemand (1852-1871).* Paris, Colin, 1906, in-8°, VIII-528 p.

ses conséquences : développement de la bourgeoisie capitaliste et impopularité croissante de la *Kleinstaaterei*, qui, malgré le Zollverein, entrava les affaires commerciales (p. 226-227). Toutes les fois que M. Denis consacre à ces questions un chapitre ou un paragraphe spécial, l'exposé en est remarquablement clair, précis et concluant. L'impression est moins nette lorsque des vues de ce genre prennent place parmi le récit des événements politiques; si le lecteur a bien, comme l'a désiré M. Denis, la sensation de « la variété et de la complexité des phénomènes dont l'ensemble constitue l'existence nationale », il court risque, à certains moments, de ne garder le souvenir que de cette sensation même, et non des faits qui la provoquent, ni de l'ordre suivant lequel ces faits s'enchaînent. Pour reprendre la comparaison de M. Denis lui-même, l'atmosphère est réelle, elle manque un peu de transparence. Cela, du reste, peut tenir en partie à des raisons matérielles : longueur des chapitres, disposition typographique compacte, accentuée encore par l'absence de notes. Visiblement, le livre devait en comporter de nombreuses. M. Denis nous avertit lui-même (p. IV) qu'il les a supprimées *après coup* et de parti pris. Cela pour indiquer nettement combien sa conception de l'histoire « s'éloigne de l'histoire dite scientifique qui est aujourd'hui en faveur ». Cette question appellerait une discussion approfondie, déplacée ici; je ne vois, du reste, pas très bien quelle est cette « histoire scientifique » dont M. Denis tient à se séparer. Le fait est que son livre devait être éclairé par des notes, et que leur suppression nous enlève des clartés utiles; telle allusion devient obscure et tel jugement paraît surprenant, l'exemple et la preuve manquant désormais qui devaient expliquer l'une et justifier l'autre.

L'inconvénient ne serait pas sensible, ou digne d'être relevé, dans un livre moins rempli de vues nouvelles et d'explications originales des faits déjà connus. Mais justement elles abondent. Sur le rôle de Bismarck dans la guerre de Crimée, sur le caractère de Guillaume Ier, sur la valeur de Roon, de Moltke et de leurs auxiliaires, sur le pessimisme dans la philosophie allemande, sur l'affaire du Luxembourg, sur le voyage diplomatique de Thiers, sur les intentions de Bismarck relativement à la Lorraine, M. Denis pense autrement que la majorité; il est certainement venu à ces opinions après enquête approfondie, vérification de textes, discussion approfondie et perspicace; mais il sent bien que le lecteur hésitera devant son affirmation, demandera des précisions, des preuves; il est tenté d'en donner, il en donne par instants (p. 359, 474, 518). Mais il se reprend vite et s'immole de nouveau à son « parti pris ». C'est dommage.

Tout ce que les 500 pages de ce livre ont demandé de lectures

variées et de connaissances approfondies, ceux qui connaissent un peu la question, même de loin, s'en doutent; ce qu'elles ont demandé aussi de réflexion et de jugement, les éminentes qualités dont elles témoignent, ceux qui connaissent l'auteur le savent et ceux qui liront l'ouvrage le sentiront bien.

Le style a été l'objet d'un soin louable. Tout au plus, M. Denis, qui dit souvent des choses neuves, a-t-il par endroits quelques expressions qui le sont un peu trop[1], mais elles sont rares et ne font pas tort à l'ensemble. On remarquera d'excellents « portraits » dans le genre psychologique (Frédéric-Guillaume IV, Manteuffel, Schwarzenberg, Bismarck, Napoléon III, Beust, Benedetti, etc.). L'impression a été très soignée. Peu de fautes et insignifiantes[2].

R. Guyot.

P.-S. — Nous croyons devoir défendre ici M. Denis contre un reproche que nous avons entendu adresser à son livre par des personnes mal disposées à l'égard de l'auteur. On s'est appuyé sur la sévérité de certains de ses jugements sur M. Thiers et sur la franchise un peu rude avec laquelle il a jugé la politique française ou même défendu ses adversaires contre des reproches injustes pour l'accuser de germanophilie et de tiédeur patriotique. Ceux qui se sont livrés à ces attaques ont montré que non seulement ils ne connaissaient pas le patriote plutôt exalté qu'est M. Denis, mais qu'ils n'avaient pas lu une ligne de ses livres sur l'histoire de Bohême, qui ont valu à M. Denis une véritable popularité dans les cercles tchèques. M. Denis est plutôt enclin à une sévérité excessive envers tout ce qui est allemand; quant à M. Thiers, ses jugements sur son rôle en 1870-71 sont moins durs, au fond, que ceux de M. Hanotaux.

G. Monod.

1. P. 15 : *piller à blanc;* p. 44 : agitation *hannelonnante;* p. 166 : Napoléon III *aguiche* Nicolas Ier; p. 255 : coterie *libérâtre;* p. 443 : Bismarck *se fichait bien* de la France, etc.

2. Lire, p. 57 : Ober*l*andsgericht; p. 110 : glyp*t*othèques; p. 152 : *plus* que jamais; p. 159 : fusi*l;* p. 201 : igne*;* p. 219 : Thouvene*l;* p. 246 : Clausewit*z;* p. 461 et 493 : Bismarck; p. 493 : *mag*nificence.

PAYS-BAS.

(1902-juillet 1906.)

Le dernier bulletin historique relatif aux Pays-Bas, paru dans le tome LXXXI de la *Revue historique*[1], a consacré quelques mots aux conditions assez défavorables de l'enseignement de l'histoire aux Pays-Bas, spécialement de l'enseignement universitaire. Rien, malheureusement, n'est changé depuis lors. Bien qu'en conséquence des discussions qui eurent lieu à la Société d'histoire d'Utrecht sur les défauts de l'éducation scientifique des futurs historiens, une adresse demandant la réorganisation des études historiques dans les universités ait été envoyée au gouvernement[2], on est resté sourd à La Haye aux plaintes très fondées et aux propositions motivées des historiens. Un règlement convenable des études universitaires pour les étudiants en histoire fait donc encore défaut. Par contre, — contradiction curieuse, mais heureuse, — le gouvernement, qui s'obstine à montrer une indifférence ennuyée aux efforts faits pour améliorer l'éducation scientifique des historiens, a continué à donner des marques d'intérêt à l'étude de l'histoire nationale. Par arrêt du 26 mars 1902, une commission a été instituée pour diriger la publication de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas. En 1904, cette commission a publié un programme très intéressant donnant un aperçu des lacunes nombreuses qu'il conviendrait de combler pour rendre possible l'étude de notre histoire d'après les sources[3]. En même temps, elle a cherché et trouvé des spécialistes qui se sont chargés des travaux requis pour commencer la réalisation de quelques parties du vaste programme. Sont en préparation : 1° une collection d'extraits d'auteurs, d'inscriptions et de monnaies qui élucidera l'époque romaine; 2° documents relatifs à l'organisation du gouvernement des provinces néerlandaises par les princes des maisons de Bourgogne et d'Autriche; 3° documents sur le commerce néerlandais du Levant; 4° lettres de Constantijn Huygens; 5° documents relatifs à l'histoire générale des Pays-Bas après 1795. Le secrétaire de la commission,

1. P. 142.

2. Voir *Bijdragen en Mededeelingen van het Hist. Gen. te Utrecht*, t. XXV (1904), p. XVIII, XLVIII.

3. *Commissie van advies voor 's Rijks geschiedkundige publicatiën. Overzicht van de door bronnenpublicatie aan te vullen leemten der Nederlandsche geschiedkennis* (1904).

M. Colenbrander, a déjà publié le tome I de cette dernière série, dont sera fait mention ci-dessous. Cette même commission dirigera aussi à l'avenir les recherches dans les archives d'autres pays que le gouvernement voudra faire entreprendre. Depuis 1886, le gouvernement a fait examiner provisoirement les principaux dépôts d'autres pays; ces recherches, ayant pour but d'indiquer sommairement les collections qui intéressent l'histoire nationale, touchent à leur fin, maintenant qu'aux rapports de MM. Blok, Uhlenbeck, Brugmans, relatifs aux dépôts d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, de Londres, de Paris, d'Italie, se sont ajoutés ceux de M. Kernkamp sur les archives des pays scandinaves[1] et de M. Bussemaker sur celles de la péninsule ibérique[2]. Pour l'avenir, il faut profiter des indications acquises et faire des explorations plus profondes et plus spéciales d'après un plan bien tracé. Grâce à l'initiative de M. Blok, il a été fait un premier pas dans ce sens par l'envoi à Rome de M. Brom, qui y restera plusieurs années; c'est un premier succès, dont doivent se féliciter même ceux qui auraient préféré voir explorer d'abord d'autres dépôts, plus importants, selon eux, pour l'histoire générale des Pays-Bas, comme ceux de Londres et de Paris.

S. M. la reine a rendu un grand service aux historiens en nommant, en 1903, directeur des archives de la maison royale M. Krämer, professeur d'histoire à Utrecht. Il était temps que cette charge fût confiée à un homme expérimenté, décidé à faciliter les recherches historiques et à reprendre la publication des richesses inédites de ces archives. Dès maintenant, M. Krämer prépare, en collaboration avec M. Bussemaker, la suite (pour les années 1688-1795) des *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, dont deux séries (1552-1584, 1584-1688) ont été publiées par feu M. Groen van Prinsterer. D'autre part, aux Archives de l'État, MM. les archivistes continuent leur travail important d'organisation et de publication d'inventaires d'après des règles arrêtées il y a quelques années[3]; mais ils n'ont pu jusqu'ici obtenir du gouvernement l'institution de cours destinés à la formation des futurs archivistes. Outre des connaissances techniques, ils désirent une éducation historico-juridique dont les docteurs de ce pays, même historiens,

1. *Verslag van een onderzoek in Zweden, Noorwegen en Denemarken naar archivalia enz. door Dr. G. W. Kernkamp* (1903).

2. *Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Sevilla, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia enz. door Dr. Th. Bussemaker* (1905).

3. Muller, Feith et Fruin, *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven*. Il y a aussi une traduction allemande.

sont d'ordinaire aujourd'hui totalement dépourvus. En attendant un règlement convenable, quelque chose du moins a été fait pour mettre à même les futurs archivistes d'acquérir à l'université des connaissances qui leur sont nécessaires : M. Schoengen a été admis à Groningue comme « privaat-docent » pour donner des cours de paléographie; à Utrecht, M. Oppermann a été chargé de l'enseignement de la paléographie, de la diplomatique et des autres sciences auxiliaires de l'histoire; de plus, à Utrecht, la chaire de droit ancien, vacante depuis plusieurs années, a été pourvue par la nomination de M. Rengers Hora Siccama, de sorte que ces universités, à côté de celle de Leyde, offrent désormais quelques ressources pour l'éducation des archivistes.

A côté de la commission pour la publication de documents historiques, instituée par le gouvernement, les sociétés particulières continuent leurs travaux, et c'est toujours à elles qu'on est redevable du plus grand nombre de documents publiés.

Documents. — Dans les mémoires de la Société pour la publication des sources de l'ancien droit, M. Muller, archiviste d'Utrecht, a édité, avec introductions et annotations excellentes, quatre documents qui, avec le traité juridique du chanoine Hugo Wustinc (1342), qu'il avait publié en 1895, jettent une vive lumière sur l'organisation du chapitre cathédral d'Utrecht de l'an 1200 environ à 1586[1]. Pour la même Société, M. Fruin a continué et achevé l'édition des sources de l'ancien droit des petites villes de l'évêché d'Utrecht[2]; le même savant a publié le droit de Reimerswal[3], ville zélandaise aujourd'hui disparue. On doit à M. Breen[4] la publication des sources de l'ancien droit d'Amsterdam et à M. Heeringa[5] la publication de celles de Schiedam, autre ville hollandaise. Dans les mémoires de la Société d'histoire d'Utrecht, M. Pynacker Hordijk a donné une nouvelle et excellente édition du *Chronicon Willelmi procuratoris Egmondensis*, dont la deuxième partie, embrassant les années 1322-1332, intéresse aussi beaucoup l'Allemagne[6]. La publication des comptes de la ville de Deventer continue régulièrement; les fascicules I et II du tome VI contiennent les comptes de 1382-1385[7].

1. *Riechtsbronnen van den Dom van Utrecht* (1903).
2. *De Middeleeuwsche rechtsbronnen der kleine steden van het Nedersticht van Utrecht* (1903).
3. *Het recht van Reimerswaal* (1905).
4. *Rechtsbronnen der Stad Amsterdam* (1902).
5. *Rechtsbronnen der Stad Schiedam* (1904).
6. *Willelmi capellani in Brederode, postea monachi et procuratoris Egmondensis* (1904).
7. *De Cameraars-rekeningen van Deventer* (1902, 1904).

Une chronique de Gueldre, écrite par un auteur anonyme vers la fin du XVe siècle, a été publiée par M. Joosting[1]. L'édition de quelques autres chroniques de Gueldre du XVe et du XVIe siècle a été donnée par M. van Doorninck[2], qui a, de plus, puisé aux archives de Düsseldorf des documents sur la taxation des pays de Gueldre[3]. En collaboration avec M. Molhuysen, il a publié une correspondance des ducs de Gueldre et de Juliers de 1389-1393, traitant en partie de choses politiques, en partie d'intérêts particuliers[4]. L'édition excellente des légendes de la Vierge, écrite aux Pays-Bas en langue vulgaire au moyen âge, par M. de Vooys, est importante pour l'étude du culte de la sainte Vierge[5]. MM. Cramer et Pijper ont commencé une publication d'un haut intérêt pour l'histoire des premiers temps de la réforme; ils donnent des éditions nouvelles des imprimés du XVIe siècle, devenus très rares et difficiles à étudier, émanés soit des partisans de la réforme, soit de leurs adversaires catholiques. Les trois tomes parus témoignent aussi bien de l'érudition que de la scrupuleuse exactitude des éditeurs[6]. M. Élias a rendu un service éminent à l'étude de l'histoire nationale en publiant les résultats de ses longues et sagaces recherches sur la régence d'Amsterdam[7]. Il a dressé les généalogies de tous les membres de cette régence pendant les années 1578-1795 et accompagné le tout de notes abondantes. Vu le rôle prépondérant joué par Amsterdam dans la République, tant au point de vue politique qu'au point de vue social, vu aussi l'influence de ses bourgmestres, de son commerce et de ses capitaux, ce livre est fondamental pour l'étude des origines et de l'histoire de l'oligarchie néerlandaise, des facteurs économiques et politiques qui ont influencé les actions de ses membres, des changements de leur fortune, de l'étendue de leur commerce et de l'importance de leurs capitaux en Europe. M. Nanninga Uitterdijk a édité une correspondance intéressante d'une maison de commerce néerlandaise établie à Lisbonne (1572-1594)[8]. La correspondance de Maria van

1. *Historia Gelriae auctore anonymo* (1902).
2. *Geldersche kronieken* (1904).
3. *Schatting van den lande van Gelre van het Overkwartier en van de Betuwe van 1369* (1903). *Schatting van den lande van Gelre over de Veluwe van het begin der XIV eeuw* (1905).
4. *Briefwisseling der hertogen van Gelre en van Gulik* (1904).
5. *Middelnederlandsche Marialegenden* (1903).
6. *Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijder Hervorming in de Nederlanden* (1904-1905).
7. *De Vroedschap van Amsterdam* (1903, 1905).
8. *Een Kamper handelshuis te Lissabon. Handelscorrespondentie, rekeningen en bescheiden* (1904. *Werken der Vereeniging tot beoefening van Overijsselsch recht en geschiedenis*).

Reigersberch, l'épouse de Hugo Grotius, a été publiée par feu M. Rogge[1]. Les registres des États de Hollande ne contiennent que les résolutions; on n'y trouve aucune trace des délibérations. Cependant les membres des États notaient de temps en temps ce qui se passait dans l'assemblée, soit pour eux-mêmes, soit pour en faire rapport aux régences des villes. Les notes prises ainsi de 1671 à 1675 par les pensionnaires d'Amsterdam et de Dordrecht, Hop et Vivien, sont du plus haut intérêt, surtout pour l'année critique 1672. M. Japikse en a donné une édition très soignée[2]. M. Hofstede de Groot a recueilli les documents relatifs à Rembrandt[3]. Avec la publication du tome X, l'édition de la correspondance de Christiaan Huygens, d'une grande importance pour l'histoire du mouvement scientifique et de la vie sociale au xviie siècle, a été achevée[4]. La suite du journal, tenu au château de Batavia, a été publiée par M. van der Chys (1674-1675-1677) et par M. de Hullu (1644-1645, 1647-1648, 1657-1658)[5]. Le tome II des notes de M. van Hardenbroek sur les événements de la seconde moitié du xviiie siècle, publiées par M. Kraemer, traite les années 1780 et 1781[6]. A M. Colenbrander, secrétaire de la commission gouvernementale pour la publication de documents historiques inédits, est confiée l'édition de la série de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas depuis 1795. Il a commencé sa tâche difficile en publiant un tome volumineux sur les années 1789-1795[7], — introduction à la série projetée, — qui a suscité des critiques, visant moins le travail de l'éditeur, dont on reconnaît l'érudition et la compétence, que la méthode et les principes de la publication. Étant donnée la masse énorme des documents qu'on possède pour cette époque et l'impossibilité de les publier tous ou même pour la plupart et intégralement, il est inévitable que l'éditeur fasse un choix et que ses idées personnelles sur ce qui, par son intérêt historique, mérite une place dans la collection jouent un rôle important. Par conséquent, la valeur de la collection devient très

1. *Brieven van en aan Maria van Reigersberch* (1902).

2. *Notulen gehouden ter Statenvergadering van Holland (1671-1675) door Cornelis Hop, pensionaris van Amsterdam, en Nicolaas Vivien, pensionaris van Dordrecht* (1903. *Werken van het Hist. Gen. te Utrecht*).

3. *Quellenstudien zür Holländischen Kunstgeschichte*, III. *Die Urkunden über Rembrandt* (1906).

4. *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, vol. I-X (1888-1905. *Hollandsche Maatschappij van Wetzenschappen*).

5. *Dagh-Register gehouden in Casteel van Batavia enz.* (1902-1905).

6. *Gedenkschriften van Gijsbert Jan van Hardenbroek enz.*, II (1903. *Werken van het Hist. Gen. te Utrecht*).

7. *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland, 1789-1795* (1905).

relative; elle sera très grande pour l'éditeur lui-même, qui aura fait son choix d'après l'idée qu'il se sera formée de l'histoire à laquelle les documents se rapportent, mais souvent insuffisante pour d'autres érudits. On a reproché aussi à M. Colenbrander d'avoir mis dans ses notes des observations d'un caractère trop personnel. Sans doute, cette critique ne manque pas de fondement, et les inconvénients ne sont pas du tout imaginaires; cependant, il ne faut pas oublier que le mieux est l'ennemi du bien et que de semblables inconvénients sont jusqu'à un certain point inévitables. Voudrait-on pour cela renoncer à la publication d'une collection de documents sur l'histoire moderne? — Le petit-fils de M. G.-K. van Hogendorp, l'homme d'État éminent qui a joué un rôle important dans la fondation du royaume des Pays-Bas, a publié trois volumes de lettres et mémoires de son grand-père[1]. On en possédait déjà quatre pour l'époque antérieure à 1813; les nouveaux volumes embrassent les années 1813-1834. La correspondance de H.-J. van de Graaff, publication un peu confuse de M. van der Kemp, a beaucoup d'intérêt pour l'histoire des Indes orientales néerlandaises de 1816 à 1826[2]. M. van der Hoeven a continué l'édition des discours parlementaires de M. Thorbecke, le chef du parti libéral après 1848; les tomes III et IV embrassent les années 1852-1857[3].

Livres. — M. Petit rend un grand service aux études historiques en donnant une nouvelle édition, revisée et augmentée, de son répertoire des articles parus dans les revues néerlandaises jusqu'en 1900[4]. C'est un instrument de travail indispensable pour quiconque s'occupe de l'histoire des Pays-Bas. — L'édition complète des études de feu M. Fruin, éparses dans nombre de revues, est achevée; les dix forts volumes dont elle se compose traitent toutes les époques de l'histoire nationale[5]. M. Blok a continué son histoire du peuple néerlandais, en même temps que les traductions en allemand et en anglais de cette œuvre importante se poursuivent; le tome VI expose l'histoire du XVIIIe siècle[6]. Pour quelques parties de cette époque se fait

1. *Gijsbert Karel van Hogendorp. Brieven en Gedenkschriften*, V-VII (1902-1903).

2. *Brieven van en aan Mr. H. J. van de Graaff enz.* (1902. *Bataviaasch Genootschap*, 2 dln.).

3. *De onuitgegeven parlementaire redevoeringen van Mr. J. J. Thorbecke*, III, IV (1903-1904).

4. *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen* (en cours de publication).

5. Robert Fruin, *Verspreide Geschriften*, 10 dln. (1900-1905). Avec index.

6. *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*, deel VI (1904). Le tome VII, qui traitera l'histoire de 1795-1839, est sous presse.

sentir le manque de monographies, indispensables pour une œuvre de synthèse comme celle-ci. De plus, M. Blok a publié une nouvelle édition d'une dizaine d'études d'une valeur inégale, éparses dans diverses revues[1]. M. Blink a voulu écrire une histoire des paysans et de l'agriculture aux Pays-Bas; quelque insuffisant que soit son livre, il sera cependant consulté avec fruit[2]. Il en est un peu de même du volume de M. Diferee, à qui manque évidemment la préparation requise pour composer une histoire du commerce néerlandais digne de ce nom[3]. L'histoire du théâtre aux Pays-Bas de M. Worp est une œuvre solide, s'appuyant partout sur l'étude des sources[4]. M. Molhuysen nous a donné une histoire de la bibliothèque de l'Université de Leyde[5]. L'étude de M. Meinsma[6] sur les bibliothèques des Pays-Bas au moyen âge est d'un vif intérêt. M. Nyhoff[7] a commencé une publication importante sur l'art typographique dans les Pays-Bas de 1500 à 1540. Dans une étude très sagace, M. Pit[8] a démontré l'existence d'une sculpture hollandaise au moyen âge. Une collection d'études relatives aux maisons de Nassau et d'Orange a été publiée sous la direction de MM. Kramer, Moes et Wagner[9]. L'œuvre de M. de Bont[10] sur l'abbaye d'Egmond est très médiocre. M. Gosses a étudié, à l'aide des sources imprimées, les possessions des villes néerlandaises au moyen âge[11]. L'aspect de la ville de Deventer, son administration, la vie de ses bourgeois au XIVe siècle ont été décrits par MM. Buitenrust Hettema et Telting[12]. Mlle Baudet a choisi pour sa thèse l'étude des repas, des aliments, de la cuisine de nos ancêtres au moyen âge[13], et on ne peut que la féliciter des résultats auxquels elle est arrivée. M. Boeles a étudié l'assistance publique

1. *Verspreide studiën* (1903).
2. *Geschiedenis van den Boerenstand en den Landbouw in Nederland*, 2 dln. (1902-1903).
3. *Geschiedenis van den Nederlandschen handel* (1905. En cours de publication).
4. *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland*, I (1904. Le t. II est sous presse).
5. *Geschiedenis van de universiteits-bibliotheek te Leiden* (1905).
6. *Middeleeuwsche Bibliotheken* (1902).
7. *L'Art typographique dans les Pays-Bas (1500-1540)*. Reproduction en fac-similé des caractères typographiques, des marques d'imprimeurs, etc.; avec notices critiques et biographiques (1902). En cours de publication.
8. *La Sculpture hollandaise au Musée national d'Amsterdam* (1903).
9. *Je Maintiendrai. Bijzonderheden uit de geschiedenis van de Huizen Nassau en Oranje* (1905). Le tome II est sous presse.
10. *De regale abdij van Egmond* (1905).
11. *Stadsbezit in grond en water gedurende de Middeleeuwen* (1903).
12. *Een bezoek aan een Nederlandsche stad in de XIV eeuw* (1906).
13. *De maaltijd en de kekuen in de middeleeuwen* (1904).

en Frise depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours[1]. La thèse très solide et très documentée de M. Bos est relative à l'histoire économique de la ville de Groningue au moyen âge, lorsqu'elle prétendait dominer et exploiter tout le plat pays de la province[2]. Dans le débat interminable sur l'invention de l'imprimerie, des considérations nouvelles ont été présentées par M. Enschede, chef d'une grande et ancienne imprimerie de Haarlem, en faveur de Haarlem et de Koster; mais il ne réussit pas à expliquer suffisamment les dates historiques[3]. M. van Gelder a consacré une étude instructive à l'école latine de la ville d'Alkmaar, qui a eu ses années d'importance, surtout sous la direction de Murmellius[4]. Pour l'histoire des Merchant-Adventurers, on consultera avec intérêt l'étude de M. te Lintum, qui a puisé surtout aux archives de Rotterdam[5]. Dans ses *Marnixiana anonyma*, feu van Toorenenbergen a discuté quelques points douteux relatifs à Marnix de St. Aldegonde[6]. Des recherches sur les sources où a puisé Carel van Mander, l'auteur d'un ouvrage, paru en 1604, sur la vie des peintres, sont dues à M. Greve[7]. Moins connu que Maurice de Nassau, son neveu, Guillaume-Louis de Nassau, stadhouder de Frise, était supérieur par son intelligence et son caractère; M. Wagenaar[8] lui a consacré un livre, résultat de recherches patientes, qui contient beaucoup de matériaux pour une biographie. M. de Hullu[9] a étudié en détail la campagne de Maurice de Nassau en 1601. La publication sur l'histoire de la ville d'Amsterdam au XVIIe siècle, due à la collaboration de plusieurs érudits, est achevée[10]. M. Vos[11] a donné une description très remarquable de la vie religieuse des calvinistes à Amsterdam pendant le XVIe et une partie du XVIIe siècle. Il est à regretter que l'auteur se soit laissé influencer par son orthodoxie rigoureuse. Bien que M. Ravestein n'ait pas réussi dans sa tentative d'appliquer les théories matérialistes, ses études sur le développement de la ville d'Amsterdam pen-

1. *Armengoederen en armbesturen in Friesland van de XIV eeuw tot heden* (1902).
2. *Het Groningsche Gild- en Stapelrecht tot de reductie in 1594* (1904).
3. *Technisch onderzoek enz.* (1901). *Laurens Jansz. Coster, de uitvinder der boekdrukkunst* (1904).
4. *De geschiedenis der latynsche school te Alkmaar* (1905).
5. *De Merchant Adventurers in de Nederlanden* (1905).
6. *Marnixiana anonyma* (1903).
7. *De bronnen van Carel van Mander voor. « Het leven der doorluchtighe Nederlandtsche en Hooyduytsche schilders »* (*Quellenstudien zür holl. Kunstgesch.*, II).
8. *Het leven van graaf Willem Lodewijk, een vader des vaderlands* (1904).
9. *De verovering van het land van Cadzand onder het beleid van prins Maurits van Oranje in 1601* (1904).
10. *Amsterdam in de XVII eeuw*, 3 dln (1897-1904).
11. *Amstels kerkelijk leven van de eerste zestig jaren der vrijheid* (1903).

dant le XVIe siècle et le commencement du XVIIe offrent beaucoup d'intérêt[1]. M. Maronier a donné une biographie de Jacobus Arminius[2], le savant doux et paisible qui, malgré lui, causa les disputes religieuses qui troublèrent la République pendant la première partie du XVIIe siècle. Dans sa thèse, M. Molsbergen a traité des relations politiques entre la France et les Provinces-Unies de 1648 à 1662, surtout d'après les documents des archives des Affaires étrangères à Paris[3].

L'anniversaire trois fois séculaire de Rembrandt a donné lieu à beaucoup de publications, parmi lesquelles il faut signaler celle de M. Veth[4]. De nouvelles éditions augmentées des livres de M. Schotel sur la vie privée des Hollandais au XVIIe siècle ont été publiées par feu Rogge[5]. M. Duker continue sa biographie[6] très bien documentée de Gisbertus Vœtius, professeur en théologie à Utrecht au XVIIe siècle, qui exerça une influence profonde. La vie et les œuvres de Balthazar Bekker, théologien éclairé, qui combattit vaillamment les superstitions au XVIIe siècle, ont été étudiées par M. Knuttel[7]. M. Hylkema a donné le tome II de ses études sur les mouvements réformateurs pendant le dernier quart du XVIIe siècle[8]. Dans la thèse de M. Kromsigt[9] a été traitée une matière semblable; son étude sur Schortinghuis décrit le conflit entre la piété individuelle et l'orthodoxie et l'indifférentisme. L'histoire de l'église calviniste dans la province de Groningue de M. Wumkes[10] contient beaucoup de choses intéressantes sur les mœurs et les usages. L'étude de M. Allard[11] sur l'église de Saint-François-Xavier à Amsterdam a de l'intérêt pour l'histoire de l'église catholique et des Jésuites aux Pays-Bas. M. Steenbergen a tenté une mystification qui n'a eu pourtant qu'un succès éphémère. Il a publié des journaux[12], tenus, à son dire, par M. M. Calkoen, qui contenaient beaucoup de particularités très intéressantes sur l'histoire d'un village des tourbières de la province de Drenthe,

1. *Onderzoekingen over de economische en sociale ontwikkeling van Amsterdam gedurende de XVI en het eerste kwart der XVII eeuw* (1906).
2. *Jacobus Arminius* (1905).
3. *Frankrijk en de Republiek der Vereenigde Nederlanden, 1648-1662* (1902).
4. *Rembrandt* (1906. En cours de publication).
5. *Het oud-Hollandsch huisgezin der XVII eeuw* (1904). *De openbare eeredienst der Nederl. Hervormde kerk in de XVI, XVII an XVIII eeuw* (1906).
6. *Gisbertus Vœtius*, 2e deel., 1re stuk. (1904).
7. *Balthasar Bekker, de bestrijder van het bijgeloof* (1906).
8. *Reformateurs*, 2e stuk. (1902).
9. *Wilhelmus Schortinghuis* (1904).
10. *De Gereformeerde Kerk in de Onmelanden tusschen Eems en Lauwers, 1595-1796* (1904).
11. *De St. Franciscus Xaverius-kerk of de Krijtberg te Amsterdam.*
12. *Eene Drentsche veenkolonie in de laatste hetft der XVII eeuw. Het journaal van A. en P. Calkœn* (1902).

sur la vie des habitants au XVIIe siècle, etc. A l'aide des documents des archives de la province et d'une critique sagace, M. JOOSTING[1], archiviste de Drenthe, a démasqué le mystificateur, qui pourtant avait montré beaucoup de savoir-faire.

Les tomes IX et X du Catalogue de la riche collection de pamphlets qui se trouve à la Bibliothèque royale de La Haye, publiés, comme les tomes précédents, par M. KNUTTEL, vont de 1714 à 1775 et de 1776 à 1795[2]. Le livre consacré par M. WESTRATE[3] à l'histoire de la province de Gueldre pendant les temps troublés qu'on appelle le « temps des Patriotes » (dernier quart du XVIIIe siècle) est très bien documenté et d'une grande importance pour l'intelligence de la lutte des partis. L'histoire intérieure de la République pendant les années 1787-1795 a été bien élucidée par les études dont on est redevable à M. VAN DER MEULEN[4]. Mlle ÉLIAS a fait des recherches sur les historiographes de la République batave. L'histoire de notre pays pendant la réunion à l'empire de Napoléon a été étudiée par Mlle NABER[5]. M. Gysberti HODENPIJL a recueilli tout ce qu'il a pu trouver sur le voyage de Napoléon aux Pays-Bas en 1811[6]; son volume est d'un intérêt assez médiocre. M. le colonel SABRON a exposé les opérations autour de Gorinchem, place forte importante, en 1813-14[7]. L'esquisse du développement économique des Pays-Bas au XIXe siècle par Mme Roland HOLST[8], quoiqu'elle dénote çà et là un manque fâcheux de critique, offre des parties remarquables. Mlle MARIUS[9] a écrit une histoire très appréciée de la peinture néerlandaise au XIXe siècle. La vie de Thorbecke avant 1830 a été décrite par M. FREDERICQ[10]. La commémoration de l'indépendance de la Belgique a donné lieu à études assez nombreuses sur les événements de 1830 à 1831 et sur leurs causes, surtout chez nos voisins; pourtant il y a à signaler aussi quelques livres néerlandais. L'étude de M. COLENBRANDER[11] est mal composée; une première partie, d'une forme attrayante et d'un style vigoureux, contient des considérations intéressantes sur les différences qui, dès le moyen âge, séparent les habitants du nord et ceux

1. *De Clapper der Calkœns* (1902).
2. *Catalogus van de Pamflettenverzameling, berustende in de Koninklijke Bibliotheek* (1902, 1905).
3. *Gelderland in den Patriottentijd* (1903).
4. *Studies over het ministerie van Van de Spiegel* (1905).
5. *Geschiedenis van Nederland tijdens de inlijving bij Frankrijk* (1905).
6. *Napoleon in Holland* (1904).
7. *De vesting Gorinchem van November 1813 tot Maart 1814* (1902).
8. *Kapitaal en arbeid* (1902).
9. *De Hollandsche schilderkunst in de XIX eeuw* (1903).
10. *Thorbecke vóór 1830.*
11. *De Belgische omwenteling* (1905).

du sud des Pays-Bas. Le sujet même, l'histoire de la révolution belge, n'est, malheureusement, traité que d'une manière insuffisante. Un peu décousu aussi est le livre volumineux consacré par M. Den Beer Portugael à la campagne de 1831[1], dite « la campagne de dix jours », contre les Belges révoltés; cependant on y trouve beaucoup de détails intéressants, tirés de documents inédits, tant sur la conférence de Londres que sur la campagne. M. Van der Kemp a étudié les événements de 1830 aux pays de Liège et de Limbourg[2], où son grand-père, le général Dibbets, sut maintenir énergiquement l'autorité royale. Une étude fort remarquable sur l'homme d'État Van Hall est due à feu M. Gleichman[3]. M. Van Welderen Rengers a revu et augmenté son ouvrage très apprécié sur l'histoire parlementaire des Pays-Bas depuis 1849[4]. Très importante et bien documentée est l'histoire du rétablissement de la hiérarchie catholique aux Pays-Bas, dont on est redevable au P. Albers[5]. Son livre est d'ailleurs d'un grand intérêt même pour l'histoire politique. Les esquisses politiques de M. de Beaufort[6] et les souvenirs et les discours de M. Van Houten[7], tous deux anciens ministres et membres influents du parti libéral, présentent quelque intérêt pour l'histoire politique contemporaine. M. Smissaert[8] a publié une collection importante d'études et de matériaux relatifs à l'histoire de l'industrie textile en Twente. M. Hudig a étudié le développement des conditions des classes ouvrières aux Pays-Bas de 1866 à 1878[9]. M. Van den Berg a publié un recueil de ses études intéressantes, parues dans diverses revues, sur l'histoire de la Compagnie des Indes orientales[10]. L'histoire de la culture du thé aux Indes orientales au profit du gouvernement néerlandais a été exposée par feu M. Van der Chys[11]. L'histoire détaillée de la guerre dite de Java[12], de 1825-30, a été continuée; le tome III est dû à M. Louw, le tome IV à M. de Klerck.

Th. Bussemaker.

1. *De tiendaagsche veldtocht* (1906).
2. *De Belgische omwenteling in Luik en Limburg tot aan het verlies van Venlo in November 1830* (1904).
3. *Van Hall als minister* (1904).
4. *Parlementaire geschiedenis van Nederland sedert 1849*, 2e éd. (1905).
5. *Geschiedenis van het herstel der Hierarchie in Nederland*, 2 dl. (1903, 1904).
6. *Staatkundige opstellen* (1904).
7. *Vijfentwintig jaar in de Kamer* (1903). En cours de publication.
8. *Bijdragen tot de geschiedenis der ontwikkeling van de Twentsche katœnnijverheid* (1906).
9. *De vakbewging in Nederland, 1866-1878* (1903).
10. *Uit de dagen der Compagnie* (1904).
11. *Geschiedenis van de Gouvernementstheecultuur* (1904).
12. *De Java-oorlog van 1825-1830* (1904, 1906).

ANGLETERRE.

Documents. — Les publications entreprises par le P. Record Office sous l'active direction de Sir Maxwell Lyte nous parviennent avec une ponctualité remarquable. On sait que l'ancienne Commission des archives (celle qui fut supprimée en 1836) avait commencé la publication intégrale de trois des plus anciennes séries des rôles sur lesquels, à partir du roi Jean, furent transcrits les actes royaux : les « chartes », les lettres patentes et les lettres closes. L'administration actuelle, ayant fait commencer le travail des Inventaires (*Calendars*) avec le règne d'Édouard Ier, avait décidé de publier le texte même des lettres patentes et closes au point où l'avait laissé Sir Thomas D. Hardy. Ont paru en effet deux volumes des Lettres patentes[1] et deux volumes des Lettres closes[2] de Henri III. Édités avec soin, munis de bonnes tables, ces volumes sont une acquisition précieuse pour les érudits. Récemment, on s'est avisé que, la rédaction de ces actes devenant de plus en plus prolixe, il valait mieux se contenter d'en publier des analyses complètes, dépouillées de la phraséologie un peu encombrante de la chancellerie anglaise. Aussi le tome III des Lettres patentes n'est-il plus qu'un *Calendar*. Ce procédé permettra sans doute d'économiser un ou deux volumes, mais quelle déception et quelle perte pour l'historien ! Si bien faites que soient ces analyses, elles ne remplaceront jamais à leurs yeux le texte même des documents. On leur avait fait espérer la publication intégrale des lettres patentes de Henri III ; on ne leur donne plus qu'un répertoire[3]. Les lettres closes vont-elles subir le même sort ?

Pour les règnes qui suivent celui de Henri III, le travail avance rapidement : l'Inventaire des lettres patentes pour Édouard Ier et pour Édouard II est maintenant terminé. Pour Édouard III, le tome VIII, paru en 1905[4], nous mène jusqu'à l'année 1350 ; pour Richard II, le tome V (1905)[5] s'arrête en 1396 ; pour Henri IV, les

1. *Patents rolls. Henry III*. T. I, 1216-1225 (1901) ; t. II, 1225-1232 (1903).

2. *Close rolls. Henry III*. T. I, 1227-1231 (1902) ; t. II, 1231-1234 (1905).

3. *Calendar of the patent rolls preserved in the P. R. O. Henry III*, 1232-1247 (1905). On fait remarquer que, pour cette période, la série des lettres patentes offre une lacune : les rôles des années 1239 et 1240 sont en déficit depuis 1381. D'autre part, deux des rôles analysés dans le présent volume, classés autrefois parmi les « Vascon rolls », ont été publiés par Fr. Michel au tome I des *Rôles gascons*. — Le principal auteur du volume et de l'index est M. J. G. Black.

4. Préparé par R. F. Isaacson.

5. Préparé par G. J. Morris.

deux volumes parus vont jusqu'en 1405[1]. Il n'y a rien encore pour Henri V. Le règne de Henri VI a été entamé par les deux bouts. Un volume comprend les années de début, 1422-1429; à partir de 1460, survient Édouard IV, pour lequel le travail est terminé; trois volumes nous conduisent jusqu'à la mort de Richard III (1485). A mesure qu'on avance dans le temps, les lettres patentes deviennent d'ailleurs plus verbeuses et moins intéressantes pour l'histoire générale.

Pour les lettres closes, le travail est moins avancé; seul le règne d'Édouard II est fini; il manque encore un volume pour Édouard Ier; neuf volumes pour Édouard III[2] vont jusqu'en 1354.

Enfin, pour la série des « chartes », deux volumes d'inventaire ont paru[3]. On sait que cette série, qui commence en 1199, s'est continuée jusqu'en 1516[4] et qu'elle contient surtout des concessions accordées par le roi à des particuliers ou à des collectivités (villes, monastères, etc.). Ces chartes, rédigées dans les formes les plus solennelles, sont attestées par de nombreux témoins dont les noms, au XIIe et au XIIIe siècle, servent à établir la liste des membres du Conseil royal. On a jugé, non sans raison, que l'énumération de ces *testes*, répétée à la fin de chaque pièce, surchargerait inutilement l'analyse; on a donc réservé ces noms pour un travail d'ensemble, qui sera publié plus tard et qui se rattachera à l'itinéraire projeté des rois d'Angleterre. Certaines de ces chartes ne sont que des « inspeximus » et confirmations d'actes plus anciens; tous les actes antérieurs à Henri III qu'on retrouve ainsi dans les « Charter rolls » ont été publiés *in extenso*.

A ces trois grandes séries, les plus connues, les plus souvent utilisées, s'en ajoutent d'autres. Ainsi la série (factice) des actes originaux qu'on a retrouvés dans différents fonds d'archives, où ils avaient figuré dans des dossiers aujourd'hui disloqués ou détruits. Cinq volumes d'inventaire de ces *Ancient deeds* ont paru; le tome V consiste en pièces provenant de la « Trésorerie de la Recette » de l'Échiquier, autrefois à Westminster[5]. Un autre fonds, également factice, est celui des Enquêtes après décès, si intéressantes pour l'histoire des familles et de la propriété aristocratique. Ici encore, on a pris

1. *Calendar... pat. rolls.* T. II, 1401-1405 (1905). Préparé par R. C. Fowler.

2. *Calendar... close rolls. Edward III.* T. IX, 1349-1354 (1906). Préparé par A. B. Hinds.

3. *Calendar of the Charter rolls preserved in the P. R. O.* T. I, 1226-1257 (1903). T. II, 1257-1300 (1906). Préparés par R. D. Trimmer et C. G. Crump.

4. Après la huitième année de Henri VIII, les « chartes » ont été transcrites sur les rôles des lettres patentes. La dernière est celle qui crée Charles (le futur Charles Ier) prince de Galles, 1620.

5. *A descriptive Catalogue of ancient deeds in the P. R. O.* T. V (1906). Ce volume contient les nos 10427-13672 de la série A.

l'inventaire par les deux bouts : on a commencé par le règne de Henri VII; maintenant on nous donne ceux de Henri III et d'Édouard Ier[1]. Sous Henri III, la procédure à suivre dans le cas de transfert de la propriété féodale n'est pas encore déterminée; le bref ordonnant une enquête après le décès d'un feudataire (« writ » de *Diem clausit extremum*) apparaît pour la première fois seulement en 1255, et, d'autre part, le rôle de l'agent chargé d'opérer le séquestre (provisoire ou définitif) des biens laissés par le défunt, l'*escaetor*, n'est pas encore bien défini. Sur ces points, d'ailleurs, la préface du volume sur Henri III donne toutes les indications désirables. Non moins intéressante pour la connaissance de la société féodale est la question des « aides » que le suzerain (ici le roi) pouvait réclamer de ses vassaux dans certains cas déterminés. Les enquêtes concernant ces contributions obligatoires ont été transcrites sur de nombreux rôles, désignés d'ordinaire sous le nom de « Subsidy rolls ». On en a entrepris la publication[2]. Trois volumes ont déjà paru.

Le tome VII des Lettres relatives à la Grande-Bretagne qui sont transcrites sur les registres pontificaux du Vatican se rapporte aux années 1417-1431[3].

Pour l'époque moderne, dans les différentes séries des *Calendars of state papers*, je rappellerai seulement pour mémoire que la série des documents sur l'histoire intérieure, de 1547 à 1660, est terminée. Pour Charles II, on est parvenu, avec le tome XV, à l'année 1673[4]; pour Guillaume et Marie, avec le tome V, à l'année 1695; pour Georges III, avec quatre volumes, à l'année 1775. Quant aux finances, trois séries ont été ouvertes, pour les *Treasury books*, les *Treasury papers* et les *Treasury books and papers*. Le tome XV de la série coloniale se rapporte à l'Amérique et aux Indes occidentales, 1696-1697. Pour les affaires étrangères, le règne de Henri VIII est très avancé[5]; ceux d'Édouard VI et de Marie sont terminés. Quant

1. *Calendar of Inquisitions post mortem and other analogous documents preserved in the P. R. O.* Tome I, *Henry III* (1904); tome II, *Edward I* (1906). Cf. *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 445. Préparés par J. E. S. Sharp et A. E. Stamp.

2. *Inquisitions and assesments relating to feudal aids, 1284-1431.* Ces enquêtes sont distribuées par comtés. Le t. I (Bedford-Devon) a paru en 1899; le t. II (Dorset-Huntingdon) en 1900; le t. III (Kent-Norfolk) en 1904. Ce dernier a été préparé par J. V. Lyle et A. E. Stamp.

3. *Calendar of entries in the Papal registers relating to great Brilain and Ireland.* T. VII (1906). Préparé par J. A. Twemlow.

4. *Calendar of state papers. Domestic.* T. XV (1904). Préparé par F. H. Blackburne Daniell.

5. *Letters and papers, foreign and domestic. Henry VIII.* T. XX, 1re partie, de janvier à avril 1545 (1905).

à celui d'Élisabeth, le travail a été repris après une longue interruption[1]. Le dépouillement des papiers relatifs aux rapports de l'Angleterre avec l'Espagne qui se trouvent à Simancas est poussé jusqu'en 1546 pour le règne de Henri VIII[2]; le major Hume a terminé ce travail pour celui d'Élisabeth. Le tome XI des papiers trouvés à Venise et dans les bibliothèques de l'Italie du Nord va de 1607 à 1610[3]; on y trouve beaucoup de détails sur les finances du roi Jacques Ier, sur les négociations en vue du mariage de ses enfants, Henri et Élisabeth, sur des actes de piraterie en Méditerranée, etc. Les rapports avec l'Écosse sont terminés en deux volumes, auxquels il faut joindre les publications entreprises par les Écossais. Avec l'Irlande, l'inventaire est terminé pour les règnes de Jacques Ier et de Charles Ier (1603-1647); mais avant et après ces dates il reste encore à faire. Deux volumes donnés par M. E. G. Atkinson se rapportent à l'administration de Lord Mountjoy (nommé le 1er mars 1600) et à l'interminable et fastidieuse lutte contre Tyrone[4]. Deux autres, publiés par M. Robert Pentland Mahaffy, présentent un plus vif intérêt. Le premier se rapporte à l'histoire générale d'Irlande de 1647 à 1660[5]. Le second, qui a été publié presque en même temps[6], le complète en un point particulier. On sait que l'Irlande se souleva au mois d'octobre 1641 et que l'insurrection ne put être considérée comme réprimée qu'en avril 1652. Pendant les premières années, le gouvernement anglais alimenta ses troupes au moyen de souscriptions volontaires et par la promesse faite aux souscripteurs de les récompenser au moyen de terres confisquées sur les rebelles. Les souscriptions affluèrent en 1642, 1643, 1647 et les réclamations pour le partage des terres en 1653 et 1654. Ce sont les documents relatifs à cette vaste opération financière que M. Mahaffy analyse dans ce volume. Dans une fort instructive préface, il énumère les actes d'administration publique qui réglementèrent

1. *Calendar of state papers. Foreign. Elizabeth.* T. XIV, 1579-1580 (1904).

2. *Calendar of letters, despatches and State Papers. Spanish.* T. VIII, 1545-1546 (1904).

3. *Calendar of letters and State papers. Venice.* T. XI, 1607-1610 (1904).

4. *Calendar of State papers relating to Ireland.* T. IX, mars-octobre 1600 (1903); t. X, du 1er nov. 1600 au 31 juillet 1601 (1905).

5. *Calendar... Ireland, 1647-1660* (1903). C'est un des volumes les plus singulièrement construits que l'on puisse voir : vient d'abord l'inventaire des papiers relatifs à l'Irlande en 1648, puis des additions au règne de Charles Ier, qui vont de 1616 à 1649, des additions aux « papiers sans date », l'inventaire des années 1649-1660; des additions aux années 1625-1646; enfin de nouvelles additions fournies par des documents récemment découverts et qui appartiennent à la série *Domestic!*

6. *Calendar... Ireland. Adventurers for land, 1642-1659* (1903).

la spoliation du peuple vaincu. Il montre finalement que la plus grande partie des lots furent acquis par des spéculateurs anglais et plus particulièrement londoniens. En dehors des fonctionnaires et des soldats, fort peu de gens s'aventurèrent dans le pays. Les uns et les autres sont désignés par le terme général d'*Adventurers;* mais cette « aventure » contribua bien faiblement à l'établissement de l'autorité anglaise dans l' « île-sœur ». C'est sous la Restauration et à la faveur de l'ordre rétabli que l'œuvre de Cromwell commença de se consolider. Le volume consacré par M. Mahaffy aux débuts de Charles II[1] nous montre le contre-coup de la Restauration en Irlande, les difficultés soulevées par les serviteurs faméliques de la cause royale pendant l'interrègne, par l'Église établie et par les Papistes.

Ce rapide exposé suffit à caractériser la féconde activité déployée par le P. Record Office.

L'inventaire des registres de la cité de Londres connus sous le titre de *Letter books* progresse régulièrement. M. Reginald R. Sharpe a donné en 1904 les registres cotés F G H, qui se rapportent à la première période de la guerre de Cent ans[2]. Ils présentent moins d'intérêt que les précédents pour les rapports avec les possessions anglaises en France.

Passons maintenant aux publications entreprises par quelques-unes des Sociétés savantes de Londres.

Deux nouveaux volumes publiés par les soins de la « Pipe roll Society » contiennent le texte du grand rôle de l'Échiquier pour les années 22 et 23 d'Henri II (1175-1177)[3]. Chacun d'eux est précédé d'une brève préface où M. Round indique les plus notables particularités qui s'y rencontrent. D'une façon générale on y peut noter quelles charges le soulèvement féodal de 1173-1174 fit peser sur le pays, avec quelle rigueur le roi continua de ruiner les châteaux des seigneurs rebelles et, d'autre part, les dépenses considérables ordonnées par le roi, soit pour ses constructions, soit même pour ses vêtements et ceux de ses proches.

Laissant de côté pour le moment les plus récents volumes publiés pour la « Camden Society », qui ne parviennent à la Bibliothèque nationale qu'après de longs retards, j'indiquerai les dernières publications de la « R. historical Society ». Ce sont d'abord les Procès

1. *Calendar... Ireland, febr. 1600-end of 1662* (1905).

2. *Calendar of letter books ... at the Guildhall.* Letter book F, circa 1337-1352 (1904); letter book G, circa 1352-1374 (1905); letter book H (1906).

3. *The Great Roll of the Pipe for the twenty second year of the reign of King Henry II, 1175-1176.* Londres, Spottiswoode, 1904, xxvii-268 p.; *The great Roll of the Pipe for the twenty third year... 1176-1177.* xxvii-260 p.

politiques du temps d'Édouard Ier. On sait que ce roi resta trois ans consécutifs en France (1286-1289) pour régler sur place les affaires de Guyenne[1]. Ses fonctionnaires d'Angleterre profitèrent de cette longue absence pour commettre des abus que les chroniqueurs du temps ont dénoncés avec indignation. Un des premiers soins d'Édouard Ier après son retour dans son royaume fut de nommer une commission d'enquête chargée de recueillir les plaintes des malheureux et de faire prompte justice. Les procès-verbaux de cette enquête ont été consignés sur deux rôles de parchemin qui ont été retrouvés au Record Office et dont les morceaux les plus intéressants viennent d'être publiés[2]. Ces documents permettent de contrôler les assertions des chroniqueurs. Ceux-ci s'expriment en termes très vagues ; à les en croire, les plus grands crimes auraient été commis. Les pièces des procès disent quelle est la nature, la gravité des faits. Ce sont surtout des actes de prévarication ou de violence commis par les juges, les shérifs et sous-shérifs. Bien que le mal ait été fort exagéré, les plaintes étaient légitimes et le roi n'hésita pas à sévir. De fortes amendes frappèrent les coupables ; quelques-uns furent emprisonnés; un d'eux, Thomas de Weyland, chef-juge des Plaids communs, dut s'exiler. Le volume comprend, outre un choix des principaux documents, l'inventaire, dressé par ordre alphabétique du nom des accusés, des procès dont les actes ont été transcrits sur l'un et l'autre des deux rôles qui nous sont parvenus. Ces rôles sont incomplets et en assez mauvais état; ils sont loin de satisfaire notre curiosité. Les résultats qu'on peut en tirer pour l'histoire administrative et sociale d'Édouard Ier ont été mis parfaitement en lumière par M. Tout. Il a publié en outre (appendice I) une curieuse satire en prose latine, composée de centons de la Bible, sur cette cause célèbre. L'ensemble constitue une contribution fort utile à l'histoire d'un des souverains anglais qui ont le mieux aimé et pratiqué la justice.

Les autres publications de la Société se rapportent au XVIe siècle. Miss Maud Sellern a publié les Actes de la Compagnie de commerce avec l'Orient d'après les archives de la guilde des marchands aventuriers d'York[3]. Le volume de M. Roland G. Usher se rapporte au mouvement presbytérien en Angleterre sous Élisabeth. Ce mouvement ne nous était guère connu jusqu'à présent que par ses adversaires; le plus notable de ceux-ci fut Richard Bancroft, qui,

1. Je ne puis ici que renvoyer à l'introduction au t. III des *Rôles gascons*.

2. *State trials of the reign of Edward the first, 1289-1293;* edited by T. F. Tout and Hilda Johnstone. Londres, 1906 (vol. IX de la 3e série), xlv-262 p.

3. *Acts and ordinances of the Eastland Company*, 1906.

après avoir été secrétaire, puis chapelain, de l'archevêque de Cantorbéry, Whitgift (1592), devint évêque de Londres (1597) et archevêque de Cantorbéry à son tour (1604-1610). Bancroft fut chargé des enquêtes ordonnées quand les membres de la secte furent arrêtés (1590); il suivit de près le procès qui leur fut intenté devant la Chambre étoilée (1592). Il était donc fort bien renseigné quand il entreprit de raconter l'histoire de la secte[1]; son livre ne rencontra pas de contradicteurs et il a servi de base à tous les récits postérieurs. Mais quelle est la valeur de ce témoignage unique et venant d'un adversaire? M. Usher a eu la bonne fortune de découvrir et il publie[2] le Registre original d'une de ces communautés presbytériennes qui s'organisèrent en Angleterre entre 1570 et 1590, celle de Dedham (Essex). Les fondateurs de la secte (Travers, Cartwright) se proposaient de réorganiser l'Église sur un plan nouveau : les ministres de douze paroisses devaient former une classe ou congrégation, chargée de régler toutes les affaires intéressant les paroisses; les délégués de vingt-quatre de ces classes auraient ensuite formé un synode provincial et les délégués de ces synodes le concile national. Un certain nombre de classes furent organisées, grâce en partie à l'appui de quelques seigneurs laïques qui pouvaient disposer d'un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques; mais les évêques et le gouvernement virent de très mauvais œil ces congrégations qui échappaient au contrôle officiel. Les poursuites qu'ils ordonnèrent en 1590-1592 eurent un plein effet : les classes disparurent entièrement en Angleterre. L'idée passa en Amérique : le « Congrégationalisme » de la Nouvelle-Angleterre procède directement des « classes » proscrites dans la mère-patrie. M. Usher a réédité les passages du livre de Bancroft, où l'histoire de la secte est racontée; à la suite, il a donné le texte du *Minute book* de Dedham et, à la fin, plusieurs lettres relatives au mouvement, en particulier à la part qu'y prit Cartwright. Une excellente bibliographie accompagne ces documents intéressants et bien mis en lumière.

Pour la « Selden Society », M. F. W. Maitland a donné le tome III des *Year-books* d'Édouard II[3]. Il comprend la plus grande partie de

1. Dans son livre intitulé *Dangerous positions and proceedings published and practiced within this island of Brytaine under pretence of Reformation and for the presbyteriall discipline*, 1593.

2. *The presbyterian movement in the reign of Queen Elizabeth as illustrated by the* Minute book *of the Dedham classis, 1582-1589*. Royal historical Society, 1905, lj-105 pages.

3. *Year-books of Edward II*. Vol. III : *Edward II, 1309-1310* (Selden Society). Londres, Quaritch, 1905, xciv et 202 p. doubles, plus des tables de concordance et des indices.

la 3e année (1309-1310). Dans l'introduction à chaque volume de cette série, le savant éditeur traite une question particulière qui importe à l'intelligence de ces documents : dans le tome I, il nous a donné la grammaire de la langue spéciale dans laquelle ils sont écrits; dans le tome II, il recherche à quelle époque on a commencé de rédiger ces Annuaires de jurisprudence et montre qu'il en exista certainement avant le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous (1292); dans le tome III, il expose son opinion sur l'origine même des Annuaires. Ce ne sont, au début, que des notes d'audience prises par de jeunes étudiants en droit, par ceux mêmes qui étaient en train de fonder les « Inns of court ». Si, pour une même année, il existe plusieurs manuscrits (et pour les tomes II et III M. Maitland n'en a pas utilisé moins de treize), chacun sera différent des autres; et il arrivera que tel procès soit résumé dans le même volume de plusieurs manières différentes. Ce sont donc des compilations privées, dont la valeur dépend de l'intelligence et du soin de chaque compilateur. Mais ces procès se retrouvent souvent aussi consignés sur les rôles des cours de justice. M. Maitland en donne une analyse détaillée et les compare avec le texte des Annuaires. Cette comparaison des *Records* avec les *Reports* prouve qu'en somme le témoignage de ces derniers est considérable; ils ajoutent même nombre de détails que les clercs des cours royales ne croyaient pas utile de mentionner sur leurs rôles. A tous égards, la publication de ces Annuaires est du plus haut intérêt pour la connaissance du droit et de la procédure pratiqués devant les tribunaux suprêmes de la couronne; combien cet intérêt est-il augmenté par les traductions qu'a données M. Maitland et par ses substantielles introductions!

La publication des archives de Leicester se continue. La première série est terminée avec le tome III, publié par Miss Mary Bateson[1]; ce volume embrasse tout le XVIe siècle, depuis l'avènement de Henri VIII jusqu'à la mort d'Élisabeth. Un acte du Parlement de 1489 avait donné à la ville une organisation oligarchique en substituant à l'ancienne communauté des bourgeois un Conseil de quarante-huit membres non plus élus comme auparavant, mais choisis par le pouvoir exécutif, que composaient le maire et un conseil de vingt-quatre jurés ou « combourgeois » recrutés par voie de cooptation[2]. A ces trois pouvoirs fut conféré le droit exclusif d'agir au nom de la population tout entière. Un siècle plus tard, en 1589, une charte royale

1. *Records of the borough of Leicester. Being a series of extracts from the archives of the Corporation of Leicester, 1509-1603.* Cambridge, at the University press, 1905, lxiv-511 p. Prix : 25 sh.

2. Vol. II, p. xlvij.

les constitua officiellement en corporation avec une compétence plus étendue[1]. La transformation des institutions municipales de Leicester se répéta en mainte autre ville, et l'on peut sans témérité excessive généraliser les conclusions auxquelles conduit l'étude de ses principaux fonds d'archives. Miss Bateson a laissé à d'autres le soin de tirer ces conclusions; elle s'en tient à l'analyse des documents qu'elle publie. On ne peut d'ailleurs souhaiter un éditeur plus soigneux ni plus intelligent; la préface nous renseigne sur la vie intérieure d'une ville anglaise au temps de la Réforme, sur ses revenus et ses charges, sur la réglementation du commerce, sur l'assistance des pauvres, sur l'enseignement, sur la vie publique et privée des habitants. C'est un modèle d'exposé lucide et précis.

Dans le même temps, Miss Bateson a mené à bien un autre travail, beaucoup plus délicat et qui n'avait peut-être jamais été tenté sous cette forme; elle s'est proposé de rechercher dans les chartes municipales de l'Angleterre les articles relatifs à ce qu'on pourrait appeler le code civil, le code de procédure et même le code de commerce en vigueur au moyen âge. Ces articles, reproduits avec une fidélité scrupuleuse dans leur langue originale et ensuite traduits en anglais, ont été publiés, sans considération de date ni d'origine, dans l'ordre le mieux approprié à l'enseignement juridique; ils constituent un code de droit municipal qui ne doit rien aux jurisconsultes de profession, qui a sa source unique dans l'usage librement pratiqué durant plusieurs siècles[2]. Placés dans un ordre logique, ces articles s'éclairent les uns par les autres. Miss Bateson ne s'en est pas tenue là, elle a étendu ses points de comparaison en France, en Allemagne, en Italie même, et, par cette méthode, elle a fait jaillir plus de lumière, non seulement sur les institutions telles qu'elles fonctionnèrent du xe au xviie siècle, mais encore, dans certains cas, sur leurs plus lointaines origines. Les introductions qu'elle a écrites pour chacun de ses deux volumes sont instructives au plus haut degré; les historiens et les juristes les liront avec le plus grand fruit. L'auteur a d'ailleurs eu la bonne fortune de pouvoir mettre à profit les conseils de M. Maitland, qui est comme le père spirituel et l'âme même de la « Selden Society ». Elle s'en félicite avec raison; mais, quelques corrections que d'autres yeux aient pu apporter à son travail, c'est elle qui a tracé son plan, si logique et si souple à la fois, qui l'a rempli de faits et d'idées et qui en a fait un instrument de travail admirable et fécond.

1. Vol. III, p. i-xxv.
2. *Borough Customs* (Selden Society). Vol. I, 1904; vol. II, 1906. Londres, Quaritch, lxix-347 et clix-224 p.

Quant aux Sociétés savantes de province, je dois me résigner à être extrêmement incomplet.

J'ai plusieurs fois déjà parlé des registres des évêques d'Exeter, analysés par le Rév. F. C. Hingeston-Randolph[1]. Celui de Thomas de Brantyngham vient d'être terminé. Une préface brève et substantielle résume la vie de ce prélat, qui fut en même temps un homme d'État, car il exerça les importantes fonctions de trésorier de l'Échiquier pendant près de quinze ans (juin 1369-février 1384); mais nous y apprenons que, si ses fonctions l'appelaient souvent et le retenaient longtemps à Londres, il ne négligea pas ses obligations pastorales. Son itinéraire[2] témoigne de son activité physique; son registre, de la conscience avec laquelle il régla les intérêts spirituels dont il avait la charge. L'épisode le plus curieux de son épiscopat fut la lutte qu'il soutint contre son métropolitain, William de Courtenay, pour lui interdire la visite de son diocèse, opposition qui fut d'ailleurs vite réprimée (1383-1384). Nous connaissons le détail de ce conflit par les procès-verbaux consignés sur les registres de l'archevêque de Cantorbéry, et dont on publie ici de copieux extraits pris par M. Baigent[3]. Le volume que nous annonçons aujourd'hui est le huitième d'une série qui nous mène de 1257 à 1419; M. Hingeston-Randolph espère pouvoir donner encore le registre d'Edmond de Lacy (1420-1455) et terminer ainsi la période médiévale. Souhaitons que l'auteur puisse en effet mener cet excellent travail à bonne fin; nous formons en même temps des vœux pour que la Société pour la publication des registres épiscopaux des deux provinces ecclésiastiques[4] trouve beaucoup de collaborateurs aussi exacts et diligents.

M. Charles Lethbridge Kingsford, auteur d'une bonne biographie de Henri V qui a été signalée ici dans son temps, a retrouvé dans divers manuscrits une suite de chroniques rédigées à Londres et relatives essentiellement à l'histoire de cette ville. Ces manuscrits, au nombre de sept, sont tous du xve siècle, sauf un (Cotton, Vitellius A xvi) qui se compose de rédactions successives se terminant en 1440, 1496, 1503 et 1509. Ces chroniques notent au début de chaque année le nom du maire et des deux shérifs de la ville, en même temps que l'an du règne du souverain; elles ont donc un caractère nettement municipal; aussi, quand elles nous sont parvenues entières, ne remontent-elles guère plus haut que le règne de

1. *The register of Thomas de Brantyngham, bishop of Exeter, 1370-1394.* Part II. Londres, Bell et fils; Exeter, Eland. Prix : 25 sh.

2. Pages 890-896.

3. Préface, p. xv-xxxii.

4. *The Canterbury and York Society.* Voir *Rev. hist.*, t. LXXXVII, p. 444.

Richard Ier, de qui Londres acheta le droit d'avoir un maire. Elles procèdent d'un original commun qui ne paraît pas s'être conservé; la rédaction n'en a pas été commencée avant le premier tiers du xve siècle, mais elles s'inspirent de modèles antérieurs que nous connaissons depuis longtemps : le *Liber de antiquis legibus*, chronique municipale qui va de 1188 à 1274, les *Annales londonienses* (1184-1289), qui ont peut-être pour auteur André Horn, enfin la *Chronique de London* en français (1260-1345). Jusqu'à la fin du xive siècle, elles constituent une compilation sans valeur originale; mais, depuis le règne de Henri IV, les rédacteurs anonymes de nos chroniques ont utilisé, outre certains textes d'un caractère proprement littéraire (ballades, fragments de Lydgate), des correspondances particulières, des récits de témoins oculaires ou d'acteurs des guerres contre la France, enfin des documents officiels concernant Londres ou le royaume. Les sept chroniques publiées par M. Kingsford composent un récit à peu près continu de 1189 a 1516 et contiennent beaucoup de choses nouvelles; nous n'en connaissions guère que les détails recueillis dans les *Collections of a citizen of London*, ordinairement attribuées à William Gregory, qui fut maire de Londres en 1451-1452. Ces chroniques ont à leur tour servi de base aux chroniqueurs du xvie siècle : Robert Fabyan, Edward Hall, Richard Arnold, Richard Grafton, John Stow, Raphael Holinshed et ses collaborateurs. M. Kingsford a très exactement établi la filiation de ces divers textes entre eux, comme il a montré les rapports des chroniques les unes à l'égard des autres. Pour l'intelligence du texte, il y a joint des notes historiques nombreuses et précises; il a dressé un glossaire des termes archaïques, tombés en désuétude, ou remarquables à un titre quelconque; il a terminé par un excellent index cette publication à tous égards très méritoire[1].

On doit à la Société d'histoire de la Hanse plusieurs publications très intéressantes pour l'histoire de l'Angleterre. C'est d'abord le tome IX du Cartulaire hanséatique[2], qui contient d'abondants renseignements sur ses rapports commerciaux avec les marchands de la Hanse. On y trouvera, par exemple, tout le dossier d'une affaire qui, en 1468, eut un grand retentissement : en représailles de certaines violences commises, paraît-il, en Islande par des marins anglais, le roi de Danemark fit saisir des vaisseaux anglais dans le Sund. Aus-

1. *Chronicles of London, edited with introduction and notes.* Oxford, at the Clarendon Press, 1905, xlviij-368 p. Avec un plan de Londres reproduisant la carte d'Auguste Ryther qui a été publiée à Amsterdam en 1604.

2. *Hansisches Urkundenbuch.* IXer Band, 1463-1470; bearbeitet von Walther Stein. Leipzig, Duncker et Humblot, 1903. In-4°, xliij-751 p. Prix : 27 m.

sitôt le gouvernement d'Édouard IV fit arrêter les vaisseaux de la Hanse teutonique qui se trouvaient dans les ports d'Angleterre et confisquer les biens des marchands allemands établis à Londres. On peut signaler en particulier les dépositions des Anglais, témoins oculaires de la saisie opérée dans le Sund (n° 519), et la réponse des marchands allemands (n°s 521, 524); le mémoire justificatif de la sentence prononcée par le Privy Council (n° 570) et la réplique des Allemands (n° 584); ce dernier document surtout est très intéressant en ce qui concerne l'organisation de la Hanse et le caractère de ses relations avec l'Angleterre (p. 462-474). La plupart de ces documents sont en latin.

Signalons ensuite les deux volumes de l'Inventaire des archives de Cologne par un des érudits qui connaissaient le mieux ce département, feu Konstantin Hoehlbaum[1]. Chaque volume comprend deux parties : l'inventaire proprement dit et un appendice de documents publiés soit par extraits, soit *in extenso*. Dans l'Inventaire, on trouvera tous les documents relatifs à la Hanse qui se trouvent dans les archives de Cologne et dans celles des principales villes rhénanes ou westphaliennes qui appartenaient au « quartier de Cologne » : Wesel, Soest, Emmerich (dont les archives sont à Dusseldorf), Venloo (dont les archives sont à Maestricht), etc.; M. Hoehlbaum y a joint l'analyse des Actes du Privy Council d'Angleterre. De nombreux documents, empruntés à d'autres archives que celles de Cologne, alimentent les notes, qui sont nombreuses et remplissent l'appendice; cet appendice occupe dans chaque volume autant et plus de place que l'inventaire[2]. Le tome I, le seul dont je doive rendre compte aujourd'hui, présente un intérêt exceptionnel, parce qu'on y trouve la correspondance de Heinrich Sudermann, qui fut pendant quarante ans et jusqu'à sa mort (1591) l'âme même de la Hanse.

L'ouvrage du Dr Richard Ehrenberg[3] nous a fait connaître le différend qui mit aux prises le gouvernement d'Élisabeth, résolu à tout faire pour assurer aux marchandises anglaises des débouchés réguliers dans l'Europe centrale, avec les Hanséates, jaloux de la concurrence anglaise. Cet érudit avait justement puisé ses documents aux archives de Cologne; bien que ses dépouillements aient été

1. *Kölner Inventar* (2 vol. dans la série des « Inventare Hansischer Archive des XVI^en Jahrhunderts »). T. I (1896), 1531-1571; t. II (1903). Leipzig, Duncker et Humblot. In-4°, 613 et 1014 p. Prix : 36 m. 80.

2. Vol. I, inventaire, p. 1-306; appendice, p. 309-613. Vol. II, inventaire, p. 1-331; appendice, p. 335-984.

3. *Hamburg und England im Zeitalter der Königin Elisabeth*. Jena, Fischer, 1896, VI-362 p.

« incomplets et arbitraires », comme le déclare sèchement et non sans injustice (t. I, p. XIV) M. Hoehlbaum, son travail n'en est pas moins très utile; mais il est incontestable que, désormais, l' « Inventaire de Cologne » devra être consulté et lu comme l'ouvrage fondamental sur la question[1]. Les documents publiés en appendice sont la plupart rédigés en allemand; mais beaucoup aussi ont été écrits en latin, et, dans le nombre, les pièces les plus importantes de la correspondance officielle échangée entre le syndic de la Hanse et le gouvernement anglais.

Tout le monde connaît, au moins de nom, la célèbre collection de récits de voyages formée par Richard Hakluyt au XVIe siècle et continuée au XVIIe par Samuel Purchas. Hakluyt a été réimprimé en seize volumes de 1885 à 1890; mais Purchas ne pouvait être lu que dans la première édition, devenue rare et chère. La librairie Mac Lehose de Glasgow a entrepris de rééditer les deux ouvrages et elle a facilement trouvé, surtout parmi les membres de la Hakluyt Society, le nombre de souscripteurs désiré. Dans ces conditions, les douze volumes de Hakluyt ont été rapidement imprimés et distribués[2]; Purchas en demandera vingt, dont plus de la moitié est déjà mis en vente[3]. La saveur de certains de ces récits, un air de naïveté dans la plupart, la masse des renseignements qu'ils contiennent pour la géographie, l'histoire, le folk-lore, expliquent ce succès, auquel a contribué sans doute aussi une impression élégante et soignée. Il reste à faire l'étude critique de ces documents. L'édition actuelle est une entreprise de librairie, profitable sans doute; elle n'est à aucun degré scientifique[4].

Ch. Bémont.

(*Sera continué.*)

1. Il est fâcheux par exemple que M. Cunningham n'ait pu l'utiliser pour la 3e édition de son ouvrage *Growth of industry and Commerce*, paru la même année que le tome II de l'Inventaire.

2. *Principall navigations, voyages, traffiques and discoveries of the english nation.* 12 vol., 1904-1905. Prix : 12 sh. 6 d. le vol.

3. *Purchas' Pilgrimes, also known as Hakluytus Posthumus.* Le tome XII (1906) contient l'intéressante relation de l'ambassadeur anglais Fletcher sur son voyage en Russie et sa réception à la cour du tsar Théodore (1588).

4. La librairie Mac Lehose a réimprimé en outre le récit des voyages de Coryat à travers l'Europe en 1608 (*Coryat's Crudities*, 1605) et annonce une édition intégrale de l'Itinéraire de Fynes Morison (1617).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ch. Guignebert. **Manuel d'histoire ancienne du christianisme : les Origines.** Paris, Picard, 1906. In-12, xxiii-549 pages.

Rien n'est peut-être, à l'heure présente, et pour différentes causes, plus difficile à écrire, et rien ne saurait être plus utile, qu'un bon manuel d'histoire ancienne du christianisme. Celui dont M. Guignebert nous donne le premier volume, où est exposée la partie la plus délicate de cette histoire, à savoir la naissance et la fondation même du christianisme, le siècle des origines, possède les qualités essentielles d'une œuvre scientifique. Aucun préjugé confessionnel ou d'éducation; nul ménagement ou habileté apologétique; pas davantage de parti pris ou d'hostilité contre le sujet, ainsi qu'il arrive quelquefois en ces matières d'histoire religieuse. L'exposition est claire, peut-être un peu touffue. La forme de discussion contre tel ou tel auteur aurait pu être avantageusement, ce semble, évitée en maint endroit. Le plan est satisfaisant : d'abord étude des sources, puis du milieu, monde juif et monde gréco-romain, enfin de la carrière de Jésus et de son enseignement, du premier épanouissement du christianisme, communauté de Jérusalem, missions, écrits, doctrine de Paul, principaux écrits du Nouveau Testament, les premières églises et notamment celle de Rome.

Si l'on avait un reproche à faire à M. Guignebert, ce ne serait pas d'avoir accordé trop de confiance aux sources bibliques et aux documents de l'ancienne littérature chrétienne, mais de s'en être défié plus que de raison, ou plus exactement peut-être de n'avoir pas toujours su, selon la variété des occasions et la portée réelle des témoignages, les suivre avec assurance ou les abandonner tout à fait. Ainsi la question, assez embrouillée sinon obscure, de l'idée que Jésus lui-même s'est faite de sa mission, devient extrêmement confuse par l'allégation de textes plus ou moins contradictoires, mais qui ne présentent pas non plus les mêmes garanties à la critique. On pourrait se dispenser de citer comme parole de Jésus la conclusion du grand discours apocalyptique dans *Matthieu* (xxv, 31-46) : cette description du jugement dernier, particulière au premier Évangile, doit sans doute être attribuée au rédacteur et n'appartient pas à l'enseignement de Jésus, qui, dans ses discours authentiques, laisse à Dieu le rôle de souverain juge. Le sens messianique des formules : « Fils de l'homme » et « Fils de Dieu » n'est pas douteux : il s'agit seulement de savoir dans quelle mesure Jésus se les est appliquées. La première de ces formules a donné lieu, depuis quelques années, à des conclusions très divergentes de la part des critiques, et l'on est allé jusqu'à dire que le Christ ne l'avait jamais

employée, au sens messianique, en parlant de lui-même. Il paraît certain, du moins, que, dans un très grand nombre de cas, elle appartient seulement à la rédaction des Évangiles. D'autre part, le passage des *Actes* (II, 36) où il est dit que Dieu, ayant ressuscité Jésus, « l'a fait Seigneur et Christ », n'implique nullement que Jésus lui-même ne se soit pas attribué la qualité de Messie. La réserve de Jésus et le langage des *Actes* ont une explication facile. L'idée du Messie étant indissolublement liée à la conception eschatologique du royaume, il ne pouvait être question de Messie tant que le royaume n'arrivait pas. Jésus prêchant la repentance en vue du royaume à venir ne pouvait guère plus se dire Christ que dans son atelier de Nazareth; personne ne se représentait le Messie comme un prédicateur ambulant; il y aurait eu, pour la masse, contradiction flagrante entre la prétention de Jésus et la réalité de sa situation. C'est cette contradiction qui déconcerta la foi et paralysa toutes les bonnes volontés ou les sympathies le jour de la passion. Pour Jésus lui-même, son ministère n'était pas plus le dernier terme de sa mission qu'il n'était l'accomplissement du royaume céleste. Il n'est pas surprenant que ce soient les apôtres, c'est-à-dire les compagnons assidus de Jésus, qui aient pénétré les premiers le secret de sa haute vocation. Jésus ne sortit de sa réserve que dans les derniers jours de sa prédication, à Jérusalem, parce qu'il pensait toucher à l'avènement du royaume annoncé; il s'exposa ainsi à la mort qui le frappa. Je ne vois pas où est, dans cette explication, la subtilité, bien moins encore où est la théologie que M. Guignebert veut y trouver. Mais je ne cacherai pas que je trouve purement artificielle et invraisemblable l'hypothèse d'après laquelle Jésus se serait cru Messie à la suggestion de ses disciples, et parce que « c'était la seule forme dans laquelle la pensée juive de son temps lui permît d'enfermer ses espérances et sa mission ». N'est-il pas tout à fait subtil et théologique de considérer ces espérances et cette mission comme préexistant, dans la conscience de Jésus, à la forme que la pensée juive leur imposait?

La carrière du Christ aurait pu être dessinée avec plus de netteté. M. Guignebert ne se risque pas même à affirmer simplement que le voyage à Jérusalem en hâta la fin; il ne s'est pas arrêté aux circonstances particulières du ministère galiléen, et il ne dit pas le motif qui amena Jésus dans la capitale du judaïsme; il suspecte l'acclamation messianique sur le mont des Oliviers et l'expulsion des vendeurs du temple; en somme, Jésus n'aurait fait qu'apporter à Jérusalem la prédication qu'il avait inaugurée en Galilée. Il semble que des lignes plus précises puissent être marquées. Au début se place une période de prédication galiléenne que l'on peut évaluer à quelques mois; puis cette prédication est interrompue par un voyage sur la côte phénicienne et un temps d'abstention dont il est impossible de préciser la durée, quelques semaines au moins, quelques mois au plus; enfin Jésus se dirige sur Jérusalem, afin d'y être pour la pâque, et recommence à prêcher avant d'y arriver; il prêche quelques jours dans le temple, et, sur la dénon-

ciation des prêtres, il est condamné à mort par Pilate, comme prétendant à la royauté messianique. Bien que les évangélistes aient cherché à le dissimuler, on doit admettre sans doute, avec Wellhausen, que le tétrarque Antipas s'était inquiété sérieusement de l'agitation provoquée en Galilée par la prédication de l'Évangile (cf. *Luc*, XIII, 31-33), et que là est le vrai motif du voyage que Jésus entreprend vers la Phénicie; quand il revient en Galilée, il veut passer inaperçu (cf. *Marc*, IX, 30), toujours pour le même motif; mais, à ce moment, ses disciples sont instruits de sa mission; la troupe évangélique se met en route pour Jérusalem, non seulement parce que Jésus veut prêcher aux Juifs venus de tous côtés pour la pâque, mais parce qu'il croit les temps accomplis et qu'il compte sur la manifestation du règne de Dieu. Marc (X, 32, où l'annonce de la passion a pris certainement la place d'une instruction tout autre) laisse deviner cette persuasion; Luc (XIX, 11), en l'attribuant à l'entourage et en disant que Jésus l'a combattue, fait entrevoir la signification des témoignages primitifs. A moins que le Christ lui-même n'abandonnât son œuvre, il n'y avait pas d'autre issue pour l'Évangile. Dans ces conditions, il n'est pas impossible que Jésus ait délibérément exécuté certaines parties de ce qu'on pourrait appeler le programme messianique et que les deux incidents écartés par M. Guignebert soient historiques pour le fond. L'arrestation immédiate et publique de Jésus, venu avec un groupe assez considérable de pèlerins, n'aurait pas été sans difficulté. Quelques jours de prédication ardente et de polémique aiguë avec les docteurs de Jérusalem achevèrent de compromettre le prophète de Nazareth, et, Dieu manquant au messager du royaume céleste, la trahison de Judas permit à ses ennemis de s'emparer de lui sans tumulte. Un Messie prisonnier n'était plus redoutable, et l'on pouvait être certain que Pilate n'hésiterait pas à prononcer la condamnation.

M. Guignebert se montre aussi fort hésitant dans l'analyse des récits de la résurrection, peut-être parce qu'il les a tous regardés comme également légendaires, sans chercher à discerner les étapes de la tradition; il paraît n'attribuer aucune importance à l'existence d'un double courant rédactionnel, galiléen et hiérosolymitain, comme si tous les deux devaient être aussi anciens l'un que l'autre; il les combine à sa manière, en supposant que la foi à la résurrection serait née, à peu près simultanément, à Jérusalem et en Galilée; il ne montre un peu d'assurance que pour affirmer l'enlèvement du corps de Jésus, croyant probablement devoir conserver la découverte du tombeau vide, le surlendemain de la passion, comme point de départ tangible et à peu près indispensable de la foi à la résurrection. Il faut bien avouer cependant que l'hypothèse est assez artificielle, on pourrait dire mécanique. Au fond, le rôle de Joseph d'Arimathie dans l'ensevelissement n'est pas plus consistant que celui de l'ange qui annonce aux femmes la résurrection. Le récit de la sépulture et celui de la découverte du tombeau vide se tiennent, et l'on ne peut

garder ou sacrifier l'un sans l'autre. Mais on doit avouer que le second, où le principal rôle est tenu par un ange, offre peu de garanties à l'historien; de plus, en supposant que les disciples sont encore présents ensemble à Jérusalem, et qu'il suffira de les avertir pour qu'ils aillent en Galilée attendre tranquillement les apparitions du ressuscité, non seulement il verse dans la fantaisie, mais il contredit une donnée primitive, d'après laquelle les disciples, depuis l'arrestation à Gethsémani, sont en fuite et dispersés (*Marc,* XIV, 50; cf. XIV, 27). Ce récit prouve simplement que la tradition la plus ancienne reconduisait les disciples en Galilée, et que là se sont produites les premières visions auxquelles on rattachait l'origine de la foi à la résurrection. L'histoire de la découverte du tombeau vide, inconnue de Paul (probablement aussi de la source d'où provient le discours de Pierre, dans *Actes,* II, 14-36), serait une preuve inventée après coup, un argument de la foi contre l'incrédulité. Les circonstances de la sépulture durent être telles que la représentation du cadavre était impossible (si tant est qu'on eût pris la peine d'y penser), lorsque, quelques semaines, peut-être quelques mois plus tard, les disciples galiléens, revenus à Jérusalem, commencèrent à dire que leur Maître était ressuscité. Pour s'assurer d'elle-même et se défendre contre les objections inévitables, la nouvelle foi recourut aux Écritures. Autant qu'on en peut juger par l'argumentation de Paul et par les discours qui se lisent dans les premiers chapitres des *Actes,* les premiers prédicateurs chrétiens s'autorisaient au moins autant des prophéties anciennes que des apparitions de leur Maître. Et l'on ne s'arrêtait pas plus à discuter critiquement le sens des textes que le caractère des apparitions. La foi suppléait à tout ce que ces deux ordres de preuves ont pour nous d'insuffisant. C'est seulement avec le temps, quand la génération contemporaine de Jésus avait déjà disparu, que l'on synthétisa la démonstration apologétique en un seul tableau, pour servir de conclusion aux récits évangéliques, et que cette description, dans sa concision voulue et son cadre de plus en plus étroit, prit aussi une apparence de plus en plus concrète, on peut dire matérielle, qui n'excluait pas d'ailleurs une certaine profondeur de signification idéale. Il paraît assez clair que la prétendue tradition hiérosolymitaine de Luc et des *Actes* n'est pas autre chose qu'une transposition et une adaptation de la tradition antérieure, dite galiléenne, dont un morceau, plus ou moins altéré, a été recueilli dans le chapitre additionnel (XXI) de Jean.

Dans ce chapitre (vv. 18-19) et dans un autre passage du quatrième Évangile (XIII, 36), il est fait directement allusion au martyre de Pierre. M. Guignebert aurait pu tenir compte de ce témoignage quand il a discuté la venue de Pierre à Rome. Cette indication très nette corrobore celles qu'on peut déduire de la première Épître attribuée au prince des apôtres, de l'Épître d'Ignace aux Romains et de l'Épître de Clément aux Corinthiens. Les circonstances de la mort de Pierre étaient bien connues à la fin du Ier siècle, et j'avoue ne pas comprendre comment M. Gui-

gnebert a pu se demander si l'auteur des *Actes,* qui n'a pas conduit son récit jusqu'à la mort de Paul, n'aurait pas ignoré « ce que les deux apôtres étaient devenus ».

Alfred Loisy.

F. Homes Dudden. **Gregory the Great. His place in history and thought.** London, Longmans, Green and C°, 1905. 2 vol. in-8°, xviii-476 et vi-473 pages.

Malgré les nombreux travaux auxquels la vie et les ouvrages de Grégoire le Grand ont déjà donné lieu, on ne possède pas encore une seule bonne histoire de ce pape. M. Dudden a entrepris de combler cette lacune, et il s'est acquitté de cette tâche avec une conscience très louable. Son ouvrage se divise en trois parties : un premier livre est consacré à la biographie de Grégoire avant son pontificat. La famille de Grégoire, son éducation, son rôle comme préfet de Rome, comme moine, comme légat à Constantinople, comme abbé y sont successivement étudiés. Un second livre a trait au pontificat même de Grégoire. On y trouve un tableau très détaillé de l'activité déployée par le pape tant à Rome et en Italie que dans ses rapports avec les pays étrangers, tant comme évêque et homme d'Église que comme administrateur et comme politique. Un troisième livre est consacré à sa théologie. Tout au plus pourrait-on regretter que l'auteur n'ait pas fait place dans son travail à une étude d'ensemble sur les œuvres littéraires de Grégoire. Mais, somme toute, il a dit tout l'essentiel : son ouvrage est complet; il n'est que trop complet.

Dans sa préface, M. Dudden s'excuse de n'avoir pas été plus bref : il lui a paru nécessaire pour faire comprendre le personnage de Grégoire le Grand de le replacer dans son milieu. C'était là une juste ambition; mais, pour la réaliser, deux volumes de près de 500 pages chacun étaient-ils nécessaires? Rien qu'à lire la première partie de l'ouvrage, il n'y paraît guère : à propos de la maison où naquit Grégoire, M. Dudden croit utile de décrire, après bien d'autres, tout le Coelius et les environs; à propos de l'enfance de Grégoire, il croit devoir refaire par le menu la topographie de Rome; ne sachant rien sur l'éducation de son héros, il se rattrape par de longues pages, aussi peu nouvelles que hors de propos, sur le système d'éducation usité d'ordinaire vers cette époque. De même, on ne sait rien du rôle joué par Grégoire comme préfet de Rome : M. Dudden se dédommagera en répétant ce qu'on sait des préfets de Rome en général. Parlant de la mission de Grégoire à la cour byzantine, il décrira tout ce que le futur pape *dut* voir à Constantinople. C'est partout la même prolixité qui pousse l'auteur, dans la première partie, à remplir coûte que coûte des cadres tracés *a priori* en suppléant au silence des textes par des généralités vagues ou par des développements faciles et, dans la seconde partie, où la matière

était cependant suffisante, à sortir perpétuellement du sujet pour consacrer de longues pages à des faits qui traînent partout[1].

Avec une pareille tendance, on conçoit que M. Dudden se soit laissé aller à accepter parfois avec une complaisance vraiment trop grande les légendes ou les récits sans fondement de biographes tardifs comme Paul Diacre ou Jean Diacre. Bien qu'il ait sagement rappelé en tête de son livre le peu d'autorité de ces deux auteurs en ce qui touche Grégoire le Grand, il n'a guère su résister au plaisir de les suivre, du moins quand ils n'étaient pas contredits formellement par des textes contemporains[2].

Au surplus, M. Dudden évite soigneusement toutes les questions épineuses : là où il y a un problème, il se borne à adopter l'opinion reçue avant lui. Cela n'a pas d'ordinaire grand inconvénient, parce qu'il peut s'en remettre à de bons juges : à MM. Ewald et Hartmann pour la correspondance de Grégoire, à Mgr Duchesne pour la question du sacramentaire grégorien. Par malheur, il n'a pas poussé fort loin ses recherches bibliographiques; ainsi, il ignore les travaux de M. Hartmann sur l'histoire de l'Italie[3]; il ne connaît pas la thèse de Paul Fabre, *De patrimoniis Romanae ecclesiae usque ad aetatem Carolinorum;* il ne paraît pas se douter que la question de l'influence perturbatrice exercée par les Lombards sur l'organisation ecclésiastique en Italie a donné lieu à des discussions, notamment entre M. Crivellucci et Mgr Duchesne[4].

Ces défauts sont d'autant plus regrettables que M. Dudden sait exposer les faits clairement; sans être toujours d'une grande logique[5], son

1. Par exemple, les pages qu'il a consacrées à l'histoire des Francs au VIe siècle ou à saint Benoît (t. II, p. 43-55 et p. 160-169).

2. Cela est surtout sensible dans le livre I. Voir aussi au t. I, p. 250, ce qui est dit de l'hospitalité de Grégoire.

3. *Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien* et *Geschichte Italiens im Mittelalter*.

4. *Studi storici* de Pise, t. V (1896), VI (1897) et XIII (1904); *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. XXIII (1903). La polémique a continué depuis la publication du livre de M. Dudden : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXV (1905) et XXVI (1906); *Studi storici*, t. XV (1906). — M. Dudden se contente, en outre, de références par trop sommaires et d'une insuffisance choquante. Ainsi, au t. II, p. 177, voulant établir que Grégoire le Grand passa au IXe siècle pour avoir confirmé solennellement la règle de saint Benoît, M. Dudden renvoie au concile de Douzy et à Baronius, où se lit cette phrase : « Reperimus in scripto codice Sublacensi in concilio Romano eundem Gregorium papam probasse et confirmasse regulam S. Benedicti. » Il eût fallu se demander, si l'on voulait citer ce passage, ce qu'était le « codex Sublacensis ». La solution du problème est d'ailleurs fort simple : ce « codex », c'est le cartulaire de Subiaco; on y trouve une prétendue bulle de Grégoire le Grand dans laquelle le pape est censé dire qu'il a écrit la vie de saint Benoît et a approuvé et confirmé la règle de ce saint « in sanctam synodum » (*Il regesto Sublacense*, éd. Allodi et Levi, p. 253).

5. C'est ainsi qu'un même chapitre (livre II, chap. III) est consacré : 1° à

plan est net et facile à suivre. En outre, tout en admirant Grégoire à sa juste valeur, il sait résister à la tentation de lui prêter de vastes desseins et de faire de lui l'initiateur réfléchi de toute la politique de l'Église. Il le présente tel qu'il a été, avant tout homme d'action, doué d'un grand sens pratique, habile à traiter les affaires les plus diverses. Il n'a pas cherché à nous masquer ses faiblesses ni le côté un peu crédule de son esprit. En Grégoire le Grand, il a voulu voir autre chose que le prétendu grand homme d'État dont M. Pingaud nous traçait jadis le portrait ou que le saint accompli que nous ont dépeint certains panégyristes naïfs. Ce sont là des mérites très réels qui doivent faire en partie oublier les imperfections de ce livre.

Louis Halphen.

Regesta pontificum Romanorum jubente regia Societate Gottingensi congessit Paulus Fridolinus Kehr. — **Italia pontificia,** sive repertorium privilegiorum et litterarum a Romanis pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum. Vol. I : **Roma.** Berlin, Weidmann, 1906. Gr. in-8°, xxvi-201 pages.

Les nouveaux *Regesta pontificum Romanorum,* dont M. Kehr vient de commencer la publication, sont, comme nous l'avons déjà annoncé[1], conçus sur un plan différent de celui qu'a suivi Jaffé. Au lieu d'analyser toutes les lettres pontificales dans l'ordre chronologique, M. Kehr s'est proposé de donner, pour les papes antérieurs à Innocent III, le catalogue de ces lettres en les classant dans un ordre topographique et par destinataires. Dans l'intérieur de ces subdivisions, le classement chronologique reprend, bien entendu, ses droits.

La série s'ouvre par un volume consacré à Rome, qui comprend quatre parties essentielles : la première contient les actes pour ce que l'auteur appelle la *S. Romana Ecclesia,* c'est-à-dire le collège des cardinaux et celui des clercs romains, ou *Fraternitas romana;* la deuxième contient les actes délivrés aux fonctionnaires du palais de Latran; la troisième, qui est de beaucoup la plus importante, contient les actes délivrés aux églises et monastères de Rome, groupés par quartiers; la dernière enfin contient les actes délivrés aux habitants laïques de la ville. En tête de chaque groupe d'actes, M. Kehr donne une bibliographie où il a rassemblé tous les ouvrages à consulter sur l'histoire de chaque église, de chaque monastère, de chaque institution, de chaque collège auxquels s'adressent les lettres pontificales. Il retrace ensuite

l'administration des patrimoines de saint Pierre; 2° aux « Dialogues » de Grégoire le Grand, sous prétexte de mieux faire sentir les contrastes de la figure si complexe de Grégoire.

1. *Revue historique,* t. XCII, p. 442-443.

brièvement cette histoire, puis celle des archives qui s'y rapportent, indiquant l'état dans lequel elles se trouvent actuellement et les éléments dont on dispose pour les reconstituer. Vient, après cela, l'analyse des actes pontificaux qui font partie de ce fonds. A ces analyses, rédigées en latin et reproduisant, autant que possible, les termes mêmes de l'original, l'auteur a joint les premiers mots du préambule et de la souscription pontificale, le texte de la date et, s'il y a lieu, l'indication du nombre des cardinaux qui ont souscrit. Le tout est suivi de la mention des sources manuscrites, représentées par des lettres conventionnelles, des principales éditions et des régestes où l'acte a été relevé. Une table chronologique générale apporte à ce volume un utile complément.

Fait avec le plus grand soin et par celui des érudits qui, à l'heure présente, connaît sans doute le mieux les archives de Rome, l'ouvrage rendra certainement des services considérables. Les analyses, d'abord, sont infiniment plus exactes que celles de Jaffé; en outre, l'auteur a retrouvé le texte de cinquante-quatre actes dont Jaffé et ses continuateurs n'avaient connu que des analyses. Il est vrai qu'il y a dans le nombre plusieurs notices de dédicaces ou de jugements auxquels le pape a pris part sans que des bulles fussent délivrées. Mais ce qu'il y a peut-être de plus précieux, ce sont les indications qui précèdent chaque groupe d'actes et surtout celles qui concernent les fonds d'archives : on trouvera dans ces dernières, condensé en quelques lignes, le résultat des recherches auxquelles l'auteur s'est livré depuis dix ans et qu'il avait successivement fait connaître dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*[1].

Très utile aussi, la bibliographie paraîtra moins satisfaisante. Elle a surtout le défaut d'indiquer tous les ouvrages pêle-mêle, sans qu'on sache d'avance ce qu'on est en droit d'y trouver : aussi bien des dissertations vieillies ou sans valeur ou des mémoires sur de minuscules points de détail que des cartulaires ou des livres aussi généraux que l'*Abbatiarum Italiae brevis notitia* de Lubin ou même le recueil d'inscriptions de Forcella. Il n'en eût pas coûté beaucoup plus à l'auteur de mettre un peu d'ordre dans tout cela. En outre, le choix de livres et d'articles qu'il a fait est bien arbitraire : pourquoi, par exemple, pour le primicier, avoir indiqué l'histoire du droit canonique de Phillips et pas celle d'Hinschius? Pourquoi renvoyer au volume de M. Sigmund Keller sur *Die sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter* et passer

1. M. Kehr eût pu dire que les archives de Santa Maria in Via Lata ne se trouvent plus dans cette église, mais sont aujourd'hui déposées à la Bibliothèque du Vatican. Il eût été bon également de signaler que les archives de Santa Maria Nuova font de temps à autre le voyage de Santa Francesca Romana à Settignano, près de Florence, et que les archives des chanoines réguliers de Latran quittent parfois l'église San Pietro in Vincoli pour aller trouver asile dans la maison que possèdent les chanoines dans le quartier de Rome appelé Macao.

sous silence les *Untersuchungen über di Iudices sacrii palatii Lateranensis* publiées par le même dans le *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht*, 3e série, t. IX et X? Sur la question de Santa Maria Antica, pourquoi renvoyer à l'article déjà un peu ancien de M. Federici et non pas au mémoire publié en 1902 par M. Rushforth dans les *Papers of the British School at Rom?* Sur les *scolae* d'artisans, pourquoi citer le livre de M. Rodocanachi (*les Corporations ouvrières à Rome*), sans intérêt pour la période antérieure à la rédaction des statuts de corporations, et n'indiquer ni l'article publié par M. Ricci dans l'*Archivio della r. Società romana di storia patria*, t. XVI, ni le passage intéressant consacré au sujet par Gregorovius dans sa *Geschichte der Stadt Rom?*

De plus, certaines références bibliographiques sont insuffisantes : tout le monde peut ne pas savoir que le titre de *Mélanges* désigne les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome; on peut également ignorer où et dans quelles collections ont été édités le *Liber pontificalis*, le *Liber censuum*, le *Regesto sublacense*. Il serait bon, quand il s'agit de l'édition d'un acte de Grégoire le Grand donné par M. Hartmann (p. 121), de préciser qu'il s'agit de l'édition des *Monumenta Germaniae*[1]. Un index bibliographique des ouvrages le plus fréquemment cités eût permis d'éclairer facilement le lecteur.

Enfin, qu'il nous soit permis de terminer en demandant à l'auteur d'ajouter aux volumes suivants un index des églises citées; car on ne peut exiger du lecteur qu'il parcoure chaque fois toute la table méthodique des matières pour trouver l'endroit où sont catalogués les actes concernant telle église qui l'intéresse.

Louis Halphen.

Alexander Cartellieri. **Philipp II August, König von Frankreich.** Tome II : **Der Kreuzzug (1187-1191).** Leipzig, Dyksche Buchhandlung, et Paris, Le Soudier, 1906. In-8°, xxxi-360 pages.

Le second volume de l'histoire de Philippe-Auguste de M. Alexander Cartellieri se recommande par les mêmes qualités que le premier. C'est une œuvre d'érudition exacte et profonde, où chacun des faits allégués est accompagné de sa preuve et, s'il y a lieu, d'une discussion critique menée très scientifiquement. L'auteur y déploie toujours une connaissance étendue et pénétrante des sources; il est remarquablement au courant des moindres publications françaises et étrangères sur le sujet; il a un sens très aiguisé du caractère, des causes et des conséquences des événements historiques qu'il raconte; et il entre dans le détail de ces événements avec une telle abondance et une telle précision

1. Il eût aussi fallu indiquer que l'essai de M. Villari, *Il comune di Roma nel medioevo*, cité p. 179, a été réédité dans le volume de *Saggi storici e critici* publié par l'auteur à Bologne en 1890.

qu'il semble, pour toutes les questions qu'il touche, avoir fait œuvre définitive et ne rien laisser à glaner à ceux qui viendront après lui. D'ailleurs il se contente, dans l'exposé des faits, de suivre avec clarté l'ordre chronologique. Il est évident que ce qui manque le plus à ce travail d'une science très méritoire, c'est l'agrément, le mouvement et la vie : mais l'auteur ne se proposait pas de faire autre chose, pour un grand règne de l'histoire de France au moyen âge, que ce qu'ont fait ses compatriotes pour les règnes des empereurs allemands dans les *Jahrbücher der deutschen Geschichte* publiés par la commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière.

Le volume que nous avons sous les yeux traite de Philippe-Auguste en tant qu'ayant participé à la troisième croisade. Il est divisé naturellement en deux livres : 1° *les Préparatifs de la croisade,* pour lesquels l'auteur remonte jusqu'au projet de croisade conclu avec l'Angleterre par Louis VII en 1146; 2° *la Croisade*, de juillet 1190 à décembre 1191. M. Cartellieri étudie successivement dans le premier livre les projets antérieurs de croisade anglo-française, de 1184 et 1185, la perte du royaume chrétien de Syrie et la prise de Jérusalem (1187), l'effet produit en Occident par ces désastreuses nouvelles, la prise de croix et la dîme saladine de 1188, les retards apportés à l'expédition, et enfin les mesures préparatoires qui ont immédiatement précédé l'expédition anglo-française de juillet 1190. A certains égards, on aurait pu concevoir cette première partie du sujet un peu autrement que ne l'a fait l'auteur, en s'attachant d'une façon plus étroite aux actes mêmes du gouvernement et de la chancellerie de Philippe-Auguste, quitte à donner moins de détails sur des événements très connus et qui ne touchent pas directement à la biographie du roi de France, tels que ceux qui ont trait à l'histoire de la destruction du royaume de Jérusalem par Saladin (p. 26-37). Il eût été préférable, à notre sens, d'insister sur l'analyse des chartes royales qui ont été émises au cours de l'année 1190, antérieurement au mois de juillet, c'est-à-dire à l'époque du départ, et de suivre la royauté capétienne pas à pas dans cette période préparatoire au grand voyage. On a déjà remarqué que, pour attirer sur son entreprise les bonnes grâces de Dieu et des saints, Philippe-Auguste a multiplié alors d'une façon particulière les donations aux églises et cherché à régler les affaires ecclésiastiques de façon à donner satisfaction au clergé dont les prières et l'appui étaient nécessaires à un roi croisé.

C'est ce que permettent d'affirmer les actes nombreux qui ont été recueillis, pour cette période, dans le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* de M. Léopold Delisle et même certaines données historiques qui n'y sont pas comprises et qui, par suite, ont échappé à M. Cartellieri. Telle est, par exemple, l'entrevue qui a eu lieu, en janvier 1190, entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, entrevue attestée par un acte de ce comte inséré au cartulaire de Saint-Jean d'Amiens (ms. 5260, fol. 114, de la Bibliothèque de l'Arsenal). Cette entrevue, à

laquelle assistaient aussi l'archevêque de Reims, Guillaume, oncle du roi, et les évêques d'Amiens et d'Arras, avait sans doute une autre raison d'être que la confirmation par le Capétien d'une restitution faite par le comte de Flandre à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. C'est peu après le 24 juin 1190, que Philippe-Auguste autorisa l'abbaye de Saint-Jean de Laon à instituer une commune à Crécy-sur-Serre, fait non mentionné au *Catalogue* (Bibl. nat., coll. Grenier, t. 268, fol. 69 v°). Un autre acte du cartulaire de Notre-Dame d'Amiens (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5259, fol. 43 v°) nous apprend qu'à une date comprise entre le 25 mars et le mois de juillet 1190, Philippe-Auguste ratifia à Paris, en présence de son sénéchal le comte Thibaud, de son chambrier Gautier et de deux de ses chevaliers, Girard de Fournival et Barthelemi de Giencourt, une donation à Notre-Dame d'Amiens, déjà confirmée par l'évêque d'Amiens. C'est également entre le 25 mars et juillet 1190 que Philippe-Auguste, dans le procès pendant entre l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais et l'abbaye d'Ourscamp, ordonne à son prévôt de Montdidier, Roger, de convoquer les parties en sa présence (Peigné-Delacour, *Cartulaire d'Ourscamp*, t. I, 50). Ni le mandement royal, ni le prévôt de Montdidier ne sont indiqués au *Catalogue*. Au moment de partir pour Jérusalem, Philippe-Auguste accorde à l'évêque d'Auxerre, Hugues de Noyers, une lettre en vertu de laquelle personne ne pourrait, au nom du roi, saisir la régale d'Auxerre tant que n'aurait pas été réglée avec le chapitre la question de savoir à qui devait revenir la régale de l'évêché vacant. Ce fait, qui a échappé à M. Delisle, n'est connu que par une lettre d'Innocent III (lettre du 16 mai 1207, Potthast, n° 3107).

Les mentions relatives à l'itinéraire des deux rois avant leurs arrivées respectives à Gênes et à Marseille devaient être naturellement relevées avec le plus grand soin par M. Cartellieri, et il a recueilli en effet, dans son Appendice n° 3, les données qui concernent le voyage de Richard Cœur-de-Lion. L'itinéraire de Philippe-Auguste est moins bien connu et les chartes souscrites par lui, au cours de ses diverses étapes, peu nombreuses, au moins d'après le *Catalogue* : raison de plus pour ne négliger aucun des détails qui s'y rapportent. Le seul document diplomatique qui, d'après M. Delisle, atteste le passage de Philippe-Auguste à Lyon, est « une lettre de Gautier, évêque d'Autun, de Robert, évêque de Chalon et de Renaud, évêque de Mâcon, touchant un abandon fait par Henri le Gros pendant que ces prélats étaient à Lyon, en présence du roi Philippe ». En citant cet acte, catalogué au n° 327, M. Cartellieri remarque avec raison que, dans son *Histoire de l'abbaye de Tournus*, Chifflet en a produit un autre attestant la présence à Lyon du duc Hugue de Bourgogne, des évêques d'Autun, de Chalon et de Mâcon. A ces textes s'ajoutent la donnée très certaine que voici : c'est à Lyon, et en présence de Philippe-Auguste, que l'évêque d'Autun, Gautier, et l'abbé de Flavigny, Renaud, promirent de faire la paix sur la question tant débattue de l'exemption de l'abbaye. On le sait par une charte posté-

rieure d'Adèle et de Guillaume, régents de France, agissant au nom du roi absent et relative à ce même différend. Cette charte, qui existe en original au musée de la Société Éduenne à Autun, devrait s'ajouter aux actes de la régence qui ont été recueillis dans le *Catalogue* (p. 81 à 84)[1].

La plus importante de beaucoup des mesures gouvernementales que prit Philippe-Auguste avant son départ fut le célèbre *Testament*, dont la chronique de Rigord nous a conservé le texte. M. Cartellieri en a donné une traduction in extenso, et une analyse très sommaire. Il a essayé aussi d'en définir brièvement le caractère et la portée, mais ne s'est nullement attaché à en faire une étude spéciale et complète, parce que les nombreuses questions qu'il soulève, dit-il lui-même incidemment (p. 105), « appartiennent surtout à l'histoire des institutions », et que son plan paraît être, dans ce volume comme dans le précédent, de ne traiter que l'histoire politique du règne. Ici se pose en effet le point d'interrogation qui pourrait s'appliquer à bien des parties déjà publiées de l'ouvrage. M. Cartellieri ne fera-t-il que l'histoire politique de Philippe-Auguste? Réserve-t-il l'histoire des institutions pour une publication postérieure, et où la placera-t-il? Mais quand viendra-t-elle, puisque ce second volume ne contient lui-même que les faits des deux années 1190 et 1191, et qu'il reste à étudier encore *32 années* d'un des règnes les plus remplis et les plus importants de l'histoire du moyen âge? Nous avons peine à comprendre pour quoi l'auteur, citant en entier le *Testament,* n'a pas profité de l'occasion pour donner de ce texte le commentaire développé qu'il réclame, et qu'on ne retrouvera peut-être plus dans son œuvre, même s'il a le temps de la terminer. Et il aurait été d'autant plus autorisé à donner ce commentaire indispensable que, contrairement à une opinion encore trop répandue, le *Testament* n'est pas un acte législatif promulgué *in perpetuum,* mais une mesure de circonstance applicable seulement au temps de la croisade et visant un état de choses essentiellement provisoire. Bien que plusieurs des dispositions établies par le *Testament* aient eu, par le fait, une importance qui dépassa la pensée du législateur et une répercussion durable sur les institutions du règne tout entier, il n'en est pas moins certain que, dans l'esprit de Philippe-Auguste, cette législation devait ne valoir que pour le temps de son absence et

1. On pourrait encore augmenter le nombre de ces actes spéciaux, émanés de la régence et signés au nom de Philippe-Auguste, par les mentions suivantes : 1° 1190, juillet-décembre. Adèle et Guillaume terminent un différend entre l'abbaye de Notre-Dame de Soissons et la commune de Soissons (Bibl. nat., coll. Duchesne, t. XX, fol. 296); 2° 1191, juin. Charte rédigée au nom de Philippe-Auguste et constatant qu'Adam Brun, de Sully, devant partir pour Jérusalem, a aumôné à l'abbaye de Fleuri des biens situés à Saint-Martin d'Ars, aumône faite en présence du prévôt de Lorris et des jurés de cette ville. L'intérêt de cette charte est qu'elle présente, parmi les témoins, plusieurs des bourgeois de Paris qui étaient entrés, par la volonté de Philippe-Auguste, dans le conseil de régence, Athon de la Grève et Baudouin Bruneau (Arch. du Loiret, *Cartul. de Fleuri,* fol. 241, n° 434).

devenir caduque après son retour. Il s'agit là d'une organisation passagère, provoquée seulement par la croisade et qui n'était pas faite pour lui survivre. C'est pourquoi il eût été très légitime que M. Cartellieri en dît, à cette place même, tout ce qu'il avait à en dire. En admettant même qu'il n'entrât pas dans son plan d'étudier le détail, et on ne peut que le regretter, il aurait dû en apprécier le caractère un peu autrement qu'il ne l'a fait, noter la valeur provisoire de l'acte, montrer que Philippe-Auguste, en le publiant, voulait avant tout maintenir son autorité intacte, empêcher qu'on ne prît, pendant son absence, aucune mesure administrative ou financière qui engageât l'avenir, et lier les mains à ceux-là mêmes qu'il avait été obligé d'instituer pour gouverner à sa place. La pensée qui inspire le *Testament,* d'un bout à l'autre, est une pensée de défiance contre les régents.

La seconde partie du volume est un récit très circonstancié et très exact de la troisième croisade. L'histoire de Richard Cœur-de-Lion profitera, au moins autant que celle de Philippe-Auguste, des précisions de M. Cartellieri. Du moment où Philippe débarque à Acre, l'auteur trouve, dans les ouvrages de Röhricht, et notamment dans sa très utile *Histoire du royaume de Jérusalem*, des matériaux tout préparés et qui ont singulièrement facilité sa besogne. Il redevient plus original dans le chapitre (p. 238-257) où il traite du voyage de retour du roi de France, de son passage en Italie, et de ses négociations avec la cour de Rome et avec l'empereur Henri VI.

Suivant l'habitude des auteurs des *Jahrbücher*, M. Cartellieri fait suivre son texte d'une série d'*excursus,* et de quelques documents inédits. Dans le premier *excursus,* il examine la question de la diffusion en Occident et à Rome des nouvelles relatives à la perte de la Syrie chrétienne et de la prise de Jérusalem. Dans le second, il donne des extraits de cette compilation historique de Saint-Denis du XIVe siècle, qui a été étudiée par beaucoup de savants français, et qui complète sur certains points le texte de Rigord (ms. 2017 de la Mazarine). Mais la question de savoir quelle est la valeur de ces additions aux données des chroniqueurs du XIIe siècle, si elles proviennent de sources perdues, ou si elles ne sont que des amplifications de glossateurs très postérieurs, ne me paraît pas encore tranchée. Je pencherais plutôt aujourd'hui pour cette dernière hypothèse. L'appendice 3 est le catalogue des actes de Richard, relatifs à la période de ses voyages en France, en Sicile et en Syrie. Dans le quatrième *excursus,* M. Cartellieri insiste avec raison sur l'inauthenticité des chartes de croisade faisant partie de la collection Courtois, et montre que, de ce fait, il faut rayer de l'histoire certains actes de Philippe-Auguste qui avaient fait illusion à des savants d'esprit très critique. Pour les *textes inédits,* en l'absence de documents vraiment intéressants et pleinement historiques, l'auteur a dû se contenter de citer quelques « exercices de style » relatifs aux événements de la troisième croisade et surtout de sa préparation, et une continuation latine de Guillaume de Tyr qui se trouve dans un manuscrit du British Museum. La récolte

est maigre, mais il était bien difficile d'en faire une plus abondante. Enfin, dans un sixième et dernier appendice, l'auteur recherche la source de ce curieux passage de Leibnitz, où il est dit qu'un captif arabe, Karakusch, indiqua à Philippe-Auguste que le seul moyen de recouvrer Jérusalem était de frapper les musulmans en Égypte; et il montre que cette source n'est autre qu'un érudit du XVIe siècle, Jean Basile Hérold d'Hochstett.

Achille LUCHAIRE.

Abbé H. DUBRULLE. **Cambrai à la fin du moyen âge (XIIIe-XVIes.).** Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Lille. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1904. In-8°, XXXII-457 pages[1].

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Dubrulle d'étudier l'histoire de Cambrai pendant les derniers siècles du moyen âge. Les érudits allemands qui, dans les derniers temps, se sont occupés de la vieille cité impériale, MM. Hoeres (1882), Dieckmeyer (1889) et Reinecke (1896), n'ont envisagé, en effet, que la période pendant laquelle elle conserva avec les empereurs des rapports qui, très fréquents à l'origine, allèrent en s'affaiblissant toujours pour disparaître à peu près complètement après le règne de Frédéric II. Depuis cette époque jusqu'à la conquête par Louis XIV (1677), Cambrai, quoique continuant à relever nominalement de l'Empire, s'est en fait détaché de lui et constitue entre la France et les Pays-Bas un petit état neutre, convoité par ses deux voisins et, depuis le XVe siècle, soumis alternativement au protectorat tantôt de l'un tantôt de l'autre. Pour cette longue phase de l'histoire de la ville, on en était réduit jusqu'ici aux renseignements suspects de Le Carpentier (1574) ou à quelques monographies de valeur diverse sur des points de détail. On saura gré à M. Dubrulle d'avoir comblé cette lacune au moins pour les temps antérieurs au commencement du XVIe siècle.

Il suffit de parcourir la liste de ses sources pour constater avec quel soin il s'est acquitté de ses recherches et quelle abondance de documents inédits les archives du Nord lui ont fournie sur son sujet. Il a divisé celui-ci en deux parties. Un premier livre, intitulé : *la Ville de Cambrai,* décrit la constitution urbaine, les rapports de l'évêque et des chapitres, le commerce et l'industrie, et se termine par une esquisse de la vie communale à la fin du moyen âge. Tout cela, puisé aux archives, fourmille de détails neufs et intéressants. Mais la composition est un peu rapide; on désirerait, sur bien des questions, une description plus fouillée, une mise au point plus rigoureuse, un plan plus ferme et, pour tout dire, une connaissance plus exacte des exigences de l'histoire sociale

1. L'ouvrage n'a été publié qu'en 1905.

et économique. En revanche, le livre second, consacré aux relations de Cambrai avec les puissances voisines jusqu'à la reconnaissance de la neutralité de la ville en 1478, est une contribution précieuse également pour l'histoire de France et pour l'histoire de Belgique. On y lira surtout avec fruit les pages où l'auteur étudie la situation du Cambrésis pendant la première partie de la guerre de Cent ans, Cambrai sous l'influence des ducs de Bourgogne et enfin durant les premiers temps du conflit entre Louis XI et Maximilien d'Autriche.

Ajoutons, pour donner une idée exacte de la valeur du travail de M. Dubrulle, que l'ouvrage se termine par un appendice de 51 pièces justificatives de 1210 à 1507, relatives tant à l'histoire interne de la ville qu'à son histoire politique, et parmi lesquelles se trouvent des documents d'un très vif intérêt[1].

H. Pirenne.

Heinrich Finke. **Vorreformations geschichtliche Forschungen. Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen.** Münster, Aschendorff, 1902. In-8°, xv-296-ccxxii pages.

Au cours de ses recherches si fructueuses sur l'histoire des grands conciles du xve siècle, M. Finke a trouvé dans les riches archives de Barcelone quantité de documents inédits qui lui ont paru de nature à mieux faire connaître cette figure si curieuse de Boniface VIII, à jeter un jour tout nouveau sur la politique de ce pontife si diversement jugé. Il les publie en les faisant précéder de recherches sur quelques épisodes de l'histoire des années 1294-1305. Ces documents sont de la plus haute importance. On doit y signaler en première ligne les rapports des ambassadeurs aragonais auprès de la curie, de 1294 à 1316; ils se suivent presque sans interruption d'année en année et peignent au naturel le caractère du fougueux pontife; presque toutes les grandes affaires traitées durant cette période y sont exposées et jugées au point de vue espagnol. Citons encore les relations de l'élection de Clément V et de celle de Jean XXII. A noter également un ample traité contre la mémoire de Boniface VIII (vers 1308); enfin de longs fragments des écrits politiques d'Arnaud de Villeneuve, avec toute une étude sur la chronologie des œuvres du célèbre médecin.

La première partie du volume (*Forschungen*) renferme diverses dissertations sur quelques points particuliers : une étude sur la jeunesse et le rôle de Boniface VIII avant son élévation au pontificat, un long récit de l'abdication de Célestin V et de l'élection de Boniface, des recherches sur la composition du Sacré-Collège au moment de la lutte

1. La seconde thèse de M. Dubrulle : *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II* (Lille, Giard, 1905), comprend l'analyse de 960 actes tirés des archives du Vatican et la publication in-extenso de neuf documents.

contre les Gaetani et les Colonna ; une étude sur le texte et sur la portée politique de la célèbre bulle *Unam sanctam*. C'est encore un récit des relations entre Boniface VIII et son médecin Arnaud de Villeneuve et une étude critique sur le procès scandaleux fait à la mémoire du pontife. Le dernier chapitre, *d'Anagni à Avignon*, renferme un récit de la mort de Boniface et de la suite jusqu'à l'élévation de Clément V; enfin quelques pages où l'auteur a noté dans les documents anciennement et nouvellement connus les traits qui peignent le mieux cette personnalité troublante. Il y montre comment, de son temps même, Boniface fut moins aimé que craint, mais qu'en résumé, quelque jugement qu'on porte sur sa politique provocante, ce fut un caractère, peu séduisant il est vrai. Au fond, les défauts de l'homme ont contribué à faire juger sévèrement le politique.

Auguste Molinier.

Abel Lefranc. **Les Navigations de Pantagruel. Étude sur la géographie rabelaisienne.** Paris, H. Leclerc, 1905. In-8°, 336 pages et 7 pl.

C'est vraiment une bonne fortune pour les lettres que de voir un esprit aussi subtil que celui de M. Abel Lefranc s'attacher à la recherche du fond de vérité qui règne sous cette trame si fantaisiste en apparence et si étourdissante dont se compose l'œuvre de Rabelais.

Certains auteurs avaient déjà cherché à le faire pour les voyages de Pantagruel : Pierre Margry, dans *les Navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle*, M. Ed. de La Barre-Duparcq, dans un opuscule intitulé : *Rabelais et le pôle nord*, et M. P. Ducrot, auteur de *la Géographie dans Rabelais*. Mais bien des erreurs déparaient ces estimables études.

Le livre de M. Lefranc à la main, on arrive à se convaincre pleinement que Rabelais a traité toutes les questions de navigation presque en professionnel. Sans connaissances spéciales, il n'eût pu décrire comme il l'a fait les navires, leurs agrès, leur outillage, leur chargement, les manœuvres des équipages, les tourmentes et les tempêtes. Tout cela, dans sa bouche, a un tel caractère de vérité qu'on en arrive à se demander s'il n'a pas lui-même exécuté quelque grand voyage.

A cela rien que de très vraisemblable. Rabelais, on le sait, avait longtemps vécu à Fontenay, ville située non loin de la mer, et qui avait des relations journalières avec les ports de la région, et surtout avec la Rochelle, l'une des têtes des grandes navigations du temps. Là il avait connu Alfonse de Saintonge, du pays de Lanternois, habitant, comme l'on sait, au pied de la tour de la Lanterne, et qui devint, cela ne fait aucun doute, le Xénomanès de ses voyages. A Saint-Malo, il avait aussi été l'ami de Cartier, qu'il fait figurer dans ses récits sous le nom de Jamet Brayer ou Brayet, et avait eu des relations avec Robert V albringue, qui est sûrement Roberval. Jacques Cartier, Alfonse de

Saintonge et Roberval sont les grands navigateurs qui, tant appréciés de leur temps, vont, sur la demande de François Ier, explorer le Saint-Laurent et ses abords.

Aussi, d'après M. Lefranc, le récit du second voyage de son héros s'identifie de la façon la plus précise avec les explorations de ces trois illustres marins. On en trouve des exemples frappants dans la détermination de certains noms : le port de Thalasse, devenu Tallart ou le Tallart, de Saint-Malo, comme point de départ, l'île des Démons, l'île des Oiseaux, l'île de Frise, l'île des Alliances et d'autres encore; dans la description de certains animaux, la tarande, notamment, c'est-à-dire le renne; dans la peinture qui nous est faite de la pêche de la baleine et des apprêts de ses produits; dans la rencontre qui a lieu des Peaux-Rouges et des Esquimaux, etc.

Un point curieux à noter est celui de la rencontre faite par les voyageurs rabelaisiens d'un navire, « la nauf *Lanternière,* qui porte à sa poupe l'emblème de la Rochelle », et qui reproduit le récit de Cartier rencontrant un jour dans les eaux du Saint-Laurent un navire de la Rochelle occupé à faire la pêche de la morue.

Et puis le but à atteindre n'est-il pas toujours le même que celui qui hanta l'esprit des trois navigateurs cités plus haut, après tant d'autres, et qui dirigea leurs manœuvres et leurs explorations, la préoccupation de faire de l'Amérique du Nord la pointe avancée du pays de Cattay et l'idée de découvrir le passage qui pouvait y conduire, passage qu'Alfonse croit même avoir aperçu vers le Saguenay. « J'estime, dit en effet Alfonse, que cette mer va à la mer Pacifique ou bien à la mer du Cattay. »

Les récits humoristiques de Rabelais sont, pour ainsi dire, vécus; si l'auteur n'a pas vraisemblablement assisté lui-même à toutes ces pérégrinations, il s'est inspiré pour cela, sans nul doute, des œuvres de Cartier et de la Cosmographie d'Alfonse, cosmographie dont le souvenir même se retrouve dans ses récits.

M. Lefranc signale en outre, pour la première fois, la note curieuse mise en forme de manchette par Jacques Doremet, le plus ancien historien de Saint-Malo, dans son recueil de poésies intitulé *Polymnie* et publié en 1596, note où on lit : « Rabelais vint apprendre de ce Cartier les termes de la marine et du pilotage à Saint-Malo pour en chamarrer ses bouffonnesques lucianismes et impies épicuréismes. » Il y a aussi ce fait caractéristique mis en relief par M. Lefranc, que le voyage d'Alfonse dans le nord de l'Amérique a eu lieu en 1541 et 1542, qu'Alfonse achevait la rédaction de sa Cosmographie en 1544 et que Rabelais a terminé la rédaction du second chapitre de son voyage en 1548.

Jamet Brayer et Xénomanès sont donc incontestablement, pour M. Lefranc, Cartier et Alfonse.

En ce qui concerne le premier voyage, notre auteur exprime l'idée que Rabelais aurait pu s'aider des recherches du même navigateur Alfonse, qui nous décrit un voyage analogue vers le Cattay en doublant le cap de Bonne-Espérance; alors aussi que Xénomanès, du pays

de Lanternois, offre à Gargantua le traité d'*Hydrographie,* qui renferme l'indication de la route à suivre pour gagner le siège de l'oracle, M. Lefranc se demande, et il pourrait bien être dans le vrai, si le traité visé ne serait pas la Cosmographie d'Alfonse-Xénomanès que nous avons publiée. Alfonse, comme nous le disions plus haut, habitait en effet au pied de la tour de la Lanterne, le grand phare d'alors de la Rochelle.

Nous devons une grande reconnaissance à M. Lefranc de nous avoir appris, grâce à sa fine critique, que cette œuvre de Rabelais avait été vécue et que, derrière les allures plaisantes et humoristiques de l'auteur, il y avait toujours à saisir la réalité de faits qui éclairent d'une façon lumineuse la vie publique et privée de ces époques déjà lointaines.

Georges Musset.

Georges Cirot. **Études sur l'historiographie espagnole. Mariana historien.** Bordeaux, Feret; Paris, Fontemoing, 1905. In-8°, XIV-481 pages.

La très consciencieuse et très importante étude que M. Cirot a consacrée à Mariana comble une lacune regrettable. Ni le travail de Pi y Margall, qui sert de préface aux *Obras de Mariana* de la collection de Rivadeneira, ni celui du P. Garzón, destiné à combattre le précédent, ni l'article de M. A. Duméril (*Un publiciste de l'ordre des Jésuites calomnié*) n'avaient épuisé ni même embrassé complètement cette riche matière. Et bien que M. Cirot ait laissé délibérément de côté le théologien et le philosophe pour ne s'attacher qu'à l'historien, on estimera sans doute que la partie laissée dans l'ombre n'enlève rien à l'ampleur et à la précision du portrait.

Voici, d'après l'auteur, le plan adopté : « Dans une première partie, sous la forme de biographie, je passe en revue l'œuvre de Mariana, en insistant sur ceux de ses écrits, édités ou non, qui touchent à l'histoire. Dans une seconde, j'expose la genèse de son *Histoire d'Espagne;* c'est la meilleure manière de se rendre compte de ce qu'il a voulu faire. Dans une troisième, je tâche de dire ce que vaut cette histoire, comme œuvre de science d'abord et ensuite comme œuvre littéraire. » L'ouvrage est complété par une série d'appendices (manuscrits, lettres de Mariana, étude des sources, collation et bibliographie des éditions[1], fac-similés, etc.).

L'auteur nous donne donc tout ce que nous pouvons désirer pour faire ample connaissance avec Mariana. Je crains, toutefois, que le lecteur n'éprouve quelque déception en ce qui concerne la biographie et la per-

1. A propos du t. I (1608) de la *Historia de España*, M. Cirot, décrivant l'exemplaire de la *Nacional* de Madrid, signale que la p. 449 a pour titre courant : *Libro vigesimo quarto* au lieu de *Libro nono* et qu'une erreur analogue se trouve aux p. 451 et suiv. Mon exemplaire de cette même édition porte partout correctement *Libro nono.*

sonne même du célèbre jésuite : les trois pages qui résument les quarante premières années de sa vie ne nous suffisent vraiment pas, et la discrétion de l'auteur s'explique d'autant moins qu'il avait sur la personne de son héros une foule de détails intéressants à nous révéler, ainsi qu'il l'a prouvé lui-même dans divers articles du *Bulletin hispanique*, sur *la Famille de Juan de Mariana*, sur *Mariana jésuite*, etc. Je me hâte d'ajouter que, même sur ce point, l'ouvrage de M. Cirot nous offre des renseignements instructifs qui produiraient tout leur effet s'ils étaient moins éparpillés. C'est ainsi qu'à propos du préambule du *De Rege* et du *De morte et immortalitate*, M. Cirot nous engage à « voir, dans Mariana, quelque chose de ce sentiment de la nature qui devait animer les livres, ou plutôt constituer la philosophie d'un autre théoricien de l'éducation et de la sociologie, J.-J. Rousseau » (p. 91).

Il y aurait plaisir et profit à suivre l'auteur dans l'examen des opuscules et surtout des *Sept traités*, publiés en 1609, mais composés pour la plupart bien avant cette date. L'intérêt de ces œuvres certes n'est pas égal. Le *De adventu Iacobi apostoli Majoris in Hispaniam*, quoique ce sujet devînt un moment la *cuestión batallona*, n'intéresse plus qu'un groupe restreint d'érudits en dehors de l'Espagne; et l'on en peut dire autant du *De ortu et obitu Patrum*, du *Pro editione vulgata*, du *De die mortis Cristi*, avec son appendice *De annis Arabum cum nostris comparatis*, et même du *De morte et immortalitate*, malgré ses aimables hors-d'œuvre et la lumière qu'il jette sur la philosophie morale de Mariana et son christianisme fortement teinté de stoïcisme. Car ce confrère et ce contemporain d'Escobar fut, comme beaucoup des hommes les plus distingués de son temps, un stoïcien. Il n'en est pas de même du *De spectaculis*, du *De monetae mutatione* ni surtout du *De Rege*. Ce n'est pas seulement l'érudit qui apparaît ici : c'est le moraliste, c'est presque le citoyen; l'on sent, à l'âpreté de l'accent, qu'il parle maintenant pour son propre compte.

Les détails externes fournis sur ce fameux libelle du *De Rege* sont abondants et précis. Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est la doctrine en elle-même, c'est la théorie (très vieille au demeurant) de l'assassinat du tyran. Elle fut ici formulée avec une telle force que, lorsque l'attentat de Ravaillac appela l'attention sur elle, Mariana parut seul chargé d'une responsabilité qu'en bonne justice il partage avec bien d'autres. Je ne crois pas excessif de dire qu'au fond, et malgré quelques atténuations d'expression, Mariana est resté fidèle à cette doctrine dans son *Histoire*. Il suffit de rappeler en quels termes il raconte les assassinats de rois dont il a à parler; les mêmes mots s'y retrouvent comme à dessein. A propos, par exemple, du meurtre de Sancho *el Bravo* devant Zamora : « Étrange hardiesse, écrit-il, et malheureuse fin, mais qui répondait bien à ses actions et à sa vie déréglée » (lib. IX, cap. 9). Après le drame de Montiel et l'assassinat de D. Pedro, il s'écrie encore : « *Estraña hazaña!* étrange exploit! Si sa vie fut préjudiciable à l'Espagne, sa mort fut salutaire... *Étrange exemple* qui apprendra aux siècles à venir... que Dieu châtie les excès des rois... » Et

enfin, dans le *Sommaire* de 1589, nous retrouvons la même expression à propos de Jacques Clément : *Fué este atrevimiento muy grande.* On sait (et M. Cirot a définitivement fixé ces dates) que le chapitre VI du livre I a été composé en 1590, imprimé avec le *De Rege* en 1599, et que la phrase *Sic Clemens periit alterum Galliae decus, ut plerisque visum est* disparut des éditions de 1605 et 1611, par conséquent longtemps avant le meurtre de Henri IV et la condamnation par la Sorbonne.

Mais si, pour des raisons qu'il ne dit point, Mariana supprima cette épithète scandaleuse, rien ne permet de penser qu'il ait modifié le fond de sa théorie du tyrannicide. Cette dernière ne suffit pas certes à lui mériter le titre de « républicain » parfois accolé à son nom. Il est certain toutefois que la façon très libre dont il parle de la royauté, du droit divin, de l'absolutisme au moment même où ce dernier atteignait en Espagne son point culminant, les leçons qu'il dégage des événements à l'adresse du monarque, la sympathie à peine déguisée qu'il éprouve pour les soulèvements populaires, la manière dont il met en vedette le mot de « libertés publiques », tout cela, joint à l'énergique gravité de sa parole, contraste singulièrement avec la platitude ordinaire et le ton courtisanesque de la plupart des contemporains.

Bien des lecteurs se sont dit cela après quelques-unes des pages auxquelles nous faisons allusion, mais tous sans doute ont été déconcertés, comme M. A. Duméril, par des contradictions qui paraissent inconciliables. M. Duméril et M. Cirot essaient de les atténuer en rappelant « l'objectivité de l'ouvrage ». « Mariana racontait, il ne dissertait pas; il n'établissait pas la balance des arguments en sens opposé; il se laissait entraîner par un seul point de vue, etc. » Tout en reconnaissant ce que l'explication a de fondé, j'avoue qu'elle ne dissipe pas entièrement mon inquiétude. Ou bien ces idées, dont l'expression pourtant est nette jusqu'à la brutalité, étaient au fond bien flottantes, ou bien, si elles étaient réellement aussi arrêtées qu'elles le paraissent dans les œuvres théoriques, l'auteur les a volontairement adoucies, dissimulées dans l'*Histoire.* Cette thèse peut se soutenir : Mariana a pensé que ce qui pouvait se dire entre théologiens n'était pas bon pour le public et il était obligé, dans une entreprise de vulgarisation, à des ménagements inutiles ailleurs. Qui sait aussi la part qu'il faut faire dans ces « idées républicaines » aux souvenirs du Forum romain, à la tradition, aux modèles classiques? Cette tradition, Mariana l'a fidèlement suivie dans ses discours, auxquels M. Cirot a consacré un chapitre plein de remarques exactes (p. 338-48). Il n'a point renoncé au droit de faire, en style direct et sous le couvert de ses personnages, des *conciones* comme Salluste, Tite-Live ou Tacite. Dans ces discours abondent les réflexions, les maximes, les lieux communs légués par l'antiquité et tombés dans le domaine public. C'était proprement la nourriture des humanistes. Dans quelle mesure y parle-t-il pour son compte personnel, dans quelle mesure imite-t-il? C'est ce qu'il serait aussi intéressant que délicat de préciser.

C'est naturellement à la *Historia de España* que M. Cirot a consacré la plus grande partie de son travail; 125 pages (auxquelles il faut joindre l'*Appendice bibliographique*, p. 452-69) montrent comment l'œuvre fut composée, remaniée, publiée et comment elle se répandit en Espagne et en Europe. On sait que le *De Rebus Hispaniae*, en 20 et 25 livres, fut publié à Tolède en 1592 et 1595, puis, complet en 30 livres, à Mayence en 1605; que l'édition de 1623, la dernière publiée du vivant de l'auteur, contient des additions empruntées aux Fausses Chroniques, additions dont M. Cirot, après Mayans, mais avec plus de précision, fait ressortir le caractère apocryphe (p. 236 et suiv.). La traduction espagnole, terminée dès le mois de juin 1593, parut en 1601 à Tolède. Elle comprenait 30 livres. L'examen comparé du contenu de chaque édition, les questions relatives aux dates de composition et d'impression de chacun des textes, latin et espagnol, donnent lieu à une série de dissertations conduites avec soin qui ont fait la lumière sur ce sujet obscur. Elles montrent, entre autres choses, que la publication de l'*Histoire* en latin fut une très médiocre affaire de librairie, tandis que les éditions espagnoles se multiplièrent rapidement.

M. Cirot consacre un chapitre au « style » de Mariana. Ce style est, selon lui, remarquable par « sa phrase courte », sa « syntaxe extrêmement alerte », son caractère « analytique, son aisance, sa clarté, le naturel, l'absence de toute prétention, de toute affectation ». Des exemples abondants, patiemment détaillés, justifient chacune de ces affirmations; la preuve ne laisse rien à désirer. Et bien que cette minutieuse analyse ne laisse peut-être pas dans l'esprit une idée bien nette du talent de l'écrivain, on lira certainement avec profit ce chapitre très neuf et très personnel.

Non moins originaux et non moins nouveaux sont les chapitres destinés à montrer la valeur « scientifique » de l'œuvre de Mariana. Sans doute cette valeur scientifique est relative. Le point de vue d'où Mariana considère l'histoire est, à peu près, celui des historiens latins, de Tite-Live surtout. Comme ce dernier, « il en transcrit plus qu'il n'en croit »; il raconte, avec une indulgence patriotique et parfois avec une sorte de complaisance d'artiste, les fables et les légendes nationales; il sème son exposition de discours et de lettres, selon la formule; l'histoire chez lui côtoie souvent le roman. Mais il sait à l'occasion remonter aux sources originales, les critiquer, choisir et rejeter. Il raconte bien des fables, mais il n'en est pas dupe.

Telle est cette contribution capitale à l'étude de Mariana, à laquelle elle fait faire un pas décisif. M. Cirot, qui a entrepris une série d'études sur l'historiographie espagnole et qui, en même temps que son *Mariana*, nous donne un volume sur *les Histoires générales d'Espagne entre Alphonse X et Philippe II*, a pris dès à présent par ces deux importants ouvrages une place des plus honorables parmi les hispanisants français.

E. Mérimée.

Joachim ZIMMERMANN. **Das Verfassungprojekt des Grossherzogs Peter Leopold von Toscana.** Heidelberg, C. Winter, 1901. 1 vol. in-8°, 196 pages.

On sait depuis longtemps que le grand-duc de Toscane Pietro-Leopoldo avait eu l'idée, entre autres réformes heureuses, de donner à son État une constitution, et le Dr Potter a publié dès 1825 un mémoire du ministre Gianni relatif à ce projet. Mais on ignorait quelle part revenait dans ce projet, qui du reste ne fut pas mis à exécution, à l'initiative personnelle de son ministre, et en quoi y avait contribué Gianni. On ignorait aussi quelle était exactement la valeur du mémoire de celui-ci, pure théorie spontanément écrite ou mémoire rédigé par ordre dans un but d'utilité pratique immédiate. C'est de ces petits problèmes (d'importance à vrai dire secondaire) et de la question tout entière de la constitution toscane que M. J. Zimmermann a repris l'examen, d'après les documents de l'*Archivio di Stato* de Florence, spécialement ceux de l'*Archivio di Gabinetto* et les papiers Gianni Mannucci.

Après deux courts chapitres (p. 3-13, 13-29) d'introduction sur la Toscane sous les Médicis et sur les Réformes de Pietro-Leopoldo, et un très bref paragraphe (p. 29-32) consacré au portrait de Gianni, il aborde l'étude détaillée de ce projet, en suivant les documents dans leur ordre chronologique : le premier document où apparaissent le souci de cette réforme et la trace des tentatives faites pour réaliser cette idée libérale est le mémoire de Gianni, du 9 mai 1779, sur la formation d'un corps de représentants publics en Toscane (appendice I). Ce mémoire provoqua de nombreuses et ingénieuses observations du souverain qui n'en fut pas pleinement satisfait : Gianni reprit son travail sous plusieurs formes et continua ces essais pendant plus de deux ans, jusqu'au 26 novembre 1781. Sur la rédaction de 1781, plus conforme à ses idées, le grand-duc voulut consulter divers conseillers, Cosimo Amidei, Vernaccini, Francesco Seratti. Ceux-ci ne furent pas tous favorables au projet de Gianni, qui, d'après leurs observations, en fit une seconde rédaction (en avril 1782) et finalement une troisième, le 8 septembre. M. Zimmermann étudie ensuite l'histoire de ce projet pendant les dernières années du gouvernement de Pietro-Leopoldo, les causes qui en empêchèrent la mise à exécution, même quand les débuts de la Révolution poussèrent le grand-duc à s'en occuper de nouveau.

Sur les origines de ce projet, M. Zimmermann n'est pas moins intéressant ni moins original. Il a retrouvé dans l'*Archivio di Stato* deux mémoires anonymes : *Punti diversi sulli Stati* et *Idea sopra il progetto della creazione dei Stati,* qu'il attribue au grand-duc; on y voit se produire très librement des idées philosophiques et sociales assez avancées qui devaient logiquement aboutir à ce plan de constitution. Le grand duc admet comme point de départ que tout membre de la société a un droit égal au bonheur, à la sécurité, à la propriété et à la protection de ces droits. Comme cette protection et le droit de l'assurer par des lois ne peuvent rester dans les mains de tous, ces prérogatives doivent

être volontairement abandonnées par contrat : ce contrat aboutit à diverses formes gouvernementales. La surveillance de ce contrat est une obligation pour tous les citoyens, mais, en pratique, elle est déléguée par les citoyens à des représentants qu'ils investissent de leur autorité. La représentation nationale est donc un droit et une obligation dérivant du droit naturel et du contrat social. — D'où venaient au grand-duc ces idées ou du moins la largeur de vues suffisante pour qu'on pût les développer devant lui? M. Zimmermann répond : de Pompeo Neri, qui fut le fauteur et l'instigateur des réformes, et de l'influence du *Bill of Rights* américain, traduit en français en 1778 : on trouve en effet dans ces deux *Mémoires* et le *Bill* des ressemblances très frappantes et même des expressions identiques.

Le mémoire de M. Zimmermann, qui a reproduit en appendice les principaux documents sur cette entreprise avortée de constitution (p. 191-194), est donc une très utile contribution à l'histoire de l'Italie du XVIIIe siècle et de ses princes réformistes.

L.-G. Pélissier.

Ralph C. H. Catterall. **The second bank of the United States.** Vol. II. Chicago, University press, 1903. In-8°, XIV-538 pages. (Decennial publications of the University of Chicago, 2e série.)

Cette histoire de la seconde banque fédérale, qui a duré de 1814 à 1834, est écrite directement d'après les sources contemporaines, — documents officiels et rapports des Congrès, arrêts de justice, brochures et journaux, — et la correspondance inédite du président de la Banque, N. Biddle. C'est un travail précis, solide, clair, comme les Américains savent en écrire quand ils traitent une matière économique. Les faits sont exposés dans l'ordre chronologique depuis la fondation de la Banque jusqu'à la destruction. Puis vient la description du mécanisme et des opérations de la Banque et de son rôle dans le gouvernement des États-Unis. Les treize appendices (p. 479 à 513) donnent les règlements, l'acte de fondation de la Banque, les statistiques des opérations (émission de billets, taux, circulation, dépôts).

L'auteur ne cache pas ses impressions personnelles sur la politique suivie à l'égard de la Banque au début par le parti républicain, plus tard par Jackson; il la déclare détestable. La Banque, créée pendant la grande crise de la guerre contre l'Angleterre, en 1814, a végété dans les premières années parce que le président, Jones, nommé par le gouvernement républicain, laissait les succursales opérer dans les États, sans limites de capital. Ce fédéralisme dans les opérations d'escompte se soldait par des pertes imprévues. On n'arrivait pas à établir un papier d'une valeur uniforme dans toute l'Union. Ce régime aboutit à une crise en 1818-1819. La Banque s'en tira en sacrifiant son président, mais elle resta impopulaire, surtout auprès des colons de l'Ouest. Le nouveau président, Cheves, la comparait à « un navire sans gouver-

nail ni voiles, à court de provisions, sur une mer en tempête, loin de terre ». Elle n'avait presque plus de numéraire. Cheves la sauva en cessant les opérations dans l'Ouest et le Sud, puis en fixant un capital limité à chaque succursale; et, malgré l'opposition que lui firent quelques États du Sud et la Pensylvanie, quand il se retira en 1823, le danger était conjuré.

Son successeur Biddle, qui resta président jusqu'à la fin, fit de la Banque une institution prospère. La partie la plus neuve du livre de M. Catterall (chap. v à vii) est la description des procédés de Biddle d'après ses papiers inédits. Son système consista à restreindre les opérations de banque dans l'intérieur du pays où les ressources manquaient encore et à concentrer l'action sur les grandes villes de l'Est, surtout New-York. Il put augmenter l'émission des billets (de 4,432,000 dollars en 1823 à 9,616,000 en 1826), accroître la somme des escomptes et porter le capital de 44 millions à 51 (en 1828). Il cherchait à procurer au pays une circulation stable en obligeant les banques locales à racheter leurs billets en numéraire dès qu'il les voyait augmenter à l'excès leurs opérations. Il ne faisait de prêts qu'à court terme et sur de bons effets de commerce et refusait de prêter même à des amis ou à des hommes politiques. Il diminua les fraudes en augmentant le personnel de surveillance. Il reconstitua le fonds de réserve, ce qui permit à la Banque de traverser la crise de 1825.

L'accroissement d'activité économique de 1828 à 1831, produit par la création du canal de l'Érié et de la navigation à vapeur sur le Mississipi, réagit sur la Banque; le capital monta à 70 millions de dollars et le chiffre d'opérations doubla. L'accroissement se produisit surtout dans le sud et l'ouest; mais les prêts n'étaient garantis que par des terres dont la valeur dépendait des hasards de la récolte du coton, comme le prouva la crise de 1832, où la Banque fut compromise par des prêts à trop long terme.

La suppression de la Banque eut pour cause, non des motifs économiques, mais l'arrivée au pouvoir du nouveau parti démocratique de Jackson, hostile à toute banque fédérale pour des motifs politiques. Elle eut contre elle les partisans des « droits des États » qui la déclaraient contraire à la constitution; elle choquait le sentiment populaire; dans les États de l'Ouest, on l'accusait de rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Le conflit commença dès la fin de 1827 à la Chambre des représentants; il devint aigu en 1829 avec le premier message de Jackson, naïvement ennemi de toute banque privilégiée. Biddle essaya en vain de convertir Jackson qui opposa son veto au renouvellement de la Charte. La Banque fut battue à l'élection de 1832 avec le parti qui le soutenait.

On reprocha à la Banque d'acheter l'appui des représentants et des législateurs (on peut voir, p. 251 et suiv., dans quelle mesure le reproche était fondé) et de favoriser les amis du président. La dépression de 1833 et la panique qui la suivit (figurée p. 323 par un diagramme) montrèrent la force de la Banque, puisque les billets ne baissèrent pas;

le parti hostile à Jackson en profita pour prendre l'offensive au Congrès. Mais il se heurta à la majorité « démocratique » de la chambre des représentants qui refusa de renouveler la Charte; les élections de 1834 achevèrent la déroute des partisans de la Banque.

Ch. Seignobos.

Ed. Driault. **La Politique orientale de Napoléon. Sébastiani et Gardane (1806-1808).** Paris, Alcan, 1904. In-8°, 410 pages.

M. Driault a tenté à son tour d'arracher à Napoléon son secret. Pour lui, comme pour M. Bourgeois, Napoléon aurait eu les yeux fixés sur l'Orient, mais il n'aurait pas voulu *partager* l'empire ottoman, il aurait désiré l'englober, d'une façon ou d'une autre, dans son immense empire. Empereur d'Occident, il ambitionnait de devenir en même temps empereur d'Orient, et, sur le chemin de Byzance, dont il voulait faire une de ses capitales, il se proposait d'arrêter la « barbarie » russe bien plutôt que de la servir. Hypothèse séduisante, qui s'accorde avec ce que nous savons de Napoléon, avec ce que M. Driault nous en apprend.

M. Driault concentre notre attention sur les années 1806 à 1808 : c'est le moment où Napoléon a pu se croire plus près qu'il ne l'avait jamais été de réaliser son rêve oriental, le moment aussi où il a vu surgir de tous côtés les obstacles qui devaient l'empêcher de le réaliser.

Entre la France et la Sublime-Porte, le traité de Paris avait ramené la paix; la victoire d'Austerlitz fit renaître, sinon l'amitié, du moins les témoignages, de la part du sultan, d'une vive amitié. Napoléon et le sultan Sélim avaient, en ce moment, un ennemi commun, le tsar Alexandre Ier, qui n'avait pas abandonné le grand projet de Catherine II et voulait retirer du traité de Koutchouk-Kaïnardji tous les effets qu'il contenait en germe. C'est dans ces conditions que le général Sébastiani, déjà deux fois chargé de missions en Orient, partit pour l'ambassade de Constantinople; il devait réaliser, en ce qui concernait la Sublime-Porte, ce programme tracé de la main de Napoléon : « Triple alliance de Moi, Porte et Perse contre la Russie. »

Grâce aux efforts de Sébastiani, grâce surtout à la marche victorieuse de Napoléon en Pologne, la Sublime-Porte se décida à déclarer la guerre à la Russie. Après avoir vainement tenté de l'arrêter par la diplomatie, les Anglais voulurent frapper un grand coup d'intimidation. Ils franchirent les Dardanelles et vinrent mouiller, le 20 février 1807, en face de Constantinople. Sébastiani crut la partie perdue : le sultan était faible, la capitale sans défense. L'excès des prétentions anglaises le servit : il insista auprès de Sélim et le décida à résister. Tandis que les ministres turcs négociaient pour gagner du temps, Sébastiani organisa la défense, hérissa la côte de canons. Le 2 mars, les Anglais durent se replier et se détournèrent sur l'Égypte.

Le sultan adhéra au blocus continental, mais refusa l'envoi d'un corps d'armée proposé par Napoléon. Livrée à ses propres forces, l'ar-

mée turque resta inactive. Napoléon, à Finkenstein, n'obtint pas de l'ambassadeur turc l'alliance offensive qu'il demandait contre la Russie et l'Angleterre. Il réussit, par contre, à s'attacher plus étroitement la Perse.

Lorsque se produisit, dans la politique impériale, l'apparent revirement de Tilsit, une insurrection des janissaires et des yamaks venait de remplacer Sélim par Mustapha IV. Napoléon en prit texte pour laisser entendre à Alexandre que ses dispositions changeaient complètement à l'égard de la Sublime-Porte, et, afin d'obtenir son alliance contre l'Angleterre, il fit briller à ses yeux le mirage séduisant d'un partage de l'empire ottoman. Il prit même l'engagement oral de fermer les yeux sur l'occupation de la Moldo-Valachie. Mais, lorsque l'ambassadeur russe à Paris, M. de Tolstoï, fut chargé de demander l'autorisation de conserver ces deux provinces, Napoléon demanda la Silésie. Comme le tsar s'y refusait, s'impatientait, Napoléon lui adressa la lettre fameuse du 2 février 1808, destinée, suivant M. Driault, à entretenir le tsar dans ses espérances, sans lui donner de satisfactions précises, à attirer ses regards vers Stockholm, puis vers l'Euphrate, vers les Indes, pour détourner son attention de la Silésie ou de la Moldo-Valachie.

Tandis qu'Alexandre s'impatientait de la lenteur de Napoléon à lui donner sa part des terres ottomanes, la Sublime-Porte, de son côté, s'inquiétait de ne pas recevoir l'assurance de son intégrité. L'occupation, par les Français, des Sept-Iles et des bouches de Cattaro créait de nouvelles difficultés et excitait, de la part de la Sublime-Porte, de nouvelles craintes; quand l'ambassadeur demanda le passage, sur territoire turc, d'un corps de troupes françaises pour secourir Corfou, beaucoup de Musulmans y virent le prélude d'une invasion française. Sébastiani demanda et obtint son rappel.

Mais de l'entente franco-russe naquirent bientôt des difficultés : le schah de Perse Feth-Ali comptait sur la France pour recouvrer la Géorgie, et la Russie, de son côté, n'entendait pas faire ce sacrifice à son alliée de Tilsit, qui, d'ailleurs, ne le lui demandait pas. Le général Gardane, qui avait été envoyé à Téhéran, obtint pour la Perse un armistice d'un an que le tsar refusa de ratifier. Les Russes recommencèrent les hostilités, et, tandis qu'ils avançaient, menaçants, dans le nord, les Anglais croisaient dans les eaux du golfe Persique, la bouche pleine de bonnes paroles et les mains de présents. Gardane parvint pendant quelque temps à empêcher le schah de les admettre à Téhéran; mais il ne recevait pas de nouvelles de France, et il lui fut à la longue impossible de maintenir Feth-Ali dans cette résolution. Il dut quitter Téhéran, estimant que sa dignité ne lui permettait pas d'y rencontrer le représentant de l'Angleterre. Jouanin et de Nerciat, qu'il avait laissés en arrière, durent partir à leur tour, et, peu après, Feth-Ali signait avec l'Angleterre un traité d'alliance. Napoléon se montra inutilement mécontent du départ de Gardane; la route de l'Inde se fermait devant lui.

Il était, d'autre part, retenu par les événements d'Espagne. A l'entrevue d'Erfurt, il abandonna à la Russie la Moldo-Valachie; mais cette clause devait être tenue secrète, et, d'un commun accord, les deux empereurs ajournèrent le partage de l'empire ottoman.

Cet empire passait encore par une crise grave. En juillet 1808, une révolution remplaçait Mustapha IV par Mahmoud II; en novembre, l'émeute grondait de nouveau à Constantinople, et si Mahmoud, dernier rejeton de la famille d'Othman, restait sur le trône, il devait sacrifier aux janissaires ses projets de réformes. C'était un échec pour l'influence française, qui, par la force des choses, paraissait s'identifier avec les tentatives de réformes dans l'empire turc. Le 5 janvier 1809, la Turquie signait avec l'Angleterre la paix des Dardanelles, « première et grave brèche dans le système du blocus continental ».

Napoléon aurait voulu être à la fois l'allié de ces trois ennemis irréconciliables, le Turc, le Russe et le Persan; il s'était aliéné la Turquie et la Perse en se rapprochant de la Russie, et la campagne de 1809 avait prouvé que ce rapprochement n'était pas de l'amitié. A la fin de la même année, Napoléon agrandissait vainement son empire dans la péninsule balkanique; d'autres soins allaient l'occuper jusqu'à la fin de sa carrière et l'empêcher de reprendre ses projets sur l'Orient.

Telle est, autant qu'une brève analyse en peut donner une idée, la substance du nouvel ouvrage de M. Driault. A l'appui de ses dires, l'auteur a placé, en tête de son livre, une bibliographie qui échappe à la monotonie habituelle des énumérations de sources. Parmi ces sources, abondantes et sûres, il en est une que nous regrettons de ne pas voir citée. Il se trouve, dans les armoires du ministère des Affaires étrangères, quelque chose comme soixante-quinze cartons renfermant la correspondance des consuls français en Orient pendant la période napoléonienne. Avec les rapports des consuls, souvent de médiocre intérêt, se trouvent des documents de plus grande importance pour l'histoire générale, en particulier les instructions que les consuls recevaient de France. Peut-être l'étude de ces documents ne fera-t-elle que confirmer l'hypothèse à laquelle M. Driault est arrivé, peut-être la modifiera-t-elle plus ou moins, fera-t-elle croire, par exemple, qu'à la gloire des empereurs romains, Napoléon ambitionnait, d'une façon plus constante qu'on ne pourrait le croire, d'ajouter celle d'Alexandre le Grand, et qu'il voyait dans Constantinople non seulement la capitale de l'empire d'Orient, mais la porte de l'Asie. Cette étude, en tout cas, sera longue, et nous pouvons nous féliciter, en un sens, que M. Driault ne l'ait pas entreprise, car elle aurait retardé pour nous, d'une ou de plusieurs années, le plaisir de lire ces pages si vivantes, qui sont pour le moment le guide le plus sûr et le plus clair au milieu des complications et des obscurités de la politique orientale de Napoléon.

R. de Félice.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. (École française de Rome.) T. XXVI, 1906, fasc. 3-4, mai-août. — E. Albertini. L'inscription de Claude sur la Porte Majeure et deux passages de Frontin (tente d'expliquer les contradictions de ces deux groupes de textes au sujet des aqueducs de Claude). — L. Celier. Alexandre VI et ses enfants en 1493 (publie d'après l'original une bulle inédite par laquelle Alexandre VI adopte César Borgia, fils de Vanozza de' Catanei, « dont il a lui-même, étant déjà revêtu de la dignité cardinalice, procréé Jean de Borgia, duc de Gandie », et étudie d'après cette bulle les origines et la composition de la famille d'Alexandre VI). — D. Serruys. Autour d'un fragment de Philippe de Side. — P. Boudreaux. Notes sur quelques manuscrits des bibliothèques de Rome (publie un lexique inédit des institutions athéniennes). = Fasc. 5, sept.-déc. J. Carcopino. L'inscription d'Aïn-el-Djemala; contribution à l'histoire des *saltus* africains et du colonat partiaire (voir ci-dessus, p. 334). — J. Fraikin. La nonclature de France de la délivrance de Clément VII à sa mort (préface du t. II des *Nonciatures de Clément VII* publié par M. F.). — L. D[uchesne]. Rectification (réponse à M. Crivelluci sur la question des évêchés détruits par les Lombards).

2. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. T. VIII, n° 2. Novembre 1906. — Ph. Sagnac. Étude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791 (d'après les statistiques officielles dressées en exécution du décret du 12 mars 1791, avec une carte). — P. Muret. La question des alliances en 1869 et 1870 d'après des publications récentes (fait ressortir notamment les contradictions qu'il y a entre la thèse de M. E. Ollivier et celle de M. E. Bourgeois sur les rapports de la France, de l'Autriche et de l'Italie à la veille de la guerre de 1870). = Comptes-rendus : *H. Thirion.* Madame de Prie (partial et peu critique). — *A. Lasserre.* La participation collective des femmes à la Révolution française; les antécédents du féminisme (pas toujours au courant). = Décembre. J.-E. Driault. Napoléon et la paix en 1813, à propos du dernier volume d'Albert Sorel (examine la théorie de Sorel suivant laquelle, au lendemain de la retraite de Russie, l' « Europe » posa aussitôt la question des « anciennes limites ». Cette théorie lui paraît très discutable. « La guerre qui ravagea l'Europe de 1803 à 1815 fut autre chose qu'une *guerre de limites* »). — V. Pinot. Les physiocrates et la Chine au xviiie siècle (d'après le *Despotisme de la Chine* de Quesnay). = Comptes-rendus : *E. Pionnier.* Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun, 1789-1795 (quelques imperfections).

— *S. Charléty*. Département du Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux (méthode peu satisfaisante).

3. — **La Révolution française.** 1906, décembre. — F. Braesch. Nouveaux documents sur les sections et sur le club des Cordeliers (analyse un important recueil de pièces originales et de copies réunies par Barthélemy Saint-Hilaire et retrouvées par M. Chambon dans la bibliothèque Victor Cousin). — A. Aulard. Taine, historien de la Révolution française (la seconde étape de la conquête jacobine; suite et fin dans ce numéro et au suivant). — H. Poulet. L'administration centrale du département de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures (suite dans ce numéro et au suivant : 22 sept. 1792-9 févr. 1798). — Ch. Schmidt. La question des sous-préfets en 1810. Un mémoire de Lezay-Marnésia (préfet de Coblence, critiquant l'institution des sous-préfets « cloués dans leur bureau », au lieu qu'il faudrait des fonctionnaires « ambulants »). = 1907, janvier. R. Doucet. Les papiers de Piorry (représentant de la Vienne à l'Assemblée législative et à la Convention). — J. Merlant. Sénancour et la réforme sociale (d'après les *Rêveries* de 1799). — Impressions du curé de Lavaufranche sur la première année de la Révolution.

4. — **La Révolution de 1848.** T. III, 1906, juillet-août. — H. Moisset. Notes sur Lassalle et la Révolution de 1848 (d'après les lettres de Lassalle et le *Lassalle* de Oncken). — H. Salomon. Souvenirs de la campagne présidentielle en 1848 (une brochure de Bersot et une chanson inédite). — A. de Vaulabelle. Notes sur le coup d'État du 2 décembre 1851. — Documents relatifs à Charles Buvignier (suite). — Lettres de M. Benoît Champy à Bixio (1848-1849). = Sept.-oct. G. Gallavresi. Les Français à Milan, à la veille de la capitulation du 5 août 1848 (quatre lettres du comte de Reiset et une du duc de Dino). — Documents sur l'évolution de Léon Faucher, 1848-49 (extraits des papiers de Faucher). — A. Crémieux et G. Génique. La question électorale en mars 1848 (d'après les pétitions relatives au suffrage universel; fin en nov.-déc.). — H. Monin. Un anniversaire de la révolution de février à Londres, 24 févr. 1869. = Nov.-déc. Jeanjean. « L'éternel révolté » (extrait d'un livre sur Barbès). — L. Guyon. Un journaliste de 1848 : Philippe Faure. — Gossez. Projet sur la crise industrielle de 1848 à Rouen (publie un projet d'A. Peynaud, filateur dans l'Eure).

5. — **Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée.** 1906, juillet. — Les opérations militaires sur la Sambre en 1794 (fin). — La campagne de 1800 en Allemagne (les projets de Moreau; la bataille de Stockach). — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons (l'armée française le 31 août; mouvements des armées allemandes; combat de Bazeilles). = Août. Les préliminaires de la guerre de la Succession d'Autriche (les instigateurs de la guerre; avec des documents inédits). — La campagne de 1800 en Allemagne (la bataille

d'Engen). — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons; 4e partie : Sedan. = Septembre. Les préliminaires de la guerre de la Succession d'Autriche (suite : Belle-Isle à Nymphenbourg et à Versailles, mai-juillet 1741). — La bataille d'Aboukir, 25 juillet 1799 (chapitre emprunté au t. V de l'*Expédition d'Égypte* par M. de La Jonquière). — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons; Sedan (le général Ducrot nommé commandant en chef, puis obligé de céder le commandement à Wimpffen. Les opérations jusque vers midi). = Octobre. La campagne de 1800 à l'armée des Grisons (organisation de l'armée; entrée en Valteline). — La campagne de 1805 en Allemagne; 5e partie : Saint-Pœlten et Krems (suite dans ce fascicule et dans les deux suivants). — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons; Sedan (bataille sur le front du 7e corps jusqu'à midi environ). = Novembre. La campagne de 1800 à l'armée des Grisons (suite; secours demandés par Macdonald, passage du Splügen). — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons; Sedan (suite; la bataille sur la haute Givonne; les combats au calvaire d'Illy; fin de la bataille sur le front du 7e corps). = Décembre. La campagne de 1800 à l'armée des Grisons (suite; occupation de la Valteline; premier combat de Tonal). — La guerre de 1870-1871; Sedan (suite : fin de la bataille sur le front des 7e, 1er et 12e corps).

6. — **Nouvelle revue historique de droit français et étranger.** 1906, septembre-octobre. — L. Beauchet. Loi d'Upland (suite : des causes concernant la vente). — A. Giffard. Études sur les sources du droit coutumier aux xive et xve siècles (suite : les « coutumes notoires », les « Décisions de J. de Marès » et leurs sources). — O. Martin. Le manuscrit Vatican 4790 et le Grand Coutumier de Jacques d'Ableiges (comparaison de ce dernier avec le ms. franç. de la Bibl. nat. 10816, qui paraît contenir la copie la plus fidèle du Grand Coutumier). — E. Champeaux. La compilation de Bouhier et les coutumiers bourguignons du xive siècle (suite : sources de chacun des articles de la compilation de Bouhier). = Novembre-décembre. E. Cuq. La propriété foncière en Chaldée d'après les pierres-limites (koudourrous) du Musée du Louvre. — Ch. Appleton. L'obligation de transférer la propriété dans la vente romaine. Fr. 16 D. De cond. causa data XII, 4 (le texte a été altéré par une faute de copiste; il devient limpide une fois la faute corrigée). — E. Champeaux. Le coutumier bourguignon de Montpellier (publie deux coutumiers du xive siècle). — Mispoulet. Un nouveau document sur les *saltus* impériaux d'Afrique (publié par J. Carcopino dans les *Mélanges* de l'École de Rome).

7. — **Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence en France et à l'étranger.** 1906, juillet-août. — Séfériadès. Étude sur la proclamation annuelle de l'archonte éponyme à Athènes (cette proclamation n'a rien à voir avec les questions de propriété; ce n'était « qu'une déclaration politique inspirée à Solon par la crainte de l'avidité qui aurait pu conduire à la tyrannie »). — J. Acher.

Origines de la communauté conjugale (critique de Ch. Lefebvre, *le Droit des gens mariés*, 1er fasc.). = Compte-rendu : *E. Meynial*. Quelques réflexions sur l'histoire de la noblesse romaine. = Sept.-oct. Th. Ducrocq. Complément à la légende du coq dit gaulois usurpant le revers de nos nouvelles monnaies d'or. — G. Platon. Le droit public égyptien sous la domination grecque et sous la domination romaine (d'après le livre de M. Wilken; suite; fin en nov.). — J. Lefort. La Faculté de droit de Toulouse du XIIIe au XVIIIe siècle (à propos de A. Deloume, *Faculté de droit de Toulouse fondée en 1229; centenaire de la réorganisation de 1805*). = Compte-rendu : *Gomel*. Histoire financière et législative de la Convention; t. II, 1793-1795 (excellent).

8. — **Revue de l'histoire des religions**. T. LIV, n° 2, septembre-octobre 1906. — M. Revon. Le shinntoïsme (suite). — A. Lods. Le panbabylonisme de M. Jeremias (examen de M. Jeremias, *Das Alte Testament im Lichte des Alten Orients*). = Comptes-rendus : *L. H. Jordan*. Comparative religion, its genesis and growth. — *K. Marti*. Die Religion des Alten Testaments unter den Religionen des vorderen Orients (remarquable). — *H. Winckler*. Religionsgeschichtler und geschichtlicher Orient. — *E. Dujardin*. La source du fleuve chrétien. Le judaïsme (admet la théorie de M. Vernes sur la composition tardive et purement imaginative de l'Ancien Testament; le livre de M. D. ne repose par suite lui-même sur aucun fondement solide). — *Edmunds*. Buddhist and christian gospels; 3e éd. — *W. Soltau*. Das Fortleben des Heidentums in der altchristlichen Kirche (important). — *K. Furrer*. Das Leben Jesu Christi; 2e éd. (intéressant). — *A. Schweitzer*. Von Reimarus zu Wrede. Eine Geschichte der Leben-Jesu-Forschung (important, mais manque d'impartialité). — *H. v. Soden*. The history of early christian litterature. The writings of the New Testament. — Die christliche Religion mit Einschluss der Israelitisch-Jüdischen Religion (très important). — *O. Pfleiderer*. Die Entstehung des Christentums (excellente synthèse).

9. — **Bulletin de littérature ecclésiastique**. 1906, juillet. — F. Cavallera. Le schisme d'Antioche (maintient contre L. Saltet l'authenticité de l'homélie *in Lazarum* et répond aux autres objections du même critique). — L. Saltet. Une prétendue homélie d'Eustathe (réponse à l'article précédent). = Octobre-novembre. A. Wilmart. Les « tractatus » sur le Cantique attribués à Grégoire d'Elvire. — L. Saltet. Fraudes littéraires des schismatiques luciférien aux IVe et Ve siècles (le parti de Lucifer de Calaris a fabriqué deux fausses lettres de saint Athanase et le « de Trinitate » attribué à cet auteur). = Décembre. P. Batiffol. L'édit de Calliste d'après une controverse récente (maintient contre M. Esser que le pape Calliste a institué une discipline nouvelle en revendiquant pour l'évêque d'un siège tel que Rome le droit de réconcilier, après pénitence, des pécheurs coupables de fautes contre le sixième commandement). = Compte-rendu : *Gui-*

gnebert. Manuel d'histoire ancienne du christianisme (livre d'un autodidacte mal informé et peu apte à comprendre les questions bibliques).

10. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1904, novembre-décembre. — H. Patry et H. Clouzot. Notes inédites sur le père d'Agrippa d'Aubigné et sur son fils Constant. — R. Rodière. Anciennes familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil (documents annotés, 1562-1677). — J. Calmette. Un protestant de Montpellier réfugié à Londres en 1690 (trois lettres). — N. Weiss et A. Lods. La liberté des cultes sous la Révolution (documents concernant Caen, 1793; la Haute-Vienne et Paris, 1791). = 1905, janvier-février. Bourilly. La révocation de l'édit de Nantes à Marseille (utilise et publie en partie un dossier des archives municipales de Marseille). — N. W. Abrégé de l'histoire de l'origine, de la sortie de France et de la vie d'Alexandre Savois écrite par lui-même (souvenirs d'un protestant qui s'enfuit de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes). = Mars-avril. Dannreuther. Le budget de l'instruction publique et des cultes de la principauté de Sedan en 1640-1641 (édition). — D. Benoit. Mesures de Louis XIV relatives au baptême des enfants protestants de Montauban deux ans avant la Révocation. — A. Mailhet. Un discours patriotique de Daniel Armand, prédicant du Désert, 14 juillet 1791. — Lévy-Schneider. Le « Tableau des hommes illustres » de la Cabale de Calvin dans le Languedoc par un converti de la religion catholique (analyse d'un poème satirique de 1662-1663). — A. de Cazenove. Un médaillon de Calvin (inédit?). — E. Arnaud. Bibliographie huguenote rétrospective (Dauphiné, Provence, Orange, Vivarais). = Mai-juin. Ch. Bost. Comment les protestants du Pompidou défendirent leur temple, 1684. — E. Belle. Hugues Sambin et la Réforme à Dijon. — N. W. Une lettre inédite de Coligny, 14 avril 1562. — F. de Grenier de Latour. Avertissement à l'assemblée du clergé de 1615. — N. Weiss. En Bresse après la Révocation, 1691-1704. — A. de Cazenove. Un portrait de Bâville (peint vers 1700; au musée de Montpellier). — Van Bever. Bibliographie d'Agrippa d'Aubigné (manuscrits, éditions, livres). = Juillet-août. M. de Richemond. André Rivet et Guillaume Rivet de Champvernon (xvie-xviie siècles). — N. Weiss. Aperçu de la Révocation de l'édit de Nantes en Poitou, 1660-1686. — Th. Maillard. Les assemblées du Désert dans la forêt de l'Hermitain et sur ses confins. — Fonbrune-Berbineau. Poitevins condamnés aux travaux forcés pour religion après la Révocation (liste alphabétique). = Septembre-octobre. H. Prentout. L'Université de Caen et les registres des pasteurs, 1560-1568. — Ch. Comte. Un portrait peu connu de Calvin par Pierre Woeiriot, 1566. — N. W. Une lettre de Th. de Bèze à Renée de Ferrare, 17 décembre 1568. = Novembre-décembre. J. Pannier. Une femme de qualité au milieu du xviie siècle d'après le livre de raison de Marguerite Mercier, 1560-1661. — H. Aubert. La conversion de Th. de Bèze à la Réforme;

Th. de Bèze et sa famille. — H. Lehr et M. de Richemond. Les abjurations de la Couarde (île de Ré), 1685-1686, et de la famille Renaudin à Saint-Pierre-d'Oléron. = 1906, janvier-février. E. Arnaud. Un procureur du roi à poigne à Montélimar en 1685. — A. de Cazenove. Poésies et complaintes huguenotes. — H. Hauser. Un prêche à Dijon en 1561. — Falgairolle. Mariages de pasteurs célébrés ou publiés à Nîmes de 1623 à 1685 (fin en mars-avril). — J. Pannier. La bibliothèque de l'Église réformée de Paris de 1626 à 1664 (catalogue). — Dannreuther. Un faux portrait de Calvin. = Mars-avril. Ch. Garrisson. A propos de Jean de Labadie (liste de ses œuvres et des pamphlets écrits contre lui). — N. W. Un hérétique luthérien à Dijon en 1529 (document). — Dannreuther. Un maître d'école huguenot à Bar-le-Duc au xviie siècle. — Falgairolle. Décès de pasteurs arrivés à Nîmes de 1600 à 1685. — H. Lehr. Officiers protestants nouveaux convertis : le capitaine et le lieutenant Gentillot (lettres de 1679-1704). — N. Weiss. Bâville et Vivens (1687). — Griselle. Louis XIV et Jurieu, d'après une lettre inédite de ce dernier, 4 avril 1689. = Mai-juin. Ch. Martin. De la genèse des doctrines religieuses de John Knox. — Bourrilly. Deux nouvelles lettres de Jean Sleidan, 12 mars 1546-10 novembre 1550. — Fonbrune-Berbineau. Une lettre de Jacques de Julien, 1690. — Ch. Bost. La séparation des églises et de l'État à Aulas (Gard) en 1796. = Juillet-août. N. Weiss. Un des premiers pasteurs de Charenton : Pierre Dumoulin, 1568-1658. = Septembre-octobre. A. Mailhet. Le voyage de Calvin à Valence; une histoire et une tradition. — Ch. Bost. La persécution dans le diocèse de Mende d'octobre 1685 à mars 1688 (publie un compte du juge royal de Marvéjols). — Bourrilly. Les protestants à Marseille au xviiie siècle; notes et documents (suite en nov.). — Ch. Bost. A Lyon en 1766 (deux libelles contre un prêtre catholique). = Nov.-déc. N. W. L'édit de Nantes et le temple de Poitiers, 1599. — Fonbrune-Berbineau. Louis XIV et le protecteur des forçats pour la foi Benoît Calandrini, 1704. — G. Tournier. La réorganisation de l'église réformée de Mazamet (1796-1799). — Ch. Schnetzler. Le Refuge à Bienne, d'après quelques documents inédits (tirés des procès-verbaux du conseil de la ville de Bienne). — J. Pannier. Un texte inédit sur la législation révolutionnaire concernant les biens des religionnaires fugitifs (an VI).

11. — Journal des Savants. 1906, décembre. — A. Thomas. Jaques d'Armagnac bibliophile; notes et documents complémentaires (signale quelques manuscrits ayant appartenu à « Jaques », non relevés par M. Delisle). — S. Charléty. Le premier ministère de Louis XVIII (d'après la *Correspondance du comte de Jaucourt avec Talleyrand*). — R. Cagnat. Un règlement minier sous l'Empire romain (reproduction plus exacte de cette inscription publiée dans le cahier d'août). = 1907, janvier. A. Hauvette. La politique d'Aristophane (d'après M. Croiset, *Aristophane et les partis à Athènes*). — G. Fagniez. Marie

de Médicis (d'après Batiffol, *la Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*). — R. Dussaud. Le dieu phénicien Echmoun (d'après Baudissin, *Der phönische Gott Esmun* et *Esmun-Asklepios*).

12. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1906, 3 décembre. — *H. Hartleben.* Champollion, sein Leben und sein Werk (excellent). — *A. Jacoby.* Das geographische Mosaik von Madaba, die ælteste Karte des Heiligen Landes (copieux commentaire. Cette carte de la Terre sainte est figurée sur le pavement d'une église au fond du pays de Moab. Le lieu est voisin de celui d'où Moïse a contemplé la Terre promise, et c'est sans doute pour fixer ce souvenir qu'on a construit la mosaïque). — *C. Pottier.* Musée du Louvre. Catalogue des vases antiques de terre cuite. 3e partie : l'école attique. — *Martin Bang.* Die Germanen im römischen Dienst (bon). = 10 décembre. *Ad. Bauer.* Die Chronik des Hyppolytos im Matrit. Græcus 121 (excellente édition d'une chronique médiocre, mais dont on ne connaissait pas encore le commencement. La fin de la chronique se place en 234-235, dernière année de Septime-Sévère). — *A. Berendts.* Die Zeugnisse vom Christentum im Slavischen *De bello judaico* des Josephus (curieux). — *M. Roustan.* Les philosophes et la société française au XVIIIe siècle (intéressant, mais superficiel). — *René Viviani.* La Restauration, 1814-1830 (grandiloquent, superficiel et incomplet). — *E. Fournière.* Le règne de Louis-Philippe, 1830-1848 (étudié avec soin, souvent d'après les sources directes; beaucoup de renseignements précis et utiles. L'auteur s'est trop asservi à l'ordre chronologique; son récit manque d'art). — *F. Canonge.* Guerre de 1870-71 (excellent). = 17 décembre. Die syrische Didatskalia, übersetzt und erklärt von *Hans Achelis* u. *Joh. Flemming* (utile traduction d'un curieux traité sur l'idéal de la communauté chrétienne; l'auteur était un évêque qui vivait sans doute au IIIe siècle). = 24 décembre. *V. Dupuis.* La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes, de Valenciennes à Hondtschoote (excellent). — *G. Fabry.* Histoire de l'armée d'Italie. De Loano à février 1766. Histoire de la campagne de 1794 en Italie. Rapports historiques des régiments de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1796-1797 (publie une masse considérable de documents, intéressants surtout pour les militaires). — *Édouard Gachot.* Les campagnes de 1799. Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande (mal écrit, mais consciencieux et instructif). — *Clausewitz.* La campagne de 1799 en Italie et en Suisse, traduit de l'allemand par le capitaine *A. Niessel* (instructif). — *B. Lasserre.* Les Cent Jours en Vendée, le général Lamarque et l'insurrection royaliste (très intéressant; l'auteur a pu utiliser les papiers du général). — *G. Lenôtre.* Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers; 3e série (piquant, mais peu original, sauf les études sur Limoelan, Boisé-Lucas et Bruslart). — *F. Brunetière* et *P. de Labriolle.* Saint Vincent de Lérins (l'abbé Legeay discute pied à pied la préface de Brunetière, dont la « redoutable éloquence » manque souvent de précision). = 31 déc. Les combattants français de la guerre américaine,

1778-1783; listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives nationales et aux archives du ministère de la Guerre. — *Boissonnade*. Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la question de la représentation coloniale aux États généraux (bon). — *Dard*. Un épicurien sous la Terreur. Hérault de Séchelles, 1759-1794 (excellente biographie qu'accompagne une bonne édition des Œuvres de Séchelles). — *Grouard*. Wœrth et Forbach (intéressant). = 1907, 7 janvier. *F. Solmsen*. Inscriptiones graecae ad inlustrandas dialectos selectae (nouvelle édition légèrement améliorée). — *P. Fredericq*. Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae; vol. III. — *Ad. Bachmann*. Geschichte Bœhmens; Bd. II (ce volume couvre la période de 1400 à 1506; travail très consciencieux et utile. L'auteur reste plutôt froid à l'égard du mouvement hussite auquel il attribue la principale cause de la décadence de son pays. Très riche appareil critique). — *L. Pastor*. Die Reise des Kardinal Luigi d'Aragona, 1517-1518 (journal de voyage du cardinal d'Aragon, tenu par Antonio de Beatis. Impressions naïves et observations pénétrantes sur l'Allemagne, les Pays-Bas et la France). — *Fr. Bothe*. Beitræge zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Reichsstadt Frankfurt (intéressant). = 14 janvier. *Th. Mommsen* et *P.-M. Meyer*. Theodosiani libri XVI, cum constitutionibus Sismondianis; et Leges novellae ad Theodosianum pertinentes (très important). — *H. Hermelinck*. Die theologische Fakultæt in Tübingen vor der Reformation, 1477-1534 (bon). = 21 janvier. *V. Vedel*. Ridderromantiken i frensh og tysk middelalder (très intéressant). — *G. Saige*. Glanes d'archives. Les Grimaldi chez eux et en voyage (documents d'assez mince intérêt).

13. — Le Bibliographe moderne. 1906, janvier-avril. — M. Lecomte. Pierre-Camille Le Moine et son fils, archivistes au XVIIIe siècle (avec la bibliographie de leurs travaux d'inventaire. Ces inventaires intéressent l'histoire de la Champagne). — Troisième assemblée générale de l'Association des archivistes français, 21 avril 1906. — E. Duvernoy. Le recrutement des archivistes départementaux (ne peut se faire utilement que par l'École des chartes). = Mai-août. J. Berthelé. Un prétendu moulin à papier sur l'Hérault en 1189 (c'est par suite d'une incontestable erreur de lecture, provenant de la confusion de *paxeria* avec *paperia*, qu'on a supposé l'existence d'une fabrique de papier sur l'Hérault dès 1189; le document visé est d'ailleurs encore aujourd'hui conservé en copie et date en réalité de 1267). — E. Blochet. Inventaire des manuscrits arabes de la collection Decourdemanche. — E. Duvernoy et H. Jadart. Pierre-Camille Le Moine et son fils, archivistes au XVIIIe siècle; notes complémentaires.

14. — Revue des bibliothèques. 1906, mars-avril. — L. Dorez. Notes sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers et parcheminiers jurés de l'Université de Paris, et traités des mémoriaux de la Faculté de décret, 1504-1574. = Mai-juin. D. Serruys. Un texte nou-

veau de l'*Historia politica Constantinopoleos* (dans un ms. d'Oxford, Lincoln College). = Juillet-août. E. Chatelain. Secrets des reliures (fragments littéraires du xvie siècle contenus dans les vieilles reliures de la bibliothèque de la Sorbonne; rondeaux sur la mort de la reine Claude, 1524).

15. — Annales des sciences politiques. 1906, 15 mars. — R. Waultrin. Un siècle d'union suédo-norvégienne et la fondation du royaume de Norvège (fin). = 15 mai. Angel Marvaud. Douze ans de relations économiques avec l'Espagne, 1892-1904. = 15 juillet. J. Imbart de la Tour. L'Allemagne en Asie Mineure. = 15 septembre. W. Beaumont. Au pays de l'obstruction : la chute de M. de Kœrber et la défaite du comte Tisza, novembre 1903-février 1905. — L. Dupriez. L'évolution des partis politiques en Belgique et les élections de mai 1906. — M. Lair. Frédéric Le Play. = 15 novembre. E. Baillaud. La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale.

16. — Études. 1906, 5 décembre. — J. Doizé. L'élection épiscopale et les chapitres cathédraux au xiiie siècle (suite des articles du même sur les élections épiscopales avant le xiiie siècle parus dans les *Études* de juin-août). — Ferd. Tournier. Saint François Xavier, d'après un manuscrit inédit du P. Auger (contemporain du saint, le P. Auger a laissé un Dialogue, dont la publication est prochaine). = 20 décembre. P. Bernard. Le « Kulturkampf » et le chancelier de fer. Comment on organise une persécution (fin). — J. Brucker. L'histoire primitive dans la « Genèse » (cherche à réfuter les arguments produits contre l'historicité des récits de la « Genèse »). — A. d'Alès. Cultes, mythes et religions (discute l'ouvrage publié sous ce titre par S. Reinach). = 1907, 5 janvier. P. Bliard. Un nouvel historien en Sorbonne (critique très vive des volumes publiés par M. Debidour sur l'histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1889; fin le 20 janvier). — A. d'Alès. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne. = 20 janvier. Fl. Jubaru. Sainte Agnès et la dévotion chrétienne au ive siècle (extrait d'un livre du P. Jubaru sur *Sainte Agnès*).

17. — Annales de Bretagne. T. XXI, n° 4, juillet 1906. — L. Dubreuil. Les fêtes révolutionnaires en Ille-et-Vilaine, 1792-1799. — F. Duine. Histoire du livre à Dol du xve au xviiie siècle. — H. Sée. Les classes rurales en Bretagne du xvie siècle à la Révolution (suite dans ce fascicule et aux deux suivants). — L. Dubreuil. Le district de Redon, 1er juillet 1790-18 ventôse an IV (la réaction thermidorienne; l'agitation dans les campagnes. Conclusion, pièces justificatives et table alphabétique au fascicule suivant). = A part dans ce fascicule et aux suivants : Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (suite). = T. XXII, n° 1, novembre 1906. F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne; I. Les *Gesta sanctorum Rotonensium* (ont été rédigés entre 868 et 875, très vraisemblablement par Ratvili, évêque d'Alet de 866 à 872 environ). II. Festien, « archevêque » de Dol (ne le fut

qu'à partir de 859; avant cette date, il est cité comme *presbyter* dans les chartes de Redon; abbé-évêque de Dol, il fut fait archevêque par Nominoé de connivence avec l'abbé de Redon Conwoion). — L. Maître. L'insolence des gens de guerre sous Louis XIV; épisode de l'histoire de Clisson (publie une enquête de 1689, montrant la manière dont les troupes royales traitaient les pays où elles campaient). = Comptes-rendus : *G. Dottin*. Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique (important article critique de J. Loth). — *G. de Closmadeuc*. Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence. — *P. Delarue*. Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution; district de Dol; 3e partie. — *P. Marcel*. Inventaire des papiers de Robert de Cottes (quelques additions par A. Lesort). — *Dr Hervot*. La médecine et les médecins à Saint-Malo, 1500-1820. = N° 2, janvier 1907. G. Mollat. Études et documents sur l'histoire de Bretagne (les démêlés de Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, et de Jean II, vicomte de Beaumont, 1341-1343, d'après les archives du Vatican; la date du martyre des saints Donatien et Rogatien). — L. Maître. Une procédure universitaire au collège de Nantes contre le monopole des libraires au xvie siècle. — F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne; III. Nominoé, Erispoé et l'empereur Lothaire (ni Nominoé ni Erispoé n'ont cherché à se faire considérer comme des rois indépendants; ils ont toujours reconnu l'autorité, sinon de Charles le Chauve, du moins de l'empereur Lothaire). IV. Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil (c'est en 849 que Nominoé y a passé, et sans le détruire de fond en comble; les *Versiculi de eversione sancti Florentii* sont du xe siècle; le chap. xi de la *Chronique de Nantes* est ici sans valeur). — F. Bourdais. L'industrie et le commerce de la toile en Bretagne du xve au xixe siècle (résumé d'un mémoire de licence). — J. Letaconnoux. Le régime de la corvée en Bretagne au xviiie siècle (suite). — L. Gougaud. Un point obscur de l'itinéraire de saint Colomban venant en Gaule (a passé par la Grande-Bretagne et non par la Bretagne continentale).

18. — Annales de l'Est et du Nord. T. II, 1906, n° 4. — A. de Saint-Léger. La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays et l'arrêt du Conseil de 1762 relatif au droit de fabriquer dans les campagnes (fin; triomphe du plat pays en 1777). — H. Poulet. Le sans-culotte Philip, président de la Société populaire de Nancy, 1793-1794 (fin). — F. Lennel. Le prétendu siège de Calais de 1213 (c'est Cassel et non Calais qui a été assiégé par le comte de Boulogne en 1213). — L. Lefebvre. Note sur l'enseignement du latin et les jeux en langue latine dans les écoles de Lille au xvie siècle. — Tableau de comparaison des anciennes mesures en usage dans le département du Nord avec celles du système métrique (publication d'un arrêté de l'an X). = Comptes-rendus : *L. Verriest*. La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai. — *E. Gossart*. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas (important au point de vue de l'histoire

politique, mais insuffisamment documenté). — *A. Pastoors.* Histoire de la ville de Douai pendant la Révolution, 1789-1802 (compilation sans valeur). — *Fauchille.* Une chouannerie flamande au temps de l'Empire, 1813-1814. Louis Fruchart, dit Louis XVII (d'un intérêt général). — *J. Daumonté* et *J. Parisot.* Plombières ancien et moderne. = T. III, 1907, n° 1. L. Lefebvre. Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du xvie au xviiie siècle. — Chr. Pfister. Nancy au début du règne de Charles IV (1624-1633). Le siège de la ville par Louis XIII, septembre 1633 (les antécédents; le siège et la prise de Nancy). — A. de Saint-Léger. Mémoire concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699 (composé par l'intendant Barentin). = Comptes-rendus : *Lesne.* Hincmar et l'empereur Lothaire. — *F. Stähelin.* Ritter Bernhard Stehelin.

19. — Annales du Midi. T. XVIII, 1906, octobre. — P. Boissonnade. La restauration et le développement de l'industrie en Languedoc au temps de Colbert (l'auteur passe chaque industrie en revue). — St. Stronski. Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours. Les douze preux nommés dans le « Cavalier Soisseubut » d'Elias de Barjols (tente de les identifier). — R. Caillemer. Le Codi et le droit provençal au xiie siècle. — A. Thomas. La Bible de Fressac (n'est pas limousine). = Comptes-rendus : *L. Wahrmund.* Quellen z. Geschichte des rœmisch-kanonischen Processes im Mittelalter; I, 1 : Die « Summa Libellorum » des Bernardus Dorna (R. Caillemer indique ce qu'on sait sur la personnalité de B. Dorna). — *Macary* et *Arnauné.* Inventaire des archives de la Bourse des marchands de Toulouse antérieures à 1790. — *Bertin* et *Audier.* Adam de Craponne et son canal. — *Boudet.* Le domaine des dauphins de Viennois et des comtes de Forez en Auvergne, 1303-1349. — *Id.* Les derniers Mercœur. — *Jouve* et *Giraud-Mangin.* Carnet de route du conventionnel Goupilleau, en mission dans le midi en 1793. — *Lamouzèle.* Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise de Toulouse au xviie et au xviiie siècle (très consciencieux). — *A. Vidal.* Douze comptes consulaires d'Albi du xive siècle.

20. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1906, avril-juin. — Léon Levillain. Note sur une charte du monastère de Paunat, Dordogne, et sur les origines de Saint-Martial de Limoges (cette charte, que Mabillon attribue au règne de Charlemagne, a été déclarée fausse parce qu'à l'époque indiquée, 804, Saint-Martial était une collégiale et que la donation est faite aux *moines* de ce monastère. Cite d'autres exemples de l'emploi, à la même époque, du mot *monachi* au lieu de *canonici.* La principale objection contre l'authenticité de la charte de Paunat tombe donc). — Alfred Richard. Rapport sur une découverte de monnaies des comtes de Poitou. — Léon Levillain. Note sur l'ancien reliquaire en plomb trouvé dans la chapelle de Saint-Sixte à la cathédrale de Poitiers (là où M. Richard avait lu

Sepulcrum Rhesepi, Nomenstii, Aciscli, L. Levillain lit *Sepulcrum Rhem[ensis] episcopi urbis nomen[e] Xistii ac Iscinicii;* il s'agit donc ici de saint Sixte, le premier évêque de Reims, et de son compagnon saint Sinice, qui lui succéda. L'inscription est probablement du VIIe siècle).

21. — Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. T. XV, 1906, janvier-mars. — L. DE GRANDMAISON. Un frère de Rabelais (Jamet Rabelais, d'après des actes inédits). — H. FAYE. Les cahiers du bailliage de Tours aux élections de 1789, d'après de récentes découvertes. — G. DE CLÉRAMBAULT. Notes sur quelques tableaux qui se trouvaient à l'hôtel du gouvernement et à l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. — C. DE BEAUMONT. Le trésor numismatique de Bourgueil (suite : monnaies romaines; fin en avril-juin). — L. BOSSEBŒUF. Revision des titres de noblesse en Touraine au XVIIIe siècle (note de 1715-1717). = Avril-juin. L. DE GRANDMAISON. Félix Le Royer de La Sauvagère, ses ex-libris et sa famille.

22. — Revue d'histoire de Lyon. T. V, 1906, fasc. 2. — Ph. FABIA. Lyon sous Tibère. — E. VIAL. Le capitaine de la ville; la garde et la défense de Lyon (les officiers du roi de France à Lyon de 1270 à 1362, les premiers capitaines de la ville, 1362-1390). = Fasc. 3. J. FAYARD. Un précurseur beaujolais de la Révolution française. — L. GALLE. La villa d'un marchand florentin du XVIe siècle à Gorge-de-Loup, près Lyon. = Fasc. 4. F. BALDENSPERGER. La société précieuse de Lyon au milieu du XVIIe siècle. — E. VIAL. Le capitaine de la ville; la garde et la défense de Lyon (suite : le sénéchal de Lyon est capitaine de la ville, 1390-1511; fin, XVIe-XVIIIe s., au fasc. 6). = Fasc. 5. O. DE POMPÉRY. Généalogie de la famille de Maniquet. = Fasc. 6. M.-O. MONOD. Lettres de Guillaume-Benoît Couderc, bourgeois de Lyon, député à l'Assemblée constituante, à M. Vernet-Dupon, à Genève, 1781-1792.

23. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LX, 1re livr. — Dom GUILLOREAU. Les possessions des abbayes mancelles et angevines en Angleterre d'après le Domesday Book. — L. FROGER. Le culte public à Arnage avant 1789. — Dom RENAUDIN. Le traité de l'indult du Parlement de Paris de Claude Renauldin. — Louis CALENDINI. La première visite pastorale de Mgr de Jouffroy-Gonssans, 1778 (évêque du Mans). = 2e livr. Marc PARKER. Un académicien manceau : le comte de Tressan (1705-1783; fin en nov.-déc.). — L. BESNARD. La première visite pastorale de Mgr de Jouffroy-Gonssans à Beaumont-le-Vicomte en 1778 (additions à l'article de L. Calendini paru au fasc. précédent). — CANDÉ. Daillon et Talhouët. Une alliance peu connue. — L. DENIS. Thorigné féodal (suite). — Louis CALENDINI. Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement d'Écommoy, 1673. = 3e livr. Marquis DE BEAUCHESNE. Les seigneurs et la baronnie de Sainte-Suzanne (XIe-XVIIIe siècles). — P. MAUTOUCHET. Les origines mancelles du marquis de Dangeau (était marquis de Courcillon et baron de Château-du-Loir).

24. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin 1906, 1er trimestre. — C. Daux. La communauté de Montech sur la fin du XVIIe siècle (publie des extraits des « Rolles » et « Estats des impositions » en 1688). — R. Delbèze. Le rappel de Dupleix, d'après quelques documents inédits. — H. de France. Notes sur le commerce à Montauban (XVIe et XVIIIe siècles). — Abbé F. Galabert. Les écoles d'autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne (fin). = 2e trimestre. A. Buzenac. La collégiale Saint-Martin de Montpezat. Souvenirs de la guerre de Cent ans.

---

25. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Fasc. 79, 1905. — H. Cardauns. Hermann Hüffer (historien, 1830-1905). — H. Schrörs. L' « Historische Verein für den Niederrhein »; ses origines, son développement (depuis 1854; en appendice, aperçu sur les principales œuvres historiques consacrées à la région de 1800 à 1850). — H. Schöningh. L'influence de la justice seigneuriale sur les rapports domaniaux dans les territoires bas-rhénans de Juliers et de Cologne aux XIVe et XVe siècles (important mémoire de plus de cent pages, où sont étudiés en détail les conflits entre les seigneurs qui revendiquent la justice à raison des domaines dont ils sont suzerains et les paysans qui cherchent à s'affranchir). — H. Brück. Le bac de Mondorf sur le Rhin (appartenait à la fin du XVIe siècle au doyen du chapitre cathédral de Cologne; regestes de chartes). = Fasc. 80, 1906. A. Herrmann. Hermann Hüffer d'après ses papiers. — H. Brück. L'ancien château de Müllekoven à la victoire (acte de l'an 1600). — P. Schlager. Pour l'histoire du monastère franciscain d'Adenau dans l'Eifel (fondé en 1642). — Journal du cordelier Tilmann Thelen sur le siège de Cologne par les Français (octobre 1794-mars 1796). — H. Oiotmann. Contribution à l'histoire de la famille de Johann von Werth. — H. Schaefer. Sur l'attitude politique de la noblesse du Bas-Rhin à l'égard de Louis de Bavière (d'après les comptes de la Chambre apostolique sous Jean XXII, les comtes Engelbert II de Mark et Godefroi de Juliers embrassèrent avec beaucoup de chevaliers de la région le parti du pape).

26. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 3e série, T. VIII, 1905. — Ed. Pelissier. Les milices de la ville impériale de Francfort-sur-le-Mein. Recherche topographique et historique (important mémoire de 300 pages, accompagné de 16 plans et d'une carte; l'auteur étudie les origines de la milice qui, au XIVe et au XVe siècle, est destinée à parer à l'insécurité publique et à faciliter la perception des droits de péage; il en suit l'histoire jusqu'à sa décadence, à l'époque de la guerre de Trente ans).

27. — Beiträge zur alten Geschichte. T. VI, 1906, fasc. 1. — L. Weniger. Études olympiques; I : la purification du printemps. — J. Beloch. Levées de troupes en Grèce; III : Béotie (424-221; avant 354, on a dû établir le service militaire obligatoire pour tous); IV : Péloponnèse (repousse les théories de Kromayer). — J.-B. Bury. Les

Cimmériens chez Homère et dans l'histoire (les détails donnés par Homère visent à la fois les Cimmériens de la mer Noire et les Cimbres de l'extrême nord-ouest, qui étaient sans doute un peuple celtique germanisé). — H. Pomtow. Une στάσις delphique en l'an 363 av. J.-C. (raconte la rupture qui éclata à Delphes, au printemps de l'an 363, entre le parti phocidien et la majorité thébaine). — C.-F. Lehmann-Haupt. Études de chronologie des sources grecques; I : Hellanicos, Hérodote, Thucydide (les Περσικά d'Hellanicos sont antérieurs à l'ouvrage d'Hérodote, lequel parut longtemps avant 412-411; l'Ἀτθίς du même est postérieure à cet ouvrage et s'étendait primitivement jusqu'à 412-411; Thucydide a écrit après la mort d'Hérodote). — H. Lattermann. Inscription d'Éleusis (relatant l'achèvement d'une galerie en 289-288). — E. Kornemann. Les centres d'habitation de l'époque mycénienne (à l'époque préhellénique, on habitait dans la plaine et derrière des murailles; les Grecs tendirent à habiter des endroits élevés et non entourés de murs; des acropoles fortifiées servaient de lieux de refuges). — Id. Le juriste Salvius Julianus et l'empereur Didius Julianus (ne croit pas à leur parenté). = Fasc. 2. M. Streck. Étude sur la plus ancienne histoire des Araméens avec des considérations particulières sur leurs rapports avec les Babyloniens et les Assyriens (étude des invasions araméennes). — Fr. Reuss. La bataille du lac Trasimène. — K. Lehmann. L'emplacement du combat de César sur l'Axona (n'est pas à Mauchamp, mais à Chaudardes). — M. Rostowzew. « Angariae » (régime de corvées transmis à la Grèce par les peuples sémitiques et aux Romains par la Grèce; est à la base du service des postes impériales). — Fr. Westberg. Pour la topographie d'Hérodote (suite; routes royales en Perse; de Borysthenes à Gerrhos). — G. Sigwart. Fastes romains et Annales chez Diodore; contribution à la critique de l'histoire constitutionnelle de l'ancienne république (examine les arguments de Pais contre l'autorité de Diodore, les fastes de Diodore sont les plus anciens que nous ayons; mais il faut admettre avec Pais que la liste des consuls, jusqu'en 4518, et celle des décemvirs sont fausses, et celles des tribuns des soldats et des consuls suspectes). — H. Schäfer. La stèle dite « de l'excommunication » de Napata. Une prétendue lutte religieuse dans le royaume d'Éthiopie (nouvelle interprétation d'une inscription attribuée faussement au VIIe s. par Maspero). — V. Costanzi. Histoire d'Aminta III pendant les dix premières années de son règne. — Lehmann-Haupt. La nomination des trésoriers et des archontes à Athènes (explication du chap. VIII de l'Ἀθηναίων πολιτεία).

28. — Deutsche Rundschau. 1906, mars. — E. Brandenburg. Correspondance du roi Frédéric-Guillaume IV avec Ludolf Camphausen (fin). = Avril. V. d. Goltz. Les vraies causes de la catastrophe de 1806 (doivent être cherchées dans l'affaiblissement de l'esprit guerrier en Prusse, dans les erreurs du commandement et dans l'organisation arriérée de l'armée). = Juin. Lady Blennerhassett. Marie Stuart dans sa jeunesse, 1542-1561. — P. Rohrbach. Les facteurs éco-

nomiques dans l'invasion arabe contre Byzance. — L. Geiger. La jeune Allemagne et l'Autriche (additions au livre publié par l'auteur sur *Das junge Deutschland u. die preussische Zensur,* pour les années 1835 et 1836). — G.-H. Schneideck. Lettres inédites de Heinrich Schliemann (nous renseignent sur les projets et les recherches de l'archéologue en 1870-1878). = Juillet. A. v. Janson. Le duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar et le prince royal Charles-Jean de Suède pendant la campagne de 1814 dans les Pays-Pas (plusieurs pièces tirées des archives du grand état-major prussien). — Fedor Schneider. L'organisation et la civilisation en Toscane avant la Renaissance (bref aperçu). — G. Ellinger. Les poursuites contre E.-T.-A. Hoffmann, d'après les pièces des archives secrètes d'État (1819-1822). = Septembre. Lady Blennerhassett. Marie Stuart, reine en Écosse, 1561-1566. — Hans v. Olfers. Lettres du comte Christian de Stolberg-Stolberg au temps de la guerre d'indépendance, 1812-1815. — P. Bailleu. Une nouvelle biographie de Napoléon (critique du *Napoléon* de Max Lenz; à la suite, réponse de M. Lenz et conclusion par P. Bailleu). = Octobre. P. Bailleu. La reine Louise pendant la guerre de 1806 (chapitre détaché d'une biographie de la reine Louise que l'auteur publiera sous peu). — Le prince Louis-Ferdinand de Prusse tombé à la bataille de Saalfeld, le 10 octobre 1806. — B. Schmidt. Une lettre d'octobre 1806 (publie une lettre d'un officier allemand blessé mortellement à la bataille d'Iéna. — H. v. Egloffstein. Charles-Auguste à l'assemblée de Dresde, en 1812. — Lady Blennerhassett. Marie Stuart. La catastrophe et les lettres de la cassette, 1566-1568 (suite au fasc. suivant). = Novembre. Max Lenz. Le roi Guillaume et Bismarck à Gastein en 1863. Nouvelle contribution à la critique des « Gedanken und Erinnerungen » (fin en décembre). = Décembre. G. Egelhaaf. L'Angleterre et l'Europe il y a cent ans. — Th. Fischer. L'Italie et la France dans l'Afrique du Nord; Tunisie. = 1907, janvier. H. v. Petersdorff. Joseph von Radowitz et Léopold von Gerlach (d'après les mémoires de Gerlach et quelques lettres de 1849-1850 publiées ici).

29. — Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte. T. XIX, 1906, fasc. 1. — Aug. Seraphim. Sur la question des falsifications de chartes de l'Ordre teutonique (critique le livre de W. von Ketrzyński, *Der deutsche Orden u. Konrad von Masovien, 1225-1235;* admet l'authenticité de plusieurs chartes rejetées par K. et repousse tout le système imaginé par ce dernier pour expliquer l'origine des falsifications). — O. Hötzch. Le prince Johann Moritz de Nassau-Siegen, homme d'État, 1647-1679 (gouverneur de Clèves, il resta aux services des Pays-Bas et se fit suppléer à Clèves par le major Alex. von Spaen, qui le remplaça entièrement à partir de 1666). — Otto Meinardus. Lettres autographes du Prince électeur à Johann Moritz de Nassau (tirées des archives de la maison d'Orange et des archives d'État de Wiesbaden). — H. Droysen. Correspondance entre le prince royal Frédéric de Prusse et le prince Joseph Wenzel de Liech-

tenstein publiée d'après les originaux (surtout années 1734-1737). M. Laubert. Un mémoire du conseiller d'ambassade Heinrich Küpfer sur la germanisation de la province de Posen (1837). — M. Hess. Remarques sur la constitution aulique de Joachim II (trois rédactions, de 1537, 1543-45, 1545-46). — J. Strieder. Deux lettres inédites de Frédéric le Grand (à Heinrich Podewils, 28 janvier et 17 juin 1749).

30. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1906, septembre. — *W.-B. Smith*. Der vorchristlische Jesus. — *P.-H. Holzapfel*. Die Anfänge der Montes Pietatis, 1462-1515 (très approfondi). — *M. Schulze*. Calvins Jenseits-Christentum, in seinem Verhältnisse zu den religiösen Schriften des Erasmus untersucht (très instructif). — Repertorium die in Zeit- u. Sammelschriften der Jahre 1891-1900 enthaltenem Aufsätze u. Mitteilungen schweizergeschichtlischen Inhaltes. — Festschrift zur Feier des fünfzigjahrigen Bestehens des Eidgenössischen Polytechnikums (la 1re partie est une histoire du Polytechnikum par W. Oechsli). — Mittheilungen zur Vaterländischen Geschichte herausgg. vom Historischen Verein in St Gallen; XXIX (contient la 5e partie de la *Vadianischen Briefsammlung*, publiée par E. Arbenz et H. Wartmann, pour les années 1531-1540; important c.-r. de G. Meyer von Knonau). — Festgabe für Felix Dahn; 2 Teil : Römische Rechtsgeschichte (c.-r. très étendu de H. Walsmann). = Octobre. *H. Lietzmann*. Apollinaris von Laodicea u. seine Schule. Texte u. Untersuchungen; I (excellente édition). — *J. Dutoit*. Das Leben des Buddha (livre pour le grand public, par un spécialiste; long article de Speyer). = Décembre. *J. Hoops*. Waldbäume und Kulturpflanzen im germanischen Altertum (long article de Ernst Krause). — *A. Hackmann*. Die ältere Eisenzeit in Finnland; t. I. — Briefwechsel zwischen der Kaiserin Katharina II von Russland u. J.-G. Zimmermann, herausgg. v. *E. Bodemann* (important article de F. Frensdorff).

31. — Historisches Jahrbuch. T. XXVII, 1906, fasc. 4. — F. Schrœder. Une élection canonique au temps du Joséphisme (fin). — A. Dürrwœchter. Johann Kaspar Zeuss; pour le centenaire de sa naissance (fin). — Beda Kleinschmidt. Le rational épiscopal et le 6e canon du synode de Mâcon (le rational ne dérive pas du pallium dont il fut question à ce synode). — P. Hemmerle. Nicolas Poillevillain dit de Clemanges et le traité « De corrupto ecclesiae statu » (il en est l'auteur). — A. Huyskens. Le chapitre de Saint-Pierre de Rome sous l'influence des Orsini, 1276-1342. Réponse à J.-B. Sägmüller (voir les fasc. 2 et 3 du même recueil). = Comptes-rendus : *Leder*. Die Diakonen der Bischöfe und Presbyter und ihre urchristlichen Vorläufer (très approfondi). — *Rieder*. Das Gottesfreund vom Oberland. Eine Erfindung des Strassburger Johanniterbruders Nikolaus von Löwen (l'auteur a réuni tous les éléments de la question sans pourtant y apporter une réponse décisive). — *K. Hauser*. Die Chronik des Laurencius Bosshart von Winterthur, 1185-1532. — *K. Hampe*. Urban IV und

Manfred, 1261-64. — *W. Knebel.* Kaiser Friedrich II u. Papst Honorius III in ihren gegenseitigen Beziehungen von der Kaiserkrönung Friedrichs bis zum Tode des Papstes, 1220-27. — *M. Hruševškyi.* Geschichte des Ukrainischen Volkes; t. I. — *M. Bancsa.* Geschichte Nieder-u. Oberösterreichs; t. I. = M. Baumgarten. Pièces curieuses extraites des archives du Vatican. — G. Boerner. La valeur du témoignage de Jean Busch (réponse à l'article publié par J. Pohl au fasc. 2; suivi de nouvelles réponses de J. Pohl et de P. Eschbach).

32. — Historische Vierteljahrschrift. T. IX, 1906, fasc. 1. — H. Beschorner. Nature et objet de la géographie historique (la géographie historique est-elle une science auxiliaire de l'histoire ou une branche de la géographie? Critique le livre de Kretschmer, *Historische geographie von Mitteleuropa*). — P. Haake. L'élection d'Auguste le Fort à la royauté polonaise (1697). = Comptes-rendus : *F. Koepp.* Die Römer in Deutschland (insuffisant). — *K. Neumeyer.* Die gemeinrechtliche Entwicklung des internationalen Privat u. Strafrechts bis Bartolus. I : Die Geltung des Stammesrechte in Italien. — *R. Scholz.* Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen u. Bonifaz' VIII (apporte une quantité considérable d'éléments nouveaux pour l'étude des idées de l'époque). — *E. Schäfer.* Beiträge zur Gesch. des Protestantismus u. der Inquisition in xvi Jahrhundert, nach den originalakten in Madrid u. Simancas bearbeitet; Bd. 1-3 (très important). — *H. Rehm.* Prädikat-u. Titelrecht der deutschen Standesherren. — Procopii Caesar. opera, éd. *J. Haury*; vol. I, II. — *H. Begiebing.* Die Jagd im Leben der salischen Kaiser. — *A. Steinberg.* Studien z. Gesch. der Juden in der Schweiz während des Mittelalters (approfondi; mais exposition défectueuse). — *E. Schmidt.* Geschichte des Deutschtums im Lande Posen unter Polnischer Herrschaft (important). — *L. Bittner.* Chronologisches Verzeichnis der österreichischen Staatsverträge; I : Die österr. Staatsverträge von 1526 bis 1763. — *M. Hermann.* « Eine Feste Burg ist unser Gott. » — *B. von Bonin.* Grundzüge der Rechtsverfassung in den deutschen Heeren zu Beginn der Neuzeit (très utile surtout au point de vue juridique). — *G. Rein.* Paolo Sarpi u. di Protestanten; ein Beitrag zur Geschichte der Reformationsbewegung in Venedig im Anfang des 17 Jahrhunderts. — *P. Wentzke.* Johann Frischmann, ein Publizist des 17 Jahrhunderts (excellent). — *Krauel.* Prinz Heinrich von Preussen als Politiker. — *R. Schrepfer.* Pfalzbayerns Politik im Revolutionszeitalter von 1789-1793. = Fasc. 2. G. Caro. Contribution à l'étude des censiers (leur utilité pour l'étude des époques antérieures à leur rédaction). — F.-C. Wittichen. La politique du comte Hertzberg, 1785-1790. = Comptes-rendus : *F. Hommel.* Grundriss der Geographie u. Geschichte des alten Orients; 2 Aufl., 1 Hälfte : Ethnologie des alten Orients; Babylonien u. Chaldäa (plein d'erreurs et de contradictions). — *H. Winckler.* Auszug aus der vorderasiatischen Geschichte (très approfondi). — *V. Gardthausen.* Augustus u. seine Zeit (très important). — *A. Harnack.* « Militia Christi. » Die christliche Religion u. der Solda-

tenstand in den ersten drei Jahrhunderten. — *W. Wattenbach.* Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter; I, 7 Aufl. (utiles rectifications par W. Levison). — *H. Meyer.* Entwerung u. Eigentum im deutschen Fahrnisrecht. — *Id.* Neuere Statzung von Fahrnis u. Schiffen. — *M. Welspacher.* Publizitätsgedanken u. Fahrnisklagen im usus modernus. — *H. Wopfner.* Freie u. unfreie Leihen im späteren Mittelalter; das tiroler Freistiftrecht (important article de F. Rörig). — *H. Kretschmayr.* Geschichte von Venedig; 1 Bd. (utile, mais pas définitif). — *F. Arens.* Das Tiroler Volk in seinem Weistümern (important). — Nuntiaturberichte aus Deutschland; 2 Abteilung, 1560-1572; Bd. 3 : Nuntius Delfino, 1562-1563, bearb. v. *Steinherz.* — *A. Friis.* Bernstorfferne og Danmark. — Bernstorffsche Papiere herausgg. v. *A. Friis.* — *H. Pohl.* Die Entstehung des belgischen Staates u. des Norddeutschen Bundes. — *J. Ilberg.* Aus Galens Praxis. Ein Kulturbild aus der Römischen Kaiserzeit. — Urkundenbuch der Stadt u. Lanschaft Zürich, bearb. v. *Escher* u. *Schweizer.* — Monumenta vaticana res gestas bohemicas illustrantia; t. V : Acta Urbani VI et Bonifacii IX, 1378-1404, op. *C. Krofta.* — *A. Klein.* Die zentrale Finanzverwaltung im Deutschordenstaate Preussen am Anfang des XV Jahrhunderts nach dem Marienburger Tresslerbuch. — *K. Stählin.* Die Walsinghams bis zur Mitte des 16 Jahrhunderts. — *A. Eiermann.* Lazarus von Schwendi, Freiherr von Hohenlandsberg. Ein deutscher Feldoberst u. Staatsmann des 16 Jahrhunderts. = Fasc. 3. P. Heck. Le passage relatif à Roland dans le diplôme de Henri V pour Brême (cet acte est le plus ancien relatif à l' « imago Rolandi »). — M. Brosch. Une lutte contre la papauté au XIVe siècle (lutte de Florence contre le cardinal d'Albornoz). — P. Herre. La politique méditerranéenne au XVIe siècle. = Comptes-rendus : *E. Lambert.* L'histoire traditionnelle des XII tables (l'auteur a mal posé la question). — *L. Schmidt.* Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung; I, 1-2. — *O. Schlüter.* Die Siedelungen im nordöstlichen Thüringen (important surtout au point de vue géographique). — *S.-P. Scott.* History of the Moorish empire in Europe. — *H. Schneider.* Das Kausale Denken in deutschen Quellen zur Geschichte u. Litteratur des 10, 11 u. 12 Jahrhunderts. — *J. Loserth.* Geschichte des späteren Mittelalters von 1197 bis 1492 (important article de K. Hampe). — *Th. Lindner.* Weltgeschichte seit der Völkerwanderung; Bd. 3 : Vom 13 Jahrhundert bis zum Ende der Konzile (original). — *E. Göller.* Mitteilungen u. Untersuchungen über das päpstliche Register-u. Kanzleiwesen im 14 Jahrhundert (excellent). — *J. Janssen.* Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgange des Mittelalters, ergänzt u. herausgg. v. *L. Pastor,* 13 u. 14 Aufl. (édition considérablement enrichie). — *A.-W. Whitehead.* Gaspard de Coligny, admiral of France (n'est pas une biographie, mais utile pour l'histoire de l'époque). — *K. Jacob.* Von Lützen nach Nördlingen, 1633-1634 (très importante contribution à l'histoire de la guerre de Trente ans). — *A. v. Ruville.* William Pitt, Graf

von Chatham (très approfondi; c.-r. à lire de F. Salomon). — *F. Harrison.* Chatham. — Tagebücher des Generalfeldmarschalls Grafs *v. Blumenthal* aus den Jahren 1866 u. 1870-1871. — *M. Spahn.* Leo XIII. — *M. Schermann.* Der erste punische Krieg im Lichte der Livianischen Tradition. — *A. Linsenmayer.* Die Bekämpfung des Christentums durch den römischen Staat bis zum Tode des Kaisers Julian (utile pour l'époque antérieure à Dioclétien). — *A. Bauer* et *J. Strzygowski.* Eine alexandrinische Weltchronik. — *S. Hellmann.* Sedulius Scottus (excellente édition). — *G. Bonolis.* I titoli di nobiltà nell' Italia bizantina. — *F. Hardegen.* Imperialpolitik König Heinrichs II von England. — *M. Jansen.* Kaiser Maximilian I. — *A. Schulte.* Kaiser Maximilian I als Kandidat für den päpstlichen Stuhl, 1511. — *E.-D. Adams.* The influence of Grenville on Pitt's Foreign Policy, 1787-1798. — *H. Hüffer.* Der Krieg des Jahres 1799 u. die zweite Koalition. — *Tykocinski.* Das Stiftungswesen in Leipzig.

33. — Historische Zeitschrift. 3e série, t. I, fasc. 1. — E. Troeltsch. Le rôle du protestantisme dans la formation du monde moderne. — O. Hintze. Les étapes de l'organisation de l'église évangélique en Prusse (du xvie siècle à nos jours). — Fr. Meinecke. La Prusse et l'Allemagne au xixe siècle. — H. Bresslau. La bataille de Lechfeld (c'est bien en cet endroit qu'a été livrée la bataille de 955 contre les Hongrois). — R. Koser. L' « histoire de la diète » de l'envoyé brandebourgeois Henniges (cette « comitiologia » est relative aux années 1662-1711). = Comptes-rendus : *F. Baumgarten, F. Poland, R. Wagner.* Die hellenische Kultur (excellent). — *A. Neumann.* Jesus, wer er geschichtlich war. — *H. Weinel.* Die Gleichnisse Jesu. — *J. Geffcken.* Aus der Werdezeit des Christentums. — *S. P. Scott.* History of the Moorish empire in Europe (très important). — *F. Ciccaglione.* Manuale di storia del diritto italiano (très médiocre). — *Nikolai Michailowitsch.* Graf Pawel Alexandrowitsch Stroganow, 1774-1817; Bd. 2 u. 3 (important). — *A. Pfister.* Die Amerikanische Revolution, 1775-1783 (d'une information parfois insuffisante). = Fasc. 2. M. Ritter. La chute de Wallenstein. — A. Dove. Encore une fois l' « Histoire de mon temps » (réponse à l'article de F. Meusel publié dans le volume précédent de l'*Hist. Zeitschrift;* maintient que Frédéric le Grand a utilisé en 1775 la rédaction de 1742). — P. Sakmann. Les problèmes de la méthode historique et de la philosophie de l'histoire chez Voltaire. = Comptes-rendus : *W. Judeich.* Topographie von Athen (excellent). — *H. Grimme.* Die weltgeschichtliche Bedeutung Arabiens. Mohammed. — *L. Caetani.* Annali dell' Islam; vol. I (remarquable). — *B. Knüll.* Historische Geographie. Deutschland im Mittelalter (bon livre d'enseignement). — *K. Rübel.* Die Franken, ihr Eroberungs-und Siedelungs-system im deutschen Volkstande (théories insuffisamment appuyées sur les textes). — *J. Lechner.* Reichshofgericht und königliches Kammergericht im 15 Jahrhundert (important travail préparatoire). — *G.-F. Preuss.* Wilhelm III von England und das Hauss Wittelsbach im Zeitalter der

spanischen Erbfolgefrage; 1 Halbbd. (masse énorme et même excessive de renseignements). = Fasc. 3. H. Glagau. La chute de Turgot (étudie à nouveau les causes de cette chute). — D. Schäfer. La bataille contre les Hongrois en 955 (maintient contre H. Bresslau que la bataille n'a pu avoir lieu à Lechfeld). — G. Caro. Le chiffre de la rançon de Richard Cœur-de-Lion. = Comptes-rendus : *E. Schaumkell.* Geschichte der deutschen Kulturgeschichtschreibung von der Mitte des 18 Jahrhunderts bis zur Romantik. — *R. Stammler.* Wirtschaft u. Recht nach der materialistischen Geschichtsauffassung. — *K. Lehmann.* Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien (importante contribution à l'étude de la seconde guerre punique). — *A. Heusler.* Deutsche Verfassungsgeschichte (pas au courant). — *G. Schnürer.* Franz von Assisi (contre-partie, au point de vue catholique, de la biographie écrite par Sabatier). — *W. Scheel.* Johann Freiherr v. Schwarzenberg (contient d'excellents détails, mais n'est pas une biographie d'ensemble satisfaisante). — *Horst Stephan.* Herder in Bückeburg u. seine Bedeutung für die Kirchengeschichte. — Geheime Korrespondenz Josephs II mit seinem Minister in den österreichischen Niederlanden Ferdinand, Grafen Trauttmansdorff, 1787-1789, herausgg. v. *H. Schlitter.* — Systematische Zusammenstellung der Verhandlungen des bayerischen Episkopates mit der kgl. Bayerischen Staatsregierung von 1850 bis 1889 über den Vollzug des Konkordates. — Aus Eduard Laskers Nachlass, heraussg. von *W. Cahn;* 1 Teil. — *W. v. Sommerfeld.* Beiträge zur Verfassungs-u. Ständegeschichte der Mark Brandenburg im Mittelalter; 1 Teil (important). — *A. Starzer.* Die landesfürstlichen Lehen in Steiermark von 1421 bis 1546. — *Lützow.* Lectures on the historians of Bohemia. = T. II, fasc. 1. E. Fabricius. L'armée romaine dans la Haute-Germanie et en Rhétie. — W. Goetz. Moyen âge et Renaissance, (étudie l'extension progressive du sens du mot Renaissance). — K. Stählin. La politique des frontières anglaises jadis et aujourd'hui; la question écossaise et la question indienne (compare la situation de l'Afghanistan, pris entre l'Angleterre et la Russie, à celle de l'Écosse d'autrefois). — J. Blok. Projet de constitution pour les Pays-Bas par Niebuhr, 1813 (en a retrouvé le manuscrit original, en français; le texte en est notablement différent de celui dont le fils de Niebuhr a publié une traduction; ce projet est du milieu de décembre 1813). — K. Hugelmann. Éclaircissement de B.-G. Niebuhr, en l'an 1814, sur ses rapports avec la Prusse et le Danemark (publie à nouveau ce texte). = Comptes-rendus : *Dahlmann-Waitz.* Quellenkunde der deutschen Geschichte; 7 Aufl. (nombreuses critiques par D. Schäfer). — *Sommerlad.* Das Wirtschaftsprogramm der Kirche des Mittelalters (l'exposition eût gagné à être plus nette). — *H. Felder.* Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des 13 Jahrh. — *D. Schäfer.* Die deutsche Hanse. — *G. v. Below.* Die Ursachen der Rezeption des römischen Rechts in Deutschland (important). — *Egli* et *Finsler.* Huldreich Zwinglis sämtliche Werke; Bd. 1. — *K. v. Wallmenich.*

Der Oberländer Aufstand 1705 u. die Sendlinger Schlacht (excellent). — *Else Gütschow*. Innocenz III und England (clair). — *P. Herrmann*. Nordische Mythologie in gemeinwerständlicher Darstellung. — *Gigas*. Spanien omkring 1789. Kulturhistoriske fragmenter efter D. G. Moldenhawers. — *Gaylord Bourne*. Spaine in America, 1450-1580 (d'une sage critique en ce qui concerne Chr. Colomb). — *Turner*. Correspondance of the French Ministers to the United States 1791 to 1797.

34. — Jahrbücher u. Jahresberichte des Vereins für mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde. T. LXX, 1905. — H. Grotefend. Les tableaux généalogiques (exemple : la famille Wachenhusen). — F. Techen. Quand Güstrow a-t-il obtenu une constitution municipale? (le 1er novembre 1228 et non le 25 octobre 1222). — R. Wagner. Études sur l'histoire du duc Christian, 1658-1692 ; I : le duc avant son avènement (d'après les archives du grand-duché de Schwerin et une biographie manuscrite par O. von Lützow, mort en 1867).

35. — Mitteilungen des oberhessischen Geschichtsvereins. Nouv. série, t. XIII, 1905. — Fr. Schrod. La fondation de la commanderie de l'Ordre teutonique à Sachsenhausen. Contribution à l'histoire des seigneurs de Münzenberg (l'hôpital fondé à Sachsenhausen, près Francfort-sur-le-Mein, par Cuno Ier de Münzenberg en 1193, fut légué par lui à l'Ordre teutonique avant sa mort, survenue en 1212). — R. Schäfer. Le tribunal seigneurial de Höchst (d'après le registre du tribunal, 1539-1604; fin au t. XIV). — R.-A. Fritzsche. Sur des couplets de circonstance (des xviie-xviiie siècles). = T. XIV, 1906. Fr. Vigener. Kuno de Falkenstein et Gerlach, archevêque de Mayence pendant les années 1354-1358 (Gerlach dut, à son avènement, transiger avec Kuno, qui avait été chargé par le pape d'administrer le diocèse à la place de l'archevêque excommunié Henri de Virneburg). — L. Schädel. Le fondateur de la Ludoviciana dans la prison du « Winterkönig » (épisode instructif de la vie politique de Louis V de Hesse-Darmstadt en 1622-1623, dans ses rapports avec Frédéric V de Palatinat). — E. Vogt. Contribution à l'histoire du monastère de Lorsch (deux actes inédits de Grégoire IX, 1235, soumettant l'abbaye à l'archevêché de Mayence et y introduisant des cisterciens).

36. — Neues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde. T. XXXII, fasc. 1. — B. v. Simson. Le *Poeta Saxo* et le prétendu traité de paix de Charlemagne avec les Saxons (étude sur les sources du *Poeta Saxo*). — H. Krabbo. Le recueil épistolaire de Reinhardsbrunn du xiie siècle (les seules lettres qu'on ait considérées jusqu'ici comme intéressantes pour l'histoire de Henri le Lion sont de purs exercices de style et celles qu'on a négligées apportent, au contraire, de précieux détails sur la culture des moines du xiie siècle). — A. Hofmeister. Sur un manuscrit de la Chronique universelle saxonne (non utilisé par le nouvel éditeur des *Mon. Germ., Deutsche Chroniken*, II). — E. Perels. Un appel du pape Nicolas Ier à un synode des évêques

francs à Rome (fragment inédit tiré du ms. Vat. Reg. lat. 566). — A. Brackmann. Pour la canonisation de l'archevêque Anno de Cologne. — M. Tangl. Le testament de Fulrad de Saint-Denis (777; importante étude diplomatique, accompagnée de fac-similés, de quatre rédactions de ce testament, dont une fausse). — A. Werminghoff. Sur les synodes réformateurs francs du viiie siècle (répond aux objections faites par L. Levillain dans la *Bibl. de l'École des chartes,* 1905, p. 684, sur la distinction qu'il avait établie entre le concile d'Estinnes de 743 et le concile général de 745). — J. Schwalm. Sur le manuscrit de Trier de Lupold de Bebenburg « De juribus regni et imperii ». — G. Kentenich. Une liste des membres du chapitre cathédral de Cologne au xive siècle. — M. Manitius. Trois catalogues de bibliothèques inédits (bibliothèques allemandes des xiie-xiiie siècles). — B. Schmeidler. L'« archiepiscopus Cusentinus » cité par Tolomeus de Lucques (peut-être Thomas de Leontino, archevêque de Cosenza de 1267 à 1272).

37. — Neue Heidelberger Jahrbücher. T. XIV, 1906, fasc. 2. — F. v. Jagemann. Un procès à Nürenberg (en 1503; intéressant pour l'histoire des mœurs). — G. Kentenich. Les papiers d'un parlementaire de Francfort oublié (Friedrich Zell, député de Wittlich-Bernkastel au parlement de Francfort, où il siégea au centre gauche). — A. Wendland. Le mariage de la princesse Henriette-Marie de Palatinat avec le prince Sigmund Rákóczy de Siebenbürgen (1651).

38. — Neue Jahrbücher für das Klassiche Altertum, Geschichte und deutsche Literatur und für Pädagogik. T. IX, 1906, fasc. 1. — A. Ruppersberg. Le nom allemand de Melanchton (Schwarzerden, nom d'un village du Palatinat, probablement lieu d'origine de ses ancêtres). = Fasc. 2. J. Haller. Canossa (le récit donné de la scène de 1077 par Lambert de Hersfeld est sans valeur. M. H. cherche, en critiquant ce récit, à montrer la véritable signification des événements dont Canossa fut le théâtre : la politique y tint une place prépondérante dans l'esprit de Grégoire, mais il ne put refuser à l'empereur l'absolution à laquelle la pénitence lui donnait droit). = Fasc. 4. W. von Marées. La légende d'Ithaque à Thiaki (l'identification de l'île homérique avec Thiaki est impossible; l'auteur l'identifie avec Leukas). — Th. Zielinski. Les tessères de plomb romaines (à propos du livre de Rostowzew; admet que ces tessères servaient de cartes d'entrée et de monnaie privée dans les maisons riches). = Fasc. 5. G. Finsler. Le royaume homérique (fin au fasc. 6). = Fasc. 6. G. Wolf. La politique religieuse du duc Georges de Saxe (à propos de la publication des lettres de ce prince par F. Gess). = Fasc. 7. U. Wilcken. Hellènes et Barbares (pénétration réciproque des deux sociétés). = Fasc. 8. A. Müller. La justice pénale dans l'armée romaine. = Fasc. 9. K. Krumbacher. La photographie auxiliaire de la science (fac-similés).

39. — Verhandlungen des historischen Vereins für Niederbayern. T. XLI, 1905. — N. Stark. Souffrances et patriotisme des

habitants d'Abensberg pendant la guerre de Succession d'Espagne, 1701-1715. — A. Erhard. Histoire et topographie des environs de Passau et spécialement de l'ancien évêché de Passau (suite). — J.-B. Schöffmann. Le soulèvement des paysans bavarois en 1705-1706 et les combats de Sendling et Aidenbach (soulèvement provoqué par les levées de troupes ordonnées en 1705 par les Autrichiens). = T. XLII, 1906. M. Hartig. Édition des « Annales ecclesiae Alderspacensis » de l'abbé Wolfgang Marius, 1514-1544 (racontent l'histoire de l'abbaye cistercienne d'Aldersbach depuis la fondation, 1120 environ, d'après les archives de l'établissement; suite au vol. suivant).

40.—Württembergische Franken. Nouv. série, IX, 1906.— G. Bossert. Le voyage de Daniel Greiser à Weinsberg et Hall en 1531-1532 (d'après l'autobiographie de Greiser. Détails sur le châtiment de la ville de Weinsberg après le meurtre du comte Ludwig d'Helfenstein par les paysans soulevés en 1525).

41. — Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. T. XXXVIII, 1905. — A. Hasenclever. Josna Hasenclever de Remscheid-Ehringhausen et ses rapports avec Frédéric-Guillaume IV, prince héritier, puis roi (utile pour l'histoire des pays rhénans au début de la domination prussienne). — Fr. Lau. La lutte pour l'avouerie de Siegburg, 1399-1407 (publie un mémoire dû peut-être à l'abbé Pilgrim et dont une copie existe aux archives d'État de Düsseldorf). — P. Dermie-Azel. Études sur l'administration communale à Barmen au déclin du XVIe siècle. — Th. Ilgen. Les droits de circulation dans le duché de Berg (milieu du XIIIe siècle-1806). — K. Werhan. Les embarras des communautés réformées d'Elberpeld et de Barmen à la fin du XVIe siècle et la protection qui leur est accordée par le comte Simon VI de Lippe.

42. — Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft. T. LIX, 1905, Fasc. 4. — G. Jahn. L'inscription de Mésa et ses derniers critiques (admet, contrairement à l'opinion exprimée au fasc. 2 du même vol. par Koenig, que l'inscription est un faux). — Ed. Koenig. L'inscription de Mésa, histoire de la langue et critique du texte (maintient son opinion première). = T. LX, 1906, fasc. 1. V.-A. Smith. Les dynasties indo-parthiennes depuis 120 av. J.-C. environ jusqu'à l'an 100 de notre ère (d'après les monnaies, qui sont à peu près notre seule source d'information. L'auteur pense que les rapports entre l'Inde et le royaume Parthe ont été bien plus étroits alors qu'on ne le pense d'ordinaire). — P. Horn. Le poète sultan Selim Ier (d'après l'édition récente de ses œuvres en langue persane). — Le poème syrien d'Alexandre, publ. et traduit par C. Hunnius (suite au fasc. suivant; poème de 628-637). = Fasc. 2. A. Conrady. L'influence hindoue en Chine au IVe siècle av. J.-C. = Fasc. 3. Ed. Koenig. Questions relatives au calendrier dans les anciens textes hébreux (jours, mois, années).

43. — Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins. T. XXVIII, 1905, fasc. 4. — M. Sobernheim. Inscriptions arabes de

l'exposition d'art islamique de Paris en 1903 (ces inscriptions sont du temps des deux dynasties des Mamelouks; elles fournissent des noms de fonctionnaires). = T. XXIX, 1906, fasc. 1. Le voyage à Jérusalem du chanoine Ulrich Brunner de Würzburg, 1470, publ. par R. Röhricht. = Fasc. 2. R. Eckardt. La Jérusalem du Pèlerin de Bordeaux (d'après l'Itinéraire de l'an 333). = Fasc. 3-4. P. Thomsen. Recherches sur l'ancienne littérature relative à la Palestine (le géographe Ptolémée). — G. Hölscher. Remarques sur la topographie de la Palestine; I : les expéditions de Judas Macchabée. — F. Fenner. L'emplacement de Béthanie. — C. Mommert. La Jérusalem du Pèlerin de Bordeaux, 333 (ce pèlerin semble avoir été un juif récemment converti au catholicisme ou un juif qui veut se faire passer pour un chrétien).

44. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. 1906, fasc. 1. — H. Hoogeweg. La lutte pour l'évêché d'Hildesheim, 1331-1354 (entre le chapitre et le pape, aux mains duquel l'évêque Otto avait, en 1331, résigné son office; la lutte ne se termina que par la mort d'Erich de Holstein, évêque choisi par le pape). — Major von Estorff. L'armée hanovrienne pendant les guerres de la Révolution, 1793-1795 (notes d'un officier qui y prit part). = Fasc. 2. R. Agahd. Le pays d'origine des peuples indo-germaniques (les plaines du nord de l'Allemagne, à peu près entre le Weser, le Mittelgebirg et la Vistule). — Joh. Kretzsehmar. Le canal projeté par Napoléon du Rhin à l'Elbe et à la mer Baltique.

45. — Zeitschrift des deutschen Vereins für die Geschichte Mährens und Schlesiens. T. X, 1906, fasc. 1-2. — B. Bretholz. Pour la solution de la question Christian (contrairement à l'opinion émise au t. IX par Pekař, repousse l'identification de Christian, auteur de la *Vita s. Ludmillae et s. Wenceslai,* avec le frère du comte de Bohême Boleslaw II, qui vivait vers 992; loin d'avoir été exploité par Cosmas, Christian a utilisé l'œuvre de ce dernier; son travail est à peu près sans valeur historique). — F. Schenner. Sources pour l'histoire de Znaim à l'époque de la Réforme; VII : Sébastien II de Baden (abbé de Bruck, 1585-1595); VIII : l'église et l'école évangélique de Saint-Michel (rôle de son pasteur Georg Schildt); IX : triomphe de la contre-réforme (après 1619; la chute du protestantisme amène celle de la ville de Znaim). — S. Gorge. Les changements de propriétaires en Moravie pendant la guerre de Trente ans. — M. Simbœck. Les templiers en Moravie et les ruines de Tempelstein. = Fasc. 3. W. Fritsch. Les droits de douane en Moravie jusqu'à la fin du XIVe siècle (droit perçu pour le passage des personnes au XIIe siècle, le *teloneum* tend à devenir au XIIIe siècle un droit de douane sur les marchandises). — O. Schier. Considérations sur la bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805 (ce qui a manqué surtout à l'armée allemande, c'est une direction générale). — Berger. Pour l'histoire de deux villages de Silésie : Raase, Spachendorf.

46. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde. T. XVII, 1905. — E. Muesereck. Pour servir à l'histoire de la famille patricienne de Heu à Metz (depuis le XIIIe siècle). — Dr H. Grossmann. Sarreguemines pendant la Révolution. — J.-P. Kirch. Le différend au sujet des seigneuries de Rodemachern, Roussy, Puttlange et Preisch au XVIIe et au XVIIIe siècle (publie un mémoire par lequel l'empereur Charles VI, duc de Luxembourg, prétendait établir ses droits incontestables sur ces seigneuries, 1714). — J.-B. Keune. Les plus anciennes représentations figurées de Metz et de Trèves (1493-1794).

---

47. — Analecta Bollandiana. 1906, 3e livr. — P. Peeters. Miraculum SS. Cyri et Johannis in urbe Monembasia. — F. Cumont. Sarin dans le Testament des martyrs de Sebaste (cette localité doit être identifiée avec l'importante ville turque de Zileh). — H. Moretus. Un opuscule du diacre Adelbert sur saint Martin de Montemassico. — A. Poncelet. Vie et miracles du pape saint Léon IX. — E. Hocedez. La légende latine du B. Venturino de Bergame. — Fr. van Ortroy. Une vie inédite de saint Bernardin de Sienne par un frère Mineur, son contemporain. = Comptes-rendus : *F.-X. Funk.* Didascalia et Constitutiones apostolorum (excellente édition). — *Grützmacher.* Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte (consciencieux). — *H. Thode.* Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance (remarquable). = 4e livr. A. d'Alès. Les deux vies de sainte Mélanie la jeune (commentaires sur une vie latine de la sainte découverte à l'Escurial par le cardinal Rampolla et la vie grecque découverte à la bibliothèque Barberini et publiée par les Bollandistes. Controverse sur l'archétype probable des deux textes). — H. Delehaye. Catalogus codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae comitis de Leicester Holkomiae in Anglia. — C. de Smedt. La Santa Casa de Lorette (d'après U. Chevalier). — H. Delehaye. Notes sur un manuscrit grec du Musée britannique (ms. add. 36589, recueil factice, contenant notamment une vie de saint Léon, l'invention de saint Ménas et la vie de saint Procope le Décopolite). = Comptes-rendus : *H. Lammens.* Notes archéologiques, historiques, ethnographiques et géographiques sur le Liban (observations intéressantes recueillies sur place). — *J. de Decker.* Contribution à l'étude des vies de Paul de Thèbes (transformation des légendes par suite d'influences littéraires). — *E. Jacob.* Johannes von Capistrano II (manuscrits de ce dernier dans les bibliothèques de Breslau). — *C. Beccari.* P. Petri Paez Historia Aethiopiae libri III et IV (excellente édition; détails intéressants sur les relations de Pie V avec la mission d'Ethiopie). — *S.-M.-C. Papalardo.* S. Carlo Barromeo. — *E. Phillips.* The extinction of the ancient hierarchy (recherches pleines d'érudition sur les onze évêques honorés à Rome comme martyrs de la persécution d'Élisabeth).

48. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la

Belgique. 1906, 2e livr. — L. van der Essen. Études d'hagiographie médiévale (suite : les biographies de saint Bavon, de saint Foillan et de sainte Maxellende). — G. Doutrepont. Épître à la maison de Bourgogne sur la croisade turque projetée par Philippe le Bon, 1464 (exhortation belliqueuse adressée à la noblesse par un personnage de la cour du duc). — V. Barbier. Obituaire de l'abbaye d'Argenton, de l'ordre de Cîteaux (abbaye de religieuses établie près de Gembloux en 1229; l'obituaire va des origines à 1759). — A. Cauchie. Relations générales des nonces de Flandre [Ottavio Mirto Frangipani et Fabio della Lionessa en 1605 et 1634] (questions relatives à la religion catholique et à la juridiction ecclésiastique au Pays-Bas). = 3e livr. D.-D. Brouwers. Documents relatifs à l'administration du Béguignage Saint-Christophe à Liège (1258-1320). — L. Devillers. Documents de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Waudru à Mons (xve siècle). — E. Schoolmeesters. L'archidiaconé de Compine en 1400 (publie un registre des archives archidiaconales de Liège contenant des dénombrements peu connus et donnant des détails intéressants au sujet des bénéfices). — E. de Moreau et J.-B. Goetstouwers. Le Polyptyque de l'abbaye de Villers (censier inédit du xiiie siècle).

49. — Archives belges. 1906, no 7. — Comptes-rendus : *J. van den Gheyn.* Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique; t. V : Hagiographie (très soigné). — *P. Fredericq.* Corpus documentorum haeriticae pravitatis Neerlandicae; t. III (pièces inédites du plus haut intérêt pour les années 1236-1513). — *M. van Vaernewyck.* Troubles en Flandre au xvie siècle; t. II (excellente édition richement illustrée d'après les œuvres d'art de l'époque). — *B. Linnig.* Bibliothèques et ex-libris d'amateurs belges aux xviie, xviiie et xixe siècles (incomplet et mal documenté). — *L. Bertrand.* Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830 (ouvrage de propagande dépourvu de tout caractère scientifique). — *J. Tessier.* Les relations anglo-françaises au temps de Louis-Philippe. L'élection du roi des Belges (n'a pas connu l'ouvrage de F. de Lannoy sur les origines diplomatiques de l'indépendance belge). — *L. Goovaerts.* Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré; t. II (fruit de longues et patientes recherches). = No 8. *H. Van der Linden* et *W. de Vreese.* Lodewijk van Velthem' Spiegel historiael, 1244-1316 (le Miroir historique de Van Velthem, source historique importante pour l'histoire du xiiie et du xive siècle). — *Den Beer Portugael.* La campagne de dix jours en 1831 [De Tiendaagsche Veldtocht] (beaucoup d'inédit, mais peu de méthode et absence d'objectivité). — *V. Van der Haeghen.* La corporation des peintres et des sculpteurs de Gand (bien documenté). — *P. Claeys.* Les associations d'ouvriers débardeurs ou portefaix à Gand au xviiie s. (intéressant à la fois pour l'histoire économique et pour l'histoire locale). — *A.-C. de Schrevel.* Histoire du petit séminaire de Roulers (importante contribution à l'histoire de l'enseignement libre en Belgique pendant le xixe siècle). — *A. Hocquet.* Tournai et le Tournaisis au point de vue

politique et social durant le XVIe siècle (grande richesse d'information, spécialement sur la question religieuse). — *E. Wolff.* Le siège de Luxembourg, 28 avril-4 juin 1684 (complète nos connaissances sur cet épisode de l'histoire militaire, réhabilite plus ou moins le prince de Chimay, gouverneur de la ville). = N° 9. *J. Vuylsteke.* Cartulaire de la ville de Gand; 1re série (commentaires sur les comptes gantois des baillis de la commune; ils renouvellent l'histoire de Gand pour les années 1274 à 1315). — *Barado y Font.* D. Luis de Requesens y la politica española en los Paises Bajos (travail fait d'après les sources; il donne une bonne idée de la situation des Pays-Bas à l'époque du gouvernement de Requesens). — *E. Poswick.* Histoire de la seigneurie libre et impériale d'Argenteau et de la maison de ce nom.

50. — Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. 1906, n° 5. — Comte Goblet-d'Alviella. Y a-t-il une religion japonaise? La voie des dieux (le *Shin-to* est une très vieille religion, un polythéisme en voie de formation qui a subi un arrêt de développement, mais qui, le symbolisme aidant, n'en a pas moins survécu à toutes les tranformations de la civilisation japonaise). = N° 8. J. Laminne. La controverse sur les futurs contingents à l'Université de Louvain au XVe siècle (produisit à Louvain une agitation considérable qui eut sa répercussion à Paris, à Cologne et à Rome et dura près de dix ans).

51. — Le Musée belge. 1906, nos 2-3. — T. Lefort. Note sur le culte d'Asklepios. Nature de l'incubation dans ce culte; II : Époque romaine (l'incubation est essentiellement un rite divinatoire). — H. Francotte. L'organisation des cités à Rhodes et à Carie. — N. Hohlwein. L'administration des villages égyptiens à l'époque gréco-romaine (les finances et la police). — F. Tilman. De la valeur légale des plébiscites sous la République romaine, depuis l'institution du tribunal de la plèbe jusqu'à Sylla, 494-488. = N° 4. Th. Simar. Gérard Vossius et Erycius Puteanus (reconstitue par des lettres trouvées à Bruxelles et à Amsterdam une partie de la biographie des deux célèbres philologues).

52. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1906, n° 3. — A. Clément. Conrad d'Urach, de l'ordre de Citeaux, légat en France et en Allemagne (expose l'œuvre du légat depuis 1224 jusqu'à sa mort, survenue en 1227. Conrad d'Urach reste peut-être la plus grande figure qu'ait produite, au XIIIe siècle, l'ordre de saint Bernard). = N° 4. H. Quentin. Le concile de Cologne de 346 et les adhésions gauloises aux lettres synodales de Sardique. — U. Berlière. Frédéric de Laroche, évêque d'Acre et archevêque de Tyr (lettre du prélat qui envoie des reliques de saint Jean-Baptiste à l'abbaye de Florennes, vers le milieu du XIIe siècle). = Comptes-rendus : *J. von Walter.* Die ersten Wanderprediger Frankreiches (travail de critique fait avec soin). — *D. Gasquet.* Henry VIII and the English monasteries (démontre l'iniquité de l'œuvre de destruction). — *G. Vanel.* Mémorial de Philippe

Lamare, secrétaire de Dom Gouget (très intéressant pour l'histoire de la Normandie à la fin du XVIIIe siècle). — *Silbernagl.* Verfassung und gegenw. Bestand sämtlicher Kirchen des Orients (nombreuses inexactitudes).

53. — Revue des bibliothèques et des archives. 1906, n° 1. — E. Fairon. La bibliothèque d'un chanoine liégeois en 1614 (catalogue des livres laissés par Guillaume de Pontegonio, chanoine de Saint-Lambert). = N° 3. J. Cuvelier. Les archives autrichiennes (description du dépôt général de Vienne et indications intéressantes sur l'organisation du corps des archivistes). — J. Vannerus. Le dépôt des archives de l'État à Anvers. = Comptes-rendus : *G. Espinas* et *H. Pirenne.* Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre (I : Des origines à l'époque bourguignonne; excellente édition critique). — *L. Lahaye.* Cartulaire de la commune de Dinant; t. VI : 1666-1700 (beaucoup d'érudition et de minutie). — *Roland* et *Lahaye.* Les communes namuroises (méthodique et bien documenté). — *Steffens.* Lateinische Paläographie (original et consciencieux). = N° 4. S. Muller. Le style de la Circoncision (régulier dans les chartes des Pays-Bas au moyen âge). — J. Vannerus. Une imprimerie arménienne établie à Amsterdam en 1695 (pour la propagande catholique).

54. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1906, 4e livr. — T. Gollier. L'évolution politique du Japon (abolie légalement, la féodalité subsiste encore dans les mœurs). = Comptes-rendus : *F. Wodsak.* Die Schlacht bei Kortrÿk (information et méthode insuffisantes). — *J. Fourgous.* L'arbitrage dans le droit français aux XIIIe et XIVe siècles (méthodique et clair). — *H. Sage.* Don Philippe de Bourbon et Louise-Élisabeth de France (éclaircit les origines de l'alliance franco-autrichienne de 1757). = 5e livr. H. Grégoire. La vie de S. Abroamios par Cyrille de Saint-Kythopolis (d'après le Sin. 494 du couvent de Sainte-Catherine).

55. — Revue de l'Université de Bruxelles. 1906, n° 10. — C. Pergameni. Avouerie militaire et avouerie judiciaire (l'avoué de l'époque carolingienne est un officier de l'immunité ecclésiastique et non un protecteur de ladite immunité).

56. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1906, n° 2. — M. Jacquin. La question de la prédestination aux Ve et VIe siècles (saint Prosper d'Aquitaine, Vincent de Lérins, Cassien). — P. Fournier. Étude sur les fausses décrétales (II : Date de l'œuvre d'Isidore; vers 850). — P. Richard. Origines des nonciatures permanentes. La représentation pontificale au XVe siècle, 1450-1613 (l'auteur voit un rapport étroit entre les nonciatures modernes et le système des collectoreries qui fonctionna du XIIIe au XVIe siècle). — A. Fierens. La question franciscaine (les écrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine d'après les récentes controverses). = Comptes-rendus : *F.-X. Kuenstle.* Die Deutsche Pfarrei und ihr Recht zum

Ausgang des Mittelalters (tableau d'ensemble des institutions paroissiales; bien documenté). — *P. Kalkoff.* Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden (est en somme l'histoire de la nonciature d'Aléandre aux Pays-Bas). — *A. Lang.* John Knox and The Reformation (critique intelligente et consciencieuse). — *A.-F. Foltard.* Henry VIII (manque d'objectivité). — *Martin Hume.* The Wives of Henry the Eight (bien documenté). — *Herbert Paul.* The Life of Froude (exalte Froude comme historien). = N° 3. J. Mahé. Les anathématismes de saint Cyrille d'Alexandrie et les évêques orientaux du patriarcat d'Antioche (épisode intéressant de l'histoire du Nestorianisme). — P. Fournier. Étude sur les fausses Décrétales (la patrie des fausses Décrétales. Les provinces de Mayence et de Reims. Il n'y a aucune raison décisive pour considérer les fausses Décrétales comme rédigées de 847 à 852 par Vulfade ou par d'autres clercs de la province de Reims partageant son hostilité pour Hincmar). — R. Maere. Les origines de la nonciature de Flandre (étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du xvie siècle). — L. Willaert. Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques, 1598-1625 (les deux protectorats; asile offert par les Pays-Bas aux catholiques anglais). = Comptes-rendus : *M.-A. Kugener.* Sévère, patriarche d'Antioche, 512-518 (excellente édition de textes; critique pénétrante). — *H. Osborn Taylor.* The classical heritage of the middle Ages (bon travail de vulgarisation). — *H. Felder.* Geschichte der wissenschaftlichen Studien in Franziskanerorden bis um die Mitte des xiii Jahrhunderts (expose les commencements et les premiers développements des études dans l'ordre séraphique). — *F. Roth.* Augsburgs Reformations geschichte; t. II (histoire de la Réforme à Augsbourg de 1531 à 1540). — *De Lacy-O'Leary.* The apostolical Constitutions and Cognate Documents (bon résumé de la question). — *Th. Van Oppenraaij.* La prédestination dans l'Église réformée des Pays-Bas depuis l'origine jusqu'au synode de Dordrecht. = N° 4. D.-M. Girard. Anania Mogatzi. Épisode de la lutte religieuse en Arménie (la pauvreté et l'incertitude des documents ne permettent pas de porter sur le personnage un jugement définitif. Détails curieux sur la lutte entre Chalcédoniens catholiques et Monophysites). = Comptes-rendus : *F. Augax.* Die Frau im Römischen Christenprocess (soutient, en se fondant sur les textes anciens, que, fréquemment, par ordre des magistrats, des vierges chrétiennes, avant de subir la mort, furent violées ou internées dans des maisons de débauche). — *Ad. Harnack.* Der Vorwurf des Atheismus in den drei ersten Jarhunderten (soutient que, pendant la période des persécutions, l'athéisme ne devient un crime que lorsqu'il se manifeste pratiquement par l'omission d'actes cultuels obligatoires pour tous les citoyens). — *E. Bernheim.* Das Wormser Konkordat und seine Vorurkunden. — *G. Hodyson.* Primitive christian education (examine l'attitude des Pères de l'Église vis-à-vis de la culture profane). — *R.-W. Cunningham.* The growth of English industry and commerce during the early and

middle ages (beaucoup d'aperçus intéressants, notamment sur la traite des esclaves chez les Anglo-Saxons et les entreprises de rachat organisées sur les côtes de la Manche). — *Columba Edmands.* The early Scottish Church, its Doctrine and Discipline (veut montrer que l'ancienne église d'Écosse n'a jamais prétendu se rendre indépendante de Rome. Laisse à désirer sous le rapport de la critique).

---

57. — Kwartalnik Historyczny. T. XX, 1906. Fasc. 1-2. — Oswald Balzer. A propos d'un nouvel essai sur l'histoire constitutionnelle de la Pologne (par M. Kutrzeba; fin au fasc. 3). — A. Prochaska. Pour servir à l'histoire de la Lithuanie (I. L'apostasie du roi Mendog a été la cause de la lenteur avec laquelle la Lithuanie a été christianisée. II. L'authenticité des donations territoriales faites par Mendog à l'ordre teutonique doit être admise, sous peine de ne rien comprendre à une grande partie de l'histoire lithuanienne). — A. Kopystiański. Le duc Michel Zygmountovitch (étude biographique sur le fils du grand-duc Sigismond Kiejstutovitsch de Lithuanie, contemporain et antagoniste de Casimir de Jagellon, roi de Pologne). — St. Starzynski. Quelques mots sur les assemblées des états en Galicie (à propos d'un ouvrage de M. Lozinski sur les diètes provinciales de Galicie de 1817 à 1845; résume tous les ouvrages de cet auteur se rattachant au sujet; en appendice, quelques documents curieux). — W.-M. Kozlowski. La dernière entrevue de Thaddée Kosciuszko avec Niemcewicz (il s'agit de l'entrevue qui a eu lieu en Amérique entre Kosciuszko et son ancien adjudant Niemcewicz avant le moment où Kosciuszko, apprenant la formation des légions polonaises, s'embarqua pour l'Europe; s'appuyant sur les documents inédits, M. K. jette un jour nouveau sur cet épisode). — Br. Lozinski. Pour servir à l'histoire administrative de la Galicie (étude sur les institutions patrimoniales qui subsistèrent jusqu'en 1856 après avoir été légèrement réorganisée en 1848). = Comptes-rendus : *A. Rodkiewicz.* La première école polytechnique en Pologne (l'École polytechnique de Varsovie, 1825-1831). — *L. Krzywicki.* La Samogitie antique ; 2e partie : les forteresses des Samogitiens (d'une grande portée scientifique et d'une érudition admirable). — *Ladislas Abraham.* La participation de la Pologne au concile de Pise, 1409 (bon). — *A. Brückner.* Nicolas Rej (biographie et étude littéraire d'une grande valeur, malgré certaines traces d'un travail trop hâtif). — *J. G.* Documents relatifs à l'histoire de l'Académie de Polock (ce n'est pas un recueil de documents, mais plutôt un essai de reconstitution historique, d'ailleurs incohérente). — *Barwinskij Bohdan.* Zygimont Kiejstutovitch, velikii kniaz litowsko-rouskii, 1432-1440 (en rutéhnien; étude biographique très consciencieuse, basée sur une profonde connaissance des sources). — Quinze ans dans les légions. Mémoires du général Casimir Tański, avec une préface de W. Turowski (ces prétendus Mémoires ont été rédigés d'après les confidences du général, né en 1774 et mort en 1853, par le frère observan-

tin Orlowski, son hôte, qui a cru nécessaire, pour la gloire de son ami, de corriger d'après des livres d'histoire des faits qui lui étaient racontés). — L'auteur de « l'Histoire des deux ans ». Histoire de l'année 1863 (ouvrage tendancieux, intéressant seulement comme recueil de documents). — *J. Stella-Sawicki.* L'année 1863 (l'auteur ayant pris une part active à l'insurrection de 1863, ce sont là presque des mémoires personnels). = Fasc. 3. G. Bruchnalski. Piast (observations sur la dynastie des Piast). — St. Zakrzewski. Descendant de Piast ou de Přémysl? (généalogie d'Otto, abbé de Magdebourg, 1207-1225; l'auteur réfute l'assertion des historiens polonais qui placent cet abbé parmi les descendants de Piast et, avec Perlbach, le croit d'origine tchèque; il en fait le fils du duc Téobald, de la branche cadette de Remysliens). — F. Bujak. Quelques mots au sujet de la cartographie historique (l'auteur déclare qu'il est urgent de développer en Pologne cette branche auxiliaire de la science historique). — Ant. Prochaska. Quelques rectifications sur la personne de Samuel Gradzki et son œuvre : Historia belli casaco-polonici. — M. Loret. Pour servir à l'histoire du séjour du nonce Garampi à Varsovie (il s'agit du changement survenu dans la nonciature de Varsovie en 1772 et de l'œuvre du nouveau nonce). — Szymon Askenazy. Quelques traits caractéristiques de la personnalité du ministre Lubecki (à propos d'une série d'articles du prof. Smolka; M. Askenazy, auteur d'un travail sur Lubecki, ajoute quelques observations nouvelles sur ce ministre des finances du royaume de Pologne, et, en publiant un document inédit et officiel sur l'audience de ce dernier chez Nicolas Ier le 14 décembre 1830, jette une nouvelle lumière sur le rôle joué par lui pendant la Révolution de 1830-1831). — A. Kraushar. Mémoires de Mouravieff « le Pendeur » (publie sur les événements de 1863-1864 quelques pages extraites d'un exemplaire manuscrit des mémoires de Mouravieff qui circule en Russie et qui est plus complet que l'édition donnée en 1882). = Comptes-rendus : *Th. Wierzbowski.* Matricularum Regni Poloniae summaria excussis codicibus qui in chartophylacio maximo Varsoviensi asservantur (très important pour la fin du XIVe siècle). — *St. Kossowski.* Christophe Hegendorfer à l'Académie de Lubrański à Posen (raconte le séjour en Posnanie du célèbre humaniste allemand Hegendorfer, admirateur de Luther et ami de Melanchton; trop de longueurs et peu au courant de la psychologie des humanistes). — *P. Haake.* Erklärung zur Geschichte Aug. d. Starken. — *J. Ziekursch.* Die polnische politik der Wettiner im XVIII Jahrhundert. — *O.-E. Schmidt.* Zur Charakteristik August d. Starken (ces trois derniers articles forment une très intéressante série d'études et de polémiques sur les visées d'Auguste II en Pologne). — *Nicolas Mikhaïlovitch.* Le comte Paul Stroganoff (contient des documents précieux; la préface de Fr. Masson est par trop superficielle).

58. — Biblioteka Warszawska. T. CCLXIII, fasc. 1. — Szymon Askenazy. Valérien Lukasinski (très remarquable biographie du major Lukasinski, officier dans l'armée du royaume de Pologne, patriote polo-

nais et créateur de la célèbre Société maçonnique nationale, né en 1786, mort dans la forteresse de Schlüsselbourg en 1868, après une réclusion de quarante-six ans. Malgré les difficultés qu'il y avait à retrouver des documents que le gouvernement russe s'est efforcé de faire disparaître, l'auteur a su être fort précis. Il donne en outre un aperçu sur l'histoire des sociétés secrètes au commencement du XIXe siècle; fin au fasc. 2). — Casimir Woznicki. Note autobiographique de Joachim Lelewel (historien, publiciste et membre du gouvernement national au temps de l'insurrection de 1830-1831; cette note se rapporte particulièrement à l'époque de l'insurrection et de l'émigration). = Compte-rendu : Mémoires du comte André Zamoïski, vol. II; publiés par *A. Kraushar,* avec une introduction et un épilogue (important récit des pourparlers et négociations avec Metternich pendant l'insurrection de 1830-1831, mais les jugements personnels du comte Z. manquent de finesse et d'indulgence). = Fasc. 2. C. Woznicki. Documents relatifs à la vie de Joachim Lelewel. = Comptes-rendus : Les opinions des puissances européennes sur l'insurrection polonaise de 1830-1831 (ce travail anonyme n'est que la traduction d'un manuscrit laissé par un personnage politique avec le désir de le faire publier après sa mort; il est sans grande valeur historique et n'apporte aucun fait nouveau. On y trouve des observations faites probablement par un officier d'un état-major étranger au cours de la guerre russo-polonaise). — *A. Kraushar.* Tableaux et portraits historiques (d'après des documents d'archives; instructif). — *Prince Lubomirski.* Adam Kisiel (courte et modeste étude biographique sur Adam Kisiel, voïevode de Kiew).

59. — Przeglad Historyczny. — T. III, fasc. 1, juillet-août 1906. — A. Brückner. Quelques échantillons d'une critique historique (polémique, notamment avec M. Potkański, sur la mission de Constantin et Methodius; suite au fasc. 2). — Marjan Goyski. L'affaire de l'engagement du pays de Dobryn par Ladislas d'Opole et les premières années du conflit, 1391-1399 (intéressante page de l'histoire des relations de la Pologne avec l'ordre teutonique; l'auteur tente de prouver qu'au point de vue juridique l'affaire a été illégale; le prince Ladislas étant vassal de la Pologne n'avait pas le droit d'engager son territoire sans le consentement de son suzerain; l'acceptation du gage par l'ordre était également antijuridique au point de vue du droit féodal; suite au fasc 2). — S. Smolenski. Pour servir à l'histoire de la noblesse de Mazovie (suite au fasc. 2). — S. Askenazy. Aperçu sur l'histoire intérieure de la Russie, 1815-1830 (suite au fasc. 2; expose clairement l'organisation administrative, financière, militaire et sociale de la Russie). — A. Kraushar. Documents tirés des archives de la troisième section (reproduit quelques pièces intéressantes publiées récemment et se rattachant au séjour du poète polonais Mickiewicz à Saint-Pétersbourg). — Bronislas Lozinski. Une légion d'aventuriers (épisode de 1848 sans grande signification, auquel cependant les gouvernements russe et autrichien attribuèrent une grande importance; il s'agit

d'un petit corps polonais organisé en Moldavie et Valachie par les conspirateurs de l'émigration polonaise au moment de l'occupation de ces pays par les troupes russes sous le commandement du général Lüders). — M. Brenstein. Les impressions lithuaniennes, étude historique et statistique (l'auteur distingue trois époques dans l'histoire de l'imprimerie lithuanienne : 1° depuis l'apparition du premier livre lithuanien, en idiome vieux prussien, chez Hans Weinreich à Königsberg; 2° de 1864 à 1904, période comprenant le temps des persécutions russes, où il était défendu de publier les livres lithuaniens en caractères latins; 3° depuis l'édit du 7 mai 1904, délivrant l'impression lithuanienne des lois d'exception). — Norbert Michalewicz. Le droit du consentement des parents dans l'aliénation des biens dans la Grande-Pologne jusqu'à la législation de Casimir le Grand (d'après le Code diplomatique de la Grande-Pologne; tandis que les Allemands ne voyaient dans la nécessité du consentement des parents qu'une conséquence du droit successoral et une sauvegarde des intérêts de l'héritier, c'était, pour les Polonais, un moyen de sauvegarder les intérêts de la famille tout entière; suite au fasc. 2). — H. Hauser. Bulletin historique de la France (fin au fasc. 2). — St. K. Quelques mots sur la participation de la Pologne au quatrième concile de Latran. = Fasc. 2, sept.-oct. Ladislas Szczesniak. Le prétendu séjour des légats du pape Léon IX en Ruthénie en 1054 (s'efforce d'établir que les assertions des historiens russes, allemands et polonais reposent sur une fausse interprétation d'un texte du mémoire attribué au cardinal Humbert et que ce séjour n'a jamais eu lieu). — M. Sokolnicki. Le général Michel Sokolnicki et la seconde légion danubienne (le général Sokolnicki proposait en 1797, au Directoire exécutif, la formation d'une nouvelle force militaire polonaise qui devait constituer une avant-garde de l'Europe révolutionnaire cherchant à satisfaire sa vengeance pour la destruction de la Pologne en même temps qu'une avant-garde de l'Occident contre l'accroissement illimité de la Russie; ces projets ne furent pas alors réalisés, mais ils renaquirent sous la forme de la légion danubienne). — A. Kraushar. Pièces tirées des archives secrètes du sénateur Newossiltzoff (l'affaire du professeur August Ernest Zinserling; documents curieux pour servir à l'histoire de l'instruction publique dans le royaume de Pologne entre 1819 et 1824). — E. Gorski. La Société scientifique de Plock (1820-1830).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Gabriel Monod vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Berlin.

— M. Ernest Glasson, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, est mort subitement à Paris le 6 janvier dernier à l'âge de soixante-six ans. Son *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre* (6 vol. in-8°, 1882-1883) et son *Histoire du droit et des institutions de la France,* commencée en 1887, et dont le huitième volume, marquant le début de la période moderne, a paru en 1903, témoignent, sinon de vues très personnelles, du moins d'un effort considérable et de recherches très étendues. En dehors de ces deux ouvrages, il laisse divers travaux consacrés à l'histoire du droit et deux volumes sur *le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution* (1901).

— M. Gustave Canton, professeur d'histoire au lycée d'Annecy, est mort dans cette ville le 7 janvier dernier à l'âge de quarante-trois ans. Il avait fait paraître en 1902 un curieux volume intitulé *Napoléon antimilitariste* et était sur le point d'en terminer un autre consacré aux *Croyances religieuses de Napoléon.* Nous publierons prochainement un article de lui sur *Napoléon Ier et l'abbé Hanon.*

— La Société d'histoire moderne a décidé l'impression d'une *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789.* Cette bibliographie, dont la rédaction a été confiée à M. Pierre Caron, s'arrêtera au moment où commence le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* publié annuellement par MM. G. Brière et P. Caron. Elle sera composée sur un plan et d'après des principes analogues. Elle comprendra deux volumes, auxquels on souscrit dès maintenant. Le 1er fascicule doit paraître incessamment.

— *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1907 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.* Mâcon, impr. Protat frères, 1907, in-8°, 184 p. — Voici la liste des thèses analysées dans ce volume : Marcel Aubert. La cathédrale de Senlis; étude archéologique. — Séverin Canal. Les origines de l'intendance de Bretagne; essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central. — Charles Chevreux. La constitution communale d'Épinal sous la domination des évêques de Metz (983-1444). — Claude Cochin. Étude sur Henry Arnauld dans ses rapports avec le jansénisme,

précédée d'une courte esquisse biographique. — P. Colmant. Les actes de l'abbaye de Marmoutier jusque vers le milieu du XIIe siècle (étude de diplomatique suivie d'un appendice sur l'origine des Fausses Décrétales, que l'auteur attribue à la province de Tours). — J. Dauverné. L'abbaye de Saint-Médard de Soissons, des origines au XIVe siècle. — Charles Desages. Essai sur la chronologie et la généalogie des comtes d'Angoulême, du milieu du IXe à la fin du XIe siècle. — Paul Destray. Étude sur les contestations de limites et les traités de neutralité entre la Franche-Comté et les terres françaises de Champagne et de Bourgogne jusqu'aux accords de 1612-1614. — Robert de Fréville de Lorme. Essai sur les voies de recours devant l'Échiquier de Normandie au XIVe siècle. — Pierre Gautier. Catalogue des actes des évêques de Langres, précédé d'une introduction historique et diplomatique, du VIIe siècle à 1111. — Raymond Houdayer. Les paysans de Cluny; essai sur la condition de la classe agricole en Bourgogne du Xe au XIIIe siècle. — Robert Latouche. Études sur le comté du Maine (820-1110). — Jean de Maupassant. Relations de Pierre IV le Cérémonieux, roi d'Aragon, avec la France, de 1340 à 1380. — Gabriel de Mun. L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont (1636-1639). — Jean Régné. Amauri II, vicomte de Narbonne (1260?-1328). — Georges Ritter. L'organisation de l'hôtel du roi au XIIIe siècle et jusqu'en 1328, d'après les comptes et les ordonnances de l'hôtel. — Marcel Robin. Bernard de La Sauvetat, abbé de Sahagun, archevêque de Tolède (v. 1040-1124), et la réforme clunisienne en Espagne au XIe et au XIIe siècle. — Régis Rohmer. La vie et les exploits d'Étienne de Vignolles, dit La Hire, capitaine gascon et bailli de Vermandois (1390?-1443). — H. de Roussen de Florival. Essai historique et généalogique sur les comtes de Roucy (948-1212).

— Le 39e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Hachette) comprend les mots de *Pistor* à *Principatus*. Plusieurs articles offrent un très vif intérêt : *Poena*, par Ch. Lécrivain; *Pomoerium*, par Maurice Besnier; *Pondus*, par Étienne Michon; *Pons*, par Maurice Besnier; *Pontifices*, par A. Bouché-Leclercq; *Portorium* (avec une carte des postes douaniers de l'Illyricum), par R. Cagnat; *Portus*, par Maurice Besnier; *Praefectura*, par R. Cagnat; *Praetor, Principatus*, par Ch. Lécrivain; *Praetoriae cohortes* et *Praetorium*, par R. Cagnat.

— On ne saurait trop louer les efforts faits depuis quelques années déjà par les sociétés savantes de Seine-et-Oise pour entreprendre à frais communs et en collaboration des travaux de nature à les intéresser toutes. Après avoir préludé à ces travaux par une série de rapports sur *les Sources de l'histoire de Seine-et-Oise* (Versailles, impr. Aubert, et Pontoise, Soc. hist., 1903, in-8°, 52 p.), la « Conférence des Sociétés historiques du département de Seine-et-Oise » a ouvert la série de ses publications en éditant le *Liber testamentorum Sancti Martini de Campis* (Paris, Picard et fils, 1905, in-8°, xv-124 p.). Cette œuvre, due à la collaboration de cinq érudits du département, au premier rang desquels il convient de citer M. Depoin, est la reproduction du manuscrit

latin 10977 de la Bibliothèque nationale, ou plutôt de la première partie de ce manuscrit, contenant 98 pièces comprises entre les années 1062-1116 et le plus souvent inconnues par ailleurs. Des notes copieuses fournissent des renseignements précis surtout sur les petits seigneurs cités dans les actes; le recueil se termine par une table, où l'on a, malheureusement, omis de relever les noms de personnes. On peut espérer qu'il sera bientôt suivi du cartulaire général de Saint-Martin-des-Champs dont M. Depoin a déjà recueilli tous les éléments. — En attendant, la Conférence des Sociétés historiques de Seine-et-Oise nous donne un second volume intitulé *Promenade artistique en Seine-et-Oise* (Paris, Picard et fils, 1906, in-8°, 77 p. et 48 pl.). L'ouvrage, dû à M. Martin-Sabon, est composé d'une série de notices très soigneusement faites sur les principaux monuments archéologiques et artistiques du département et d'excellentes reproductions en phototypie, au nombre de 150. Comme pour le *Liber testamentorum,* l'impression est très élégante, et, malgré cela, grâce aux nombreuses souscriptions qu'assure le mode de publication adopté, le volume est d'un prix fort abordable. Il est à souhaiter que l'exemple donné par les sociétés de Seine-et-Oise soit suivi dans d'autres départements et même que des sociétés de départements différents n'hésitent pas à se grouper pour entreprendre en commun certains travaux qui peuvent les intéresser toutes à un degré égal. L. H.

— M. P. de Bouchaud a, depuis 1901, consacré une série d'études à la fois précises et émues à l'histoire de la sculpture italienne : *la Sculpture à Sienne; la Sculpture à Rome, de l'Antiquité à la Renaissance; les Successeurs de Donatello; la Sculpture italienne dans la seconde moitié du XVe siècle; Naples, son site, son histoire, sa sculpture.* Il vient d'achever cette série, à laquelle il faut rattacher aussi son *Benvenuto Cellini,* son *Michel-Ange à Rome* et son *Raphaël à Rome,* par un livre plus important : *Tableau de la sculpture italienne au XVIe siècle. Jean de Bologne. Fin de la Renaissance* (Lemerre). Cette histoire d'une décadence glorieuse sur laquelle pèse de tout son poids le souvenir et l'influence de Michel-Ange est des plus instructives. G. M.

— La Collection des *Maîtres de la musique,* dirigée par M. Jean Chantavoine et publiée par la maison Alcan, vient de débuter de la manière la plus brillante par le *Palestrina* de M. Michel Brenet et le *César Franck* de M. Vincent d'Indy. Le plan de cette collection est conçu de façon à lui donner une valeur historique autant qu'artistique, en ne s'occupant que des musiciens dont l'œuvre est vraiment significative d'une époque et marque une date dans l'évolution de la musique. Les deux premières monographies parues sont à cet égard des modèles. Le *Palestrina* de M. Brenet nous place au centre même de l'évolution de la musique d'église et est, on peut le dire, un chapitre de l'histoire de l'Église au XVIe siècle. Personne, d'autre part, mieux que M. d'Indy, ce musicien génial qui apporte dans l'enseignement de son art l'enthousiasme et les intolérances d'un apôtre, n'était qualifié pour faire com-

prendre le rénovateur de la musique religieuse au XIXe siècle, César Franck. Le *J.-S. Bach* de M. André PIRRO et le *Beethoven* de M. J. CHANTAVOINE sont aussi des œuvres originales et solides, où toutefois l'analyse technique tient la plus grande place. G. M.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — INVENTAIRES. — Archives communales de Verdun; état sommaire des fonds de la période révolutionnaire. Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, in-8°, 100 p. — *Ducaunnès-Duval* et *Brutails*. Inventaire sommaire des arch. mun. de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Bordeaux, impr. Gounouilhou, in-4°, 91 p. — *P. de Fleury* et *J. de La Martinière*. Inventaire sommaire des arch. dép. de la Charente; série E (art. 1736-3040). Angoulême, impr. Coquemard, in-4°, IV-431 p. — *J. de Fréminville* et *A. Touranjon*. Inventaire sommaire des arch. dép. de la Corse; série C, t. I. Ajaccio, impr. Siciliano, in-4°, XVIII-400 p. — *G. Rouchon*. Inventaire sommaire des arch. dép. du Puy-de-Dôme; série C, t. IV. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis, in-4°, IV-508 p. — *J. Souchon*. Inventaire sommaire des arch. dép. de l'Aisne; série E, supplément. Laon, impr. du Journal de l'Aisne, in-4°, XX-404 et 114 p. — *G. Tison*. Inventaire sommaire des arch. dép. du Pas-de-Calais; série H, t. II. Arras, impr. moderne, in-4°, IV-374 p.

DOCUMENTS. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXXVI : Procès-verbaux du Directoire de la Charente-Inférieure, t. I. Paris, Picard, in-8°, XIX-496 p. — *A. Aulard*. Paris sous le Consulat. Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris, t. III. Paris, Cerf, in-8°, 852 p. — *A. Brette*. Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris, t. I. Paris, Impr. nationale, in-4°, 14-VIII p. — *A. Coulon*. Lettres secrètes de Jean XXII relatives à la France, t. I. Paris, Fontemoing, in-4°, 367 p. — *A. Goffin*. La Vie et Légende de Madame Saincte Claire par Frère Françoys Du Puis (1563). Paris, Bloud, in-16, 125 p. — *Ph. Gonnard*. Lettres du comte et de la comtesse de Montholon (1819-1821). Paris, Picard, in-8°, 84 p. — *L. Labbé*. Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le département de l'Eure. Verneuil, impr. du Progrès, in-8°, 43 p. — *H. Leclercq*. Les martyrs. Recueil de pièces authentiques, t. VI : Jeanne d'Arc, Savonarole. Paris, Oudin, in-8°, LXXI-377 p. — *E. Vallée*. Cartulaire de Château-du-Loir (Arch. hist. du Maine, VI). Le Mans, in-8°, XV-341 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *A. Bourgeois*. Le général Bonaparte et la presse de son époque, 1re série. Paris, Champion, in-8°, IV-76 p. — *R. Dareste*. Nouvelles études d'histoire du droit, 3e série. Paris, Larose, in-8°, IX-352 p. — *A. Esmein*. Gouverneur Morris. Un témoin américain de la Révolution française. Paris, Hachette, in-16, 390 p. — *L. Gauthier*. Les Lombards dans les Deux-Bourgognes. Paris, Champion, in-8°, XIII-400 p. — *G. Stenger*. La société française pendant le Consulat; les Beaux-Arts, la Gastronomie. Paris, Perrin, in-8°, XXIV-339 p. — HISTOIRE ÉCONOMIQUE. *P. Heuzé*. Historique de l'importation du mouton espagnol en France. Versailles, impr. Aubert, in-16, 51 p. — *A. Picard*. Le bilan d'un siècle (1801-1900), t. IV. Paris, Le Soudier, in-8°, 457 p. — HISTOIRE RELIGIEUSE. *M. Granier*. Le concile d'Agde (506). Montpellier, impr. de la Charité, in-8°, 46 p. — *H. Joly*. Le vénérable Père Eudes (1601-1680). Paris, Gabalda, in-18, III-211 p. — *P. Pisani*. Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802). Paris, Picard, in-8°, XII-476 p. — *E. Vacandard*. L'inquisition. Étude historique et critique sur le pouvoir coercitif de l'Église. Paris, Bloud, in-16, XIX-340 p. — HISTOIRE MILITAIRE. *Bagès*. Étude sur les

guerres d'Espagne, t. I. Paris, Lavauzelle, in-8°, 147 p. et un album. — *G. Flayeux.* Souvenirs de la guerre franco-allemande; la défense des Vosges dans la vallée de la Meurthe. Saint-Dié, impr. Cluny, in-8°, 60 p. — *Frémont.* Les payeurs d'armée; historique du service de la trésorerie et des postes aux armées, t. I (1293-1870). Paris, Plon, in-8°, 657 p. — Biographies. *J. de Brébisson.* Fouché, duc d'Otrante. Paris, Beauchesne, in-8°, 302 p. — *E. Dard.* Un épicurien sous la Terreur : Hérault de Séchelles. Paris, Perrin, in-8°, 394 p. — *F. de Faucigny-Lucinge.* Un ambassadeur de Savoie en France : René de Faucigny-Lucinge (1583-1610). Paris, Hachette, in-8°, 171 p. — *Geoffroy de Grandmaison.* Mme Louise de France, la vénérable Thérèse de Saint-Augustin (1737-1787). Paris, Gabalda, in-18, v-213 p. — *L. Nardin.* Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier (1554-1619). Paris, Champion, in-8°, 287 p. — *Vicomte de Reiset.* Marie-Caroline, duchesse de Berry (1816-1830). Paris, Calmann-Lévy, in-8°, 439 p.

Histoire locale. — *C. d'Achon.* Les seigneurs de Courceriers, de Courceriers-Villeprouvée, du Bellay-du-Plessis-Chastillon et du Bois. Laval, impr. Goupil, in-8°, xiv-223 p. — *Baunard.* Philibert Vrau et les Œuvres de Lille (1829-1905). Paris, Poussielgue, in-8°, xiv-390 p. — *E. Bodin.* Histoire du Virou. Blaye, impr. Brunette et Simon, in-8°, 48 p. — *L. Bossebœuf.* Le château de Chaumont dans l'histoire et les arts. Tours, impr. Mame, in-4°, xvi-576 p. — *J. Buche.* La vie et les œuvres sociales de l'abbé C. Rambaud de Lyon. Lyon, Cumin et Masson, in-8°, xxii-336 p. — *L. Champion.* Les chevaux et les cavaliers de la tapisserie de Bayeux. Caen, Jouan, in-18, 158 p. — *A. Corlieu* et *Ch. Léguillette.* Histoire de Nogent-l'Artault (Aisne). Nogent-l'Artault, Leduc, in-8°, 251 p. — *P. Delaunay.* La Mayenne révolutionnaire; notes et documents. Laval, Goupil, in-8°, ii-179 p. — *C. Demoussy.* L'ancien clergé de Paris; M. Laugier de Beaurecueil (1712-1794). Paris, École prof. d'impr., in-8°, iii-94 p. — *G. Doublet.* Le Petit Carême de Surian (1719). Nice, impr. Malvano, in-8°, 91 p. — *Géhin.* Notes d'histoire sur Attigny-en-Vosges, fasc. 1. Épinal, impr. Fricotel, in-8°, 124 p. — *Girolami-Cortona.* Histoire de la Corse. Bastia, impr. Piaggi, in-8°, 573 p. — *H. de Grimoüard.* La seigneurie du Péré-Grimoüard (1391-1792). Poitiers, impr. du Courrier de la Vienne, in-8°, 146 p. — *P. Heuré.* La vérité sur Sens en 1814-1815. Sens, l'auteur, in-16, xxi-138 p. — *P. de Jovence.* Notes historiques et statistiques sur Louvigné-du-Désert. Saint-Hilaire-du-Harcouët, Levannier, in-16, 84 p. — *Lacroix*, *Chevalier*, *Mellier* et *Villard.* La vallée de la Gervanne; le Mandement d'Eygluy et l'abbaye de Léoncel; l'oppidum du Plan de Baix, etc. Valence, Céas, in-4°, 406 p. — *Lafargue.* Sœur Maria (Marie-Joséphine Caprais de Carrère), fondatrice de l'hôpital Saint-Léonard de Lesparre. Bordeaux, Feret, in-8°, 119 p. — *A. Leignel.* Notices biographiques sur les personnes remarquables... nées dans la ville de Bouchain (Nord). Paris, Laisney, in-8°, ix-368 p. — *Le Mercier.* Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers. Évreux, impr. Hérissey, in-8°, xii-216 p. — *Le Moyne de La Borderie* et *Pocquet.* Histoire de Bretagne, t. IV (1364-1515). Rennes, Plihon et Hommay, in-8°, ii-662 p. — *R. de Linière.* Le prieuré conventuel de la Fontaine-Saint-Martin, au Maine. Mamers, impr. Fleury, in-8°, vi-306 p. — *F. Lorin.* Rambouillet; la ville, le château, ses hôtes (768-1906). Paris, Picard, in-8°, 432 p. — *E. Maugis.* Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la commune à la fin du xvie siècle. Paris, Picard, in-8°, xxvii-662 p. — *B. Paumès.* Le collège royal et les origines du lycée de Cahors (1763-1815). Cahors, Girma, in-16, 269 p. — *A. Ridard.* Essai sur le douaire dans l'ancienne Bourgogne. Dijon,

impr. Jobard, in-8°, VII-159 p. — *F. Sadler*. Grès-sur-Loing. Notice historique. Fontainebleau, impr. Bourges, in-8°, VIII-519 p. — *L. Vié*. L'enseignement supérieur à Toulon de 1793 à 1810. Toulouse, Privat, in-8°, 42 p.

Allemagne. — M. Bernhard STADE, professeur à l'Université de Giessen, est mort en cette ville le 7 décembre dernier à l'âge de cinquante-huit ans. C'était un des plus éminents représentants de l'exégèse biblique et de l'histoire du peuple juif en Allemagne. Sa *Geschichte des Volkes Israel* (2 vol., 1881-1888) est aujourd'hui classique. Il avait commencé en 1905 la publication d'une *Biblische Theologie des Alten Testaments* qui reste malheureusement inachevée, et, depuis 1881, dirigeait le *Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft*. — L'épigraphie grecque a perdu aussi un de ses meilleurs représentants en la personne de M. Wilhelm DITTENBERGER, professeur à l'Université de Halle, collaborateur du *Corpus inscriptionum Atticarum* et du *Corpus inscriptionum Graeciae septentrionalis*, mort le 29 décembre dernier à l'âge de soixante-six ans. — Le 31 décembre, M. Burkhard-Wilhelm LEIST, doyen de la Faculté de droit de Iéna, est mort en cette ville à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Plusieurs de ses travaux intéressent l'histoire, notamment sa *Graeco-italische Rechtsgeschichte* (1884), son *Altarisches jus gentium* (1889) et son *Altarisches jus civile* (2 vol., 1892-1896).

Autriche-Hongrie. — M. Otto BENNDORF, fondateur et directeur de l'*Oesterreichische archäologische Institut*, bien connu par ses travaux d'archéologie grecque, est mort à Vienne le 2 janvier dernier à l'âge de soixante-huit ans. — Le président de l'Académie impériale des sciences, M. Wilh.-August VON HARTEL, est mort dans la même ville le 14 janvier. Il était né en 1838 et s'était consacré à la philologie classique et à l'étude de l'antiquité. On lui doit de nombreuses éditions dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de Vienne et des *Studien über attisches Saatsrecht und Urkundenwesen*.

États-Unis. — M. Henry M. BAIRD, professeur de grec à l'Université de New-York, est mort le 11 novembre 1906 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il était bien connu des érudits français par ses ouvrages sur les Huguenots au XVIe siècle (*Rise of the Huguenots in France*, 1879; *The Huguenots and Henry of Navarre*, 1886; *The Huguenots and the Edict of Nantes*, 1895) et sa biographie de Théodore de Bèze (1899).

Grande-Bretagne. — La mort de F. W. MAITLAND est la plus grande perte que l'histoire ait faite dans ce pays depuis W. Stubbs. Encore peut-on dire que Stubbs avait rempli sa vie et donné toute sa mesure; Maitland avait seulement cinquante-six ans et, bien que sa santé exigeât depuis longtemps des soins très attentifs, il était en pleine vigueur intellectuelle; il ne cessait de travailler et de produire, d'exciter, de guider, d'aider le travail des autres. En un certain sens même, sa disparition frappe plus cruellement la science anglaise que celle de son illustre prédécesseur. Stubbs a été un maître, également fécond et puissant comme éditeur de textes historiques et comme historien des

institutions anglaises; mais sa pensée toujours si réfléchie était parfois timide; elle hésitait devant les époques mal documentées, en face des problèmes toujours controversés des origines; il la revêtait d'une forme philosophique d'apparence plus brillante que solide. Maitland abordait résolument, et comme avec allégresse, ces questions difficiles, mais essentielles : condition des personnes et des terres avant et aussitôt après la conquête anglo-saxonne; origine des bourgs; sens et importance du « Domesday book »; débuts et premiers développements de la loi anglaise, en particulier de la « Common law », qui était la loi non écrite, fondée sur la coutume et sur les décisions des juges; débuts de l'enseignement pratique de ce droit dans les « Inns of court », etc. Il apportait à ces études la patience de l'érudit qui s'enferme dans les textes pour les scruter jusque dans les détails les plus techniques, l'esprit critique le plus exercé, une force de généralisation spirituelle, originale et de prime saut, avec des écarts vite réprimés dans le sens de la subtilité ou du paradoxe. Ses défauts même servaient la science en la stimulant. — Frederick William Maitland était né le 28 mai 1850; il fut un brillant écolier à Eton et à Cambridge; il lut toujours avidement, et de tout, mais se concentra de bonne heure dans l'étude et même la pratique du droit. Au barreau, comme plus tard dans sa chaire de professeur ou dans le fauteuil du conférencier, il fut un des maîtres de la parole. Puis il se tourna vers l'histoire du droit, surtout sous l'influence du savant professeur russe Paul Vinogradoff; c'est ce dernier par exemple qui lui signala l'existence d'une compilation qui est la source du fameux traité de Bracton; Maitland, qui avait déjà publié *Gloucester Pleas* (1884), *Justice und Police* (1885), donna en 1887 son *Bracton's Note book,* qui est comme le vivant commentaire du *De Legibus Angliae.* L'année suivante, il fut nommé professeur de droit à Cambridge (fondation Downing), et, par sa parole comme par ses livres, il ne cessa, jusqu'à sa mort, d'exercer la plus forte influence sur le mouvement historique. En 1893, il publia les *Memoranda de Parliamento, 1305* (Rolls series). En collaboration avec Sir Frederick Pollock, il donna (1895) son *History of english' law,* qui s'arrête malheureusement avec le règne d'Édouard Ier, mais qui a si profondément renouvelé la connaissance des institutions anglo-saxonnes et anglo-normandes. Puis vinrent *Domesday book and beyond* (1897), où, suivant les traces de J. H. Round, il étudiait surtout la condition des classes agricoles, et *Township and borough* (1898), où il essayait de montrer l'origine des justices seigneuriales et urbaines. Détourné de ces grands travaux d'ensemble par l'obligation de soigner sa santé, il traduisit de l'allemand le célèbre manuel de Giercke : *Political theories of the Middle ages* (1900); il composa une grammaire du « law french », cette langue très spéciale, assez obscure, dans laquelle furent rédigés plusieurs livres de droit au XIVe et au XVe siècle, et ces notes d'audience dont on a fait les *Year books.* Dans une conférence lue à Cambridge (Rede lecture, 1901), il explique admirablement les causes qui empêchèrent l'Angleterre

de « recevoir » le droit romain au XVIe siècle (*English law and the Renaissance*). La Société pour la publication des textes juridiques (*Selden Society*), fondée en 1887, le prit pour « Directeur littéraire » ; il en fut toujours le principal inspirateur. Sous les auspices de cette Société, il publia : *Select pleas of the crown,* t. I (1887), *Select pleas in manorial courts* (1888), *The court baron,* en collaboration avec W. P. Baildon (1890); *The mirror of justices,* en collaboration avec W. J. Whittaker (1893); *Select passages from Bracton and Azo* (1894), *Year books of Edward II* (3 vol., 1903-1905). Très empressé à reconnaître l'aide que d'autres personnes lui avait apportée, il ne l'était pas moins à aider les autres, sans le dire; c'est en partie sur ses conseils et sous sa haute surveillance que Mlle Bateson composa ses *Borough Customs.* Il trouva encore le temps de collaborer à la *Social England,* à la *Cambridge Modern history,* à l'*English historical Review.* Un de ses derniers écrits fut une préface pour une édition nouvelle du *De republica Anglorum* de Sir Thomas Smith par M. Alston, et, avant de s'embarquer pour les Canaries, où il devait passer l'hiver, il rédigea sur Mlle Bateson une notice nécrologique (*Athenæum,* 6 décembre) où se laissait deviner la tendresse de son cœur. Il est mort à Las Palmas le 21 décembre, peu de jours après son arrivée. Un historien des plus compétents (P. Vinogradoff, *Athenæum,* 5 janvier 1907), en parlant de lui, n'a pas craint d'employer l'expression de génie. Ch. Bémont.

— On consultera avec fruit la brochure où M. Firth et Mlle Lomas ont dressé les listes des ambassadeurs anglais en France et des ambassadeurs français en Angleterre au temps des Stuarts (*Notes on the diplomatic relations of England and France, 1603-1688.* Oxford, Blackwell, 1906, 47 p.). Le nom de chaque ambassadeur est suivi d'utiles notes biographiques et bibliographiques. B.

— La brochure du savant liturgiste Chr. Wordsworth sur l'ordre de préséance que doivent observer les évêques d'Angleterre dans les cérémonies officielles et sur les titres et fonctions qui appartiennent à chacun d'eux dans le chapitre provincial, est surtout un recueil de précédents depuis 1072 jusqu'en 1902. Les textes sont reproduits avec une méticuleuse fidélité. On en aurait aisément augmenté le nombre en puisant, par exemple, dans les *Parliamentary writs.* La bibliographie du *Modus tenendi parliamentum in Anglia* est incomplète; il y manque l'article de J. H. Round, qui donne la date exacte où ce document a été rédigé (*The Commune of London,* p. 317-318). Dans le chapitre provincial, que constituaient tous les évêques de la province de Cantorbéry, l'évêque de Londres avait les fonctions de doyen; il pouvait être remplacé par l'évêque de Winchester, vice-doyen; l'évêque de Salisbury était prechantre et celui de Worcester chapelain (*The precedence of english bishops and the provincial chapiter.* Cambridge, University press, 1906, IX-95 p. Prix : 2 sh. 6 d.). B.

— *A smaller Social history of ancient Ireland,* par P. W. Joyce

(Longmans, 1906, XXIII-574 p. Prix : 3 sh. 6 d.), est un abrégé de la *Social history of ancient Ireland,* publiée il y a trois ans. Le texte a été peu modifié, les gravures sont restées pour la plupart, mais les preuves, les notes bibliographiques et critiques ont été sacrifiées. Ce n'est qu'un manuel, d'ailleurs plein de choses intéressantes ; ce n'est plus un instrument de travail.

— M. L. ALSTON a été bien inspiré quand il s'est proposé de rééditer le *De Republica Anglorum* de Sir Thomas SMITH (Cambridge, at the University press, 1906, LIII-210 p.). Le texte en vaut la peine. Écrit à Toulouse en 1565, lorsque Sir Thomas était ambassadeur d'Élisabeth en France, il contient sur l'organisation politique et judiciaire de l'Angleterre des renseignements souvent arides, parfois superficiels et de seconde main, mais néanmoins précieux. Encouragé par M. Maitland, M. Alston a reproduit avec un soin scrupuleux le texte de la 1re édition (1583 ; Smith était mort six ans plus tôt) ; il y a joint en appendice les passages nouveaux insérés dans celles de 1589 (la 3e) et de 1594 (la 4e). Dans l'Introduction, il étudie la question des rapports entre Harrison (*Description of England,* 1577) et Smith ; il montre que Smith (ou son éditeur) a pillé Harrison pour les chapitres sur la noblesse, la « gentry », la « yeomanry », etc. Harrison, au contraire, dans la seconde édition de son ouvrage (1587), reconnaît qu'il doit à Smith tout ce qu'il dit sur le Parlement. D'autre part, il corrige heureusement l'opinion courante qui représente Smith comme un novateur, plaçant dans la constitution anglaise le Parlement au-dessus du roi. Moderne par plus d'un côté, Smith était trop bon serviteur de la reine Élisabeth pour mettre le souverain en opposition avec les deux chambres ; à ses yeux, le roi est tout-puissant quand il est à la tête de son armée et quand il préside son parlement ; c'est-à-dire que, s'il ne serait rien sans eux, ils ne peuvent agir que sous son impulsion. B.

Italie. — M. René SCHNEIDER, qui connaît Rome pour y avoir passé quatre ans de suite quelques jours, nous fait profiter de son expérience dans un volume intitulé *Rome ; complexité et harmonie* (Paris, Hachette, 1907, in-16, X-334 p.). Quelques mots italiens francisés, comme « pérégrins » ou « squalides », rappelleront l'Italie à ceux qui la connaissent. Quant à ceux qui n'ont point ce bonheur, ils apprendront avec plaisir que « Rocca di Papa et Nemi sont suspendues sur le rebord des cratères comme des crachats au bord des lèvres » (p. 300) et se délecteront à la lecture de phrases comme celle-ci : « Tout à coup, fatiguée, elle se baisse » (il s'agit d'une jeune Allemande), « et sur le mont des amphores » (le *Monte Testaccio*) « pose lourdement la sienne : je veux dire qu'elle s'assied » (p. 246). L. H.

— M. Jérôme CARCOPINO, membre de l'École française de Rome, a eu l'excellente idée de traduire en français le petit livre de M. Ch. HUELSEN sur *le Forum romain, son histoire et ses monuments* (Rome, Loescher, 1906, in-16, XII-263 p. et 2 pl.). Ce livre, dont il a déjà été donné deux

éditions allemandes et une édition italienne, se distingue, on le sait, par des qualités de précision et de clarté qui en font à la fois un excellent guide et une précieuse mise au point de tous les travaux de détail consacrés jusqu'à ce jour aux monuments du Forum; des illustrations nombreuses et soigneusement choisies viennent en rehausser encore la valeur et permettre au lecteur non seulement de se faire une idée du Forum dans son état actuel, mais de le reconstituer par la pensée tel qu'il fut à l'époque romaine. L'auteur a fait profiter cette traduction de tous les résultats acquis depuis l'apparition de la dernière édition allemande, notamment en ce qui touche la Curie et le tribunal du préteur; il a été tenu compte aussi des dernières fouilles de M. Boni, relatives à ce qu'il a appelé le « tribunal de Trajan »; enfin, le nombre des illustrations a été porté de 131 à 143. Ajoutons que la traduction fidèle et élégante de M. Carcopino ne saurait manquer d'assurer en France au petit livre de M. Huelsen un succès égal à celui qu'il a déjà rencontré auprès du public allemand et du public italien. L. H.

— Une autre traduction non moins utile est celle que M. E.-G. Ledos vient de publier (Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1906, 2 vol. gr. in-8°, 465 et 456 p. et 1 pl.) du tome Ier (seul paru, en allemand puis en italien) de l'*Histoire de Rome et des papes au moyen âge* commencée en 1901 par le P. Hartmann Grisar. Cette première partie va, on le sait, de la fin du IVe siècle au pontificat de Grégoire le Grand exclusivement, et l'on connaît le but de l'auteur qui est, non pas précisément de reprendre l'ouvrage de Gregorovius, mais plutôt de faire l'histoire de la papauté dans Rome et de retracer l'action de l'Église sur le développement de la ville. Outre qu'elle rend plus accessible aux lecteurs français le travail du P. Grisar, la traduction de M. Ledos nous apporte un texte revu et sur quelques points complété par l'auteur. On verra notamment que le P. Grisar a su mettre à profit les derniers travaux de Mgr Duchesne, de MM. Hartmann, Lanciani, Marucchi. Les indications bibliographiques ont été complétées : c'est ainsi que, pour la muraille d'Aurélien, l'auteur renvoie au livre de M. Homo, pour les peintures des catacombes à celui de Mgr Wilpert, pour le Forum au petit guide de M. Huelsen. Nous ne croyons pas qu'il y ait à cet égard beaucoup d'omissions graves : on eût pu cependant utiliser et citer la *Storia dell' arte* de M. Venturi, l'article de M. Zeiller sur *les Églises ariennes de Rome* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. XXIV, 1904) à propos de Sainte-Agathe des Goths; enfin, quelques indications bibliographiques eussent été utiles sur les dernières fouilles de Santa Maria Antica. L. H.

— M. Giuseppe La Mantia (*Su l'uso della registrazione nella cancelleria del regno di Sicilia, dai Normanni a Federico III d'Aragona, 1130-1377*. Palermo, tip. « Boccone del Povero », 1906, in-8°, 25 p.) étudie l'usage de l'enregistrement dans la chancellerie sicilienne depuis les rois normands jusqu'à Frédéric III d'Aragon, 1130-1377. Cette étude

semble la préface du *Codex diplomaticus* des rois aragonais de Sicile, 1282-1355, dont M. La Mantia annonce dès maintenant la prochaine publication. — Le même érudit (*le Pandette delle gabelle regie antiche e nuove di Sicilia nel secolo XIV*. Palermo, tip. Giannitrapani, 1906, in-8°, LIII-111 p.) publie les tarifs fixant les droits prélevés sur les marchandises à leur entrée dans les principales villes de Sicile et sur certains métiers. Les uns sont anciens, quoique rédigés dans leur forme définitive au commencement du XIVe siècle, les autres sont des additions postérieures, s'échelonnant sur tout le cours du XIVe siècle. Ils nous renseignent sur les objets de consommation, leur valeur, la manière de les vendre et par conséquent sur l'alimentation et la vie matérielle de la Sicile au moyen âge, sur les traités de commerce et le droit commercial, sur l'octroi, les douanes, les entrepôts. Cette publication, faite avec beaucoup de soin, présente donc un réel intérêt. — J. G.

— M. Otto KARMIN (*La legge del catasto fiorentino del 1427*. Firenze, Seeber, 1906, in-8°, 79 p.) publie, d'après un manuscrit des archives d'État de Florence, le règlement de 1427 pour la confection du cadastre florentin. Dans sa courte introduction, il fait remarquer combien est important ce document pour l'histoire économique de Florence. Les idées qui régnaient alors sur la répartition et la taxation de la richesse y sont exposées officiellement et mériteraient d'être longuement examinées et discutées. D'autre part, cet acte et ceux que M. Karmin publie en appendice nous permettent d'étudier la fortune mobilière et immobilière de Florence en 1427, c'est-à-dire au moment de sa plus grande splendeur. J. G.

— M. Emil GOELLER (*Der « Liber taxarum » der paepstlischen Kammer, eine studie über seine Entstehung und Anlage*. Roma, Loescher, 1905, in-8°, 104 p.) étudie le *Liber taxarum* de la Chambre apostolique, c'est-à-dire ce registre où figuraient les diocèses et les abbayes du monde entier avec le taux de la taxe que prélevait sur eux la cour de Rome. Il en suit l'histoire jusqu'au moment où, au XVe siècle, le *Liber taxarum* devient le principal répertoire financier de l'Église romaine, prenant la place qu'avait occupée au XIIIe siècle le *Liber censuum*. Il publie en appendice plusieurs documents précisant sa thèse; dans l'un on voit tout à fait formée la formule des *Obligationes;* les autres nous montrent l'établissement progressif du taux de la taxe. J. G.

— Comme tous les tyrans italiens, les Visconti de Milan voulurent se donner d'illustres origines. Ils prétendirent descendre des anciens rois lombards et trouvèrent même des généalogistes bienveillants qui les rattachèrent à Vénus et à Anchise par Énée. Ces prétentions sont nettement affirmées dans la Chronique milanaise, dite *Chronica Danielis,* que M. Adolfo CINQUINI publie pour la première fois d'après le ms. lat. 8315 de la Bibl. nat. de Paris (*Chronica Mediolanensis, 606-1145. Genealogia comitum Angleriae*. Roma, Loescher, in-8°, 31 p.). — M. A. CINQUINI publie également, avec un soin que l'œuvre ne méritait

peut-être pas, le petit poème de ser Gaugello de la Pergola sur la vie et la mort de la célèbre comtesse d'Urbin Baptista Sforza (*De vita et morte illustris d. Baptistae Sfortiae comitissae Urbini*, canzone de ser Gaugello de la Pergola. Roma, Loescher, 1905, in-8°, 59 p.). — J. G.

Pays-Bas. — La Société historique d'Utrecht (*Historisch Genootschap*) a publié, dans ses *Bijdragen en Mededeelingen* de 1905 et 1906 (2 vol. in-8°, J. Müller, Amsterdam), des documents particulièrement intéressants. Le t. XXVI (1905), outre un rapport concernant les troubles de 1748 à Amsterdam et l'insurrection des *Doelistes* (ainsi nommés d'un tir [doel], occupé alors par les insurgés), outre un rapport de Van Hout sur la pauvreté à Leyde en 1577, et divers actes relatifs aux « contrats de correspondance » à Middelbourg et à Goes, communiqués par MM. Krämer, Prinsen et R. Fruin, contient un curieux inventaire des papiers de Philippe de Marnix, rédigé de 1578 à 1580 par son secrétaire Bonaventure Vulcanius, et des « Mémoires » du diplomate suédois Appelboom. L'inventaire de Vulcanius, déjà signalé par R. Fruin, se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque universitaire de Leyde, où M. Bannier en a pris copie, ainsi que de quatre lettres inédites de Jean de Marnix, de Lalaing, de Théron et de Phil. de Marnix, qu'il donne *in extenso*. Quant aux « Mémoires » d'Appelboom, ce sont des rapports rédigés en suédois (puis traduits en hollandais), de 1661 à 1664, pour le gouvernement suédois. Harald Appelboom (1612-1674), ayant vécu en Hollande presque continuellement depuis 1641 et ayant représenté la Suède à la Haye en 1649-1650, puis de 1652 à 1674, en qualité de résident, les renseignements qu'il apporte sur l'histoire intérieure des Provinces-Unies et sur les mesures propres à développer le commerce suédois vers cette époque sont des plus importants. M. Kernkamp, qui les a trouvés parmi les manuscrits de la *Carolina rediviva* (la bibliothèque de l'Université d'Upsal), insiste sur l'intérêt qu'auraient pour l'histoire néerlandaise des recherches plus approfondies dans les papiers d'Appelboom aux archives de Stockholm. Le t. XXVII (1906) est aussi bien rempli que le précédent. On y trouve d'abord un *Journal de Gisbert Charles de Hogendorp pendant les troubles de 1787*. M. H. de Peyster, qui le publie avec l'autorisation de la famille Hogendorp, le fait précéder d'une courte introduction, bien écrite et instructive, comme on pourrait l'attendre de l'auteur des *Troubles de Hollande à la veille de la Révolution française*. Le journal de Hogendorp est vraiment un document de premier ordre, et, malgré son jeune âge (il n'avait pas vingt-cinq ans), le futur homme d'État hollandais a jugé avec une pénétration remarquable la plupart de ses contemporains; ses portraits du prince d'Orange Guillaume V et de sa femme Wilhelmine de Prusse, aussi énergique que son époux était lâche, comptent parmi les meilleurs que nous possédions du couple princier. La *Trajecti Batavorum descriptio* du savant Arnold Buchelius (1565-1641) n'est pas une œuvre absolument inédite, mais la nouvelle édition, par M. S. Müller, est plus complète et plus exacte que l'an-

cienne de 1817. Viennent ensuite des extraits et analyses de relations de l'envoyé français d'Affry à son gouvernement (décembre 1755-mai 1762), que M. Bussemaker a tirés des papiers laissés par le regretté historien R. Fruin; ces relations, envoyées par la poste, étaient ouvertes par le gouvernement hollandais et recopiées à son usage; R. Fruin a retrouvé les copies aux archives de la Haye et en a extrait l'essentiel. M. Krämer publie des *Journaux* du stadthouder Guillaume II, de 1641 à 1650, qui proviennent des papiers du prince emportés à Dessau par sa sœur (femme du prince d'Anhalt), et rapportés ou recopiés par van Sypesteyn en 1864. Ces journaux n'ont rien de très remarquable, sauf d'avoir été écrits par le jeune prince, et n'apportent rien de bien nouveau; on y trouve pourtant quelques détails sur les événements de 1650 et la lutte du prince contre les États de Hollande; il y a deux « Mémoires » pour 1650, et le second va jusqu'au 3 octobre, c'est-à-dire un mois avant la mort de Guillaume II. Le volume se termine par des lettres de Sylvius et de Buat (1662-1666), trouvées dans les archives anglaises par M. Del Court et communiquées par lui et le Dr Japikse; elles permettent de mieux comprendre la politique anglaise à cette époque et le rôle équivoque joué par Buat. A. W.

Roumanie. — Nous recevons de notre collaborateur M. Jorga la lettre suivante :

« Bucarest, 21 février 1907.

« Monsieur le Directeur,

« Je ne me plaindrai pas du ton absolument insolite dont se sert M. Philippson dans sa notice, publiée dans le numéro précédent, sur ma « Geschichte des rumänischen Volkes ». Mais je crois devoir rectifier ses assertions, dans l'intérêt des lecteurs de la *Revue* même.

« Mon ouvrage ne contient guère d'attaques contre les Grecs, et contre les Juifs comme nation non plus. Je n'ai guère épargné les partis politiques roumains pour rendre les étrangers seuls coupables des maux dont souffre la Roumanie contemporaine; j'ai fait équitablement la part de chacun dans des constatations d'un caractère purement scientifique. Je n'ai nullement faussé l'histoire de la question juive en Roumanie en parlant des stipulations du traité de Berlin à cet égard; M. Philippson ne pourra jamais le prouver. Je n'ai jamais attaqué l'Allemagne, bien que je sois « fanatique » et « chauviniste », à en croire M. Philippson.

« Et, enfin, tout cela n'a rien à faire, selon mon humble jugement, avec la valeur d'un livre qui repose sur de longues recherches et qui donne pour la première fois une histoire de la civilisation roumaine.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« N. Jorga. »

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bierbach (*K.*). Die letzten Jahre Attilas, 216.
Bréhier (*L.*) et *Desdevises du Dézert*. Le travail historique, 355.
Burckhardt (*J.*). Weltgeschichtliche Betrachtungen, 111.
Cambridge modern history, t. IV, 218.
Desdevises du Dézert. Voir *Bréhier*.
Delbrück (*H.*). Geschichte der Kriegskunst, 146.
Dörfel (*J.*). Gervinus als historischer Denker, 112.
Dumoulin (*M.*). Figures du temps passé, 358.
École nationale des chartes. Positions des thèses, 452.
Giraud (*V.*). Livres et questions d'aujourd'hui, 363.
Herrmann (*Fr.*). Die Geschichtsauffassung Heinrich Ludens, 112.
Kurth (*G.*). Qu'est-ce que le moyen âge? 356.
Langlois (*Ch.-V.*). Questions d'histoire et d'enseignement, 361.
Meyer. Grosses u. Kleines Konversations-Lexikon, 217.
Mœller (*Ch.*). Histoire du moyen âge, 97.
Nægeli-Åkerblom. Examen des preuves historiques employées par les auteurs traitant de l'hérédité, 224.
Ports (les) et leur fonction économique, 213.
Rocquain (*F.*). Notes et fragments d'histoire, 97.
Stern (*A.*). Geschichte Europas von 1815 bis 1871, 131.

ANTIQUITÉS LATINES.

Audollent. Carthage romaine, 336.
— Defixionum tabellae, 334.
Boissier (*G.*). La conjuration de Catilina, 328.
Bouché-Leclercq. Histoire des Lagides, 329.
Carcopino. L'inscription d'Aïn-el-Djemala, 334.
— Voir *Huelsen*.
Chapot. La province proconsulaire d'Asie, 338.
Clerc. La bataille d'Aix, 327.
Colin (*G.*). Rome et la Grèce de 200 à 146 avant notre ère, 326.
Colin (*J.*). Annibal en Gaule, 327.
Cuq. Les institutions juridiques des Romains, 333.
Girard. Manuel élémentaire de droit romain, 333.
Guiraud (*P.*). Études économiques sur l'antiquité, 325.
Helbig. Les attributs des Saliens, 335.
Homo. De Claudio Gothico, 329.
— Essai sur le règne de l'empereur Aurélien, 329.
Huelsen (*Ch.*). Le Forum romain; trad. p. *Carcopino*, 460.
Lambert. L'histoire traditionnelle des Douze-Tables, 333.
Lécrivain. Études sur l'Histoire Auguste, 330.
Merlin. L'Aventin dans l'antiquité, 335.
— Revers monétaires de l'empereur Nerva, 329.
Monceaux. Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, t. III, 331.
Pichon. Les derniers écrivains profanes, 331.
Renel. Cultes militaires de Rome; les enseignes, 335.
Thédenat. Pompéi, 336.
Vaschide. Histoire de la conquête romaine de la Dacie, 338.
Vessereau. Rutilius Namatianus, 332.

ALLEMAGNE.

Acta Borussica, t. VII; publ. p. *G. Schmoller* et *O. Hinze*, 120.
Angyal (*D.*). Geschichte der politischen Beziehungen Siebenburgens zu England, 114.
Arnheim (*Fr.*). Marie-Eleonora von Brandenburg, 126.
Baasch (*E.*). Der Kampf des Hauses Braunschweig-Luneburg mit Hamburg um die Elbe, 113.
Bezzel (*O.*). Voir Darstellungen aus der bayerischen Kriegsgeschichte.
Briefe und Akten zur Gesch. des

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Dreissigjährigen Krieges; publ. p. *K. Meyer*, 117.
Brunner (*H.*). Deutsche Rechtsgeschichte, 215.
Busch (*Dietrich Sigismund von*). Tagebuch; publ. p. *F. Hirsch*, 118.
Busch (*W.*). Die Berliner Märztage von 1848, 158.
— Die Kämpfe um Reichswerfassung und Kaiserkrone, 1870-1871, 135.
Criste (*O.*). Johann, Fürst von Liechtenstein, 130.
Darstellungen aus der bayerischen Kriegs-und Heeresgesch., t. XIV, 119, 127.
Denis (*E.*). La formation de l'empire allemand, 365.
Diest (*G. von*). Aus der Zeit der Not und der Befreiung Deutschlands in der Jahren 1806 bis 1815, 128.
Doebner (*R.*). Voir *Sophie-Charlotte.*
Ehrenberg (*R.*). Hamburg u. England im Zeitalter Elisabeth, 391.
Fabien de Dohna. Selbstbiographie; publ. p. *K. Krollmann*, 116.
Friedrich. Gesch. der Befreiungskriege 1813-1815 in Einzelschriften, 129.
Friedrich der Grosse. Politische Correspondenz, t. XXX; publ. p. *G.-B. Volz*, 122.
Friedrich Wilhelm I. Briefe an den Fürsten Leopold zu Anhalt-Dessau; publ. p. *O. Krauske*, 120.
Friese (*V.*) et *E. Liesegang.* Magdeburger Schöffensprüche, 149.
Hansisches Urkundenbuch, t. IX; publ. p. *W. Stein*, 389.
Hassel (*P.*). J.-M. von Radowitz, 132.
Heilmann (*M.*). Friedrichs des Grossen Feldherrntum, 121.
Hellmes (*H.*). Voir Darstellungen aus der bayerischen Kriegsgesch.
Hinze (*O.*). Voir Acta Borussica.
Hirsch (*F.*). Voir *Busch* (*D. S. von*).
Hœhlbaum (*K.*). Kölner Inventar, 390.
Hohenlohe. Voir *Krafft zu Hohenlohe.*
Höniger (*R.*). Die Kontinentalsperre und ihre Einwirkungen auf Deutschland, 126.
Jacob (*K.*). Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens, 135.
Janson (*von*). Der Feldzug 1814 in Frankreich, 129.
Jany. Die alte Armee, 1655-1740, 118.
Karl Eugen von Württemberg, 122.
Krafft zu Hohenlohe-Ingelfingen. Aus meinem Leben, 133.
Krauske (*O.*). Voir *Friedrich Wilhelm.*
Krollmann (*K.*). Voir *Fabien de Dohna.*
Lehmann (*G.*). Die Mobilmachung von 1870-1871, 133.
Lehmann (*M.*). Der Freiherr v. Stein, 128.
Liebknecht (*W.*). Souvenirs, 157.
Liesegang (*E.*). Voir *Friese.*
Lindenau (*von*). Die Schlacht bei Kesselsdorf, 121.
Loë (*von*). Erinnerungen aus meinem Berufsleben, 132.
Matter(*P.*). Bismarck et son temps, 163.
Mayer (*K.*). Voir Briefe und Akten.
Meyer (*O.*). Voir Quellen u. Forsch.
Mœricke (*O.*). Die Agrarpolitik des Markgrafen Karl Friedrich von Baden, 127.
Moltke in der Vorbereitung und Durchführung der Operationen, 134.
Mommsen. Reden und Aufsætze, 111.
Monumenta Germaniae historica. Diplomatum Karolinorum, t. I; publ. p. *Tangl*, 90.
Müller (*P.*). Zur Schlacht bei Chotusitz, 122.
Petet-Narbonne (*G. v.*). Brandenburgisch-preussische Reiterei, 113.
Pflugk-Hartung (*J. von*). Das I preussische Korps bei Belle-Alliance, 129.
Pieth. Feldzüge des Herzogs Rohan im Veltlin und in Graubünden, 117.
Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, t. VII et VIII, 114, 116, 126.
Rachfahl (*F.*). Deutschland, König Friedrich Wilhelm IV und die Berliner Märzrevolution, 158.
Rackl (*J.*). Der Nürnberger Buchhändler J. Ph. Palm, 127.
Rathlef (*G.*). Zur Frage nach Bismarcks Verhalten in Vorgesch. des deutsch-französischen Krieges, 159.
Rosenlehner (*A.*). Kurfürst Karl Philipp von der Pfalz und die jülische Frage, 120.
Schäffle. Aus meinem Leben, 132.
Schaurock (*A. von*). Im Rheinbundregiment während der Feldzüge in Tirol, Spanien und Russland, 127.
Schellhass. Voir Quellen u. Forsch.
Schmoller (*G.*). Voir Acta Borussica.
Schneider (*B.*). Der Mantuanische Erbfolgestreit, 117.
Schuster (*G.*). Zur Jugends-und Erziehungsgeschichte Friedrich Wilhelms IV und Wilhelms I, 130.
Schwarte (*Cl.*). Die neunte Kur u. Braunschweig-Wolfenbüttel, 118.
Senftner (*G.*). Sachsen und Preussen im Jahre 1741, 121.
Sophie-Charlotte von Preussen u. Kurfürstin Sophie von Hannover. Briefe an hannoversche Diplomaten; publ. p. *Dœbner*, 119.
Staudinger (*K.*). Geschichte des Kurbayerischen Heeres unter Max. II Emanuel, 119.
Stein (*W.*). Voir Hans. Urkundenb.
Tangl. Voir Monumenta Germaniae.
Uhlirz. Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II u. Otto III, 148.

Volz. Voir *Friedrich der Grosse*.
Wehrmann. Gesch. von Pommern, 112.
Wittichen (*K.*). Preussen u. die Revolution in Belgien u. Lüttlich, 123.
— Voir Quellen und Forschungen.
Wolf. Aus Kurköln im 16 Jahrh., 116.

ALSACE-LORRAINE.

Vatikanische Urkunden und Regesten z. Geschichte Lothringens; publ. p. *H.-V. Sauerland*, 96.

AUTRICHE-HONGRIE.

Geier (*Fr.*). Die Durchführung der kirchlichen Reformen Josephs II im österreichischen Breisgau, 123.
Gesch. der Kämpfe Œsterreichs-Kriege gegen die franz. Revolution, 124.
Hermann (*E.*). Magenta, 131.
Molinary (*A. von*). 46 Jahre im österreichisch-ungarischen Heere, 131.

BELGIQUE.

Berlière (*U.*). Inventaire analytique des « Diversa cameralia », 96.
Brants (*W.*). La Faculté de droit de l'Université de Louvain, 214.
Nation (la) belge, 214.
Outrepont (*G. d'*). Inventaire de la librairie de Philippe le Bon, 104.

ÉGLISE.

Canisius. Epistulae et acta; publ. p. *O. Braunsberger*, 115.
Dudden. Gregory the Great, 396.
Finke (*H.*). Aus den Tagen Bonifaz VIII, 406.
Genestal (*R.*). Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique, 100.
Guignebert (*Ch.*). Manuel d'histoire ancienne du christianisme, 392.
Guiraud (*J.*). Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne, 108.
Kehr (*P.-F.*). Regesta pontificum romanorum, 398.
Kerval (*L. de*). Évolution et développement du merveilleux dans les légendes de s. Antoine de Padoue, 110.
Laforge (*F. de*). Alexandre III, 106.
Maere (*R.*). Les origines de la nonciature de Flandre, 214.
Marin. Saint Théodore, 109.
Nuntiaturberichte aus Deutschland; publ. p. *R. Reichensperger*, 115.
Pastor (*L.*). Gesch. der Päpste, 114.
Reichensperger. Voir Nuntiaturber.
Zeitler. Les origines chrétiennes de la province de Dalmatie, 338.

ESPAGNE.

Cirol (*G.*). Mariana historien, 409.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Calhoun (*J.*). Correspondance; publ. p. *J. F. Jameson*, 150.
Catterall. The second bank of the Un. States, 414.

FRANCE.

Andigné (*F. d'*). Rapport sur la désaffectation des fortifications de Paris, 208.
André (*L.*). Deux mémoires historiques de Claude Le Pelletier, 347.
— Michel Le Tellier, 346.
Archives historiques de la Gascogne, fasc. 9. Voir Cartulaire de Gimont.
Arch. hist. du Poitou, t. XXXIV. Voir Cartul. de la Merci-Dieu.
Armaingaud. Montaigne et La Boëtie, 206.
Aubry (*P.*). La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle, 109.
Aulard. Études et leçons sur la Révolution française, 5e série, 360.
Avenel (*C. d'*). Voir *Mazarin*.
Baldauf (*R.*). Der Mönch von St-Gallen, 147.
Barbey (*Fr.*). Voir *Dupré*.
Beauriez (*L. de*). Robert le Fort, 98.
Bossert. Calvin, 363.
Bourgeois (*E.*) et *E. Clermont*. Rome et Napoléon III, 364.
Bourguet (*A.*). Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole, 350.
Boutry (*M.*). Autour de Marie-Antoinette, 353.
Bouvier (*H.*). Histoire de l'église et de l'archidiocèse de Sens, 105.
Boyé (*P.*). Voir *Stanislas Lesczynski*.
Brunetière. Honoré de Balzac, 363.
Brunner (*L.*). Marie-Antoinette, 124.
Bruyant (*P.*). Un collège à travers les âges : Nogent-le-Rotrou, 207.
Carcopino (*J.*). La terre de Verneuil à la veille de la Révolution, 208.
Cartellieri (*A.*). Philippe II August, t. II, 400.
Cartulaire de l'abbaye de Gimont; publ. p. *Clergeac*, 94.
Cartulaire de l'abbaye de Lérins; publ. p. *H. Moris*, 94.
Cartulaire de Notre-Dame de la Merci-Dieu; publ. p. *E. Clouzot*, 95.
Cartulaire de Notre-Dame de Senlis; analysé p. *E. Muller*, 94.
Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans; publ. p. *J. Thillier* et *E. Jarry*, 205.
Champion. Guillaume de Flavy, 99.
Chardon (*H.*). Le rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy, 206.
Charles VIII. Lettres; publ. p. *P. Pélicier* et *B. de Mandrot*, 91.

Chevalier (*U.*). Notre-Dame de Lorette, 108.
Clergeac. Voir Cartulaire de Gimont.
Clermont (*E.*). Voir *Bourgeois.*
Clouzot. Voir Cartul. de la Merci-Dieu.
Cottin. Voir *Croy.*
Croÿ (duc *de*). Journal inédit; publ. p. *Grouchy* et *Cottin*, 352.
Darmstädter (*P.*). Studien zur Napoleonischen Wirtschaftspolitik, 125.
Delfour. Le troisième centenaire du lycée de Poitiers, 207.
Déprez (*E.*). Voir *Jean le Bel.*
Desbrière (*E.*) et *M. Sautai.* La cavalerie de 1740 à 1789, 355.
Driault. Politique orientale de Napoléon, 416.
Dubrulle (*H.*). Cambrai à la fin du moyen âge, 405.
Dupré (*Roland*). Correspondance; publ. p. *F. Barbey*, 348.
Elkan (*A.*). Die Publizistik der Bartholomaeus-nacht u. Mornays Vindiciae contra tyrannos, 116.
Fleury (comte *de*). Les dernières années du marquis et de la marquise de Bombelles, 354.
Gilles le Muisit. Chronique et annales; publ. p. *H. Lemaître*, 92.
Grouchy (*de*). Voir *Croÿ.*
Halphen (*L.*). Voir Recueil d'annales.
Hardy de Périni. Batailles françaises, t. V, 348.
Huyskens (*A.*). Gibt es ein Vertrag von Friedewald aus dem J. 1551 ? 216.
Jacob (*L.*). Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens, 102.
Jarrin (*Ch.*). Pages choisies, 358.
Jarry. Voir Cartul. de Sainte-Croix.
Jean le Bel. Chronique; publ. p. *J. Viard* et *E. Déprez*, 91.
Küntzel (*G.*). Thiers und Bismarck; Kardinal Bernis, 135.
Lanson. Voltaire, 363.
La Roncière (*Ch. de*). Histoire de la marine française, t. III, 339.
Lautrey (*L.*). Voir *Montaigne.*
Leblond. Invent. somm. de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, 205.
Lefranc (*A.*). Les navigations de Pantagruel, 407.
Lelong (*E.*). Loi ou décret? 204.
Lemaître (*H.*). Voir *Gilles le Muisit.*
Lemoine (*J.*) et *A. Lichtenberger.* De La Vallière à Montespan, 347.
Liber testamentorum Sancti Martini de Campis, 453.
Lichtenberger (*A.*). Voir *Lemoine.*
Mandrot (*B. de*). Voir *Charles VIII.*
Marc (*J.*). L'avènement du chancelier Rolin, 104.
Marcus (*W.*). Choiseul und die Katastrophe am Kourouflusse, 122.
Marion. Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788, 354.
Martin (*J.-B.*). Conciles et bullaire du diocèse de Lyon, 105.
Masson (*Fr.*). Jadis, 359.
Maugras (*G.*). Les dernières années du roi Stanislas, 350.
Maurin (*G.*). Voir *Valfons.*
Mazarin. Lettres; publ. p. *C. d'Avenel*, t. IX, 344.
Mirot. Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI, 99.
— Isabelle de France, reine d'Angleterre, 99.
Mollat (*G.*). Voir *Samaran.*
Montaigne. Journal de voyage; publ. p. *L. Lautrey*, 206.
Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert; publ. p. *R. Poupardin*, 93.
Moris (*H.*). Voir Cartul. de Lérins.
Muller (*E.*). Voir Cartulaire de Notre-Dame de Senlis.
Overmann (*A.*). Die Abtretung des Elsass am Frankreich im Westfälischen Frieden, 117.
Parquez (*H.*). Le vieux Poissy, 207.
Pas (*J. de*). L'échevinage de Saint-Omer, 205.
Pélicier (*P.*). Voir *Charles VIII.*
Perl (*H.*). Napoleon in Venetien, 124.
Pitastre (*E.*). Abrégé du Journal de Dangeau, 347.
Piton (*C.*). Paris sous Louis XV, 351.
Poupardin (*R.*). Catalogue des collections Duchesne et Bréquigny, 204.
— Voir Monuments de Saint-Philibert.
Prarond (*E.*). Introduction à quelques parties d'une étude sur les lois et les mœurs à Abbeville, 102.
Recueil d'annales angevines et vendômoises; publ. p. *L. Halphen*, 93.
Reinach (*S.*). La légende de Gilles de Rais, 356.
Roca (*É.*). Le règne de Richelieu, 341.
Rott (*Ed.*). Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, 340.
Rouard de Card (*E.*). Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord, 208.
Samaran et *Mollat.* La fiscalité pontificale en France au XIVe s., 107.
Sautai (*M.*). Voir *Desbrière.*
Scheurer-Kestner. Souvenirs de jeunesse, 363.
Schmid (*E. von*). Das französische Generalstabswerk über den Krieg von 1870-1871, 133.
Schnürer (*G.*) et *D. Ulivi.* Das Fragmentum Fantuzzianum, 223.
Sources (les) de l'histoire de Seine-et-Oise, 453.
Stanislas Lesczinski. Correspondance avec les rois de Prusse Frédéric-

Guillaume Ier et Frédéric II; publ. p. *P. Boyé*, 350.
Strowski (*F.*). Montaigne, 206.
Tchernoff. Les associations et les sociétés secrètes sous la deuxième République, 364.
Thillier. Voir Cartul. de Sainte-Croix.
Thirion (*H.*). Mme de Prie, 349.
Trapenard (*J.*). L'établissement des Invalides de la marine, 208.
Ulivi (*D.*). Voir *Schnürer*.
Uzureau (*F.*). Ancienne Académie d'Angers; le Concordat et les presbytères; l'abbaye de Fontevrault, 207.
Valfons (marquis *de*). Souvenirs; publ. p. *Valfons* et *G. Maurin*, 353.
Varnhagen (*H.*). Das französische Ostheer unter Bourbaki bis zum Gefecht von Villersexel, 134.
Viard (*J.*). Voir *Jean le Bel*.
Wolters (*Fr.*). Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich, 1700-1790, 124.
Zangroniz (*J. de*). Montaigne, Amyot et Saliat, 206.

GRANDE-BRETAGNE.

Acts and ordinances of the Eastland Company; publ. p. *M. Sellern*, 384.
Alston (*L.*). Voir *Smith*.
Bateson (*M.*). Borough customs, 387.
— Voir Records of Leicester.
Birch (*W. de Gray*). History of scottish seals, 219.
Brant (*R. W.*). General index to Hertslet's commercial treaties, 219.
Calendar of entries in the Papal registers relating to Great Britain and Ireland; t. VII, 381.
Calendar of Inquisitions post mortem, 381.
Calendar of letter books ... at the Guildhall; publ. p. *R. Sharpe*, 383.
Calendars of state papers, 381.
Calendar of the patent rolls; Henry III (1232-1247), 379.
— Henry IV, 380.
Calendar of the Charters rolls, 380.
Calendar of close rolls; Edward III, 380.
Close rolls; Henry III, 379.
Descriptive catalogue of ancient deeds; t. V, 380.
Firth et *Lomas*. Notes on the diplomatic relation of England and France (1603-1688), 459.
Great Roll of the Pipe; publ. p. *Round*, 383.
Hakluyt. Principall navigation ... of the english nation, 391.
Hingeston-Randolph. Voir Register of Thomas de Brantyngham.
Inquisitions and assesments relating to feudal aids, 381.
Joyce. A smaller social hist. of ancient Ireland, 459.
Kingsford. Chronicles of London, 389.
Lomas. Voir *Firth*.
Maitland. Voir Year-books.
Mantoux (*P.*). Notes sur les comptes-rendus des séances du Parlement anglais, 219.
Patents rolls; Henry III, 379.
Purchas' Pilgrimes, 391.
Records of borough of Leicester; t. III, publ. p. *M. Bateson*, 386.
Register of Thomas de Brantyngham; publ. p. *Hingeston-Randolph*, 388.
Round. Voir Great Roll.
Ruvigny et Raineval (marquis *de*). Plantagenet Roll of blood royal, 219.
Sellern (*M.*). Voir Acts and ordinances.
Sharpe. Voir Calendar of letter books.
Smith (*Th.*). De Republica Anglorum; publ. p. *L. Alston*, 460.
State trials of the reign of Edward the first; publ. p. *Tout*, 384.
Usher. The presbyterian movement in the reign of Elizabeth, 385.
Wordsworth. The precedence of engl. bishops and the provincial chapiter, 459.
Years-books of Edward II; t. III, publ. p. *Maitland*, 385.

ITALIE.

Ambrosoli (*S.*). Atlante numismatico italiano; monete moderne, 221.
Cinquini. Chron. Mediolanensis; De vita et morte Bapt. Sfortiae, 462.
Diplomi di Guido e di Lamberto; publ. p. *L. Schiaparelli*, 221.
Fea (*P.*). Tre anni di guerra e l'assedio di Torino del 1706, 349.
Goetter. Der Liber taxarum, 462.
Grisar (*H.*). Histoire de Rome et des papes; trad. p. *Ledos*, 461.
Karmin. Legge del catasto fiorentino del 1427, 462.
La Mantia. Su l'uso della registr. nella cancell. del regno di Sicilia, 461.
— Pandette delle gabelle di Sicilia, 462.
Lemmi (*Fr.*). Le origini del risorgimento italiano, 222.
Renaux (*C.*). Humbert Ier dit aux Blanches-Mains, 103.
Rodocanachi. Le Capitole romain, 220.
Schiaparelli. Voir Diplomi di Guido.
Schneider (*R.*). Rome, 460.
Zimmermann. Das Verfassungprojekt des Grossherz. Peter Leopold v. Toscana, 413.

PAYS-BAS.

Albers. Geschiedenis van het herstel der Hierarchie in Nederland, 378.

Allard. De St. Franc. Xaverius-Kerk of de Krijtberg te Amsterdam, 376.
Amsterdam in de XVII eeuw, 375.
Baudet. De maaltijd en de Kekuen in de middeleeuwen, 374.
Beaufort (de). Staatkundige opstellen, 378.
Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap te Utrecht; t. XXVI et XXVII, 463.
Blink. Geschiedenis van den Boerenstand en den Landbouw in Nederland, 374.
Blok. Geschiedenis van het Nederlandsche volk; t. VI, 373.
— Verspreide studien, 374.
Boeles. Armengoederen en armbesturen in Friesland, 375.
Bont (de). De regale abdij van Egmond, 374.
Bos. Het Groningsche Gild- en Stapelrecht, 375.
Breen. Rechtsbronnen der Stad Amsterdam, 370.
Buitenrust Hettema et *Telting.* Een bezoek aan een Nederlandsche stad in de XIV eeuw, 374.
Bussemaker. Verslag van een voorloopig onderzoekte Lissabon, etc., 369.
Cameraars-rekeningen van Deventer; t. VI, 370.
Chronicon Willelmi procuratoris Egmondensis; publ. p. *P. Hordijk*, 370.
Colenbrander. De Belgische omwenteling, 377.
— Gedenkstukken der algemeene geschied. v. Nederland, 1789-1795, 372.
Cramer et *Pijper.* Bibliotheca reformatoria neerlandica, 371.
Dagh-Register gehouden in Casteel van Batavia; publ. p. *Van der Chys* et *Hullu*, 372.
Den Beer Portugael. De tiendaagsche veldtocht, 378.
Diferee. Geschiedenis van den Nederlandschen handel, 374.
Duker. Gislebertus Vœtius, 376.
Elias. Vroedschap v. Amsterdam, 371.
Enschede. Laurens Jansz. Coster, 375.
Fredericq. Thorbecke vóór 1830, 377.
Fruin. De Middeleeuwsche rechtsbronnen der kleine steden van het Nedersticht van Utrecht, 370.
— Het Recht van Reimerswaal, 370.
— Verspreide Geschriften, 373.
Gleichman. Van Hall als minister, 378.
Gosses. Stadsbezit in grond en water, 374.
Heeringa. Rechtsbronnen der stad Schiedam, 370.
Historia Gueldriae; publ. p. *Joosting*, 371.
Hodenpijl. Napoleon in Holland, 377.
Holst (R.). Kapitaal en arbeid, 377.
Hop et *Vivien.* Notulen gehouden ter Statenvergadering van Holland; publ. p. *Japikse*, 372.
Hordijk (P.). Voir Chronicon Willelmi.
Hudig. Vakbewging in Nederland, 378.
Hullu (de). De verovering v. het land v. Cadzand onder het beleid v. prins Maurits v. Oranje in 1601, 375.
— Voir Dagh-Register.
Huygens. Œuvres; t. X, 372.
Hylkema. Reformateurs; t. II, 376.
Japikse. Voir *Hop.*
Joosting. De Clapper der Calkœns, 377.
— Voir Historia Gueldriae.
Kernkampf. Verslag van een onderzoek in Zweden, Noorwegen en Denemarken, 369.
Klerck (de). De Java-oorlog van 1825-1830; t. IV, 378.
Knuttel. Balthasar Bekker, 376.
— Catalogus van de Pamflettenverzameling berustende in de Koninklijke Bibliotheek, 377.
Kramer, Moes et *Wagner.* Je Maintiendrai, 374.
Kraemer. Voir *Van Hardenkroeck.*
Kromsigt. Wilhelm. Schortinghuis, 376.
Louw. De Java-oorlog van 1825-1830; t. III, 378.
Maronier. Jakobus Arminius, 376.
Meinsma. Middeleeuwsche Bibliotheken, 374.
Moes. Voir *Kramer.*
Molhuysen. Geschiedenis van de universiteits-bibliotheek te Leiden, 374.
— et *Van Doorninck.* Briefwisseling der hertogen van Gelre en van Gulik, 371.
Molsbergen. Frankrijk en de Republik der Vereenigde Nederl., 376.
Muller. Rechtsbronnen van den Dom van Utrecht, 370.
Naber. Geschiedenis v. Nederland tijdensde in lijving bij Frankrijk, 377.
Nyhoff. L'art typographique dans les Pays-Bas, 374.
Overzicht van de door bronnenpublicatie aan te vullen leemten der Nederlandsche geschiedkennis, 368.
Petit. Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften, 373.
Pijper. Voir *Cramer.*
Ravestein. Onderzoekingen over de economische en sociale ontwickkeling van Amsterdam (XVI-XVII eeuw), 376.
Rogge. Voir *Van Reigersberch* et *Schotel.*
Sabron. De vesting Gorinchem van november 1813 tot maart 1814, 377.
Schotel. Het oud Hollandsch huisgezin der XVII eeuw; Openbare eeredienst der Nederl.; publ. p. *Rogge*, 376.
Smissaert. Bijdragen tot de geschie-

denis der ontwikkeling van de Twentsche Katoennijverheid, 378.
Steenbergen. Eene Drentsche veenkolonie in de laatste helft der XVII eeuw, 376.
Te Lintum. De Merchant Adventurers in de Nederlanden, 375.
Tetting. Voir *Buitenrust Hettema*.
Thorbecke. Onuitgegeven parlementaire redevoeringen; publ. p. *Van der Hoeven*, 373.
Uitterdijk (*N.*). Een Kamper handelshuis te Lissabon, 371.
Utrecht (Historisch Genootschap van) Bijdragen en Mededeelingen (1905-1906), 463.
Van de Graaff. Brieven; publ. p. *Van der Kemp*, 373.
Van den Berg. Uit de dagen der Compagnie, 378.
Van der Chys. Geschiedenis van de Gouvernementstheecultuur, 378.
— Voir Dagh-Register.
Van der Hoeven. Voir *Thorbecke*.
Van der Kemp. De Belgische omwenteling in Luik en Limbourg, 378.
— Voir *Van de Graaff*.
Van der Meulen. Studies over het ministerie van Van de Spiegel, 377.
Van Doorninck. Geldersche Kronieken, 371.
— Schatting v. den lande v. Gelre, 371.
— Voir *Molhuysen*.
Van Gelder. De geschiedenis der latynsche school te Alkmaar, 375.
Van Hardenbroeck. Gedenkschriften; publ. p. *Kraemer*, 372.
Van Hogendorp. Brieven en Gedenkschriften, 373.
Van Houten. Vijfentwintig jaar in de Kamer, 378.
Van Reigersberch (*M.*). Brieven; publ. p. *Rogge*, 372.
Van Toorenenbergen. Marnixiana anonyma, 375.
Van Welderen Rengers. Parlementaire geschiedenis van Nederland sedert 1849, 378.
Vivien. Voir *Hop*.
Vooys (*de*). Middelnederlandsche Marialegenden, 371.
Vos. Amstels kerkelijk leven van de eerste zestig jaren der vrijheid, 375.
Wagenaar. Het leven van graaf Willem Lodewijk, 375.
Wagner. Voir *Kramer*.
Westrate. Gelderland in den Patriottenlijd, 377.
Worp. Geschiedenis van het drama in Nederland, 374.
Wumkes. De Gerefomeerde Kerk in de Ommelanden tusschen Eems en Lauwers, 376.

PAYS SCANDINAVES.

Bildl (*de*). Christine de Suède et le conclave de Clément X, 348.
Bodemann (*E.*). Voir *Katharina II*.
Erslev (*Kr.*). Erik af Pommern, 262.
Haumant. La Russie au XVIIIe s., 355.
Katharina II von Russland (Briefwechsel zwischen der Kaiserin) und J.-G. Zimmermann; publ. p. *E. Bodemann*, 217.
Waliszewski (*K.*). Les origines de la Russie moderne, 342.
Zimmermann (*J.-G.*). Voir *Katharina*.

PÉNINSULE DES BALKANS.

Georgewitch (*V.*). Das Ende der Obrenovitch, 136.
Jorga. Geschichte des rumœnischen Volkes, 113.

SUISSE.

Registres du Conseil de Genève; t. II, publ. p. *Dufour-Vernes* et *Van Berchem*, 339.

HISTOIRE DE L'ART.

Bouchaud (*P. de*). Tableau de la sculpture italienne au XVIe s., 454.
Brenet (*M.*). Palestrina, 454.
Chantavoine (*J.*). Beethoven, 455.
Greve. Bronnen v. Carel v. Mander, 375.
Groot (*H. de*). Die Urkunden über Rembrandt, 372.
Indy (*V. d'*). César Franck, 454.
Marius. De Hollandsche schilderkunst in de XIX eeuw, 377.
Martin-Sabon. Promenade artistique en Seine-et-Oise, 454.
Pirro (*A.*). Bach, 455.
Pit. La sculpture hollandaise au Musée d'Amsterdam, 374.
Veth. Rembrandt, 376.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

R. Guyot et F. Thénard. Le conventionnel Goujon; *suite* . . 240
B. de Mandrot. Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et le procès de sa succession (1415-1525) . 1
Ch. Pfister. Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du xvie siècle; *1er article* 225

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Georges Servières. Un épisode de l'expédition d'Irlande. L'extradition et la mise en liberté de Napper Tandy (1798-1802) 46
Alfred Stern. Le prince Louis Bonaparte et le prince de Metternich en 1838 270
Paul Verrier. Érik de Poméranie, d'après un ouvrage récent. 262
Grégoire Yakschitch. La Russie et la Porte ottomane de 1812 à 1826; *suite et fin* 74, 283

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Époque moderne (année 1905), par M. Philippson. 111
Angleterre. Documents, par Ch. Bémont 379
France. Antiquités latines, par C. Jullian. 325
— Moyen âge, par Ph. Lauer 90
— Époque moderne, par H. Hauser; *1er article* . . . 339
— Publications diverses, par Gabriel Monod et R. Guyot. 355
— Nécrologie : Ferdinand Brunetière, par A. Rébelliau. 311
Albert Réville, par Ch. Guignebert . . 321
Pays-Bas. 1902-1906, par Th. Bussemaker 368

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. André Dreux et réponse de M. Émile Bourgeois. 137
Lettre de M. Pierre Marcel et réponse de M. Louis Hourticq. 139

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. Baldauf. Der Mönch von St-Gallen. (**A. Molinier.**) . . 147
W. Busch. Die Berliner Märztage von 1848. (**P. Matter.**) . 158

[Supplément au numéro de Mars-Avril 1907.]

Pages

J. Calhoun. Correspondance publ. par F. Jameson (**P. Bondois.**) 150
A. Cartellieri. Philipp II August, König von Frankreich; t. II. (**A. Luchaire.**) 400
Ralph C. H. Catterall. The second bank of the United States. (**Ch. Seignobos.**). 414
G. Cirot. Mariana historien. (**E. Mérimée.**) 409
H. Delbrück. Geschichte der Kriegkunst, II, 1. (**Ch. Lécrivain.**) 146
Ed. Driault. La politique orientale de Napoléon. Sébastiani et Gardane (1806-1808). (**R. de Félice.**) 416
H. Dubrulle. Cambrai à la fin du moyen âge. (**H. Pirenne.**). 405
F. Homes Dudden. Gregory the Great. (**L. Halphen.**) . . . 396
H. Finke. Aus den Tagen Bonifaz VIII. (**A. Molinier.**) . . 406
V. Friese et E. Liesegang. Magdeburger Schöffensprüche. (**G. Gavet.**) 149
Ch. Guignebert. Manuel d'histoire ancienne du christianisme : les Origines. (**A. Loisy.**) 392
P.-F. Kehr. Regesta pontificum romanorum; Italia pontificia. I : Roma. (**L. Halphen.**) 398
A. Lefranc. Les navigations de Pantagruel. (**G. Musset.**). . 407
W. Liebknecht. Souvenirs. (**H. Hauser.**) 157
P. Matter. Bismarck et son temps; t. II. (**G. Pagès.**). . . 163
F. Rachfahl. Deutschland, König Friedrich Wilhelm IV u. di Berliner Märzrevolution. (**P. Matter.**) 158
G. Rathlef. Zur Frage nach Bismarcks Verhalten in der Vorgeschichte des deutsch-französischen Krieges. (**H. Léonardon.**) 159
K. Uhlirz. Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II u. Otto III; t. I : Otto II. (**A. Molinier.**) 148
J. Zimmermann. Das Verfassungprojekt des Grossherzogs Peter Leopold von Toscana. (**L.-G. Pélissier.**) 413

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. 431
2. Archiv. für Frankfurts Geschichte u. Kunst 431
3. Beiträge zur alten Geschichte 431
4. Deutsche Rundschau 432
5. Forschungen zur brandenb. u. preuss. Geschichte . . 433
6. Göttingische gelehrte Anzeigen 434
7. Historisches Jahrbuch 434

Pages
8. Historische Vierteljahrschrift 435
9. Historische Zeitschrift 437
10. Jahrbücher u. Jahresberichte des Vereins für mecklenburgische Gesch. u. Altertumskunde 439
11. Mitteilungen des oberheissisches Geschichtsvereins . 439
12. Neues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde 439
13. Neue Heidelberger Jahrbücher. 440
14. Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte u. deutsche Literatur u. für Pädagogik . 440
15. Verhandlungen des histor. Vereins für Niederbayern . 440
16. Wurttembergische Franken 441
17. Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins 441
18. Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft. 441
19. Zeitschrift der deutschen Palaestina-Vereins 441
20. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 442
21. Zeitschrift des deutschen Vereins für die Geschichte Mährens u. Schlesiens. 442

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch der Gesellschaft für Geschichte u. Altertumskunde. 443

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Mitteilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung 180

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 443
2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique 443
3. Archives belges. 444
4. Bulletin de la classe des lettres et sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique . . 445
5. Musée belge 445
6. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 445
7. Revue des bibliothèques et des archives 446
8. Revue de l'Instruction publique en Belgique 446
9. Revue de l'Université de Bruxelles 446
10. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 446

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review. 187
2. The Nation 189

Pages

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances 179
2. Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux 180
3. Annales de Bretagne 427
4. Annales de l'Est et du Nord 428
5. Annales du Midi 429
6. Annales des sciences politiques 427
7. Bibliographe moderne. 426
8. Bulletin critique 178
9. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 429
10. Bulletin de littérature ecclésiastique. 422
11. Bulletin trimestriel de la Soc. arch. de Touraine . . 430
12. Correspondant (le) 174
13. Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus 176, 427
14. Journal des Savants 177, 424
15. Mélanges d'archéologie et d'histoire 419
16. Moyen âge (le) 167
17. Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 421
18. Polybiblion 178
19. Révolution (la) de 1848 420
20. Révolution (la) française. 170, 420
21. Revue critique d'histoire et de littérature 177, 425
22. Revue des bibliothèques. 426
23. Revue des Deux-Mondes. 173
24. Revue des études historiques 167
25. Revue d'histoire de Lyon 430
26. Revue d'histoire moderne et contemporaine 169, 419
27. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major 420
28. Revue de l'histoire des religions 422
29. Revue historique et archéologique du Maine 430
30. Revue des questions historiques 166
31. Revue de synthèse historique 170
32. Revue générale de droit, de législation et de la jurisprudence 421
33. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin . 431
34. Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 423

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenaeum (The) 182
2. Edinburgh review 184
3. Nineteenth Century (The) 184
4. Quarterly review 185
5. Scottish historical review 186

Pages

ITALIE.

1. Archivio della r. Società romana di storia patria . . 191
2. Archivio storico italiano 191
3. Archivio storico lombardo 193
4. Archivio storico per le provincie napoletane 193
5. Archivio storico per la Sicilia orientale 194
6. Archivio storico Siciliano 193
7. Atti e Memorie della r. Deputazione di stor. patr. per le prov. di Romagna 191
8. Bulletino critico di cose francescane 196
9. Cultura (La) 197
10. Nuovo archivio veneto 196
11. Rendiconti della r. Accademia dei Lincei. Scienze morali, stor. et filol. 200
12. Rivista d'Italia 198
13. Rivista storica benedittina 199
14. Rivista storica italiana 198
15. Studi storici 201

POLOGNE.

1. Biblioteka Warszawska 449
2. Kwartalnik Historyczny 448
3. Przeglad Historyczny 450

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Allemagne, par L. Halphen et H. Hauser 214, 457
Autriche-Hongrie 457
Belgique, par E. Hubert 210
Bohême 217
France, par L. Halphen, H. Hauser et G. Monod 202, 452
Grande-Bretagne, par Ch. Bémont et H. Hauser 218, 457
Italie, par G. Bourgin, J. Guiraud et L. Halphen 220, 460
Pays-Bas, par A. Waddington 463
Pologne 222
Roumanie. Lettre de M. Jorga 464
Suisse, par L. Halphen et H. Hauser 223

Index bibliographique 465

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D

D
1
R6
t.93

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY